

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

NATIONAL SECURITY  
AND DEFENCE

*Chair:*  
The Honourable DANIEL LANG

Monday, May 16, 2016  
Monday, May 30, 2016  
Monday, June 6, 2016

Issue No. 4

*First and second meetings:*

Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts

*First meeting:*

Study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government

*First meeting:*

Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures

*Second meeting:*

Subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures

APPEARING:

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness  
The Honourable Harjit Singh Sajjan, P.C., M.P., Minister of National Defence  
The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de la*

SÉCURITÉ NATIONALE  
ET DE LA DÉFENSE

*Président :*  
L'honorable DANIEL LANG

Le lundi 16 mai 2016  
Le lundi 30 mai 2016  
Le lundi 6 juin 2016

Fascicule n° 4

*Première et deuxième réunions :*

Projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et modifiant d'autres lois en conséquence

*Première réunion :*

Étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement

*Première réunion :*

Projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures

*Deuxième réunion :*

Teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAISSENT :

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale  
L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	(or Bellemare)
Carignan, P.C.	Kenny
* Carignan, P.C.	Ngo
(or Martin)	White
Dagenais	
Day	
* Harder, P.C.	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Oh (*May 31, 2016*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Beyak (*May 30, 2016*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Baker, P.C. (*May 12, 2016*).

The Honourable Senator Baker, P.C. was added to the membership (*May 6, 2016*).

The Honourable Senator Mitchell was removed from the membership of the committee, substitution pending (*May 4, 2016*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Manning (*May 4, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA  
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

*Président* : L'honorable Daniel Lang

*Vice-présidente* : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	(ou Bellemare)
Carignan, C.P.	Kenny
* Carignan, C.P.	Ngo
(ou Martin)	White
Dagenais	
Day	
* Harder, C.P.	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 31 mai 2016*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 30 mai 2016*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 12 mai 2016*).

L'honorable sénateur Baker, C.P. a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 6 mai 2016*).

L'honorable sénateur Mitchell a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 4 mai 2016*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 4 mai 2016*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 14, 2016:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moore, seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 21, 2016:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Tannas:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government;

That, pursuant to rule 12-18(2)(b)(i), the committee be authorized to meet from June to September 2016, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week;

That the committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit with the Clerk of the Senate its report if the Senate is not then sitting, and that the report be deemed to have been tabled in the Chamber; and

That the committee table its report no later than December 16, 2016, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 avril 2016 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moore, appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et modifiant d'autres lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Baker, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 21 avril 2016 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Tannas,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement;

Qu'en conformité avec l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir de juin à septembre 2016, même si le Sénat est alors ajourné pendant une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que le rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat;

Que le comité dépose son rapport au plus tard le 16 décembre 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

---

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 2, 2016:

Second reading of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

The Honourable Senator Campbell moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 juin 2016 :

Deuxième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

L'honorable sénateur Campbell propose, appuyé par l'honorable sénatrice Ringuette, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, May 16, 2016  
(10)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:01 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Carignan, P.C., Dagenais, Day, Jaffer, Kenny, Lang, Ngo and White (8).

*Other senators present:* The Honourable Senators Moore and Oh (2).

In attendance: Dominique Valiquet and Katherine Simonds, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

The chair presided over the election of the deputy chair.

The Honourable Senator Dagenais moved:

That the Honourable Senator Jaffer be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:03 PM, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 14, 2016, the committee began its examination of Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts.

**WITNESSES:**

*As an individual:*

The Honourable Senator Wilfred P. Moore, sponsor of the bill.

**Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:**

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations;

Joanne Gibb, Director, Research, Policy and Strategic Investigations.

**Canadian Human Rights Commission:**

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner;

Fiona Keith, Counsel, Dispute Resolution Branch.

**Canadian Council for Refugees:**

Janet Dench, Executive Director (by video conference);

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 16 mai 2016  
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Dagenais, Day, Jaffer, Kenny, Lang, Ngo et White (8).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Moore et Oh (2).

*Également présents :* Dominique Valiquet et Katherine Simonds, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Le président préside à l'élection à la vice-présidence.

L'honorable sénateur Dagenais propose :

Que l'honorable sénatrice Jaffer soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 3, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 avril 2016, le comité entreprend son examen du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et modifiant d'autres lois en conséquence.

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

L'honorable sénateur Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi.

**Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :**

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations;

Joanne Gibb, directrice, Recherche, politique et investigations stratégiques.

**Commission canadienne des droits de la personne :**

Marie-Claude Landry, présidente;

Fiona Keith, avocate, Direction générale du règlement des différends.

**Conseil canadien pour les réfugiés :**

Janet Dench, directrice exécutive (par vidéoconférence);

Jenny Jeanes, Co-Chair, Inland Protection Working Group (by video conference).

*Canadian Association of Refugee Lawyers:*

Lorne Waldman, President.

*As an individual:*

Julie Taub, Immigration lawyer.

*Canadian Civil Liberties Association:*

Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director (by video conference).

The chair made a statement.

The Honourable Senator Moore made a statement and answered questions.

At 2:09 p.m., the committee suspended.

At 2:12 p.m., the committee resumed.

Ms. Landry and Mr. McPhail each made a statement and, together with Ms. Keith, Mr. Evans and Ms. Gibb, answered questions.

At 3:21 p.m., the committee suspended.

At 3:34 p.m., the committee resumed.

Ms. Dench, Ms. Jeanes, Ms. Pillay, Ms. Taub and Mr. Waldman each made a statement and, together, answered questions.

At 4:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Monday, May 30, 2016

(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Carignan, P.C., Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, Oh and White (7).

*Other senator present:* The Honourable Senator Moore (1).

*In attendance:* Dominique Valiquet and Katherine Simonds, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Jenny Jeanes, coprésidente, Groupe de travail sur la Protection au Canada (par vidéoconférence).

*Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés :*

Lorne Waldman, président.

*À titre personnel :*

Julie Taub, avocate spécialisée en droit de l'immigration.

*Association canadienne des libertés civiles :*

Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

L'honorable sénateur Moore fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 14 h 9, la séance est suspendue.

À 14 h 12, la séance reprend.

Mme Landry et M. McPhail font une déclaration, puis avec Mme Keith, M. Evans et Mme Gibb, répondent aux questions.

À 15 h 21, la séance est suspendue.

À 15 h 34, la séance reprend.

Mme Dench, Mme Jeanes, Mme Pillay, Mme Taub et M. Waldman font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 16 h 41, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le lundi 30 mai 2016

(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, Oh et White (7).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Moore (1).

*Également présents :* Dominique Valiquet et Katherine Simonds, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on April 14, 2016, the committee continued its examination of Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts.

*APPEARING:*

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

The chair made a statement.

Minister Goodale made a statement and answered questions.

At 1:58 p.m., the committee suspended.

At 2:06 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 21, 2016, the committee began its study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government.

*APPEARING:*

The Honourable Harjit Singh Sajjan, P.C., M.P., Minister of National Defence.

*WITNESSES:*

*Global Affairs Canada:*

Mark Gwozdecky, Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs.

*United Nations Department of Peacekeeping Operations:*

Hervé Ladsous, Head of Department (by video conference).

The chair made a statement.

Minister Sajjan made a statement and answered questions.

At 3:06 p.m., the committee suspended.

At 3:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Gwozdecky made a statement and answered questions.

At 4:31 p.m., the committee suspended.

At 4:34 p.m., the committee resumed.

Mr. Ladsous made a statement and answered questions.

At 5:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

\_\_\_\_\_

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 avril 2016, le comité poursuit son examen du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et modifiant d'autres lois en conséquence.

*COMPARAÎT :*

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Le président prend la parole.

Le ministre Goodale fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 13 h 58, la séance est suspendue.

À 14 h 6, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 avril 2016, le comité entreprend son étude sur l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement.

*COMPARAÎT :*

L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale.

*TÉMOINS :*

*Affaires mondiales Canada :*

Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et affaires politiques.

*Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :*

Hervé Ladsous, chef de département (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

Le ministre Sajjan fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 6, la séance est suspendue.

À 15 h 30, la séance reprend.

M. Gwozdecky fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 16 h 31, la séance est suspendue.

À 16 h 34, la séance reprend.

M. Ladsous fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

\_\_\_\_\_

OTTAWA, Monday, June 6, 2016  
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 10 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Beyak, Carignan, P.C., Dagenais, Day, Jaffer, Kenny, Lang, Ngo and White (9).

*Other senators present:* The Honourable Senators Campbell and Stewart Olsen (2).

*In attendance:* Dominique Valiquet and Katherine Simonds, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; and Silvina Danesi, Committee Clerk.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 2, 2016, the committee began its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

*APPEARING:*

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board;

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

*WITNESSES:*

*Treasury Board of Canada Secretariat:*

Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Daniel Dubeau, Deputy Commissioner and Chief Human Resources Officer;

Stephen White, Assistant Commissioner;

Craig MacMillan, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Officer.

*Public Safety Canada:*

Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety and Countering Crime Branch.

OTTAWA, le lundi 6 juin 2016  
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 10 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (président).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Beyak, Carignan, C.P., Dagenais, Day, Jaffer, Kenny, Lang, Ngo et White (9).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Campbell et Stewart Olsen (2).

*Également présents :* Dominique Valiquet et Katherine Simonds, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Silvina Danesi, greffière à la procédure, Direction des comités du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 juin 2016, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

*COMPARAISSENT :*

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor;

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

*TÉMOINS :*

*Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :*

Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

*Gendarmerie royale du Canada :*

Daniel Dubeau, sous-commissaire et dirigeant principal des Ressources humaines;

Stephen White, sous-commissaire, Programmes et services relatifs à l'effectif;

Craig MacMillan, commissaire adjoint, officier du Secteur de la responsabilité professionnelle.

*Sécurité publique Canada :*

Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime.



The chair made a statement.

Minister Brison and Minister Goodale each made a statement and, together with Mr. Dubeau and Mr. MacMillan, answered questions.

At 11:05 a.m., the committee suspended.

At 11:17 a.m., the committee resumed.

Ms. Brassard, Mr. Dubeau, Mr. Duggan, Mr. MacMillan and Mr. White each made a statement and, together, answered questions.

At 12:17 p.m., the committee suspended.

At 12:20 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera for the consideration of a draft report on the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

It was agreed that the draft report be adopted.

At 12:21 p.m., the committee suspended.

At 1:02 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 2, 2016, the committee continued its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

**WITNESSES:**

*As an individual:*

Paul Champ, Lawyer, Champ and Associates.

*Quebec Mounted Police Members' Association:*

Paul Dupuis, President;

James R. K. Duggan, Legal Advisor.

*As an individual:*

Alain Jolicoeur, Consultant.

*Mounted Police Professional Association of Canada:*

Rae Banwarie, President;

Peter Engelmann, Partner, Goldblatt Partners.

*National Police Federation:*

Brian Sauvé, Co-Chair.

*As an individual:*

A. Edward Aust, Senior Strategic Advisor, Aust Legal and Former Senior Advisor to Executive Committee of RCMP

*Mounted Police Members Legal Fund:*

Roy Hill, Assistant Secretary and Treasurer.

Le président prend la parole.

Les ministres Brison et Goodale font une déclaration, puis avec MM. Dubeau et MacMillan, répondent aux questions.

À 11 h 5, la séance est suspendue.

À 11 h 17, la séance reprend.

Mme Brassard et MM. Dubeau, Duggan, MacMillan et White font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 17, la séance est suspendue.

À 12 h 20, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner un projet de rapport sur la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'adopter le projet de rapport.

À 12 h 21, la séance est suspendue.

À 13 h 2, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 juin 2016, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Paul Champ, avocat, Champ et Associés.

*Association des membres de la police montée du Québec :*

Paul Dupuis, président;

James R. K. Duggan, conseiller juridique.

*À titre personnel :*

Alain Jolicoeur, consultant.

*Association professionnelle de la police montée du Canada :*

Rae Banwarie, président;

Peter Engelmann, associé, Goldblatt Partners.

*Fédération de la Police Nationale :*

Brian Sauvé, coprésident.

*À titre personnel :*

A. Edward Aust, conseiller stratégique principal, Aust Legal et ancien conseiller principal du Comité exécutif de la GRC.

*Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie :*

Roy Hill, secrétaire adjoint et trésorier.

*As an individual:*

Mike Webster, Psychologist.

*Canadian Police Association:*

Tom Stamatakis, President (by video conference).

*Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:*

Ian McPhail, Chair.

*National Defence and Canadian Forces Ombudsman:*

Gary Walborne, Ombudsman;

Robyn Hynes, Director General, Operations.

The chair made a statement.

Mr. Champ, Mr. Duggan, Mr. Dupuis and Mr. Jolicoeur each made a statement and, together, answered questions.

At 2:07 p.m., the committee suspended.

At 2:11 p.m., the committee resumed.

Mr. Banwarie, Mr. Engelmann, Mr. Sauvé and Mr. Aust each made a statement and, together, answered questions.

At 3:10 p.m., the committee suspended.

At 3:31 p.m., the committee resumed.

Mr. Stamatakis, Mr. Hill and Mr. Webster each made a statement and, together answered questions.

At 4:30 p.m., the committee suspended.

At 4:35 p.m., the committee resumed.

Mr. Walborne and Mr. McPhail made a statement and, together with Ms. Hynes answered questions.

At 5:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*À titre personnel :*

Mike Webster, psychologue.

*Association canadienne des policiers :*

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

*Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :*

Ian McPhail, président.

*Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes :*

Gary Walborne, ombudsman;

Robyn Hynes, directrice générale, Opérations.

Le président prend la parole.

MM. Champ, Duggan, Dupuis et Jolicoeur font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 14 h 7, la séance est suspendue.

À 14 h 11, la séance reprend.

MM. Banwarie, Engelmann, Sauvé et Aust font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 10, la séance est suspendue.

À 15 h 31, la séance reprend.

MM. Stamatakis, Hill et Webster font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 16 h 30, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance reprend.

MM. Walborne et McPhail font une déclaration, puis avec Mme Hynes, répondent aux questions.

À 17 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, May 16, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m. for the consideration of a draft agenda (future business) and Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

**The Chair:** Colleagues, welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, May 16, 2016.

Before we begin, I would like to introduce the people around the table. My name is Daniel Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would invite each senator to introduce themselves and state the region they represent.

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

**Senator Day:** Joseph Day, Saint John-Kennebecasis, New Brunswick.

**Senator Oh:** Senator Oh, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Senator Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

**Senator White:** Vernon White, Ontario.

**Senator Jaffer:** Mobina Jaffer, British Columbia.

**The Chair:** Colleagues, today we will be meeting for approximately four hours. The first item on our agenda is to elect a new deputy chair for the committee.

On behalf of all members, I would like to thank Senator Day for his leadership as deputy chair of the committee, and I am very pleased to see that he's still staying on the committee and will be continuing as Chair of the Subcommittee on Veterans Affairs.

Once again, thank you, Senator Day.

At this time I would like to invite Senator Dagenais to propose a name for the deputy chair.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Mr. Chair, I'd like to nominate Senator Jaffer as vice-chair.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 16 mai 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 13 heures en vue de l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs) et du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et modifiant d'autres lois en conséquence.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président :** Chers collègues, en ce lundi 16 mai 2016, je vous souhaite la bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Avant de commencer, j'aimerais présenter les gens assis à la table. Je m'appelle Daniel Lang. Je suis sénateur du Yukon. À ma gauche se trouve le greffier du comité, Adam Thompson. J'invite chacun des sénateurs à se présenter et à nommer la région qu'il représente.

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Day :** Joseph Day, Saint John-Kennebecasis, de Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Oh :** Sénateur Oh, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Sénateur Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur White :** Vernon White, de l'Ontario.

**La sénatrice Jaffer :** Mobina Jaffer, de Colombie-Britannique.

**Le président :** Chers collègues, la réunion d'aujourd'hui durera environ quatre heures. Le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un nouveau vice-président du comité.

Au nom de tous les membres du comité, je tiens à remercier le sénateur Day pour le leadership dont il a fait preuve à titre de vice-président du comité et je suis très heureux de savoir qu'il continuera de siéger au comité et d'assurer la présidence du Sous-comité des anciens combattants.

Encore une fois merci, sénateur Day.

J'inviterais maintenant le sénateur Dagenais à proposer un nom pour le vice-président.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur le président, j'aimerais proposer la sénatrice Jaffer comme vice-présidente.

[English]

**The Chair:** Are there any more nominations? There being no more nominations, I want to welcome Senator Jaffer as deputy chair, and I want to say I'm looking forward to working with you in the future here. Senator Jaffer is elected.

Colleagues, today the Senate has been asked to consider Bill S-205, a private member's bill proposed by Senator Moore of Nova Scotia, Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts.

Senator Moore is here today to speak to his bill. A special welcome to Senator Moore, who has done a lot of work on this issue. We have one hour for this panel. Please begin your address, Senator Moore.

**Hon. Wilfred P. Moore, sponsor of the bill:** Thank you. Honourable colleagues, good afternoon. Thank you for making time to study Bill S-205, which if passed would create the position of Inspector General of the Canada Border Services Agency.

It has been 15 years since the events of September 11, 2001, which changed our world forever. We have witnessed an increased level of worldwide security which is unprecedented in our history. It is unfortunate that we see the same heinous acts being perpetrated against innocent civilians across the world, as the members of this committee well know, and we must remain vigilant.

Bill S-205 is not about reducing the powers of the Canada Border Services Agency, although some may believe that that should be done. This bill is about accountability and balance, no more and no less.

There are three major components of the bill: the complaints process, the investigative role of the inspector general, and the process for remedies.

Under the complaints process, any person may make a complaint with respect to any act or thing done by the CBSA, its employees or agents. The inspector general, however, reserves the right to refuse to investigate further if he or she feels the investigation is unnecessary, the complaint frivolous or made in bad faith, or if the complaint falls outside the authority of the inspector general.

The investigation itself will provide the opportunity for the complainant and the CBSA to make representations to the inspector general and to provide evidence. If the inspector general finds a complaint to be well-founded, he or she shall provide the Minister of Public Safety and the President of CBSA with a report containing findings and recommendations, and a request that within a specified time frame, any actions or proposals which have or have not been taken in response to the report's recommendations.

[Traduction]

**Le président :** Y a-t-il d'autres nominations? Comme il n'y a pas d'autres nominations, je souhaite la bienvenue à la sénatrice Jaffer à titre de vice-présidente et je me réjouis à l'idée de travailler avec elle. La sénatrice Jaffer est élue vice-présidente du comité.

Chers collègues, aujourd'hui, le Sénat doit étudier un projet de loi d'initiative parlementaire proposé par le sénateur Moore, de la Nouvelle-Écosse : le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et d'autres lois en conséquence.

Le sénateur Moore est ici aujourd'hui pour parler de son projet de loi. Je souhaite la bienvenue au sénateur Moore, qui a beaucoup travaillé à cette question. Nous disposons d'une heure. Sénateur Moore, vous avez la parole.

**L'honorable Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi :** Merci. Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie de prendre le temps d'étudier le projet de loi S-205 qui, s'il est adopté, créera le poste d'inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Quinze années ont passé depuis les événements du 11 septembre 2001, qui ont changé le monde à jamais. Depuis, le niveau de sécurité est plus élevé que jamais à l'échelle mondiale. Malheureusement, comme le savent les membres du comité, ces mêmes actes haineux sont perpétrés contre des civils innocents partout dans le monde, et nous devons rester vigilants.

Le projet de loi S-205 ne vise pas à réduire les pouvoirs de l'Agence des services frontaliers du Canada, bien que certains croient qu'il faudrait le faire. Le projet de loi vise la responsabilité et l'équilibre, rien de plus, rien de moins.

Le projet de loi comporte trois volets principaux : le processus de plainte, le rôle d'enquête de l'inspecteur général et le processus de recours.

En vertu du processus de plainte, toute personne peut présenter une plainte relative à un acte de l'ASFC, de ses employés ou de ses agents. L'inspecteur général se réserve toutefois le droit de refuser d'enquêter s'il est d'avis que l'enquête n'est pas nécessaire ou que la plainte n'est pas fondée, est faite de mauvaise foi ou échappe à sa compétence.

L'enquête en soi permettra au plaignant et à l'ASFC de faire valoir leur point de vue à l'inspecteur général et de fournir des éléments de preuve. Si l'inspecteur général est d'avis que la plainte est fondée, il présentera au ministre de la Sécurité publique et au président de l'ASFC un rapport contenant des constatations et des recommandations, de même qu'un délai pour prendre des mesures ou présenter des propositions pour répondre aux recommandations.

The second major aspect of Bill S-205 is the reporting component of the bill. Under this legislation, the inspector general would, within three months after the end of the fiscal year, submit a report to the Minister of Public Safety of the inspector general's activities during that year. The inspector general may also prepare and submit to the Minister of Public Safety a special report, the content of which concerns any matter which the inspector general deems urgent enough to warrant submission to the minister before the annual report.

In turn, the Minister of Public Safety is required to table either the annual report or such a special report before each house of Parliament within 15 days of receiving the report. The reports mentioned may also merely point out organizational challenges for CBSA. We tend to get caught up in the complaints and remedies issue, but we keep in mind here that the inspector general may make suggestions where he or she feels the CBSA is having difficulty fulfilling its mandate.

The third major component of this bill concerns remedies. According to this legislation, anyone who made a complaint to the inspector general may apply to the Federal Court for a remedy. The complainant may apply to the court within 60 days of the date on which the investigation results are reported, or the date on which the complainant has been informed that the Inspector General has refused to investigate the complaint.

Furthermore, if the court concludes the complaint is well-founded, the court may grant any remedy it considers appropriate and just. The inspector general also reserves a right to apply to the court for remedy for the complainant, if the complainant consents as well as appears before the court on behalf of any person who has applied for a remedy.

Since 9/11, we have witnessed an increase in the powers of our security agencies, yet while these powers have been growing, the checks and balances have not. We find ourselves now in a situation where we have lagged so far behind on oversight that Canadians are beginning to question just who is protecting their rights to privacy, for example.

Bill S-205 is a response to the call for oversight of CBSA, which were first heard with the O'Connor report 10 years ago. CBSA is a unique agency with a tremendous amount of power, which at the moment has no independent review mechanism. An agency with such a wide mandate and powers should not be handling complaints and investigations internally. That is not acceptable in a democracy such as Canada.

I submit it is time to provide the oversight required to give Canadians more faith in our security agencies, such as CBSA.

Thank you.

Le deuxième principal volet du projet de loi S-205 est la présentation de rapports. En vertu du projet de loi, l'inspecteur général présenterait au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier, un rapport sur ses activités générales au cours de l'année. L'inspecteur général pourrait également préparer et présenter un rapport spécial à l'intention du ministre de la Sécurité publique dans lequel il présenterait les questions qu'il juge suffisamment urgentes pour justifier la présentation d'un rapport au ministre avant le rapport annuel.

À son tour, le ministre de la Sécurité publique serait tenu de présenter le rapport annuel ou le rapport spécial devant chaque Chambre du Parlement dans les 15 jours suivant la réception du rapport. Les rapports peuvent aussi simplement souligner les problèmes organisationnels de l'ASFC. Nous avons tendance à être absorbés par les questions relatives aux plaintes et aux recours, mais l'inspecteur général peut faire des suggestions lorsqu'il est d'avis que l'ASFC peine à remplir son mandat.

Le troisième volet principal du projet de loi a trait aux recours. Selon le projet de loi, quiconque a saisi l'inspecteur général d'une plainte peut former un recours devant la Cour fédérale. Le plaignant dispose de 60 jours suivant la communication des conclusions de l'enquête ou l'avis de refus d'ouvrir une enquête par l'inspecteur général.

De plus, si le tribunal conclut que la plainte est fondée, il peut accorder la réparation qu'il estime convenable et juste. L'inspecteur général a également le droit de former un recours devant le tribunal pour le plaignant, si le plaignant y consent, et de comparaître devant le tribunal pour le compte de l'auteur d'un recours.

Depuis le 11 septembre 2001, les pouvoirs de nos agences de sécurité se sont accrus. Or, tandis que ces pouvoirs augmentent, les freins et contrepoids, eux, n'augmentent pas. Nous nous retrouvons dans une situation où nous sommes si en retard en matière de surveillance que les Canadiens commencent à se demander qui protège leur droit à la vie privée, par exemple.

Le projet de loi S-205 se veut une réponse à une demande de surveiller l'ASFC, qui a d'abord été exprimée dans le rapport O'Connor il y a 10 ans. L'ASFC est une agence unique dotée de grands pouvoirs, mais qui n'a pour l'instant aucun mécanisme d'examen indépendant. Une agence avec un mandat si large et de si grands pouvoirs ne devrait pas traiter les plaintes et les enquêtes à l'interne. Ce n'est pas acceptable dans une démocratie comme le Canada.

Je crois qu'il est temps d'assurer la surveillance requise pour que les Canadiens retrouvent confiance en nos agences de sécurité, comme l'ASFC.

Merci.

**The Chair:** Thank you very much, senator. I want to make this comment just for the viewers' information from a historical point of view. You referred to the O'Connor report and some of the history. I want to refer to our Senate report entitled *Vigilance, Accountability and Security at Canada's Borders*. That was a report that our committee approved and brought forward to the Senate in June of 2015.

Two of those recommendations were that the government establish an independent review and complaints body for all Canada Border Service Agency, and also establish an oversight body.

It is important to realize it is fortuitous for you to be here to bring forward a private member's bill so that we can at least discuss the issue from a more relevant point of view, from the point of view of how it would work.

Before I go to members for questions, could you expand on what compelled you to bring the private member's bill forward for the purposes of this debate?

**Senator Moore:** I'm happy to do that, chair, but I wanted to pick up on your comments with regard to the report of the committee. It should be noted for the record that you did report to the Senate and the Senate adopted it completely, those two important recommendations. It wasn't just the committee, but the Senate of the country adopted and agreed with those recommendations. It is very important for the benefit of Canadians to know that.

With regard to the motivation, chair, I don't know if committee members are familiar with the case of Lucia Vega Jimenez. This lady came to Canada from Mexico. She had border issues, was put in a jail — I didn't know that CBSA operated jails in Canada — was denied legal advice, was denied medical help, was quite despondent and took her own life in a jail cell in Vancouver.

I can't believe that sort of thing happened in Canada, that the appropriate authorities didn't take the responsibilities to make sure this person and others — there were a couple other deaths last week, another one the other day in Alberta. We're not doing something right here. People may have immigration problems, but they have a right to life, and we should be respecting that and trying to make sure that they get every opportunity to explain the situation in a fair consideration.

That lady, I don't want her death to go without impact, chair, and members of the committee.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you for your presentation, Senator Moore. Could you explain to us in more detail the advantages of creating a position to monitor and oversee the activities of the Canada Border Services Agency? In other words, what activities would that person have to report on?

**Le président :** Merci beaucoup, sénateur. Je tiens à faire un commentaire historique, pour informer les téléspectateurs. Vous avez parlé du rapport O'Connor et de l'histoire. Je veux vous renvoyer au rapport sénatorial intitulé *Vigilance, reddition de comptes et sécurité aux frontières canadiennes*. Notre comité a approuvé ce rapport et l'a présenté au Sénat en juin 2015.

Deux de ces recommandations étaient que le gouvernement établisse un organisme d'examen des plaintes indépendant pour l'ensemble de l'Agence des services frontaliers du Canada, de même qu'un organisme de surveillance.

Votre présence ici pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire est opportune et nous permet de discuter de la question d'un point de vue pratique.

Avant de passer aux questions des membres du comité, pourriez-vous nous dire pourquoi vous avez voulu présenter le projet de loi aux fins de discussion?

**Le sénateur Moore :** Je serai heureux de le faire, monsieur le président, mais je voulais revenir sur vos commentaires au sujet du rapport du comité. Il importe de souligner que vous avez présenté le rapport au Sénat et qu'il a mis en œuvre ces deux recommandations importantes. Ce n'est pas seulement le comité, mais bien le Sénat du pays qui a accepté les recommandations et les adoptées. Il est très important que les Canadiens le sachent.

En ce qui a trait à mes motivations, monsieur le président, je ne sais pas si les membres du comité connaissent le cas de Lucia Vega Jimenez. Cette femme est venue au Canada du Mexique. Elle a eu des problèmes à la frontière. Elle a été emprisonnée — je ne savais pas que l'ASFC exploitait des prisons au Canada — et on lui a refusé le droit à un conseiller juridique. On lui a refusé le droit de consulter un médecin. Elle était très déçue. Elle s'est suicidée dans sa cellule à Vancouver.

Je ne peux pas croire qu'un tel événement se soit produit au Canada, que les autorités appropriées n'aient pas pris leurs responsabilités pour veiller à ce que cette personne et d'autres... Il y a eu d'autres décès la semaine dernière et encore un l'autre jour en Alberta. Quelque chose ne va pas ici. Ces gens ont peut-être des problèmes d'immigration, mais ils ont droit à la vie et nous devons respecter ce droit et veiller à ce qu'ils aient l'occasion d'expliquer leur situation de manière équitable.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je ne veux pas que la mort de cette femme soit sans conséquence.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci, sénateur Moore, pour votre présentation. Pourriez-vous nous dire de façon plus détaillée quels seraient les avantages de créer une telle fonction pour surveiller et commenter les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada? En d'autres mots, quelles sont les activités dont cette personne devra faire rapport lorsqu'elle sera en fonction?

I also have a second question, Mr. Chair.

[English]

**Senator Moore:** Thank you for the question, senator. The inspector general would hear complaints from Canadians or people who are visiting, who are in the country, and would hear those cases, would decide whether or not they were frivolous or if they were important enough cases, and provide those individuals with an independent hearing outside of CBSA.

Currently any such complaints are done internally. I don't think, in terms of transparency and accountability, that that is the way we should continue to go.

The process would be there, and reports would be made following hearings. If it was a special item, as I mentioned in my remarks, it would be dealt with immediately, and if it's a routine one, I guess they call it that, and there were a number of them during the year, that would be part of the annual report. In all cases, the minister and the President of the CBSA would be involved.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Why do you think it is important for the House of Commons and the Senate to approve the appointment of an inspector general of the Canada Border Services Agency and for the appointment to be made by both chambers?

[English]

**Senator Moore:** I think it is extremely important, senator. We are talking about a system which is not working now. I am suggesting to the committee that the proposed legislation would provide integrity in our system, faith for Canadians or others who had a complaint, that their complaint would be heard fully, fair consideration, before an independent hearer, the inspector general. We don't have that now.

I think to have that person appointed subject to approval of both houses is critical so the Canadian public will know that its elected and appointed representatives have given due consideration, and that they're in there looking after the interests of Canadians.

**Senator White:** Thank you for being here today, Senator Moore. When I look at proposed section 15.21 that talks about the ability for persons who file a complaint to take it to the Federal Court, is that modelled after any other agencies that have the same capacity or capability?

**Senator Moore:** When we were putting this together, in connection with legal counsel as well as in the Senate, the system that most fit us was the one in the U.K. We were trying to provide the tradition of oversight that was established there and has worked.

**Senator White:** There is nothing in Canada; is that correct, senator?

J'aurai une deuxième question par la suite, monsieur le président.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. L'inspecteur général entendrait les plaintes des Canadiens ou des visiteurs au pays. Il déciderait si les plaintes sont frivoles ou si elles sont suffisamment importantes, et permettrait à ces personnes d'avoir une audience indépendante à l'extérieur de l'ASFC.

À l'heure actuelle, ces plaintes sont traitées à l'interne. Par souci de transparence et de responsabilisation, je crois que cette situation devrait changer.

On établirait ce processus et l'inspecteur produirait des rapports à la suite des audiences. Comme je l'ai dit dans mon exposé, les cas spéciaux seraient traités immédiatement et les questions de routine, si l'on veut, — et il y en a eu plusieurs au cours de l'année — seraient abordées dans le rapport annuel. Dans tous les cas, le ministre et le président de l'ASFC y participeraient.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Pourquoi trouvez-vous important que la Chambre des communes et le Sénat approuvent la nomination d'un inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada, et que la nomination soit faite par les deux Chambres?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Je crois que c'est très important, monsieur le sénateur. Le système actuel ne fonctionne pas. Je suggère au comité que le projet de loi proposé améliorerait l'intégrité de notre système et permettrait aux Canadiens ou à d'autres d'avoir confiance que leur plainte serait entendue et serait prise en considération de façon équitable par un auditeur indépendant, l'inspecteur général. Nous n'avons pas cela à l'heure actuelle.

Je crois que la nomination de cette personne selon l'approbation des deux chambres est essentielle afin que la population canadienne sache que ses représentants élus et nommés ont dûment étudié la question et qu'ils ont à cœur les intérêts des Canadiens.

**Le sénateur White :** Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui, sénateur Moore. Est-ce que la possibilité de former un recours devant la Cour fédérale exprimée à l'article 15.21 est fondée sur le modèle d'autres agences qui ont la même capacité?

**Le sénateur Moore :** Lorsque nous avons rédigé le projet de loi, avec les conseillers juridiques et au Sénat, le système qui nous convenait le mieux était celui du Royaume-Uni. Nous tentons d'établir une tradition de surveillance qui est établie au Royaume-Uni et qui fonctionne.

**Le sénateur White :** Il n'y a rien au Canada; c'est bien cela, sénateur?

**Senator Moore:** Not that I'm aware of.

**Senator White:** The second question is going to talk about what is not in the bill, if I may. The CBSA enforcement officers are limited as to the scope of their activity. As an example, somebody who speeds through a location in a vehicle, they are obligated by statute to contact the RCMP or local police agency.

Was any consideration given to expanding the role of the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP to eat up the CBSA since a lot of the investigations will probably include both or, within the same example, the Civilian Review and Complaints Commission to also have the inspector general role? From an expediency perspective as well, they would be up and running as soon as the bill was passed.

**Senator Moore:** We looked at that, senator.

**Senator White:** You did? Okay.

**Senator Moore:** It is important that there be an independent freestanding office. The RCMP has its own issues, and I think the CBSA issues are different. The force is growing, and I think it demands its own review process and a person to do that.

**Senator White:** I appreciate that. So you know, senator, I fully support the need and the desire for everyone here to see a shift from where we have been the last decade to where we're going.

Coming into force under clause 12, would the senator accept a friendly amendment if we dated that with 6 or 12 months following passage of the bill in the house?

**Senator Moore:** I thought about that —

**Senator White:** I hate putting people's feet to the fire.

**Senator Moore:** No, this is good. I don't mind that, senator. I didn't want to have a time frame set in the bill now so that somebody would say, "Well, you are causing Her Majesty to spend money." I thought leaving that open for the House of Commons to establish that date, senator, would have the royal rack click in. That was the thinking behind it, nothing beyond that.

**Senator White:** I had never thought about the money bill. Thank you very much.

**The Chair:** Could I follow up on that a bit? Clause 12(2) states very clearly:

No order may be made under subsection (1) unless the appropriation of moneys for the purposes of this Act has been recommended by the Governor General . . .

Le sénateur Moore : Pas à ce que je sache.

Le sénateur White : Ma deuxième question porte sur ce qui est absent du projet de loi, si je puis dire. La portée des activités des agents d'exécution de la loi de l'ASFC est restreinte. Par exemple, si une personne dépasse la vitesse maximale avec un véhicule, ces agents sont tenus de communiquer avec la GRC ou les services de police locaux.

Avez-vous songé à élargir le rôle de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes du public contre la GRC afin qu'elle vise l'ASFC étant donné qu'un grand nombre d'enquêtes mettent les deux organismes en cause? Dans la même veine, avez-vous songé à donner à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes du public le rôle d'inspecteur général? Cela accélérerait le processus puisqu'elle serait opérationnelle dès l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Moore : Nous avons étudié cette possibilité, monsieur le sénateur.

Le sénateur White : Ah oui? D'accord.

**Le sénateur Moore :** Il est important qu'il y ait un bureau indépendant et autonome. La GRC a ses propres problèmes, et je pense que ceux de l'ASFC sont différents. La force s'accroît; elle a besoin de son propre processus d'examen et d'une personne pour s'en occuper.

**Le sénateur White :** Je comprends cela. Sachez, sénateur, que je comprends parfaitement le besoin et le désir de tout le monde ici de voir un changement, de passer de ce que nous avons fait au cours de la dernière décennie à la direction que nous prenons actuellement.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur, à l'article 12, le sénateur accepterait-il un amendement favorable afin que nous fixions la date d'entrée en vigueur à 6 ou 12 mois suivant l'adoption du projet de loi à la Chambre?

**Le sénateur Moore :** J'y ai réfléchi...

**Le sénateur White :** Je déteste faire pression sur les gens.

**Le sénateur Moore :** Non, c'est bien. Cela ne me pose aucun problème, sénateur. Je ne voulais pas qu'un délai soit fixé maintenant dans le projet de loi et que quelqu'un dise que nous faisons dépenser de l'argent à Sa Majesté. J'avais pensé qu'il était préférable de laisser à la Chambre des communes le soin de fixer la date, sénateur, et que le processus royal s'enclencherait ensuite. C'était mon raisonnement, tout simplement.

**Le sénateur White :** Je n'avais pas pensé à l'aspect financier du projet de loi. Merci beaucoup.

**Le président :** Pourrais-je poursuivre un peu sur ce sujet? Le paragraphe 12(2) indique très clairement :

Le décret visé au paragraphe (1) ne peut être pris que si le gouverneur général a recommandé l'affectation de crédits pour l'application de la présente loi...



So I thought you had covered that off by that section so that it is very clear we're not asking for appropriations; they have to approve the appropriations.

**Senator Moore:** Yes, chair.

**The Chair:** Would that not cover to a good extent the question that was put by Senator White?

**Senator Moore:** I think it would. I wanted to clarify my thinking putting this together, chair. I anticipated that question would come up, but, yes, I agree.

**The Chair:** A friendly amendment might not be out of order?

**Senator Moore:** I'm open to the wisdom of the committee. I think this is an important bill, and if we can polish it up, I'm for that.

**Senator Jaffer:** I want to thank you for giving voices to the voiceless. You brought up this Jimenez case. That's not just a black mark on CBSA but on Canadians. People from British Columbia very much remember what happened. A vulnerable woman, a woman running from violence, and this is how we treated her. It is a very good way to honour her. I thank you for that.

I have a number of questions. I will ask you a few now and a few maybe later. My main question is when studying this bill, the thought that has come to me is we are all aware that there is going to be some oversight by the government, and of course you haven't seen that bill, so you can't comment on that.

Depending on what is in that bill, this may become part of that oversight provision. We don't know, though. We don't know what is in that other bill. So we will just have to see.

**Senator Moore:** Do you want me to comment on that?

**Senator Jaffer:** Yes, please.

**Senator Moore:** Thank you, senator. As we know, the government is considering the establishment of a parliamentary committee to oversee our departments and agencies with national security responsibilities, and I expect CBSA may well be one of them.

I have had discussions with the parliamentary secretary to the minister, and I don't know that the bill that may be forthcoming will get that far, if I can use it, down into the weeds, to provide an appeal process for Canadians and other individuals who are caught up in our system.

I don't want to presume that it's going to, and I would like us to proceed in any event. I know the minister has indicated he's going to appear, I think this month, is that correct?

**Senator Jaffer:** Next week.

Je pensais que vous aviez réglé la question avec cet article, afin que ce soit très clair que nous ne demandons pas l'affectation de crédits; ils doivent approuver les crédits.

**Le sénateur Moore :** Oui, monsieur le président.

**Le président :** Cela ne couvre-t-il pas dans une bonne mesure la question posée par le sénateur White?

**Le sénateur Moore :** Je pense que oui. Je voulais simplement clarifier mon raisonnement, monsieur le président. J'avais prévu qu'on me poserait cette position, mais oui, je suis d'accord.

**Le président :** Un amendement favorable pourrait donc être recevable?

**Le sénateur Moore :** Je suis ouvert à la sagesse du comité. Je crois que c'est un projet de loi important, et si nous pouvons l'améliorer, je suis tout à fait d'accord pour que nous le fassions.

**La sénatrice Jaffer :** Je tiens à vous remercier de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Vous avez parlé de l'affaire *Jimenez*. Cela n'entache pas seulement la réputation de l'ASFC, mais aussi celle des Canadiens. Les gens de la Colombie-Britannique se rappellent très bien ce qui s'est passé. C'était une femme vulnérable, qui fuyait la violence, et c'est ainsi que nous l'avons traitée. Vous proposez une excellente façon d'honorer sa mémoire. Je vous en remercie.

J'ai plusieurs questions à poser. Je vais vous en poser quelques-unes maintenant, et les autres peut-être plus tard. Lorsque j'ai examiné le projet de loi, je me suis dit que nous savons tous que le gouvernement exercera une certaine surveillance; évidemment, comme vous n'avez pas vu le projet de loi, vous ne pouvez pas faire de commentaires là-dessus.

Selon ce que prévoit le projet de loi, cela pourrait déjà être inclus dans la disposition de surveillance, mais nous ne le savons pas encore. Nous ne savons pas ce que contient l'autre projet de loi. Il faudra donc attendre de voir.

**Le sénateur Moore :** Voulez-vous que je fasse un commentaire à ce sujet?

**La sénatrice Jaffer :** Oui, s'il vous plaît.

**Le sénateur Moore :** Merci, sénatrice. Comme nous le savons, le gouvernement envisage de mettre en place un comité parlementaire pour surveiller les ministères et les organismes responsables de la sécurité nationale, et je m'attends à ce que l'ASFC soit l'un de ces organismes.

J'ai discuté avec le secrétaire parlementaire du ministre, et j'ignore si le projet de loi qui pourrait être présenté ira aussi loin, s'il contiendra des dispositions détaillées visant à fournir un processus d'appel aux Canadiens, notamment, qui sont pris dans l'engrenage de notre système.

Je ne veux pas présumer que ce sera le cas, et je voudrais que nous allions de l'avant de toute façon. Je sais que le ministre a indiqué qu'il comparaitra au comité ce mois-ci, je crois, n'est-ce pas?

**La sénatrice Jaffer :** La semaine prochaine.

**The Chair:** Next week, yes.

**Senator Moore:** I guess we will all sit and listen and hear what he has to say, but I don't know that what is being proposed will provide this kind of complaint opportunity, whether it is for CBSA or some other federal department; it might be under the umbrella of that new bill. I am sticking to this and trying to advocate that we proceed with this.

**Senator Jaffer:** One of the things I really like in this bill is that you have taken it away from the partisanship of appointments in asking that the inspector general be appointed with consultation from every recognized party, rather than just the government. I like that part of the bill because this is such an important issue, as others are, but this one especially. I wanted to have you expand on your thinking.

**Senator Moore:** That goes back to what we said earlier. The chair said why is it important. It is important that Canadians know that this is an officer, whoever he or she may be, that they can go to and know that that person has been put in place by all of us, and there's a huge onus and responsibility on that person to conduct himself or herself properly and to give Canadians a fair look at whatever the valid complaint might be. It goes to the integrity of the system and who we are as a people.

[Translation]

**Senator Carignan:** I am trying to understand the system, Senator Moore. I understand that, under paragraph 15.5(1)(a), the mandate of the inspector general is to monitor and report on the activities of the agency in carrying out its mandate, which may include making observations and recommendations concerning the procedures and performance of the agency. I follow you up to that point. What I do not understand is your proposal that legal remedy be sought through the Federal Court. What do we want the Federal Court to monitor? What do we want it to review and on what basis?

[English]

**Senator Moore:** Thank you. The observations within the mandate, let's look at a current situation. If the inspector general was in place today, we have got a situation on the Windsor-Detroit Bridge, we have people trying to get into Canada from the U.S., we have booths that are not manned, we have booths being shut down when the shift changes, even though there are people lined up to get in. If that person was in office today, I would think that he or she would become aware of that, would be able to go to the appropriate authorities within CBSA within government and say, look, we need manpower, we need help, we need to make sure that when a shift comes we don't walk away and turn the red light on and people are sitting there wondering what happened. People who are in the NEXUS lane should be able to get to the NEXUS lane. He or she should be

**Le président :** Oui, la semaine prochaine.

**Le sénateur Moore :** Nous écouterons ce qu'il a à dire, mais je ne suis pas sûr qu'avec ce qui est proposé, les gens auront la possibilité de déposer des plaintes, que ce soit en ce qui concerne l'ASFC ou un autre ministère fédéral qui pourrait être assujéti à ce nouveau projet de loi. Je continue de penser que nous devrions aller de l'avant et je préconise cette solution.

**La sénatrice Jaffer :** L'une des choses qui me plaisent beaucoup, dans ce projet de loi, c'est que vous éliminez toute possibilité de nominations partisans en demandant que l'inspecteur général soit nommé après consultation de chacun des partis reconnus, plutôt que seulement le gouvernement. J'aime cette disposition du projet de loi, car il s'agit d'une question très importante; d'autres le sont également, mais celle-ci l'est particulièrement. J'aimerais que vous nous parliez plus en détail de votre réflexion à ce sujet.

**Le sénateur Moore :** Cela nous ramène à ce que nous avons dit tout à l'heure. Le président a demandé pourquoi c'est important. Il est important que les Canadiens sachent qu'il s'agit d'un responsable à qui ils peuvent s'adresser et qui a été nommé par nous tous, et que cette personne a l'énorme responsabilité de se comporter correctement et d'examiner en toute impartialité toute plainte légitime déposée par les Canadiens. Il en va de l'intégrité du système et de notre identité en tant que peuple.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** J'essaie de comprendre le système, sénateur Moore. Je comprends que le mandat de l'inspecteur général serait, selon l'alinéa a), de formuler des observations, de contrôler les activités de l'agence dans l'exécution de son mandat, et d'en faire rapport, notamment en formulant des observations et des recommandations concernant les procédures et le rendement de l'agence. Jusque-là, je vous suis. Ce que je ne comprends pas, c'est lorsque vous proposez un recours judiciaire devant la Cour fédérale. Qu'est-ce que nous voulons faire contrôler à la Cour fédérale? Qu'est-ce que nous voulons faire réviser, et sur quelles bases?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Merci. Les observations dans le cadre du mandat... Examinons la situation actuelle. Nous avons des problèmes concernant le pont entre Windsor et Detroit, nous avons des gens qui tentent d'entrer au Canada à partir des États-Unis, nous avons des guérites sans personnel, et d'autres que l'on ferme lors des changements de quarts, même lorsque des gens attendent en file pour entrer au pays. Si l'inspecteur général était en poste aujourd'hui, je pense qu'il serait au courant de cela, qu'il pourrait s'adresser aux autorités compétentes au sein de l'ASFC et du gouvernement pour indiquer que l'agence a besoin de personnel supplémentaire, qu'elle a besoin d'aide et qu'elle doit s'assurer que les agents, à la fin de leur quart de travail, ne quittent pas la guérite après avoir allumé la lumière rouge, en laissant les gens attendre et se demander ce qui se passe. Les gens

able to look at those operational things and help provide some constructive, positive input, working with the president and the minister.

[Translation]

**Senator Carignan:** I understand all that, but what would the court be doing? A complaint cannot be filed with the court every time the inspector finds that the administrative procedure was not followed properly. Are we going to ask the Federal Court to call people to order?

[Translation]

**Senator Moore:** I am not suggesting every time, no. What section are you on?

[Translation]

**Senator Carignan:** I do not see any limits. Should there not be a privative clause to indicate the specific cases in which legal remedy can be sought and to limit the ability to seek legal remedy to cases in which the CBSA's decision was clearly unreasonable or cases that raise obvious legal issues that must be dealt with? From what I understand, right now, the court will have to review all of the inspectors' decisions and observations.

[English]

**Senator Moore:** No, I'm not suggesting that. Maybe that section has to be tidied up, but I'm expecting that the inspector general will make decisions based on the evidence that he or she gets from the individual and from the CBSA, and they will make a finding on the complaint.

If it's not what the citizen wants, he or she could go to the Federal Court. If they didn't want to, for whatever reason, the inspector general could carry that case for them.

If that has to be tightened up, I hear you.

[Translation]

**Senator Carignan:** I think so. In your presentation, you said that we should be more transparent, but in subclause 15.8(1) of the English version of the bill, which pertains to investigations of complaints by the inspector general, it reads:

[English]

. . . shall be conducted in private.

qui sont dans la voie NEXUS devraient pouvoir passer dans la voie NEXUS. L'inspecteur général devrait pouvoir se pencher sur ces problèmes opérationnels et contribuer à trouver des solutions constructives et positives, en collaboration avec le président et le ministre.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Jusque-là, ça va, mais de quoi sera saisi le tribunal? On ne peut pas avoir recours au tribunal chaque fois que l'inspecteur juge que la procédure administrative n'a pas été suivie de façon appropriée. Allons-nous demander à la Cour fédérale de rappeler les gens à l'ordre?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Je ne dis pas que cela arrivera chaque fois, non. De quel article s'agit-il?

[Français]

**Le sénateur Carignan :** C'est parce que je ne vois pas de limites. Ne devrions-nous pas prévoir une disposition privative dans le recours judiciaire pour indiquer les cas spécifiques dans le cadre desquels il pourrait y avoir un recours judiciaire et pour limiter les cas de recours judiciaire aux aspects qui sont manifestement déraisonnables, en ce qui concerne les décisions de l'agence, ou aux aspects qui soulèvent des questions juridiques évidentes qui doivent être traitées? Actuellement, d'après ce que je comprends, le tribunal servirait à réviser en général toutes les décisions ou observations de l'inspecteur.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Non, ce n'est pas ce que je propose. Il faudra peut-être figurer cet article, mais je m'attends à ce que l'inspecteur général prenne des décisions fondées sur les preuves que lui fourniront la personne et l'ASFC, et qu'il rende une décision sur la plainte.

Si la décision ne satisfait pas le citoyen, il pourra s'adresser à la Cour fédérale. S'il ne veut pas le faire, pour une raison ou pour une autre, l'inspecteur général pourra exercer le recours pour le compte du citoyen.

Si la disposition doit être resserrée, je comprends.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je crois que oui. Dans votre exposé, vous avez affirmé que nous devrions faire preuve de plus de transparence, mais au paragraphe 15.8(1) du projet de loi, en anglais, en ce qui concerne les enquêtes sur les plaintes menées par l'inspecteur général, on peut lire ce qui suit :

[Traduction]

[...] shall be conducted in private.

[Translation]

However, in English, the bill says that investigations conducted by the inspector general under this act are secret. Secret investigations require a much higher level of confidentiality than private investigations. What is your intention?

[English]

**Senator Moore:** I think “in private” is what it’s meant to be.

[Translation]

**Senator Carignan:** You do not want any public hearings, but you are not necessarily proposing that they be secret.

[English]

**Senator Moore:** Correct. So that the privacy of the complainant is protected, but what you say is correct. That’s a nuance of the languages, which can be adjusted.

**The Chair:** That should be noted, senator, for when we deliberate sections of the bill, obviously.

**Senator Oh:** Senator Moore, thank you for taking on this important issue on the bill.

My question regards proposed section 15.20. Given the important work of the office of the inspector general for CBSA, the inspector general will be required to perform within paramilitary organizations. Can you explain why the penalty for obstruction of the inspector general in proposed section 15.20(2) is so weak and the fine is only \$1,000? Can you elaborate on why the penalty was picked and whether you would be willing to increase it?

**Senator Moore:** Thank you, senator, for the question. I sort of thought that might raise some attention.

When you’re drafting this, how do you decide what the deterrent should be? If in the wisdom of the committee it should be higher and there’s agreement of the committee as to what it should be, I’m absolutely open to an amendment to that effect.

We had to put something down to let people know that we take this seriously, and that if somebody does obstruct, they will be contacted and will be subject to a fine.

If the fine should be higher, I’m agreeable to that, senator.

**Senator Oh:** Today, traffic offence fines are more than \$1,000.

**Senator Moore:** I’m with you.

[Français]

En anglais, on dit que les enquêtes menées par l’inspecteur sous le régime de la présente loi sont secrètes. Donc, lorsqu’on parle d’enquêtes secrètes, il s’agit d’un niveau de confidentialité beaucoup plus élevé que des enquêtes qui sont menées de façon privée. Quelle est votre intention?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Je pense que c’est censé être « de façon privée ».

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Vous ne voulez pas d’auditions publiques, mais vous ne proposez pas nécessairement que ce soit secret.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Exactement. Nous voulons que la vie privée du plaignant soit respectée; ce que vous dites est exact. C’est une nuance de la langue, et cela peut être modifié.

**Le président :** Il faudra le souligner, sénateur, lorsque nous discuterons des articles du projet de loi.

**Le sénateur Oh :** Sénateur Moore, je vous remercie de vous pencher sur cette question importante dans le projet de loi.

Ma question porte sur l’article 15.20. Étant donné le travail important qu’accomplira le Bureau de l’inspecteur général de l’ASFC, l’inspecteur général sera tenu d’exercer ses fonctions au sein d’organismes paramilitaires. Pouvez-vous nous dire pourquoi la pénalité prévue pour entrave à l’action de l’inspecteur général, au paragraphe 15.20(2), est si légère et pourquoi l’amende n’est que de 1 000 \$? Pouvez-vous nous expliquer comment l’amende a été fixée et nous dire si vous accepteriez qu’elle soit augmentée?

**Le sénateur Moore :** Je vous remercie de la question, sénateur. J’avais pensé que cela attirerait l’attention.

Lors de la rédaction du projet de loi, comment décider quelle mesure dissuasive devrait être utilisée? Si le comité considère, dans sa sagesse, que l’amende devrait être plus élevée et si les membres du comité s’entendent sur le montant qui devrait être fixé, je suis tout à fait prêt à accepter un amendement à cet effet.

Nous avons dû inscrire un montant afin que les gens sachent que nous prenons cela au sérieux et que si une personne entrave le travail de l’inspecteur général, elle en sera avisée et elle sera passible d’une amende.

Si le comité est d’avis que l’amende devrait être augmentée, je n’y vois pas d’inconvénient, sénateur.

**Le sénateur Oh :** Actuellement, certaines amendes relatives aux infractions au code de la route s’élèvent à plus de 1 000 \$.

**Le sénateur Moore :** Je comprends.

**Senator Oh:** Can you explain the process for the inspector general to bring forward such a complaint or charge for obstruction? The bill does not specify how much an issue like obstruction can be addressed.

**Senator Moore:** Could you repeat the first part again? I want to make sure I understand what you're asking.

**Senator Oh:** Can you explain the process for the inspector general to bring forward such a complaint or charge for obstruction?

**Senator Moore:** As I mentioned, it's important that people who are involved in this process take it seriously, that the issues we're dealing with, rights of individuals, they are entitled to a full and fair consideration of their complaint. That means the production of all data or materials that the inspector general may require in order to complete their job.

It's a very serious thing. When you talk about the Jimenez case or others, they scream out for attention and a system put in place where they get a fair and timely hearing.

**Senator Kenny:** Senator Moore, it's really ambitious to come forward with a substantive bill of this size and on this subject. You are to be congratulated. I can't imagine how many hours you've put into this.

Did you compare this position, when you came forward with the name "inspector general," with the inspector general's role that the original version of the Canadian Security Intelligence Service Act had? The titles would be the same, but did you compare what they did?

**Senator Moore:** No, I did not.

**Senator Kenny:** I'm asking the question because the inspector general in CSIS' role is one that is sort of similar to a canary in a coal mine. It's designed to give the minister a heads-up if the officials are not being transparent with him. It was designed to be balanced off by SIRC, where they would be doing a number of things that you have the inspector general doing here.

It seems to me that the job you have for this inspector general over an intelligence-related organization and what Parliament decided was appropriate for SIRC have the same title but quite different jobs, or at least at first blush it appears to me that's the case.

**Senator Moore:** We weren't modelling it after CSIS. In any event, I'd expect in both of those mandates there are certain fundamental tasks and rights that are adherent to it, but we didn't sit down and lift that out of that act.

**Senator Kenny:** Okay.

**Senator Moore:** It's nice to hear that people are thinking the same way to protect the rights of individuals.

**Le sénateur Oh :** Pourriez-vous nous expliquer le processus que devra suivre l'inspecteur général pour déposer une plainte ou une accusation d'entrave? Le projet de loi ne précise pas comment un problème lié à l'entrave peut être réglé.

**Le sénateur Moore :** Pourriez-vous répéter la première partie de votre question? Je veux être sûr de bien comprendre ce que vous demandez.

**Le sénateur Oh :** Pourriez-vous nous expliquer le processus que devra suivre l'inspecteur général pour déposer une plainte ou une accusation d'entrave?

**Le sénateur Moore :** Comme je l'ai mentionné, il est important que les gens qui participent à ce processus le prennent au sérieux, que l'on tienne compte des droits des individus et qu'ils aient droit à un examen exhaustif et équitable de leur plainte, ce qui suppose la production de toutes les données ou de tous les documents dont pourrait avoir besoin l'inspecteur général pour effectuer son travail.

C'est très sérieux. Qu'il soit question du cas de Mme Jimenez ou d'autres cas, ils réclament une attention immédiate et ils nécessitent qu'un système efficace soit mis en place afin d'offrir à ces personnes un processus d'audience équitable et opportun.

**Le sénateur Kenny :** Sénateur Moore, c'est très ambitieux de votre part de présenter un projet de loi étoffé de cette taille sur ce sujet. Vous méritez des félicitations. Je n'ose imaginer le nombre d'heures que vous y avez consacré.

Lorsque vous avez décidé d'utiliser le titre d'« inspecteur général », avez-vous comparé ce poste avec le rôle de l'inspecteur général prévu dans la version originale de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité? Le titre de ces postes est le même, mais avez-vous comparé les fonctions?

**Le sénateur Moore :** Non.

**Le sénateur Kenny :** Je pose la question parce que le rôle de l'inspecteur général du SCRS est en quelque sorte comparable à celui d'un canari dans une mine de charbon. Il consiste à prévenir le ministre lorsque les fonctionnaires ne font pas preuve de transparence avec lui. Il est censé être compensé par celui du CSARS, qui ferait un certain nombre de choses que fait l'inspecteur général ici.

Il me semble que le poste prévu pour cet inspecteur général dans une organisation liée au renseignement et celui que le Parlement a jugé approprié pour le CSARS ont le même titre, mais qu'ils sont très différents; en tout cas, à première vue, ils semblent l'être.

**Le sénateur Moore :** Nous ne nous sommes pas inspirés du modèle du SCRS. Toutefois, je m'attends à ce qu'il y ait, pour ces deux mandats, certaines tâches fondamentales et certains droits fondamentaux qui y soient rattachés, mais nous n'avons pas tiré cela de cette loi.

**Le sénateur Kenny :** D'accord.

**Le sénateur Moore :** Il est bon de constater que les gens ont la même opinion sur la protection des droits des individus.

**Senator Kenny:** One job is a private job, and this job is a very public job.

**Senator Moore:** Correct.

**Senator Kenny:** The next question I wanted to ask has to do with recognized parties. I can see how that makes sense in the House of Commons. In the Senate it may be a different matter given that we have a large number of people who aren't in any party, and that number is likely to grow. Have you given that some thought?

**Senator Moore:** A little bit as I sit there in the Senate and watch things evolve, but I'm not hung up on that. I appeared last week on another bill before a committee of independent senators, and the question is no different there than it is here. It's all about making the country better, solid motivation and trying to do the best thing, so I'm not too concerned about the partisanship when it comes to a bill like this being considered in the Senate.

**Senator Kenny:** My question was, were they going to be excluded? Senator Jaffer complimented on you having all recognized parties consulted on the appointment. The recognized parties wouldn't apply to a third of the Senate as it stands now.

**Senator Moore:** That's a good question. What do I say to that?

There's no doubt in my mind that the *Rules of the Senate* are going to have to change from the way the Rules are now written with regard to how you get into caucus, the membership, the makeup, the recognized party and also the funding of various offices in the Senate. In consideration of the reality that you mentioned, and as we move through even to the end of this calendar year, you're probably going to see more independent senators not aligned with a party in the chamber — more than we have today and more, perhaps, than members sitting there like me, connected with a political party. We'll have to cross that bridge when we come to it, I guess.

**The Chair:** Senator, if I could add to this, I think Senator Kenny raises an interesting point. This is something we might consider later, but it may be an amendment to the bill to "recognized parties" or "recognized Senate caucuses." At the end of the day, there's going to have to be some discipline within the confines of the Senate, and it will probably have to be by way of caucuses where decisions can be made. That might, at least in part, meet the point raised by Senator Kenny.

**Senator Moore:** That's a practical and good point, chair. What the structure will be — it may be regional; who knows?

**Senator Day:** On this speculation as to the future of the Senate, Mr. Chairman, I don't think we should recommend amendments to this bill at this time. There's no reason to assume that all

**Le sénateur Kenny :** Un poste a un rôle privé, et pour ce poste-ci, le rôle est très public.

**Le sénateur Moore :** Oui.

**Le sénateur Kenny :** Ma prochaine question concerne les partis reconnus. Je comprends que c'est tout à fait sensé à la Chambre des communes. Or, au Sénat, cela pourrait être différent, étant donné que nous avons un grand nombre de sénateurs indépendants et que ce nombre est susceptible d'augmenter. Y avez-vous songé?

**Le sénateur Moore :** J'y songe un peu lorsque je siège au Sénat et que je regarde les choses évoluer, mais je ne m'y arrête pas. La semaine dernière, j'ai comparu devant un comité de sénateurs indépendants au sujet d'un autre projet de loi, et la question est la même là-bas comme ici. Tout ce qui compte, c'est de rendre le pays meilleur, de faire preuve d'une solide motivation et d'essayer de faire de notre mieux. Je ne m'inquiète donc pas outre mesure de la partisannerie lorsqu'il est question de l'étude d'un projet de loi comme celui-ci au Sénat.

**Le sénateur Kenny :** Je voulais savoir si ces personnes seraient exclues. La sénatrice Jaffer vous a félicité pour avoir prévu que tous les partis reconnus seront consultés au sujet de la nomination. Or, les partis reconnus ne représentent même pas le tiers du Sénat actuellement.

**Le sénateur Moore :** C'est une bonne question. Que puis-je répondre?

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il faudra modifier la façon dont le *Règlement du Sénat* est rédigé actuellement en ce qui concerne l'intégration au caucus, les membres, la composition, les partis reconnus et également le financement de divers bureaux au Sénat. Compte tenu de la réalité que vous avez mentionnée, et à mesure que nous nous rapprochons de la fin de l'année civile, vous verrez probablement davantage de sénateurs indépendants au Sénat — il y en aura plus qu'en ce moment, et ils seront peut-être plus nombreux que les sénateurs qui, comme moi, appartiennent à un parti politique. Je suppose que nous allons devoir traverser le pont lorsque nous serons arrivés à la rivière.

**Le président :** Sénateur, permettez-moi d'ajouter que, selon moi, le sénateur Kenny soulève un point intéressant. C'est une question sur laquelle nous pourrions nous pencher plus tard, mais cela pourrait mener à un amendement au projet de loi en ce qui concerne les « partis reconnus » ou les « caucus reconnus du Sénat ». Au bout du compte, il devra y avoir une certaine discipline à l'intérieur du Sénat, et on devra probablement prendre les décisions par l'intermédiaire des caucus. Cela répond peut-être, du moins en partie, à la question soulevée par le sénateur Kenny.

**Le sénateur Moore :** C'est un excellent point sur le plan pratique, monsieur le président. Quelle sera la structure... Elle sera peut-être régionale, qui sait?

**Le sénateur Day :** En ce qui concerne cette spéculation sur l'avenir du Sénat, monsieur le président, je ne crois pas que nous devrions recommander maintenant des amendements au projet de

independents are going to caucus together because “caucus” implies giving up some of your independence for the group. If they’re truly independent, which they appear to be, I don’t think we can assume that they’re going to be caucusing.

I wouldn’t recommend that change, but I do point out, in section 15.2, resolutions of the Senate and the House of Commons are also contemplated. Senator Jaffer made reference to the various groups consulted and how the process was going to take place. It seems that’s your answer to that, namely that all members of the Senate would have a chance to participate in a debate on the resolution and the voting on any resolution.

Are you with me on that, senator?

**Senator Moore:** Yes, absolutely. That’s the current situation, and that’s the bill that we’re looking at.

**Senator Day:** Perfect. Irrespective of what particular group or non-group, every senator has an opportunity to participate.

**Senator Moore:** Correct.

**Senator Day:** My question is primarily towards what can be described as the oversight or monitoring role aspect as opposed to the complaint process that you’re giving to this group.

Although we haven’t heard from the minister yet, and we haven’t seen any legislation, I believe the articles I’ve read are that legislation will be coming in proposed form before the summer. I took it from the earlier discussion that you believed that to be more the monitoring aspect as opposed to the complaint aspect of your legislation?

**Senator Moore:** Yes, senator.

**Senator Day:** So the monitoring aspect may or may not be by a combined group of House of Commons and senators, but it’s still a monitoring function.

**Senator Moore:** Yes.

**Senator Day:** You’ve combined them both here. One aspect of that can be easily taken off if it’s a conflict of or duplicate of one aspect of the proposed legislation coming down.

I would like to ask you about what can be disclosed in the monitoring process. From reading your legislation, I believe you contemplate that the inspector general would be a Privy Councillor and would be obliged to follow the non-disclosure rules of the Privy Council.

**Senator Moore:** I didn’t think of that office being a Privy Council councillor. I thought of it more as an officer of Parliament, like the Auditor General or the information officer, the Privacy Commissioner. I think those people are all immune from legal suit. That’s a valid point, I guess, but I didn’t think of that as being the nature of the office, senator.

loi. Il n’y a aucune raison de supposer que tous les sénateurs indépendants vont se regrouper pour former un caucus, car le terme « caucus » implique de renoncer à une partie de son indépendance au profit du groupe. S’ils sont réellement indépendants, et ils semblent l’être, nous ne pouvons présumer qu’ils formeront un caucus.

Je ne recommanderais pas ce changement, mais je souligne qu’à l’article 15.2, l’approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes est également envisagée. La sénatrice Jaffer a mentionné les divers groupes consultés et comment se déroulera le processus. Il semble que cela soit votre réponse à la situation, c’est-à-dire que tous les sénateurs ont la possibilité de participer à un débat concernant la résolution et à un vote concernant toute résolution.

Êtes-vous d’accord avec moi, sénateur?

**Le sénateur Moore :** Oui, absolument. C’est la situation actuelle, et c’est le projet de loi que nous examinons.

**Le sénateur Day :** C’est parfait. Peu importe qu’il fasse partie d’un groupe ou pas, chaque sénateur a la possibilité de participer.

**Le sénateur Moore :** C’est exact.

**Le sénateur Day :** Ma question porte essentiellement sur ce qui pourrait être qualifié comme étant le rôle de surveillance par opposition au processus de plaintes que vous donnez à ce groupe.

Bien que nous n’ayons rien entendu de la part du ministre jusqu’à présent et que nous n’ayons examiné aucun projet de loi, selon les articles que j’ai lus, une mesure législative sera proposée avant l’été. J’ai cru comprendre d’après la discussion qui a eu lieu plus tôt que vous êtes d’avis qu’il sera davantage question du rôle de surveillance plutôt que du processus de plaintes?

**Le sénateur Moore :** Oui, sénateur.

**Le sénateur Day :** Donc, le rôle de supervision pourrait ou non être exercé par un groupe composé de députés et de sénateurs, mais il s’agit tout de même d’une fonction de surveillance.

**Le sénateur Moore :** Oui, c’est cela.

**Le sénateur Day :** Vous les avez regroupés. L’un des éléments peut être facilement supprimé pour éviter un conflit ou un dédoublement concernant un élément de la mesure proposée.

J’aimerais savoir ce qui peut être divulgué dans le cadre du processus de surveillance. Après avoir lu la mesure législative, je crois que vous envisagez que l’inspecteur général soit un membre du Conseil privé et qu’il serait tenu de respecter les règles de non-divulgaration du Conseil privé.

**Le sénateur Moore :** Je n’avais pas pensé que le poste serait occupé par un membre du Conseil privé. Je croyais plutôt qu’il serait occupé par un haut fonctionnaire du Parlement, comme le vérificateur général ou le commissaire à la protection de la vie privée. Je crois que ces personnes sont à l’abri de poursuites judiciaires. C’est un point valable, je suppose, mais je n’avais pas envisagé qu’il s’agirait de la nature du poste, sénateur.

**Senator Day:** Would the inspector general have access to information that Privy Councillors have access to?

**Senator Moore:** If the inspector general is monitoring the operations of the agency, he or she might see some opportunities for improvement and make a suggestion. The inspector general would make those suggestions to the minister and I expect also to the president of the agency. I didn't think that he or she would go to the minister and seek out information that was privy to the cabinet.

**Senator Day:** I guess I'm having a bit of difficulty understanding proposed section 15.17 and what information the inspector general may have access to. Then we go on and say "but limited to" — page 8 of your proposed bill talks about solicitor-client privilege and confidence of the Privy Council in Canada.

If you go on to subsection (4), because this whole section is subject to subsections (3) and (4), it says that the inspector general may disclose if the inspector general feels that he or she must do so in order to explain the situation. That means that solicitor-client privilege can be disclosed. I'm not sure of the Privy Council aspect. The concern is, isn't that getting us around certain safeguards that have been built up over many years and many decades? We're saying that notwithstanding all of that, they can disclose it if they feel, by applying their own tests, it's okay to do that?

**Senator Moore:** Good point, senator. "Solicitor-client" bothers me as a solicitor.

**Senator Day:** Yes; and me.

**Senator Moore:** The courts have recently ruled on that, that that's to be protected. It was in connection with the laundering of money cases before the Supreme Court last year. That should be tightened up, no question. Thank you.

**Senator Day:** Thank you.

**The Chair:** Colleagues, we have approximately 15 minutes. I'd ask everyone to be concise in their questions, and I would ask the witness to be concise in his response so that we can get through the list here. We have four senators with questions.

**Senator Jaffer:** Senator Moore, I want to refer you to proposed section 15.6(1) of your bill. It's the definition of "trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith." I don't know how it will be interpreted, but it could be interpreted very broadly to allow the inspector general to refuse some valid cases.

**Le sénateur Day :** L'inspecteur général aurait-il accès aux renseignements auxquels ont accès les membres du Conseil privé?

**Le sénateur Moore :** Si l'inspecteur général surveille les activités de l'agence, il pourrait relever certains aspects à améliorer et faire des suggestions. L'inspecteur général ferait des suggestions au ministre, ainsi qu'à la présidente de l'agence, je présume. Je ne crois pas que l'inspecteur général s'adresserait au ministre afin de lui demander des renseignements confidentiels du Cabinet.

**Le sénateur Day :** Je suppose que j'ai du mal à comprendre l'article 15.17 proposé et quels seraient les renseignements à la disposition de l'inspecteur général. Le terme « notamment » est ensuite utilisé — il est question, à la page 8 du projet de loi, de renseignements protégés par le secret professionnel liant l'avocat à son client et de renseignements confidentiels du Conseil privé du Canada.

Au paragraphe (4), comme l'article au complet est assujéti aux paragraphes (3) et (4), il est écrit que l'inspecteur général peut communiquer des renseignements lorsqu'il est d'avis qu'il est nécessaire de le faire pour expliquer la situation. Cela signifie que des renseignements protégés par le secret professionnel liant l'avocat à son client peuvent être communiqués. Je ne suis pas certain pour ce qui est du Conseil privé. Ma préoccupation, c'est que cela ne nous permet-il pas d'éviter des mesures de sécurité qui ont été établies au cours de nombreuses années et de nombreuses décennies? Il est indiqué que l'inspecteur général, indépendamment de toutes les mesures de sécurité, peut communiquer des renseignements s'il juge, après avoir appliqué ses propres critères, qu'il est nécessaire de le faire.

**Le sénateur Moore :** C'est un bon point, sénateur. Comme je suis moi-même avocat, la question des renseignements protégés par le secret professionnel me préoccupe.

**Le sénateur Day :** Oui, elle me préoccupe également.

**Le sénateur Moore :** Les tribunaux ont statué récemment que c'est quelque chose qu'il faut protéger. C'était en lien avec des cas de blanchiment d'argent dont la Cour suprême avait été saisie l'an dernier. Il faut resserrer les règles, c'est certain. Merci.

**Le sénateur Day :** Merci.

**Le président :** Collègues, il reste environ 15 minutes. Je demande à tous de faire preuve de concision et je demande au témoin de répondre brièvement de sorte que nous puissions examiner tous les points sur la liste. Quatre sénateurs ont des questions à poser.

**La sénatrice Jaffer :** Sénateur Moore, je vous demanderais de vous reporter au paragraphe 15.6(1) de votre projet de loi. Il est question d'une plainte qui « est futile ou vexatoire ou a été portée de mauvaise foi ». Je ne sais pas comment cela sera interprété, mais j'ai l'impression que ce paragraphe pourrait être interprété de façon très large, de sorte que l'inspecteur général pourrait rejeter certains cas très valables.



First of all, I'd like to hear from you why you thought it was necessary to put that in the bill. Of course, there is no definition — there can't be; I'm not faulting you — but from one inspector general to another, different inspectors general could decide what is frivolous.

**The Chair:** Which section is that?

**Senator Moore:** It's section 15.6(5)(a).

In putting it in there, I guess we wanted to make it clear that this is a serious process. We don't want people to be flooding the office with complaints that are not serious, perhaps violations of Charter rights or that sort of thing, that it's not to be taken lightly and that something that is frivolous or a mean-spirited attack on an agent at a border crossing without foundation, I think a little common sense has to prevail here. But I put it in for these reasons that people would realize this is a serious process and it's not an all-out hunting season on the CBSA. That's not what this is meant to be.

**Senator White:** Thanks again, Senator Moore. Congratulations. This is very timely for us.

My question surrounds the same section as Senator Jaffer and whether or not the individual whose complaint has not been investigated, refused to be investigated, would they have the same access to an appeal to the Federal Court, or is that only for completed complaints?

**Senator Moore:** They are for completed complaints.

**Senator White:** Is there any appeal process for someone whose complaint has been identified as trivial, frivolous, et cetera?

**Senator Moore:** No, there is not.

**Senator White:** There's no appeal?

**Senator Moore:** No, sir. The idea, just to make it clear, before the inspector general proceeds, works toward coming to a decision, he or she will be talking to the agency as well as the complainant to gather facts and evidence so that he or she may have all the pertinent information before them before making a decision.

Again, the office is not going to be treating this lightly, either. It's responsibility and authority here, and people have to realize that this is an important function and is to be taken seriously.

J'aimerais tout d'abord que vous expliquiez pourquoi vous avez jugé nécessaire d'inclure ce paragraphe dans le projet de loi. Bien sûr, il n'y a pas de définition — il ne peut pas y en avoir. Je ne vous accuse pas, mais différents inspecteurs généraux pourraient interpréter différemment ce qui constitue une plainte futile.

**Le président :** De quel article s'agit-il?

**Le sénateur Moore :** Il s'agit de l'alinéa 15.6(5)a).

En l'ajoutant dans le projet de loi, je suppose que nous voulions indiquer clairement qu'il s'agit d'un processus sérieux. Nous ne voulons pas recevoir une avalanche de plaintes non sérieuses, comme des plaintes portant sur des violations de droits garantis par la Charte ou d'autres plaintes du même genre. Nous ne voulons pas que le processus soit pris à la légère et que des agents aux postes frontaliers fassent l'objet d'attaques futiles ou mal intentionnées et qui sont dénuées de tout fondement. Je crois qu'il faut faire preuve de bon sens. J'ai inclus l'alinéa pour ces raisons, c'est-à-dire afin que les gens comprennent qu'il s'agit d'un processus sérieux et que ce n'est pas la saison de la chasse aux agents de l'ASFC. Ce n'est pas l'objet du projet de loi.

**Le sénateur White :** Je vous remercie de nouveau, sénateur Moore. Félicitations. Ce projet de loi tombe à point.

Ma question porte sur le même paragraphe que celui mentionné par la sénatrice Jaffer. En ce qui concerne une plainte qui n'a pas été instruite ou que l'inspecteur général a refusé d'instruire, la personne ayant déposé la plainte pourrait-elle interjeter appel à la Cour fédérale, ou cela serait-il possible uniquement si la plainte a déjà été instruite par l'inspecteur général?

**Le sénateur Moore :** Un appel serait possible uniquement dans le cas d'une plainte déjà instruite par l'inspecteur général.

**Le sénateur White :** Un processus d'appel est-il prévu pour les personnes dont la plainte a été jugée futile, vexatoire ou portée de mauvaise foi?

**Le sénateur Moore :** Non, il n'y a pas de processus d'appel prévu.

**Le sénateur White :** Aucun processus d'appel n'est prévu?

**Le sénateur Moore :** Non, monsieur. Je vais clarifier les choses. Avant de rendre une décision, l'inspecteur général discutera avec l'agence et avec le plaignant afin de recueillir des faits et des éléments de preuve. Il disposera ainsi de tous les renseignements pertinents au moment de rendre une décision.

Je le répète, le bureau ne traitera pas non plus l'affaire à la légère. Il a des responsabilités et des pouvoirs, et les gens doivent comprendre qu'il s'agit d'une fonction importante et qu'elle doit être prise au sérieux.

**Senator White:** Thank you, senator. A few years ago there was an issue about complaining about senior officers within the RCMP and whether or not members of the RCMP could file a complaint. Would this legislation allow CBSA officers to complain about senior executives within the agency?

**Senator Moore:** I didn't think of that, to be honest with you. This was motivated by —

**Senator White:** External complaints.

**Senator Moore:** Yes, looking at the rights of citizens, people caught up in the immigration process.

**Senator White:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Carignan:** It is probably just a typo, but the French version of subclause 15.17(2) says “Sour reserve” when it should say “Sous réserve”.

How important is it to you for people other than those who have been detained or the subject of an investigation by the Canada Border Services Agency and third parties be able to file complaints?

[English]

**Senator Moore:** Let's just talk this through. A party who is not seeking to register a complaint, who, in his or her mind, wasn't happy with the way they were treated, that's one thing. But you're asking what about another party outside of that group.

I would think that if that happened, the inspector general would probably take notice of that and I guess look into the situation in terms of monitoring how the agency performs and whether or not there's a valid reason or something he could constructively add to make things better, not by way of a crank or an unfounded intervention but something serious that could perhaps help, I would think; but I haven't thought of a third outside of this immigration system wanting to do that. If they did, I would think, in terms of his mandate to monitor the functioning of the agency, he would perhaps look at that.

[Translation]

**Senator Carignan:** I have a problem with the legal remedy set out in clause 15.21 and following, and particularly with one aspect of subclause 15.22(5), which reads:

- (5) Where, in proceedings under subsection (1), the Court concludes that the Agency has failed to comply with this Act, the Court may grant any remedy that it considers appropriate and just in the circumstances.

**Le sénateur White :** Merci, sénateur. Il y a quelques années, on a discuté de la possibilité de déposer des plaintes contre des officiers supérieurs de la GRC et de la question de savoir si des membres de la GRC pouvaient ou pas déposer des plaintes. Le projet de loi permettrait-il à des agents de l'ASFC de déposer des plaintes à l'endroit de cadres supérieurs de l'agence?

**Le sénateur Moore :** Pour être franc, je n'y avais pas pensé. Cela a été motivé par...

**Le sénateur White :** Des plaintes de l'extérieur.

**Le sénateur Moore :** Oui, il s'agit plutôt de plaintes liées aux droits de citoyens, de personnes coincées dans le processus d'immigration.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ce n'est probablement qu'une coquille, mais au paragraphe 15.17(2), on lit « sour réserve », alors que ce devrait être « sous réserve ».

Quelle est l'importance, pour vous, que d'autres personnes que celles qui sont détenues ou qui font l'objet d'une enquête par l'Agence des services frontaliers puissent déposer des plaintes, et que des tierces parties puissent également avoir la possibilité de déposer des plaintes?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Parlons-en. Une personne qui ne cherche pas à déposer une plainte, mais qui est insatisfaite de la façon dont elle a été traitée, c'est une chose. Ce que vous cherchez à savoir, c'est ce qui se passe s'il s'agit d'une autre personne à l'intérieur de ce groupe.

Je crois que, si cela se produisait, l'inspecteur général en prendrait note et examinerait probablement la situation, c'est-à-dire qu'il surveillerait la façon dont l'agence exécute son mandat, déterminerait si le motif est valable et chercherait à faire quelque chose de constructif pour améliorer la situation. On ne parle pas d'une intervention non fondée, mais plutôt d'une intervention sérieuse qui pourrait améliorer la situation. Je n'ai pas encore réfléchi à un tiers, à l'extérieur du système d'immigration, qui pourrait vouloir faire une telle chose. L'inspecteur général, dans le cadre de son mandat de surveillance de l'agence, pourrait examiner la situation.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** J'ai de la difficulté avec le recours judiciaire, aux articles 15.21 et suivants, et particulièrement avec un des aspects du paragraphe 15.22(5), où on peut lire ce qui suit :

- (5) Le tribunal peut, s'il estime que l'Agence ne s'est pas conformée à la présente loi, accorder la réparation qu'il estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

I read the bill and the only obligation that I found for the CBSA is that it must meet the requirements set out in paragraph 15.11(1)(b), where the inspector general provides a report to the minister and the president containing, and I quote:

(b) where appropriate, a request that, within a specified time, notice be given to the Inspector General of any action taken or proposed to be taken to implement the recommendations contained in the report or reasons why no such action has been or is proposed to be taken.

That is the only place where I see an obligation that the agency must meet, namely, the obligation to indicate, within a specified time frame, whether it implemented the recommendations or refused to do so. I do not see any compulsory clauses for the agency anywhere else. Will the agency be subject to any other constraints?

For example, subclause 15.22(5) mentions situations where:

. . .the Agency has failed to comply with this Act. . .

However, no real obligation is imposed on the agency, other than the obligation to submit to the inspector general's investigation. Other than that, all the agency is required to do is explain why it implemented the inspector general's recommendations or why it refused to do so.

[English]

**Senator Moore:** In the first instance, the agency would be required, as any other party, to not obstruct the inspector general in his or her carrying out their duties, fulfilling the mandate. That would lead to the process being fully completed. I think you're suggesting that perhaps the agency would not do that.

Well, it seems to me, first, the inspector general I expect would go to the minister and to the president of the agency and let it be known that I'm not happy, people aren't doing their job or they're not providing me with the information I need.

I would expect ministerial pressure could be applied. He or she could go public, and I don't think the agency would want that. So I don't think that in the spirit of the bill and what we're trying to do here, the agency would be wise or would be inclined to not respond fully and to act in accord with the wishes of the inspector general.

Senator, if you have wording that would make that tighter, I am —

[Translation]

**Senator Carignan:** I do not see a provision that recommends that the agency not interfere with the inspector general's work. Should there be one?

J'ai lu le projet de loi, et la seule obligation que j'ai trouvée pour l'agence, c'est de répondre aux exigences énoncées à l'alinéa 15.11(1)b), où l'inspecteur général présente au ministre et au président un rapport où, et je cite :

b) il demande, s'il le juge à propos, au ministre et au président, de lui donner avis, dans un délai déterminé, soit des mesures prises ou envisagées pour la mise en œuvre de ses recommandations, soit des motifs invoqués pour ne pas y donner suite.

C'est le seul endroit où je constate que l'agence aurait une obligation quelconque à respecter, soit celle de dire, dans un délai déterminé, si elle a mis en œuvre les recommandations ou si elle a refusé de les mettre en œuvre. À aucun autre endroit je ne vois de dispositions qui seraient coercitives pour l'agence. Est-ce qu'il y a d'autres contraintes auxquelles l'agence serait soumise?

Par exemple, on mentionne ceci au paragraphe 15.22(5) :

[...] l'Agence ne s'est pas conformée à la présente loi [...]

Cependant, aucune obligation réelle n'est imposée à l'agence outre celle de se soumettre à l'inspection de l'inspecteur général. La seule obligation qu'a l'agence, outre celle de se soumettre à l'inspection, c'est d'expliquer pourquoi elle a mis en œuvre les recommandations de l'inspecteur ou pourquoi elle a refusé de les mettre en œuvre.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Tout d'abord, l'agence, comme n'importe quelle autre partie, serait tenue de ne pas nuire à l'inspecteur général dans l'exécution de ses fonctions. Le processus pourrait ainsi être considéré comme pleinement achevé. Je crois que ce que vous laissez entendre, c'est que l'agence ne ferait pas cela.

Eh bien, il me semble que l'inspecteur général s'adresserait d'abord au ministre et à la présidente de l'agence et les informerait que la personne n'est pas satisfaite, que les employés ne font pas leur travail ou que ceux-ci ne fournissent pas les renseignements demandés.

Je suppose que des pressions pourraient être exercées par le ministre. La personne pourrait dénoncer la situation publiquement. Je ne crois pas que c'est ce que souhaiterait l'agence. Par conséquent, dans le contexte du projet de loi et de ce que nous tentons de faire à cet égard, l'agence serait sans doute bien avisée de ne pas répondre pleinement et d'agir conformément à la volonté de l'inspecteur général.

Sénateur, si vous utilisiez des termes pouvant apporter plus de précision, je suis...

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je ne vois pas de disposition qui recommande à l'agence de ne pas entraver le travail de l'inspecteur général. Devrait-il y en avoir une?

[English]

**Senator Moore:** So you don't think 15.20 of the penalty stuff would be enough to — anyway, as I said —

**The Chair:** Colleagues, time is running on us, and I think Senator Carignan has raised a point here that we can follow up at a later time and maybe ask for more information. Can we conclude with Senator Kenny?

**Senator Kenny:** Senator Moore, one of the things that came to mind when I went through this bill is the relationship between the inspector general and the union. As you know from your time on this committee, the union has been of assistance to us on scores of occasions. Did you consider any relationship between the union and the inspector general?

**Senator Moore:** Relationship, you mean in terms of him being a member of?

**Senator Kenny:** No, certainly taking their views into account. Their perspective was frequently of assistance to this committee.

**Senator Moore:** Yes, I recall. Again, it seems to me that he or she carrying out the job, and in terms of monitoring how the agency performs and trying to make it better, there's nothing to stop the inspector general from speaking with the president of the union and saying, "I'm finding this. What do you think? It might be helpful; it might be better if we did something a little differently here." He's free to do that. It would be a healthy relationship, I would think.

**Senator Kenny:** Perhaps I'm even thinking of something as simple as an encouragement in the legislation to solicit their views on things.

**Senator Moore:** I didn't think about that, and I don't know if — well, I guess, who are you going to solicit from? I'd like to have the inspector general have the freedom to connect with whatever party. You start listing and people get excluded. I didn't think of it that way.

I don't know if that's satisfactory or not, senator, but that's where we are.

**The Chair:** Perhaps, Senator Moore, before we conclude here, I'm looking at proposed section 15.9, where the inspector general has the ability to investigate any complaint under this act and has the power to summon, to administer oaths, to receive and accept evidence.

I want to inquire further from Senator Kenny and Senator Carignan: Is this the section that would, from your perspective, give the ability to the inspector general to have that authority to require people to come forward who he or she feels are required in order to be able to deal with an issue that has been brought before his or her office?

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Alors, vous ne croyez pas que les sanctions prévues à l'article 15.20 seraient suffisantes pour — ou du moins, comme je l'ai dit...

**Le président :** Chers collègues, le temps presse, et je crois que le sénateur Carignan a soulevé un point que nous pourrions examiner plus tard et au sujet duquel nous pourrions demander d'autres renseignements. L'intervention du sénateur Kenny sera la dernière.

**Le sénateur Kenny :** Sénateur Moore, l'une des choses qui me sont venues à l'esprit lorsque j'ai examiné le projet de loi, c'est la relation entre l'inspecteur général et le syndicat. Comme vous le savez, puisque vous avez siégé au comité, le syndicat nous a fourni de l'aide à maintes reprises. Avez-vous tenu compte de la relation entre le syndicat et l'inspecteur général?

**Le sénateur Moore :** Entendez-vous par relation le fait qu'il en ait été membre?

**Le sénateur Kenny :** Non, c'est plutôt le fait de prendre en compte son point de vue. Cela nous a souvent été utile dans le cadre des travaux du comité.

**Le sénateur Moore :** Oui, en effet. Encore une fois, je répète que l'inspecteur général doit exécuter son mandat, c'est-à-dire surveiller le rendement de l'agence et tenter de l'améliorer. Il n'y a donc rien qui empêche l'inspecteur général de discuter avec le président du syndicat de ce qu'il a relevé et de demander à ce dernier ce qu'il en pense et quelles améliorations pourraient être apportées. Il est tout à fait libre de le faire. Je crois que cela pourrait être une relation très saine.

**Le sénateur Kenny :** Je pense même à quelque chose d'aussi simple qu'un encouragement dans la mesure législative en vue de solliciter le point de vue du syndicat.

**Le sénateur Moore :** Je n'y avais pas pensé et je ne sais pas si — eh bien, on solliciterait le point de vue de qui au juste? J'aimerais que l'inspecteur général soit libre de communiquer avec quelque partie que ce soit. Lorsqu'on commence à dresser une liste, des gens finissent par être exclus. Je n'y avais pas pensé du tout de cette façon.

Je ne sais pas si ma réponse est satisfaisante, sénateur, mais voilà où nous en sommes.

**Le président :** Sénateur Moore, avant de conclure, j'aimerais aborder l'article 15.9, qui prévoit que l'inspecteur général a, dans les enquêtes qu'il mène sous le régime de la loi, le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître, de faire prêter serment et de recevoir des éléments de preuve.

J'aimerais obtenir de plus amples renseignements de la part du sénateur Kenny et du sénateur Carignan. S'agit-il, selon vous, de l'article qui donnerait à l'inspecteur général le pouvoir d'exiger les renseignements dont son bureau a besoin pour traiter une question?

**Senator Moore:** I think so. I thank you for that intervention. The inspector general can summon people. It is pretty weighty authority. If he's not getting cooperation from somebody in the agency, as I mentioned to Senator Carignan, he can go to the minister or to the president of the agency; or, in the final analysis, he says, "Listen, if you don't come and do this properly, I have the authority to require you to appear."

So I would think that would answer it. If there's any way you want to tighten that up —

[Translation]

**Senator Carignan:** I was not necessarily commenting on the inspector general conducting an investigation but on him forcing a specific outcome. The inspector general is authorized to make recommendations, but there is nothing to stop him from trying to force the agency to implement his recommendations. That was what I was getting at.

[English]

**Senator Moore:** Are you suggesting that if the inspector general makes a finding and it requires the agency to do something differently, there is not enough here to compel them to do that? Is that what you are thinking? I will look further. I just didn't think anybody would not adhere to the law.

**The Chair:** Colleagues, Senator Kenny and Senator White, and then we will conclude.

**Senator Kenny:** I assumed that if the inspector general makes a comment about how the agency is functioning, the agency takes a risk if it doesn't follow his advice. They're going to find themselves with the media covering it, and the court of public opinion will prevail. Frankly, government agencies don't like to have criticism about them. See how people respond to the Auditor General. When the Auditor General says something is wrong, you hear departments saying, "We're adopting his whole report. Whatever he said, we will do."

**Senator Carignan:** I agree with the media, but 15.22(5) said the tribunal could —

**The Chair:** I'm going to conclude with Senator White because we have other witnesses to line up.

**Senator White:** For a few decades, the exact same challenges have been faced by complainants to the RCM; they end up going to the Public Complaints Commission or External Review Committee, and at the end of the day the decision maker is still the commissioner. The commissioner can take the heat if he can take the heat, and nothing happens.

**Le sénateur Moore :** C'est bien cela. Je vous remercie de votre intervention. L'inspecteur général peut assigner des témoins à comparaître devant lui. Il jouit d'un assez grand pouvoir. À défaut d'obtenir la coopération d'un fonctionnaire de l'agence, comme je l'ai mentionné au sénateur Carignan, il peut s'adresser au ministre ou à la présidente de l'agence, ou encore il peut signaler au fonctionnaire que, s'il n'obtient pas sa pleine coopération, il pourrait être contraint de comparaître devant lui.

Je crois que cela permettrait d'obtenir le résultat voulu. Si vous voulez resserrer davantage les choses...

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Mon propos ne porte pas nécessairement sur la tenue d'une enquête, mais plutôt sur la question de forcer un résultat. Le pouvoir de l'inspecteur général est de faire des recommandations, mais sur la question de forcer le résultat par rapport à la recommandation, il n'y a rien de contraignant. C'est plutôt en ce sens.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Êtes-vous en train de dire que, si l'inspecteur général tire une conclusion et exige que l'agence fasse quelque chose différemment, les termes utilisés dans le projet de loi ne sont pas suffisants pour contraindre l'agence de suivre les directives de l'inspecteur général? Est-ce que c'est ce que vous croyez? Je vais me pencher davantage sur la question. Il ne m'était pas venu à l'esprit que quelqu'un ne respecterait pas la loi.

**Le président :** Chers collègues, nous allons conclure avec les observations du sénateur Kenny et du sénateur White.

**Le sénateur Kenny :** J'avais supposé que, si l'inspecteur général faisait des observations au sujet du fonctionnement de l'agence, celle-ci courrait des risques en n'y donnant pas suite. Les médias feraient état de la situation, et l'opinion publique aurait préséance. Franchement, les organismes gouvernementaux n'aiment pas faire l'objet de critiques. Il suffit de constater comment les gens réagissent aux observations du vérificateur général. Lorsque celui-ci déclare que quelque chose ne fonctionne pas, les ministères s'empressent d'adopter ses rapports et de donner suite à ses recommandations.

**Le sénateur Carignan :** Je suis d'accord en ce qui concerne les médias, mais, conformément au paragraphe 15.22(5), le tribunal peut...

**Le président :** Nous allons conclure avec les observations du sénateur White parce que d'autres témoins attendent.

**Le sénateur White :** Pendant quelques décennies, les personnes souhaitant déposer des plaintes contre la GRC se sont heurtées aux mêmes difficultés. Elles finissent par s'adresser à la Commission des plaintes du public ou au Comité externe d'examen. Au bout du compte, c'est toujours le commissaire qui rend la décision. Le commissaire peut assumer les critiques, et rien ne lui arrive.

That's the concern being raised: Where is the hammer if at the end of the day the President of the CBSA ultimately can ignore the results of the inspector general? That's really, I think, what's being said, unless I'm missing it.

**Senator Moore:** I was trying to allude to that in my response to one of the questions. I would think that the official pressure from the minister, and again public — I may be wrong, but I think the integrity of the system would see people do the right thing. Maybe I'm too much of a Boy Scout, but I think that would happen.

**The Chair:** There's nothing wrong with being a Boy Scout, Senator Moore.

I want to thank you very much for raising the issue and bringing it forward, through the Senate, to the committee. It is fortuitous as far as timing is concerned. It is an issue that has to and should be dealt with by the government. Senator Moore, thank you for appearing.

Colleagues, I will ask the witnesses to take their seats, and I want to welcome everybody to the Standing Senate Committee on National Security and Defence, as we continue our look at Bill S-205.

We give a special welcome to Senator Moore, now as a participant.

Joining us for our second panel are Marie-Claude Landry, Chief Commissioner, and Fiona Keith, Counsel, Dispute Resolution Branch, both from the Canadian Human Rights Commission. From the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, we have Ian McPhail, Chair; Richard Evans, Senior Director, Operations; and Joanne Gibb, Director, Research, Policy and Strategic Investigations for the RCMP.

Welcome. I understand that Ms. Landry and Mr. McPhail have opening remarks. Ms. Landry, please proceed.

[*Translation*]

**Marie-Claude Landry, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission:** Honourable senators, thank you for inviting me to take part in this important discussion today. I would like to introduce my colleague, Fiona Keith, counsel for the commission.

We are encouraged to be discussing legislation that would create a monitoring and oversight body for the Canada Border Services Agency. Today I have two messages I would like to share with you.

[*English*]

First, effective monitoring and oversight of human rights protection in the delivery of national security services must include the collection of human-rights-based data. Second,

Voilà la préoccupation qui a été soulevée. Qui sera chargé au bout du compte de rendre une décision si la présidente de l'ASFC choisit de ne pas tenir compte des résultats obtenus par l'inspecteur général? C'est, je crois, ce que l'on est en train de dire, à moins que je ne me trompe.

**Le sénateur Moore :** C'est ce à quoi j'ai fait allusion dans ma réponse à l'une des questions. Je crois que, grâce aux pressions exercées par le ministre, ainsi que par le public — et j'ai peut-être tort — les gens prendraient les mesures qui s'imposent. Je suis peut-être trop naïf, mais c'est, selon moi, ce qui se produirait.

**Le président :** Il n'y a rien là, sénateur Moore.

Je vous remercie beaucoup d'avoir soulevé cet enjeu et d'en avoir saisi le comité, par l'intermédiaire du Sénat. Que cela arrive à ce moment-ci est tout à fait fortuit. Le gouvernement doit et devrait régler la question. Merci de comparaître, sénateur Moore.

Chers collègues, je vais demander aux témoins de prendre place. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Nous poursuivons notre étude du projet de loi S-205.

J'aimerais tout spécialement souhaiter la bienvenue au sénateur Moore, à titre de participant, cette fois.

Accueillons maintenant notre deuxième groupe de témoins. Représentant la Commission canadienne des droits de la personne, nous avons Mme Marie-Claude Landry, la commissaire en chef, et Mme Fiona Keith, qui est avocate à la Direction générale du règlement des différends. Nous accueillons également le président de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, M. Ian McPhail, qui est accompagné de M. Richard Evans, le directeur principal des opérations, et de Mme Joanne Gibb, la directrice de l'unité de la recherche, des politiques et des enquêtes stratégiques pour la GRC.

Bienvenue. Je crois savoir que Mme Landry et M. McPhail ont préparé un exposé. Madame Landry, la parole est à vous.

[*Français*]

**Marie-Claude Landry, présidente, Commission canadienne des droits de la personne :** Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à participer à cette discussion importante aujourd'hui. Permettez-moi de vous présenter ma collègue, Mme Fiona Keith, avocate à la commission.

Nous sommes heureuses d'être ici et d'avoir l'occasion de discuter du texte de loi qui vise à créer un organisme de contrôle et de surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada. Je suis ici pour vous communiquer deux messages.

[*Traduction*]

Premièrement, il faut collecter des données axées sur les droits de la personne pour mettre en place des mesures efficaces de contrôle et de surveillance du respect des droits de la personne

everyone in Canada, no matter their circumstances or how they ended up here, is entitled to basic human rights protection. This is why we have joined the call for independent monitoring and oversight of the Canada Border Services Agency in relation to migrants and other foreign nationals in detention.

Most of the legislation that gives Canada's national security organizations authority to operate on our behalf is silent on human rights protection. We are convinced that effective monitoring and oversight must be supported by the collection of human-rights-based data.

Our opinion is informed by a decade of research on national security and human rights in the Canadian context, which culminated in a special report to Parliament in 2011. The commission's report recommended that Parliament require national security organizations to collect human-rights-based data on their performance. It is also recommended that national security organizations be required to share the information with Canadians.

As it stands today, there are no processes in place to collect, track and report human-rights-based data related to the delivery of national security services.

Many organizations have policies to prevent discriminatory practices such as profiling, but few can demonstrate whether these policies are followed. None have the hard numbers to assess whether unjustified bias against people due to characteristics such as race, religion or ethnic origin is taking place in the field.

The absence of this information has the potential to impact public trust. Collecting and analyzing human-rights-based data will help national security organizations ensure that they deliver services in ways that respect human rights. Making this data available to the public will increase trust and confidence in the activities of national security organizations.

*[Translation]*

In the past year, troubling reports about conditions in detention centres have convinced us that independent oversight and monitoring of the activities of national security organizations is necessary to ensure human rights justice in Canada.

lorsque des services de sécurité nationale sont fournis. Deuxièmement, tout le monde au Canada, peu importe son histoire ou la manière utilisée pour arriver ici, devrait avoir les protections minimales des droits de la personne. C'est pour cette raison que nous avons, comme d'autres, demandé la création d'un mécanisme indépendant de contrôle et de surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada relativement à la détention des personnes migrantes et d'autres étrangers.

La plupart des lois et règlements qui autorisent les organismes responsables de la sécurité nationale à agir en notre nom n'abordent pas du tout le respect des droits de la personne. Nous sommes persuadés qu'un mécanisme efficace de contrôle et de surveillance nécessite la collecte de données axées sur les droits de la personne.

Notre opinion s'appuie sur une dizaine d'années de travaux de recherche sur la sécurité nationale et les droits de la personne dans le contexte canadien, dont le point culminant a été le rapport spécial au Parlement publié en 2011. Dans ce rapport, la Commission recommandait que le Parlement exige des organismes responsables de la sécurité nationale qu'ils collectent de données axées sur les droits de la personne pour mesurer leur rendement. Elle recommandait aussi que les organismes responsables de la sécurité nationale soient obligés de diffuser cette information à la population canadienne.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de processus de collecte, de suivi ou de diffusion de données axées sur les droits de la personne lorsque des services de sécurité nationale sont fournis.

Un grand nombre d'organismes ont adopté des politiques visant à prévenir les actes discriminatoires comme le profilage. Par contre, peu d'entre eux peuvent faire la preuve que ces politiques sont respectées. Aucun n'a de données objectives lui permettant de vérifier si, en pratique, il y a des préjugés défavorables injustifiés à l'égard de certaines personnes en fonction de caractéristiques particulières comme la race, la religion ou l'origine ethnique.

L'inexistence de cette information met à risque la confiance du public. La collecte et l'analyse de données axées sur les droits de la personne aideraient les organismes responsables de la sécurité nationale à faire le nécessaire pour fournir des services dans le respect des droits de la personne. La publication de ces données augmenterait la confiance du public à l'égard des activités des organismes responsables de la sécurité nationale.

*[Français]*

Au cours de l'année passée, des reportages inquiétants sur la situation dans les centres de détention nous ont convaincus qu'il fallait un mécanisme indépendant de contrôle et de surveillance des activités des organismes responsables de la sécurité nationale pour veiller au respect des droits de la personne au Canada.

A University of Toronto report and news stories have shone a light on the CBSA's arbitrary detention of migrants. Thousands of migrants, including women and children, are being arbitrarily held by Canada Border Services Agency in various detention centres.

[English]

They have no access to human rights protection. This gap results in part from a provision in the Canadian Human Rights Act that limits its protection to those who are legally present in Canada. Put another way, the very law designed to protect people from discrimination in Canada does not apply to some of the most vulnerable people in our country. This lack of human rights justice for foreign nationals held in Canadian prisons and detention centres is an urgent matter that requires immediate redress.

[Translation]

As I mentioned earlier, everyone in Canada, no matter their circumstances or how they ended up here, is entitled to basic human rights protection. If we are to be a world leader in human rights, anything less is unacceptable.

[English]

We must lead by example.

In conclusion, we are encouraged to be discussing measures to bring about more effective monitoring and oversight for a national security agency. The reasons for doing so are compelling. As Canada's national voice on human rights, the commission urges you to consider legislation that will ensure that the activities of national security bodies are consistent with human rights protection.

Thank you for your attention. We look forward to answering your question.

**Ian McPhail, Chair, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** Thank you, Mr. Chair, to you and your colleagues, for inviting me here today. Let me open by saying that as the chairperson of the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, I firmly believe that to be responsive and accountable to the needs of the public, law enforcement agencies must not only be subject to external civilian scrutiny but also be accepting of such review.

Un rapport de l'Université de Toronto et des reportages médiatiques ont mis en lumière les pratiques de l'Agence des services frontaliers du Canada concernant la détention arbitraire des personnes migrantes. Des milliers de personnes migrantes, y compris des femmes et des enfants, sont détenues arbitrairement par l'agence dans divers centres.

[Traduction]

Ces gens ne peuvent pas faire respecter leurs droits de la personne. Cette lacune s'explique en partie par une disposition de la Loi canadienne sur les droits de la personne limitant son application aux gens qui se trouvent légalement en territoire canadien. Autrement dit, la loi qui a été créée expressément pour protéger les gens contre la discrimination au Canada ne s'applique pas pour certaines personnes parmi les plus vulnérables dans notre pays. Ce non-respect des droits des étrangers détenus dans des prisons et des centres de détention au Canada représente un enjeu pressant qu'il faut corriger sans délai.

[Français]

Je le répète, toute personne au Canada, peu importe son histoire ou la manière qu'elle a utilisée pour arriver ici, doit être en mesure d'exiger le respect des droits de la personne. Si nous voulons que le Canada soit considéré comme un chef de file dans le domaine des droits de la personne, il s'agit du minimum acceptable.

[Traduction]

Nous devons donner l'exemple.

Pour conclure, je veux préciser que nous trouvons encourageant de pouvoir discuter de mesures à prendre pour qu'un organisme responsable de la sécurité nationale soit soumis à un mécanisme efficace de contrôle et de surveillance. Les motifs pour le faire sont incontournables. En tant que porte-parole national du Canada relativement aux droits de la personne, la Commission vous demande expressément d'adopter une loi qui fera en sorte que les activités des organismes responsables de la sécurité nationale soient menées dans le respect des droits de la personne.

Je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

**Ian McPhail, président, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Monsieur le président, je vous remercie, vous et vos collègues, de m'avoir invité aujourd'hui. Dans un premier temps, je tiens à mentionner qu'à titre de président de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, je crois fermement que pour répondre aux besoins du public et lui rendre des comptes, les organismes d'application de la loi doivent non



Canadian law enforcement agencies are entrusted with extensive powers, such as search, seizure, arrest, detention and, when necessary, the use of force. Those who exercise such exceptional authorities must do so responsibly and in turn be held to the highest degree of accountability.

In the case of the RCMP, such accountability is multi-faceted. There are internal accountability mechanisms, such as policies and procedures, which require members to take notes, document their actions, submit reports, and adhere to the RCMP's code of conduct. Moreover, internal audits and evaluations ensure standards are maintained and performance gaps are addressed.

The RCMP is also held to account by external mechanisms, such as the Auditor General of Canada, the Privacy Commissioner, parliamentary committees such as this one, as well as the role of the judiciary.

In the 1970s, provincial governments recognized that the unique powers held by police needed to be balanced with an independent civilian body which could review public complaints about police conduct in an impartial, fair and transparent manner. Provincial governments have created police commissions to oversee public complaints about police conduct as a means of strengthening the accountability of law enforcement agencies to the communities they serve. These bodies broadly mirror the federal model.

In 1988, the Commission for Public Complaints Against the RCMP was created to recognize that complainants and RCMP members were entitled to unqualified confidence in the complaints process, something an independent, external body with the power to review allegations of improper conduct could provide.

The public complaints process allows an individual to make a complaint about individual RCMP member conduct. The complaint is investigated by the RCMP and the complainant is informed of the results.

Unlike the proposed bill currently before this committee, the commission does not investigate all complaints at first instance. Rather, the RCMP investigates the matter initially and, if the complainant is dissatisfied with the RCMP's disposition of the complaint, they can then request a review by the commission. This is typical of most police complaint systems, including the military police. In certain circumstances, where it is not in the public interest for the RCMP to conduct a complaint investigation, as chairperson, I can initiate my own investigation.

seulement se soumettre à l'examen minutieux de la société civile et des parties externes, mais ils doivent également accueillir favorablement une telle démarche.

Les organismes d'application de la loi canadiens se voient confier des pouvoirs élargis, notamment le pouvoir de procéder à des fouilles, à des saisies, à des arrestations, à des détentions et, au besoin, de recourir à la force. Les personnes qui exercent ces pouvoirs exceptionnels doivent en répondre et être tenues au plus haut niveau de responsabilité.

Dans le cas de la GRC, cette responsabilité comporte de multiples facettes. Il existe des mécanismes de responsabilité internes, comme des politiques et procédures, qui obligent les membres à prendre des notes, à documenter leurs actions et à soumettre des rapports, mais également à adhérer au Code de conduite de la GRC. En outre, les vérifications et évaluations internes permettent de s'assurer que les normes sont respectées et que les lacunes sur le plan du rendement sont corrigées.

La GRC a également des comptes à rendre en vertu de mécanismes externes, comme le vérificateur général du Canada et le commissaire à la protection de la vie privée, les comités parlementaires, comme celui-ci, et le système judiciaire.

Dans les années 1970, les gouvernements provinciaux ont reconnu que les pouvoirs uniques que détenait la police devaient être contrebalancés par une entité civile indépendante ayant pour mandat d'examiner les plaintes du public à l'endroit des policiers de manière impartiale, juste et transparente. Les gouvernements provinciaux ont créé des commissions de police pour évaluer les plaintes du public sur les comportements des policiers dans le but d'accroître l'imputabilité des organismes d'application de la loi envers les collectivités servies. Ces organismes reflètent essentiellement le modèle fédéral.

En 1988, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a été créée pour reconnaître le fait que les plaignants et les membres de la GRC sont en droit d'avoir une confiance absolue à l'égard du processus de traitement des plaintes, confiance que seul un organisme indépendant externe doté du pouvoir d'examiner les allégations de conduite inappropriée peut garantir.

Le processus de traitement des plaintes du public permet à une personne de porter plainte contre un membre de la GRC pour un comportement inapproprié. La plainte fait l'objet d'une enquête de la GRC et le plaignant est ensuite informé des résultats de l'enquête.

Contrairement à ce que prévoit le projet de loi qu'étudie actuellement ce comité, la Commission n'est pas la première entité à enquêter sur les plaintes déposées. La GRC procédera plutôt à une enquête initiale et, si le plaignant est insatisfait du traitement de sa plainte, il peut demander à la Commission d'en faire l'examen. Cette façon de faire est propre à la plupart des mécanismes de plaintes contre la police, incluant la police militaire. Dans certaines circonstances, lorsqu'il n'est pas dans l'intérêt du public que la GRC procède à une enquête sur une plainte, je peux, à titre de président, lancer ma propre enquête.

A similar system is in place to respond to public complaints against CSIS. Individuals must first make a complaint to the director, and only if a response has not been received within a reasonable time or the complainant is dissatisfied with the response given can SIRC then investigate.

In 2014, amendments to the RCMP Act resulted in the creation of the Civilian Review and Complaints Commission. The commission's mandate was expanded beyond public complaints to include systemic reviews of RCMP activities to ensure they are carried out in accordance with legislation, regulations, ministerial directions or any policy, procedure or guideline.

This has proven to be the most significant change. Our experience has shown that the process could be strengthened by a requirement for service standards for the RCMP or other law enforcement body whose actions are being reviewed.

The commission is currently undertaking two such systemic reviews: one into workplace harassment, at the request of the Minister of Public Safety, and the other into the RCMP's implementation of the relevant recommendations contained in the Report of the Commission of Inquiry into the Actions of Canadian Officials in Relation to Maher Arar.

The amendments to the RCMP Act also gave the commission authority to access information and determine what information is relevant; summon witnesses and compel evidence; conduct joint complaint investigations with provincial counterparts; and, in the case of a serious incident, to appoint an observer to assess the impartiality of an RCMP investigation.

Last week I participated in the annual conference of the Canadian Association for Civilian Oversight of Law Enforcement, an organization dedicated to advancing the concept, principles and application of civilian oversight of law enforcement throughout Canada and abroad.

At that time, Chief Clive Weighill, President of the Canadian Association of Chiefs of Police, stated his belief that a robust structure of civilian oversight and review benefits law enforcement bodies and public safety generally by increasing public confidence in the fairness, accountability and transparency of law enforcement.

I don't think my colleagues will mind if I speak on their behalf by concluding that civilian oversight is the cornerstone of law enforcement accountability and the key to maintaining the trust of Canadians.

Thank you for giving me this opportunity to share my thoughts. I would be happy to answer your questions.

Il existe un mécanisme similaire pour répondre aux plaintes du public contre le SCRS. Les plaignants doivent, dans un premier temps, déposer une plainte au directeur. Le CSARS ne mènera une enquête que si le plaignant n'a pas obtenu de réponse dans un délai raisonnable ou s'il est insatisfait de cette réponse.

En 2014, des modifications ont été apportées à la Loi sur la GRC et ont mené à la création de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes. Le mandat de la Commission a été élargi afin d'inclure, en plus de l'étude des plaintes du public, des examens systémiques des activités de la GRC pour vérifier qu'elles sont menées conformément à la loi, à la réglementation, à l'orientation ministérielle ou à toute autre politique, procédure ou directive.

Cela a été le changement le plus important. Notre expérience a démontré que le processus pourrait être renforcé par l'adoption de normes de service pour la GRC ou d'autres organismes d'application de la loi dans les actions font l'objet d'un examen.

La Commission procède actuellement à deux de ces examens systémiques : le premier, entrepris à la demande du ministre de la Sécurité publique, porte sur le harcèlement en milieu de travail; l'autre porte sur la mise en œuvre par la GRC des recommandations pertinentes issues du rapport de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar.

Les modifications apportées à la Loi sur la GRC accordent également à la Commission les pouvoirs suivants : accéder à l'information et dégager l'information qu'elle juge pertinente; convoquer des témoins et recueillir des éléments de preuve; mener des enquêtes conjointes sur les plaintes avec ses homologues provinciaux. Dans le cas d'un incident grave, la Commission peut nommer un observateur pour évaluer l'impartialité d'une enquête de la GRC.

La semaine dernière, j'ai participé à la conférence annuelle de l'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre, une organisation dont le mandat est de défendre le concept, les principes et l'application de la surveillance civile des organismes d'application de la loi, ici au Canada, mais aussi à l'étranger.

À cette occasion, le chef Clive Weighill, le président de l'Association canadienne des chefs de police, a affirmé croire qu'un mécanisme robuste de supervision et d'examen, par des civils, serait avantageux pour les organismes d'application de la loi et pour la sécurité publique en général, car cela accroîtrait la confiance du public à l'égard de l'équité, de la responsabilité et de la transparence des organismes d'application de la loi.

En terminant, je crois pouvoir affirmer au nom de mes collègues — qui ne m'en tiendront certainement pas rigueur — que la surveillance civile constitue la pierre angulaire de l'imputabilité des organismes d'application de la loi et se révèle essentielle pour conserver la confiance des Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion d'exprimer mes pensées. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

**The Chair:** Thank you, Mr. McPhail. It is always a pleasure to have you as a witness. It is going to be interesting to hear your further thoughts in respect to this particular legislation as opposed to what you operate under and whether you would recommend various changes or have some observations regarding Senator Moore's bill.

**Senator White:** Thanks to all of you for being here. Mr. McPhail, I'm not a big believer in building new organizations to do old things. Do you see an opportunity for your organization to expand its role and take on a similar role with CBSA?

**Mr. McPhail:** Obviously, subject to decisions of parliamentarians, but I would see the role of the CRCC as being quite appropriate. In fact, it has given us the expertise internally in dealing with public complaints, now conducting systemic reviews and investigations, particularly when we consider that the CBSA is fairly similar to the RCMP in that it has become primarily a law enforcement body.

There are, as with the RCMP, some national security functions which are a very vital part of its role, and there is some revenue-collection as well, but primarily law enforcement. As this committee's report showed, it enforces some 90 different statutes and international agreements.

Yes, if required, the CRCC would have the expertise, with additional resources, of course, to take on that role.

**Senator White:** Following that along, a lot of CBSA's powers end at a point, for example, at border crossings. They can't do some things. That forces them to call upon the support of the RCMP and other police agencies. In essence, the RCMP actually connects directly with investigations. That already occurs.

**Mr. McPhail:** Very much so. In fact, not only does the RCMP work closely with CBSA, but I believe the CBSA could learn in areas such as deaths in custody, for example, from the RCMP experience. The RCMP has dealt with that problem. It has developed pretty robust policies and procedures to deal with in-custody deaths. Our commission has investigated a number of them. They made recommendations accepted by the RCMP, and I suspect that it's an area where, as I say, the CBSA could benefit from the RCMP experience.

**Senator Jaffer:** Thank you to all four of you for being here. There are so many questions and so little time, but I will start off with you, Ms. Landry.

Your whole presentation was on human rights protection and what that should look like. It would be very useful if you could define these terms for us. For example, you said they have no access to human rights protection. You also stated that we need to collect data. What do you mean by "they have no access to

**Le président :** Merci, monsieur McPhail. C'est toujours un plaisir de vous accueillir à titre de témoin. Il sera intéressant d'entendre vos observations au sujet des différences entre cette mesure législative précise et la loi à laquelle vous êtes assujettis actuellement et de savoir si vous recommanderiez divers changements ou si vous avez des observations concernant le projet de loi du sénateur Moore.

**Le sénateur White :** Merci à tous d'être ici. Monsieur McPhail, je ne suis pas vraiment partisan de la création de nouveaux organismes pour faire des choses qui existent déjà. Selon vous, votre organisme pourrait-il accroître son rôle et jouer un rôle semblable avec l'ASFC?

**M. McPhail :** Évidemment, ce sont des décisions qui relèvent des parlementaires, mais je considère que le rôle de la CCETP serait tout à fait adéquat. En fait, cela nous a permis d'acquérir une expertise à l'interne en matière de traitement des plaintes du public et, maintenant, pour la tenue d'examen systémiques et d'enquêtes. Soulignons en particulier que l'ASFC présente d'importantes similitudes avec la GRC, en ce sens qu'elle est devenue essentiellement un organisme d'application de la loi.

À l'instar de la GRC, une partie extrêmement importante du rôle de l'ASFC est lié à la sécurité nationale, et elle a aussi un rôle quant à la perception des recettes, mais il s'agit essentiellement d'un organisme d'application de la loi. Comme le comité l'a indiqué dans son rapport, l'agence veille à l'application de quelque 90 lois et ententes internationales distinctes.

Donc, si nécessaire, la CCETP aurait l'expertise pour jouer ce rôle avec des ressources supplémentaires, évidemment.

**Le sénateur White :** Dans la même veine, beaucoup de pouvoirs de l'ASFC sont limités à des zones précises, comme les postes frontaliers, par exemple. Ses agents ne sont pas autorisés à faire certaines choses, ce qui les oblige à demander l'aide de la GRC et d'autres corps policiers. Essentiellement, la GRC intervient directement dans les enquêtes; c'est la situation actuelle.

**M. McPhail :** Tout à fait. En fait, ce n'est pas seulement une question d'étroite collaboration entre la GRC et l'ASFC. Je crois que l'ASFC pourrait tirer des leçons de l'expérience de la GRC, notamment en ce qui concerne les décès en situation de garde à vue. La GRC a dû composer avec ce problème, et elle a établi des politiques et des procédures très robustes à cet égard. La commission a fait enquête sur divers cas de ce genre. Des recommandations ont été faites à la GRC, qui les a acceptées. À mon avis, c'est un aspect pour lequel l'ASFC pourrait tirer avantage de l'expérience de la GRC.

**La sénatrice Jaffer :** Merci à tous les quatre d'être ici. Il y a tant de questions et si peu de temps, mais je vais commencer par vous, madame Landry.

Votre exposé portait entièrement sur la protection des droits de la personne et la forme que cela devrait prendre. Il serait très utile que vous définissiez ces termes pour nous. Par exemple, vous avez indiqué que ces gens ne peuvent pas faire respecter leurs droits de la personne. Vous avez également affirmé que nous devons

human rights protection”? I would imagine human rights would be there as part of our way of doing things, and obviously you have found they are not, so it would be useful to hear that, plus the data.

Bringing this back to this present legislation, do you see anything that we should add to this bill that would provide those protections?

**Fiona Keith, Counsel, Dispute Resolution Branch, Canadian Human Rights Commission:** Thank you. What we mean by human rights protection in the context of the chief commissioner's speech is access to the Canadian Human Rights Act. As the chief commissioner mentioned, there is a provision in the Canadian Human Rights Act. It's section 40(5), which limits the ability to file human rights complaints under the federal legislation to those who are legally present here in Canada.

It's this limiting provision which has the effect of excluding migrants and foreign nationals, many thousands of whom are in detention centres being held by CBSA, from filing human rights complaints. This has the downstream effect of removing from the scrutiny of Canada's human rights watchdog the protection of the Canadian Human Rights Act.

**Senator Jaffer:** Mr. McPhail, you were talking about systemic. Can you define what you meant by systemic reviews?

**Mr. McPhail:** They may be policy reviews. In the case of our harassment investigation, we'll be looking into both specific cases but also general degrees of harassment. We'll be looking into the culture of the RCMP, and whether that contributes to the issue of harassment or not, as the case may be.

**Senator Jaffer:** I understood from your presentation that you could start an investigation. I'm curious, with the systemic reviews, did you start an investigation on sexual harassment?

**Mr. McPhail:** At the request of the Minister of Public Safety —

**Senator Jaffer:** But just recently, not before.

**Mr. McPhail:** We did a review some three years ago. Now, that was a more limited review because, while we interviewed some 60 or 70 individual members of the RCMP, it was primarily a review of harassment files within the RCMP, and we looked to see what we could discover from those. We made recommendations of a more general nature, with the expectation that it was the commissioner's responsibility, as the manager of the RCMP, to implement those recommendations.

recueillir des données. Qu'entendez-vous par « ces gens ne peuvent pas faire respecter leurs droits de la personne »? Je serais portée à croire que les droits de la personne font partie intégrante de notre façon de faire les choses, et vous avez manifestement constaté que ce n'est pas le cas. Il serait donc utile que vous nous parliez de cet aspect et de la question des données.

Pour établir un lien avec la mesure législative dont nous sommes saisis, y a-t-il à votre avis quelque chose que nous devrions ajouter au projet de loi de façon à offrir cette protection?

**Fiona Keith, avocate, Direction générale du règlement des différends, Commission canadienne des droits de la personne :** Merci de la question. Dans l'exposé de la commissaire en chef, la question de la protection des droits de la personne renvoie à l'accès aux protections de la Loi canadienne des droits de la personne. Comme la commissaire en chef l'a indiqué, la Loi canadienne des droits de la personne comporte une disposition — le paragraphe 40(5) — qui limite le droit de personnes se trouvant légalement en territoire canadien de déposer une plainte en matière de droits de la personne en vertu de la loi fédérale.

Cette disposition restrictive a donc pour effet d'empêcher les migrants et les ressortissants étrangers — on en compte des milliers dans les centres de détention de l'ASFC — de déposer des plaintes relatives aux droits de la personne. En aval, cela a pour effet de soustraire les protections prévues dans la Loi canadienne des droits de la personne à l'examen de l'organisme canadien chargé de la surveillance des droits de la personne.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur McPhail, vous avez utilisé le terme « systémique ». Qu'entendez-vous par « examen systémique »?

**M. McPhail :** Il pourrait s'agir d'examen des politiques. Dans le cadre de notre enquête sur le harcèlement, nous examinerons deux cas précis, mais l'enquête portera également sur diverses formes de harcèlement. Nous examinerons la culture de la GRC afin de savoir si elle favorise le harcèlement ou non.

**La sénatrice Jaffer :** En écoutant votre exposé, j'ai cru comprendre que vous pouvez lancer une enquête. J'aimerais savoir si, dans le cadre de vos examens systémiques, vous avez entrepris une enquête sur le harcèlement sexuel.

**M. McPhail :** À la demande du ministre de la Sécurité publique...

**La sénatrice Jaffer :** Je veux dire récemment seulement, pas auparavant.

**M. McPhail :** Nous avons fait un examen il y a trois ans, environ. Il avait une portée moins large, car même si nous avons mené des entrevues auprès de 60 ou 70 membres de la GRC, le but était principalement d'examiner les cas de harcèlement à la GRC afin d'en tirer des constatations. Nous avons présenté des recommandations d'ordre général. Nous considérons que la mise en œuvre de ces recommandations relevait du commissaire, en sa qualité de responsable de la GRC.

This review will be more wide ranging as we're going to make a greater attempt to determine the extent of harassment culture, as I indicated, and make more specific recommendations.

**Senator Jaffer:** The same applies with the communities that I serve. They often talk about racial profiling, a systemic issue, and I am interested if you are looking at this or if you have set policies or what is happening with the issue of racial profiling within the RCMP.

**Mr. McPhail:** Well, absolutely if that forms part of harassment. We have completed an investigation into policing in northern British Columbia where of course there is a significant racial component. We have made some findings, because there are a number of areas where we're of the opinion that policies and procedures and actions can be improved. We have submitted our report to the commissioner; the commissioner has reviewed it and agreed in principle, and we are waiting for his specific comments.

**Senator Jaffer:** Will he make it public?

**Mr. McPhail:** Yes, it will be made public.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My questions are for Mr. McPhail.

Do you think it is reasonable to create a monitoring and complaints mechanism for the Canada Border Services Agency? Do you think that such a mechanism will change the way the agency acts and make it more accountable?

[English]

**Mr. McPhail:** First of all, it does make sense. How will it change? It is impossible for me or anyone else to say how specifically it will be changed, but I think we can all agree that regardless of our job or our profession, our activities, the checks and balances and review usually result in better policies and actions on the part of the body being reviewed.

[Translation]

**Senator Dagenais:** If you could, I would like to you to compare your organization, the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, to the provisions of Bill S-205, which pertains to the Canada Border Services Agency. I would like to draw your attention to the provisions that allow the inspector general responsible for looking into complaints filed against the Canada Border Services Agency to seek court rulings.

L'examen que nous entreprendrons aura une portée plus large, car nous tenterons de mieux cerner l'ampleur de cette culture de harcèlement, comme je l'ai indiqué; nous chercherons également à présenter des recommandations plus précises.

**La sénatrice Jaffer :** Cela s'applique aussi aux collectivités que je représente. On entend souvent parler de profilage racial, qui est un problème systémique. J'aimerais savoir si vous étudiez cet aspect ou si vous avez établi des politiques à cet égard. En fait, j'aimerais savoir ce qu'il en est du problème du profilage racial au sein de la GRC.

**M. McPhail :** Eh, bien, il s'agit sans aucun doute d'une forme de harcèlement. Nous avons terminé une enquête sur les activités policières dans le nord de la Colombie-Britannique, où le problème du racisme est un aspect important. Nous avons fait certaines constatations; nous sommes d'avis que les politiques, les procédures et les interventions peuvent être améliorées à bien des égards. Nous avons présenté notre rapport au commissaire, qui l'a étudié. Il s'est dit d'accord en principe et nous attendons ses observations détaillées.

**La sénatrice Jaffer :** Le rendra-t-il public?

**M. McPhail :** Oui, il le rendra public.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Mes questions s'adressent à M. McPhail.

Dans quelle mesure trouvez-vous raisonnable que l'on crée un processus de surveillance et de plaintes à l'endroit de l'Agence des services frontaliers du Canada? Croyez-vous que cela changera les choses dans les agissements et la responsabilité de l'agence?

[Traduction]

**M. McPhail :** Premièrement, cela a du sens. En quoi cela changera-t-il les choses? Il m'est impossible à moi ou à quiconque de dire de façon précise comment cela changera les façons de faire de l'Agence, mais je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, quelle que soit notre emploi, notre profession ou nos activités, les mécanismes régulateurs et les examens font généralement en sorte que l'organe qui en fait l'objet améliore ses politiques et ses actions.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Si vous le pouvez, j'aimerais que vous dressiez un parallèle ou une liste de comparaisons entre votre organisme, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, et les dispositions du projet de loi S-205 en ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada. J'aimerais attirer votre attention sur les dispositions qui permettraient à l'inspecteur général chargé d'examiner les plaintes qui sont déposées à l'endroit de l'Agence des services frontaliers

[English]

**Mr. McPhail:** One significant difference in Bill S-205, from our commission, is that the inspector general is expected to investigate all complaints in Bill S-205, and I would simply caution you that that will be a very expensive model indeed.

Our budget is slightly over \$10 million. We have about 75 members in the commission. About 10 per cent of the reviews conducted by the RCMP fail to satisfy the complainant, and so our commission then conducts an investigation, or a review of the RCMP's disposition. In other cases, where we believe that there's a public interest at stake, or where that model would be inappropriate, the commission will conduct either a public interest investigation or what is called a chair-initiated complaint.

In terms of actions before the court, we review RCMP activities, both in terms of the acceptability of those activities to Canadians at large in terms of RCMP policies and procedures and also in terms of the jurisprudence. While the commission has the power to go to Federal Court should there be a fundamental disagreement between it and the RCMP, that's generally not a productive approach and not one that we've proceeded with during my chairmanship.

**Senator Day:** Mr. Chair, a point of clarification. I didn't hear the percentage of complaints that are first looked at internally and are not satisfied and therefore come to you.

**Mr. McPhail:** About 10 per cent.

**Senator Day:** Ten per cent?

**Mr. McPhail:** Yes.

**The Chair:** I want to follow up as well. Is that 10 per cent of five complaints or 1,000?

**Mr. McPhail:** On one tenth of those, the complainant would advise us that they were not satisfied with the RCMP's disposition, so we would conduct either a review of how the RCMP had disposed of the matter or a more thorough investigation.

[Translation]

**Senator Carignan:** Who are the complainants?

[English]

**Mr. McPhail:** The complainants could be any member of the public complaining about actions of RCMP members in the conduct of their duties.

du Canada d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir des décisions.

[Traduction]

**M. McPhail :** Une différence importante du point de vue de notre commission est que le projet de loi S-205 prévoit que l'inspecteur général examine toutes les plaintes, et j'aimerais simplement vous avertir que ce sera un modèle vraiment très coûteux.

Notre budget dépasse légèrement les 10 millions de dollars. Notre commission compte environ 75 membres. Environ 10 p. 100 des examens menés par la GRC ne satisfont pas le plaignant, si bien que notre commission doit ensuite enquêter sur la décision de la GRC ou l'examiner. Dans les cas où nous croyons que des intérêts publics entrent en jeu ou que ce modèle ne conviendrait pas, soit la commission mènera une enquête d'intérêt public, soit elle aura recours à ce qu'on appelle une plainte déposée par le président.

En ce qui concerne les actions intentées en justice, nous examinons les activités de la GRC, tant pour ce qui est du caractère acceptable de ces activités pour les Canadiens en général en termes de politiques et de procédures de la GRC, mais aussi en termes de jurisprudence. Bien que la commission ait le pouvoir de porter l'affaire devant la Cour fédérale en cas de désaccord fondamental entre elle et la GRC, elle n'estime pas que ce soit généralement une approche productive. On ne s'en est d'ailleurs jamais servi dans le cadre de ma présidence.

**Le sénateur Day :** Monsieur le président, j'aimerais clarifier un point. Je n'ai pas entendu le pourcentage de plaintes qui sont d'abord examinées à l'interne et qui vous sont ensuite transmises si les conclusions de l'examen sont insatisfaisantes.

**M. McPhail :** Environ 10 p. 100.

**Le sénateur Day :** Dix pour cent?

**M. McPhail :** Oui.

**Le président :** J'aimerais aussi demander une clarification. Est-ce qu'il s'agit de 10 p. 100 de cinq plaignants ou de 1 000?

**M. McPhail :** Dans un dixième des cas, le plaignant nous informerait qu'il n'est pas satisfait de la décision de la GRC. En conséquence, nous examinerions la façon dont la GRC a réglé la question ou nous mènerions une enquête plus approfondie.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Qui sont les plaignants?

[Traduction]

**M. McPhail :** Les plaignants pourraient être n'importe quels membres du public qui se plaignent des actes posés par les membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions.

[Translation]

**Senator Carignan:** Again with regard to complainants, can an RCMP officer file a complaint about the behaviour of another RCMP officer, in the case of harassment, for example?

[English]

**Mr. McPhail:** Yes, they can, and they have.

[Translation]

**Senator Carignan:** What power do you have to enforce your decision? Unless I am mistaken, your power is protected by a privative clause. Unlike what is planned for the inspector general, complainants cannot go before the court to challenge or request a review of your final report in the final stage of the process. Is that correct?

[English]

**Mr. McPhail:** Any report from an administrative tribunal, which is essentially what the CRCC is, could be appealed to Federal Court. It's not usually the case because the CRCC does not have the power to enforce its recommendations, which I think is an appropriate restriction on its power because it's the commissioner's duty to manage the RCMP.

The CRCC will make recommendations to improve policies and procedures. I can tell you that 80 to 90 per cent of those are accepted. If the commissioner disagrees with our recommendations, the commissioner must respond and explain why in writing. That explanation also has to go to the minister, and those reports were made public.

As a result, there's the power both of the minister and of public opinion, both of which can be quite powerful.

[Translation]

**Senator Carignan:** Basically, when an officer files a harassment complaint against another officer, the RCMP cannot be compelled to compensate the complainant if the commissioner does not agree.

[English]

**Mr. McPhail:** In the case of indemnification, that occurs when there's court action. The CRCC has no power, nor does any complaint or review body, that I'm aware of, have the power to order indemnification.

**The Chair:** Senator Carignan, if you can be short and concise with your question.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is for Ms. Landry or her colleague and has to do with the expectation of privacy at the border. We have very few expectations at the border. The bill

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Toujours sur la question des plaignants, est-ce qu'un agent de la GRC peut se plaindre du comportement d'un autre agent de la GRC, dans les cas de harcèlement, par exemple?

[Traduction]

**M. McPhail :** Oui, ils le peuvent et ils l'ont déjà fait.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Quel est votre pouvoir de contrainte dans votre décision? À moins que je ne me trompe, votre pouvoir est protégé par une disposition privative. Contrairement à ce qui est prévu pour l'inspecteur général, il n'y a pas de recours potentiel auprès d'un tribunal pour contester ou prévoir une révision de votre rapport final à l'étape du processus final. Est-ce que je me trompe?

[Traduction]

**M. McPhail :** Il est possible d'interjeter appel auprès de la Cour fédérale concernant tout rapport d'un tribunal administratif — et c'est, en gros, ce qu'est la commission. Ce n'est pas généralement le cas puisque la commission n'a pas le pouvoir d'appliquer ses recommandations, ce qui, selon moi, est une restriction appropriée de ses pouvoirs, car il revient au commissaire de gérer la GRC.

La commission formulera des recommandations pour améliorer les politiques et les procédures. Je peux vous dire qu'entre 80 et 90 p. 100 de celles-ci sont acceptées. Si le commissaire n'est pas d'accord avec nos recommandations, il doit en donner les raisons par écrit. Cette explication doit aussi être transmise au ministre, et ces rapports sont rendus publics.

En conséquence, il y a le pouvoir tant du ministre que de l'opinion publique, qui peut être très marqué dans les deux cas.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Dans le cas d'une plainte de harcèlement présentée par un agent envers un autre, ultimement, la GRC ne peut pas être obligée d'indemniser le plaignant si le commissaire n'est pas d'accord.

[Traduction]

**M. McPhail :** Une indemnisation est versée quand il y a une action en justice. La commission n'est pas habilitée à en ordonner le versement ni, à ma connaissance, aucun autre organe d'examen des plaintes ou de surveillance.

**Le président :** Sénateur Carignan, je vous demanderais de poser une question concise.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse à Mme Landry ou à la personne qui l'accompagne, et porte sur les attentes en matière de vie privée aux frontières. La frontière est l'endroit où

talks about respecting and protecting the individual rights and freedoms of Canadians and foreign nationals. The rights of Canadians are protected under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, but neither the law nor the Charter applies to foreign nationals. How can we ensure that this provision of Bill S-205 is enforced? In reality, we cannot enforce it without amending Canada's legislation.

**Ms. Landry:** I will keep my answer brief and then turn the time over to my colleague, who has more technical expertise in this area. One thing is certain: the provision of the Canadian Human Rights Act that talks about being lawfully present in Canada should be repealed because it is problematic. The Canadian Human Rights Commission believes that everyone on Canadian soil should have the right to basic human rights protection. Clearly, there is a problem with that provision.

[English]

**Ms. Keith:** I don't have a lot to add except to say that privacy, while it's a human right, is not within the mandate of the Canadian Human Rights Commission. We would say, as the chief commissioner has said, some basic minimum human rights are required for foreign nationals as well in Canada.

[Translation]

**Senator Carignan:** The inspector general's mandate to ensure that the individual rights of foreign nationals are respected is inconsistent with the scope of the Charter, which does not include any provisions on the rights of foreign nationals.

[English]

**Ms. Keith:** There is an inconsistency, as you pointed out, between the scope of the mandate of the inspector general, which extends, as you've pointed out, to foreign nationals, and the scope of the Canadian Human Rights Act.

**The Chair:** Perhaps for the record, have you had any complaints by Canadians with respect to the CBSA that have come to the Canadian Human Rights Commission? If so, how many do you normally get in a year?

**Ms. Landry:** We certainly receive complaints. We had 77 complaints concerning the Canada Border Services Agency.

**The Chair:** This past year?

**Ms. Landry:** No, in total since 2011.

**The Chair:** Thank you. I'd like to move on now to Senator Ngo and Senator Day.

nos attentes sont les plus réduites. Le projet de loi parle de respect et de protection des droits et libertés individuelles des citoyens canadiens et des ressortissants étrangers. Cela s'applique bien aux citoyens canadiens, en raison de la Charte canadienne des droits et libertés, mais dans le cas des ressortissants étrangers, ni la loi ni la Charte ne s'appliquent. Alors, comment faire pour appliquer cette disposition du projet de loi S-205? Dans les faits, on ne pourrait pas l'appliquer sans modifier la loi canadienne.

**Mme Landry :** Je vais vous donner une brève réponse et je céderai la parole à ma collègue, qui est plus spécialisée au niveau technique. Une chose est certaine : la disposition de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui évoque le fait d'être présent légalement au Canada devrait être abrogée, parce qu'elle crée un problème. La Commission canadienne des droits de la personne croit que toute personne se trouvant sur le territoire canadien devrait avoir droit au respect minimal de ses droits. Il est clair que cette disposition peut créer une embûche.

[Traduction]

**Mme Keith :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter sinon que, bien que le respect de la vie privée soit un droit de la personne, il ne relève pas du mandat de la Commission canadienne des droits de la personne. Comme le commissaire en chef, nous dirions qu'il faut aussi respecter les droits fondamentaux minimaux des ressortissants étrangers au Canada.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Il y a un conflit entre le mandat qui est confié à l'inspecteur de veiller au respect de la protection des droits individuels des ressortissants étrangers et le fait qu'il n'y ait pas de disposition sur les droits des ressortissants étrangers dans la Charte.

[Traduction]

**Mme Keith :** Comme vous l'avez fait remarquer, il y a une incohérence entre la portée du mandat de l'inspecteur général, qui s'étend — comme vous l'avez mentionné — aux ressortissants étrangers, et la portée de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

**Le président :** Pour le compte rendu, des plaintes de Canadiens concernant l'ASFC ont-elles été adressées à la Commission canadienne des droits de la personne? Si tel est le cas, combien en recevez-vous normalement par année?

**Mme Landry :** Il est clair que nous recevons des plaintes. Nous en avons reçu 77 concernant l'Agence des services frontaliers du Canada.

**Le président :** Au cours de la dernière année?

**Mme Landry :** Non, au total depuis 2011.

**Le président :** Merci. J'aimerais maintenant donner la parole au sénateur Ngo et au sénateur Day.



**Ms. Landry:** We should not forget that we have a disposition to be lawfully present, and that creates some problem.

**The Chair:** Yes. I understand that.

**Senator Ngo:** Thank you. I would like to follow up on the questions asked by Senator Jaffer.

You say that as of today there is no process for you to collect, track and report human rights data related to the delivery of national security service. I would like you to elaborate more. What do you mean by no processes in place to collect, track and report?

**The Chair:** Is this question to Ms. Landry?

**Senator Ngo:** Both. For the Human Rights Commission first. It's in your presentation.

**Ms. Keith:** The Canadian Human Rights Commission takes the position that it's very important for organizations to collect human-rights-based data so that they can report on the potential human-rights-based impacts on the services they offer.

For example, we would say that in screening decisions at border crossings, data should be collected about how those discretionary decisions are made with respect to the racial identity of the clients, for example, their national or ethnic origin.

**Senator Ngo:** When you say that, does that mean that you don't have access?

**Ms. Keith:** We would have access if the data were collected, but there is no obligation on any national security organization in Canada right now to collect that kind of data.

**Senator Ngo:** If you want to collect the data or ask the CBSA to provide you information regarding human rights violations and so on, is that up to the discretion of the CBSA to provide? You say they have no process in place, so they can refuse.

**Ms. Keith:** If their officers are not being asked at border crossings to collect that kind of information as they do their work, we can ask for it, and we have, but it doesn't exist.

**Senator Ngo:** How about you, sir? Do you have any problem with that?

**Mr. McPhail:** Well, I'm going to answer this in two parts. One, while the new legislation that we're operating under was a great advance, our experience has shown us that it's important that the body whose actions are being reviewed should have performance standards, performance measures. That's not built into the Royal Canadian Mounted Police Act, nor do I believe it's built into Bill S-205.

**Mme Landry :** N'oublions pas que nous avons une disposition qui stipule que nous devons être légalement présents, ce qui crée des problèmes.

**Le président :** Oui, je comprends.

**Le sénateur Ngo :** Merci. J'aimerais enchaîner sur la question que la sénatrice Jaffer a posée.

Vous dites qu'en date d'aujourd'hui, vous n'avez pas de processus de collecte, de suivi et de diffusion de données axées sur les droits de la personne lorsque des services de sécurité nationale sont fournis. J'aimerais que vous nous donniez un complément d'informations à cet égard. Qu'entendez-vous par l'absence de processus de collecte, de suivi et de diffusion?

**Le président :** Cette question s'adresse-t-elle à Mme Landry?

**Le sénateur Ngo :** Aux deux. Mais d'abord à la Commission des droits de la personne. Il en est question dans votre présentation.

**Mme Keith :** La Commission canadienne des droits de la personne est d'avis qu'il est très important pour les organismes de collecter des données axées sur les droits de la personne afin de pouvoir rendre compte de l'incidence potentielle sur les droits de la personne des services qu'ils offrent.

À titre d'exemple, nous dirions que dans les décisions de présélection aux passages frontaliers, il faudrait collecter les données sur la façon dont ces décisions discrétionnaires sont prises en ce qui concerne l'identité raciale des clients, par exemple, leur nationalité ou origine ethnique.

**Le sénateur Ngo :** Lorsque vous dites cela, cela signifie-t-il que vous n'avez pas accès à ces données?

**Mme Keith :** Nous y aurions accès si les données étaient collectées, mais rien n'oblige actuellement les organisations de sécurité nationale au Canada à recueillir ce type de données.

**Le sénateur Ngo :** Si vous voulez collecter les données ou demander à l'ASFC de vous fournir des renseignements concernant des violations des droits de la personne et autres, l'ASFC est-elle libre ou non de vous les fournir? Vous dites qu'elle n'a aucun processus en place, alors elle peut refuser.

**Mme Keith :** Si elle ne demande pas à ses agents aux postes frontaliers de collecter ce type de renseignements dans le cadre de leur travail, nous pouvons le demander, et nous l'avons fait, mais ces données n'existent pas.

**Le sénateur Ngo :** Et vous, monsieur? Cela vous pose-t-il problème?

**M. McPhail :** Je vais vous donner une réponse en deux parties. Premièrement, bien que la nouvelle loi qui nous régit ait représenté une avancée considérable, notre expérience nous a montré qu'il importe que l'organisme dont les actions font l'objet d'un examen ait des normes et des mesures de rendement. Celles-ci ne sont ni intégrées à Loi sur la Gendarmerie royale du Canada ni, je crois, au projet de loi S-205.

I'm going to call on Joanne Gibb just to outline how we choose our subjects for systemic review, which I think might be helpful.

**Joanne Gibb, Director, Research, Policy and Strategic Investigations, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** We developed a risk matrix to identify issues and to weight them and decide, because the mandate of the RCMP is obviously quite broad. Through a risk matrix, we've created a list of issues that we can look at. Racial profiling would certainly be on the list, along with many other issues.

The case of our first systemic review, which Mr. McPhail referred to, that he initiated, is in fact into the recommendations provided by Justice O'Connor in the Maher Arar affair. If memory serves, one of the reasons is related to this idea of racial profiling, in particular in that instance to the Canadian Muslim community. It is an area that we would examine as part of that systemic review.

Drawing from our experience in northern B.C., for example, there were allegations that there was profiling or bias against indigenous people. When we tried to look at that in the case of public intoxication, for example, who is incarcerated and who isn't, we were not able to report on that because the race of the individual who was detained wasn't there; we didn't have that information.

It's difficult to report on what could be systemic issues, because the data just isn't collected.

**Senator Ngo:** If that's the case, then would you suggest some sort of mechanism, like an oversight board or a review commission, be built into Bill S-205 so that they have access to the kind of information you need for the inspector general in this case?

**Mr. McPhail:** Whether it's an inspector general or a complaint model, whatever the model is, there has to be a robust ability to obtain information. I think Bill S-205 does provide that. It's one thing to have the right to get information, but it's also necessary that the body being reviewed have a corresponding obligation to meet performance standards and to provide the information within a reasonable time frame.

**Senator Day:** With the change two years ago in your commission, how much more appropriation have you received?

**Mr. McPhail:** The budget of the commission was increased by approximately \$2 million.

**Senator Day:** And how many more employees?

**Mr. McPhail:** We're at about 75 now.

Je vais demander à Joanne Gibb d'expliquer comment nous choisissons nos sujets d'examen systématique ce qui, selon moi, pourrait être utile.

**Joanne Gibb, directrice, Unité de la recherche, des politiques et des enquêtes stratégiques, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Nous avons élaboré une matrice des risques pour dégager des questions, les évaluer et décider, car le mandat de la GRC est évidemment très vaste. Par l'intermédiaire d'une matrice des risques, nous avons créé une liste de questions sur lesquelles nous pouvons nous pencher. Il est clair que le profilage racial y figurerait avec nombre d'autres questions.

Le cas de notre premier examen systématique, auquel M. McPhail a fait allusion et qu'il a lancé, se trouve en fait dans les recommandations formulées par le juge O'Connor dans l'affaire *Maher Arar*. Si ma mémoire est bonne, une des raisons se rapporte à cette idée du profilage racial, notamment, dans ce cas, celui de la communauté musulmane canadienne. C'est un domaine que nous étudierions dans le cadre de cet examen systématique.

Nous tirons des leçons de notre expérience dans le Nord de la Colombie-Britannique, où il y a eu des allégations de profilage ou de préjugés à l'égard des Autochtones. Lorsque nous avons essayé de déterminer si c'était vrai dans le cas de l'état d'ébriété en public en examinant les données sur les personnes incarcérées et celles qui ne le sont pas, nous n'avons pas été en mesure de le faire, car la race du détenu n'était pas précisée; nous n'avons pas cette information.

Il est difficile de faire rapport de ce qui pourrait être des questions systémiques, car les données ne sont simplement pas collectées.

**Le sénateur Ngo :** Si tel est le cas, suggèreriez-vous qu'un type de mécanisme, comme une commission de surveillance ou d'examen, soit intégré au projet de loi S-205 de façon à ce qu'ils aient accès au type de renseignements dont vous avez besoin pour l'inspecteur général dans ce cas?

**M. McPhail :** Qu'il s'agisse d'un inspecteur général ou d'un modèle de présentation des plaintes, quel que soit le modèle, il doit permettre d'obtenir beaucoup de renseignements. Je pense que le projet de loi S-205 offre cette option. C'est une chose d'avoir le droit d'obtenir de l'information, mais encore faut-il que l'organisme faisant l'objet d'un examen ait une obligation correspondante de respecter des normes de rendement et de fournir des renseignements dans un délai raisonnable.

**Le sénateur Day :** Avec le changement apporté il y deux ans à votre commission, combien de crédits supplémentaires avez-vous reçus?

**M. McPhail :** Le budget de la commission a été augmenté d'environ 2 millions de dollars.

**Le sénateur Day :** Et combien d'employés de plus?

**M. McPhail :** Nous sommes environ 75 maintenant.

**Richard Evans, Senior Director, Operations, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** We have probably added about 15.

**Senator Day:** Those 15, then, would be involved with these new responsibilities?

**Mr. Evans:** Primarily, yes.

**Senator Day:** That's what I wanted to go into. Is the adjective "systemic" yours, or is that in the legislation? I don't have it in front of me.

**Mr. McPhail:** That's in the legislation.

**Senator Day:** It's for you to interpret, then?

**Mr. McPhail:** Correct. Let me correct myself. The term in the legislation is "a specified activity," so "systemic" is our term.

**Senator Day:** Who specifies what activity? Is that your choice? Do you choose what activities?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Day:** What's the terminology in Bill S-205, the opportunity to review activities within the service?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Day:** Any activity that you choose to look into?

**Mr. McPhail:** That's correct.

**Senator Day:** Most of us are aware of the court case that has just begun in Moncton, New Brunswick, in relation to the lack of proper equipment supplied by the force to the members. Would that be a systemic thing that you would be looking into?

**Mr. McPhail:** It could be, although because it's currently a matter before the courts, it's not something that we would take on because we would have no interest in duplicating an existing process.

**Senator Day:** It didn't occur to you or anybody else to look into this before it became a court case?

**Mr. McPhail:** As Ms. Gibb has outlined, we prepared a matrix of possible subjects. There are a great many subjects. We chose two because that's where we're starting. We would have liked to have done more, but our team is new. We concluded that they were both significant, and we had the resources to deal with them.

As we complete those and gain further expertise, we will definitely be involved in additional areas, and that could well have been one.

**Senator Day:** Thank you for that.

**Richard Evans, directeur principal, Opérations, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Nous en avons probablement ajouté une quinzaine.

**Le sénateur Day :** Ces 15 employés seraient donc chargés de ces nouvelles responsabilités?

**M. Evans :** Principalement, oui.

**Le sénateur Day :** C'est là où je voulais en venir. Est-ce que l'adjectif « systémique » vient de vous ou il se trouve dans la mesure législative? Je n'ai pas l'information devant moi.

**M. McPhail :** Il se trouve dans la mesure législative.

**Le sénateur Day :** Il vous revient donc de l'interpréter?

**M. McPhail :** C'est exact. Permettez-moi de rectifier le tir. Le terme employé dans la mesure législative est « activité précise », alors « systémique » est notre terme à nous.

**Le sénateur Day :** Qui précise l'activité? Est-ce votre choix? Choisissez-vous les activités?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Day :** Quelle est la terminologie employée dans le projet de loi S-205, la possibilité de faire l'examen des activités au sein du service?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Day :** Toute activité que vous choisissiez d'examiner?

**M. McPhail :** C'est exact.

**Le sénateur Day :** La plupart d'entre nous sont au courant de l'affaire qui vient de débiter à Moncton, au Nouveau-Brunswick, concernant le défaut de la force de fournir suffisamment d'équipement approprié aux membres. S'agirait-il d'un problème systémique que vous examinerez?

**M. McPhail :** Ce pourrait être le cas. Cela dit, comme il s'agit d'une question dont sont actuellement saisis les tribunaux, nous ne la choisirions pas, car nous n'avons aucun intérêt à reproduire un processus existant.

**Le sénateur Day :** Il ne vous serait pas venu à vous ou à quiconque d'examiner cette question avant que les tribunaux en soient saisis?

**M. McPhail :** Comme Mme Gibb l'a expliqué, nous avons préparé une matrice de sujets potentiels. Les sujets ne manquent pas. Nous en avons choisi deux, car c'est là que nous commençons. Nous aurions aimé en faire plus, mais notre équipe vient d'être formée. Nous avons conclu qu'elles étaient toutes les deux importantes et que nous avons les ressources nécessaires pour les traiter.

Une fois que nous les aurons effectuées et aurons acquis de l'expérience, il est clair que nous nous tournerons vers d'autres secteurs, et ç'aurait très bien pu être l'un d'eux.

**Le sénateur Day :** Merci de cette réponse.

The final question I have is to Ms. Landry. It relates to your comment that in the past year, troubling reports about conditions in detention centres have convinced you that independent oversight and monitoring of activities of national security organizations are necessary to ensure human rights justice in Canada.

Are you convinced that an oversight body could do the human rights monitoring aspect? Have you had an opportunity to review what's being proposed by Senator Moore in Bill S-205? Would that oversight aspect or the review and monitoring aspect do what you feel should be done from a human rights point of view?

**Ms. Keith:** Thank you for your question. The proposed legislation refers to the power of the inspector general to look at any activity of the agency, including “the respect for and protection of individual rights and freedoms of Canadian citizens and foreign nationals . . . .” That is proposed section 15.5(1)(a)(vi).

I think what the commission would say is that although the proposed legislation is somewhat unclear with respect to the scope of jurisdiction of the inspector general, this suggests that he or she will have some jurisdiction to consider human rights.

I think the concern of the commission with respect to the protection of the rights of foreign nationals would be that the powers of the inspector general are recommendatory. When you're talking about fundamental rights, recommendatory powers are generally not what are advocated by international human rights standards.

**Senator Day:** Would you like to see some wording changed here to make the power and the mandate of the inspector general be more in conformity with what you believe to be necessary?

**Ms. Keith:** We would like to see the effective protection of the basic human rights of foreign nationals.

**Senator Day:** That wording?

**Ms. Keith:** Yes.

**The Chair:** Before leaving that subject, I want to follow this up because it's important.

The wording would have to be very carefully considered — and I would like to hear your comments on this — to ensure that the Canada Border Services Agency can do the job that we've asked them to do, to screen individuals and make sure that those that are coming into the country meet the criteria that we've asked them to enforce. The question I have with respect to the wording of such a section is, depending on how it's worded, it could become a situation where the CBSA would not be able to do what we're asking them to do, if you follow what I'm asking.

Do you have any comments on that? We want to make sure that those coming into the country meet the criteria dictated by Parliament.

Ma dernière question s'adresse à Mme Landry. Elle se rapporte au commentaire que vous avez fait selon lequel, au cours de la dernière année, des rapports troublants concernant les conditions dans les centres de détention vous ont convaincue qu'une surveillance indépendante des activités des organismes de sécurité nationale était nécessaire pour assurer le respect des droits de la personne au Canada.

Êtes-vous convaincue qu'un organe de surveillance puisse se charger de la surveillance des droits de la personne? Avez-vous eu l'occasion d'examiner ce que propose le sénateur Moore dans le projet de loi S-205? Est-ce que cet aspect surveillance ou l'aspect examen et surveillance ferait ce qui, selon vous, devrait être fait du point de vue des droits de la personne?

**Mme Keith :** Merci de poser cette question. La mesure législative proposée mentionne le pouvoir de l'inspecteur général d'examiner toute activité de l'agence, y compris « le respect et la protection des droits et libertés individuels des citoyens canadiens et des ressortissants étrangers... » C'est le libellé du sous-alinéa 15.5(1)a)(vi) proposé.

Je pense que la commission dirait que, même si la mesure législative proposée est vague en ce qui concerne l'étendue du champ de compétence de l'inspecteur général, cette disposition laisse entendre qu'il aura le pouvoir de prendre en considération les droits de la personne.

Je pense que ce qui préoccuperait la commission sur le plan de la protection des droits des ressortissants étrangers serait que les pouvoirs de l'inspecteur général sont des pouvoirs de recommandation. Lorsque l'on parle des droits fondamentaux, les pouvoirs de recommandation ne sont généralement pas ceux qui sont préconisés par les normes internationales en la matière.

**Le sénateur Day :** Aimerez-vous que certaines phrases soient modifiées ici pour rendre le pouvoir et le mandat de l'inspecteur général plus conformes à ce que vous estimez nécessaire?

**Mme Keith :** Nous aimerions voir une protection effective des droits fondamentaux des ressortissants étrangers.

**Le sénateur Day :** En ces termes?

**Mme Keith :** Oui.

**Le président :** Avant de changer de sujet, j'aimerais ajouter des observations, car c'est important.

Le libellé devrait être soigneusement pesé — et j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet — pour que l'Agence des services frontaliers du Canada puisse faire le travail que nous lui confions, évaluer les personnes et s'assurer que celles qui entrent au pays satisfont aux critères que nous lui demandons d'appliquer. La question que j'aimerais poser au sujet du libellé d'un tel article concerne le fait que, selon sa formulation, il pourrait empêcher l'ASFC de faire ce que nous lui demandons, si vous me suivez.

Avez-vous des commentaires à ce sujet? Nous voulons nous assurer que ceux qui entrent au pays répondent aux critères dictés par le Parlement.

**Ms. Keith:** As Canada's national human rights institution, we're not suggesting that there be any change in the powers of the CBSA. Our suggestion is with respect to how those powers are exercised. It would be our position that they should be exercised in a manner that's consistent with basic human rights.

**Senator Oh:** My question is similar to Senator Day's. We were all troubled by the eleven deaths of the individuals held in custody. Will the provisions in Bill S-205 help the accountability and restore faith in Canadians?

**Mr. McPhail:** Yes, senator. There's no question that an external review of the circumstances can accomplish two things. First, it could help provide guidance to the CBSA with respect to policies that it should adopt to prevent or reduce these occurrences for the future.

Second, in terms of the public, I believe that it would provide reassurance that there was an independent voice investigating. I would concur with you as to how important this is.

**Ms. Keith:** We agree that this is a very important area. We would also add to this the legislative requirement on national security organizations to collect human-rights-based data. This is a very important part of monitoring.

**Senator Oh:** For any foreign national visiting Canada, I think a friendly face of the CBSA would make a difference for the whole world.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Chair. My question is for Mr. McPhail. If your investigations were less private, do you think that the public would be less disapproving of some of your decisions? The public does not always agree with your decisions. Do you think that this situation would improve if your investigations were less private?

[English]

**Mr. McPhail:** No, senator, actually, I wouldn't. In terms of the investigations we have done that have been considered newsworthy — the review of the RCMP actions in High River, for example, last year — I think I can honestly say that without exception, they've been well received by the public. The more transparent the reviews and investigations can be, I believe, the higher the opinion of the Canadian public will be.

Now, there may be — there obviously always is — room for disagreement. However, as long as people understand the process and see the fundamental fairness and thoroughness of the process, I think there's going to be a much higher acceptance of the result.

**Mme Keith :** Comme institution nationale de défense des droits de la personne, nous ne suggérons pas que les pouvoirs de l'ASFC soient modifiés. Notre suggestion porte sur la façon dont ces pouvoirs sont exercés. Nous sommes d'avis qu'ils devraient être exercés d'une manière qui soit conforme aux droits fondamentaux de la personne.

**Le sénateur Oh :** Ma question ressemble à celle du sénateur Day. Nous avons tous été troublés par la mort des onze personnes qui avaient été placées en détention. Est-ce que les dispositions du projet de loi S-205 contribueront à accroître la responsabilité et à rétablir la confiance des Canadiens?

**M. McPhail :** Oui, sénateur. Il ne fait aucun doute qu'un examen externe des circonstances peut faire deux choses. Premièrement, il pourrait orienter l'ASFC quant aux politiques qu'elle devrait adopter pour empêcher ou réduire ces incidents.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la population, je crois qu'elle aurait l'assurance qu'une enquête indépendante a été menée. Je conviens avec vous que c'est important.

**Mme Keith :** Nous convenons que c'est un point très important. Nous ajouterions aussi qu'il faut exiger des organismes de sécurité nationale de recueillir des données sur les droits de la personne. C'est une partie très importante du contrôle.

**Le sénateur Oh :** Pour n'importe quel ressortissant étranger en visite au Canada, je pense que si l'ASFC projetait une image amicale, cela paraîtrait bien dans le monde entier

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. McPhail. Si vos enquêtes étaient moins privées, croyez-vous que la désapprobation de la population à l'égard de certaines de vos décisions s'atténuerait? L'opinion publique n'est pas toujours d'accord avec vos décisions; croyez-vous que cette situation pourrait s'améliorer si vos enquêtes étaient moins privées?

[Traduction]

**M. McPhail :** Non, sénateur, à vrai dire, je ne le crois pas. Pour ce qui est des enquêtes que nous avons faites et qui ont été considérées comme valant la peine d'être publiées — l'examen des actions de la GRC à High River, par exemple, l'année dernière — je pense pouvoir dire en toute franchise que, sans exception, ces enquêtes ont été bien reçues par la population. Plus les examens et enquêtes seront transparents, je pense, meilleure sera l'opinion des Canadiens.

Maintenant, il peut y avoir — et il y a manifestement toujours — des motifs de désaccord. Toutefois, je pense que, tant que les gens comprendront le processus et verront qu'il est fondamentalement équitable et minutieux, le résultat sera beaucoup mieux accepté.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is also for Mr. McPhail. You know how many complaints your commission received from RCMP officers, but do you have any idea how many complaints were filed in comparison to those filed by the general public? What is the percentage?

[English]

**Mr. McPhail:** I'm going to ask Mr. Evans to deal with that question, senator.

**Mr. Evans:** As a point of clarification, members of the RCMP are not entitled to make complaints to us as a general rule. The legislation specifically says that if another process is available to a member, that's the process they would follow.

In the case of harassment, an individual complaint would be made within the RCMP. The harassment process, the code of conduct, belongs to the RCMP to manage.

What Mr. McPhail was referring to, in the context of our specified activity review, we will be speaking to individual members about their sexual harassment stories, but we don't receive their specific complaints. The answer to the question is, of those 2,000 or 2,200 complaints, few of them would be coming from RCMP officers.

**Senator Carignan:** Can you give us the numbers?

**Mr. Evans:** I can endeavour to find the numbers. It's difficult for us to track because the only way an RCMP member could file a complaint would be as a citizen having an interaction with an RCMP officer. They wouldn't be obliged to identify themselves.

**Senator Carignan:** It's very rare?

**Mr. Evans:** It's quite rare. It would be an off-duty member who has an interaction with an on-duty member and who might make a complaint about a use of force or something.

**Mr. McPhail:** It certainly does happen, but we haven't specifically tracked that.

**The Chair:** Can we pursue this for a minute because it's currently an issue the public is concerned about as well as the RCMP.

I don't quite understand where a member of the RCMP who feels that they have been under harassment or has suffered sexual harassment can actually go and feel that they have an impartial hearing and the confidentiality to be able to put that issue forward to feel that they have been heard while, at the same time, their position within the organization hasn't been threatened.

**Mr. McPhail:** Those are fundamental issues, senator. When we conducted our harassment review in 2013, one of our recommendations was that there be an appeal or complaint mechanism outside the normal chain of command in the RCMP for members to express concerns or complaints about harassment.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse toujours à M. McPhail. Vous connaissez le nombre de plaintes qui sont présentées à votre commission par le personnel de la GRC, mais avez-vous une idée du nombre et du pourcentage de plaintes qui sont déposées par rapport à celles du public en général?

[Traduction]

**M. McPhail :** Je vais demander à M. Evans de répondre à cette question, sénateur.

**M. Evans :** Tout d'abord, en règle générale, les membres de la GRC n'ont pas le droit de nous adresser des plaintes. La loi dit expressément que, si une autre voie s'offre au membre, il doit la suivre.

Dans le cas du harcèlement, une plainte sera faite au sein de la GRC. Il appartient à la GRC de gérer le processus pour le harcèlement, le code de déontologie.

Pour ce qui est de ce dont M. McPhail parle, dans le contexte des examens que nous faisons, nous parlons avec les personnes de leur histoire de harcèlement sexuel, mais nous ne prenons pas leur plainte comme telle. Pour répondre à la question, sur les 2 000 ou 2 200 plaintes, un petit nombre viennent d'agents de la GRC.

**Le sénateur Carignan :** Pouvez-vous nous donner les chiffres?

**M. Evans :** Je peux essayer de trouver les chiffres. Il nous est difficile de les retracer, car, la seule façon pour un membre de la GRC de déposer une plainte serait comme citoyen interagissant avec un agent de la GRC. Il ne serait pas obligé de s'identifier.

**Le sénateur Carignan :** C'est très rare?

**M. Evans :** C'est assez rare. Ce serait un membre qui ne serait pas en service et qui interagirait avec un membre en service et qui pourrait se plaindre de l'utilisation de la force ou d'autre chose.

**M. McPhail :** Cela arrive certainement, mais nous n'avons pas fait de suivi spécifiquement là-dessus.

**Le président :** Pouvons-nous en parler encore puisque c'est une question qui préoccupe actuellement la population ainsi que la GRC?

Je ne comprends pas bien où un membre de la GRC qui estime avoir été harcelé ou avoir subi du harcèlement sexuel peut s'adresser et avoir le sentiment d'être entendu en toute impartialité et confidentialité et pouvoir exposer le problème et sentir qu'il est entendu sans craindre pour son poste dans l'organisation.

**M. McPhail :** Ce sont des questions fondamentales, sénateur. Lorsque nous avons fait notre étude sur le harcèlement en 2013, nous avons recommandé, entre autres choses, qu'il y ait un mécanisme d'appel ou de plainte à l'extérieur de la chaîne de commandement normale dans la GRC pour que les membres puissent exprimer leurs préoccupations ou porter plainte en cas de harcèlement.

Part of our investigation this year is to determine to what extent the recommendations made in 2013 have been implemented. We have no indication that that particular recommendation has been implemented. It's of significant concern to us.

**The Chair:** There is really no appeal procedure or mechanism for a member to put their position forward and feel that they have been fairly heard and impartially heard? Is that what you just said to us?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Ms. Landry:** If I may, senator, they can come to us first. Actually, we currently have a case referred to the Canadian Human Rights Tribunal.

[Translation]

**Senator Carignan:** That question came to mind because Senator Day spoke about complaints regarding equipment. I understand that there are harassment complaints and complaints about equipment. Do RCMP officers file complaints regarding their equipment?

[English]

**Mr. McPhail:** The complaints with regard to equipment actually couldn't have been dealt with by us because the legislation says if there's another process already in place, and prior to the court action, there was a complaint under the Canada Labour Code.

With respect to harassment, those are matters falling under the RCMP's internal code of conduct. Perhaps Mr. Evans could make a comment or two about that because there have been some significant changes, which could result in difficulty in the future.

**Mr. Evans:** There are a few provisions in the RCMP Act that are aimed at preventing duplication. If a member has filed a complaint for harassment it will be dealt with under that stream in the RCMP Act. If they're not satisfied with the outcome of that, there are some mechanisms that don't involve the commission.

As Mr. McPhail says, with respect to the specified activity authority that we have, the legislation requires that we assure ourselves there's no other process under way before we can undertake that review.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is for the two people in charge of committees or commissions.

Correct me if I'm wrong, but if RCMP officers do not have suitable recourse to deal with problems such as harassment, equipment problems, or any other labour relations problems, and do not have an independent and impartial person to turn to, then

Une partie de notre enquête cette année vise à déterminer dans quelle mesure les recommandations faites en 2013 ont été suivies. Rien ne nous indique que cette recommandation en particulier a été suivie. C'est une chose à laquelle nous accordons beaucoup d'importance.

**Le président :** Il n'y a vraiment aucun mécanisme ni aucune procédure d'appel qui permettrait à un membre de présenter son point de vue et d'avoir le sentiment d'avoir été entendu avec impartialité? Est-ce ce que vous venez de nous dire?

**M. McPhail :** Oui.

**Mme Landry :** Si vous le permettez, sénateur, ils peuvent s'adresser à nous en premier. En fait, nous avons actuellement une affaire qui a été renvoyée au Tribunal canadien des droits de la personne.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** La question m'est venue, parce que le sénateur Day a parlé de plaintes par rapport à l'équipement également. Je comprends qu'il y a des plaintes de harcèlement et des plaintes qui touchent l'équipement; y a-t-il des plaintes qui proviennent d'agents de la GRC au sujet de leur équipement?

[Traduction]

**M. McPhail :** À vrai dire, nous n'aurions pas pu nous occuper des plaintes relatives à l'équipement en raison de la disposition de la loi sur l'existence d'un autre processus, et avant la judiciarisation, il y a eu plainte en vertu du Code canadien du travail.

Pour ce qui est du harcèlement, ce sont des questions qui relèvent du code de déontologie interne de la GRC. Peut-être que M. Evans pourrait faire un commentaire ou deux à ce sujet, car il y a eu d'importants changements qui pourraient un jour poser problème.

**M. Evans :** Il y a quelques dispositions dans la Loi sur la GRC visant à empêcher les doublages. Si un membre a déposé une plainte pour harcèlement, elle sera traitée dans cette catégorie selon la Loi sur la GRC. S'il n'est pas satisfait de l'issue, il y a des mécanismes qui ne font pas appel à la commission.

Comme M. McPhail le dit, en ce qui a trait au pouvoir de mener des activités précises que nous avons, la loi exige que nous nous assurions qu'il n'y a pas d'autres processus en cours avant d'entreprendre un examen.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse aux deux responsables de comités ou de commissions.

Est-ce que je me trompe en affirmant que les agents de la GRC, en constatant qu'ils n'ont pas de recours approprié devant une personne indépendante et impartiale pour traiter leurs problèmes — qu'il s'agisse de problèmes de harcèlement, d'équipement ou de

are they supposed to file complaints with your respective commissions in order to get an independent and impartial take on the matter?

**Ms. Landry:** A civilian or a member of the RCMP or any other federally legislated organization may file a harassment complaint or a complaint on one of the 11 grounds set out in the Canadian Human Rights Act with the Canadian Human Rights Commission. In those cases, we conduct an investigation and forward the file to the tribunal if there is sufficient cause.

There is also a process whereby the organization against which the complaint is made may present its own independent mechanism for addressing complaints. Part of our role as a commission is to do an assessment to determine whether the internal mechanism provided for within the organization, including the RCMP, meets the criteria of effectiveness and transparency, et cetera. Then we decide either to refer the complainant to the internal process and he or she can come back if they are not satisfied, or to take over the file if we are not satisfied with the transparency, independence, and speed of the process.

**Senator Carignan:** What did you do in the case of the RCMP?

**Ms. Landry:** Complaints are treated on a case-by-case basis. We review them in order to get an understanding of what happened.

**Senator Carignan:** Are there complaints against the RCMP that you took over because you felt that the RCMP mechanism was not independent and impartial?

[English]

**Ms. Keith:** Yes, we have dealt with complaints. Often they are filed by complainants who fear reprisal, sometimes because their allegations touch the hierarchy of command. We currently have a complaint before the Canadian Human Rights Tribunal, which is an adjudicative judicial tribunal.

[Translation]

**Senator Carignan:** Can we get a list of those complaints?

[English]

**Ms. Keith:** We can provide you with that information later. I don't have it with me today.

**Mr. McPhail:** Senator, when we did our 2013 report into harassment and interviewed some 65 members of the RCMP, we were certainly told, as you state, there was concern about reprisals, and at the very least there was often a lack of willingness

toute autre nature de relations de travail —, sont portés à déposer des plaintes devant vos commissions respectives dans le but d'obtenir un regard indépendant et impartial?

**Mme Landry :** Lorsqu'une plainte de harcèlement est déposée, ou une plainte visant un des 11 motifs prévus par la Loi canadienne sur les droits de la personne, effectivement, un citoyen ou un membre de la GRC ou de tout autre organisme sous législation fédérale peut porter plainte à la Commission canadienne des droits de la personne. Dans ces cas, nous menons une enquête et, éventuellement, nous transmettons le dossier au tribunal s'il s'avère qu'il y a des motifs valables.

Il existe également un processus selon lequel l'organisation visée par la plainte peut faire valoir qu'elle a un mécanisme indépendant pour traiter les plaintes. En tant que commission, nous faisons une évaluation pour déterminer si, effectivement, le mécanisme interne prévu au sein de l'organisation, notamment la GRC, répond à des critères d'efficacité et de transparence, et cetera. Par la suite, nous décidons soit de référer le plaignant au processus interne, et il pourra revenir s'il n'est pas satisfait, ou de prendre en charge le dossier si nous ne sommes pas satisfaits de la transparence, de l'indépendance et de la rapidité du processus.

**Le sénateur Carignan :** Qu'avez-vous fait dans le cas de la GRC?

**Mme Landry :** Les dossiers sont traités au cas par cas. Nous les examinons afin de comprendre ce qui s'est passé.

**Le sénateur Carignan :** Y a-t-il des dossiers liés à la GRC que vous avez pris en charge, parce que vous jugiez que le mécanisme de la GRC n'était pas indépendant et impartial?

[Traduction]

**Mme Keith :** Oui, nous avons traité des plaintes. Souvent, les plaintes sont déposées par des personnes qui craignent les représailles, parfois parce que leurs allégations touchent la hiérarchie de commandement. Nous avons actuellement une plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne, qui est un tribunal judiciaire ayant un pouvoir décisionnel.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Pouvons-nous obtenir la liste?

[Traduction]

**Mme Keith :** Nous pourrions vous fournir cette information plus tard. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui.

**M. McPhail :** Sénateur, lorsque nous avons produit notre rapport de 2013 sur le harcèlement et que nous avons interrogé quelque 65 membres de la GRC, on n'a pas manqué de nous dire, comme vous le dites, qu'on craignait les représailles et, les gens



to step forward, which is why one of our key recommendations was a review mechanism outside the normal chain of command, which would preserve a degree of confidentiality.

I'm troubled by the fact that that doesn't appear to have happened, but I don't want to pre-judge the results of our review until we've actually completed it.

[Translation]

**Senator Carignan:** Of course.

[English]

**The Chair:** What's the time frame for that report?

**Mr. McPhail:** Our target was to complete the report within a year. The minister asked us to conduct the report in February of this year. Frankly, we're behind schedule, in that I have written to the commissioner requesting, amongst other things, that members of the RCMP be assured of confidentiality in speaking with us.

At the present time, members of the RCMP are not permitted to speak to the commission without first notifying the commissioner's office, and that's not acceptable in terms of any review.

I wrote to the commissioner about three weeks ago; I am still awaiting a response.

**The Chair:** Perhaps we haven't had an answer to my question: What's the time frame when you expect this report to be completed, assuming you get a response today?

**Mr. McPhail:** Assuming we had a response today, we're targeting the spring of next year.

**The Chair:** Spring of —

**Mr. McPhail:** 2017.

**The Chair:** Next year. Oh.

**Senator Moore:** Thank you, witnesses, for being here. Mr. McPhail, you mentioned there were 2,200 complaints. Over what period of time was that?

**Mr. McPhail:** That's annually.

**Senator Moore:** How many members in the RCMP?

**Mr. McPhail:** About 30,000.

**Senator Moore:** I was interested and pleased to hear you say that you thought that the creation of an inspector general would cause a change in the way CBSA performs. I'm thinking here that in view of you mentioning, or somebody did, that sometimes work is coordinated between CBSA and the RCMP, to me that just reinforces the idea that we have an independent inspector

avaient, en tous cas, des réticences à venir nous parler, raison pour laquelle une de nos principales recommandations était de mettre en place un mécanisme d'examen à l'extérieur de la chaîne de commandement normale, ce qui permettrait une certaine confidentialité.

Je suis troublé que cela ne semble pas avoir été fait, mais je ne veux pas préjuger des résultats de notre examen avant que nous l'ayons terminé.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** C'est très clair.

[Traduction]

**Le président :** Quand ce rapport est-il prévu?

**M. McPhail :** Notre objectif était de terminer le rapport en moins d'un an. Le ministre nous a demandé de présenter le rapport en février de cette année. Pour être franc, nous avons du retard et j'ai écrit au commissaire pour demander, entre autres, que les membres de la GRC soient assurés que ce qu'ils nous diront restera confidentiel.

À l'heure actuelle, les membres de la GRC ne sont pas autorisés à parler à la commission sans en avoir d'abord avisé le bureau du commissaire, ce qui est inacceptable dans le cadre de n'importe quel examen.

J'ai écrit au commissaire il y a environ trois semaines et j'attends toujours une réponse.

**Le président :** Il me semble que nous n'avons pas de réponse à ma question : quand vous attendriez-vous à ce que ce rapport soit terminé, en supposant que vous obtiendriez une réponse aujourd'hui?

**M. McPhail :** En supposant que nous aurions une réponse aujourd'hui, nous visons le printemps de l'année prochaine.

**Le président :** Le printemps...

**M. McPhail :** 2017

**Le président :** L'année prochaine. Oh.

**Le sénateur Moore :** Je remercie les témoins d'être venus. M. McPhail, vous avez mentionné qu'il y avait 2 200 plaintes. En combien de temps?

**M. McPhail :** Annuellement.

**Le sénateur Moore :** Il y a combien de membres dans la GRC?

**M. McPhail :** Environ 30 000.

**Le sénateur Moore :** J'ai trouvé intéressant et j'ai été content de vous entendre dire que vous pensiez que la création d'un poste d'inspecteur général changerait la façon dont l'ASFC fonctionne. Je pense que, étant donné que vous ou quelqu'un d'autre avez mentionné qu'il arrive que le travail soit coordonné entre l'ASFC et la GRC, cela donne plus de poids à l'idée d'avoir un inspecteur

general looking over the CBSA files. If you're going through that frustration now with what you're doing, I'd like to see a clear line, and I wonder if you think that would be more appropriate.

**Mr. McPhail:** Without question, senator, some form of independent review is necessary. I think it benefits the CBSA, the public and the complainants. What specific form that review mechanism takes is a matter for parliamentarians.

**Senator Moore:** You mentioned it being expensive. I don't know if you were here earlier. I spoke about Ms. Jimenez dying in a cell in Vancouver; and how many dollars is a life worth? I'm suggesting if it was only \$10 million that's a hell of a deal to save somebody's life.

I want to ask you ladies something about human rights.

**The Chair:** Can you get to the question, senator?

**Senator Moore:** I will leave that there.

**Mr. McPhail:** May I respond?

**Senator Moore:** Sure.

**Mr. McPhail:** I agree with you about the question of individual lives, and I certainly didn't mean to put a price on that. As a matter of fact, as I indicated, we investigated a number of in-custody deaths.

My concern was a requirement in the draft bill that would require the oversight body, of whatever nature, to investigate all complaints itself. It's my understanding that the number of complaints would be in the neighbourhood of 2,000.

**Senator Moore:** I don't know where that came from. I never heard that number.

**Mr. McPhail:** That's informal advice that I've received, in which case the cost of the review body investigating every complaint through its own resources would be significant.

**Senator Moore:** With regard to the cases where individuals have died in prisons operated by CBSA, have you investigated those, tried to get information relating to those persons and circumstances surrounding the conditions in those prisons and what happened to them?

**Ms. Keith:** If those persons are not lawfully present, we do not have jurisdiction.

**Senator Moore:** You simply don't have jurisdiction?

**Ms. Keith:** Correct.

**Senator Moore:** Therefore, you don't ask?

général indépendant pour inspecter les dossiers de l'ASFC. Compte tenu du fait que vous connaissez des frustrations maintenant avec ce que vous faites, j'aimerais qu'une ligne nette soit tracée, et je me demande si vous pensez que ce serait plus approprié.

**M. McPhail :** Il ne fait aucun doute, sénateur, qu'une forme d'examen indépendant est nécessaire. Je pense que cela est bon pour l'ASFC, la population et les plaignants. Quant à la forme précise que le mécanisme d'examen devrait prendre, c'est aux parlementaires d'en décider.

**Le sénateur Moore :** Vous avez mentionné que ce serait coûteux. Je ne sais pas si vous étiez ici plus tôt. J'ai parlé de Mme Jimenez, la femme qui est morte dans une cellule à Vancouver, et de la valeur pécuniaire d'une vie. Je dirais que, si ce n'était que 10 millions de dollars, ce n'est pas cher payé pour sauver une vie.

J'ai une question à vous poser, Mesdames, au sujet des droits de la personne.

**Le président :** Pouvez-vous poser la question, sénateur?

**Le sénateur Moore :** Je vais en rester là.

**M. McPhail :** Puis-je répondre?

**Le sénateur Moore :** Bien sûr.

**M. McPhail :** Je suis d'accord avec vous sur la question des vies individuelles et je ne voulais certainement pas leur attribuer un prix. En fait, comme je l'ai mentionné, nous avons fait enquête sur plusieurs décès en cours de détention.

Ce qui me préoccupait, c'était la disposition, dans l'avant-projet de loi, qui exige que l'organisme de contrôle, quelle qu'en soit la nature, enquête lui-même sur toutes les plaintes. D'après ce que je comprends, il y aurait environ 2 000 plaintes.

**Le sénateur Moore :** Je ne sais pas d'où sort ce chiffre. Je ne l'ai jamais entendu.

**M. McPhail :** C'est de l'information officielle que j'ai reçue. Le cas échéant, le coût que devrait assumer l'organe d'examen qui enquêterait sur toutes les plaintes avec ses propres ressources serait considérable.

**Le sénateur Moore :** Avez-vous enquêté sur les cas de personnes mortes dans des prisons tenues par l'ASFC? Avez-vous tenté d'obtenir de l'information sur ces personnes, sur les circonstances entourant les conditions dans ces prisons et ce qui leur est arrivé?

**Mme Keith :** Si ces personnes sont des ressortissants étrangers, ce n'est pas de notre compétence.

**Le sénateur Moore :** Vous n'avez tout simplement pas cette compétence?

**Mme Keith :** C'est exact.

**Le sénateur Moore :** Par conséquent, vous ne posez pas de questions?

**Ms. Keith:** Not in our complaints processing role. Last summer, we did make public statements after the release of the report that was prepared by the University of Toronto on the detention of migrants.

**The Chair:** We do have a number of witnesses coming on stream — in fact, three will be by video — so it is a question of being able to accommodate them as well.

I would like to thank our witnesses. It has been very worthwhile to have you come before us and update us with respect to your various responsibilities.

Joining us in this final panel of the day, as we continue our examination of Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts, are, by video conference, Ms. Janet Dench, Executive Director, and Jenny Jeanes, Co-Chair, Inland Protection Working Group, of the Canadian Council for Refugees; and Ms. Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director, Canadian Civil Liberties Association. Appearing before us in person are Julie Taub, Immigration Lawyer and a former member of the Immigration and Refugee Board, here as an individual; and Lorne Waldman, President, Canadian Association of Refugee Lawyers.

Welcome back to the committee, Ms. Dench, Ms. Taub, Ms. Pillay and Mr. Waldman; I know you have all appeared during our previous study of the Canada Border Services Agency, and we're pleased to see you again. Ms. Jeanes, a special welcome, as this is your first appearance.

May I ask Ms. Dench to begin.

[*Translation*]

**Janet Dench, Executive Director, Canadian Council for Refugees:** On behalf of the Canadian Council for Refugees, I thank you for inviting us here as part of the study of Bill S-205. I will be sharing my presentation time with my colleague, Jenny Jeanes, Co-Chair of the Inland Protection Working Group of Canada.

The Canadian Council for Refugees is an umbrella organization made up of roughly 180 organizations from every region of Canada. Most of these organizations work with refugees and other newcomers.

[*English*]

We welcome Bill S-205 with its proposed introduction of a complaints mechanism for the Canada Border Services Agency.

**Mme Keith :** Pas dans le cadre de notre rôle consistant à traiter les plaintes. L'été dernier, nous avons fait des déclarations publiques après la publication du rapport préparé par l'Université de Toronto sur la détention des migrants.

**Le président :** Nous avons un certain nombre de témoins qui arrivent — dont trois par vidéo —, alors il faudrait être en mesure de leur faire une place.

Je tiens à remercier nos témoins. Votre passage ici nous a été d'une grande utilité et nous vous remercions de nous avoir mis au courant des derniers développements dans vos champs d'activités respectifs.

Toujours dans le cadre de notre examen du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada — inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada — et d'autres lois en conséquence, accueillons le prochain groupe de témoins. Par vidéoconférence, nous entendrons, du Conseil canadien pour les réfugiés, Mme Janet Dench, directrice exécutive, et Jenny Jeanes, coprésidente du Groupe de travail sur la protection au Canada; et M<sup>e</sup> Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive de l'Association canadienne des libertés civiles. Comparaitrons en personne, Julie Taub, avocate spécialisée en droit de l'immigration et ex-membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui est ici à titre personnel, et Lorne Waldman, président de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés.

Madame Dench, maître Taub, maître Pillay et monsieur Waldman, soyez les bienvenus de retour au comité. Je sais que vous avez tous comparu dans le cadre de notre étude antérieure sur l'Agence des services frontaliers du Canada, et nous sommes très heureux de vous revoir. Madame Jeanes, nous vous souhaitons la bienvenue de façon particulière puisque c'est votre première comparution.

Je vais demander à Mme Dench de commencer.

[*Français*]

**Janet Dench, directrice exécutive, Conseil canadien pour les réfugiés :** Au nom du Conseil canadien pour les réfugiés, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous dans le cadre de l'étude du projet de loi S-205. Je partagerai le temps de présentation avec ma collègue, Jenny Jeanes, coprésidente du Groupe de travail sur la protection au Canada.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme de regroupement, composé d'environ 180 organismes de toutes les régions du Canada. La plupart de ces organismes œuvrent auprès des réfugiés et autres nouveaux arrivants.

[*Traduction*]

Nous accueillons favorablement le projet de loi S-205 et la proposition qu'on y fait de créer un mécanisme de plaintes pour l'Agence des services frontaliers du Canada.

The CCR has long-standing concerns about accountability at the CBSA. In fact, even before the agency was created in 2003, the CCR had been urging that there be an independent oversight mechanism for Canada's immigration enforcement activities.

CBSA is one of the few agencies in Canada with the powers of arrest and detention that is not subject to any independent complaints or monitoring mechanism. In the case of CBSA, the risk of abuse is arguably even higher than with police forces, as they are dealing with non-citizens whose status in Canada is precarious. Refugee claimants and other migrants are among the most vulnerable people in Canadian society.

Recently, we proposed our own model for a CBSA accountability mechanism, which we have shared with the committee. We designed the model to be, one, independent, that is, not subject to departmental or political influence; two, external, that is, organizationally and physically outside the CBSA; three, effective, that is, with sufficient legal powers and resources to investigate complaints and monitor CBSA activities, and its findings have legal consequences.

In our model, you will see that we outline the scope of activities to be covered by the mechanism, the standards against which the mechanism must evaluate CBSA, and the powers of the mechanism.

**Jenny Jeanes, Co-Chair, Inland Protection Working Group, Canadian Council for Refugees:** We have reviewed Bill S-205 and would like to highlight some of the key differences between the bill's model and the CCR model.

First, we note that the bill places emphasis on complaints with the assumption that the complainant would be the person affected.

We have concerns that this strategy does not adequately address the realities for many refugees and other vulnerable migrants. We find that often they will not want to make a complaint for fear of negative impacts on themselves. In other cases, they're unable to make a complaint because they have already been deported.

Refugee claimants in detention are sometimes subjected to repeated intense interrogations without a lawyer present, and sometimes say they feel they were mistreated. However, they don't want to make a complaint and they don't want to raise a fuss because they want to be released from detention.

Il y a longtemps que le Conseil canadien pour les réfugiés se préoccupe de la reddition de comptes à l'Agence des services frontaliers du Canada. En fait, avant la création de l'agence, en 2003, le Conseil canadien pour les réfugiés exerçait des pressions pour que soit mis en place un mécanisme indépendant pour surveiller les activités d'application des lois canadiennes en matière d'immigration.

L'Agence des services frontaliers du Canada est l'un des seuls organismes au pays qui est autorisé à procéder à des arrestations et à des détentions sans toutefois être assujéti à un mécanisme indépendant de traitement des plaintes ou de surveillance. Dans le cas de l'Agence, le risque d'abus est sans doute encore plus grand qu'avec les services de police, puisqu'elle a affaire à des non-citoyens qui, au Canada, ont un statut précaire. Les demandeurs d'asile et certains autres migrants sont parmi les personnes les plus vulnérables de la société canadienne.

Récemment, nous avons présenté notre propre modèle de mécanisme de reddition de comptes pour l'Agence des services frontaliers du Canada, et nous en avons fait part au comité. Le modèle a été conçu pour être, premièrement, indépendant, c'est-à-dire libre de toute influence ministérielle ou politique; deuxièmement, externe, c'est-à-dire situé à l'extérieur de l'Agence des services frontaliers du Canada, tant physiquement que sur le plan organisationnel; troisièmement, efficace, c'est-à-dire disposant de pouvoirs et de ressources suffisants pour enquêter sur les plaintes et surveiller les activités de l'Agence, ainsi que pour faire en sorte que ses constatations aient un poids juridique.

Comme vous le verrez, notre modèle définit la gamme des activités visées par le mécanisme, les normes aux termes desquelles le mécanisme doit évaluer l'Agence et les pouvoirs attachés au mécanisme.

**Jenny Jeanes, coprésidente, Groupe du travail sur la Protection au Canada, Conseil canadien pour les réfugiés :** Nous avons examiné le projet de loi S-205 et nous aimerions mettre en relief certaines des différences fondamentales qui existent entre le modèle proposé dans le projet de loi et celui que propose le Conseil canadien pour les réfugiés.

Tout d'abord, nous avons remarqué que le projet de loi met l'accent sur les plaintes, et qu'il présume en cela que le plaignant serait la personne touchée.

Nous craignons que cette stratégie ne réponde pas adéquatement aux problèmes que vivent de nombreux réfugiés et d'autres migrants vulnérables. Nous avons constaté qu'il n'est pas rare que ces personnes s'abstiennent de porter plainte par crainte des répercussions négatives. Dans d'autres cas, elles sont dans l'impossibilité de porter plainte parce qu'elles ont déjà été déportées.

Les demandeurs d'asile en détention sont parfois soumis à des interrogatoires serrés et répétés se déroulant sans la présence d'un avocat, et ils disent parfois avoir été maltraités. Ils ne voudront toutefois pas porter plainte et faire des vagues, puisqu'ils tiennent à être libérés.

Occasionally, we also hear disturbing reports about the treatment of people being deported. This may happen when there is a failed attempt to deport and the person returns to Canada, but in most deportations the person is removed, and we are very unlikely to hear if abuse has occurred.

As inadequate as it may be, there is currently an opportunity to complain to the CBSA. In our experience, very few people use this complaints process.

For this reason, we have emphasized in our model having complaints by third parties such as NGOs and also having the mechanism doing investigations on its own initiative.

Second, the bill proposes that remedies be sought through a Federal Court application. It is good to have some mechanism to secure remedies, as that is often a shortcoming with complaints mechanisms. However, applications to the Federal Court may not be an ideal solution because it could be difficult for people to access, given that a lawyer would normally be needed.

In our proposal, the mechanism would have the power to order remedies itself.

Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much, and we will follow with Ms. Pillay.

**Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director, Canadian Civil Liberties Association:** Thank you very much. I would like to thank the committee for inviting me to appear before you again today.

I note CCLA's serious concerns that we are having this review discussion today and we have heard of another death in CBSA custody.

The CCLA, the Canadian Civil Liberties Association, has been extremely concerned about the lack of accountability for the CBSA. We consider such a gap as being incompatible with democratic values and with the need for public trust in such an important agency.

The CBSA is unique. It not only performs important security functions at our borders, but it's also part of the national security and intelligence framework of agencies operating in Canada. It wields sweeping powers, including law enforcement, arrest, detention and deportation, as well as engaging in the collection of intelligence and the sharing of information with domestic and foreign agencies.

De temps à autre, nous entendons aussi des rapports troublants sur le traitement accordé aux personnes qui sont déportées. Ces échos nous parviennent lorsqu'une tentative de déportation échoue et que la personne revient au Canada, mais dans la plupart des déportations, la personne est expulsée, et il est très peu probable que nous sachions un jour si elle a subi de mauvais traitements.

Il existe actuellement une façon de porter plainte à l'Agence des services frontaliers du Canada, certes, mais c'est un processus hautement inadéquat. D'après ce que nous savons, très peu de gens l'utilisent.

Dans cette optique, nous avons insisté pour que notre modèle permette à des tierces parties, comme des ONG, de porter plainte, et nous avons veillé à ce que le mécanisme puisse aussi enquêter sur ses propres activités.

Deuxièmement, le projet de loi propose un recours sous la forme d'une demande à la Cour fédérale. Il est bien d'avoir un mécanisme de recours, ce qui fait souvent défaut aux mécanismes de plaintes. Cependant, étant donné que la présentation d'une demande à la Cour fédérale nécessite habituellement l'aide d'un avocat et qu'elle est par conséquent difficile d'accès pour les personnes concernées, ce n'est peut-être pas la solution idéale.

Selon notre proposition, le mécanisme aurait lui-même le pouvoir d'ordonner des mesures de réparation.

Merci beaucoup.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous entendrons maintenant M<sup>e</sup> Pillay.

**Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive, Association canadienne des libertés civiles :** Merci beaucoup. Je remercie le comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je soulignerai d'entrée de jeu les graves inquiétudes de l'Association canadienne des libertés civiles, étant donné la tenue de la discussion d'aujourd'hui alors que nous venons d'apprendre la mort d'une autre personne qui était sous la garde de l'Agence des services frontaliers du Canada.

L'Association canadienne des libertés civiles est extrêmement préoccupée par l'absence de reddition de comptes à l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous considérons que ce manque est incompatible avec les valeurs démocratiques et avec le besoin pour un organisme de cette importance d'avoir la confiance du public.

L'Agence des services frontaliers du Canada est unique en son genre. Elle assume d'importantes fonctions de sécurité à nos frontières, certes, mais elle fait aussi partie du cadre fonctionnel d'organismes de sécurité et de renseignement opérant en sol canadien. Elle détient de vastes pouvoirs qui lui permettent entre autres de faire appliquer les lois, de procéder à des arrestations, à des détentions et à des déportations, de participer à la collecte

In our view, this has required two things. One, we have to recognize that the agency has the ability to violate or restrain rights, and two, we must ensure that any restraint of rights is done in accordance with constitutional principles of necessity, proportionality and minimal impairment and is justified.

I would echo the comments made by my colleagues at CCR, and I would also point out that we are talking in particular about individuals who are the most vulnerable in Canada.

When we look at a review of a national security agency, in addition to determining whether or not it has met with legitimate legal safeguards, we should also be thinking about whether or not it is operating in a manner that is efficacious. Is it fulfilling its security mandate?

The Canadian Civil Liberties Association has argued in the past that the CBSA requires accountability mechanisms to ensure it is acting subject to legal limits and in compliance with the appropriate legal safeguards. In our view, these would include the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the Immigration and Refugee Protection Act, privacy laws and principles, and international human rights and refugee laws, which are legally binding upon Canada. We have also argued in the past for an accountability process which would assess the efficacy of the CBSA actions and policies

In this regard, we have argued for a two-pronged process. One is an accountability mechanism that would allow for independent review of complaints and would allow for self-initiated investigation. We would argue that the complaints process must be read broadly to allow third-party complaints, including counsel or NGOs, as my colleagues have said.

We note that Bill S-205 provides for the creation of an inspector general that would be mandated in section 15.5(1) to monitor and report on the activities of the CBSA, including on its law enforcement powers, which is important, and on its information management, which is crucial.

We also note that the bill wisely refers to respect for the Charter to all persons in Canada, including citizens and foreign nationals. Further, we note the wording with respect to CBSA of "any of its powers," and we would interpret this to include powers of determining the conditions of detention of individuals.

Finally, in this respect we submit that the office should be properly staffed and funded to carry out its important mandate.

de renseignements et d'échanger de l'information avec des organismes nationaux et étrangers.

Selon nous, cela signifie deux choses. Premièrement, nous devons reconnaître que l'Agence a la capacité de violer ou de restreindre les droits et, deuxièmement, nous devons nous assurer que toute mesure visant à restreindre les droits soit prise conformément aux principes constitutionnels de nécessité, de proportionnalité et d'atteinte minimale, et qu'elle soit justifiée.

Je vais faire écho aux observations formulées par ma collègue du Conseil canadien pour les réfugiés en soulignant à mon tour que nous parlons ici des personnes les plus vulnérables au Canada.

Lorsqu'il est question d'examiner un organisme de sécurité nationale, il faut certes établir s'il a respecté ou non les protections juridiques légitimes, mais il faut aussi chercher à savoir s'il fonctionne ou non de manière efficace. L'organisme s'acquitte-t-il du mandat qui lui incombe en matière de sécurité?

L'association canadienne des libertés civiles a déjà soutenu que l'Agence des services frontaliers du Canada avait besoin de mécanismes de reddition de comptes pour veiller à ce qu'elle opère à l'intérieur des limites juridiques et conformément aux protections juridiques appropriées. Selon nous, ces protections comprennent la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les principes et les lois concernant la protection de la vie privée et les lois internationales sur les droits de la personne et des réfugiés qui lient le Canada sur le plan juridique. Nous avons aussi préconisé la mise en œuvre d'un processus de responsabilisation qui permettrait d'évaluer l'efficacité des actions et des politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada.

À cet égard, nous avons préconisé un processus à deux volets. D'abord, il y aurait un mécanisme de reddition de comptes qui permettrait l'examen indépendant des plaintes et la tenue d'enquêtes amorcées de façon autonome. Nous sommes d'avis que le processus de plainte doit être perçu dans un sens large pour permettre la déposition de plaintes par des tierces parties, dont des avocats et des ONG, comme l'ont indiqué mes collègues.

Nous avons remarqué que le projet de loi S-205 prévoit la création d'un poste d'inspecteur général qui, aux termes du paragraphe 15.5(1), aurait pour mandat de contrôler les activités de l'Agence et d'en faire rapport, y compris en ce qui concerne l'exercice de ses pouvoirs de contrainte, ce qui est important, et sa gestion des renseignements, ce qui est crucial.

Nous notons aussi que le projet de loi fait sagement référence au respect de la Charte pour toutes les personnes au Canada, incluant les citoyens et les ressortissants étrangers. De plus, nous avons remarqué que le projet de loi parle de l'ensemble des pouvoirs de l'Agence, ce qui, selon nous, comprendrait aussi le pouvoir de fixer les conditions de détention des personnes.

En dernier lieu, nous sommes d'avis que le bureau devra disposer du personnel et des ressources appropriées pour s'acquitter de son important mandat.

Two important points we thought were not included in the bill in the interests of time. First, while we welcome the complaints review process, we are concerned that it is unclear in the wording of the statute whether or not there is power for the inspector general to initiate his or her own investigations into CBSA actions or policies. The bill has provided many indicia of independence, such as tenure of the inspector general, the mandate, and creating offences regarding obstruction of a complaints investigation. CCLA has long called for the power of self-initiated review as being an essential component of independent and effective accountability for such a powerful agency. This would allow in addition systemic review of the CBSA's actions and policies, which we think is vital.

The second thing which may be absent is the important component of effective accountability for Canada's security and intelligence agencies. In this regard, we must address the siloed review processes currently in place in Canada.

Bill S-205 is an important improvement. It provides a monitoring and review process where none has existed; however, we must ensure as well that the creation of any mechanism, such as the inspector general, is also set up to work with a few other existing accountability mechanisms — for example, SIRC and the CRCC — and importantly with any new national security accountability framework introduced by the government. Expanded, integrated, robust, multi-pronged review is needed in Canada in 2016. Thank you very much.

**Julie Taub, Immigration lawyer, as an individual:** Good afternoon. Thank you for having me here. I have been here before.

I'm taking this opportunity to not support this bill as it exists for totally different reasons. I'm looking at it from the perspective of CBSA's mandate, which I hope was handed out. I'm not sure if it was. I provided it in French and English. That is to protect Canada's security and prosperity by controlling the admission of goods and people into Canada.

In today's climate, with unprecedented levels of security threats and challenges of all kinds, be it cyberattacks, commercial and high-tech espionage, I'm concerned that CBSA is not able to perform its mandate effectively because of a lack of resources, a lack of training and a lack of manpower. Those should be the

Pour le temps qui me reste, je tiens à souligner deux points importants qui, selon nous, sont absents du projet de loi. Premièrement, bien que nous voyions d'un bon œil le processus d'examen des plaintes, nous craignons que le libellé du statut de l'inspecteur général n'établisse pas assez clairement s'il aura oui ou non la possibilité d'entreprendre de son propre chef des enquêtes sur les actions ou les politiques de l'Agence. Le projet de loi fournit de nombreux indices concernant l'indépendance de l'inspecteur général, comme les dispositions sur la durée du mandat et sur le mandat proprement dit, ainsi que la création d'une infraction pour le fait d'entraver le travail d'enquête de l'inspecteur général. L'Association canadienne des libertés civiles demande depuis longtemps que le pouvoir de procéder à des enquêtes décidées en toute autonomie occupe une place de choix dans un mécanisme indépendant et efficace de responsabilisation pour un organisme d'une telle importance. Cette disposition permettra en outre de procéder à des examens systémiques concernant les actions et les politiques de l'Agence, ce qui, d'après nous, est d'importance capitale.

La deuxième chose qui ne figure pas dans le projet de loi est l'importante composante d'une reddition de comptes efficace pour les organismes de sécurité et de renseignements du Canada. À cet égard, nous devons nous préoccuper des processus de révision cloisonnés qui ont cours actuellement.

Le projet de loi S-205 est une amélioration importante. Il instaure un processus de surveillance et d'examen là où il n'y en avait pas. Nous devons néanmoins nous assurer aussi que la création de n'importe quel mécanisme, comme celui d'inspecteur général, se fasse de manière à ce que ledit mécanisme puisse fonctionner avec quelques-uns des autres mécanismes de responsabilisation existants — comme, par exemple, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada — et, surtout, avec tout nouveau cadre de responsabilisation que présentera le gouvernement en matière de sécurité nationale. En 2016, le Canada a besoin d'un examen intégré et rigoureux à voltes multiples. Merci beaucoup.

**Julie Taub, avocate spécialisée en droit de l'immigration, à titre personnel :** Bonjour. Merci de me recevoir. Je suis déjà passée par ici.

Je profite de l'occasion pour affirmer que je n'appuie pas ce projet de loi parce qu'il existe pour des raisons tout autres que celles qu'on prétend. J'envisage la question du point de vue de l'Agence des services frontaliers du Canada. J'espère qu'on vous a distribué le document à ce sujet. Je ne suis pas certaine que cela ait été fait. Il est en français et en anglais. Le mandat de l'Agence est de protéger la sécurité et la prospérité du Canada en contrôlant l'entrée au pays des biens et des personnes.

Dans le climat actuel, avec les niveaux de menaces à la sécurité sans précédent et les problèmes de toutes sortes que nous connaissons — qu'il s'agisse de cyberattaques ou d'espionnage commercial et ultra-sophistiqué — je m'inquiète de voir que l'Agence des services frontaliers du Canada n'est pas en mesure de

priorities here right now rather than creating a position of a director general for complaints. The CBSA already has a complaints process in place. It should be with you, but they have a section called “recourse” which provides individuals to write a written submission if they disagree with an enforcement action or a program decision made by CBSA or wish to submit a complaint or compliment about services. There are a complaint, a use of force, an incident reporting provisions. It applies to the general public, as well as members of other assisting police agencies. This is already in place.

While it may be advisable to create another position for independent review, this is not the time to do so, not in today’s world. For example, just last week, May 11, CBS New York broadcast a piece entitled “Canadian Border Presents Its Own Security Concerns for the United States.” “We see alien smuggling, narcotics smuggling, currency smuggling. Our primary mission, of course, is to stop a terrorist. Some spots could be easy points of entry. There are radicalized groups in Canada. That is of tremendous concern to us,” said Bradley Curtis regarding terrorist threats. They said Canada’s more open-door policy towards Syrian refugees is also of concern.

In the last year, American agencies seized more than 10,000 pounds of marijuana and a million dollars in illegal currency coming into the United States. They’ve also stopped shipments of a variety of illegal guns. We’ve actually been asked to double the manpower. This is simply on the northern border they’re talking about. They have 300 agents covering 300 miles, including a large Indian reservation that’s an attractive route for smugglers.

We need more CBSA agents on the front line. We need them to deal with internal fraud, immigration fraud, the threat of terrorism, the threat of cyberattacks, and the importation of goods and services. The list goes on and on. I have provided the table of contents which actually lists all of their duties. They are understaffed. Unfortunately there was a 5 per cent cut in CBSA front-line agent staff under the previous government. Most unfortunate. Instead of cutting it by 5 per cent, they should have increased it by at least 20 or 25 per cent. There are backlogs.

bien s’acquitter de son mandat à cause du manque de ressources, de formation et de main-d’œuvre. Ce sont ces questions qui devraient être les priorités immédiates et non la création d’un poste de directeur général pour le traitement des plaintes. L’Agence dispose déjà d’un processus relatif aux plaintes. Vous devriez avoir le document devant vous. Quoi qu’il en soit, il y a une section là-dedans intitulée « recours », où l’on explique que les personnes peuvent présenter une demande écrite si elles sont en désaccord avec une mesure d’application de la loi ou une décision de programme prise par l’Agence, ou si elles souhaitent formuler une plainte ou un compliment à l’égard des services. Il y a des dispositions sur les plaintes, l’usage de la force et le signalement d’incidents. Elles s’appliquent au grand public, ainsi qu’aux membres des autres services de police auxiliaires. Ces dispositions sont déjà en place.

Bien qu’il puisse être recommandé de créer un autre poste pour l’exécution d’examen indépendants, ce n’est pas le bon temps pour le faire, pas dans le monde d’aujourd’hui. Par exemple, il n’y a même pas une semaine, le 11 mai, le réseau CBS de New York a télédiffusé un segment intitulé [*Traduction*] « Les frontières canadiennes constituent en elles-mêmes une source de préoccupation pour la sécurité des États-Unis ». Parlant de la menace terroriste, voici ce que Bradley Curtis avait à dire : [*Traduction*] « Nous constatons l’entrée clandestine d’étrangers, de narcotiques et de devises. Bien entendu, notre mission première est d’intercepter un terroriste. Certains endroits pourraient constituer des points d’entrée sans risque. Il y a des groupes radicaux au Canada. C’est une énorme préoccupation pour nous. » Ils se sont aussi dit préoccupés par la politique d’ouverture du Canada à l’égard des réfugiés syriens.

Durant la dernière année, les agences américaines ont saisi plus de 10 000 livres de marijuana et un million de dollars en devises illégales qu’on cherchait à faire entrer aux États-Unis. Elles ont aussi intercepté des cargaisons d’une variété d’armes à feu illégales. On nous a en fait demandé de doubler notre personnel, et cela ne concerne que la frontière nord. Les États-Unis disposent de 300 agents pour couvrir 300 miles, ce qui comprend une réserve indienne, laquelle est une voie d’entrée intéressante pour les passeurs.

Il nous faut plus d’agents de l’Agence canadienne des services frontaliers sur la ligne de front. Ces agents doivent être en mesure de traiter de fraude interne, de fraude en matière d’immigration, de menaces terroristes, de menaces de cyberattaques et de l’importation de biens et de services. La liste n’en finit plus d’allonger. J’ai fourni la table des matières où sont énumérées toutes leurs fonctions. Les services frontaliers manquent de personnel. Malheureusement, l’Agence a vu son personnel de première ligne comprimé de 5 p. 100 par le gouvernement précédent. C’est vraiment malheureux. Au lieu de faire des réductions de 5 p. 100, il aurait fallu qu’il augmente le nombre d’agents dans une proportion d’au moins 20 à 25 p. 100. Il y a eu un recul.



There was another article in the newspaper regarding a former client of mine, marriage fraud. This is way low down on the list for CBSA priorities, but it facilitates immigration fraud. That is a concern to all of us, not just to the duped sponsor.

I was involved with another lawyer, Chantal Desloges, from Toronto when we did a class action lawsuit for mandamus against a minister in 2008. We represented a group of 500 duped Canadian or permanent resident sponsors.

CBSA, immigration does not have the manpower, does not have the resources to deal with immigration fraud. Presently there is a two-year residency requirement for sponsored spouses. That will be dropped. The floodgate will open for immigration fraud with sponsored spouses in the near future. The government plans to drop the visitor visa requirements for Mexicans. That will again open the floodgates for questionable refugee claims and drug dealers. They can hop on a plane, come up and set up their business here.

So I believe the CBSA will be overwhelmed with what will be happening in the near future. They're overwhelmed now because it takes them three years to investigate immigration fraud.

Then there was the issue of the Auditor General's report, fraud in obtaining citizenship. That's what she reported. Not enough resources to deal with fraud. People with criminal records were getting citizenship. People who hadn't fulfilled the residency requirements were getting citizenship. Why? Because we don't have adequate resources.

In the alternative, if you're going to create this position of director general, then let it be twofold, one to deal with complaints and one to deal with whether CBSA can adequately deal with all the tasks and responsibilities and duties it has been assigned, whether it has sufficient resources, whether it has sufficient manpower, whether it has sufficient training. At this point it does not for any of its responsibilities.

**The Chair:** Thank you, Ms. Taub. Mr. Waldman?

**Lorne Waldman, President, Canadian Association of Refugee Lawyers:** Honourable senators, I've had the opportunity to appear before the Senate on many occasions, but I'm particularly looking forward to appearing today given the new role that the Senate is expected to play in our constitutional order. I look forward to engaging with the senators on this and many other issues of importance to our country.

Un journal a publié un article sur un de mes anciens clients, une affaire de mariage frauduleux. Cette question est très loin dans la liste des priorités de l'Agence, mais c'est un stratagème qui facilite la fraude en matière d'immigration. Voilà qui nous concerne tous, et pas seulement le répondant qui se fait rouler.

J'ai eu affaire à une avocate de Toronto, Chantal Desloges, lorsque nous avons fait un recours collectif en mandamus contre un ministre, en 2008. Nous représentions un groupe de 500 répondants canadiens ou résidents permanents qui se sont fait avoir.

La portion immigration de l'Agence canadienne des services frontaliers n'a ni la main-d'œuvre ni les ressources pour s'occuper des fraudes en matière d'immigration. À l'heure actuelle, les conjoints parrainés sont assujettis à une exigence de résidence de deux ans, mais cette exigence sera supprimée. Très bientôt, nous allons ouvrir toute grande la porte aux fraudes d'immigration orchestrées par l'intermédiaire de conjoints parrainés. Le gouvernement envisage de supprimer les exigences relatives au visa pour les visiteurs en provenance du Mexique. Encore une fois, nous ouvrirons toutes grandes les portes aux demandeurs d'asile et aux trafiquants de drogue. Ils pourront sauter dans un avion, atterrir ici et monter leur affaire en sol canadien.

Alors, je crois que l'Agence canadienne des services frontaliers sera complètement dépassée par ce qui se produira dans un avenir rapproché. Elle l'est déjà, si l'on considère qu'il lui faut trois ans pour faire enquête sur une fraude en matière d'immigration.

Il y a aussi eu la question du rapport de la vérificatrice générale concernant la fraude pour l'obtention de la citoyenneté. C'est ce qu'elle a rapporté. Il n'y a pas assez de ressources pour faire face à la fraude. Des personnes qui avaient des casiers judiciaires ont réussi à obtenir la citoyenneté. Des personnes qui n'avaient pas respecté l'exigence de résidence ont réussi à obtenir la citoyenneté. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas les ressources nécessaires.

En revanche, si vous comptez créer ce poste de directeur général, donnez-lui deux fonctions, soit une qui consistera à s'occuper des plaintes et une autre qui consistera à vérifier si l'Agence est en mesure de composer adéquatement avec toutes les tâches, toutes les responsabilités et tous les devoirs qui lui incombent, si elle dispose de ressources suffisantes, si ses effectifs sont assez nombreux et si ses employés sont formés adéquatement. À l'heure actuelle, aucune de ces conditions n'est remplie.

**Le président :** Merci, maître Taub. Monsieur Waldman?

**Lorne Waldman, président, Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés :** Mesdames et messieurs, j'ai eu maintes fois l'occasion de comparaître devant le Sénat, mais ma comparution d'aujourd'hui me stimule tout particulièrement étant donné le nouveau rôle que l'on s'attend à ce que le Sénat joue dans notre ordre constitutionnel. J'ai hâte d'interagir avec les sénateurs concernant la question qui nous occupe et en ce qui a trait aux nombreux autres enjeux d'importance pour notre pays.

It's an honour to appear before the Senate on behalf of the Canadian Association of Refugee Lawyers. I'm a member of the executive and past president of the organization. Our members represent persons who come into frequent contact with CBSA officials and who, due to their experience, are particularly vulnerable to abuse.

While most officials treat our clients with respect and consideration that one would expect from an official of the Government of Canada, there are many serious exceptions. I could cite many examples, but given the time, I will not.

The CBSA was formed in the aftermath of 9/11, and at the time no consideration was given to the need for oversight. But 15 years later the time has come to remedy that error. CBSA officers, as my colleagues have already said, have broad ranges of powers of arrest, detention, search and seizure. These powers are exercised by thousands of operators operating across the country. Many of them don't have nearly the same amount of training that one would expect from an RCMP officer or police officer engaged in the same type of work. Without oversight and review, there's a lack of accountability, and that gives officers a sense of impunity. The rule of law requires that all those who hold compulsive powers must be held responsible when they commit excesses.

Just to briefly comment on what my colleague previously said, the issue of whether or not CBSA has sufficient resources is a separate issue from the question of accountability. Here today we're dealing with the fact that in a society that respects the rule of law, any person who exercises coercive power must be subject to an accountability mechanism.

The problem we confront today, one that is very serious and has to be remedied by this government as soon as possible, independent of concerns about resources, is the problem of ensuring that CBSA officers are held accountable for any excesses that they commit. That's one vital role that will be played by a public accountability mechanism.

I don't think it's necessary for me to repeat the points that were made. I agree with all the comments of the first two speakers. In terms of initiation of complaints, there has to be a mechanism that allows third parties and the inspector general himself to initiate complaints. Indeed, in terms of what my colleague just said, the last speaker, the inspector general, if he sees serious deficiencies in the CBSA, can report on those deficiencies.

One point that perhaps wasn't as emphasized as much by the first two speakers is that the powers of the complaint body must be sufficient to ensure that they have the capacity to conduct investigations. They have to have full powers of subpoenaing records, summoning witnesses and holding public hearings when it is necessary to do so. In the event that their subpoenas are not being respected or there are unreasonable delays in the provision of material, they have to have compulsive powers to ensure their demands are respected.

Je suis honoré de comparaître devant le Sénat au nom de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés. Je fais partie du bureau de l'organisation et j'en ai été le président. Nos membres représentent des clients qui ont des contacts fréquents avec les agents de l'ASFC et qui, en raison de leur vécu, sont particulièrement vulnérables.

Si la plupart des agents les traitent avec le respect et la considération auxquels on s'attendrait de la part de fonctionnaires fédéraux, les exceptions graves sont nombreuses. Je pourrais vous en citer de nombreux exemples, mais, faute de temps, je m'en abstiendrai.

L'ASFC a été formée à la suite du 11-Septembre, et, à l'époque, qui se souciait de sa surveillance? Mais, 15 ans plus tard, le temps est venu de corriger cette erreur. Les agents de l'ASFC, comme mes collègues l'ont dit, possèdent des pouvoirs étendus d'arrestation, de détention, de fouille et de saisie. Des milliers d'agents partout au pays les exercent. Beaucoup d'entre eux sont loin de posséder le même nombre d'heures de formation auxquelles on s'attendrait d'agents de la GRC ou de policiers engagés dans le même genre de travail. Sans contrôle ni examen, il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes, ce qui procure aux agents un sentiment d'impunité. La primauté du droit exige de responsabiliser tous ceux qui possèdent des pouvoirs de contrainte pour les excès qu'ils peuvent commettre.

Sur ce que ma collègue a dit, je dirai rapidement que la question des ressources de l'ASFC est distincte de celle de la reddition de comptes. Ici, aujourd'hui, il s'agit de la nécessité, dans une société qui respecte la primauté du droit, d'assujettir à un mécanisme de reddition de comptes quiconque exerce un pouvoir de coercition.

Le problème que nous examinons aujourd'hui, qui est très grave et que le gouvernement actuel doit résoudre le plus tôt possible, sans égard aux ressources, est de s'assurer de responsabiliser les agents de l'ASFC de tous les excès qu'ils commettent. Voilà un rôle vital que jouera un mécanisme de reddition de comptes au public.

Je ne crois pas nécessaire de répéter ce qui a été dit. Je suis d'accord avec les deux premiers témoins. Il faut un mécanisme qui permet à des tiers et à l'inspecteur général lui-même de déposer des plaintes. Effectivement, pour reprendre ce que ma collègue, le dernier témoin, vient de dire, l'inspecteur général, s'il constate des carences graves à l'ASFC, peut les signaler dans un rapport.

Un élément que, peut-être, les deux premiers témoins n'ont pas mis autant en relief est que les pouvoirs de l'organisme examinant les plaintes doivent suffire pour lui permettre de faire enquête. Il doit disposer de tous les pouvoirs permettant d'exiger la production de documents, de convoquer des témoins et de tenir des audiences publiques, au besoin. Au cas où on ne respecterait pas ses assignations à comparaître ou que la production de documents connaîtrait des retards exagérés, il aurait des pouvoirs pour contraindre au respect de ses demandes.

They have to be able to look at and initiate reviews of systemic issues. They have to have the power to make binding recommendations subject only to override by the minister, and they have to have sufficient resources in order to carry out their job. One of the chronic problems we see with SIRC and other oversight agencies is that they don't have sufficient resources.

The only other comment I would make, echoing the second speaker from the Canadian Civil Liberties Association, is that we have to consider how this new institution would interact with existing organizations that conduct oversight, particularly in cases involving national security and sensitive information and the fact that information often goes among various different agencies subject to different oversight mechanisms. We support the notion that there would be one super agency that would oversee all national security investigations.

Those are my brief remarks. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you, Mr. Waldman.

**Senator White:** Thanks to the witnesses here and elsewhere. If I may, Mr. Waldman, I guess we're dealing with one of the largest police organizations in this country over the past decade, certainly one of the fastest growing with the greatest number of increased powers, and yet also one of the largest police agencies in this country that has absolutely no oversight external to itself. Every police agency has internal oversight, whether it's professional standards or investigative.

If you were to build this, what would you do differently in this piece of legislation today, particularly focusing on when the inspector general doesn't have agreement from the President of the CBSA?

**Mr. Waldman:** You're talking about in terms of —

**Senator White:** Like the RCMP Commissioner can refuse to acknowledge a response from the external review, as an example. What would you do differently?

**Mr. Waldman:** Ultimately, the key point is, at the end of the day, when the inspector general, or whatever oversight mechanism is created, comes to a conclusion, submits it to the CBSA, if the CBSA doesn't agree, the inspector general has to have power to insist that the recommendations are complied with. It has to be a mandatory recommendation, of course subject to override by cabinet or the minister.

That's the weakness in the current complaint mechanism at the RCMP, and it really undermines, to a certain extent, the effectiveness of the complaint mechanism. When you couple that with the notion of sometimes the recommendations aren't fully public because of national security considerations, then it

Il doit pouvoir examiner les problèmes dus au système et le faire de sa propre initiative. Il doit posséder le pouvoir de formuler des recommandations contraignantes auxquelles seul le ministre peut déroger et il doit posséder des ressources suffisantes pour s'acquitter de son travail. L'un des problèmes chroniques que nous constatons au CSARS et dans d'autres organismes de surveillance est l'insuffisance des ressources.

Enfin, en reprenant à mon compte ce qu'a dit le deuxième témoin, de l'Association canadienne des libertés civiles, nous devons envisager comment cette nouvelle institution interagira avec les organismes de surveillance en place, notamment quand il y va de la sécurité nationale et de renseignements délicats et que les renseignements circulent entre divers organismes assujettis à différents mécanismes de surveillance. Nous approuvons l'idée d'un super-organisme unique de supervision de toutes les enquêtes sur la sécurité nationale.

C'était tout ce que je voulais dire. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci, maître Waldman.

**Le sénateur White :** Je remercie tous nos témoins. Si vous permettez, maître Waldman, je suppose que nous parlons de l'une des plus grandes organisations policières de la dernière décennie au pays, certainement l'une de celles dont le taux de croissance est le plus rapide et qui possède le plus grand nombre de pouvoirs accrus tout en étant, pourtant, l'une des plus importantes au pays qui échappe absolument à tout mécanisme extérieur de surveillance. Toutes les polices possèdent un mécanisme de surveillance interne, que ce soit pour l'application de normes professionnelles ou pour la fonction d'enquête.

Si vous étiez l'auteur du projet de loi, que modifieriez-vous, aujourd'hui, compte tenu, particulièrement, de l'éventualité d'un désaccord entre l'inspecteur général et le président de l'ASFC?

**M. Waldman :** Vous parlez de...

**Le sénateur White :** Comme la possibilité, pour le commissaire de la GRC, de refuser de donner suite à une réponse de l'organisme d'examen externe, par exemple. Que feriez-vous de différent?

**M. Waldman :** Au bout du compte, l'essentiel est, pour l'inspecteur général ou l'organisme de surveillance, quel qu'il soit, de pouvoir exiger qu'il soit donné suite aux recommandations qu'il présente à l'ASFC, même si elle n'est pas d'accord. Ses recommandations doivent entraîner une obligation, sous réserve, bien sûr, de la dérogation du Cabinet ou du ministre.

C'est le talon d'Achille du mécanisme actuel de traitement des plaintes à la GRC, qui, dans une certaine mesure, en sape l'efficacité. Si on ajoute la divulgation parfois partielle des recommandations au public, pour des motifs de sécurité nationale, l'efficacité du mécanisme est vraiment sapée.

really undermines the effectiveness of the accountability mechanism.

**Senator White:** Thank you. We've heard from some other witnesses about I say minor amendments, because realistically we're at that point where we could make amendments, easily changing some things in this piece of legislation. Do you see any reason why this would not be a good move for CBSA overall but also for the Canadian public?

**Mr. Waldman:** It's funny, when you speak to officials at CSIS and they talk about oversight, the first thing they say, in the context of SIRC, was it was the best thing that ever happened to them. By having SIRC come and make the recommendations, it held them accountable and allowed them to improve the efficiency and effectiveness of their organization. Although there was initially resistance, now any senior official at CSIS was supportive of oversight, and I think the same process will occur here.

Clearly I would expect that many CBSA officers don't want it because they are concerned that it would affect their ability to do their jobs, et cetera, but in the end I'm confident that once it's in operation they will see the wisdom of having oversight.

**Senator Jaffer:** Thank you to all of you for all of your presentations today.

I want a clarification from you, Mr. Waldman. You talked about a super SIRC. We are looking at an oversight with the inspector general under this bill, but what do you envisage as super SIRC? Would there be individual people looking after CBSA, RCMP, or you tell me what you are thinking?

**Mr. Waldman:** Commissioner O'Connor, at the time of the Arar commission, looked at the oversight of national security agencies, which included RCMP, CBSA, CSIS, and recommended that there be one agency, because of the particular nature of national security investigations where there was overlap where things shifted from one agency to another — a lot of times it starts with CSIS, moves to the RCMP, and CBSA and the local police may be involved — and that there be one agency that has the power to oversee all of those.

If that agency is created, then there would have to be a way to ensure that the oversight mechanism for CBSA operates efficiently and with oversight of national security matters.

**Senator Jaffer:** I have a question for the Canadian Council for Refugees. My question is that refugees are desperate people, vulnerable people, who often don't have language skills, and today we heard from the Canadian Human Rights Commission that they don't have rights to go to the Canadian Human Rights Commission because they're not here legally. They are the most vulnerable people ever. They're not criminals. They have challenges and they have fled.

One of the things I have been thinking a lot of is gender guidelines, as we have in the refugee process. We should have some kind of sensitivity training and certainly something in place

**Le sénateur White :** Merci. D'autres témoins ont proposé des amendements que je qualifierais de mineurs, parce que, soyons réalistes, nous sommes arrivés au point où nous pourrions faire des amendements, modifier facilement certains éléments du projet de loi. Voyez-vous en quoi cela ne serait pas une bonne décision pour l'ASFC, généralement, mais aussi pour le public canadien?

**M. Waldman :** C'est bizarre. Les responsables du SCRS commencent toujours par nous dire, quand il est question de la surveillance par le CSARS, que c'est la meilleure chose qui leur soit arrivée. L'intervention et les recommandations du CSARS les ont responsabilisés et leur ont permis d'améliorer l'efficacité de leur organisation. Malgré des résistances, au début, les cadres supérieurs de cette organisation ont appuyé la surveillance et, d'après moi, le même processus se répétera ici.

Je m'attends bien à ce que de nombreux agents de l'ASFC n'en veuillent pas par crainte d'entraves à leur travail, et cetera, mais, en fin de compte, je suis convaincu que les faits leur montreront la sagesse de l'instauration de cette surveillance.

**La sénatrice Jaffer :** Je remercie tous les témoins pour leurs exposés.

Maître Waldman éclairez-moi. Vous avez évoqué un super-CSARS. Dans le projet de loi, nous envisageons la surveillance par l'inspecteur général. Mais qu'est pour vous un super-CSARS? S'agirait-il de particuliers affectés à la surveillance de l'ASFC, de la GRC? À quoi songez-vous?

**M. Waldman :** Le commissaire O'Connor, à l'époque de la commission d'enquête sur l'affaire Arar, a examiné la surveillance des organismes nationaux de sécurité, notamment de la GRC, de l'ASFC, du SCRS, et il a recommandé un organisme unique, en raison de la nature particulière des enquêtes sur la sécurité nationale, qui donnaient lieu à des communications d'un organisme à l'autre — souvent, cela commence au SCRS, c'est communiqué à la GRC et à l'ASFC, même à la police locale — et cet organisme unique était censé avoir le pouvoir de les surveiller tous.

La création de cet organisme assurerait l'efficacité du mécanisme de surveillance de l'ASFC et la surveillance des questions de sécurité nationale.

**La sénatrice Jaffer :** J'ai une question pour le Conseil canadien pour les réfugiés. Les réfugiés sont des personnes à bout, vulnérables, qui, souvent, ne connaissent pas la langue et, aujourd'hui, la Commission canadienne des droits de la personne nous dit qu'ils n'ont pas le droit de s'adresser à elle parce qu'ils sont ici illégalement. Ces personnes les plus vulnérables qui soient ne sont pas des criminels. Elles éprouvent des difficultés et elles ont fui leur pays.

J'ai notamment beaucoup pensé à des lignes directrices, comme nous en appliquons à l'accueil des réfugiés, pour tenir compte des différences entre les sexes. Nous devrions prévoir de la formation

so that if a woman is detained — I'm thinking of the case in Vancouver where she was suffering from violence, she fled from it, and then in the end she had such a terrible death. I'm looking at ways in which we can make people who detain such vulnerable people more aware of the challenges the special people face in detention centres.

Can you expand on that, both you and Canadian Civil Liberties Association, as to what you think?

**Ms. Jeanes:** Thank you for your question. It raises some important points.

Indeed, refugees are some of the most vulnerable migrants coming to Canada, and those who are in detention are subject to many different kinds of powers at once, powers of arrest, detention and ongoing investigation. You raise an important concern that there is not necessarily any view of their vulnerability during that process.

We hope there would be the possibility of recommendations that could require something built in, where officers would need to be alert to those issues and acting responsibly.

**Ms. Dench:** To go back to the time when the CBSA was first created and the powers were separated between immigration and CBSA, one of the controversial points to our organization was the fact that when a refugee claimant comes and arrives at the border, they make their claim to a CBSA official. So we have officials who are, on the one hand, doing police-type work, enforcing the law, and yet they're the ones to whom somebody has to come and explain their need for protection. Then you have CBSA, who is armed, so you have to ask a refugee claimant to go and tell their story to a police officer-type person who is armed.

You make a very good point about the need for sensitization, and I know that CBSA does work at that at various points. It is very difficult for officers to keep that balance always in their daily work.

**Ms. Jeanes:** I would like to add that the powers are quite broad and far-reaching. So somebody who is arrested and detained, whether it is for a day, weeks or months, even when they're released, CBSA has the power to, for example, intervene in their refugee claim and recommend it be refused, drawing on interrogations where lawyers were not present and that were not recorded.

They have the power to impose extremely strict conditions and accelerate removal, if the person is refused. It can extend to many areas of a person's time in Canada.

**Ms. Pillay:** Thank you, Senator Jaffer, for that important question.

pour sensibiliser nos agents et certainement mettre des mesures en place, au cas où on garderait une femme en détention — je pense à l'affaire de Vancouver, à cette femme qui a fui la violence pour, en fin de compte, connaître une mort épouvantable. Je cherche à mieux sensibiliser les responsables de la détention de personnes si vulnérables aux difficultés qu'elles affrontent dans les centres de détention.

Pouvez-vous développer pour nous votre opinion à ce sujet, vous et la représentante de l'Association canadienne des libertés civiles?

**Mme Jeanes :** Je vous remercie de votre question. Elle soulève des aspects importants.

Effectivement, les réfugiés font partie des personnes les plus vulnérables qui arrivent au Canada, et ceux qu'on garde en détention sont soumis à différents pouvoirs en même temps, pouvoirs d'arrestation, de détention et d'enquête suivie. Vous soulevez un important motif d'inquiétude, que, pendant ce processus, on ne serait pas nécessairement sensible à leur vulnérabilité.

Nous espérons qu'il est possible de formuler des recommandations qui exigeraient des agents la vigilance à ces problèmes et une conduite responsable.

**Mme Dench :** Si on revient à l'époque de la création de l'ASFC et de la séparation des pouvoirs entre l'Immigration et cette agence, l'un des aspects les plus controversés, pour notre organisation, a été l'obligation, pour le demandeur d'asile qui arrive à la frontière, de formuler sa demande à un agent de l'ASFC. Des agents, d'une part, font donc du travail de policier, appliquent la loi et, pourtant, c'est à eux qu'on doit expliquer son besoin de protection. D'autre part, il faut diriger le demandeur d'asile vers un agent armé de l'ASFC, qui ressemble à un policier, pour qu'il lui raconte son histoire.

Vous exposez très bien ce besoin de sensibilisation, et je sais que, à divers titres, l'ASFC y travaille. C'est très difficile pour les agents de toujours concilier cet aspect et leur travail quotidien.

**Mme Jeanes :** Je voudrais ajouter que les pouvoirs utilisés sont très généraux et qu'ils ont une portée considérable. À l'égard d'un demandeur d'asile arrêté et détenu un jour ou pendant des semaines ou des mois, l'ASFC a le pouvoir, par exemple, d'intervenir, même après sa libération, dans le processus de traitement de sa demande et d'en recommander le rejet, en tirant des renseignements obtenus pendant des interrogatoires auxquels n'assistaient pas des avocats et dont la teneur n'a pas été enregistrée.

Elle a le pouvoir d'imposer des conditions extrêmement rigoureuses et d'accélérer le processus de renvoi, si le demandeur est refusé. Ce pouvoir peut s'exercer sur de nombreux aspects de la période de séjour de la personne au Canada.

**Mme Pillay :** Je vous remercie pour cette question importante.

I echo what my colleagues have just said. There are international standards that are applicable, particularly with respect to conditions of detention, separation of families and mental health. You did refer to federal human rights legislation, which may not be applicable. I would like to point out that of course the Charter of Rights and Freedoms would apply, and the standards there must apply as well to people who are not yet Canadians or who are not Canadians.

The third point I would like to make is that the questions that you have raised and the powers of the CBSA, not only to arrest and detain but to be involved in any process of status determination, in my view further underscore the need for any office, such as the inspector general, to be able to initiate their own investigation of such systemic questions. This is crucially important. Our recommendations to police forces elsewhere for training with respect to profiling issues and/or Charter rights, the same sort of training could apply to CBSA officers.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is for the representatives from the Canadian Council for Refugees, and for Ms. Pillay from the Canadian Civil Liberties Association.

A rather specific problem has been raised that has been an ongoing issue for several years, namely the detention at the border of persons waiting for a decision as to whether or not they have the right to enter Canada. I would think that the very moment when people arrive in Canada is the most crucial time to respect human rights. Cases of abuse and death have been reported in the media. The inspector general is being given a much broader mandate and this part of the problem is a negligible part of that mandate.

In light of the limited resources and time available, are you not concerned that giving the inspector general such a broad mandate to review all the activities of the Canada Border Services Agency will limit his or her role or concerns regarding his or her investigations into or monitoring of detentions at the border of persons awaiting a decision on their case? Am I being clear?

**Ms. Dench:** Thank you for that question. Unfortunately, I was getting the translation and was unable to hear directly what you said in French.

If we understand the question, you are referring to how broad the CBSA's mandate is. I believe we are still going to ask that the inspector general focus on the most fundamental rights, the most serious violations, and on the most vulnerable people. From our point of view, when we are talking about serious violations we mean the detention of people who are seeking refugee protection

J'ai la même opinion que celle que viennent d'exprimer mes collègues. Des normes nationales s'appliquent, particulièrement aux conditions de détention, à la séparation des familles et en matière de santé mentale. Vous avez fait allusion aux lois fédérales régissant les droits de la personne qui pourraient ne pas s'appliquer. Mais sachez que, bien sûr, la Charte des droits et libertés, elle, s'appliquerait, et que les normes qu'elle énonce doivent s'appliquer également aux futurs Canadiens ou aux non-Canadiens.

Enfin, vos questions et les pouvoirs de l'ASFC, non seulement d'arrestation et de détention, mais, aussi, d'intervention dans tout le processus de détermination du statut de la personne, soulignent encore plus, d'après moi, la nécessité, pour un organisme comme l'inspecteur général, de pouvoir entreprendre sa propre enquête sur de telles questions systémiques. C'est d'une importance cruciale. Nos recommandations aux polices d'ailleurs, pour la formation aux questions de profilage ou aux droits conférés par la Charte, le même genre de formation, pourraient s'appliquer aux agents de l'ASFC.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse aux représentants du Conseil canadien pour les réfugiés, ainsi qu'à M<sup>e</sup> Pillay, de l'Association canadienne des libertés civiles.

Il semble y avoir un problème assez précis qui est soulevé, qui figure dans les enjeux depuis plusieurs années et qui traite de la détention aux frontières, dans l'attente d'une décision sur le droit des personnes d'entrer au Canada. Cette partie de la période où les gens arrivent au Canada semble particulièrement cruciale en ce qui a trait au respect des droits de la personne. Plusieurs abus et décès ont été soulevés dans les médias. Or, le mandat qui serait confié à l'inspecteur général est beaucoup plus large, et cette partie du problème est infime dans le mandat de l'inspecteur général.

Ne craignez-vous pas que le fait de donner un mandat aussi large à l'inspecteur général, soit celui de réviser toutes les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada, compte tenu des ressources ou du temps limité qui peuvent y être consacrés, ne limite son rôle ou ses préoccupations par rapport à ses enquêtes, ou son contrôle sur les questions de détention aux frontières, dans l'attente d'une décision sur la situation des personnes? Suis-je assez clair?

**Mme Dench :** Je vous remercie de cette question. Malheureusement, on nous a imposé la traduction, donc nous n'avons pas pu entendre directement ce que vous avez dit en français.

Si nous comprenons bien la question, vous faites référence au large mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada, ce qui est certainement vrai. Je crois que nous allons tout de même plaider que l'inspecteur général devrait mettre l'accent sur les droits les plus fondamentaux, soit sur les violations les plus graves et sur les personnes les plus vulnérables. Donc, de notre point de

in Canada. The most vulnerable are refugees and non-status migrants. If we had to plead our case, we would ask the inspector general to focus on those aspects.

**Ms. Jeanes:** Thank you for drawing attention to the ports of entry at the border. Those who are the most vulnerable are not always able to enter Canada. They are sometimes turned away at the port of entry. We do not always know what those people are seeking because it is impossible for us to communicate with them. We know that some people make unauthorized refugee protection claims. Those people are turned away on the spot. We have received messages from people who have gone through similar experiences. Unfortunately, by the time those situations were brought to our attention, those people were already gone. It would be very important to look at this issue at length. We will wait and see what happens in terms of power and priorities. Thank you for the question.

[English]

**Ms. Taub:** What we're looking at is balancing priorities in this case. Yes, there is the issue of vulnerable people and refugee claimants, but on the other hand, there is the issue of Canada's security against all kinds of existential attacks from terrorism, cyberattacks, human trafficking, and the list goes on. It is endless.

When we are competing for scarce resources, we have to determine where our priorities lie. When we look at it from an objective point of view, I do believe that the priorities should be on Canada's security, protecting citizens and immigrants who are living here, protecting them against immigration fraud, protecting them against criminals, protecting them against terrorist attacks, et cetera, if we are competing for the same resources.

If we have sufficient resources to tackle both issues with this position, then of course we should. If we can only deal with one issue at a time, I come down on the side of security because our lives are at stake; our well-being is at stake; Canada's future is at stake.

It is all a matter of resources.

**Mr. Waldman:** I have a brief comment on that comment.

**The Chair:** We are not here to debate with the witnesses, nor between the witnesses. It is a question of dealing with the issue and the bill that is before us.

**Mr. Waldman:** I will just answer the senator.

It seems to me that when we deal with the question of resources, any complaints commission or inspector general has the possibility of determining how to deal with specific complaints and can prioritize some over others.

vue, il s'agit des personnes qui cherchent l'asile au Canada, qui sont détenues, lorsqu'on parle de violations graves. En ce qui concerne les réfugiés et autres migrants sans statut, on parle des personnes les plus vulnérables. Donc, si nous devons plaider notre cause, nous demanderions à l'inspecteur général de mettre l'accent sur ces aspects.

**Mme Jeanes :** Je vous remercie d'attirer l'attention sur les points d'entrée à la frontière. Les personnes les plus vulnérables ne sont pas toujours en mesure d'entrer au Canada. Elles sont parfois expulsées dès le point d'entrée. Nous ne savons pas toujours ce que ces personnes recherchent, parce qu'il nous est impossible de communiquer avec elles. Nous savons que des gens déposent des demandes d'asile qui ne sont pas autorisées. Ces gens sont alors renvoyés sur-le-champ. Nous avons déjà reçu des messages de personnes ayant vécu une expérience semblable. Malheureusement, au moment où nous avons été mis au courant, elles étaient déjà parties. Il serait très important d'examiner cette question en profondeur. Nous attendrons de voir quels seront les pouvoirs et les priorités. Je vous remercie pour la question.

[Traduction]

**Mme Taub :** Dans ce cas, nous cherchons à concilier les priorités. J'en conviens, il y a le problème des personnes vulnérables et des demandeurs d'asile, mais, d'autre part, il y a celui de la sécurité du Canada contre toutes sortes d'attaques « existentielles », le terrorisme, les cyberattaques, le trafic de personnes, et la liste n'en finit pas.

Quand les ressources sont très limitées, il faut connaître ses priorités. En toute objectivité, j'estime que les priorités devraient aller à la sécurité du Canada, à la protection des citoyens et des immigrants qui vivent ici, à leur protection contre les fraudes en matière d'immigration, contre la criminalité, contre les actes terroristes, et cetera, si les mêmes ressources font l'objet de demandes diverses.

Si nos ressources suffisent pour nous attaquer aux deux problèmes à partir de cette position, alors, bien sûr, c'est ce que nous devrions faire. Si nous ne pouvons nous occuper que d'un problème à la fois, je privilégie la sécurité, parce que nos vies, notre mieux-être, l'avenir du Canada sont en jeu.

Tout cela est une question de ressources.

**M. Waldman :** J'ai une courte observation à ce sujet.

**Le président :** Nous ne sommes pas ici pour débattre avec les témoins ni autoriser un débat entre les témoins. Nous nous occupons du problème et du projet de loi dont nous sommes saisis.

**M. Waldman :** Je répondrai seulement à la question du sénateur.

Il me semble que, quand il s'agit de ressources, la commission chargée d'entendre les plaintes ou l'inspecteur général a la possibilité de déterminer comment il s'occupera de plaintes précises et comment il pourra en privilégier par rapport à d'autres.

I would suggest that an inspector general would obviously prioritize those complaints that are more serious and engage fundamental rights like detention over other complaints, but clearly in any society, whether as a rule of law, we have to ensure that there are accountability mechanisms that deal with all the various activities of the CBSA.

**Ms. Taub:** I will make a point of clarification. Would the inspector general be able to deal with complaints from Canadian citizens and immigrants in a matter such as marriage fraud? If they submit a complaint and no investigation is made because it is so low down on the priority list due to lack of resources, would the inspector general be able to deal with such complaints as well?

**The Chair:** Senator Moore may have more to say about that, but section 15 allows a lot of latitude for the inspector general to inquire into any issue and raise that issue, what one might determine is not a priority, but it becomes a priority because it has come to his or her attention to follow up and to deal with a complaint.

That is one of the pluses with this legislation, the way I view it, from the point of view of the way it has been written.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Chair. My first question is for Ms. Dench. We are all very concerned about what happened to some individuals when they were detained by the Canada Border Services Agency. Do you believe that appointing an inspector general, as provided for in Bill S-205, will help change the attitude of those who are afraid to file a complaint?

**Ms. Dench:** In our recommendations, we propose that the inspector general, or any other mechanism, be able to receive complaints from organizations. Our organizations and CCR-member organizations are often well-positioned to file a complaint with the inspector general. The latter could conduct visits and determine which situations should be inspected. In our opinion, a system that is all about filing complaints does not work for the most vulnerable.

**Senator Dagenais:** With your permission, Mr. Chair, I would like to ask Ms. Taub a question. I listened to your presentation and the picture you painted gives us cause for concern. The government has been quite open when it comes to immigration, but maybe it doesn't have the means to match its ambitions. In your opinion, is the government misleading those wanting to come to Canada?

[English]

**Ms. Taub:** I'm sorry, I did not understand.

Je dirais qu'un inspecteur général privilégierait manifestement les plaintes les plus sérieuses, qui mettent en cause des droits fondamentaux, par exemple les plaintes en matière de détention par rapport aux autres plaintes, mais, manifestement, dans toute société, que ce soit en raison de la primauté du droit ou pour d'autres raisons, nous devons nous assurer de l'existence de mécanismes de reddition de comptes qui portent sur les diverses activités de l'ASFC.

**Mme Taub :** Veuillez m'éclairer. Est-ce que l'inspecteur général pourrait s'occuper de plaintes de citoyens canadiens et d'immigrants dans une affaire de mariage frauduleux? S'ils déposent une plainte, mais qu'aucune enquête ne s'ensuit parce que, dans l'ordre des priorités, c'est très secondaire à cause du manque de ressources, l'inspecteur général pourrait-il s'occuper de telles plaintes aussi?

**Le président :** Le sénateur Moore peut en avoir beaucoup à dire à ce sujet, mais l'article 15 accorde beaucoup de latitude à l'inspecteur général pour faire enquête sur toute question et soulever ce problème qui, pour certains, pourrait ne pas être une priorité, mais qui le deviendrait parce que la question a été portée à son attention par suite d'une plainte à laquelle il faut donner suite.

C'est, d'après moi, l'une des qualités de ce projet de loi, qui découle de la manière dont on l'a rédigé.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie, monsieur le président. Ma première question s'adresse à Mme Dench. Nous sommes tous très touchés par certains événements qui sont survenus lors de la détention d'individus par l'Agence des services frontaliers du Canada. Croyez-vous que la nomination d'un inspecteur général, comme le prévoit le projet de loi S-205, entraînera un changement d'attitude de la part de ceux qui craignent porter plainte?

**Mme Dench :** Dans nos recommandations, nous proposons que l'inspecteur général, ou tout autre mécanisme, soit en mesure de recevoir des plaintes de la part d'organismes. Notre organisme et les organismes membres du CCR sont souvent bien placés pour déposer une plainte à l'inspecteur général. Ce dernier pourrait procéder à des visites et déterminer les situations qui méritent une inspection. À notre avis, un système qui s'en remet simplement au dépôt de plaintes ne pourrait pas fonctionner pour les plus vulnérables.

**Le sénateur Dagenais :** Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais poser une question à Mme Taub. J'ai écouté votre présentation et, selon le tableau que vous avez brossé, il y a lieu de s'interroger sérieusement. Le gouvernement fait preuve d'ouverture en matière d'immigration, mais il n'a peut-être pas les moyens de ses ambitions. À votre avis, est-ce de la fausse représentation auprès de la clientèle qui souhaite venir au Canada?

[Traduction]

**Mme Taub :** Je suis désolée. Je ne comprends pas.



[Translation]

Can you repeat the question and speak a little louder? I didn't really understand your question.

**Senator Dagenais:** The picture you painted gives us cause for serious concern. You painted a dark picture of immigration. I think the government is showing the international community that it is open to immigration. Do we have the means to match our ambitions when it comes to immigration? If not, are we misleading those wishing to immigrate to Canada?

**Ms. Taub:** You want to know if the Government of Canada is being misleading by claiming that it is easy to immigrate to Canada?

**Senator Dagenais:** In other words, the government is very open to immigration, but when people try to come here it may not be as easy as they think.

**Ms. Taub:** It is very easy to immigrate to Canada if one is qualified and can meet the necessary criteria. In my opinion, it is much easier to immigrate to Canada than any other western country. It is not misleading, but someone who is immigrating has to meet the requirements and satisfy Canada's needs. In an immigration situation, the country has to benefit too.

**Senator Dagenais:** Exactly.

**Ms. Taub:** The country has to benefit from immigration. We are not talking about the refugee system, which is a whole other issue. When it comes to basic immigration, Canada has to be able to benefit from bringing in a certain category of immigrants. For that to happen, the immigrants have to be educated, know French or English, and have the necessary know-how to succeed in Canada without relying on social assistance. Of course, all those criteria are very important, but I do not believe that Canada is being misleading. Even with those requirements, it is not hard to enter Canada if one has the skills, education, and knowledge of the necessary languages.

**Senator Dagenais:** Looking at the chart you presented at the beginning, I was under the impression that it might be hard sometimes to enter Canada, given the staffing shortage at border services and so forth.

**Ms. Taub:** There is no doubt that the staffing shortage is causing problems when it comes to investigations, fraud, and family sponsorship. The shortage in staff, resources, and funding is causing delays.

[English]

**The Chair:** I would like to follow up on Ms. Taub and ask other witnesses to make some observations. Over the course of our hearings over the last number of years, we have learned a number of facts about immigration.

[Français]

Pouvez-vous répéter la question et parler un peu plus fort? Je n'ai vraiment pas compris votre question.

**Le sénateur Dagenais :** Dans le tableau que vous avez brossé, il y a lieu de s'interroger sérieusement. Vous avez dressé un tableau sombre de l'immigration. Selon moi, le gouvernement se montre ouvert à l'immigration à l'échelle internationale. Avons-nous les moyens de nos ambitions en matière d'immigration? Sinon, est-ce de la fausse représentation envers la clientèle qui souhaite immigrer au Canada?

**Mme Taub :** Vous voulez savoir si le gouvernement du Canada fait de la fausse représentation en prétendant qu'il est facile d'immigrer au Canada?

**Le sénateur Dagenais :** En d'autres mots, le gouvernement se montre très ouvert à l'immigration, mais lorsque les gens tentent de venir chez nous, ce n'est peut-être pas aussi facile qu'ils le pensent.

**Mme Taub :** Il est très facile d'immigrer au Canada si on se qualifie et que l'on répond aux critères nécessaires. À mon avis, il est plus facile d'immigrer au Canada que dans n'importe quel autre pays occidental. Ce n'est pas de la fausse représentation, mais il faut répondre aux exigences en fonction des besoins du Canada. Le but de l'immigration, c'est que le pays puisse aussi en profiter.

**Le sénateur Dagenais :** Tout à fait.

**Mme Taub :** Le pays doit également tirer profit de l'immigration. Il ne s'agit pas ici du système des réfugiés, qui est une toute autre question. En ce qui concerne l'immigration pure et simple, le Canada doit pouvoir bénéficier d'admission d'une certaine catégorie d'immigrants. Pour ce faire, les immigrants doivent, par exemple, être éduqués, connaître le français ou l'anglais, et détenir le savoir-faire nécessaire pour réussir au Canada sans avoir recours au bien-être social. Bien sûr, tous ces critères sont très importants, mais je ne crois pas que le Canada fasse de fausse représentation. Même avec ces exigences, il n'est pas difficile d'entrer au Canada si on a des habiletés, de l'éducation et une connaissance des langues nécessaires.

**Le sénateur Dagenais :** En examinant le tableau que vous aviez présenté au début, j'avais l'impression qu'il peut être parfois difficile d'entrer au Canada, étant donné le manque de personnel, et cetera, au sein des services frontaliers.

**Mme Taub :** De toute évidence, le manque de personnel pose problème en matière d'enquête, de fraude et du parrainage des familles. Nous accumulons des retards en raison du manque de personnel, de ressources et de fonds.

[Traduction]

**Le président :** Je voudrais profiter de la réponse de Mme Taub pour solliciter des observations aux autres témoins. Au fil de nos audiences de ces dernières années, nous avons pris connaissance d'un certain nombre de faits sur l'immigration.

On the average — and I don't think most Canadians are aware of this — 500,000 new arrivals come into this country every year from the point of view of immigration, as temporary workers, university students and refugees, if you take all those categories. That's a huge influx of people. Each one is an individual; each one has to be dealt with in a manner that, hopefully, makes this place a great place to work or a great home in the long term.

The fact is that's how many people we're bringing into this country. Knowing that, and knowing there's a public security question that comes with this in respect to the responsibility of the CBSA — and I don't think anybody can argue this — my question is, with your knowledge, your backgrounds and your organizations, do you agree that for the job that we're asking the CBSA to do, they under-resourced? If you feel that way, what do you think has to be done so that they can do the job we're asking them to do?

**Mr. Waldman:** There is a question of allocation of resources. Undoubtedly, there have been cutbacks, and fewer officers are doing more work than, say, 10 years ago for sure. The government has diverted huge amounts of resources for removals over all sorts of other aspects. I believe that CBSA needs resources to do its job effectively, but it also needs to determine how to best allocate the resources and prioritize those matters that are most important over those that are not.

For sure, CBSA has a huge task and needs the necessary resources. I don't think anyone disagrees with that. But also, CBSA has to ensure that when they allocate their resources they allocate them in the manner that's appropriate. That's why I think that fits with this type of inspector general because an inspector general will have the ability to look at how CBSA engages in its operations, at how they allocate the resources and at whether they're allocating them properly in order to do their job correctly.

The problem we have now is that there's no public accountability for anything that CBSA does. That really makes the organization less effective and efficient and also less accountable.

**Ms. Dench:** I will continue in the same line as Mr. Waldman. It may be that CBSA is under-resourced in certain areas, but from what we hear from our members, it certainly seems that CBSA has too many staff in some areas and is intervening in ways that are not helpful.

We hear, for example in some areas where there is as much as half of the refugee claims, CBSA is intervening and making not helpful interventions against the refugee claimants. There's also the tremendous waste of resources in terms of cessation applications, which is trying to take away refugee status from people who are contributing permanent residents in Canada.

Certainly a huge amount of money is spent on detention of people who represent absolutely no threat to Canada — people in many cases who go on to be recognized as refugees and become permanent residents and citizens of Canada.

En moyenne — je pense que la majorité des Canadiens l'ignore —, 500 000 nouveaux arrivants immigrent au Canada chaque année, si l'on réunit les catégories des travailleurs temporaires, des étudiants et des réfugiés. Cela représente un afflux énorme. Chacun de ces arrivants est un individu; il est à espérer que chacun soit traité de façon à faire de ce pays un endroit où il fait bon travailler ou vivre à long terme.

Voilà le nombre de personnes que nous accueillons au Canada. À la lumière de ce fait et de la responsabilité de l'ASFC par rapport à la question connexe de la sécurité publique — je pense que personne ne peut contester cette responsabilité —, selon vos connaissances, vos parcours et vos organisations, êtes-vous d'accord avec ceux qui affirment que l'ASFC n'a pas suffisamment de ressources pour s'acquitter de la tâche que nous lui confions? Si vous êtes d'accord, que pensez-vous qu'il faut faire pour lui permettre de remplir sa mission?

**M. Waldman :** Il y a une question de répartition des ressources. C'est certain qu'il y a eu des compressions, et moins d'agents font plus de travail, disons, qu'il y a 10 ans. Le gouvernement a réaffecté des quantités énormes de ressources aux renvois, au détriment d'autres aspects de toutes sortes. À mon avis, l'ASFC a besoin de ressources pour accomplir efficacement son travail, mais elle doit également trouver le meilleur moyen de répartir ses ressources et d'établir sa liste de priorités.

L'ASFC a certainement une tâche énorme et elle a besoin des ressources nécessaires pour s'en acquitter. Je pense que personne ne dirait le contraire. Or, l'ASFC doit aussi veiller à affecter convenablement ses ressources. C'est pour cette raison que j'appuie l'idée d'un inspecteur général : il pourra surveiller comment l'ASFC mène ses activités et comment elle répartit ses ressources; il pourra également évaluer si elle les affecte de façon à pouvoir remplir correctement sa mission.

Le problème actuellement, c'est que l'ASFC ne rend aucunement compte de ses activités au public, ce qui en diminue l'efficacité et la transparence.

**Mme Dench :** Je vais poursuivre dans la même veine que M. Waldman. L'ASFC manque peut-être de ressources dans certains secteurs, mais selon ce que nos membres nous disent, elle semble avoir trop de personnel dans d'autres secteurs et ses interventions ne sont pas toujours utiles.

Par exemple, dans certains secteurs où jusqu'à la moitié des demandes d'asile sont déposées, les interventions de l'ASFC n'aident pas les demandeurs d'asile. De plus, l'agence gaspille énormément de ressources à préparer des demandes de constat de perte pour tenter de retirer le statut de réfugié à des résidents permanents productifs du Canada.

Elle dépense certainement beaucoup d'argent pour détenir des personnes qui ne représentent absolument aucun danger pour le Canada — des personnes qui, dans de nombreux cas, finissent par recevoir le statut de réfugié et qui deviennent des résidents permanents et des citoyens du Canada.

We would agree that there needs to be some reallocation of resources within CBSA.

**Ms. Pillay:** Thank you for the opportunity to comment and for the question, senator. To answer your question, the CCLA would completely agree with you that security is an important and primary function of the CBSA. However, in our view, the accountability that is envisaged by Bill S-205 and the other recommendations that we make to take that accountability further does not in any way undermine that security function. In our view it would enhance the security function and ensure that CBSA is best placed to do the job correctly.

With respect to whether CBSA is under-resourced, I would agree it is, from what we know. Our point is that accountability and resource issues like security should not be pitted against each other. They go hand in hand in making sure that we keep Canada safe and fulfill our obligations toward refugees, migrants and immigrants.

**The Chair:** I appreciate your comments on this because I think there is a common-sense feeling here. There is a feeling that they are under-resourced and steps have to be taken to rectify that. When you look at the number of people coming into our country in any given year, it is the size of a big city — 500,000 people. That's a lot of new people coming into this country. We have to be able to accommodate that, make sure they work through a system that works and make sure they're treated fairly while at the same time Canada's interests are taken care of.

It's a fine line we walk here. We can't talk just about one element. We have to talk about all elements of it. We have something like 40,000 or 50,000 individuals that have been identified that are in this country, and we don't know if they're here. We don't even know who they are. That has to be a concern.

It just continues on. It's a balance we have to reach. I agree with you on the question of accountability. That's why this bill is here.

**Senator Jaffer:** I have a question for Mr. Waldman and Ms. Pillay. Last year the committee had a report on vigilance accountability and security at Canada's borders. The report set out how the CBSA disregarded the rights of refugee claimants, took away their phones and used their phones to get contacts. For me the worst thing ever was to contact authorities in their country of origin.

What I am pleased about both in this bill and in the mandate is that proposed section 15.5(1)(a)(vi) says "the respect for and protection of individual rights and freedoms of Canadian citizens and foreign nationals."

This would be a big step in protecting the rights of those who are the most vulnerable. I would like your comments on that. Do you think it goes far enough?

Nous appuyons la proposition selon laquelle il faudrait réaffecter les ressources au sein de l'ASFC.

**Mme Pillay :** Merci d'avoir posé la question et de me permettre d'y répondre, monsieur le sénateur. L'ACLC est tout à fait d'accord avec vous : la sécurité est une des fonctions principales de l'ASFC. Toutefois, d'après nous, la reddition de comptes prévue dans le projet de loi S-205 et nos recommandations visant à étendre cette obligation ne minent aucunement la fonction de sécurité. De fait, nous sommes d'avis que cette obligation contribuerait à la fonction de sécurité et qu'elle positionnerait l'ASFC de façon idéale pour qu'elle puisse s'acquitter convenablement de sa tâche.

À notre connaissance, c'est vrai que l'ASFC manque de ressources. Ce que nous tentons de dire, c'est qu'on ne devrait pas opposer la reddition de comptes aux questions liées aux ressources, comme la sécurité. Les deux vont de pair pour assurer la sécurité du Canada et pour respecter nos obligations envers les réfugiés, les migrants et les immigrants.

**Le président :** Je suis heureux d'entendre vos commentaires, car on sent qu'ils vont tous dans le même sens, que tout le monde croit que l'ASFC manque de ressources et qu'il faut entreprendre des démarches pour redresser la situation. Le nombre de personnes qui arrivent au Canada chaque année est l'équivalent d'une grande ville — 500 000 personnes. C'est beaucoup de nouveaux arrivants. Nous devons avoir les moyens de les accueillir, de leur faire franchir toutes les étapes d'un processus qui fonctionne et de les traiter de manière juste, tout en veillant aux intérêts du Canada.

La situation est très délicate. Nous ne pouvons pas parler d'un seul élément; nous devons parler de l'ensemble des éléments. On a déterminé que quelque 40 000 ou 50 000 personnes se trouvaient au Canada, et on ne sait pas si elles sont ici. On ne sait même pas de qui il s'agit. Il faut s'en préoccuper.

Cela continue. Il faut trouver un équilibre. Je suis d'accord avec vous en ce qui touche la reddition de comptes. C'est pour cette raison que le projet de loi a été créé.

**La sénatrice Jaffer :** J'ai une question pour M. Waldman et Mme Pillay. L'an dernier, le comité a rédigé un rapport sur la vigilance, la reddition de comptes et la sécurité aux frontières du Canada. Dans son rapport, le comité a affirmé que l'ASFC bafouait les droits des demandeurs d'asile, qu'elle leur enlevait leurs téléphones et qu'elle se servait de leurs téléphones pour obtenir des numéros. Pour moi, la pire chose, c'était de communiquer avec les autorités dans le pays d'origine.

Je suis heureuse que le sous-alinéa 15.5(1)a)(vi) du projet de loi et du mandat se lise comme suit : « le respect et la protection des droits et libertés individuels des citoyens canadiens et des ressortissants étrangers ».

Cette disposition contribuerait grandement à la protection des droits des personnes les plus vulnérables. J'aimerais avoir votre avis. Pensez-vous que le projet de loi va assez loin?

**Mr. Waldman:** It is vital that there be accountability because, as I said in my opening remarks, in our practice we see very often instances of where we think officers are violating our clients' Charter rights, and we have no effective complaint mechanism. We write a letter, it goes into a void, and more often than not we don't get a response.

By introducing a bill that allows for a complaint mechanism that will investigate, report and make mandatory recommendations, that will lead to more respect for Charter rights.

**Ms. Pillay:** As you know from our previous submissions to you and to this committee, we have also documented instances of alleged abusive practices such as taking the phones or contacting somebody in another country, which obviously puts an asylum-seeker in great peril. We think the complaints mechanism is absolutely essential.

To answer your second question, does Bill S-205 go far enough, we would say there should be a self-initiated investigation mechanism, which may or may not exist. It wasn't clear from the wording of the bill, but we think that is essential as well.

**Senator White:** Thanks to all of you for being here. It is interesting when we're trying to decide whether or not decreased trust is possible when we talk about security. I would argue that without trust there is no security.

Mr. Waldman, we had a discussion previously with the oversight body for the Royal Canadian Mountain Police about whether they can take up the role we're suggesting here of the inspector general. A lot of the investigations that the CBSA and RCMP are involved in now, even more so than a decade ago, are cross-cutting. I thought it might make for quicker work and easier access to investigative material. Do you support that, or would you see some concerns with that?

**Mr. Waldman:** It's vital that there be an effective oversight mechanism. All three witnesses who spoke about the issues agree as to what issues are missing.

I personally have no concern about it being done through the RCMP complaints commission, but there are serious limitations now on the ability of that commission to conduct investigations. Those would have to be corrected in the manner we discussed.

**Senator White:** Could you touch on those areas?

**Mr. Waldman:** Well, the ability to enforce the recommendations is crucial. The ability to actually get access to the material is crucial. The complaints commissioner said if we ask for it and they don't get it, we can't conduct our investigation. There have to be enforcement abilities, the ability to initiate complaints on their own, and they have to be able to receive them from third parties. Those are crucial aspects of any effective complaints mechanism.

**M. Waldman :** La reddition de comptes est essentielle, car, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous voyons très souvent des cas dans lesquels, à notre avis, les agents violent les droits garantis par la Charte de nos clients, et nous ne disposons pas d'un mécanisme efficace de plaintes. Nous envoyons une lettre, elle disparaît, et la plupart du temps, nous ne recevons pas de réponse.

Le mécanisme de plaintes prévu dans le projet de loi permettra la tenue d'enquêtes, la présentation de rapports et la formulation de recommandations obligatoires, ce qui mènera à un plus grand respect des droits garantis par la Charte.

**Mme Pillay :** Comme vous le savez grâce aux témoignages que nous avons déjà présentés au comité, nous avons aussi rapporté des allégations de pratiques abusives, comme retirer les téléphones ou communiquer avec quelqu'un dans un autre pays, ce qui, évidemment, est très dangereux pour un demandeur d'asile. Nous trouvons le mécanisme de plaintes absolument essentiel.

Pour répondre à votre deuxième question — le projet de loi S-205 va-t-il assez loin? —, nous croyons qu'il devrait prévoir un mécanisme d'enquête lancée de sa propre initiative. Il le fait peut-être déjà — le libellé n'est pas clair —, mais d'après nous, c'est aussi essentiel.

**Le sénateur White :** Merci à toutes et à tous d'être ici. C'est intéressant de se demander, dans une discussion sur la sécurité, si l'érosion de la confiance est possible. Pour ma part, je dirais que la sécurité dépend de la confiance.

Monsieur Waldman, nous avons eu une discussion plus tôt avec l'organisme de surveillance de la Gendarmerie royale du Canada au sujet de la possibilité qu'il assume le rôle d'inspecteur général que nous proposons. Beaucoup des enquêtes menées aujourd'hui par l'ASFC et la GRC se chevauchent, encore plus qu'il y a 10 ans. J'ai pensé que cela pourrait accélérer le processus et faciliter l'accès aux renseignements relatifs aux enquêtes. Appuyez-vous cette proposition ou y voyez-vous des inconvénients?

**M. Waldman :** Il doit absolument y avoir un organisme de surveillance efficace. Les trois témoins qui ont parlé des problèmes s'entendent sur ce qu'il manque.

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ce soit fait par la Commission des plaintes du public de la GRC. Or, actuellement, le pouvoir de la commission de mener des enquêtes est sérieusement limité. Il faudrait apporter les modifications dont nous avons parlé.

**Le sénateur White :** Pouvez-vous entrer dans les détails?

**M. Waldman :** Le pouvoir de faire respecter les recommandations est essentiel; celui d'accéder aux renseignements aussi. Le commissaire aux plaintes a dit que si nous demandons les renseignements et qu'il ne les obtient pas, nous ne pouvons pas mener notre enquête. Il doit y avoir des pouvoirs d'exécution, ainsi que la possibilité de porter plainte de sa propre initiative et de recevoir des plaintes de tiers. Ce sont là des aspects fondamentaux de tout mécanisme de plaintes efficace.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is for the lawyers. Regarding the legal recourse before Federal Court under sections 15.21 and following, which allow a complaint presented to the inspected general to be referred to the tribunal, I cannot understand the role of this legal recourse.

It seems that if I were in favour of human rights, I would like to benefit from a much more specific recourse, equipped with tools, specific grounds for review, and more specific powers than the one whereby the tribunal may, if it feels that the agency did not comply with this statute, grant restitution if it deems so necessary. The agency's obligations under the legislation are quite limited and do not include the substance or the content of the recommendations being made. If I wanted to protect the agency from recourse, it seems to me that I would get rid of this provision in order to maintain the effectiveness of the agency. I would leave the power to make recommendations and file reports to the inspector general. I would think that would be enough to achieve the objective of sparking public opinion and making the agency and the minister aware of the agency's internal problems.

Don't you think that as currently worded, the legal recourse will not achieve any of these objectives, not of protecting human rights, nor of protecting the primary mandate being given to the inspector general?

[English]

**Mr. Waldman:** I don't know if one of my colleagues in —

**The Chair:** Who is prepared to jump in on this?

**Mr. Waldman:** I've read the provision and I think the purpose of the provision, as I understand it, is to allow a complainant to go to court if he feels the inspector general fails to take action within a reasonable time and to ask the court to issue a direction to take the action.

The purpose of this provision is important because it's a safeguard against the inspector general not taking action. That's the purpose. There may be more effective ways of dealing with it, but it's important that there be a check on the power of the inspector general which allows him to go to court.

[Translation]

**Senator Carignan:** Is that how you interpret the power, as drafted?

[English]

**Mr. Waldman:** That's the way I read it, yes.

**Ms. Pillay:** I think it mirrors the provisions of the federal privacy legislation as well.

**The Chair:** Senator Carignan, are you satisfied?

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse aux avocats. En ce qui concerne le recours judiciaire devant la Cour fédérale prévu aux articles 15.21 et suivants, qui permet de transmettre au tribunal une plainte présentée à l'inspecteur général, je suis incapable de comprendre le rôle de ce recours judiciaire.

Il me semble que si j'étais en faveur des droits de la personne, j'aimerais bénéficier d'un recours beaucoup plus précis, doté d'outils, de motifs précis de révision et de pouvoirs plus spécifiques que celui selon lequel le tribunal peut, s'il estime que l'agence ne s'est pas conformée à la présente loi, accorder la réparation qu'il estime nécessaire. Les obligations de l'agence, en vertu de la loi, sont très limitées, elles n'incluent pas la substance ni le contenu des recommandations qui sont faites. Or, si je voulais protéger l'agence contre les recours, il me semble que j'enlèverais peut-être cette disposition afin de maintenir l'efficacité de l'agence. Je laisserais donc à l'inspecteur le pouvoir de formuler des recommandations et de faire rapport. Il me semble que ce serait suffisant pour atteindre l'objectif d'éveiller l'opinion publique et de sensibiliser l'agence et le ministre aux problèmes internes de l'agence.

Ne trouvez-vous pas que le recours judiciaire, tel qu'il est formulé, n'atteint aucun de ces objectifs, ni celui de la protection des droits de la personne ni celui de protéger le mandat premier que l'on veut donner à l'inspecteur général?

[Traduction]

**M. Waldman :** Je ne sais pas si une de mes collègues...

**Le président :** Qui est prêt à répondre?

**M. Waldman :** J'ai lu la disposition en question. D'après ce que je comprends, le but est de permettre à un plaignant qui croit que l'inspecteur général n'agit pas dans un délai raisonnable de s'adresser au tribunal pour lui demander d'ordonner une action.

La disposition est importante, car elle permet un recours dans le cas où l'inspecteur général n'agisse pas. C'est l'objectif. Il y a peut-être des façons plus efficaces de gérer ce genre de situation, mais il doit y avoir un contrepois au pouvoir de l'inspecteur général pour qu'il puisse être appelé devant le tribunal.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** C'est de cette façon que vous interprétez le pouvoir tel qu'il est rédigé?

[Traduction]

**M. Waldman :** C'est ainsi que je l'interprète, oui.

**Mme Pillay :** Je pense qu'il est semblable à celui prévu par la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, aussi.

**Le président :** Êtes-vous satisfait, sénateur Carignan?

[Translation]

**Senator Carignan:** It is not about whether or not I am satisfied.

[English]

**Senator Moore:** Thank you to the witnesses for being here.

The CBSA operates at least four prisons in Canada operated by contracted staff. There have been deaths. There was another one just yesterday. These are not reported. Relatives of the deceased have had to go to great lengths to try to find out information about the circumstances. I think they end up in the final announcement going to a coroner's office.

Ms. Taub, you say this is not the time for an independent officer. In view of all that, if not now, when?

**Ms. Taub:** When we have the resources to satisfy both urgent needs in Canada. I'm not saying that we should not proceed with an inspector general; I am saying it has to be twofold. One cannot go without the other.

Secondly, I happen to agree with my colleague that if we do combine it with SIRC, it would be a more financially, economically sound approach to deal with this. Since the three bodies — CBSA, CSIS and the RCMP — often work together, interchange and exchange information, there could be one body rather than a specific one for the CBSA. Perhaps it would be a better allocation of scarce resources that way.

**Senator Moore:** I'm obviously advocating that we have an independent inspector general for all the reasons that I've mentioned, particularly that justice be done and appear to be done, that we do have an independent third party looking at the operations and actions of the CBSA.

Ms. Dench, I have your speech before Regis College in November 2013 in Toronto. I'm going to ask you to expand on this. You said:

It seems to me that there comes a point where silence descends on those who have been in immigration detention too long, on those who have been separated from their families too long, on those who have lived in limbo too long. It is a point beyond rage — a point where something has been broken — where no setting free, no reunion, no status documents will compensate, where the relief of a resolution will go no way towards healing the wound.

Would you comment on that, please?

**Ms. Dench:** Thank you very much. What I was talking about was the fact that there is so little remedy available for people. They wait for such a long period. For example, if you're in detention for a short amount of time and you can find some remedy for it, then obviously you can repair the wound that was done. However, the longer the ills go on, the longer you suffer family separation, the longer you go on without status, the deeper

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je n'ai pas à être satisfait ou non.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Merci aux témoins de leur présence.

L'ASFC dirige au moins quatre prisons au Canada gérées par du personnel contractuel. Il y a eu des décès, dont un hier. Ils ne sont pas rapportés. Les familles des défunts doivent faire des pieds et des mains pour en connaître les circonstances. Je pense qu'elles finissent dans l'annonce finale envoyée au bureau du coroner.

Madame Taub, vous dites que ce n'est pas le temps de créer un poste de fonctionnaire indépendant. À la lumière de tous ces faits, si ce n'est pas maintenant, quand devrions-nous le faire?

**Mme Taub :** Quand nous aurons les ressources nécessaires pour répondre aux besoins urgents du Canada. Je ne dis pas que nous ne devrions pas créer le poste d'inspecteur général; je dis qu'il doit y avoir deux volets. L'un ne va pas sans l'autre.

En outre, je suis d'accord avec mon collègue : ce serait préférable sur les plans financier, économique et fonctionnel de combiner le poste au CSARS. Puisque les trois organisations — l'ASFC, le SCRS et la GRC — travaillent souvent ensemble et échangent des renseignements, il pourrait y avoir un seul organisme plutôt qu'un organisme distinct pour l'ASFC. Peut-être que ce serait une meilleure façon d'affecter des ressources limitées.

**Le sénateur Moore :** Évidemment, je préconise la création d'un poste d'inspecteur général indépendant pour toutes les raisons que j'ai données, particulièrement pour que justice soit rendue et semble être rendue, et pour qu'un tiers indépendant contrôle les activités et les actions de l'ASFC.

Madame Dench, j'ai le discours que vous avez prononcé au Collège Regis en novembre 2013, à Toronto. Je vais vous demander des détails. Vous avez dit :

Il me semble qu'il arrive un moment où le silence s'abat sur les personnes qui vivent en détention pour des raisons d'immigration depuis trop longtemps, loin de leur famille depuis trop longtemps, dans l'incertitude depuis trop longtemps. Ce moment survient après que la rage s'est dissipée et que quelque chose s'est brisé. Il est rendu trop tard pour une libération, pour une réunion, pour une attestation de statut. Le soulagement qui devrait venir avec la résolution n'arrivera pas à soigner la blessure.

Pouvez-vous commenter ces propos, s'il vous plaît?

**Mme Dench :** Merci beaucoup. Je parlais du fait que les gens ont si peu moyen d'obtenir réparation. Ils attendent pendant tellement longtemps. Par exemple, si une personne est détenue pendant une courte période et une solution est trouvée, elle peut évidemment guérir la blessure subie. Toutefois, plus les difficultés durent, plus la séparation de la famille se prolonge, plus il faut de temps pour obtenir un statut — et plus la blessure est profonde et

the wound and the harder it is for it to be repaired and also for people to even talk about it, to communicate with Canadians. That's one of the points I was trying to get across, how we in Canada, with often a very optimistic view of how we respect other people's human rights, are ignorant of how just a few miles away from us many times there are people living through serious abuses of their rights.

**Senator Moore:** Thank you. Ms. Jimenez took her life on December 20, 2013, a month after your speech. Were you at all involved in pursuing that in trying to help her family? Did your organization get involved in that case at all or in others similar to that?

**Ms. Dench:** Yes, we certainly joined with other organizations in calling for there to be an inquest, and then we also intervened at the inquest. We had a lawyer present to ask questions and make recommendations at the coroner's inquest.

**Senator Moore:** I'll leave it there. Thank you.

**The Chair:** Colleagues, we've come to the end of our time. I want to thank all the witnesses for coming here before us today. I think it has been very worthwhile. We appreciate the time and effort you take, each and every one of you, to prepare so that we have the opportunity to hear your expertise. You can rest assured that you have not gone unheard.

I will excuse our witnesses, and we are now adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, May 30, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:03 p.m. for the consideration of Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other Acts, and study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, May 30, 2016. Before we begin, I would like to introduce the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would now like to invite the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

**Senator Jaffer:** My name is Mobina Jaffer, and I'm from British Columbia.

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

difficile à guérir, et aussi plus il est difficile d'en parler, de communiquer avec les Canadiens. C'est un des messages que j'essayais de transmettre : au Canada, nous avons souvent une vision optimiste de la façon dont nous respectons les droits des autres; nous ignorons qu'à quelques kilomètres de nous, souvent, des gens subissent de graves violations de leurs droits de la personne.

**Le sénateur Moore :** Merci. Mme Jimenez s'est enlevé la vie le 20 décembre 2013, un mois après votre discours. Avez-vous joué un rôle dans ce dossier pour essayer d'aider sa famille? Votre organisation s'est-elle engagée dans cette affaire ou dans des affaires semblables?

**Mme Dench :** Certainement. Nous nous sommes joints à d'autres organisations pour exiger la tenue d'une enquête et nous sommes aussi intervenus durant l'enquête du coroner. Un de nos avocats était présent pour poser des questions et faire des recommandations.

**Le sénateur Moore :** Je vais m'en tenir là. Merci.

**Le président :** Chers collègues, notre temps est écoulé. Je tiens à remercier tous les témoins d'être venus ici aujourd'hui. Je pense que votre présence nous a été très utile. Nous vous sommes reconnaissants du temps et des efforts que vous consacrez tous à votre préparation pour nous permettre de jouir de votre expertise. Soyez assurés que nous vous avons entendus.

Les témoins ont la permission de partir. La séance est levée.

(Le comité s'ajourne.)

OTTAWA, le lundi 30 mai 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, pour examiner le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et d'autres lois en conséquence, et pour étudier les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense en ce lundi 30 mai 2016. Avant de commencer, j'aimerais présenter les personnes qui se trouvent à la table. Je suis le sénateur Dan Lang, et je représente le Yukon. À ma gauche se trouve Adam Thompson, greffier du comité. J'aimerais maintenant inviter chaque sénateur à se présenter et à préciser la région qu'il ou elle représente, à commencer par la vice-présidente.

**La sénatrice Jaffer :** Je m'appelle Mobina Jaffer, et je suis de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[Translation]

**Senator Oh:** Victor Oh, Ontario.

**Senator Moore:** Minister, welcome. Wilfred Moore from Nova Scotia.

**Senator White:** Vernon White, Ontario.

[Translation]

**Senator Carignan:** Senator Claude Carignan from Quebec. Good afternoon, minister.

[Translation]

**The Chair:** Colleagues, we will be meeting for four hours today. On our first panel, we will be continuing our study of Bill S-205, sponsored by Senator Wilfred Moore of Nova Scotia. Bill S-205 seeks to amend the Canada Border Services Agency Act (Inspector General of the Canada Border Services Agency) and to make consequential amendments to other acts. The intent of the bill is to increase oversight and accountability for the Canada Border Services Agency by establishing an office of the inspector general. The bill also provides for the inspector general to review complaints from the public and for the courts to offer remedies to complainants.

The bill falls under the ministerial mandate of the minister responsible for the Canada Border Services Agency, the Honourable Ralph Goodale, Minister of Public Safety.

Colleagues, it's indeed a positive sign that the minister responsible expressed his interest in appearing before the committee to speak to this bill.

Minister, this is your first appearance before the committee. I'd like to extend to you a special welcome, and I understand that you have an opening statement.

**Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness:** Yes, I do, Mr. Chairman, and thank you for the invitation to be here. I am very glad to have this discussion, especially on the topic that has been presented to the Senate by my friend Senator Moore.

I am very pleased to appear today with respect to Bill S-205. As you say, Mr. Chairman, it seeks to amend the Canada Border Services Agency Act to create an independent review body for the CBSA that would be headed by an inspector general.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[Traduction]

**Le sénateur Oh :** Victor Oh, de l'Ontario.

**Le sénateur Moore :** Bienvenue, monsieur le ministre. Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur White :** Vernon White, de l'Ontario.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Sénateur Claude Carignan, du Québec. Bonjour, monsieur le ministre.

[Traduction]

**Le président :** Chers collègues, notre séance aujourd'hui durera quatre heures. Notre premier groupe de témoins parlera de l'étude du projet de loi S-205, dont le sénateur Wilfred Moore de la Nouvelle-Écosse est le parrain. Le projet de loi S-205 vise à modifier la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada) et d'autres lois en conséquence. Le projet de loi vise à augmenter la surveillance et la responsabilisation à l'Agence des services frontaliers du Canada en créant le poste d'inspecteur général. Le projet de loi prévoit aussi que l'inspecteur général examine les plaintes du public et que les tribunaux offrent des recours judiciaires aux plaignants.

Ce projet de loi relève du mandat ministériel du ministre responsable de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique.

Chers collègues, c'est assurément un très bon signe que le ministre responsable soit disposé à comparaître devant le comité pour parler de ce projet de loi.

Monsieur le ministre, c'est la première fois que vous comparez devant le comité. J'aimerais vous souhaiter la bienvenue tout particulièrement. Vous avez, si j'ai bien compris, une déclaration préliminaire.

**L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile :** Oui, j'en ai une, monsieur le président, et je vous remercie de cette invitation. Je suis heureux d'être ici avec vous pour cette discussion, surtout sur le sujet qui a été présenté au Sénat par mon ami, le sénateur Moore.

Je suis très heureux d'être ici avec vous pour discuter du projet de loi S-205. Comme vous l'avez précisé, monsieur le président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada afin de créer un organisme d'examen indépendant pour l'ASFC qui serait dirigé par un inspecteur général.



[*Translation*]

The Canada Border Services Agency is a critical organization when it comes to protecting the security of Canadians. While carrying out its mandate, it is, quite literally, on the very front lines, working to ensure Canada's security each and every day.

[*English*]

Let me give you a sense of what the work of the CBSA entails and what it means in terms of outcomes for Canadians. I think it is an agency that is, quite frankly, not very well known.

In 2015, CBSA's front line processed approximately 95 million travellers to Canada. That means they were processing people arriving in this country at the rate of something more than 260,000 every day. More than 13 million commercial transactions were processed in 2015, and more than 32 million courier shipments. Each day CBSA staff help move goods across the longest international border at a rate of over \$1 million per minute. The CBSA also collected about \$29 billion in duties and taxes, which accounts for about 10 per cent of all of the revenues of the Government of Canada.

On the enforcement side, CBSA officers made more than 8,000 drug seizures in 2015 and close to 3,000 seizures of prohibited weapons.

The agency carries out the mammoth task of securing our national borders while, at the same time, supporting the economic prosperity of all Canadians, and it does so with considerable success. That said, Mr. Chair, given the powers and the authorities vested in this organization, ensuring an effective system of review and scrutiny is absolutely essential.

Currently, there are several review mechanisms in place to address traveller complaints, as well as internal and external processes for immigration and customs review. For example, the Immigration and Refugee Protection Act provides a broad range of remedies, for both ministerial review and independent review by the quasi-judicial Immigration and Refugee Board of Canada, as well, ultimately, as the Federal Court.

The CBSA, however, does not have independent review of officer conduct, and that is a gap that definitely needs to be addressed, as Senator Moore intends in his bill.

Mr. Chair, while I agree absolutely with the spirit behind Bill S-205, I cannot support its detail at this time for two reasons: First, the bill has some technical defects in the way that it is drafted; and second, the government is launching, almost immediately, a public consultation process on our national security framework that will touch directly on the subject matter of this bill, and I need that consultation before I can

[*Français*]

L'Agence des services frontaliers du Canada est un organisme crucial pour protéger la sécurité des Canadiens. Lorsqu'elle exerce son mandat, elle est littéralement au front, travaillant tous les jours pour assurer la sécurité des Canadiens.

[*Traduction*]

Laissez-moi vous donner une idée de ce que le travail de l'ASFC représente, et de ce que cela signifie du point de vue des résultats pour les Canadiens. À dire franchement, je crois que c'est une agence qui n'est pas très bien connue.

En 2015, la ligne de front de l'ASFC a traité environ 95 millions de voyageurs arrivant au Canada. Autrement dit, elle traitait les voyageurs entrant au pays au rythme d'environ 260 000 par jour. Elle a traité 13 millions de mainlevées commerciales en 2015, et plus de 32 millions d'expéditions de messageries. Chaque jour, le personnel de l'ASFC contribue au transport des marchandises d'un bout à l'autre de la plus longue frontière internationale à un taux de plus de 1 million de dollars par minute. L'ASFC a également recueilli environ 29 milliards de dollars en droits et taxes, ce qui représente 10 p. 100 des recettes du gouvernement du Canada.

Quant à l'application de la loi, les agents de l'ASFC ont fait plus de 8 000 saisies de drogues et près de 3 000 saisies d'armes prohibées.

L'ASFC effectue la tâche colossale de sécuriser nos frontières nationales tout en assurant la prospérité économique de tous les Canadiens, et elle le fait avec beaucoup de succès. Ceci dit, monsieur le président, étant donné les pouvoirs et les autorisations dévolus à cet organisme, il est absolument crucial de mettre en place un système d'examen efficace.

Actuellement, plusieurs mécanismes d'examen sont en place pour traiter les plaintes des voyageurs. Il existe également plusieurs processus internes et externes d'examen en matière d'immigration et de douanes. Par exemple, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit une vaste gamme de recours, tant pour l'examen ministériel et l'examen par l'organisme indépendant et quasi judiciaire qu'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, que pour l'examen par la Cour fédérale.

Cependant, l'ASFC n'a pas de processus d'examen indépendant de la conduite de ses agents, et c'est là une lacune qui doit être comblée comme le sénateur Moore a l'intention de le faire par le truchement de ce projet de loi.

Monsieur le président, bien que je sois en accord avec l'esprit qui sous-tend le projet de loi S-205, il m'est impossible de l'appuyer maintenant, et ce, pour deux raisons. La première est que le projet de loi comporte des problèmes techniques relativement à la façon dont il est rédigé. La deuxième est que le gouvernement est sur le point de lancer, presque immédiatement, un processus de consultation publique sur notre

commit to specific legislation.

On the technical issues, let me begin first with the use of the word “monitor” in the legislation that’s proposed in the mandate for the inspector general. In my view, that term is not sufficiently clear. Does it mean real-time supervision or oversight of day-to-day activities or an after-the-fact review? I think that needs to be specified and verified.

It’s also unclear whether the mandate of the inspector general would cover the monitoring of all the CBSA’s activities, including operational, administrative and managerial activities.

Further, the bill does not establish whether or how the inspector general would interact with the review processes which already exist within or outside of CBSA, including independent, quasi-judicial bodies, such as the IRB, the Canadian International Trade Tribunal, the Canada Agricultural Review Tribunal, and those other review processes provided for in other legislation and through the courts.

This could result in duplication of review activities, possible confusion, some contradiction between different processes, and the risk of conflicting outcomes. All of this needs to be very carefully thought through because we want a review mechanism which works effectively for Canadians.

[Translation]

In addition, the bill would authorize the inspector general to have access to any information under CBSA’s control, including cabinet confidences. As a point of comparison, I would note that the Security Intelligence Review Committee, which reviews the activities of CSIS, does not have access to this type of information.

[Translation]

Mr. Chair, for reasons like these, I cannot support Bill S-205 as it stands, but that is not to say that I oppose the intent behind the bill. Quite to the contrary, I support that intent, and I congratulate Senator Moore for bringing this issue into the public domain, as he has done before.

Our government has been very clear about the need to strengthen review and accountability in our entire national security framework, and that must include review for the CBSA. We are, in fact, taking the steps needed to make evidence-based decisions related to review mechanisms for CBSA activities.

cadre de sécurité nationale qui touchera directement ce projet de loi, et il me faut disposer des résultats de cette consultation avant de m’engager à l’endroit d’une loi précise.

Sur le plan des problèmes techniques, permettez-moi de commencer par l’utilisation du mot « monitor » en anglais, rendu par « contrôler » en français, dans le mandat proposé de l’inspecteur général. À mon avis, ce terme n’est pas suffisamment clair. Est-il question d’une supervision en temps réel ou d’une surveillance des activités quotidiennes, ou encore d’un examen après les faits? À mon avis, cela doit être précisé et vérifié.

Il est également difficile de savoir si le mandat de l’inspecteur général peut comprendre le contrôle de toutes les activités de l’ASFC, y compris de ses activités opérationnelles, administratives et de gestion.

De plus, le projet de loi ne permet pas d’établir la manière dont l’inspecteur général interagirait avec les processus d’examen qui existent déjà à l’ASFC et au dehors, y compris avec les organismes indépendants et quasi judiciaires comme la CISR, le Tribunal canadien du commerce extérieur et la Commission de révision agricole du Canada, et avec les processus qui sont prévus par la législation et auprès des tribunaux, s’il devait interagir avec ces processus.

Cela pourrait donner lieu à la duplication des activités d’examen, à de la confusion et à un risque de résultats contradictoires. Tout ceci doit être pris en compte très attentivement parce que nous voulons disposer d’un mécanisme d’examen qui fonctionne efficacement pour les Canadiens.

[Français]

En outre, ce projet de loi autoriserait l’inspecteur général à avoir accès à toute l’information qui est sous le contrôle de l’ASFC, y compris les documents confidentiels du Cabinet. Comme point de comparaison, j’aimerais souligner que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui examine les activités du SCRS, n’a pas accès à ce type d’information.

[Traduction]

Monsieur le président, pour ces raisons, je m’oppose au projet de loi S-205 dans son état actuel. Cela ne veut pas dire, toutefois, que je m’oppose à l’intention derrière ce projet de loi. Bien au contraire. J’appuie cette intention, et je félicite le sénateur Moore d’avoir amené cette question dans le domaine public, comme il l’a fait auparavant.

Notre gouvernement a été très clair quant à la nécessité de renforcer l’examen et la responsabilisation dans notre cadre d’ordre général en matière de sécurité nationale, et cela doit inclure un processus d’examen pour l’ASFC. De fait, nous prenons les mesures nécessaires pour que les décisions liées aux mécanismes d’examen des activités de l’ASFC soient fondées sur des données probantes.

The government has committed to establish a committee of parliamentarians, including senators, to review and scrutinize the security and intelligence activities of all departments and agencies of the Government of Canada, including the CBSA. It's very much the intention of the Leader of the Government in the House of Commons, Mr. LeBlanc, to present legislation in that regard before the summer. So that would be a brand new element of review in our architecture of national security in this country. This has been a topic raised for the past 12 years. The Auditor General raised it as a gap in our system of review and scrutiny for security and intelligence.

A piece of legislation was presented to the House of Commons in about 2004 or 2005. It did not proceed to be passed at that time, but the idea has been around for quite some time. Canada is the anomaly in the Western world when it comes to not having a parliamentary vehicle for providing this review of security and intelligence. We propose to remedy that anomaly. We will present legislation before the house adjourns later on in the month of June.

In addition, we will soon be launching a very thorough public consultation about our national security framework, one that I hope this committee will consider contributing to, because you will certainly be invited to participate in that process. We have simply gone too long in Canada without having a serious discussion about how to achieve two critical, simultaneous imperatives very much needed in the public interest. Number one, are we being as effective as we can possibly be in keeping Canadians safe? Two, are we safeguarding the values, the rights and freedoms of Canadians, and the generous, open, inclusive, diverse character of our country? We need to accomplish those two things in lockstep together.

One part of that consultation will examine how well existing oversight and review bodies function. In addition, it will seek to answer what sort of independent review is needed for security agencies which do not currently have one, such as the CBSA.

The result of this consultation could lead to a finding that CBSA should have an inspector general function similar to the one that's found in Senator Moore's bill. I feel very strongly, however, that the results of that consultation should come before we proceed with the creation of such an office. There may well be other alternatives to provide the review mechanism.

Finally, in the interest of providing greater transparency and accountability, I have directed the Department of Public Safety to undertake a broad internal assessment of all of the review functions which exist within the public safety portfolio with respect to the RCMP, with respect to CSIS, with respect to all the other activities of the department. The objective of this review would be to identify gaps and best practices to ensure that review bodies have the capacity and the capability to effectively and efficiently carry out their respective mandates.

Le gouvernement s'est engagé à établir un comité de parlementaires, y compris des sénateurs, chargé d'examiner et de scruter les activités en matière de sécurité et de renseignement de tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada, y compris l'ASFC. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. LeBlanc, a fermement l'intention de présenter des mesures législatives à cet égard avant l'été. Cela constituerait donc un tout nouvel élément d'examen dans l'architecture de sécurité nationale de notre pays. C'est un sujet qui a bien été soulevé au cours des 12 dernières années. Le vérificateur général l'a qualifié de lacune dans notre système d'examen des activités de renseignement et de sécurité.

Une mesure législative a été déposée à la Chambre des communes en 2004 ou 2005. Elle n'a pas été adoptée à cette époque, mais l'idée circule depuis un certain temps déjà. Le Canada est une anomalie dans le monde occidental en n'ayant pas un instrument parlementaire assurant cet examen des activités de renseignement et de sécurité. Nous proposons de remédier à cette anomalie. Nous présenterons un projet de loi avant l'ajournement de la Chambre plus tard en juin.

De plus, nous lancerons bientôt une consultation publique très approfondie sur notre cadre de sécurité nationale. J'espère que le comité songera à apporter sa contribution à cette consultation. Nous avons attendu trop longtemps au Canada avant d'avoir une discussion sérieuse sur deux impératifs cruciaux simultanés sur le plan de l'intérêt public. Premièrement, assurons-nous la sécurité des Canadiens de la façon la plus efficace possible? Deuxièmement, protégeons-nous les valeurs, les droits et les libertés des Canadiens, ainsi que le caractère généreux, ouvert, inclusif et diversifié de notre pays? Ce sont deux choses que nous devons accomplir simultanément.

Une partie de cette consultation permettra d'examiner la façon dont les organismes existants de surveillance et d'examen fonctionnent. De plus, la consultation aidera à identifier le type d'examen indépendant nécessaire pour les agences de sécurité qui ne disposent actuellement pas d'un tel organisme, comme l'ASFC.

Les résultats de cet examen pourraient très bien mener à la conclusion que l'ASFC devrait se doter d'un inspecteur général dont le mandat sera semblable à celui que l'on trouve dans le projet de loi du sénateur Moore. Cependant, je crois fermement que les résultats de la consultation devraient précéder la création d'un tel poste. Il se peut très bien qu'il y ait d'autres moyens d'assurer le mécanisme d'examen.

Enfin, dans l'intérêt d'offrir davantage de transparence et une reddition de comptes accrue, j'ai ordonné que Sécurité publique Canada entreprenne une vaste évaluation interne de toutes les fonctions d'examen qui existent dans le portefeuille de la Sécurité publique en ce qui concerne la GRC, en ce qui concerne le SCRS et en ce qui concerne toutes les autres activités dans le ministère. L'objectif de cet examen serait de cerner les lacunes et les pratiques exemplaires pour veiller à ce que les organismes d'examen aient la capacité et l'aptitude de s'acquitter avec efficacité et efficience de leur mandat respectif.

The findings stemming from all these initiatives will be relevant to the discussion about the future review mechanism for the CBSA.

To conclude, Mr. Chair, I simply want to assure all members of this committee that as Minister of Public Safety and Emergency Preparedness I am committed to ensuring that our border services are world class and that they are worthy of the trust of Canadians. In order to accomplish those two things, a review agency of some nature is required, and we intend to proceed with that once we have our consultation concluded.

I look forward to working very constructively with both houses of Parliament to achieve these goals.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Minister. I'm very impressed with your opening statement. It's brought a lot of information here, but of course it brings a lot of questions with it as well. I'm going to start questioning with Senator Carignan because he's going to have to leave very shortly, and then I'm going to go to Senator Moore as he's the sponsor of the bill. Senator Carignan, if you would begin.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Minister, I have listened to your presentation. On the one hand, you say that there are technical defects in the bill's wording and that there is an issue with passing it now, before having conducted public consultations on our national security framework, which could have an impact on the bill.

On the other hand, in the same presentation, you say that you intend to introduce a bill that would create a committee of parliamentarians composed of MPs and senators whose mandate would be to review the activities of the Canadian Security Intelligence Service.

How is it somehow acceptable to introduce a bill on the oversight of CSIS activities, without waiting for the results of a public consultation process, but inappropriate to move forward with Senator Moore's bill now? Unless part of the national consultation itself involves the creation of the parliamentary committee, notwithstanding the bill's introduction before the summer recess.

Would you be able to provide us with some clarification on that point?

[*English*]

**Mr. Goodale:** Senator, thank you. During the election campaign, we made a very specific commitment about the establishment of a committee of parliamentarians. It was an explicit undertaking to Canadians as a part of a total governmental response to the fallout from Bill C-51. One of the strongest criticisms of Bill C-51 was that new powers were

Les conclusions découlant de ces initiatives seront pertinentes pour la discussion sur l'avenir d'un mécanisme d'examen pour l'ASFC.

En conclusion, monsieur le président, je tiens à assurer à tous les membres du comité qu'en tant que ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, je me suis engagé à garantir que nos services frontaliers sont de classe mondiale et dignes de la confiance des Canadiens. Pour accomplir ces deux choses, il est nécessaire d'établir un organisme quelconque d'examen, et nous avons l'intention de le faire après la consultation.

J'ai hâte de travailler de manière constructive avec tous les parlementaires des deux chambres du Parlement pour atteindre ce but.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Votre déclaration préliminaire m'a grandement impressionné. Elle nous a fourni un grand nombre de renseignements, mais bien entendu elle entraîne aussi de nombreuses questions. Je vais commencer les questions avec le sénateur Carignan, parce qu'il va devoir quitter très bientôt, puis nous passerons au sénateur Moore, étant donné qu'il est le parrain de ce projet de loi. Sénateur Carignan, à vous la parole.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Monsieur le ministre, j'ai écouté votre présentation. D'un côté, vous dites que le projet de loi vous pose des problèmes sur le plan technique, mais aussi en ce qui concerne la question de l'adopter maintenant sans avoir à procéder à une consultation nationale sur le système de sécurité, laquelle pourrait avoir un impact sur le projet de loi.

Dans la même présentation, vous nous dites que vous avez l'intention de présenter un projet de loi qui prévoirait la création d'un comité de parlementaires composé de députés et de sénateurs qui aurait le mandat d'examiner les activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

Comment se fait-il qu'il soit acceptable de présenter un projet de loi sur la surveillance des activités du SCRS, sans attendre les résultats d'une consultation publique, et qu'il ne soit pas bon d'aller de l'avant maintenant avec le projet de loi du sénateur Moore? À moins que, dans le cadre de cette consultation nationale, la création du comité parlementaire fasse partie de la consultation, nonobstant le dépôt du projet de loi avant l'ajournement pour l'été.

Pourriez-vous nous donner des précisions à ce sujet?

[*Traduction*]

**M. Goodale :** Merci, monsieur le sénateur. Durant la campagne électorale, nous nous sommes clairement engagés à établir un comité de parlementaires. C'était une promesse explicite aux Canadiens dans le cadre d'une réaction gouvernementale globale aux retombées du projet de loi C-51. Une des plus fortes critiques contre le projet de loi C-51 était que

conferred by that legislation without providing any new elements of review, oversight or scrutiny. During the course of the election, we undertook to Canadians that we would remedy that defect.

As I mentioned in my remarks, a good deal of work has been done on this topic historically by the Auditor General, by previous Parliaments. It didn't result at those previous stages in actually producing legislation that was passed by Parliament, but a great deal of homework has been done. In addition to that, I have listened very carefully to what Canadian members of Parliament have been saying in the public domain since the election about these issues, the follow-up with respect to Bill C-51.

I've also had the opportunity to consult our Five Eyes allies in New Zealand, Australia, the United States and the United Kingdom. I've personally undertaken some detailed examination of the approaches to these issues in the U.K., as well as in France. We have, I think, a very well-developed proposal for the committee of parliamentarians, and our commitment was to get that into the public domain as rapidly as possible.

It is a measure under the sponsorship of the government house leader because it affects both the parliamentary and the executive architecture of government. The substance of the security work that needs to be done tends to fall primarily within my department and portfolio, but not exclusively. There are, in fact, 17 different departments and agencies of the Government of Canada that have some kind of security or intelligence role.

So we feel that we're very well advanced and well positioned to bring forward the legislation to the committee of parliamentarians.

But that's just one element of the response to Bill C-51 that is required. There will be other elements. The new office on community outreach and counter-radicalization will be part of the response. A more detailed response on cybersecurity will be part of what we bring forward. Specific amendments to Canada's anti-terrorism legislation will be part of the response, and we detailed some of those proposals in the campaign platform.

As we've done all of this work over the course of the last six months or so, it has become clear that there are, within the existing architecture, gaps in the review and scrutiny procedures that a committee of parliamentarians will not totally solve. It will add a new level of activity, but it won't necessarily solve the gaps in the architecture beneath that level of activity. One of those is with respect to the CBSA. We agree very much with the principle of what Senator Moore is proposing, but we need a little more time, and we want to go through the consultation with Canadians on exactly the right way to do it.

la loi conférerait de nouveaux pouvoirs sans prévoir de nouveaux éléments de revue, de surveillance, ni d'examen. Durant la période électorale, nous avons promis aux Canadiens de remédier à ce défaut.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, le vérificateur général et les législatures précédentes ont beaucoup travaillé à ce sujet, mais aucune loi n'a été adoptée à cet effet par le Parlement, malgré tout le travail accompli. En outre, j'ai écouté très attentivement ce que les députés ont dit publiquement depuis l'élection au sujet de ces questions, ce qui a été dit au sujet du projet de loi C-51.

J'ai aussi eu l'occasion de consulter nos alliés du Groupe des cinq en Nouvelle-Zélande, en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni. J'ai personnellement entrepris un certain examen détaillé des approches à ces questions au Royaume-Uni, ainsi qu'en France. Nous avons, à mon avis, une proposition très bien élaborée pour le comité de parlementaires, et nous nous étions engagés à le rendre public le plus rapidement possible.

C'est une mesure que parraine le leader du gouvernement à la Chambre des communes parce qu'elle touche à la fois le Parlement et l'architecture de l'exécutif. La substance des activités en matière de sécurité qui doivent être accomplies relève principalement de mon ministère et de mon portefeuille, mais pas exclusivement. De fait, il y a 17 ministères et agences du gouvernement du Canada qui ont un certain rôle sur le plan de la sécurité ou du renseignement.

Nous estimons donc que nous sommes très bien avancés et bien placés pour présenter la loi au comité de parlementaires.

Mais ce n'est là qu'un seul des éléments requis pour la réaction au projet de loi C-51. Il y aura d'autres éléments. Le nouveau bureau de sensibilisation communautaire et de coordination de la lutte contre la radicalisation fera partie de la réponse. Une réponse plus détaillée sur la cybersécurité fera partie de ce que nous allons proposer. Des modifications précises à la loi canadienne de lutte contre le terrorisme feront partie de la réponse, et nous avons décrit certaines de ces propositions dans la plateforme électorale.

Tandis que nous faisons tout ce travail au cours des six derniers mois environ, il est devenu évident qu'il y a, dans l'architecture existante, des lacunes au niveau des procédures d'examen qu'un comité de parlementaires ne pourra résoudre entièrement. Cela ajoutera un nouveau niveau d'activités, mais ne réglera pas forcément les lacunes dans l'architecture en deçà de ce niveau d'activités. Une de ces lacunes concerne l'ASFC. Nous convenons tout à fait du principe que propose le sénateur Moore, mais nous avons besoin d'un peu plus de temps et nous aimerions consulter les Canadiens sur la façon précise de bien faire les choses.

It may be an expansion of an organization like the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, or it might be a stand-alone version of that that applies exclusively to CBSA. It could be the concept of a super-SIRC that some people, like Professor Forcese, for example, have proposed. There are different permutations and combinations that we want to consider in detail. We are going to fill that gap. The question is how to do it properly.

Senator Moore has put forward one useful idea. We want to consider all of them and make sure that we put forward the very best proposal.

[Translation]

**Senator Carignan:** You seem reluctant to provide the inspector general with the kind of authority that Senator Moore is proposing and to provide access to cabinet confidences.

Am I to understand that this reluctance may extend to the committee of parliamentarians, which would mean that you would not want to give access to cabinet confidences to this committee of parliamentarians tasked with overseeing CSIS?

[English]

**Mr. Goodale:** The detail will be put forward in the legislation. As I said, Minister LeBlanc is anxious to present that legislation very quickly so that it can be in the public domain and Canadians can consider it.

The objective, though, is to provide members of Parliament who will have the appropriate security clearance with respect to confidentiality and will have extraordinary access to privileged and confidential information so that they can perform an effective review and scrutiny function. The exact detail of how that architecture will fit together will be laid out in the legislation, and it will be forthcoming soon.

**Senator Moore:** Thank you, minister, for being here.

Arising out of your comments, I'm encouraged to hear you say that you support the spirit of the bill, that you have not discarded the idea of an inspector general or some sort of office to fill that function.

**Mr. Goodale:** It is, indeed, Senator Moore, one of the active options.

**Senator Moore:** Thank you for that. Towards the end you say you are committed to ensuring that our border services are world class and worthy of the trust of Canadians. That is paramount.

**Mr. Goodale:** It is.

**Senator Moore:** Right now, let me suggest that that does not exist by reason of the fact that you have to look at the review process. Well, there's none. It's internal. I don't think that visitors

Ce pourrait être l'expansion d'une organisation comme la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, ou ce pourrait être une version autonome de cela, qui s'applique exclusivement à l'ASFC. Ce pourrait aussi être le concept d'un super-CSARS que certaines personnes, comme le professeur Forcese, par exemple, ont proposé. Il existe différentes permutations et combinaisons que nous aimerions examiner en détail. Nous allons combler cette lacune. La question est de savoir comment le faire correctement.

Le sénateur Moore a présenté une idée utile. Nous voulons envisager toutes les idées et nous assurer de présenter la meilleure proposition.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Vous semblez réticent à accorder des pouvoirs à l'inspecteur général, tel que le propose le sénateur Moore, et à lui donner accès aux documents du Cabinet.

Est-ce que je comprends que cette réticence pourrait s'étendre aussi au comité de parlementaires, ce qui ferait en sorte que vous ne voudriez pas donner accès aux renseignements du Conseil des ministres à ce comité de parlementaires chargé d'exercer une surveillance du SCRS?

[Traduction]

**M. Goodale :** Les détails seront précisés dans le projet de loi. Comme je l'ai dit, le ministre LeBlanc a hâte de présenter ce projet de loi très rapidement afin qu'il puisse être du domaine public et que les Canadiens puissent le prendre en considération.

L'objectif, toutefois, est de préciser aux députés quelles sont les personnes qui bénéficieront de la cote de sécurité appropriée en ce qui concerne la confidentialité, et qui auront un accès extraordinaire à des renseignements privilégiés et confidentiels de sorte qu'elles puissent s'acquitter efficacement de la fonction d'examen. Les détails exacts de la façon dont l'architecture se présentera seront précisés dans le projet de loi, très bientôt.

**Le sénateur Moore :** Merci, monsieur le ministre, de votre présence aujourd'hui.

Je suis encouragé d'entendre, dans vos observations, que vous appuyez l'esprit du projet de loi, que vous n'avez pas écarté l'idée d'un inspecteur général ou d'un bureau de ce genre pour cette fonction.

**M. Goodale :** C'est effectivement, sénateur Moore, une des options envisagées.

**Le sénateur Moore :** Je vous remercie de cela. Vers la fin, vous avez dit que vous êtes déterminé à ce que nos services frontaliers soient de classe mondiale et dignes de la confiance des Canadiens. C'est d'une importance primordiale.

**M. Goodale :** En effet, ça l'est.

**Le sénateur Moore :** À l'heure actuelle, permettez-moi de vous dire que cela n'existe pas pour la simple raison que vous avez à envisager un processus d'examen. Il n'en existe aucun.

to our country have a sense of comfort that they're going to have a fair and full hearing and treatment when it's all done internally. That's why I think the importance of the inspector general as an independent arbiter is very important to this whole process, whether it's through what you may come through with or whether it's the bill that's before this committee.

You are talking about bringing your bill before the summer recess.

**Mr. Goodale:** That's the bill on the parliamentarians.

**The Chair:** Oversight.

**Senator Moore:** That's the bill on providing an oversight committee.

**Mr. Goodale:** It will create by legislation a committee of parliamentarians with a mandate to examine all departments and agencies of the Government of Canada that have an intelligence or security function.

**Senator Moore:** So the bill comes in in June but probably won't get debated until fall, I expect.

**Mr. Goodale:** My goodness, you're a pessimist.

**The Chair:** He's a realist.

**Senator Moore:** I'm just aware of how long this has been going on. This is my second try at this, minister.

**Mr. Goodale:** I know. You're persistent, and that's good, Senator Moore.

**Senator Moore:** Anyway, so we have a bill, and then we're going to have the consultation flowing out of the bill. You'll table the bill, and then they are going to seek consultation from the public at large — Canadians. I'm just trying to get a handle on the timing of that and when this proposed bill might get to a point of being voted upon and becoming law. We need something here, minister.

**Mr. Goodale:** Our goal is to conclude our consultation within six months. There is a very large appetite among Canadians to be consulted on national security issues. There was a rather unique moment that we all recall in October and in the weeks following October of 2014 when there was rather an extraordinary coming together of Canadians, and I think a common will to look at our security apparatus, improve that apparatus and make sure that we are doing those two things that I mentioned in my opening remarks: being effective in keeping Canadians safe and safeguarding our values, our rights and our freedoms.

The government I think unfortunately chose to move in a different way at that time, more unilaterally in its production of Bill C-51, and a great many Canadians have found that legislation to be problematic, to say the least.

C'est interne. Je ne crois pas que les visiteurs dans notre pays soient réconfortés à l'idée qu'ils bénéficieront d'une audience et d'un traitement justes et équitables quand les choses sont faites à l'interne. Voilà pourquoi il est important que l'inspecteur général soit un arbitre indépendant dans tout ce processus, que ce soit par le truchement de ce que vous pourrez produire, ou du projet de loi dont est saisi le comité.

Vous avez mentionné la présentation de votre projet de loi avant l'ajournement de l'été.

**M. Goodale :** Je parle du projet de loi sur les parlementaires.

**Le président :** La surveillance.

**Le sénateur Moore :** C'est le projet de loi sur la création d'un comité de surveillance.

**M. Goodale :** Il s'agit d'une loi établissant un comité de parlementaires dont le mandat est d'examiner les activités de tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada qui assurent une fonction de sécurité et de renseignement.

**Le sénateur Moore :** Donc, le projet de loi est présenté en juin, mais ne fera probablement pas l'objet d'un débat avant l'automne, j'imagine.

**M. Goodale :** Ciel, que vous êtes pessimiste!

**Le président :** Il est réaliste.

**Le sénateur Moore :** Je suis tout simplement conscient du fait que cela est en cours depuis bien longtemps. C'est ma deuxième tentative, monsieur le ministre.

**M. Goodale :** Je sais. Vous êtes persévérant, et c'est très bien, monsieur Moore.

**Le sénateur Moore :** Enfin, nous avons un projet de loi, puis vous allez tenir le processus de consultation sur le projet de loi. Vous déposerez le projet de loi, puis vous allez consulter le public en général — les Canadiens. J'essaie simplement de déterminer l'échéancier, quand le projet de loi proposé arrivera au stade où il deviendra une loi. Nous avons besoin de quelque chose, monsieur le ministre.

**M. Goodale :** Notre objectif est de conclure nos consultations dans les six mois. Les Canadiens sont très intéressés à être consultés sur les questions de sécurité nationale. Le moment en octobre était plutôt unique, si je me souviens bien, et les semaines suivant octobre 2014 quand les Canadiens se sont unis de façon plutôt extraordinaire pour manifester leur désir que nous examinions notre appareil de sécurité et l'améliorions, et nous assurions que nous faisons les deux choses que j'ai mentionnées dans ma déclaration préliminaire : assurer la sécurité publique et protéger les valeurs, les droits et les libertés des Canadiens.

Malheureusement, le gouvernement a choisi d'aller dans un autre sens, à l'époque, de façon unilatérale dans sa production du projet de loi C-51, et un grand nombre de Canadiens ont jugé ce projet de loi problématique, c'est le moins qu'on puisse dire.

So as we come forward with our proposals for improving the architecture, we want to provide Canadians now with the opportunity to be heard.

**Senator Moore:** When are you thinking of commencing the consultation?

**Mr. Goodale:** Over the summer. It will start with a discussion paper that will lay out the history and describe, roughly, the last decade of events as security issues have mounted in the public mind. It will describe where we're at now, enumerate the changes that we propose to make and then ask Canadians what else they want to see done.

**The Chair:** Senator Moore, I'm giving you a lot of leeway, so go ahead.

**Senator Moore:** Thank you, chair.

You should know, minister, and I'm sure you do, that this committee recommended that such an oversight body be put in place in its report last June.

**Mr. Goodale:** Yes, indeed.

**Senator Moore:** My sense of it is that CBSA officers have more powers than the police. All they have to do is a suspicion, just a suspicion, and they can take action. I don't think that type of structure endears the officers and the agency to Canadians and the trust that they should have. I think if you have some kind of an oversight, it would be helpful.

**Mr. Goodale:** It's all a matter of transparency and accountability.

**Senator Moore:** Totally. What motivated me to pursue this effort was a lady by the name of Lucia Vega Jimenez who died in a detention cell in Vancouver. She was coming to Canada, had immigration issues and was put in a cell. No legal or medical help was allowed. With the threat of deporting her, she was quite despondent, and there was the fear of going back to the relationship she was in. She thought she might suffer death. She hung herself in the cell.

The CBSA operates four prisons and has relationships with other provinces to use their facilities, and the senators, judges and you don't have access because they're common detention centres.

So I hope that whatever you're doing, minister, in terms of your proposed legislation, that you address those issues, get down into the weeds and provide a complaint system independent of the agency itself so that people feel they will have a fair hearing and that the rule of law and natural justice will prevail in Canada.

**Mr. Goodale:** That's a strong and compelling appeal, Senator Moore.

Par conséquent, en produisant nos propositions d'amélioration de l'architecture, nous voulons offrir maintenant aux Canadiens la possibilité d'être entendus.

**Le sénateur Moore :** Quand allez-vous commencer la consultation?

**M. Goodale :** Au cours de l'été. Le processus débutera par un document de travail décrivant le contexte et, essentiellement, les événements de la dernière décennie qui ont fait remonter à la surface les questions de sécurité dans l'esprit du public. Il décrira où nous en sommes maintenant, énumérera les changements que nous proposerons et demandera aux Canadiens ce qu'ils aimeraient voir d'autre.

**Le président :** Sénateur Moore, je vous accorde beaucoup de latitude; allez-y.

**Le sénateur Moore :** Merci, monsieur le président.

Vous devriez savoir, monsieur le ministre, et je suis sûr que vous le savez, que ce comité a recommandé la création de cet organisme de surveillance dans son rapport en juin dernier.

**M. Goodale :** Oui, effectivement.

**Le sénateur Moore :** Je crois que les agents de l'ASFC ont plus de pouvoirs que la police. Il leur suffit d'avoir un soupçon, un simple soupçon, et ils peuvent agir. Je ne crois pas qu'avec ce genre de structure, les Canadiens apprécient les agents et l'agence et leur accordent la confiance qu'ils méritent. À mon avis, un mécanisme quelconque de surveillance serait utile.

**M. Goodale :** Tout se résume à la transparence et à la responsabilisation.

**Le sénateur Moore :** Tout à fait. Mes actions ont été motivées par une dame du nom de Lucia Vega Jimenez qui est morte dans une cellule de détention à Vancouver. Elle venait au Canada, avait des problèmes de formalités d'immigration et a été mise dans une cellule. Aucune aide juridique ni médicale ne lui a été autorisée. La menace d'expulsion planant sur elle, elle était très déprimée, et avait peur de réintégrer sa relation. Elle pensait qu'elle pourrait mourir. Elle s'est pendue dans sa cellule.

L'ASFC exploite quatre prisons et a des liens avec d'autres provinces qui lui permettent d'utiliser leurs installations, et les sénateurs, les juges et vous-mêmes n'avez pas accès à ces installations parce que ce sont des centres de détention ordinaires.

Quoi que vous décidiez de faire, monsieur le ministre, en matière de projet de loi, j'espère simplement que vous tiendrez compte de ces problèmes, creuserez jusqu'à la racine et produirez un système de plainte indépendant de l'agence elle-même, de sorte que les gens sentent que leur cause sera entendue équitablement et que la primauté du droit et la justice naturelle règnent au Canada.

**M. Goodale :** Ce sont là de solides arguments que vous avancez, sénateur Moore.



Let me just say that I personally visited that detention centre last week and asked questions about that particular case. Obviously, as you know, as a minister I'm not allowed to comment on those things when they relate to an individual.

We are working now on a number of very important revisions to issues related to detention in our immigration and border system. I hope to put those proposals forward later on this year. I would be more than happy to come back and discuss them with this committee when they're in the public domain.

Agencies like the United Nations High Commissioner for Refugees have given Canada pretty high marks, but I want to ensure that we are doing the very best we can humanly do.

**Senator Moore:** We've got some gaps, minister. You know what they are.

**Mr. Goodale:** We've got some gaps. I'm determined to fix them, and I think your bill is a useful contribution to the discussion.

**The Chair:** Before we go to Senator Jaffer, I would like some clarification on a number of issues being discussed. One is with respect to the parliamentary committee oversight, hopefully of both houses, when it's put in place.

**Mr. Goodale:** Yes, it is.

**The Chair:** This relates strictly to the bill in question.

My question, and I'm going to put you on the spot here, is if the bill doesn't go ahead, what's the time frame from your perspective to have legislation before the House of Commons and the Senate to establish oversight for the Canada Border Services Agency?

**Mr. Goodale:** I would want to move on that as quickly as I possibly can after the consultation is concluded. I hope to wrap up that consultation before the end of this year, so my goal would be in the early part of 2017.

**The Chair:** Okay. I think that's fairly definitive.

**Senator Jaffer:** Minister, thank you very much for your presence. You have a tough job, but knowing you for many years, there couldn't be a better person doing it.

I want to follow up on what Senator Moore has been saying. You also said in your statement that there's no independent review of officer conduct, and there's a gap that needs to be addressed.

Minister, you know that I come from B.C., and you were just there and saw where Jimenez hanged herself in a B.C. immigration centre below the Vancouver Airport. She may

Je peux vous dire que j'ai personnellement visité ce centre de détention la semaine dernière et posé des questions au sujet de ce cas en particulier. De toute évidence, en ma qualité de ministre, je ne peux parler de choses précises concernant une personne en particulier.

Nous procédons actuellement à un certain nombre de révisions importantes se rapportant à des questions de détention dans notre système d'immigration et d'administration frontalière. J'espère pouvoir présenter ces propositions plus tard cette année. C'est avec plaisir que je reviendrai parler de ces questions avec ce comité une fois qu'elles seront du domaine public.

Les organismes comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont accordé au Canada des cotes assez élevées, mais je tiens à m'assurer que nous faisons de notre mieux, le plus humainement possible.

**Le sénateur Moore :** Nous avons quelques lacunes, monsieur le ministre. Vous savez quelles sont ces lacunes.

**M. Goodale :** Nous avons certaines lacunes. Je suis déterminé à les régler, et je crois que votre projet de loi est une contribution fort utile à la discussion.

**Le président :** Avant de passer à la sénatrice Jaffer, j'aimerais quelques éclaircissements sur un certain nombre de points dont il est question. Un se rapporte au comité parlementaire de surveillance, constitué des deux chambres, je l'espère, une fois qu'il sera institué.

**M. Goodale :** Oui, c'est cela.

**Le président :** Ma question se rapporte strictement au projet de loi en question.

Je vais vous mettre un peu sur la sellette ici, mais si ce projet de loi n'est pas adopté, quel échéancier envisagez-vous pour le dépôt à la Chambre des communes et au Sénat d'un projet de loi visant à établir une surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada?

**M. Goodale :** J'aimerais que nous avancions le plus rapidement possible à cet égard après la fin des consultations. J'espère conclure ces consultations avant la fin de l'année, donc, mon objectif serait la première partie de 2017.

**Le président :** Bon. Je crois que c'est assez clair.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur le ministre, merci beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui. Votre tâche est loin d'être facile, mais vous connaissant depuis de nombreuses années, je peux dire que nul autre que vous n'est plus capable d'y faire face.

J'aimerais donner suite à ce que le sénateur Moore disait. Vous avez aussi dit dans votre déclaration qu'il n'y a présentement pas d'examen indépendant de la conduite des agents, et qu'il y a une lacune à combler.

Monsieur le ministre, vous savez que je viens de la Colombie-Britannique. Vous étiez là-bas récemment et avez vu où Mme Jimenez s'est pendue dans un centre d'immigration sous

have overstayed, but this woman wasn't a criminal. I don't know her personal circumstances, but she wasn't a criminal and was in a detention centre.

A year ago Abdurahman Hassan died in CBSA custody. The details of his death are still a mystery. I've tried to find out how he died, and it's still a mystery. On March 7, Melkioro Gahungu from Burundi also killed himself in a detention centre.

Minister, I know you've said, and I absolutely believe you, that you will have something world-class in place. But could we get a commitment from you today that we will not detain young people?

In February, under your watch, a 16-year-old minor and a refugee known only as Mohamed was kept in isolated confinement for three weeks. This is my information, and I may be wrong. This is against the UN Convention against Torture.

Minister, I heard you. You said you're working on oversight. These are important things. I respect that. But could we get a commitment from you today that we will not detain minors, especially not put them in confinement?

**Mr. Goodale:** Senator, I very much appreciate your point. I wish I could give an absolute, ironclad undertaking on that point. My response is that I need to make some changes in the system, including in the physical capacity of the system, in order to make such an unequivocal undertaking.

I want to get to that point. I've discussed this with the UNHCR, with the organizations in Canada who represent refugees and the lawyers who represent refugees and many other interest groups, including the BC Civil Liberties Association in British Columbia and so forth.

There are problems in the system that go beyond simply changing procedures. Physical capacity is an issue. We need to make some changes there in order to accommodate alternatives.

You may have noticed about a week ago that CBSA issued a request for proposals about alternatives to detention. Some people have said, for example, that some form of electronic monitoring would be appropriate in a good many cases. That brings with it civil liberties issues, but it is perhaps an alternative to be considered in some cases.

In Toronto there is an initiative called the Toronto Bail Project, which presents alternatives to detention. I have asked my officials to work on all of these alternatives, together with any issues around resources or budget that may be necessary, to make sure that detention is used only in the cases where it is absolutely

l'aéroport de Vancouver. Elle est peut-être restée plus longtemps qu'elle n'était autorisée à le faire, mais cette femme n'était pas une criminelle. Je ne connais pas ses circonstances personnelles, mais ce n'était pas une criminelle et elle était dans un centre de détention.

Il y a un an, Abdurahman Hassan est mort sous la garde de l'ASFC. Les détails de sa mort demeurent un mystère. J'ai essayé de découvrir comment il est mort, mais c'est encore un mystère. Le 7 mars, Melkioro Gahungu du Burundi s'est aussi tué dans un centre de détention.

Monsieur le ministre, je sais que vous avez déclaré — et je vous crois tout à fait — que vous instituerez un système de calibre mondial. Cependant, pouvons-nous avoir un engagement de votre part aujourd'hui que nous ne détiendrons plus des jeunes?

En février, sous votre gouverne, un mineur de 16 ans et un réfugié connu seulement sous le nom de Mohamed a été sous garde en isolement pendant trois semaines. C'est ce que j'ai appris, mais je pourrais me tromper. Ceci va à l'encontre de la Convention des Nations Unies contre la torture.

Monsieur le ministre, je vous ai entendu. Vous avez dit que vous travaillez à la surveillance. Ce sont des choses importantes. Je respecte cela; mais pouvons-nous obtenir de vous aujourd'hui un engagement que nous ne détiendrons plus des mineurs, et surtout ne les séquestrerons plus?

**M. Goodale :** Madame la sénatrice, j'apprécie ce que vous dites. Je voudrais bien pouvoir vous donner un engagement absolu, immuable, à cet égard. Tout ce que je peux vous répondre, c'est que j'ai besoin d'apporter quelques changements au système, y compris au niveau de la capacité physique, avant de pouvoir prendre un tel engagement sans équivoque.

Je veux arriver à ce stade. J'en ai parlé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec les organisations au Canada qui représentent les réfugiés et les avocats qui représentent les réfugiés, ainsi que de nombreux autres groupes d'intérêt, y compris la BC Civil Liberties Association en Colombie-Britannique.

Le système est affligé de problèmes qui vont au-delà du simple changement de procédures. La capacité physique est un problème. Nous devons apporter certains changements à ce niveau pour pouvoir intégrer d'autres options.

Vous avez peut-être remarqué que l'ASFC a lancé il y a environ une semaine une demande de propositions d'autres solutions que la détention. Certaines personnes ont déclaré, par exemple, qu'une certaine forme de surveillance électronique serait appropriée dans un grand nombre de cas. Cela entraîne des problèmes de libertés civiles, mais c'est peut-être une solution qui pourrait être envisagée dans certains cas.

À Toronto, il y a une initiative appelée le Toronto Bail Project, qui présente d'autres solutions que la détention. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner toutes ces solutions possibles, ainsi que tout problème éventuel au niveau des ressources ou du budget, afin de veiller à ce que la détention ne soit utilisée que

essential and there are no alternatives, that the facilities are upgraded and that we seek to avoid detention of children altogether. When that involves separating parents and children, it's again a delicate issue.

So it's not quite as simple as it seems, but my objective is certainly in line with yours.

**Senator Jaffer:** Minister, I absolutely believe you will do a good job on this, but may I ask you to look at two things? One is to study the system they have in France. I have personally visited places where, when they detain young people, they don't detain them in detention centres; they put them in a boarding school and start an education. It's an amazing system that they have in France.

Second, if you could look at gender guidelines, especially in the case of women. We have guidelines in the refugee system. If a woman has suffered violence and things like that, if you could implement gender guidelines in the work you are doing. Those are my suggestions.

You may not be able to answer my question fully, but are you looking at a separate oversight for CBSA? I would imagine there's a whole oversight, and then there will be parts of it where Senator Moore's inspector general idea can be integrated into what you're looking at.

**Mr. Goodale:** I will certainly follow the leads you've suggested. On your last question, it's a complex question of the design of the system, but in principle, yes, that's what we're seeking to do.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Minister, thank you for your presentation.

Bill S-205 proposes that the Inspector General of the Canada Border Services Agency submit a public interest report and submit a report to you as well.

How much weight would you give to that report and, if applicable, to any recommendations contained in the report?

[English]

**Mr. Goodale:** I suppose, senator, that the reaction to such reports might be different among different ministers, but from my point of view, those reports will be absolutely critical. I will look at them as an independent assessment of what's working and what's not. If the people who are doing the analysis and writing the reports say to me, as the minister of the day, "This is wrong and you've got to fix it," I would do my very best to respond to their advice. I will treat them seriously, and I hope any minister in this job would.

dans les cas où elle est absolument essentielle et, où il n'y a pas d'autre solution, que les installations soient rénovées et que nous évitions carrément de détenir des enfants. Ça devient une question difficile quand cela représente séparer parents et enfants.

Ce n'est donc pas aussi simple qu'en apparence, mais mon objectif s'harmonise certainement avec le vôtre.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur le ministre, je crois certainement que vous ferez un excellent travail à ce sujet, mais puis-je vous demander d'envisager deux choses? La première serait d'étudier le système qu'ils ont en France. J'ai personnellement visité des endroits là-bas où les jeunes sont détenus; ils ne les détiennent pas dans des centres de détention, ils les placent dans des pensionnats et les éduquent. C'est un système extraordinaire qu'ils ont en France.

Deuxièmement, j'aimerais que vous examiniez les lignes directrices concernant le genre, surtout dans le cas des femmes. Nous avons des lignes directrices dans le système des réfugiés. Pourriez-vous mettre en œuvre des lignes directrices sur le genre pour les cas où, par exemple, une femme a été victime de violence? Ce sont là mes suggestions.

Vous ne pourrez peut-être pas répondre entièrement à ma question, mais envisagez-vous un mécanisme de surveillance distinct pour l'ASFC? J'imagine qu'il y aurait un système global de surveillance, puis qu'il y aurait des parties dans lesquelles l'idée de l'inspecteur général avancée par le sénateur Moore pourrait être intégrée.

**M. Goodale :** Je suivrai certainement les pistes que vous avez suggérées. Quant à votre dernière question, c'est une question complexe concernant la conception du système, mais oui, en principe, c'est ce que nous cherchons à faire.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur le ministre, merci de votre présentation.

Le projet de loi S-205 propose que l'inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada soumette un rapport d'intérêt public et qu'il vous soumette également un rapport.

Quelle importance accorderez-vous à ce rapport et, s'il y en a, aux recommandations énoncées dans ce rapport?

[Traduction]

**M. Goodale :** Je suppose, sénateur, que la réaction à ces rapports pourrait varier entre les ministres, mais de mon point de vue, ces rapports seront absolument cruciaux. Je les examinerai en tant qu'évaluation indépendante de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Si les personnes qui procèdent à l'analyse et à la rédaction des rapports me disent à moi, ministre concerné, qu'une chose précise ne va pas et qu'elle doit être réglée, je dois faire de mon mieux pour donner suite à leurs conseils. Donc, je les traiterai sérieusement, et j'espère que tout ministre dans ces fonctions ferait de même.

**Senator Dagenais:** Do you see merit in the fact that the bill proposes that both the Senate and the Commons are consulted in the appointment and removal of the inspector general? I would like to have your opinion on this.

**Mr. Goodale:** From a technical, procedural point of view, I don't have any problem with that principle. When you're choosing a person to do this kind of a job, you want somebody who, by their very nature, is credible so that the work they do will have stature and impact. In making the choices, if we go with the particular kind of structure that Senator Moore has proposed, I would look for the broadest input for good people who could do these kinds of jobs.

Beyond the credibility of the leader of the organization, however, you also need strong staff people who can do the research work that is necessary to make sure that whatever the ultimate review authority is, that person or group of people will have solid information upon which to base their reports.

**Senator Kenny:** Welcome, minister. Before we go too far, I wanted to congratulate you on the work you did at Fort Mac and how effectively your department addressed that issue.

**Mr. Goodale:** Sadly, senator, that fire isn't out yet, but I think all Canadians have responded amazingly well to that. We will do everything necessary to make sure the people of Fort Mac can get back to their lives as quickly and successfully as possible.

**Senator Kenny:** This committee liked Senator Moore's approach in principle, and that's why it got support. However, I can understand that the government is looking at a broader approach. I'm concerned about the timelines you've organized. The idea that you're going to come forward with legislation for parliamentary review before the results of your departmental review have been made public I think is problematic. As a parliamentarian, I would want to know in what context we were creating a parliamentary review first; then I could judge the value of the legislation after that.

You're asking us to go ahead and create a committee with certain powers and authorities without knowing how the rest of the organization is fitting in, and that's a very difficult question. I'd ask you to consider that seriously and perhaps reorder the way you contemplate doing this.

**Mr. Goodale:** Well, I hear your concern. We are anxious to move these files forward as rapidly as we can. The clearest and most definitive piece is the establishment of the committee of parliamentarians. Much of the rest of the architecture interconnects or relates to that foundation piece. With the way events are unfolding here, the consultation will be moving ahead while the legislation is in the public domain, so in many ways

**Le sénateur Dagenais :** Voyez-vous d'un bon œil le fait que le projet de loi propose que tant le Sénat que la Chambre des communes soient consultés dans la nomination et le retrait de l'inspecteur général? J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

**M. Goodale :** D'un point de vue technique et procédural, je ne m'oppose pas à ce principe. Quand on sélectionne une personne pour ce genre de fonction, il faut une personne qui, de par sa nature, est suffisamment crédible pour que le travail qu'elle accomplit ait un impact. Pour la sélection, si nous adoptons la structure particulière proposée par le sénateur Moore, j'accueillerai bien le plus grand nombre de propositions de bons candidats qui pourraient assumer ces fonctions.

Au-delà de la crédibilité du dirigeant de l'organisme, cependant, il faut aussi un personnel solide qui puisse exécuter le travail de recherche nécessaire pour faire en sorte que, quelle que soit l'autorité d'examen en bout de ligne, la personne ou le groupe de personnes dispose de renseignements solides sur lesquels fonder les rapports.

**Le sénateur Kenny :** Bienvenue, monsieur le ministre. Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous féliciter du travail que vous avez accompli à Fort McMurray, et de l'efficacité avec laquelle votre ministère a fait face à la situation.

**M. Goodale :** Hélas, monsieur le sénateur, cet incendie n'est pas encore éteint; je crois toutefois que tous les Canadiens ont réagi d'une façon extraordinaire à la situation. Nous ferons tout le nécessaire pour veiller à ce que les personnes de Fort McMurray puissent revenir à leur ville le plus rapidement et le plus efficacement possible.

**Le sénateur Kenny :** Le comité a apprécié en principe l'approche du sénateur Moore, et voilà pourquoi il l'a appuyée. Cependant, je peux comprendre que le gouvernement soit à la recherche d'une approche beaucoup plus vaste. Votre échéancier m'inquiète. Le fait que vous prévoyiez déposer un projet de loi pour l'examen parlementaire avant que les résultats de votre examen ministériel aient été publiés est, à mon avis, problématique. En tant que parlementaire, j'aimerais d'abord savoir dans quel contexte nous créons un examen parlementaire pour que je puisse juger de la valeur du projet de loi par la suite.

Vous nous demandez d'aller de l'avant et de créer un comité auquel certains pouvoirs et certaines autorités sont conférés sans savoir comment le reste de l'organisation s'y adapte, et c'est très difficile. J'aimerais vous demander de prendre cela en considération très sérieusement et, peut-être, de réorganiser la façon dont vous abordez cela.

**M. Goodale :** Eh bien, j'apprécie votre préoccupation. Nous voulons faire avancer ces dossiers le plus rapidement possible. Le dossier le plus clair et le plus établi est celui de la création du comité de parlementaires. La majeure partie du reste de l'architecture s'imbrique ou s'intègre dans cet élément de base. Si l'on en juge par la façon dont les événements se déroulent ici, la consultation avancera tandis que le projet de loi est dans le

Parliament will have the opportunity to determine how rapidly the one moves in comparison to the other. So this may turn out to be a simultaneous process, which could help to inform both sides.

**Senator Kenny:** You've talked about 17 organizations. This weekend, Mr. LeBlanc was talking about 19 organizations. That's a whole lot of organizations for a parliamentary committee to deal with and to review adequately.

**Mr. Goodale:** It is.

**Senator Kenny:** I had the experience of being the vice-chair on a committee of parliamentarians that looked at this issue the last time the government of the day was interested in it. We visited all of the Five Eyes countries. With the exception of the United States, nobody did oversight; everyone did review. I assume that's the path you're going to be pursuing now.

But the very idea of seeing a parliamentary committee — unless you had a very large one and broke it down into subcommittees — dealing with 19 different organizations when you have a couple of meetings a week, and that's for 35 or 37 weeks a year, there wouldn't be much opportunity to have the time to do much that's useful. If we look at SIRC right now, that really only looks at such a small part of their mandate each time; it doesn't constitute review. Unless you make them a full-time organization, we're going to be perpetuating a myth that we have review.

Can you explain to us how a committee giving oversight to 19 organizations can actually do a reasonable job and provide the oversight that people are going to expect?

**Mr. Goodale:** As a matter of principle, Senator Kenny, I think it is important that the committee of parliamentarians have complete scope so that they can go to any part of the government that they think they ought to look at. I think it would be problematic if the legislation in any way said, "They can look at CSIS, but they can't look at CSEC," for example. It's got to be comprehensive. That does, by definition, mean that those people chosen to serve on that committee are going to have a heavy workload. They'll need to be supported by adequate resources and research staff to be able to do the job we're asking of them.

The other important thing that gets to the discussion of this bill and the overall architecture is that there's nothing really to be gained by having two or three different review bodies looking at the same issues in the same agency over and over again unless there's some egregious problem that needs to be scoped out.

A strong effort will need to be made among a committee of parliamentarians and all of the other review agencies — SIRC, CRCC and the new arrangements that we make with respect to CBSA and the commissioner that looks at CSEC — to make sure that we're not reinventing the wheel every time and we're not

domaine public; par conséquent, le Parlement aura de nombreuses occasions de déterminer la rapidité avec laquelle une chose avance par rapport à l'autre. Ceci pourrait donc finir par être un processus simultané, qui pourrait contribuer à renseigner les deux côtés.

**Le sénateur Kenny :** Vous avez parlé de 17 organismes. Ce week-end, M. LeBlanc a parlé de 19 organismes. C'est un nombre impressionnant d'organismes avec lequel un comité parlementaire aurait à traiter et qu'il devrait examiner adéquatement.

**M. Goodale :** Ça l'est, en effet.

**Le sénateur Kenny :** J'ai vécu l'expérience d'être vice-président d'un comité de parlementaires qui a examiné cette question la dernière fois que le gouvernement du jour s'y intéressait. Nous avons visité les pays du Groupe des cinq. À l'exception des États-Unis, aucun de ces pays ne procède à une surveillance; ils faisaient tous un examen. J'assume que c'est dans cette voie que vous vous dirigerez maintenant.

Mais quand on pense à un comité parlementaire — à moins que vous n'envisagiez un très grand comité qui serait subdivisé en sous-comités — traitant avec 19 organismes différents avec une ou deux réunions par semaine, 35 ou 37 semaines par année, ce comité n'aurait pas grand temps d'accomplir quoi que ce soit d'utile. Si on prend l'exemple du CSARS qui ne traite que d'une petite partie de son mandat chaque fois, ce n'est pas un examen. À moins que vous n'établissiez un organisme à plein temps, nous ne ferons que perpétuer le mythe que nous avons un examen.

Pouvez-vous nous expliquer comment un comité devant surveiller 19 organismes pourrait effectivement faire un travail raisonnable et assurer la surveillance à laquelle les gens s'attendent?

**M. Goodale :** Par principe, sénateur Kenny, je crois qu'il est important que le comité de parlementaires ait une portée entière de sorte qu'il puisse aller dans toute partie du gouvernement qu'il pense devoir examiner. Il serait problématique si le projet de loi disait, par exemple, « Le comité peut examiner le CSRS, mais pas le CSTC. » La portée doit être totale. Cela signifie, par définition, que les personnes choisies pour faire partie de ce comité auront une charge de travail très lourde. Elles devront être appuyées par des ressources et un personnel de recherche adéquats pour pouvoir accomplir le travail que nous leur confions.

L'autre élément important dont il faut tenir compte dans la discussion sur ce projet de loi et sur l'architecture globale est qu'on n'a rien à gagner en créant deux ou trois organismes d'examen différents analysant les mêmes questions dans le même organisme encore et encore à moins qu'il n'y ait un problème monumental quelconque qui ait besoin d'être analysé.

Le comité de parlementaires et tous les autres organismes d'examen — le CSARS, la CCETP et les nouvelles dispositions que nous prenons à l'endroit de l'ASFC et le commissaire dont relève le CSTC — devront tous s'efforcer de veiller à ce que nous ne réinventions pas la roue à tous les coups et à ce qu'il n'y ait pas

overlapping and duplicating. That is, we're being comprehensive but we're not tripping over each other. You can do part of that by how you design it, but it's going to be based on a bit of experience, too, in terms of how these agencies relate to each other in an efficient way. We want to be comprehensive but not duplicative. It's going to be a big job for all of them.

**The Chair:** Please be brief with preamble. I know time has passed us.

**Senator White:** Thank you very much for being here, minister. I'm reading a document from 2014 where the amount of work conducted between the RCMP and CBSA is such a great amount, understandably, that they actually had to form a joint border strategy, which I know you know about and are familiar with. I appreciated the fact that you offered up as one option the RCMP Civilian Review and Complaints Commission.

Have you given consideration to an interim measure, where the public would have access to the RCMP Civilian Review and Complaints Commission now, pending the outcome of your review? I, like Senator Jaffer, am concerned about what's happening today. Arguably, the second-largest police service in the country has no oversight. Their powers in the last decade have not just doubled but tripled, and the number of people directly impacted has tripled as well. I understand it may be a few months before this happens, but in that few months a lot of things can happen. We heard from the head of the RCMP Civilian Review and Complaints Commission that he could take on that role. Even an interim measure would allow us some level of breathing room so that we can say the right things are going to be done — and I'm not suggesting they won't be done.

**Mr. Goodale:** I will certainly take that suggestion under advisement, Senator White. My impression is that would entail significant ramp-up on the part of the CRCC in terms of both preparing them to have the background and the information necessary to examine a CBSA function as well as an RCMP function and then just the physical time to do it. If there is some interim step that makes sense, I'm happy to look at it because I agree; I'm anxious to find a solution here that works.

**Senator White:** Thank you for that, minister. The reality is that today they're working together so closely that a complainant hopes the RCMP is who they deal with because they have someone to call. If the CBSA agent is the one they deal with, they have no one to call.

de recoupement ni de dédoublement. Autrement dit, avoir une portée élargie et globale sans trébucher les uns sur les autres. On peut le faire, en partie, au niveau de la conception du système, mais cela fera aussi appel à une certaine expérience, en ce qui a trait à la façon dont ces organismes se rapportent les uns aux autres de façon efficiente. Nous voulons une portée globale, mais pas le double emploi. Ce sera un énorme travail pour tous.

**Le président :** Je vous demanderais d'être bref avec le préambule. Le temps passe vite.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup de votre présence ici, monsieur le ministre. Dans un document de 2014, je lis que la GRC et l'ASFC avaient à accomplir ensemble une telle grande quantité de travail, ce qui est fort compréhensible, qu'elles ont dû élaborer une stratégie frontalière conjuguée, ce dont je sais que vous êtes au courant. J'apprécie le fait que vous proposez comme une des solutions la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC.

Avez-vous envisagé la possibilité d'une mesure intérimaire selon laquelle le public aurait accès maintenant à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, en attendant le résultat de votre examen? Tout comme la sénatrice Jaffer, je m'inquiète de ce qui se passe aujourd'hui. Le deuxième plus important service policier du pays n'a pas de surveillance. Ses pouvoirs n'ont pas seulement doublé, mais triplé au cours de la dernière décennie, et le nombre de personnes directement touchées a également triplé. Je conçois qu'il s'écoulera quelques mois avant que cela ne soit mis sur pied, mais bien des choses peuvent arriver pendant quelques mois. Nous avons entendu le dirigeant de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC dire qu'il pourrait assumer ce rôle. Une mesure, même intérimaire, nous accorderait un peu plus de marge de manœuvre pour veiller à ce que les choses soient faites correctement — et je ne dis pas qu'elles ne le seraient pas autrement.

**M. Goodale :** Je prendrai certainement cette suggestion en considération, sénateur White. J'ai l'impression que cela entraînerait une accélération considérable de la part de la CCETP pour ce qui est d'amener cet organisme à disposer des antécédents et des renseignements nécessaires pour examiner l'ASFC en même temps que la GRC, puis le simple temps physique de le faire. Si une démarche intérimaire quelconque se révèle logique, je serais heureux de l'envisager, car je suis tout à fait d'accord; j'ai moi aussi hâte de trouver une solution qui fonctionne.

**Le sénateur White :** Merci, monsieur le ministre. À toutes fins pratiques aujourd'hui, ces organismes travaillent si étroitement ensemble qu'un plaignant peut espérer que c'est avec la GRC qu'il fera affaire parce qu'il a au moins quelqu'un qu'il peut appeler. Si c'est avec un agent de l'ASFC qu'il fait affaire, il n'y a personne à appeler.

I think, actually, this *Way Forward Together* document does allow for that to occur. Having seen that agency add resources and remove resources over the past decade that I've been engaged with them, I know they have the ability to ramp up and to reduce by bringing in extra support staff.

**Mr. Goodale:** You're referring to the CRCC?

**Senator White:** Yes. A number of their support staff already are former RCMP officers. I think they can deal with that easier from a CBSA perspective than if they had to bring in more people from an RCMP perspective. Thank you very much for your comments.

**Senator Oh:** Thank you, minister, for being here. Proposed section 15.20 establishes the penalty of obstruction as a fine of \$1,000. Do you believe this penalty should be strengthened and perhaps brought in line with the penalty of obstruction under the RCMP Act?

**Mr. Goodale:** Do you mean obstructing an investigation?

**Senator Oh:** Yes, section 15.20.

**Mr. Goodale:** I can't comment on the detail, Senator Oh, but maybe I will make this point. When you have a review body, it's there for a purpose. Canadians need to feel legitimately that they have access to it and there aren't impediments being thrown in the way to subvert the purpose of the review. If there is behaviour or conduct that interferes with a person's ability to enjoy the benefits of review and scrutiny, then that should be dealt with seriously and severely.

**The Chair:** Colleagues, we're coming to an end here. I do have a direct question for the minister, if I may. I'm hoping he will take this as an undertaking.

In the last Parliament, we passed a report on reviewing the Canada Border Services Agency, and you do have a copy of that report.

**Mr. Goodale:** This is this one, June 2015?

**The Chair:** Yes. I would ask you, Mr. Minister, if you would make the undertaking to have your department review the recommendations in this report and respond to this committee with their position on the recommendations.

**Mr. Goodale:** Senator, I will be happy to raise this with the department. I haven't had the opportunity to review the recommendations yet in detail, but I certainly will. I will ask for a response to be prepared.

**The Chair:** Colleagues, time has come to an end. I'd like to thank the minister for being so well prepared and also very concerned about the file we're dealing with. I appreciate your responses to the questions that have been put. I would like to excuse the minister. Thank you once again for coming.

De fait, je crois que le document *Avancer ensemble* permet une telle situation. Ayant vu cet organisme ajouter et retirer des ressources au cours des 10 dernières années, je sais qu'il a la capacité d'accélérer ou de ralentir les choses et d'avoir recours à un personnel de soutien supplémentaire.

**M. Goodale :** Vous parlez de la CCETP?

**Le sénateur White :** Oui. Son personnel de soutien compte déjà un certain nombre de membres qui sont d'anciens agents de la GRC. Je crois que ceux-ci pourraient agir plus facilement du point de vue de l'ASFC que si l'organisme devait se doter de plus de gens pour un point de vue de la GRC. Je vous remercie de vos observations.

**Le sénateur Oh :** Merci, monsieur le ministre, de votre présence. L'article 15.20 du projet de loi prévoit une pénalité de 1 000 \$ pour entrave. Pensez-vous que cette amende pourrait être augmentée et peut-être même harmonisée avec l'amende d'entrave au titre de la Loi sur la GRC?

**M. Goodale :** Vous parlez de l'interdiction d'entraver une enquête?

**Le sénateur Oh :** Oui, l'article 15.20.

**M. Goodale :** Je ne saurais commenter ce détail, sénateur Oh, mais je peux vous dire ceci. Quand on établit un organisme d'examen, celui-ci est là dans un but précis. Les Canadiens doivent sentir qu'ils ont légitimement accès à cet organisme et qu'aucun obstacle ne sera jeté sur la voie pour fausser l'objet de l'examen. Si un comportement ou une conduite intervient dans la capacité d'une personne de se prévaloir des avantages de l'examen, une telle action doit être punie sévèrement.

**Le président :** Chers collègues, nous arrivons à la fin ici. J'ai une question directe pour le ministre, si vous me le permettez. J'espère que sa réponse sera un engagement.

Au cours de la législature précédente, nous avons adopté un rapport sur l'examen de l'Agence des services frontaliers du Canada, et vous avez un exemplaire de ce rapport.

**M. Goodale :** Celui-ci, en date de juin 2015?

**Le président :** Oui. Je vous demande, monsieur le ministre, si vous vous engageriez à faire en sorte que votre ministère passe en revue les recommandations avancées dans ce rapport et revienne au comité avec sa position sur ces recommandations.

**M. Goodale :** Sénateur, je serai heureux de soulever la question auprès le ministre. Je n'ai pas encore eu la possibilité de passer en revue en détail ces recommandations, mais je le ferai certainement. Je demanderai qu'une réponse soit élaborée.

**Le président :** Chers collègues, le temps est écoulé. J'aimerais remercier le ministre d'être si bien préparé et de se préoccuper aussi intensément du dossier dont nous traitons. J'apprécie vos réponses aux questions qui vous ont été posées. J'aimerais permettre au ministre de se retirer. Une fois de plus, je vous remercie d'être venu aujourd'hui.

Joining now for our second panel us is the Honourable Harjit Singh Sajjan, Minister of National Defence.

On April 21, 2016, the Senate authorized this committee to study the issues related to the defence policy review initiated by the government and to report no later than December 16, 2016. In a letter to the committee dated March 22, 2016, the minister expressed the belief that the committee can play a direct role in supporting the defence policy review and requested that our committee review how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to renewing Canada's commitment to United Nations peace support operations.

I do note that while the committee will examine the United Nations peace support operations, we also seek evidence relating to broader defence policy issues as part of our study.

Mr. Sajjan, as this is your first appearance at the Standing Senate Committee on National Security and Defence, on behalf of all members, I wish you a very warm welcome. We are pleased that you are able to join us in kicking off the study of the defence policy review. I understand that you have a few opening remarks, and I would invite you to begin.

**Hon. Harjit Singh Sajjan, P.C., M.P., Minister of National Defence:** Senator Lang and committee members, thank you for inviting me to speak with you here today. Even though this is my first time here at the committee, as you know, I spoke in the Senate Chamber some time ago for about an hour. It was quite a privilege to be there and to answer your questions in a much more open setting where I believe we had a good dialogue as well. Thank you.

I would like to express a particular gratitude to the committee for its positive response to the letter I sent Senator Lang back in March of this year. I had requested that you share your views on how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to renewing Canada's commitment to peace support operations, and I am so pleased that you have agreed to offer your expertise.

As you know, the Prime Minister has been explicit in his commitment to revitalizing Canada's engagement in peacekeeping missions. The mandate letter he sent to me and to the Minister of Foreign Affairs following our appointments placed this objective among the most significant deliverables for our time in office. It turns out that this goal set by the Prime Minister accurately reflects the ambitions of our citizens. In my department's most recent study tracking Canadians' opinion about the role of the Canadian Armed Forces, 80 per cent agreed or strongly agreed that Canada should participate in peace support operations.

Notre deuxième témoin est l'honorable Harjit Singh Sajjan, ministre de la Défense nationale.

Le 21 avril 2016, le Sénat a autorisé ce comité à examiner les questions relatives à l'examen de la politique de défense entrepris par le gouvernement et à en faire rapport au plus tard le 16 décembre 2016. Dans une lettre datée du 22 mars 2016, le ministre a expliqué que le comité peut jouer un rôle clé en soutenant le processus d'examen de la politique de défense et a demandé que notre comité étudie les manières dont le ministère de la Défense et les Forces armées canadiennes peuvent être utiles au renouvellement de l'engagement du Canada à l'égard des opérations de soutien de la paix des Nations Unies.

Je note que bien que le comité examinera les opérations de soutien de la paix des Nations Unies, il étudiera également les questions plus vastes relatives à la politique de défense dans le cadre de cette étude.

Monsieur Sajjan, étant donné que c'est la première fois que vous comparez au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue, au nom de tous les membres. Nous sommes heureux que vous puissiez vous joindre à nous dans le lancement de cette étude sur la politique de défense. Vous avez, si j'ai bien compris, une déclaration préliminaire, et je vous invite à prendre la parole.

**L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale :** Sénateur Lang et membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Bien que ce soit ma première comparution devant ce comité, comme vous le savez, j'ai pris la parole à la Chambre du Sénat il y a quelque temps pendant environ une heure. C'est tout un privilège pour moi d'être ici et de répondre à vos questions dans un cadre beaucoup plus ouvert qui nous permettra d'avoir un bon dialogue. Merci.

J'aimerais remercier particulièrement le comité pour sa réponse positive à la lettre que j'ai envoyée au sénateur Lang en mars cette année. J'avais demandé à connaître l'avis du comité sur les manières dont le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes peuvent être utiles au renouvellement de l'engagement du Canada à l'égard des opérations de soutien de la paix des Nations Unies; je suis très heureux que vous ayez accepté d'offrir votre opinion spécialisée.

Comme vous le savez, le premier ministre a été très clair dans sa détermination de renouveler l'engagement du Canada à l'égard des missions de soutien de la paix. La lettre de mandat qu'il m'a envoyée, ainsi que celle envoyée au ministre des Affaires étrangères suite à notre nomination, a désigné cet objectif comme étant le plus important de notre mandat. Il se trouve que cet objectif fixé par le premier ministre représente précisément les souhaits de nos citoyens. Selon la plus récente étude menée par mon ministère pour cerner l'opinion des Canadiens quant au rôle des Forces armées canadiennes, 80 p. 100 sont d'accord ou fortement d'accord que le Canada devrait participer aux opérations de maintien de la paix.



Canada has a rich history of peacekeeping, and we know through public opinion research and analytical evidence that a solid majority of Canadians support our continued engagement in this important work. So we will look to the policy review process to help us refine the details of how and where we should engage in peacekeeping, as well as how best to equip our service members to execute these missions.

Let me turn now to the topic at hand, which is the defence policy review. There has not been a comprehensive review of defence policy, even approaching this magnitude, since 1994, and our most recent policy was drafted in 2008.

The world has changed greatly since then, so we need our defence policy to reflect this. I do not need to spend too much time describing the challenges we face in our current security environment. Of all people, you know what those challenges are. Traditional threats to Canada and its interests persist, while new challenges such as cyberwarfare have emerged. We must be able to defend against all these threats.

The key roles of our military to defend Canada and North America, as well as to contribute to international peace and security, will endure. But the strategic context in which the Canadian Armed Forces operates has shifted, so we must take a broad look at what we can accomplish.

Our government is pursuing three lines of effort in the process to gather feedback from Canadians: one for citizens in general, one for parliamentarians across the spectrum and one from defence experts.

We launched the first line of effort last month on April 6, when we launched a public consultation paper and invited all Canadians to provide their ideas and feedback to us through our online forums. So far, Canadians have enthusiastically engaged with this consultation. Over 50,000 Canadians have visited our policy review web page, and over 1,700 have engaged with the consultation page to provide feedback on a variety of defence-related issues.

On the parliamentary front, we have provided comprehensive information packages to house members from all parties, as well as to senators. We have asked them to hold discussions and round-table events in their own ridings and regions and then submit their recommendations back to us. I am encouraged to see that some are already doing so, and more are yet to come.

I have also reached out to the Defence Committee of the house and to you on the Senate Defence Committee to request that you consider topics of interest toward the defence portfolio.

Le Canada a une riche histoire de maintien de la paix, et nous savons, grâce à des sondages de l'opinion publique et à des preuves analytiques, qu'une solide majorité des Canadiens appuient notre engagement continu dans ce travail important. Nous utiliserons donc le processus d'examen de la politique pour nous aider à peaufiner les détails de la façon dont nous entreprendrons des activités de maintien de la paix, du moment où nous les entreprendrons, ainsi que de la meilleure façon d'équiper nos membres des forces armées pour l'exécution de ces missions.

Revenant au sujet dont il est question aujourd'hui, soit l'examen de la politique de défense, je note qu'il n'y a pas eu d'examen exhaustif de la politique de défense, même pas de cette envergure, depuis 1994, et que notre plus récente politique a été élaborée en 2008.

Le monde a changé grandement depuis lors, et nous devons faire en sorte que notre politique de défense suive cette évolution. Je n'ai pas besoin de passer beaucoup de temps à décrire les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre environnement de sécurité actuel. Vous, mieux que tous, savez quels sont ces défis. Les menaces conventionnelles au Canada et à ses intérêts persistent, tandis que de nouveaux défis, comme la guerre de l'information, voient le jour. Nous devons pouvoir nous défendre contre toutes ces menaces.

Nos forces militaires maintiendront leurs rôles clés pour ce qui est de défendre le Canada et l'Amérique du Nord, ainsi que de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Mais le contexte stratégique dans lequel les Forces armées canadiennes fonctionnent a changé, et nous devons donc jeter un regard plus étendu sur ce que nous pouvons accomplir.

Notre gouvernement adopte trois démarches dans son processus de collecte de la rétroaction des Canadiens : une des Canadiens en général, une des parlementaires sur toute la ligne, et une des experts en défense.

Nous avons lancé la première démarche le mois dernier, le 6 avril, quand nous avons publié un document de consultation publique et invité tous les Canadiens à présenter leur point de vue et leur rétroaction par le truchement de nos forums en ligne. Jusqu'à présent, les Canadiens ont participé avec enthousiasme à cette consultation. Plus de 50 000 Canadiens ont visité notre page web sur l'examen de la politique, et plus de 1 700 ont présenté leurs idées sur une variété de questions liées à la défense dans la page de consultation.

Sur le front parlementaire, nous avons fourni des troupes d'information complètes aux députés de tous les partis, ainsi qu'aux sénateurs. Nous leur avons demandé de tenir des débats et des tables rondes dans leurs circonscriptions et leurs régions, et de nous présenter leurs recommandations. Je suis encouragé de voir que certains d'entre eux ont déjà commencé à le faire, et que d'autres encore le feront.

Je me suis aussi adressé au comité de la défense de la Chambre, ainsi qu'à vous, le comité sénatorial de la défense, vous demandant d'étudier les sujets d'intérêt pour le portefeuille de la

I am grateful that both requests were accepted, as your expertise on issues of national importance is critical to meeting our objectives.

Finally, with our consultations with defence and security experts on another facet of this review, we are committed to a credible, realistic and evidence-based review of defence policy. That is why we have hosted and will continue to host a series of round-table discussions with individuals who have a variety of expertise in fields related to the work done by the Canadian Armed Forces.

Last month I launched the first expert round-table discussion in Vancouver, and I was pleased with the calibre of expertise and advice we were able to gather from participants at that discussion. Other round tables have been held in Toronto and, most recently, in Yellowknife, while more are planned for Edmonton, Montreal and Halifax. I just recently announced that we will be doing an industry round table, and the date and the details of that will follow.

As an aside, in addition to our three lines of effort, I should add that I have and will continue to consult my counterparts around the world regarding their expertise with their own reviews. Our friends in the United Kingdom, Australia and New Zealand have all recently undertaken similar policy processes. I have spoken to them about their processes, about the tools they used, the questions they asked and the lessons they learned along the way.

I have also spoken with my American counterpart, Ash Carter, as the feedback of our closest ally to the south is naturally of interest to all of us given our close relationship.

Once the task of collecting feedback from Canadians is complete, we will need to make sense of all that information. To assist me in this important work, I have appointed four distinguished Canadians to an advisory panel that will review the feedback and make recommendations towards the defence policy based on their findings and directly to me.

The panel members will certainly not be strangers to any of you: former Supreme Court Justice and United Nations High Commissioner for Human Rights, Louise Arbour; former Minister of Foreign Affairs and Minister of National Defence, the Honourable Bill Graham; retired Canadian Armed Forces General Ray Henault, who served as the senior military adviser to NATO for three years as well; and Margaret Purdy, whose nearly 30 years of service to Canada has included positions as Associate Deputy Minister of National Defence and Deputy Secretary to the Cabinet on security and intelligence issues, and she is a profound security expert.

I'm truly honoured to be receiving support from these esteemed individuals and am proud of their continued dedication to Canada.

défense. Je suis reconnaissant de voir que ces deux demandes ont été acceptées, étant donné que nous avons grandement besoin de vos connaissances expertes sur les questions d'importance nationale pour atteindre nos objectifs.

Enfin, grâce à nos consultations auprès d'experts en défense et sécurité, nous sommes sur la voie de produire un examen de la politique de défense crédible, réaliste et fondé sur des preuves probantes. Voilà pourquoi nous avons organisé et continuerons à organiser des tables rondes avec des personnes qui ont une variété de connaissances expertes dans des domaines liés au travail accompli par les Forces armées canadiennes.

Le mois dernier, j'ai lancé la première discussion autour d'une table ronde à Vancouver, et j'ai été heureux du calibre de l'expertise et des conseils que nous avons pu recueillir des participants lors de ce débat. D'autres tables rondes ont été tenues à Toronto et, plus récemment, à Vancouver, alors que d'autres encore sont prévues à Edmonton, à Montréal et à Halifax. J'ai annoncé récemment que nous tiendrons une table ronde de l'industrie, dont la date et les détails suivront.

Soit dit en passant, en plus de nos trois démarches, j'ai consulté et continuerai à consulter mes homologues dans le monde entier en ce qui concerne leur expérience au niveau de leurs propres examens. Nos amis du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont tous entrepris des examens semblables. J'ai parlé avec eux de leurs processus, des outils qu'ils ont utilisés, des questions qu'ils ont posées et des leçons qu'ils ont tirées en cours de route.

J'ai aussi parlé avec mon homologue américain, Ash Carter, étant donné que la rétroaction de notre allié le plus proche au sud nous intéresse tous compte tenu de notre relation étroite.

Une fois que nous aurons fini de recueillir la rétroaction des Canadiens, nous devons analyser tous ces renseignements. Pour nous aider dans ce travail important, j'ai nommé quatre Canadiens de renom à un groupe consultatif qui examinera la rétroaction et me communiquera directement des recommandations à l'endroit de la politique de défense fondées sur ses constatations.

Vous connaissez certainement tous les membres du groupe consultatif : l'honorable Louise Arbour, ancienne juge de la Cour suprême du Canada et haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; l'honorable Bill Graham, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien ministre de la Défense nationale; Ray Henault, qui a servi de conseiller militaire à l'OTAN pendant trois ans, et Margaret Purdy, dont les quelque 30 ans de service au Canada ont été en tant que sous-ministre adjointe de la Défense nationale et de sous-secrétaire du Cabinet pour la sécurité et le renseignement — c'est une grande experte de la sécurité.

Je suis profondément honoré de recevoir un appui de ces personnes et suis fier de leur engagement continu à l'endroit du Canada.

As mentioned, this consultation phase began in early April and will run until the end of July. Following that, the department will consider these submissions and conduct its analysis. I expect a formal review to be concluded by the end of 2016, and a formal policy document to be published thereafter.

I am grateful for this opportunity to address the committee here today and would be pleased to take any of your questions.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Minister. I will start with the first question. It has to do with the committee and the responsibility of our committee.

As you know, we committed ourselves to reviewing the specific area that you spoke about, the United Nations peace support operations. We have put together a tentative schedule that will have to be approved by the committee, and also are looking at various options of what could be possible for us to examine over the course of our study. I know there have been some preliminary discussions with your department, your staff, as well as our staff, in respect to looking at what options and what could be made available from your department to help and assist us.

When do you think you would be in a position to let us know just what exactly you can do for us in order for us to be able to do the job you're asking us to do?

**Mr. Sajjan:** Senator, it all really depends. I haven't seen the request personally, so it would be difficult for me to give you a timeline on that. I will have my department look at the proposals and provide any assistance that's required.

I haven't seen the actual plan, so I can't really comment on that just yet.

**The Chair:** Thank you. We'll continue to work with the department. I just wanted to flag it to let you know this has been under way. I know you have a lot of responsibilities, but we want to start moving on this file if we can.

**Mr. Sajjan:** Absolutely.

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Minister, for your presentation. Your letter to the committee referenced specifically how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to the United Nations peace support operations.

Canada has not had good experiences with the United Nations peace support operations, such as in Rwanda or in the former Yugoslavia. Mali today is one of the most dangerous missions in the world.

Mr. Minister, can you provide us specific examples of the United Nations peace support operations you are considering?

Comme je l'ai mentionné, la phase de consultation a commencé au début d'avril et se poursuivra jusqu'à la fin juillet. Ensuite, le ministère étudiera ces soumissions et procédera à son analyse. Je m'attends à ce qu'un examen officiel soit effectué d'ici la fin de 2016, et à ce qu'un document officiel de politique soit publié par la suite.

Je vous suis reconnaissant de m'avoir offert cette possibilité de m'adresser au comité aujourd'hui, et je répondrai à vos questions avec plaisir.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je vais commencer par la première question. Elle concerne le comité et la responsabilité de notre comité.

Comme vous le savez, nous nous sommes engagés à examiner la question précise dont vous avez parlé, soit les opérations de soutien de la paix des Nations Unies. Nous avons établi un calendrier provisoire qui devra être approuvé par le comité, et nous envisageons diverses options de ce que nous pourrions examiner dans le cadre de notre étude. Je sais qu'il y a eu certains échanges préliminaires avec votre ministère, votre personnel, ainsi que notre personnel en ce qui concerne les options et ce que votre ministère pourrait mettre à notre disposition pour nous aider à accomplir ce travail.

Quand pensez-vous pouvoir nous préciser ce que vous pouvez faire pour nous afin que nous puissions effectuer le travail que vous nous demandez de faire?

**M. Sajjan :** Sénateur, cela dépend. Je n'ai pas vu la demande personnellement, et il me serait donc difficile de vous donner un ordre de temps. Je vais demander au personnel de mon ministère d'examiner les propositions et de fournir toute aide requise au fur et à mesure.

Je n'ai pas vu le plan comme tel, et je ne peux donc pas me prononcer là-dessus.

**Le président :** Merci. Nous continuerons à travailler avec le ministère. Je voulais simplement vous signaler que c'est en cours. Je sais que vous avez beaucoup de responsabilités, mais nous aimerions avancer dans ce dossier, si possible.

**M. Sajjan :** Tout à fait.

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur le ministre, de votre exposé. Votre lettre au comité mentionnait précisément la façon dont la Défense nationale et les Forces armées canadiennes pourraient contribuer à appuyer les opérations de soutien de la paix des Nations Unies.

Le Canada n'a pas eu de bonnes expériences avec les opérations de soutien de la paix des Nations Unies, comme au Rwanda ou dans l'ancienne Yougoslavie. Aujourd'hui, le Mali est une des missions les plus dangereuses au monde.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous citer certains exemples des opérations de soutien de la paix des Nations Unies que vous envisagez d'appuyer?

**Mr. Sajjan:** Senator, it's not about what we're considering. It's about understanding, first of all, what we can contribute and how we're going to contribute.

The defence review will provide some greater guidance on that, because the situation has changed, and peace stability operations have to be conducted within the time frame and the current threat of the day. I don't want to prejudge the outcome of the defence review. That's why it's so important to make sure that we have a thorough consultation on this.

I'm interested not only in we look at the current threat but also in how we prevent conflict from happening. There are nations that we can describe right now that could be at the tipping point or slightly less. Could peace stability operations work in that area where capacity building early on can have an impact? Can stability operations under the United Nations potentially work well with other organizations that are already doing great work, potentially from international organizations, the African Union, and potentially later on even NATO operations?

Those are the questions that I have right now.

Exactly where we're going to go it's too early to tell, because we haven't done a thorough analysis of exactly where. There's the transnational fight, when it comes to the counterterrorism side of things, then there's stability operations, and then there's conflict prevention.

All of those, they are not working in silos; they work together. We need to make sure that when we do this, we look at it through a lens of understanding conflict first and then looking as nations and through multilateral organizations at what is the best tool to apply that can bring about the outcome.

We had, for example, the challenges that you posed about Yugoslavia and even in Rwanda. What we should be doing is learning from those lessons. That's an opportunity for us to see where things did not work well. But if you look at how we transition into a NATO operation, I think we can say that there has been tremendous success. Look at Croatia now, at Bosnia and the hard lessons of Rwanda. We will all never forget that, and we cannot allow that to be repeated. But those are the things we need to bring back in the defence review and hope that with the work that you do, you can bring that back in for some additional guidance.

**Senator Dagenais:** Mr. Minister, why are United Nations peace support operations a priority for your government ahead of NATO, especially, or U.S. alliance peace support operations?

**M. Sajjan :** Sénateur, il ne s'agit pas de ce que nous envisageons. Il s'agit de déterminer, avant tout, ce que nous pouvons contribuer et comment nous pouvons le contribuer.

L'examen de la stratégie de défense nous orientera mieux à ce sujet, car la situation a évolué et les opérations de stabilité de la paix doivent être menées en fonction des échéances et des menaces du moment. Je ne veux pas nuire aux résultats de l'examen de la stratégie de défense. Voilà pourquoi il est si important de tenir des consultations là-dessus.

Je veux que non seulement nous examinions les menaces actuelles, mais aussi que nous déterminions comment prévenir le conflit. Il y a des pays qui seraient, à l'heure actuelle, presque à ce stade, ou un peu moins. Des opérations de stabilité de la paix pourraient-elles fonctionner à ce niveau et faire en sorte qu'un renforcement avancé de la capacité puisse avoir un impact? Les opérations de stabilité gérées par les Nations Unies pourraient-elles fonctionner efficacement avec d'autres organisations qui font un très bon travail, peut-être des organisations internationales, l'Union africaine, et éventuellement des opérations de l'OTAN? Ce sont là les questions que je pondère.

Il est bien trop tôt pour dire exactement comment nous procéderons, car nous n'avons pas fait à une analyse approfondie des cibles précises. Il y a les combats transnationaux, soit l'aspect contre-terrorisme, puis il y a la prévention du conflit.

Tous ces aspects ne fonctionnent pas isolément; ils fonctionnent ensemble. Nous devons veiller à ce que, ce faisant, nous examinions les choses dans une perspective de compréhension du conflit d'abord, puis que nous déterminions, en tant que nations et par le truchement d'organismes multilatéraux, le meilleur outil à appliquer pour obtenir le résultat souhaité.

Nous avons eu, par exemple, les défis que vous avez mentionnés au sujet de la Yougoslavie et même du Rwanda. Nous devons tirer des leçons de ces expériences. C'est là une occasion pour nous de déterminer ce qui n'a pas bien fonctionné. Mais si vous tenez compte de la façon dont les choses se sont transformées en une opération de l'OTAN, je crois qu'on peut dire que cela a été une grande réussite. Prenez la Croatie maintenant, la Bosnie et les leçons éprouvantes du Rwanda. Nous n'oublierons jamais cela, et nous ne pouvons permettre que cela se répète. Mais ce sont là des choses sur lesquelles nous devons revenir dans le contexte de l'examen de la stratégie de défense et espérer que, grâce au travail que vous faites, nous recevons de vous une orientation supplémentaire.

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur le ministre, pourquoi votre gouvernement accorde-t-il une priorité aux opérations de soutien de la paix des Nations Unies avant les opérations de soutien de la paix de l'OTAN, particulièrement, ou des États-Unis et de l'Alliance?

**Mr. Sajjan:** It's actually not ahead of it at all. Getting involved with multilateral organizations like the United Nations served a function, just like NATO served a function. We have tremendous experience with that in Afghanistan.

We worked even with an independent organization, like the MFO mission that's happening in Egypt right now. It's a multilateral organization which did have an impact in the past. It has been ignored.

We have steadily reduced our support for the United Nations. It would be irresponsible for us to realize that every multilateral organization is important. What we need to look at is how we utilize and work within the multilateral organizations to have an impact. The first discussion regarding peace support operations, or any conflict, is we need to start understanding conflict better, and not just within borders. We need to go beyond that. We need to look at how the radical or organized crime groups define borders. Everything is linked. Every organization has an impact as well. The United Nations works also very well with NGOs and international organizations.

We need to work far more seamlessly. That word is used far too often, but we need to do this. We don't have enough resources, even with NATO, to deal with all the conflict. NATO is not suited to deal with all sorts of issues. We need to look at all the multilateral organizations. The United Nations, even with its faults, it's the only place where every nation has a voice. It's very important that we engage with all multilateral organizations, especially the United Nations, to make it more relevant. By making the operations more relevant, we can get into conflict prevention. There's a significant amount of conflict out there. If it continues, we will run out of resources with all the nations who are contributing right now.

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Minister.

**Senator Jaffer:** Minister, thank you for coming. I appreciate your presence here. I'm very proud because you're from my province. It gives me additional pride to have you here.

Minister, what is the defence review? Who is our defence force? When I travel across the country, people talk about how Canada is a multicultural nation, but we don't see that in the defence force. While you were serving it has changed. I would like to hear from you what we are doing to make it more open and available. People should be encouraged to serve our country. I would like to hear from you on that.

I'm very encouraged with you being the minister. I just came back from moderating a conference on radicalization at LSC. You spoke about preventing conflict. The women from Iraq were saying to me that there were early warnings about ISIS, and no one was listening. The radicalization policy will have to have the

**M. Sajjan :** Elles ne passent pas avant, pas du tout. La participation avec des organismes multilatéraux, comme les Nations Unies, a eu une fonction, tout comme l'OTAN a eu une fonction. Nous avons une expérience poussée de cela en Afghanistan.

Nous avons même travaillé avec un organisme indépendant, comme la FMO pour ce qui se passe en Égypte présentement. C'est un organisme multilatéral qui a été efficace par le passé. Il a été ignoré.

Nous avons régulièrement réduit notre appui aux Nations Unies. Il serait insouciant de notre part de supposer que tous les organismes multilatéraux sont importants. Ce que nous devons faire maintenant, c'est déterminer comment participer et travailler avec les organismes multilatéraux pour avoir un impact. En ce qui concerne les opérations de soutien de la paix, ou un conflit quelconque, nous devons d'abord mieux comprendre le conflit, et pas seulement entre frontières. Nous devons aller au-delà de cela. Nous devons déterminer comment les groupes radicaux ou de crime organisé définissent les frontières. Tout est relié. Et chaque organisme a un impact aussi. Les Nations Unies travaillent aussi très bien avec les ONG et les organismes internationaux.

Nous devons travailler d'une façon beaucoup plus fluide. C'est un terme qui est utilisé bien trop souvent, mais c'est ce que nous devons faire. Nous n'avons pas suffisamment de ressources, même avec l'OTAN, pour faire face à tous les conflits. L'OTAN n'est pas la solution à tous les problèmes. Nous devons envisager les organismes multilatéraux. Les Nations Unies, malgré tous leurs défauts, représentent le seul endroit où tous les pays ont une voix. Il est très important d'interagir avec les organismes multilatéraux, surtout les Nations Unies, pour que cela soit plus pertinent. En rendant les opérations plus pertinentes, nous pouvons aborder la prévention du conflit. Les conflits dans le monde sont nombreux. Si les choses se poursuivent ainsi, nous n'aurons plus de ressources malgré toutes les nations qui contribuent présentement.

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur le ministre.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur le ministre, merci de votre présence aujourd'hui. Je suis très fière parce que vous venez de ma province. Cela augmente ma fierté de vous accueillir ici.

Monsieur le ministre, qu'est-ce que l'examen de la défense? Quelles sont nos forces de défense? Quand je sillonne le pays, les gens parlent de la mesure dans laquelle le Canada est un pays multiculturel, mais je ne vois pas cela dans les forces armées. Quand vous étiez dans les forces, les choses ont changé. J'aimerais que vous me disiez ce que nous faisons pour les rendre plus ouvertes et accessibles. Les gens devraient être encouragés à servir notre pays. J'aimerais que vous me parliez de cela.

Je suis très encouragée par le fait que vous êtes le ministre. Je reviens justement d'une conférence sur la radicalisation au CSA où j'ai été modératrice. Vous parlez de la prévention du conflit. Les femmes de l'Irak me disaient qu'il y avait eu très tôt des signes du groupe EIIS et que personne n'écoutait. La politique sur la

communities involved in our country as part of the defence force as well as women. When you go overseas how do you prevent conflict? How do we involve women?

You are probably the expert in the country on these matters when you were negotiating with the Taliban. You know how to reach out. How do we involve women? How do we reach out for early warning signs around the world and involve women?

**Mr. Sajjan:** Senator, those are very good questions. As with any organization, when it comes to diversity in the Canadian Armed Forces, we need to reflect Canada. It's really that simple. A lot of work has been done, and a lot of work is being done right now. For example, the Chief of the Defence Staff has stated that he wants an increase, especially for women, of 1 per cent per year, so we can get up to 25 per cent. When it comes to the diversity makeup, we need to do more.

If you don't mind, speaking from a personal perspective as well, I went through those challenges. Canada has evolved so quickly to become a very inclusive nation. If you think about it, it was only 25 years ago that some people would drive in fear of who's going to swear at you, maybe throw something at you. I'm giving you real examples here. So because we have moved so fast, it's difficult for some of those perceptions to change from those communities.

There used to be a question: How will I be treated? The question was asked even though the Canadian Armed Forces is very accepting. I'm the example of that, many others as well. We need to make sure that we communicate this out; the Canadian Armed Forces is an accepting organization.

When it comes to any type of harassment, we know the challenge the Canadian Armed Forces is facing and has faced. We are committed to making it a harassment-free environment open to all Canadians. People will be accepted by their performance. So we are working towards that. We will continue to do that.

Regarding your question about women in the Canadian Armed Forces or women being utilized to prevent conflict, this may be accomplished by just having women in key positions within the military. That alone has that impact. Whether you're an NCO or an officer, or higher ranks like generals, we need to demonstrate this by leading by example. When a commander shows up, and everybody who's below them looks to that commander, who happens to be female, that sends a very powerful message as well.

Then within the context of conflict itself, you must understand the cultural aspects, for example in Afghanistan or Iraq, where the cultural sensitivity does not allow for a man to be able to communicate. There have been special cases where women have

radicalisation devra inclure la participation des collectivités dans notre pays aux forces de défense, ainsi que les femmes. Et outre-mer, comment prévenez-vous le conflit? Comment permettons-nous aux femmes de participer?

Vous êtes probablement dans notre pays l'expert en la matière en raison de vos négociations avec le taliban. Vous savez comment tendre la main. Comment faisons-nous participer les femmes? Comment nous sensibilisons-nous aux signes précoces autour du monde et permettons-nous aux femmes de participer?

**M. Sajjan :** Madame la sénatrice, ce sont là de très bonnes questions. Comme dans le cas de tout organisme, lorsqu'il s'agit de diversité dans les Forces armées canadiennes, nous devons nous aligner sur la réalité du Canada. C'est aussi simple que cela. Beaucoup de travail a été fait, et beaucoup de travail reste à faire. Par exemple, le chef d'état-major de la Défense a déclaré qu'il voulait une augmentation, surtout pour les femmes, de 1 p. 100 par année; donc nous pouvons aller jusqu'à 25 p. 100. Pour ce qui est de la composition diversifiée, nous devons faire davantage.

Si vous le permettez, je parlerai de ma perspective personnelle également; je suis passé par ces défis. Le Canada a évolué si rapidement pour devenir une nation inclusive. À bien y penser, il y a à peine 25 ans, certaines personnes vivaient dans la crainte de se faire insulter, et peut-être même de se faire lancer quelque chose à la tête. Ce sont des exemples réels. Par conséquent, comme nous avons évolué si rapidement, il est difficile pour ces collectivités de changer ces perceptions.

Auparavant, la question prédominante était : comment vais-je être traité? Cette question était posée même si les Forces armées canadiennes étaient très ouvertes. Je suis un exemple de cette ouverture, comme tant d'autres d'ailleurs. Nous devons veiller à communiquer ceci : les Forces armées canadiennes sont un organisme ouvert.

En ce qui concerne tous les types de harcèlement, nous savons quel est le défi auquel les forces armées sont confrontées et ont été confrontées. Nous sommes déterminés à en faire un milieu libre de tout harcèlement et ouvert à tous les Canadiens. Les gens seront acceptés en fonction de leur performance. C'est ce que nous visons, et continuerons à viser.

Quant à votre question concernant les femmes dans les Forces armées canadiennes ou le recours aux femmes pour prévenir le conflit, on peut accomplir cela en ayant simplement un plus grand nombre de femmes dans des postes militaires clés. Rien que cela aurait un impact. Que vous soyez un sous-officier ou un officier, ou des grades plus élevés comme général, c'est une chose que nous devons démontrer par l'exemple. En présence d'un commandant, quand tous les militaires de rang inférieur regardent ce commandant et que celui-ci se trouve à être une femme, le message envoyé est très puissant.

Enfin, dans le contexte du conflit lui-même, il faut tenir compte des aspects culturels, par exemple en Afghanistan ou en Irak, où la sensibilité culturelle ne permet pas à un homme de communiquer ses sentiments. Il y a eu des cas particuliers où on

been brought in to make sure that they have that rapport. I completely agree with you. There is a need and a necessity for this. The Canadian Armed Forces is leading on this topic, and every mission that we do keeps that in mind.

**Senator White:** Thank you very much, minister, for being here. I appreciate the review being done. I'm just trying to get my head around how you are engaging internally with people who have been in the organization for decades. Is what we're being told externally actually connecting to what the people inside the organization believe they're doing for us as Canadians? Is there a strategy around that internal discussion or dialogue beyond the external engagement and then bringing it back in? Are we having the same discussion inside right now?

**Mr. Sajjan:** Absolutely. In fact, I had the discussion with the Chief of the Defence Staff. He gave direction on how it should be done because the military is very well suited for this. We have a chain of command function. Through the chain of command, you can submit the information, especially when it provides extra credibility when you sign off, through your chain of command of X who is in a certain position. It provides even greater legitimacy for that topic because you're in that role. So there's a mechanism obviously through the chain of command.

Also, through the public consultations, even though you might be a serving member, you have the ability to go to the public consultation process. If you don't use your rank and just submit your name, you have the ability to submit papers as well. We also have our colleges, our schools, and through those papers are written every single year. So we have a great opportunity for that research, which is already being conducted every single year to be inputted into this. So the Chief of the Defence Staff has given direction so that we can capture the right information from within as well.

**Senator White:** Thanks for that. Most reviews done like this in most of the other countries that you discussed follow with a white paper which speaks to the future of the military. I think our military have been so engaged since 2001. It's been difficult at times to actually get to a point where there is a long-term, strategic white paper that looks at the military today and going forward over the next decade, or even longer.

Is that your expectation here? At the end of the review, will a white paper be prepared or developed over the next couple of years that will map out the future beyond just the review? I'm always concerned the review tells us what we did and how we did it. I want to make sure there's actually a path forward as well.

**Mr. Sajjan:** This review is actually about the future. I have clearly stated that what we're looking at is not only making sure we have the right tools for today, but we also need to look at the tools we need 10 to 20 years from now. This includes from our procurement, the capabilities that we need. Do we have the right

a eu recours à des femmes pour encourager ce rapport. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le besoin et la nécessité sont là. Les Forces armées canadiennes sont en tête à cet égard, et toutes les missions que nous avons en tiennent compte.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup, monsieur le ministre, de votre présence. J'apprécie l'examen qui se fait. J'essaie simplement de comprendre comment vous faites participer à l'interne des personnes qui sont dans l'organisme depuis des décennies. Ce qu'on nous dit à l'extérieur correspond-il à ce que les gens à l'interne, dans l'organisme, croient qu'ils font pour nous, les Canadiens? Y a-t-il une stratégie selon laquelle cette discussion ou ce dialogue interne va au-delà de l'engagement externe puis est ramené vers l'interne? Avons-nous la même discussion à l'interne présentement?

**M. Sajjan :** Absolument. De fait, j'ai eu un échange avec le chef d'état-major de la Défense. Il a donné des directives sur la façon dont ceci doit être fait parce que les forces armées se prêtent très bien à cela. Nous avons une chaîne de commandement. Cette chaîne de commandement peut servir à transmettre l'information, surtout quand elle confère une crédibilité supplémentaire lorsque le signataire, dans la chaîne de commandement, est X qui occupe un certain poste. Cela confère une plus grande légitimité pour le sujet en question parce que la personne occupe ce rôle. La chaîne de commandement offre un mécanisme évident pour cela.

Aussi, une personne a la possibilité de participer au processus de consultation publique, même si elle fait partie des forces armées. Si elle n'utilise pas son rang, et donne simplement son nom, elle a la possibilité de présenter, elle aussi, des mémoires. Il y a aussi les collèges, les écoles et les documents produits chaque année. Par conséquent, les possibilités de recherche sont grandes, des recherches qui sont faites tous les ans et qu'on peut intégrer à cela. Le chef d'état-major a aussi ordonné que nous puissions saisir les bons renseignements à l'interne également.

**Le sénateur White :** Merci pour tout cela. La plupart des examens comme celui-ci qui ont été faits dans les autres pays que vous avez mentionnés ont produit un livre blanc décrivant l'avenir des forces militaires. Je crois que nos forces militaires ont été si actives depuis 2001. Il a été difficile, à l'occasion, d'arriver à un point où un livre blanc stratégique, à long terme, peut décrire les forces armées d'aujourd'hui et de l'avenir, d'ici 10 ans ou même plus.

Est-ce à cela que vous vous attendez? À la fin de cet examen, élaborera-t-on au cours des deux prochaines années un livre blanc qui décrit l'avenir après l'examen? Je m'inquiète toujours que les examens nous disent ce que nous avons fait et comment nous l'avons fait. Je veux m'assurer qu'il y aura un tracé vers l'avenir également.

**M. Sajjan :** Cet examen est axé sur l'avenir. J'ai clairement déclaré que notre objectif est de faire en sorte que nous disposions des bons outils pour le présent, mais que nous envisagions aussi les outils dont nous aurons besoin dans 10 à 20 ans. Cela touche nos acquisitions, les capacités dont nous avons

force structure in place to be able to be responsive to the needs of the future? Also, are we making sure that we look after our personnel in a modern way as well? At the end of the day, our number one capability is our people. They're the ones who utilize everything we give them. If they're not doing well, the force does not function well. This includes their family as well. We're taking a broad, comprehensive review to make sure we are well suited not just for today but also for the future.

**Senator White:** Do you see this as resulting in a white paper that we can step back from afterwards and say, "Okay, now we know where we're going over the next couple of decades"?

**Mr. Sajjan:** Yes, once we decide on the capability. What I don't want to do out of this is say we need this number of this and this number of that. What we need is capability, because the capability we might be talking about is 10 to 20 years from now. There are certain things we might need right away that are already there, but we need to develop this capability.

I want this to be so broad so that when we talk to the industry, we can give them a potential blueprint of what we're looking at so that they can decide to invest in this, and we can give it to the premiers as well so that the provinces get involved. It allows Canadian industry to look at it and be competitive as part of the procurement process for the Canadian Armed Forces down the road.

**Senator Oh:** Welcome, minister. Last week you noted that Canada needs to move forward with replacing our fighter jets. Can you tell us about what other capability gaps Canada needs to fill in the short term to meet new international commitments as a vision to your government?

**Mr. Sajjan:** Senator, I don't like to get partisan, but unfortunately we have inherited capability gaps. The biggest one you saw is with our supply ships where we had to put a contract out for an interim refueller. We are in this situation, and I am trying to work aggressively to fill these capability gaps. For the fighters, that capability gap is fast approaching.

I've been able to deal with other gaps quite rapidly because they're not in the wider scale of where it comes to procurement, just internal decisions. One that we have looked at is revitalizing our anti-armour capability, which gives us great portable flexibility around the world, which is needed. We've already started on that. That was when I visited the mission in Iraq.

There are certain aspects to our special forces. I want to say capability gap, but we have a tier one special force. When we talk about SEAL Team 6 or Delta Force, our JTF 2 is at that level.

besoin. Avons-nous la structure de forces armées adéquate qui nous permettra de répondre aux besoins de l'avenir? Aussi, prenons-nous soin de notre personnel de façon moderne? En bout de compte, notre capacité première réside dans nos gens. Ce sont eux qui utilisent tout ce que nous leur fournissons. S'ils ne vont pas bien, les forces ne fonctionnent pas bien. Cela inclut les familles également. Notre examen est un balayage large et exhaustif visant à nous assurer que nous sommes bien adaptés non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

**Le sénateur White :** Voyez-vous ceci sous la forme d'un livre blanc que nous pourrions consulter par la suite, et qui nous dira où nous allons au cours des deux ou trois prochaines décennies?

**M. Sajjan :** Oui, dès que nous aurons décidé des capacités. Je ne veux pas qu'on finisse simplement par dire que nous avons besoin d'un nombre précis de ceci ou d'un nombre précis de cela. Ce dont nous avons besoin, c'est de la capacité, parce que la capacité dont nous parlons porte sur les 10 à 20 prochaines années. Il y a peut-être certaines choses dont nous avons besoin tout de suite et qui sont déjà là, mais nous avons besoin de développer cette capacité.

Je veux que cette portée soit si grande que lorsque nous parlons à l'industrie, nous puissions lui présenter un plan éventuel de ce que nous envisageons de sorte qu'elle puisse décider d'investir, un plan que nous pourrions aussi présenter aux premiers ministres pour inviter la participation des provinces. Cela permet à l'industrie canadienne de prendre connaissance du contenu et d'être concurrentielle dans le processus futur d'approvisionnement des Forces armées canadiennes.

**Le sénateur Oh :** Bienvenue, monsieur le ministre. La semaine dernière, vous avez mentionné qu'il est nécessaire pour le Canada de remplacer ses chasseurs à réaction. Pouvez-vous nous parler des autres lacunes de capacité que le Canada doit combler à court terme pour répondre aux nouveaux engagements internationaux qu'envisage votre gouvernement?

**M. Sajjan :** Monsieur le sénateur, je n'aime pas être partisan, mais malheureusement, nous avons hérité de lacunes de capacité. La plus grande concerne nos navires de ravitaillement pour lesquels nous avons dû contracter un marché pour un ravitailleur intérimaire. Nous sommes dans cette situation, et j'essaie de travailler de façon très dynamique pour combler ces lacunes de capacité. Dans le cas des chasseurs, cette lacune de capacité approche rapidement.

J'ai été en mesure de régler certaines autres lacunes assez rapidement parce qu'elles ne sont pas d'aussi grande échelle et font simplement appel à des décisions internes. Une de ces lacunes que nous tentons de redresser concerne le rétablissement de notre capacité antiblindé qui nous fournit la grande souplesse de portabilité autour du monde dont nous avons besoin. Nous avons déjà entrepris le travail à ce niveau. C'est la raison pour laquelle j'ai visité la mission en Irak.

Il y a certains aspects qui concernent nos forces spéciales. Je dirais presque des lacunes de capacité, mais nous avons une force spéciale de première catégorie. Quand on parle du SEAL



I want to make sure they have all the right tools to be able to fulfill their missions. Regrettably, I can't talk much more about what they do and what capabilities we're looking at for them, but they're a tremendous resource. I want to make sure they're properly equipped so that we can deal with any potential threat, whether in Canada or abroad.

**Senator Oh:** What about the navy? Is anything new coming up on the navy side?

**Mr. Sajjan:** For the navy, that's the one thing we're already moving on. The National Shipbuilding Strategy, for all its difficulty, is moving along. Minister Foote and I have been working aggressively, even having joint briefings together trying to reduce the timeline. As we are more successful with reducing the timeline for getting more ships developed, we will make that more public. We are trying to streamline things to make sure that we have our joint supply ships that Seaspan is building, our AOPS that Irving is working on and then the replacement of the frigates as well. Things are going well, but I want to make sure they continue to go well because that's a capability gap we cannot allow to be created.

**Senator Dagenais:** Thank you. I have two questions, Mr. Minister. First, what military doctrine should Canada have in place before we deploy the united lead missions, especially missions that are high risk and where possibly death and PTSD are going to be high?

**Mr. Sajjan:** Senator, if I could just clarify your question, are you asking if there are missions where the PTSD would be high and what we are doing to mitigate that?

**Senator Dagenais:** Yes.

**Mr. Sajjan:** I think we have learned quite a bit from the Afghanistan experience. Even throughout my missions from 2006 things have improved.

For example, there's training that's done beforehand. There's post-deployment decompression, and there's follow-up work that's also done. We have the immediate, but one thing the Canadian Armed Forces has also learned is that PTSD doesn't always kick in immediately. Sometimes it's one, two or five years after the fact as well. It's not that we get ready for the PTSD to kick in. What we need to do is to make sure we prevent it from happening. That gives us the window to make sure we have the proper resilience and all the mechanisms in place so that somebody doesn't get into that situation. But in case they do, we want to make sure that they are well taken care of.

Team 6 ou de la Delta Force, notre FOI 2 est à ce niveau. Je veux faire en sorte qu'elle dispose des outils qui lui permettront d'accomplir ses missions. Malheureusement, je ne peux pas en dire davantage au sujet de ce qu'elle fait et des capacités que nous examinons pour elle, mais elle constitue une ressource extraordinaire. Je veux veiller à ce qu'elle soit adéquatement équipée de sorte que nous puissions faire face à toute menace éventuelle, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

**Le sénateur Oh :** Et qu'en est-il de la Marine? Y a-t-il de nouvelles choses qui viennent du côté de la Marine?

**M. Sajjan :** Pour la Marine, il y a une chose pour laquelle nous avons déjà agi. La Stratégie nationale de construction navale, malgré toutes ses difficultés, avance. La ministre Foote et moi-même travaillons énergiquement, et avons même tenu des réunions ensemble pour resserrer l'échéancier. Au fur et à mesure que nous arrivons à raccourcir la période au terme de laquelle nous aurons plus de navires, nous publierons les détails. Nous tentons de simplifier les choses afin de faire en sorte que nous ayons nos navires de soutien interarmées que Seaspan est en train de construire, nos NPEA auxquels travaille Irving, ainsi que les frégates de remplacement. Les choses vont bien, mais je veux faire en sorte qu'elles continuent d'aller bien parce qu'il s'agit d'une lacune de capacité que nous devons empêcher de se produire.

**Le sénateur Dagenais :** Merci. J'ai deux questions, monsieur le ministre. Premièrement, quelle doctrine militaire le Canada devrait-il avoir en place avant que nous ne déployions des missions avec les Nations Unies, surtout les missions à risque élevé et dans lesquelles les risques de perte de vie et d'ESPT vont être élevés?

**M. Sajjan :** Sénateur, si vous me permettez d'éclaircir votre question, vous me demandez s'il y aura des missions pour lesquelles les risques d'ESPT seront élevés et qu'est-ce que nous faisons pour atténuer cela?

**Le sénateur Dagenais :** Oui.

**M. Sajjan :** Je crois que l'Afghanistan nous a appris beaucoup de choses. Même durant mes missions de 2006, les choses s'étaient améliorées.

Par exemple, il y a une formation préalable. Il y a une phase de décompression postdéploiement, et il y a des activités de suivi par la suite. On couvre l'immédiat, mais une des choses que les Forces armées canadiennes ont aussi apprises, c'est que l'ESPT ne se déclenche pas immédiatement. Parfois, il se manifeste un, deux ou trois ans après. Ce n'est pas que nous nous préparons à la manifestation de l'ESPT. Nous devons plutôt le prévenir. Nous avons donc un créneau qui nous permet de nous assurer que nous disposons de la résilience appropriée et que les mécanismes requis sont en place pour éviter ce genre de situation. Toutefois, si cette situation se produit, nous devons veiller à bien prendre soin des personnes touchées.

So as part of this, there's a thorough look internally within the department. A lot of work has already been done on this, but I don't want to talk about it prematurely until the department is ready to do so.

Absolutely, senator, regardless of the mission that we send them on, PTSD can kick in. It doesn't have to be what we consider a difficult mission. It can even happen in what we consider not difficult missions, so we have to be ready for that.

**Senator Dagenais:** Will you commit to implementing the recommendations of this study, or is this just a public relations exercise you are asking us to participate in?

**Mr. Sajjan:** Which study, senator?

**Senator Dagenais:** The study of this committee.

**Mr. Sajjan:** Sorry, the study of this?

**Senator Dagenais:** Yes, the recommendations of this study, or is it just public relations? How do you commit to implementing the recommendations of this study?

**Mr. Sajjan:** For the peacekeeping?

**Senator Dagenais:** Yes.

**Mr. Sajjan:** I can't stress enough. It's up to you how credible you want to make your study, everything that you provide. In the letter that I gave, I sincerely meant that we would need a wide variety of expertise. That's why I gave my recommendations, not telling them what to do, even to you. It's a request where I think because of your experience where you've seen different missions evolve and you've talked about some, what can we learn from those? For example, I always ask, what is a new way of peacekeeping? I throw in my viewpoint, which is capacity building. We have tremendous experience on that. Instead of having formed units that go and do traditional peacekeeping as we have done in the past, can we do mentorship within the units? Not only are you doing the job, but you're mentoring, training and professionalizing at the same time. It also allows greater accountability because of the sexual assault allegations with peacekeeping troops that we've heard about in the past. That's a question I have.

I'm hoping through your studies you will look at a wide variety of things, especially with the United Nations. I know they are looking at new ways of peacekeeping, and if you could engage in that. Instead of me telling you what to do, I look forward to hearing from your expertise at whichever angle it may take you.

Dans le cadre de tout ceci, un examen approfondi se fait à l'interne dans le ministère. On a déjà accompli beaucoup de travail à cet égard, mais j'aimerais mieux ne pas en parler avant que le ministère ne soit prêt à le faire.

Absolument, monsieur le sénateur, quelle que soit la mission, l'ESPT peut se déclencher. Et il n'est pas nécessaire que ce soit une mission qu'on considère difficile. Cet état peut même se produire dans des missions qu'on ne considère pas difficile; nous devons donc être prêts à cela.

**Le sénateur Dagenais :** Allez-vous vous engager à mettre en œuvre les recommandations de cette étude, ou s'agit-il simplement d'un exercice de relations publiques auquel vous nous demandez de participer?

**M. Sajjan :** Quelle étude, sénateur?

**Le sénateur Dagenais :** L'étude de ce comité.

**M. Sajjan :** Désolé, l'étude de ceci?

**Le sénateur Dagenais :** Oui, les recommandations de la présente étude, ou est-ce simplement un exercice de relations publiques? Dans quelle mesure vous engagez-vous à mettre en œuvre les recommandations de la présente étude?

**M. Sajjan :** Pour le maintien de la paix?

**Le sénateur Dagenais :** Oui.

**M. Sajjan :** Je ne saurais trop insister là-dessus. C'est à vous de décider la mesure dans laquelle votre étude, tout ce que vous fournissez, sera crédible. J'étais sincère dans la lettre que j'ai envoyée en disant que nous souhaitons recevoir une grande variété d'opinions spécialisées. Voilà pourquoi j'ai présenté mes recommandations, sans préciser quoi faire, même pas à vous. Grâce à votre expérience, et aux différentes missions que vous avez vues évoluer et au sujet desquelles vous avez eu des discussions, je demande qu'est-ce que vous pouvez m'apprendre? Par exemple, je demande toujours quelle serait une nouvelle façon d'assurer le maintien de la paix? À mon avis, c'est le développement des capacités. Nous avons une immense expérience à cet égard. Au lieu d'avoir des unités qui vont sur place s'acquitter d'activités de maintien de la paix conventionnelles, comme nous l'avons fait par le passé, pouvons-nous établir un mentorat au sein des unités? Ainsi, non seulement nous accomplissons le travail, mais nous offrons un mentorat, une formation et une spécialisation en même temps. Cela permet également une plus grande responsabilisation quand on tient compte des allégations d'agressions sexuelles par les troupes de maintien de la paix dont nous avons entendu parler par le passé. C'est une question que je pose.

J'espère que grâce à vos études, vous avez une vaste perspective de nombreuses choses, surtout en ce qui concerne les Nations Unies. Je sais que vous examinez de nouvelles façons d'assurer le maintien de la paix, et s'il est possible de le faire. Au lieu de vous dire quoi faire, je sollicite votre expertise, quelle que soit votre perspective.

Rest assured, your findings will be taken very seriously and will be discussed together.

**The Chair:** I'm just going to follow up, Mr. Minister, if I could on that question of capacity building, which is, in part, I understand, our commitment to Kurdistan and the conflict in the Middle East at the present time. I'd like to hear your thoughts on this, since you're obviously directly involved. Update us exactly on how it is proceeding, our commitment, exactly what we're doing there. How do you see that in the long term relating to any commitments being made to the United Nations? I don't think they're that far apart, from what you just said.

**Mr. Sajjan:** I'll give you a quick update. A couple of weeks ago I was at the counter-ISIL meeting with 11 of the largest contributing nations, and the deputy commander of the coalition was there. He's a British officer. He was ecstatic — I'm not trying to exaggerate in any way — with the amount of support we provided, not just the intelligence capability but the type that we provided. Also, when it came to the capacity-building training, it's not that we just tripled the capacity building, it's who we're actually training.

I'm sure you understand the challenges of what caused the problem in the first place, the Shia and Sunni issues, and it will take too long to get into that. So retaking some of those cities will require the same level of sophistication to make sure that the right group is part of the force that does it.

When you look at the entire country, we have responsibility for a portion of the north. What we are doing is training the right type of group for the right period. We're looking at the current state with the Peshmerga and then with the Zeravani commando forces we're starting up a training force for it, which is going to be needed in the future. We're going to do some work that for security reasons I cannot speak about. It's the type of capacity building we're doing that's meeting the current threat and also the potential operations that are going to occur that the coalition is planning.

It's very well received because that's the level of sophistication that we've put into it. The Chief of the Defence Staff did some good work on that.

With the capacity building, we have great experience, but we always need to understand the conflict of the area. This is where we will run into problems if we think one solution in one area could work in another.

I think we need to learn the lessons from the area, but we need to understand the conflict. This is not strictly about the enemy. When it comes to the enemy, we have a good way of figuring that out.

Je vous promets que vos constatations seront prises très sérieusement et seront examinées ensemble.

**Le président :** J'aimerais donner suite, monsieur le ministre, si vous me le permettez, à la question du développement des capacités qui, si je comprends bien, est un élément de notre engagement envers le Kurdistan et le conflit actuel au Moyen-Orient. J'aimerais entendre votre opinion là-dessus, puisque vous êtes manifestement touché directement. Dites-nous exactement ce qu'il en est, quel est notre engagement et ce que nous faisons là-bas. Comment entrevoyez-vous les choses à long terme pour ce qui est de tout engagement envers les Nations Unies. Si j'en juge d'après ce que vous avez dit, je ne pense pas que ce soit très différent.

**M. Sajjan :** Je vais vous donner une récapitulation rapide. Il y a une ou deux semaines, j'étais à la réunion de lutte contre l'EIL avec 11 des plus grands pays contributeurs, et le commandant adjoint de la coalition était présent. C'est un officier britannique. Il était aux petits oiseaux — et je n'exagère absolument pas — quant à l'ampleur du soutien que nous avons fourni, non pas simplement au niveau de la capacité de renseignement, mais aussi de la nature du soutien fourni. Aussi, en ce qui concerne la formation en développement des capacités, il ne s'agit pas simplement du fait que nous ayons triplé le développement des capacités, il s'agit surtout des personnes que nous formons.

Vous connaissez certainement les défis qui accompagnent la cause initiale du problème, le problème des chiïtes et des sunnites, et ce serait trop long d'entrer dans ce sujet maintenant. La reprise de certaines de ces villes exigera le même degré de spécialisation pour que le bon groupe fasse partie des forces qui y participent.

Quand on prend le pays dans son ensemble, nous avons la responsabilité d'une portion du nord. Notre tâche est de former le bon groupe en fonction des circonstances. Nous tenons compte de la situation actuelle avec les peshmergas, puis avec les commandos zeravani, et nous lançons une force de formation dont nous aurons besoin à l'avenir. Nous faisons un certain travail que, pour des raisons de sécurité, je ne peux mentionner ici. C'est un type de développement des capacités qui répond à la menace actuelle, et qui s'inscrira dans le cadre des opérations que la coalition organisera éventuellement.

C'est très bien reçu, parce que c'est ce niveau-là de sophistication que nous y avons mis. Le chef d'état-major de la Défense a fait du bon travail là-dessus.

En matière de développement des capacités, nous avons une vaste expérience, mais nous devons toujours comprendre le conflit dans la région. C'est là que nous allons rencontrer des problèmes si nous pensons qu'une solution dans une région pourrait fonctionner dans une autre.

Je pense que nous devons tirer les leçons de la région, mais nous devons comprendre le conflit. Cela ne concerne pas strictement l'ennemi. Pour ce qui est de l'ennemi, nous avons un bon moyen pour en prendre la mesure.

The difficulty is in any area that I've worked in or studied it's all linked together and it is understanding the social fabric of that society. Where does organized crime link in with the radical groups? Why did this radical group get so big? Who was in charge to motivate these people? For example, how is ISIL able to motivate youth with the evil atrocities that they are committing?

Those are the types of questions that we need to be able to answer. How does the economy fit into this? What is the youth bulge in Africa that we're having? Some folks may not take this seriously, but climate change and droughts in certain areas, where does that push some family members, and what situation is that creating on the ground?

We need to understand all of that. In any area we look into, we will be doing a thorough analysis, and then we will decide what types of tools will be necessary. Plus we should also look at, when we analyze it together with the coalition partners and allies, if another nation has greater expertise, they should take the lead. When it's Canada, we should take the lead. We shouldn't get into a situation where everybody gets into one area.

We need to get far more sophisticated with this. I'm happy to report that's the kind of conversation we're having now, and we are moving towards that when we look at the transnational conflict, especially when it comes to radical groups. ISIL is trying to create a network around the world. It's up to us to prevent that. We need to disrupt that network from being created.

**The Chair:** Perhaps you can update us on our commitment so far to the United Nations and into the area of peacekeeping.

**Mr. Sajjan:** Senator, right now it's very minimal because we've reduced it over the years. I have some numbers from a previous article. For example, right now we have only about 31 Canadian Armed Forces personnel on UN missions. We have four people in Israel, in Lebanon, one person in Cyprus, some people in the Congo, Sudan and Haiti as well. It could be staff officers, UN observers. This is not a UN peacekeeping mission.

When we look at having a contribution, we need to work in discussions with the UN, with other multilateral partners, with NATO as well when we look at a mission, and what type of impact we can have, not just impact for a nation but regionally.

I'll give you a quick example, and this is in no way how we're leaning. I'll give you two examples.

La difficulté tient à ce que, dans toute région où j'ai travaillé ou que j'ai étudié, tout est lié, et il faut comprendre le tissu social de cette société. Où est-ce que le crime organisé est relié aux groupes radicaux? Pourquoi ce groupe radical est-il devenu si grand? Qui était chargé de motiver ces gens? Par exemple, comment EIIL parvient-il à motiver des jeunes avec les atrocités sinistres qu'il commet?

C'est ce genre de questions auxquelles nous devons être capables de répondre. Comment l'économie s'insère-t-elle là-dedans? Qu'est-ce que cette explosion démographique des jeunes que nous observons en Afrique? Certains ne prendront peut-être pas cela au sérieux, mais les changements climatiques et les sécheresses dans certaines régions, où est-ce que cela pousse certains membres des familles, et qu'est-ce que cela crée comme situation sur le terrain?

Nous devons comprendre tout cela. Dans toute région que nous examinons, nous procéderons à une analyse exhaustive, puis nous déciderons quels types d'outils seront nécessaires. De plus, nous devons vérifier, lorsque nous procédons à l'analyse de concert avec les partenaires de la coalition et des alliés, si un autre pays a une plus grande expertise, et, si c'est le cas, ce pays devrait assumer la direction. Lorsque c'est le Canada, nous devrions assumer la direction. Nous ne devrions pas nous mettre dans une situation où tout le monde s'engage dans une région.

Nous devons devenir bien plus sophistiqués que cela. Je suis heureux de rapporter que c'est ce genre de conversation que nous avons maintenant, et nous évoluons vers cela lorsque nous examinons le conflit transnational, surtout lorsqu'il s'agit de groupes radicaux. EIIL tente de créer un réseau mondial. C'est à nous de l'en empêcher. Nous devons perturber les efforts visant à créer ce réseau.

**Le président :** Peut-être que vous pourriez nous mettre à jour au sujet de notre engagement jusqu'à présent envers les Nations Unies et dans le domaine du maintien de la paix.

**M. Sajjan :** Monsieur le sénateur, à l'heure actuelle, c'est très minimal, parce que nous l'avons réduit au fil des ans. J'ai des chiffres tirés d'un article précédent. Par exemple, en ce moment, nous n'avons seulement qu'environ 31 membres du personnel des Forces armées canadiennes affectés à des missions des Nations Unies. Nous avons quatre personnes en Israël, au Liban, une personne à Chypre, quelques personnes au Congo, au Soudan et en Haïti. Il peut s'agir d'officiers d'état-major, d'observateurs des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Lorsque nous envisageons de faire une contribution, nous devons travailler dans le cadre de discussions avec les Nations Unies, avec d'autres partenaires multilatéraux, et aussi avec l'OTAN lorsque nous examinons une mission, et quel type d'impact nous pouvons avoir, pas seulement un impact dans un pays, mais à l'échelle régionale.

Je vais vous donner un exemple rapide, et cela ne représente aucunement notre tendance. Je vais vous donner deux exemples.

You have ISIL that's trying to create a network around the world, if you took the extreme example. You have pressures in the Sinai and greater resources in Libya. Who's fuelling the fighters into Libya for ISIL? We have Boko Haram and ISIL and their networks with Al-Shabaab in East Africa.

When we look at the conflict within those areas, it's where can we have the biggest impact to prevent these networks from being created? Groups like ISIL, Boko Haram, all of them require recruitment. And the lessons in Afghanistan and in other places, if you want to fight the enemy, you have to fight them, which we are, but you need to turn off the recruitment and figure out how they recruit.

I'll give you an example of Afghanistan. When we hit the recruitment of the Taliban — I won't give the year of it — when we lined our quick-action projects for development, we timed those at the time when we figured out when the Taliban used to recruit.

We didn't know at that time how many people we'd actually hire. We out-hired the Taliban at that time. Those young males chose to work for these irrigation projects, which paid well, and they chose to take those rather than actually fight for the Taliban.

We need to find innovative ways of turning off the tap of recruitment. I just gave you an example of what worked in a small area of Kandahar province. In other areas it might work differently.

Sometimes the solution for turning off recruitment is not strictly fighting; it's about understanding what's happening in the society. This is where working with partners, whether it's the United Nations with good links with a lot of other organizations, and we cannot forget that NGOs have a significant impact on security.

When they make people's lives better, why would they choose to go fight for a radical organization? Radical organizations are looking for poverty and strife and power vacuums to fill. They will come in and say, "No one else is helping you. We will." This is a similar theme to what Mullah Omar in Afghanistan and every other radical organization out there is using as well.

Vous avez EIIL qui tente de créer un réseau mondial, si vous preniez l'exemple extrême. Vous avez des pressions dans le Sinai et des ressources plus importantes en Libye. Qui est-ce qui alimente les combattants en Libye pour EIIL? Nous avons Boko Haram et EIIL et leurs réseaux avec Al-Shabaab en Afrique de l'Est.

Lorsque nous examinons le conflit dans ces régions, où est-ce que nous pouvons avoir le plus grand impact pour empêcher la création de ces réseaux? Les groupes comme EIIL, Boko Haram, tous ont besoin de recrutement. Et les leçons que nous avons tirées en Afghanistan et à d'autres endroits, c'est que si vous voulez combattre l'ennemi, vous devez le combattre, et nous le faisons, mais vous devez empêcher le recrutement et comprendre comment ils recrutent.

Je vais vous donner un exemple d'Afghanistan. Lorsque nous avons frappé le recrutement des talibans — je ne vous dirai pas en quelle année — lorsque nous avons développé nos projets d'action rapide, nous avons planifié de les mettre en œuvre précisément au moment où nous avons compris que les talibans avaient l'habitude de recruter.

Nous ne savions pas à ce moment-là combien de personnes nous embaucherions. Nous avons embauché plus de gens que les talibans à ce moment-là. Ces jeunes hommes ont choisi de travailler dans le cadre de ces projets d'irrigation, qui payaient bien, et ils ont choisi cela plutôt que d'aller combattre pour les talibans.

Nous devons trouver des moyens novateurs de fermer le robinet du recrutement. Je viens de vous donner un exemple de ce qui a fonctionné dans une petite région de la province de Kandahar. Dans d'autres régions, il se peut que cela fonctionne différemment.

Parfois, la solution pour empêcher le recrutement ne consiste pas seulement à combattre; il s'agit de comprendre ce qui se passe dans la société. C'est là que travailler avec des partenaires, que ce soit les Nations Unies avec de bons liens avec beaucoup d'autres organismes, et nous ne pouvons pas oublier les ONG qui ont un impact important sur la sécurité.

Lorsque nous améliorons la vie des gens, pourquoi choisiraient-ils d'aller se battre pour une organisation radicale? Les organisations radicales cherchent la pauvreté et les conflits et des vides à combler au niveau du pouvoir. Ils vont venir et dire : « Personne d'autre ne vous aide. Nous allons le faire. » Il s'agit d'un thème similaire à celui que le mollah Omar en Afghanistan et toutes les autres organisations radicales sur le terrain utilisent aussi.

**Senator Jaffer:** Minister, I'm encouraged that you are talking about working with different groups like the AU and the UN and many multilateral groups. I am also encouraged that you spoke about the AU because we encouraged the AU to lead in Darfur.

Minister, I also want to share with you — you talked about Kurdistan — that I just spent time with women from that region. I would encourage you to consider this: What the women in that region are doing is, one child at a time, interpreting the Quran and bringing out the fighters. Basically, what they're doing is with the help of the men and women who work for you. I'm very pleased with what you are doing in that region, but I would ask you to please look at ways in which you involve the women in the region as well.

For example, in Peshawar, I work with the mothers of terrorists. You put your finger on it. When we provided a small income to the mothers of terrorists, they became economically empowered to be able to get their sons out of trouble.

So I ask you to look at Resolution 1325 and make that an integral part of your policies to encourage women in the Armed Forces. I know I go on about women, but it's about women in the social fabric and also part of the defence force.

I'd like your thoughts. I know you said that having women in important places is important, but it's also to have more women in the forces. I'd like to hear from you as to how you're going to go about doing that, to encourage more women in Canada to become part of the Armed Forces.

**Mr. Sajjan:** Senator, I couldn't agree with you more. I've seen the value of this. I can give you countless examples of that. There's great work already being done now. I can't make it any clearer: The Canadian Armed Forces needs to reflect Canadian society. The Canadian Armed Forces should be 50 per cent women.

There's a lot of work to be done. We need to make sure that women would want to join the Canadian Armed Forces and that they can see the stream of progression. I would even go so far as making sure there are no stumbling blocks in place, so that women can feel empowered to continue on and know they have the opportunity to be the Chief of the Defence Staff of the Canadian Armed Forces.

I can assure you that this is not one lens. This is something we take extremely seriously. I've personally seen the value of the work in these areas. I've seen special forces take advantage of this type of work as well, but a lot more work needs to be done. The Canadian Armed Forces needs to do a lot more. Even with

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur le ministre, je suis encouragée par le fait que vous parlez de travailler avec différents groupes comme l'Union africaine et les Nations Unies et de nombreux groupes multilatéraux. Je suis aussi encouragée par le fait que vous avez parlé de l'Union africaine parce que nous avons encouragé l'Union africaine à assumer la direction au Darfour.

Monsieur le ministre, je souhaite vous faire part du fait que — vous avez parlé du Kurdistan — je viens tout juste de passer du temps avec des femmes de cette région. Je vous encouragerais à tenir compte de ceci : ce que font les femmes dans cette région, c'est, un enfant à la fois, interpréter le Coran et faire rentrer les combattants. Je suis très contente de ce que vous faites dans cette région, mais je vous demanderais s'il vous plaît d'examiner aussi les façons dont vous mobilisez les femmes dans la région.

Par exemple, à Peshawar, je travaille avec les mères de terroristes. Vous avez mis le doigt dessus. Lorsque nous avons procuré un modeste revenu aux mères de terroristes, elles sont devenues économiquement habilitées de manière à pouvoir tenir leurs fils à l'écart des conflits.

Alors, je vous demande d'examiner la résolution 1325 et d'en faire une partie intégrante de vos politiques visant à encourager les femmes au sein des forces armées. Je sais que je parle beaucoup des femmes, mais il s'agit des femmes comme composantes du tissu social et aussi au sein de la force de défense.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je sais que vous avez dit qu'il est important que des femmes occupent des postes importants, mais il est aussi important d'avoir des femmes au sein des forces. J'aimerais que vous nous expliquiez comment vous allez vous y prendre pour encourager davantage de femmes au Canada à s'enrôler dans les forces armées.

**M. Sajjan :** Madame la sénatrice, je ne saurais être plus d'accord avec vous. J'ai vu la valeur de cela. Je peux vous donner d'innombrables exemples de cela. Il y a un travail formidable qui se fait déjà en ce moment. Je ne peux pas le dire plus clairement : les Forces armées canadiennes doivent refléter la société canadienne. Les Forces armées canadiennes devraient être composées à 50 p. 100 de femmes.

Il y a beaucoup de travail à faire. Nous devons nous assurer que les femmes veulent s'enrôler dans les Forces armées canadiennes et qu'elles peuvent voir les possibilités d'avancement professionnel. J'irais même jusqu'à dire qu'il faut s'assurer qu'il n'y a aucun obstacle, de manière à ce que les femmes sentent qu'elles peuvent progresser et qu'elles sachent qu'elles ont la possibilité d'être le chef d'état-major des Forces armées canadiennes.

Je peux vous assurer que ce n'est pas qu'un angle. Il s'agit de quelque chose que nous prenons extrêmement au sérieux. J'ai vu personnellement la valeur du travail dans ces domaines. J'ai vu des forces spéciales tirer profit de ce type de travail aussi, mais il y a beaucoup plus de travail à faire. Je sais que la chaîne de

our efforts, it will take time. I know the chain of command is behind this and working extremely hard to make sure the Canadian Armed Forces is a true reflection of society.

**Senator Jaffer:** Thank you. Minister, I have a quick request of you. I've been here for a number of years. I spent a week in Kananaskis with the Canadian army. We used to have a parliamentary program where parliamentarians could look first-hand at how the Armed Forces or the navy worked. That program has been discontinued. I would encourage you to look at reinstating it, because it gives us real insight into what challenges you face.

**Mr. Sajjan:** Senator, you'll be happy to know I've already reinstated it. Nothing has been set yet, but there will be three events per year — something with the army, navy and air force — so that senators and parliamentarians can have more organized access.

Before, a minister's approval was required for any politician to visit any military establishment. I have now given direction that the commanding officer on the ground has the authority to allow this to happen. They don't need permission from me. The Canadian Armed Forces belongs to the Canadian people, and all parliamentarians — and you, as senators — have access to that.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I would like to go back to the army's theatre of operations in Haiti. You mentioned that we have a number of military personnel in Haiti. You know that there are several police forces in Haiti as part of the United Nations Stabilization Mission in Haiti, MINUSTAH, including the Royal Canadian Mounted Police. When I was a police officer with the Sûreté du Québec, I went to Haiti twice.

Do you know whether the Haitian army works in collaboration with MINUSTAH or whether it does training work? I know there is a police academy in Haiti where police officers train Haitian police. Does the role of the army in Haiti include training Haitian soldiers, or is it simply an intervention role? I would like to hear your views on the subject.

[English]

**Mr. Sajjan:** Senator, I don't have the exact details for our handful of personnel: their exact roles, what they're doing there. But in terms of the police, capacity building is extremely important. It doesn't come under my responsibility; it's under Public Safety and also the Minister of Foreign Affairs.

commandement appuie cet objectif et travaille extrêmement fort pour s'assurer que les Forces armées canadiennes sont un véritable reflet la société.

**La sénatrice Jaffer :** Merci. Monsieur le ministre, j'ai une demande rapide à vous faire. Je suis ici depuis plusieurs années. J'ai passé une semaine à Kananaskis avec l'armée canadienne. Nous avions dans le passé un programme parlementaire qui permettait aux parlementaires de voir par eux-mêmes comment les forces armées ou la Marine fonctionnaient. Ce programme a été aboli. Je vous encouragerais à envisager de le rétablir, parce qu'il nous donne une idée concrète des défis auxquels vous êtes confrontés.

**M. Sajjan :** Madame la sénatrice, vous serez heureuse d'apprendre que je l'ai déjà rétabli. Rien n'a encore été fixé, mais il y aura trois événements par année — quelque chose avec l'armée, la Marine et l'Armée de l'air — de manière à ce que les sénateurs et les parlementaires puissent avoir un accès plus organisé.

Auparavant, tout politicien qui voulait visiter un établissement militaire devait obtenir une approbation du ministre. J'ai maintenant donné une instruction suivant laquelle le commandant sur le terrain a le pouvoir de permettre que cela se fasse. Ils n'ont pas besoin de ma permission. Les Forces armées canadiennes appartiennent au peuple canadien, et tous les parlementaires — et vous, en qualité de sénateur — ont accès à cela.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** J'aimerais à nouveau parler des théâtres d'opérations de l'armée en Haïti. Vous avez mentionné qu'il y avait un ou des militaires qui se trouvaient en Haïti. Vous savez que plusieurs corps policiers se trouvent en Haïti dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la MINUSTAH, y compris la Gendarmerie royale du Canada. Lorsque j'étais policier à la Sûreté du Québec, je suis allé à deux reprises en Haïti.

Savez-vous si l'armée haïtienne travaille en collaboration avec la MINUSTAH ou si elle fait un travail de formation? Je sais qu'il existe une école de police en Haïti où les policiers forment des policiers haïtiens. Est-ce que le rôle de l'armée en Haïti comprend aussi la formation de militaires haïtiens ou est-ce qu'il s'agit tout simplement d'un travail d'intervention? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

**M. Sajjan :** Sénateur, je n'ai pas les détails exacts de notre poignée de membres du personnel : leurs rôles exacts, ce qu'ils font là-bas. Mais en ce qui concerne la police, le développement des capacités est extrêmement important. Cela ne relève pas de ma responsabilité; cela relève de la Sécurité publique et aussi du ministre des Affaires étrangères.

However, we actually work very closely on this. When we talk about understanding conflict, it shouldn't be strictly a defence issue, if you understand the conflict and look at what needs to be added.

Police capacity building, in my opinion, is probably one of the most important steps that's needed. One mistake that was made in Afghanistan was that the police were not mentored at the same time as the Afghan National Army was. We should have done it at the same time. When it was realized, a lot of emphasis went into this. It's the police who interact with the population. It's the police who provide that justice, that confidence. So capacity building for police is very important. I've seen the impact of this.

How does the military fit into this? We will provide any support. We do a considerable amount of training around the world, temporarily and on a regular basis. Right now it's in the Ukraine. We also do training exercises together in Poland and other parts of Europe.

When we look at capacity building, it should be looked at with a much wider lens. I would go even further to ask this: How do we build the civil bureaucracy? Providing good governance is not easy, so we need to be able to provide that as well.

If you recall, as part of the mission in Iraq right now, we're putting in ministerial liaison teams — the coalition lead is a Canadian general — whether we work with the Ministry of Defence or the Ministry of the Interior. While we look at capacity building on the ground, we have to make sure the bureaucracy is going to be able to support that.

I completely agree with you. In terms of capacity building, I'm looking at it with a much wider lens than that. We have a great opportunity here in Canada.

When we talk about the new form of peacekeeping, if you want to prevent a nation from going into conflict and going past the tipping point, we need to look at it through a much wider lens — capacity building at the bureaucratic level — without upsetting the sensitivities of a nation, of course.

When I briefed the Minister of Defence of Iraq about the ministerial liaison teams, that's one piece he was extremely happy about. When people thought, why would they take our advice on something, he welcomed it. In fact, this is one thing he smiled about and said three times to me, "Thank you very much for that."

Toutefois, nous travaillons très étroitement là-dessus. Lorsque nous parlons de comprendre un conflit, cela ne devrait pas être strictement une question de défense, si vous comprenez le conflit et vous examinez ce qui doit être ajouté.

Le développement des capacités en matière de police, à mon avis, est probablement une des mesures les plus importantes qui sont requises. Une erreur qui a été commise en Afghanistan, c'est que la police n'a pas été encadrée en même temps que l'Armée nationale afghane. Nous aurions dû le faire en même temps. Lorsque nous nous en sommes rendu compte, nous y avons accordé beaucoup d'importance. C'est la police qui interagit avec la population. C'est la police qui procure cette justice, cette confiance. Alors, le développement des capacités en matière de police est très important. J'en ai vu l'impact.

Quel est le rôle de l'armée dans tout cela? Nous procurerons toute forme de soutien. Nous menons énormément d'activités de formation partout dans le monde, temporairement et à titre régulier. En ce moment, c'est en Ukraine. Nous menons aussi des exercices de formation conjoints en Pologne et ailleurs en Europe.

Lorsque nous examinons le développement des capacités, nous devrions adopter une perspective beaucoup plus large. J'irais même plus loin en posant la question suivante : comment bâtissons-nous la bureaucratie civile? Fournir une bonne gouvernance n'est pas facile, alors nous devons être capables de fournir cela aussi.

Si vous vous souvenez, dans le cadre de la mission en Irak en ce moment, nous établissons des équipes de liaison ministérielle — le chef de la coalition est un général canadien — que nous travaillions avec le ministre de la Défense ou le ministre de l'Intérieur. Pendant que nous examinons le développement des capacités sur le terrain, nous devons nous assurer que la bureaucratie sera capable de soutenir cela.

Je suis entièrement d'accord avec vous. Pour ce qui concerne le développement des capacités, je l'examine dans une perspective beaucoup plus large que cela. Nous avons une formidable occasion ici au Canada.

Lorsque nous parlons de la nouvelle forme de maintien de la paix, si vous voulez empêcher un pays de sombrer dans le conflit et de franchir le point de basculement, nous devons examiner la situation dans une perspective beaucoup plus large — le développement des capacités au niveau bureaucratique — sans perturber les sensibilités d'une nation, bien sûr.

Lorsque j'ai informé le ministre de la Défense de l'Irak au sujet des équipes de liaison ministérielle, il en était extrêmement content. Alors que les gens se disaient « Pourquoi suivraient-ils nos conseils sur quelque chose? », il les a accueillis à bras ouverts. En fait, c'est une chose au sujet de laquelle il a souri et m'a dit trois fois : « Merci beaucoup pour cela. »



**Senator White:** Just a short response as a result of your commentary, if I may. Mr. Minister, of the three groups that are going overseas in Afghanistan — the military, the RCMP, and municipal and provincial police agencies in Canada —

**Mr. Sajjan:** Did you say Afghanistan?

**Senator White:** Anywhere, including Afghanistan, where we have the three organizations — the Department of National Defence, the RCMP and municipal or provincial police agencies — the only group there that does not receive Veterans Affairs benefits are the municipal and provincial police. This is more of an information piece, because I'm sure you will have a chance to speak to somebody about it. They are the left-out group right now. We have been having discussions with the Minister of Public Safety and the Minister of Veterans Affairs about levelling that playing field so that anyone going into theatre — from a UN peacekeeper to support to military, and we know how important that is — actually has the opportunity to access all the same benefits when they return home.

**Mr. Sajjan:** I think there are additional challenges from other aspects as well. I know what you're talking about, as a former municipal police officer.

**Senator White:** That's why I mentioned it.

**Mr. Sajjan:** Thank you.

**The Chair:** We're coming to a conclusion, but I have a couple of questions, if I could. One is the question of financial capabilities and resources for the national defence file if we're going to expand our interest as a country.

We've had the Auditor General's report that is less than complementary in respect to the financial support for the Defence Department and a lot of their responsibilities.

When we look at this new initiative in respect to the United Nations, from your perspective, is that going to be a new financial commitment by the Government of Canada over and above what our other commitments are within the Department of National Defence? Or are we going to have to find that money from within the Defence Department?

**Mr. Sajjan:** Senator, the Canadian Armed Forces, when we have the budget, is not designed for all the missions that we talk about. When a mission is approved, we will have to make a request for the cost of that.

**The Chair:** Over and above?

**Mr. Sajjan:** Yes, over and above that. When we look at whether it's a new mission similar to what we did for Iraq, it comes with a cost, and that's the analysis that we will conduct. The nice thing about how we did the Iraq mission is we will take

**Le sénateur White :** Simplement une brève réponse à la suite de votre commentaire, si je peux me permettre. Monsieur le ministre, des trois groupes qui vont à l'étranger en Afghanistan — l'armée, la GRC et les services de police municipaux et provinciaux au Canada...

**M. Sajjan :** Avez-vous dit l'Afghanistan?

**Le sénateur White :** Où que ce soit, y compris en Afghanistan, où nous avons les trois organismes — le ministère de la Défense nationale, la GRC et les services de police municipaux ou provinciaux — le seul groupe parmi ceux-ci qui ne reçoit pas de prestations des Anciens Combattants, ce sont les corps de police municipaux et provinciaux. Il s'agit plutôt d'une question d'information, parce que je suis certain que vous aurez la chance d'en parler avec quelqu'un. Ils sont le groupe laissé pour compte à l'heure actuelle. Nous avons eu des discussions avec le ministre de la Sécurité publique et le ministre des Anciens Combattants à propos de l'uniformisation des règles afin que qui que ce soit qui entre dans un théâtre — d'un Casque bleu à un agent de soutien de l'armée, et nous savons à quel point leur rôle est important — ait effectivement la possibilité de recevoir les mêmes prestations lorsqu'il rentre au pays.

**M. Sajjan :** Je pense qu'il y a des défis additionnels à d'autres égards aussi. Je sais de quoi vous parlez, moi qui suis un ancien policier municipal.

**Le sénateur White :** C'est pour cette raison que je l'ai mentionné.

**M. Sajjan :** Merci.

**Le président :** Nous arrivons à une conclusion, mais j'ai quelques questions, si je pouvais. L'une est la question des capacités et des ressources financières pour le dossier de la défense nationale si nous élargissons notre intérêt en tant que pays.

Nous avons eu le rapport du vérificateur général qui n'est pas élogieux au sujet du soutien financier du ministère de la Défense et de beaucoup de ses responsabilités.

En ce qui a trait à cette nouvelle initiative concernant les Nations Unies, de votre point de vue, est-ce qu'il va s'agir d'un nouvel engagement financier du gouvernement du Canada en plus de nos autres engagements au sein du ministère de la Défense nationale? Ou est-ce que nous allons devoir trouver cet argent au sein du ministère de la Défense?

**M. Sajjan :** Monsieur le sénateur, les Forces armées canadiennes, lorsque nous avons le budget, ne sont pas conçues pour toutes les missions dont nous avons parlé. Lorsqu'une mission est approuvée, nous allons devoir faire une demande pour le coût de cette mission.

**Le président :** En plus?

**M. Sajjan :** Oui, en plus de cela. Lorsque nous examinons la question de savoir s'il s'agit d'une nouvelle mission semblable à ce que nous avons fait pour l'Irak, ça vient avec un coût, et c'est cette analyse-là que nous allons effectuer. Ce qu'il y a de bien dans

any further mission very similarly from a whole-of-government perspective, working collaboratively with Minister Dion and with Minister Bibeau as well.

**The Chair:** It's an addition. That's what I wanted to get clarified.

**Mr. Sajjan:** There are certain costs that we can, but it's negligible, because at the end of the day there are other missions that we still have to conduct as well.

**The Chair:** The other area I would like to go to, colleagues, is a totally different area, but I want to bring it to your attention. You may be aware of it, but the Department of National Defence Ombudsman noted that one in six reservists do not have medical records on file. Correct me if I'm wrong, but I believe what occurs is if a reservist goes into theatre without a medical record and there is some mishap of some kind in respect to him or her when they perform their duty, they don't necessarily get covered because they don't have that initial medical record on file that should have been done at the beginning when they signed up.

The numbers could be as high as 6,000 of these particular Canadians that have committed themselves as reservists but yet still don't have this medical in order to ensure that they are adequately protected and get full benefits if something were to happen. Are you aware of that? If you are, what steps are being taken?

**Mr. Sajjan:** Senator, with the medical records, I think I can speak to the reserves far better than most people. I have way too much experience with this.

When it comes to the medical files when somebody is recruited, all the files are created. I can't comment as to why some of the files have not been created, but to your direct concern about deploying, when it comes to deployment, it's a different system that kicks in. It's called being DAG Green. You cannot go on pre-deployment training unless you go through and get signed off on all the different aspects, for example, immunization, which obviously goes into your medical record. You have to get a medical done, see a doctor, before you are signed off to go. There's a laundry list of things to be done. Once that's done and then signed off the chain of command, you're DAG Green for operations. Anybody that does deploy will have to have a medical record and all the right paperwork for domestic or international deployments.

**The Chair:** Let's go backwards, if I may. I want to key in on this because my understanding is that there is a certain segment of the reserves that do not have medical records. If that's the case with deployment, then I'll accept that. But if they're in Canada

la façon dont nous avons réalisé la mission en Irak, c'est que nous allons aborder toute nouvelle mission d'une manière très semblable suivant une démarche pangouvernementale, en travaillant aussi en collaboration avec le ministre Dion et la ministre Bibeau.

**Le président :** C'est un ajout. C'est ce que je voulais clarifier.

**M. Sajjan :** Il y a certains coûts que nous pouvons, mais c'est négligeable, parce qu'en fin de compte, il y a aussi d'autres missions que nous devons encore réaliser.

**Le président :** L'autre domaine que je voudrais aborder, chers collègues, est un domaine complètement différent, mais je veux le porter à votre attention. Vous en êtes peut-être au courant, mais l'ombudsman du ministère de la Défense nationale a noté que nous n'avons pas de dossiers médicaux concernant un réserviste sur six. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que ce qui arrive, c'est que, si un réserviste entre dans un théâtre d'opérations sans dossier médical et il lui arrive quelque chose dans l'exercice de ses fonctions, il ne sera pas nécessairement couvert parce que nous n'avons pas ce dossier médical initial qui aurait dû être constitué au départ lorsque le réserviste s'est enrôlé.

Il pourrait y avoir jusqu'à 6 000 de ces Canadiens qui se sont engagés comme réservistes, mais qui, pourtant, n'ont toujours pas ce dossier médical permettant de s'assurer qu'ils sont protégés adéquatement et qu'ils reçoivent toutes les prestations s'il devait arriver quelque chose. Êtes-vous au courant de cela? Si oui, quelles mesures ont été prises?

**M. Sajjan :** Monsieur le sénateur, pour ce qui concerne les dossiers médicaux, je pense que je peux parler des réserves beaucoup mieux que la plupart du monde. J'ai beaucoup trop d'expérience en la matière.

En ce qui a trait aux dossiers médicaux lorsqu'une personne est recrutée, tous les dossiers sont constitués. Je ne peux pas commenter la question de savoir pourquoi certains dossiers n'ont pas été constitués, mais, pour ce qui concerne votre préoccupation précise relative au déploiement, en cas de déploiement, c'est un régime différent qui s'applique. Il s'appelle DAG vert. Vous ne pouvez pas participer à une formation préalable à un déploiement à moins que vous vous soumettiez et que vous obteniez des résultats positifs relativement à tous les aspects, par exemple, en matière d'immunisation, et ces résultats sont évidemment versés à votre dossier médical. Vous devez subir un examen médical, voir un médecin, avant que vous obteniez le feu vert pour partir. Il y a une liste de choses qui doivent être faites. Une fois que c'est fait, puis que c'est approuvé par la chaîne de commandement, vous êtes DAG vert pour les opérations. Toute personne qui est effectivement déployée devra avoir un dossier médical et toute la documentation en règle pour les déploiements internes et internationaux.

**Le président :** Retournons en arrière, si je peux me permettre. J'insiste sur le sujet parce que, d'après ce que je comprends, il y a certains segments des réserves qui n'ont pas de dossiers médicaux. Si c'est le cas lorsqu'il y a un déploiement, je vais

when they have a mishap and they haven't got their medical record, that's going to be a problem for that particular individual. Perhaps my question should be are you aware that there is a problem out there presently and that it should be addressed to make sure that these individuals do get their medicals?

**Mr. Sajjan:** Absolutely. Everybody should have a medical record. Part of it is we're coming from a transition period. I remember when we had to write everything out, a system of what goes from Class A, to Class B, and then Class C. Imagine the complexity of moving from one system to another. As part of the defence review, we are looking at the wider perspective, not just the medical records but the entire structure for the reserves of how they are administered. It needs to be much easier and simpler. I think it would be far more cost-effective if we just had a simpler system because with the reserve units, when you get hired and sworn in, you should have all the right file ready to go with you. I've seen my medical file, for example, because I've had to go for different deployment to different units. That medical file has to go to the other unit. It has to be signed off to go with you.

I am a little surprised why some of the members may not have medical files; nonetheless, it's still unacceptable.

**The Chair:** We're going to come to a conclusion, so I'm going to take that as an undertaking that you will check to ensure that for those who don't have it, the necessary medicals are done.

Sir, thank you very much for attending here today. We very much appreciate you taking the time. I will now excuse our witness.

**Mr. Sajjan:** Great. Thank you for having me.

**The Chair:** Thank you.

Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Joining us, as we examine issues related to the defence policy review initiated by the government, is Mr. Mark Gwozdecky, Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs from Global Affairs.

Mr. Gwozdecky, welcome to the committee. I understand you have an opening statement. Please begin.

**Mark Gwozdecky, Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs, Global Affairs Canada:** Thank you very much, chairman, for the opportunity to appear before the committee today to discuss Canada's contribution to peace operations in the context of the defence policy review.

l'admettre. Mais s'ils sont au Canada lorsqu'il leur arrive quelque chose et ils n'ont pas leur dossier médical, cela posera un problème pour l'individu concerné. Peut-être que ma question devrait être : êtes-vous au courant qu'il y a actuellement un problème et qu'il faudrait y voir pour s'assurer que les dossiers médicaux de ces individus sont effectivement constitués?

**M. Sajjan :** Absolument. Tout le monde devrait avoir un dossier médical. Le problème résulte en partie du fait que nous sortons d'une période de transition. Je me souviens de l'époque où nous devions tout mettre par écrit, un système prévoyant ce qui passe de la catégorie A à la catégorie B, puis à la catégorie C. Imaginez la complexité liée au passage d'un système à un autre. Dans le cadre de l'examen de la défense, nous avons une perspective plus large, qui touche non seulement les dossiers médicaux, mais l'ensemble de la structure et de la manière dont les réserves sont administrées. Il faut que ce soit beaucoup plus facile et beaucoup plus simple. Je pense que ce serait beaucoup moins coûteux si nous avions tout simplement un système plus simple, parce qu'avec les unités de réserve, lorsque vous êtes embauché et assermenté, vous devriez avoir un dossier complet en règle prêt à vous suivre. J'ai vu mon dossier médical, par exemple, parce que j'ai dû faire différents déploiements au sein de différentes unités. Ce dossier médical doit aller à l'autre unité. Il faut une autorisation pour qu'il vous suive.

Je suis un peu surpris de voir pourquoi certains des membres n'ont peut-être pas de dossiers médicaux; néanmoins, c'est tout de même inacceptable.

**Le président :** Nous allons conclure, alors je vais prendre cela comme un engagement de votre part à vérifier pour vous assurer que, pour ceux qui ne l'ont pas, les dossiers médicaux nécessaires seront constitués.

Monsieur, merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Nous apprécions beaucoup que vous ayez pris le temps. Je vais maintenant permettre à notre témoin de partir.

**M. Sajjan :** Très bien. Merci de m'avoir accueilli.

**Le président :** Merci.

Bienvenue au Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense. Dans le cadre de notre examen de questions relatives à l'examen de la politique de défense entrepris par le gouvernement, nous accueillons M. Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et affaires politiques, des Affaires mondiales.

Monsieur Gwozdecky, bienvenue au comité. Je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire. Veuillez commencer.

**Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et affaires politiques, Affaires mondiales Canada :** Merci beaucoup, monsieur le président, de l'occasion de comparaître devant le comité aujourd'hui pour discuter de la contribution du Canada aux opérations de paix dans le contexte de l'examen de la politique de défense.

I will focus my remarks on the issue of increasing Canada's support for UN peace operations and its mediation, conflict prevention and post-conflict reconstruction efforts, which is the full commitment contained in Minister Dion and Minister Sajjan's mandate letters.

Allow me to say at the outset that our government has not yet completed its deliberation on a new peace operations strategy; therefore, I'm not in a position today to speak about that. What I would like to discuss, however, is how peace operations have changed, what lessons we've learned and the kind of thinking that will inform our new strategy.

All of us have driven past the national peacekeeping memorial here in the nation's capital, which was erected in 1992, to honour our men and women who served in peacekeeping over the years. That monument depicts three peacekeepers standing on two sharp knife-like edges of stone cutting through the rubble and debris of war and converging at a high point, which symbolizes the resolution of conflict. There is a single weapon amongst all those three characters, no vehicle or any sophisticated equipment. That monument symbolizes what most people think of as peacekeeping, where peacekeeping forces are deployed between two opposing parties to quietly monitor an agreed truce or peace deal.

To say the least, the reality of modern peace operations is radically different.

[*Translation*]

As the Prime Minister said yesterday in his statement on the International Day of UN Peacekeepers:

Peacekeeping has a deep connection to Canadian values and leadership. The first UN peacekeeping mission came about in large part due to the efforts of Lester B. Pearson, our fourteenth Prime Minister, and the leadership of UN Forces Commander E.L.M. "Tommy" Burns. Together, their actions during the Suez Crisis of 1956 marked the beginning of Canada's identity as a peacekeeping country. Since then, UN peace operations have evolved from separating belligerents and monitoring cease fires to protecting vulnerable populations and working to establish the conditions for durable peace. As conflicts have grown in intensity and complexity, so too have the risks for UN peacekeepers who put their lives on the line for the safety of others.

Mes observations porteront sur la question de l'accroissement du soutien du Canada aux opérations de paix des Nations Unies et à leurs efforts de médiation, de prévention des conflits et de reconstruction à la suite d'un conflit, qui correspond à l'engagement complet contenu dans les lettres de mandat du ministre Dion et du ministre Sajjan.

Permettez-moi de dire d'entrée de jeu que notre gouvernement n'a pas encore fini de délibérer au sujet d'une nouvelle stratégie relative aux opérations de paix; par conséquent, je ne suis pas en mesure d'aborder ce sujet aujourd'hui. Ce dont j'aimerais parler, toutefois, c'est de la façon dont les opérations de paix ont changé, des leçons que nous avons tirées et des idées qui inspireront notre nouvelle stratégie.

Nous sommes tous passés devant le Monument national au maintien de la paix, ici, dans la capitale nationale, qui a été érigé en 1992, pour rendre hommage à nos hommes et nos femmes qui ont servi dans le cadre de missions de maintien de la paix au fil des ans. Ce monument représente trois Casques bleus debout sur deux arêtes de pierre affilées comme des couteaux qui tranchent les gravats et les débris de la guerre et convergent à un point élevé, qui symbolise la résolution des conflits. Ces trois personnages ne possèdent aucune arme, et il n'y a aucun véhicule ni aucun matériel sophistiqué. Ce monument symbolise la conception qu'ont la plupart des gens du maintien de la paix, où des forces de maintien de la paix sont déployées entre deux parties opposées pour surveiller paisiblement une trêve convenue ou un accord de paix.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la réalité des opérations de paix est radicalement différente.

[*Français*]

Tel que le mentionnait hier le premier ministre dans le cadre de la Journée internationale des agents de maintien de la paix de l'ONU,

Le maintien de la paix est intimement lié aux valeurs et au leadership du Canada. La première mission de maintien de la paix des Nations Unies a eu lieu en grande partie grâce aux efforts de Lester B. Pearson et au leadership de E.L.M. « Tommy » Burns, commandant des Forces des Nations Unies. Leurs actions combinées au cours de la crise du canal de Suez de 1956 ont marqué le fondement de l'identité du Canada en tant que gardien de la paix. Depuis lors, les opérations de paix des Nations Unies ont évolué, passant de la séparation des belligérants et de la surveillance des cessez-le-feu à la protection des populations vulnérables et à l'établissement des conditions propices à une paix durable. Comme les conflits ont augmenté en intensité et en complexité, les risques pour les Casques bleus des Nations Unies qui mettent leur vie en péril pour protéger celle des autres ont également augmenté.

For 60 years, Canadian peacekeepers have proudly contributed to promote peace, democracy, human rights and the rule of law around the world through our participation in UN operations.

Over 120,000 Canadians have served in UN peace operations. This is a proud tradition. And our government has clearly expressed its intention to play an important part going forward.

The features of modern peace operations are the following. There is often no clear peace accord to be monitored. Violence frequently occurs in intra-state conflicts, many of which spill over to neighbouring countries, creating deep regional strains. Armed parties are frequently non-state actors that act without regard for international law and are seldom held accountable for their actions. Combatants rarely represent formal armies of recognized states and operate without regard for international norms. Actors and alliances frequently shift. Civilians are routinely targeted. Children and rape are often used as weapons of war. It is common for some parties to refuse to accept political processes and/or ceasefires and, in other cases, for state actors to refuse to accord recognition to their non-state opponents.

[English]

These days, modern peacekeeping missions are mandated to perform a wide variety of demanding tasks in response to these challenges. This includes helping to maintain security, restoring law and order, monitoring human rights situations, building sustainable institutions of governance, coordinating elections, reforming the security sector, and disarmament, demobilization and reintegration of former combatants.

Missions often operate in regions threatened by transnational violent extremist groups, where troops must be trained and equipped for asymmetrical warfare. Peacekeeping missions also have a role in protecting civilians from sexual and gender-based violence and other atrocities. As civilians and UN personnel are regularly targeted, the use of force beyond self-defence is increasingly authorized by the UN Security Council. Broader mandates require a multi-dimensional approach that includes a focus on prevention and mediation as opposed to crisis management, and one that melds civilian and police with military contributions. This is the new peace operations reality.

Canada has a deep national security interest in mitigating state fragility and preventing, containing and resolving armed conflict. States or regions affected by armed conflict destabilize neighbours; they provide opportunities for insurgencies, violent extremism and crime to take root; they generate destabilizing flows of refugees and internally displaced persons; they cause

Depuis 60 ans, les Casques bleus canadiens ont fièrement contribué à promouvoir la paix, la démocratie, le respect des droits de la personne et la primauté du droit à travers le monde dans le cadre de leur participation aux opérations de l'ONU.

Plus de 120 000 Canadiens ont servi dans des opérations de paix de l'ONU. Il s'agit d'une tradition dont nous sommes fiers, et notre gouvernement a clairement indiqué qu'il souhaitait que le Canada joue un rôle important dans ces opérations à l'avenir.

Les caractéristiques des opérations de paix modernes sont les suivantes. Souvent, il n'y a pas d'accord de paix clairement établi dont on doit surveiller le respect. La violence se produit dans des conflits intra-étatiques qui s'étendent souvent aux pays voisins, créant des tensions profondes dans la région. Les parties armées sont souvent composées d'acteurs non étatiques qui n'ont aucun respect pour le droit international et qui ont rarement à répondre de leurs actes. Les combattants représentent rarement des armées officielles d'États reconnus, et ils agissent sans égard aux normes internationales. Les acteurs et les alliances changent souvent. Les civils sont systématiquement visés. Les enfants et le viol sont souvent utilisés comme armes de guerre. Il est commun pour certaines parties de refuser les processus politiques et les cessez-le-feu. Dans d'autres cas, des acteurs étatiques peuvent refuser de reconnaître leurs adversaires non étatiques.

[Traduction]

De nos jours, les missions modernes de maintien de la paix ont pour mandat de réaliser un vaste éventail de tâches exigeantes en réponse à ces défis. Cela comprend aider à maintenir la sécurité, restaurer la loi et l'ordre, surveiller les situations des droits de la personne, bâtir des institutions de gouvernance durables, coordonner des élections, réformer le secteur de la sécurité, et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion d'anciens combattants.

Les missions interviennent souvent dans des régions menacées par des groupes extrémistes transnationaux violents, où les troupes doivent être formées et équipées pour une guerre asymétrique. Les missions de maintien de la paix ont aussi un rôle de protection des civils contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le sexe ainsi que d'autres atrocités. Puisque des civils et des fonctionnaires des Nations Unies sont régulièrement ciblés, l'emploi de la force au-delà de la légitime défense est de plus en plus autorisé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Des mandats plus larges commandent une démarche multidimensionnelle qui consiste notamment à mettre l'accent sur la prévention et la médiation plutôt que sur la gestion de crises, et à combiner des contributions civiles et policières aux contributions militaires. C'est la nouvelle réalité des opérations de paix.

Le Canada a un profond intérêt en matière de sécurité nationale à atténuer la fragilité des États et à prévenir, contenir et résoudre les conflits armés. Les États et les régions touchés par des conflits armés déstabilisent leurs voisins; ils créent des terrains fertiles pour des insurrections, de l'extrémisme violent et de la criminalité violente; ils créent des flux déstabilisants de réfugiés et

years of economic growth to be lost and development wiped out in a moment; and the conflicts have a devastating impact on civilian populations, including their direct targeting.

Outside the UN, there are others in the peace operations business, such as the European Union or their member states. The Security Council also authorizes missions conducted by other parties, such as the African Union, in some cases, or NATO.

For Canada, addressing these challenges through UN-led or UN-sanctioned structures presents a number of advantages. Working collectively through the UN endows legitimacy to our actions. It also facilitates burden sharing. It diffuses risks and allows Canada and other countries to contribute based on their particular strengths and capabilities for collective benefit.

UN peace operations have faced many challenges. Budget and response mechanisms are overstretched. While conflict prevention and peacebuilding are core tasks of the Security Council, they are chronically under-prioritized and under-resourced. Crisis response has become a main focus of UN peace operations, drawing resources away from conflict prevention and peacebuilding activities. For example, while the current peacekeeping budget hovers between US\$8 billion and US\$9 billion, humanitarian and crisis response costs hover around \$25 billion per year.

Also, the top troop contributors to UN peacekeeping have changed markedly. The top five troop- and police-contributing countries are now Ethiopia, India, Pakistan, Bangladesh and Rwanda.

Different considerations are at play for different countries, as we each determine the size and type of our contribution. It is clear that we all benefit from broadening the base of those who are investing in sustaining peace, whether that is through conflict prevention, conflict response — civilian and military — and in re-establishing the rule of law and peace building more generally.

[*Translation*]

In recognition of the many challenges it faces in responding to current crises and heightened expectations, the UN sponsored three major reviews in 2015 and is completing a fourth.

de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; ils anéantissent en un instant des années de croissance économique et de développement; et les conflits ont un impact dévastateur sur les populations civiles, qui peuvent notamment être ciblées directement.

En dehors des Nations Unies, il y a d'autres acteurs dans le domaine des opérations de paix, comme l'Union européenne ou ses États membres. Le Conseil de sécurité autorise aussi des missions dirigées par d'autres parties, comme l'Union africaine, dans certains cas, ou l'OTAN.

Pour le Canada, relever ces défis dans le cadre de structures dirigées par les Nations Unies ou sanctionnées par les Nations Unies présente plusieurs avantages. Travailler collectivement sous l'égide des Nations Unies confère de la légitimité à nos actions. Cela facilite également le partage du fardeau. Cela diffuse les risques, et cela permet au Canada et à d'autres pays de contribuer en fonction de leurs forces et de leurs capacités particulières, au profit de tous.

Les opérations de paix des Nations Unies ont été confrontées à de nombreux défis. Les budgets et les mécanismes de réponse sont surchargés. Bien que la prévention des conflits et la consolidation de la paix figurent parmi les tâches essentielles du Conseil de sécurité, elles sont chroniquement sous-priorisées et sous-financées. Les interventions en situation de crise sont devenues un des objets principaux des opérations de paix des Nations Unies, ce qui accapare des ressources au détriment des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Par exemple, alors que le budget actuel de maintien de la paix varie entre 8 et 9 milliards de dollars américains, les coûts des interventions humanitaires et des interventions en situation de crise tournent autour de 25 milliards de dollars par année.

Par ailleurs, les principaux contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont beaucoup changé. Les cinq plus grands pays contributeurs de troupes et de policiers sont maintenant l'Éthiopie, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et le Rwanda.

Les facteurs qui sont pris en considération varient d'un pays à un autre lorsque chacun détermine l'envergure et la nature de sa contribution. Il est clair que nous profitons tous d'un élargissement du bassin des pays qui investissent dans le soutien à la paix, que ce soit sous forme de prévention de conflits ou d'intervention — civile et militaire — dans des situations de conflit, et qui investissent dans le rétablissement de la primauté du droit et la consolidation de la paix de manière plus générale.

[*Français*]

Sachant qu'il y avait de nombreux défis à relever en raison des crises actuelles et des attentes plus élevées, l'ONU a parrainé trois examens importants en 2015 et est en train d'achever un quatrième examen.

They converge in recognizing that solutions to this new generation of conflicts must be fundamentally political, and that political processes must drive the design and deployment of peace operations.

The reviews emphasize the imperative of creating a UN Secretariat that is more agile and flexible in supporting field missions, and in ensuring peace operations are centred on the people they serve.

Although the UN and its member states have made much progress in recent years to improve the way we manage and contribute to peacekeeping missions, more must be done to ensure that those responsible for the implementation of the mandates of UN missions have the knowledge, the appropriate resources and training needed to effectively fulfill their roles.

[English]

Canada's current contribution is significant, although the nature of our contribution has evolved over time. Canada is the ninth-largest financial contributor to the UN peacekeeping budget, contributing approximately \$290 million each year. However, consistent with the G7 and other peers, the number of troops and police that we contribute has been reduced. Currently Canada has 115 Canadians serving in UN peacekeeping operations. However, that number is greater when contributions to conflict prevention and resolution outside of the UN system are taken into account. We are examining the question of what is the optimum level of troop contributions, and if there are other contributions we can make, for example, with enabling technologies like transportation, medical or engineering support and intelligence capabilities, that will have an even greater impact.

Canada offers a number of strengths in this regard, such as our experienced professional and well-trained military, police and civilian experts, our bilingualism and our absence of a colonial legacy.

As I mentioned earlier, the Minister of Foreign Affairs and the Minister of National Defence have been mandated by the Prime Minister to work jointly on this important endeavour. We're working to prepare a strategy in consultation with the UN and our close allies, as well as with diverse global partners and Canadian civil society. Our approach will build on Canada's strengths, for example, our bilingualism; our long-standing commitment to women, peace and security; and the high quality of our personnel.

Ces examens ont pour point commun d'indiquer que les solutions à cette nouvelle génération de conflits doivent être fondamentalement politiques et que les processus politiques doivent diriger la conception et le déploiement des opérations de paix.

Les examens indiquent aussi qu'il est impératif de créer un Secrétariat des Nations Unies qui serait plus agile et plus souple dans son soutien aux missions sur le terrain, ainsi que dans sa prise de décision afin d'assurer que les opérations de paix se concentrent sur les personnes qu'elles servent.

Même si l'ONU et les pays qui en sont membres ont beaucoup amélioré la manière dont les opérations de paix sont gérées et la manière dont les contributions sont faites au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que les personnes responsables de la mise en œuvre des mandats et des missions de l'ONU aient les connaissances, les ressources et la formation nécessaires pour s'acquitter de leur rôle de façon efficace.

[Traduction]

La contribution actuelle du Canada est importante, bien que la nature de notre contribution ait évolué avec le temps. Le Canada est le neuvième plus grand contributeur financier au budget de maintien de la paix des Nations Unies, avec une contribution d'environ 290 millions de dollars chaque année. Toutefois, à l'instar du G7 et d'autres pairs, le nombre de militaires et de policiers que nous contribuons a été réduit. À l'heure actuelle, le Canada compte 115 Canadiens qui servent dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, ce nombre est plus élevé lorsque l'on tient compte des contributions à la prévention et à la résolution de conflits en dehors du système des Nations Unies. Nous examinons actuellement la question de savoir quel est le niveau optimal de contributions de troupes, et s'il y a d'autres contributions que nous pouvons faire, par exemple, en fournissant des technologies habilitantes en matière de transports, de soutien médical ou d'ingénierie et de capacités de renseignement, qui auront un impact encore plus grand.

Le Canada a plusieurs forces à cet égard, comme nos militaires, nos policiers et nos experts civils professionnels expérimentés et bien formés, notre bilinguisme et notre absence d'un héritage colonial.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le premier ministre a confié au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Défense nationale le mandat de travailler de concert à cette importante entreprise. Nous travaillons à élaborer une stratégie de concert avec les Nations Unies et nos proches alliés ainsi qu'avec divers partenaires globaux et la société civile canadienne. Notre démarche tablera sur les forces du Canada comme, par exemple, notre bilinguisme, notre engagement de longue date à promouvoir les droits des femmes, la paix et la sécurité, et la haute qualité de notre personnel.

Let me share with you some of the priorities that have emerged from the various high-level UN reviews that I mentioned that will inform our approach to peacekeeping policy reform.

For example, these reviews called for a renewed focus on preventative action and conflict prevention. They called for the development of clear and more robust mandates backed by appropriate financial and personnel resources ahead of deployment, as well as political support by key stakeholders. The reports recommended that we continue to prioritize the protection of civilians. They called on member states to support measures to improve the operational capabilities of troop and police contributors, and to improve UN readiness and planning. They recommended that we work to empower women to meaningfully contribute to conflict prevention and resolution and to increase the participation of women in peacekeeping.

Canada will look to support UN measures to strengthen its zero-tolerance policy on sexual exploitation and abuse.

Honourable members of the committee, the representatives of the Department of National Defence are best placed to speak to the UN peace operations strategy in the context of the defence policy review. However, we are working jointly in designing this strategy, and we are basing our approach on renewing our commitment to the UN and playing a greater role in support of UN peace operations in the future, including addressing the challenges that fragile and conflict-affected states present. It's clear that the government's stated objective to renew its engagement in UN peace operations will play a role and influence the outcomes of that review.

Thank you very much, and I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Oh:** Thank you very much for being here. Can you discuss the UN mission in Mali, Congo and Sinai and elaborate on how UN peacekeeping support operations have evolved in the last 10 years, and how does that relate to the global terrorism threat that we are facing?

**Mr. Gwozdecky:** I'm not in a position to give you a detailed breakdown of each of those missions.

**Senator Oh:** Whatever you can give.

**Mr. Gwozdecky:** I'll try to frame my answer by talking about how extremism and peacekeeping are related in the sense that peace operations are in demand in those places where governance is failing and where state fragility has taken over, creating space

Permettez-moi de vous faire part de certaines des priorités qui sont ressorties des différents examens de haut niveau des Nations Unies que j'ai mentionnés, et qui inspireront notre démarche à l'égard de la réforme des politiques en matière de maintien de la paix.

Par exemple, ces examens en appelaient à accorder une attention renouvelée aux actions préventives et à la prévention des conflits. Ils en appelaient à l'élaboration de mandats clairs et plus robustes appuyés par des ressources financières et humaines adéquates avant déploiement et bénéficiant du soutien politique d'acteurs clés. Les rapports recommandaient que nous continuions à prioriser la protection des civils. Ils appelaient les États membres à appuyer des mesures visant à améliorer les capacités opérationnelles des contributeurs de troupes et de policiers et des mesures visant à améliorer l'état de préparation et la planification des Nations Unies. Ils recommandaient que nous travaillions à habiliter les femmes à contribuer de manière importante à la prévention et la résolution des conflits et à accroître la participation des femmes au maintien de la paix.

Le Canada examinera les moyens d'appuyer les mesures des Nations Unies visant à renforcer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle et des agressions sexuelles.

Honorables membres du comité, les représentants du ministère de la Défense nationale sont les mieux placés pour discuter de la stratégie relative aux opérations de paix des Nations Unies dans le contexte de l'examen de la politique de défense. Toutefois, nous travaillons de concert avec d'autres à la conception de cette stratégie, et nous fondons notre démarche sur le renouvellement de notre engagement envers les Nations Unies et l'accroissement de notre rôle de soutien des opérations de paix des Nations Unies à l'avenir, notamment en nous attaquant aux problèmes que posent les États fragiles et aux prises avec des conflits. Il est clair que l'objectif déclaré du gouvernement qui consiste à renouveler sa participation aux opérations de paix des Nations Unies jouera un rôle et influera sur les résultats de cet examen.

Merci beaucoup, et j'ai hâte de pouvoir répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Oh :** Merci beaucoup d'être ici. Pouvez-vous parler de la mission des Nations Unies au Mali, au Congo et dans le Sinaï et élaborer sur la façon dont les opérations de soutien au maintien de la paix des Nations Unies ont évolué au cours des 10 dernières années, et dans quelle mesure et en quoi cette évolution est-elle liée à la menace terroriste mondiale à laquelle nous sommes confrontés?

**M. Gwozdecky :** Je ne suis pas en mesure de vous faire un compte rendu détaillé de chacune de ces missions.

**Le sénateur Oh :** Tout ce que vous pouvez nous dire.

**M. Gwozdecky :** Je vais tenter de formuler ma réponse en expliquant comment l'extrémisme et le maintien de la paix sont liés en ce sens que des opérations de paix sont en demande dans les endroits où la gouvernance est défaillante et où l'État est



for criminal or terrorist insurgencies. It's obviously in places of greatest state fragility where we find the greatest need for peace operations.

You mentioned Mali.

**Senator Oh:** Congo.

**Mr. Gwozdecky:** Mali is probably the deadliest UN peace operation currently in play. I believe upwards of 50 peacekeepers have been killed in the context of that operation. That is a UN-led operation. I would contrast that with a non-UN-led peace mission in the Sinai, which is, unfortunately, almost as dangerous an environment where we have not had many casualties to date, but the threats are very, very prevalent, primarily from the Sinai-based extremists who have, from time to time, attacked the MFO, the Multinational Force & Observers.

That is not a UN-led operation, but rather sprang from the peace agreement between Egypt and Israel, and it has the support of those countries; but it has not been based on a UN mandate for historical reasons related to the sensitivities of the parties to that agreement, in particular Egypt and Israel.

There is an example of a non-UN operation that is very important in terms of maintaining the integrity of that peace agreement, but it is also in an extremely dangerous environment.

It is one of the places where Canada has the highest number of our peacekeepers, if you will. We have 71 military officers engaged, including the force commander of that mission, so it represents currently one of our biggest contributions to peace operations.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Gwozdecky. Earlier, you mentioned MINUSTAH's work in Haiti. When I was an officer with the Sûreté du Québec, I went to Haiti twice. I had an opportunity to see the work carried out by MINUSTAH with the Royal Canadian Mounted Police, various police forces, and so forth. Obviously, it is not easy to make all of this work, especially with the UN. However, I truly believe that it brought more peace to Haiti. I think those people are still over there, for that matter.

How does support for international peacekeeping operations serve Canada's national interest? Does it contribute to promoting Canadian values?

[English]

**Mr. Gwozdecky:** Very good, senator. Thank you for that question.

fragilisé, ce qui crée un espace pour les insurrections criminelles ou terroristes. C'est évidemment dans les endroits où l'État est le plus fragile que l'on trouve le plus grand besoin d'opérations de paix.

Vous avez mentionné le Mali.

**Le sénateur Oh :** Le Congo.

**M. Gwozdecky :** Le Mali est probablement le théâtre de l'opération de paix des Nations Unies la plus mortelle parmi celles qui sont actuellement en cours. Je crois que plus de 50 Casques bleus ont été tués dans le contexte de cette opération. Il s'agit d'une opération dirigée par les Nations Unies. Par contraste, je mentionnerais la mission de paix non dirigée par les Nations Unies dans le Sinaï, qui est, malheureusement, un environnement presque aussi dangereux où nous n'avons pas eu autant de décès jusqu'à présent, mais les menaces sont très, très présentes, principalement des extrémistes basés dans le Sinaï qui ont attaqué, de temps à autre, la FMO, la Force multinationale et Observateurs.

Ce n'est pas une opération dirigée par les Nations Unies, mais plutôt une opération résultant de l'accord de paix entre l'Égypte et Israël, et elle bénéficie du soutien de ces pays; mais elle n'a pas été fondée sur un mandat des Nations Unies pour des raisons historiques liées aux sensibilités des parties à cet accord, en particulier l'Égypte et Israël.

Il y a un exemple d'une opération qui n'est pas dirigée par les Nations Unies et qui est très importante pour le maintien de l'intégrité de cet accord de paix, mais il s'agit aussi d'un environnement extrêmement dangereux.

C'est un des endroits où le Canada a le plus grand nombre de nos Casques bleus. Nous avons 71 officiers de l'armée qui participent à cette opération, dont le commandant de la force qui réalise cette mission, de sorte que celle-ci représente actuellement une de nos plus grosses contributions à des opérations de paix.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur Gwozdecky. Vous avez mentionné tantôt le travail de la MINUSTAH en Haïti. Alors que j'étais policier à la Sûreté du Québec, je me suis rendu à deux reprises en Haïti. J'ai eu l'occasion de constater le travail effectué par la MINUSTAH avec la Gendarmerie royale du Canada, les différents corps de police, et cetera. Évidemment, il n'est pas facile de faire fonctionner tout cela, surtout avec l'ONU. Cependant, je crois sincèrement que cela a apporté plus de paix en Haïti. D'ailleurs, je crois que ces gens y sont encore.

De quelle façon le soutien aux opérations de paix internationales sert-il l'intérêt national du Canada? Cela contribue-t-il à promouvoir les valeurs canadiennes?

[Traduction]

**M. Gwozdecky :** Très bien, monsieur le sénateur. Merci pour cette question.

Let me begin by giving you a little description of the contribution that we're currently making in Haiti. We have a total of 80 personnel assigned to that mission, 75 of whom are from various police forces, particularly the RCMP. Five come from the military.

In terms of the police contribution, we participate in specialized teams. This has been identified over the years as being very important. It's not enough just to contribute police forces. There are requirements for supporting states in a specialized way, and what we are doing in Haiti supports this question of building their capacity to do community policing. I'll come to that in a moment. It helps their ability to deal with serious and organized crime. It helps their ability to deal with sexual and gender-based violence, as well as supporting their cadre of middle management.

I'll come back to community policing because that's a very important matter. Very often when people look at peacekeeping, they think predominantly of military contributions when, in fact, what is very often most needed in countries where communities are newly liberated is not a military mindset but a police mindset. It's not enough just to expel the bad guys. You need to have police to stabilize a community to make it a safe place for people to operate, and police are best placed to offer that kind of support as opposed to militaries.

So that's the kind of thing we're doing in Haiti in conjunction with others. We are in particular helping to build the police force in Haiti. I think our target is 15,000 appropriately trained police officers to support their development, and I think it is in support of our values. Our values are that all people deserve safe communities and all people should have security institutions that they can trust, whether you are male or female. In this regard, I would point out that females and children experience conflict differently. Too often in places of fragility, it's women and children who are the most vulnerable, so their security institutions need to be not only institutions that can be trusted but also institutions that can protect the most vulnerable.

I hope that's answered your question.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** By the way, when I was in Haiti, I noted that Canada's efforts are much appreciated by the Haitian people.

Would you be able to tell me whether Canada is able to renew its support for UN peacekeeping operations, while ensuring its own national defence as well as that of North

Permettez-moi de commencer par vous faire une brève description de la contribution que nous faisons actuellement en Haïti. Nous avons en tout 80 personnes affectées à cette mission, dont 75 proviennent de différents corps policiers, en particulier de la GRC. Cinq proviennent de l'armée.

En fait de contribution policière, nous participons à des équipes spécialisées. Ce type de contribution est ressorti au fil des ans comme étant très important. Ce n'est pas assez que de simplement envoyer des policiers. Il y a des exigences propres au fait de soutenir des États d'une manière spécialisée, et ce que nous faisons en Haïti étaye les efforts déployés par les Haïtiens pour développer leur capacité à offrir des services de police communautaires. Je vais en parler dans un instant. Notre intervention étaye leur capacité à lutter contre les crimes graves et la criminalité organisée. Elle étaye leur capacité à lutter contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le sexe, en plus de soutenir leur cadre de gestion intermédiaire.

Je vais revenir aux services de police communautaires, parce qu'il s'agit d'une question très importante. Bien souvent, lorsque les gens pensent au maintien de la paix, ils pensent surtout à des contributions militaires alors qu'en fait, bien souvent, dans les pays où les collectivités sont nouvellement libérées, ce dont elles ont le plus besoin, ce n'est pas d'un état d'esprit militaire, mais d'un état d'esprit policier. Ce n'est pas suffisant de se contenter d'expulser les méchants. Il faut des policiers pour stabiliser une collectivité afin d'en faire un endroit sûr où les gens peuvent fonctionner, et les policiers sont les mieux placés pour offrir ce type de soutien, par opposition aux militaires.

Alors voilà le genre de choses que nous faisons en Haïti de concert avec d'autres. Nous aidons en particulier à bâtir les services de police en Haïti. Je pense que notre objectif est 15 000 policiers adéquatement formés pour soutenir leur développement, et je pense que c'est en accord avec nos valeurs. Nos valeurs sont que tous méritent des collectivités sûres, et tous devraient avoir des institutions chargées de la sécurité auxquelles ils peuvent faire confiance, que vous soyez un homme ou une femme. À cet égard, je soulignerais que les femmes et les enfants vivent les conflits différemment. Trop souvent, dans les endroits où l'État est fragilisé, ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus vulnérables, de sorte que leurs institutions chargées de la sécurité doivent être non seulement des institutions dignes de confiance, mais aussi des institutions qui peuvent protéger les plus vulnérables.

J'espère que cela a répondu à votre question.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** En passant, lorsque je suis allé en Haïti, j'ai pu constater que le Canada est très apprécié par le peuple haïtien.

Êtes-vous en mesure de me dire si le Canada pourra renouveler son soutien aux opérations de paix des Nations Unies, tout en assurant sa défense nationale et continentale? C'est toujours une

America? It's always a question of budgets, of course, but is Canada capable of providing support, perhaps not permanently, but at least sustained support for a certain amount of time?

[English]

**Mr. Gwozdecky:** I think that's a very important question, senator, and certainly it is one that will be deliberated very strenuously.

I would say, however, that in the past our country has been able to serve both of those goals that you mentioned — UN peacekeeping as well as our national defence objectives. In the mid-1990s, we had over 3,000 individuals committed to various peace operations around the world. That was probably the high point in terms of Canadian personnel committed to peace operations, and I think we were also during that period of time able to have resources available to secure our national security.

But I think the question that you've put is one of the central questions that will need to be addressed appropriately in terms of balancing both of those objectives.

**Senator Jaffer:** Thank you very much, Mr. Gwozdecky. I first want to acknowledge all the help you've given to many Senate committees and I want to thank you for the assistance you've given.

Minister Sajjan has provided us with a letter, and he has asked us how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to renewing Canada's commitment to UN peacekeeping forces.

With that said and with the nature of peace operations quickly changing, as we all know, what do you think of adopting a whole-of-government approach to Canada's assistance for peacekeeping efforts using the resources of various departments?

I know you provide a lot of assistance around peacekeeping operations, but could other departments be involved in this as well?

**Mr. Gwozdecky:** That's an excellent question, and I think you have put your finger on one of the key elements in terms of Canada having the greatest impact.

As an analogy, I would point to the government's announcement in February of its new strategy for the Middle East, in particular, for the counter-ISIL contribution that the government is making. That strategy drew on all the assets of the Canadian government, not only the support of the military but also our development, humanitarian, stabilization and police resources. All of those are brought together in that strategy to support an overall objective, and undoubtedly we will seek to do the same thing when we produce our peace operations strategy because state fragility can't be solved with

question de budget, bien sûr, mais le Canada est-il en mesure d'assurer un soutien, peut-être pas permanent, mais à tout le moins récurrent pendant un certain temps?

[Traduction]

**M. Gwozdecky :** Je pense que c'est là une question très importante, monsieur le sénateur, et c'en est certainement une qui donnera lieu à des délibérations très rigoureuses.

Toutefois, je dirais que, dans le passé, notre pays a été capable de réaliser ces deux objectifs que vous avez mentionnés — le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies et nos objectifs en matière de défense nationale. Au milieu des années 1990, nous avions plus de 3 000 individus affectés à différentes opérations de paix partout dans le monde. C'est probablement à cette époque qu'il y a eu le plus grand nombre de Canadiens affectés à des opérations de paix, et je pense qu'au cours de cette période, nous avons également réussi à faire en sorte de disposer des ressources nécessaires pour assurer notre sécurité nationale.

Mais je pense que la question que vous avez posée est une des questions centrales qu'il faudra examiner convenablement pour ce qui concerne la pondération de ces deux objectifs.

**La sénatrice Jaffer :** Merci beaucoup, M. Gwozdecky. Je tiens à souligner tout d'abord toute l'aide que vous avez donnée à de nombreux comités sénatoriaux, et je tiens à vous remercier de l'assistance que vous avez prêtée.

Monsieur le ministre Sajjan nous a présenté une lettre, et il nous a demandé comment la Défense nationale et les Forces armées canadiennes peuvent contribuer à renouveler l'engagement du Canada à participer aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Cela étant dit, et étant donné que la nature des opérations de paix change rapidement, comme nous le savons tous, que pensez-vous de l'idée d'adopter une démarche pangouvernementale en ce qui a trait à la participation du Canada aux activités de maintien de la paix en utilisant les ressources de différents ministères?

Je sais que vous affectez beaucoup de ressources aux opérations de maintien de la paix, mais est-ce que d'autres ministères pourraient aussi être mis à contribution?

**M. Gwozdecky :** C'est une excellente question, et je pense que vous avez mis le doigt sur un des éléments clés de l'optimisation de l'impact du Canada.

En guise d'analogie, j'évoquerais l'annonce du gouvernement en février de sa nouvelle stratégie au Moyen-Orient, en particulier, en ce qui a trait à la contribution que fait le gouvernement à la lutte contre EIIL. Cette stratégie a fait appel à tous les atouts du gouvernement canadien, non seulement le soutien de l'armée, mais aussi nos ressources en matière de développement, d'aide humanitaire, de stabilisation et de services de police. Toutes ces ressources ont été réunies dans le cadre de cette stratégie pour étayer un objectif global, et il ne fait aucun doute que nous tenterons de faire la même chose lorsque nous élaborerons notre

one easy intervention. It requires a full spectrum approach, and when we look around the world, we see states at different points and stages in terms of their fragility, and different interventions are required, but, most important, we need to bring a comprehensive tool box to these situations so that we don't solve one problem but lose the mission because we failed to address another aspect of that problem.

It's one thing to end the conflict, but it's also important to give states the support they require to develop, to have the stability that will allow them not to relapse back into conflict or fragility.

“Whole-of-government” sounds like a motto or a slogan, but it's very much what we try to achieve so that we get the biggest impact for what we're doing.

**Senator Jaffer:** I was very pleased to see in your remarks that you talked about empowering women to meaningfully contribute to conflict prevention and resolution. Everywhere women are talking about needing to be involved in conflict prevention.

Do we have a national action plan around Resolution 1325? Earlier on in your remarks you spoke about women, peace and security. Do we now, after all these years, have a proper national action plan? Are you working on it? How are we going to be using the women, peace and security agenda? What is our blueprint?

**Mr. Gwozdecky:** Thank you, senator. Let me start by referring back to what I mentioned earlier, which is that women are among the most vulnerable and they're the most likely to suffer in situations of conflict. They are also a vital resource in terms of taking a state and helping it to rebuild itself post-conflict, so it's very important that we support women and support their empowerment. Indeed, Canada does have a national action plan in place to support Resolution 1325. We are updating that plan as we speak, trying to give it real meaning — not that it wasn't already having a positive effect — to modernize it, to make sure that it is going to make a difference in places where women are so badly needed and so vulnerable.

In places like Iraq, which is a part of the world that I know better than others, there are unique circumstances that impact women. For the most part, what is happening is you have communities where there are forced displacements of individuals. In the Iraq context, these are typically Sunni communities, and the individuals have been forced to relocate into Sunni-dominated communities where you have a culture that is much more conservative. So you have women-led households suddenly,

stratégie relative aux opérations de paix, parce que la fragilité d'un État n'est pas un problème auquel on peut remédier au moyen d'une seule intervention facile. Il faut adopter une démarche globale, et lorsqu'on fait le tour du monde, on voit des États qui présentent des degrés différents de fragilité, et qui ont besoin d'interventions différentes, mais, la chose la plus importante, c'est que nous devons aborder ces situations avec un coffre d'outils complet afin d'éviter que nous réglions un problème, mais que la mission soit un échec parce que nous avons négligé un autre aspect de ce problème.

C'est une chose que de mettre fin à un conflit, mais il importe également de donner aux États le soutien dont ils ont besoin pour se développer et pour jouir de la stabilité qui leur permettra de ne pas sombrer de nouveau dans une situation de conflit ou dans un état de fragilité.

« Pangouvernemental » sonne comme une devise ou un slogan, mais le terme correspond bien à ce que nous essayons de faire pour que notre intervention ait le plus grand impact possible.

**La sénatrice Jaffer :** J'ai été très heureuse de constater que, dans vos observations, vous parliez d'habiliter les femmes de manière à ce qu'elles contribuent de manière importante à la prévention et la résolution des conflits. Partout, les femmes disent qu'il faut qu'elles participent à la prévention des conflits.

Avons-nous un plan d'action national relatif à la résolution 1325? Plus tôt dans vos observations, vous avez parlé des femmes, de la paix et de la sécurité. Avons-nous maintenant, après toutes ces années, un plan d'action national en bonne et due forme? Est-ce que nous y travaillons? Comment allons-nous utiliser le thème des femmes, de la paix et de la sécurité? Quel est notre plan détaillé?

**M. Gwozdecky :** Merci, madame la sénatrice. Permettez-moi de commencer par revenir à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que les femmes figurent parmi les personnes les plus vulnérables et elles sont les personnes les plus susceptibles de souffrir dans des situations de conflit. Elles constituent aussi une ressource vitale quand vient le temps de prendre un État et de l'aider à se reconstruire après un conflit, et il est donc très important que nous soutenions les femmes et que nous soutenions leur habilitation. D'ailleurs, le Canada possède bel et bien un plan d'action en place pour étayer la résolution 1325. Nous travaillons à la mise à jour de ce plan en ce moment même, en tentant de lui donner une véritable signification — non pas qu'il n'avait pas déjà un effet positif —, de le moderniser, afin de nous assurer qu'il fera une différence dans des endroits où l'on a tant besoin des femmes et où elles sont si vulnérables.

Dans des endroits comme l'Irak, qui est une partie du monde que je connais mieux que d'autres, il y a des circonstances particulières qui ont des répercussions sur les femmes. Principalement, ce qui se passe, c'est que vous avez des collectivités où il y a des déplacements forcés d'individus. Dans le contexte irakien, il s'agit habituellement de collectivités sunnites, et les individus ont été forcés de se réinstaller dans des collectivités dominées par des Sunnites au sein desquelles

from rather progressive or shall we say less conservative leanings, living in very conservative communities without the male of the household present. So there are particular vulnerabilities that result from that.

We need to find ways to support women in that context. Canada has been providing a good deal of support in the Syria peace process to help train Syrian negotiators who are women to better contribute to that.

There are a number of very strong females on the High Negotiations Committee for the Syria peace process. We'd like to see more of them involved, bringing their special experience to bear.

These are just a couple of the things we need to do more of and will be doing more of when we complete this review.

**Senator White:** Thank you for being here. I appreciate you taking the time. You're saying we only have 115 Canadians currently in UN peacekeeping, including the police?

**Mr. Gwozdecky:** Yes. In UN peacekeeping we have a total of approximately 115. As I mentioned, there are a number of non-UN peacekeeping missions, EU or NATO, and there we have another 100 or more Canadian personnel involved.

**The Chair:** Could you provide us a breakdown of that, whether it's UN-led or NATO-led, so that we have a full understanding of which theatres and operations we're involved in, and a breakdown of how many Canadian personnel are involved?

**Senator White:** Since Namibia, when the police first started doing this type of work in Canada, at least formally started representing Canada in this type of format, we've seen growth and at times a bit of a lapse, but certainly since 9/11 we've seen Canadian police officers engaged in more and more places around the world. In fact, I think the demand has always been high. Other countries — Australia, New Zealand, some others, Scandinavian countries — have had the same demands as we have.

Instead of financially flowing from the federal government to the RCMP to manage such a system, has any consideration been given to the RCMP no longer being the majority number attending overseas missions? The majority now are actually municipal and provincial. Has any consideration been given to its

il y a une culture beaucoup plus conservatrice. Ainsi, vous avez des ménages dirigés par des femmes, issus de milieux plutôt progressistes, ou, disons, moins conservateurs, qui se retrouvent soudainement dans des collectivités très conservatrices sans que l'homme du ménage soit présent. Alors, il en résulte des vulnérabilités particulières.

Nous devons trouver des moyens de soutenir les femmes dans ce contexte. Le Canada a fourni beaucoup de soutien au processus de paix syrien pour aider à former des négociatrices syriennes, qui sont des femmes, pour leur permettre de mieux contribuer à ce processus.

Il y a plusieurs femmes très fortes au sein du Haut-Comité de négociation pour le processus de paix syrien. Nous aimerions en voir davantage s'engager, pour mettre à contribution leur expérience particulière.

Ce sont là que quelques-unes des choses que nous devons faire davantage, et que nous ferons davantage lorsque nous terminerons cet examen.

**Le sénateur White :** Merci d'être ici. J'apprécie que vous preniez le temps. Vous dites que nous avons seulement 115 Canadiens actuellement engagés dans des activités de maintien de la paix des Nations Unies, y compris les policiers?

**M. Gwozdecky :** Oui. Nous avons en tout environ 115 personnes actuellement engagées dans des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Comme je l'ai mentionné, il y a plusieurs missions de maintien de la paix en dehors du cadre des Nations Unies, qui sont dirigées par l'Union européenne ou l'OTAN, et, là, nous avons une autre centaine de Canadiens ou plus qui participent.

**Le président :** Pourriez-vous nous donner une ventilation de cela, s'il s'agit de missions dirigées par les Nations Unies ou par l'OTAN, pour que nous comprenions bien sur quels théâtres et dans quelles opérations nous sommes engagés, et nous préciser combien de Canadiens sont engagés?

**Le sénateur White :** Depuis la Namibie, lorsque les policiers ont commencé à faire ce type de travail au Canada, ou, à tout le moins, lorsqu'ils ont commencé à représenter officiellement le Canada dans ce genre de contexte, nous avons vu une croissance, et, à une certaine époque, une légère diminution, mais, certainement, depuis le 11 septembre 2001, nous avons vu des policiers canadiens engagés dans de plus en plus d'endroits partout dans le monde. En fait, je pense que la demande a toujours été forte. D'autres pays — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, certains autres, des pays scandinaves — ont eu les mêmes demandes que nous.

Au lieu que le financement passe du gouvernement fédéral à la GRC pour gérer un tel système, a-t-on envisagé la possibilité que la GRC ne fournisse plus la majorité du contingent des participants à des missions à l'étranger? En fait, la majorité est maintenant composée de policiers municipaux et provinciaux. A-t-on envisagé la possibilité de confier la gestion à quelqu'un

being managed by someone other than the RCMP, whether it's through Global Affairs or DND, perhaps making it a permanent entity in another agency or department?

**Mr. Gwozdecky:** What I can tell you, senator, is that the government recently endorsed an extension to the Canadian Police Arrangement. Under that arrangement, the responsibility for police deployments is shared between the Department of Global Affairs and the Department of Public Safety, in which the RCMP is a component. So there's joint responsibility for that.

Under that arrangement, there are resources for 150 police personnel to be deployed abroad per year. As you mentioned — I don't have the numbers in front of me — a good deal of those are coming from municipal and provincial, non-RCMP homes. The arrangement that we have, whereby Global Affairs and the RCMP are co-managing it, seems to be a relatively successful one, and we have a solid resource commitment now for that going forward.

**Senator White:** I think it is successful as well from an operational perspective. We just had this discussion with the minister a few minutes ago, and we had this discussion with Minister Goodale and the Minister for Veterans Affairs. The challenge we have is that they're not treated equally, so that the RCMP employees are absolutely treated as they should be, yet we have provincial and municipal employees who return home and do not have access to those same benefits that the RCMP officers have access to.

They don't have access to Veterans Affairs, the medical program, to the PTSD and OSI programs available to RCMP employees and military employees. I think operationally they provide a spectacular service. My concern, though, is that when they return home, we treat them totally differently. Not only do they not have access to National Defence but they don't have access to the people they work shoulder to shoulder with in those locations. That's my concern. It's less about the operational piece and more about whether we're treating them equally and fairly, and I don't think we are.

**Mr. Gwozdecky:** I pledge to you to bring that message to my colleagues at Public Safety and the RCMP.

**Senator White:** I've done that already. I appreciate you being here.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I would like to come back to what Senator White was talking about. In the case of Haiti, Sûreté du Québec police officers were withdrawn from operations because of post-traumatic shock. They were not able to receive the same care as veterans. They were returned to their organization, which was responsible for helping them through their employee benefits plan.

d'autre que la GRC, que ce soit Affaires mondiales ou le ministère de la Défense nationale, peut-être en créant à cette fin une entité permanente au sein d'un autre organisme ou ministère?

**M. Gwozdecky :** Ce que je peux vous dire, monsieur le sénateur, c'est que le gouvernement a récemment approuvé une prorogation de l'Arrangement sur la police civile au Canada. Aux termes de cet arrangement, la responsabilité des déploiements de policiers est partagée entre le ministère des Affaires mondiales et le ministère de la Sécurité publique, dont la GRC est une composante. Il y a donc une responsabilité partagée à cet égard.

Cet arrangement prévoit des ressources permettant de déployer 150 membres de corps policiers à l'étranger chaque année. Comme vous l'avez mentionné — je n'ai pas les chiffres devant moi —, un grand nombre d'entre eux proviennent de corps policiers municipaux et provinciaux, et non de la GRC. L'arrangement que nous avons, qui prévoit une cogestion par Affaires mondiales et la GRC, semble fonctionner relativement bien, et nous avons maintenant un engagement solide de ressources à cet égard pour l'avenir.

**Le sénateur White :** Je pense que c'est aussi un succès d'un point de vue opérationnel. Nous venons tout juste d'avoir cette discussion avec le ministre il y a quelques minutes, et nous avons eu cette discussion avec le ministre Goodale et le ministre des Anciens Combattants. Le problème que nous avons, c'est qu'ils ne sont pas traités également; ainsi, les employés de la GRC sont traités comme ils devraient l'être à tous les égards, mais il y a des employés provinciaux et municipaux qui rentrent au pays et qui n'ont pas accès aux mêmes avantages que les agents de la GRC.

Ils n'ont pas accès à Anciens Combattants, au programme médical, aux programmes de traitement du TSPT et des TSO qui sont offerts aux employés de la GRC et aux employés de l'armée. Je pense qu'au plan opérationnel, ils fournissent un service spectaculaire. Ce qui me préoccupe, cependant, c'est que lorsqu'ils rentrent au pays, nous les traitons complètement différemment. Non seulement n'ont-ils pas accès à la Défense nationale, mais ils n'ont pas accès aux personnes avec qui ils travaillent côte à côte dans ces endroits. C'est cela qui me préoccupe. Cela concerne moins le volet opérationnel et davantage la question de savoir si nous les traitons également et équitablement, et je ne pense pas que nous le faisons.

**M. Gwozdecky :** Je vous promets de relayer ce message à mes collègues à la Sécurité publique et à la GRC.

**Le sénateur White :** Je l'ai déjà fait. J'apprécie que vous soyez ici.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** J'aimerais revenir aux propos du sénateur White. Dans le cas d'Haïti, des policiers de la Sûreté du Québec ont été retirés des opérations en raison de chocs post-traumatiques. Ils ne pouvaient recevoir le même traitement que les anciens combattants. On les renvoyait dans leur organisation, qui se chargeait de les aider en fonction de leurs avantages sociaux.

Going back to what Senator White was saying, I want to talk about the need to centralize or unify their rehabilitation. When Haiti was hit by the earthquake, RCMP officers died and Sûreté du Québec officers were injured. When they returned, each organization was responsible for ensuring their medical treatment and follow-up. I think that was what Senator White was talking about?

[English]

**Mr. Gwozdecky:** Thank you for bringing that to my attention. I'm not in a position to react to it. I would like to have an opportunity to go and consult with the RCMP. Undoubtedly, they'll have some information that we can pass on to you to explain what the arrangement is and what is being done, hopefully to address the concerns that you have.

**Senator White:** Thank you very much for that. There is a solution, if I may suggest.

Police officers can be sworn in under section 7 of the RCMP Act as a supernumerary special constable, which gives them access to the exact benefits RCMP officers have when they return.

In fact, I think they're probably sworn in under some level so that they can act on behalf of Canada in a foreign nation because their police authority is provincial in this country. So they're getting the ability to act; what they're not getting is the coverage. That's really our concern.

It wasn't an issue back in Namibia. The very first contingent was all police officers. I don't think people realize the impact on police agencies and police leaders who are questioning why they are sending people over and when they come back we treat them like second-class soldiers.

Thanks again for being here today.

**The Chair:** Colleagues, I'd like to return to the question of the UN peacekeeping operations and the budget. You stated in your address here that Canada is contributing approximately \$290 million each year. Do you have with you a breakdown of that \$290 million from a broad-brush point of view?

**Mr. Gwozdecky:** That \$290 million represents the so-called assessed contribution for Canada. In other words, I think our share, our annual contribution to the UN, is in the vicinity of 3 per cent of its total budget. Basically, we're contributing 3 per cent of the overall budget. That would include all aspects of the UN's peace operations' budget.

**The Chair:** So that's our contribution to the United Nations, \$290 million?

Cela reprend les propos du sénateur White, à savoir qu'il faut centraliser ou unifier leur réinsertion. Lors du tremblement de terre en Haïti, des policiers de la GRC sont décédés et des agents de la Sûreté du Québec ont été blessés. À leur retour, chaque organisation avait la responsabilité d'assurer leur suivi médical. J'imagine que c'est ce que soutenait le sénateur White?

[Traduction]

**M. Gwozdecky :** Merci de porter cela à mon attention. Je ne suis pas en mesure d'émettre de commentaires. J'aimerais avoir la possibilité d'aller consulter la GRC. Elle aura certainement des renseignements que nous pourrions vous faire suivre pour expliquer quel est l'arrangement et qu'est-ce qui est fait, et j'espère que ces renseignements répondront aux préoccupations que vous avez.

**Le sénateur White :** Je vous remercie beaucoup pour cela. Il y a une solution, si je peux me permettre de faire une suggestion.

Les policiers peuvent être assermentés en vertu de l'article 7 de la Loi sur la GRC en qualité d'agent spécial à titre surnuméraire, ce qui leur donne accès à exactement les mêmes avantages que ceux auxquels ont accès les agents de la GRC lorsqu'ils rentrent au pays.

En fait, je pense qu'ils sont probablement assermentés à un certain grade de manière à ce qu'ils puissent agir pour le compte du Canada dans un pays étranger, parce que leurs pouvoirs policiers sont provinciaux au Canada. Ainsi, on leur confère la capacité d'agir; ce qu'on ne leur confère pas, c'est la couverture. C'est vraiment cela qui nous préoccupe.

Cela ne posait pas problème dans le temps de la Namibie. Le tout premier contingent était entièrement composé de policiers. Je ne pense pas que les gens se rendent compte des répercussions sur les corps policiers et leurs dirigeants qui se demandent pourquoi ils envoient des gens à l'étranger, puis, lorsqu'ils reviennent, nous les traitons comme des soldats de deuxième classe.

Merci d'être ici aujourd'hui.

**Le président :** Chers collègues, j'aimerais revenir à la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et du budget. Vous avez dit dans votre allocution ici que le Canada faisait une contribution d'environ 290 millions de dollars chaque année. Avez-vous avec vous une ventilation sommaire de ces 290 millions de dollars?

**M. Gwozdecky :** Ces 290 millions de dollars représentent ce qu'on appelle communément la contribution quote-part du Canada. Autrement dit, je pense que notre part, notre contribution annuelle aux Nations Unies, représente environ 3 p. 100 de son budget total. En gros, nous fournissons 3 p. 100 du budget total. Cela comprendrait tous les aspects du budget des opérations de paix des Nations Unies.

**Le président :** Donc, cela, c'est notre contribution aux Nations Unies, 290 millions de dollars?

**Mr. Gwozdecky:** Yes. That's the obligation that we have and that all member states have to contribute to the UN.

What we're talking about in terms of the government's new strategy would be what we would do above and beyond that in terms of, let's say, a voluntary commitment to various peace operations' activities.

**The Chair:** I'm trying to follow this through in order to ascertain exactly what Canada's commitment is around the world. We talked about Kurdistan with the Minister of Defence earlier today. That's fairly substantial and it does, in some ways, dovetail or can be taken in the context of a peacekeeping mission in the fact that we are actually providing training and other tools for the people in Kurdistan at this time.

The reason I'm asking this question is I want to get a sense of exactly what the Canadian taxpayer is actually contributing around the world for those types of missions that we're talking about. We spoke about Egypt and the Gaza Strip. We have a significant contribution there.

Do you have a breakdown, as per your responsibilities in Global Affairs, to say this is what Canada is spending in terms of all the various decisions taken and commitments made?

**Mr. Gwozdecky:** The answer to your question, senator, is that I'm not aware of a global figure to cover all of those costs. What I mentioned in my statement is the fact that "peace operations" is a concept that covers a full spectrum of interventions that a country might take. Peacekeeping is only one part of that. Peace operations can involve sending a mediator into a situation to help support a peace process, or sending conflict resolution specialists. The UN has upwards of 4,000 individuals involved in just those kinds of things. They call them political missions around the world. They are involved in Syria, for example, with teams on the ground trying to support the peace process in place.

Peace operations are much more than having Blue Berets on the ground. They are more and more likely to involve civilians supporting peace processes, mediation processes, resolution processes or peace-building processes. Then there are all the other elements I've mentioned: the humanitarian support we provide, typically in places where there is fragility, and development assistance. We don't typically roll those up into one budget because they are separate activities. But what we try to do in a peace operations context is to pull all those tools together to support an outcome.

**The Chair:** I'm just trying to get a sense of what the overall financial commitment is in a general sense with respect to the various areas we're involved in. I thought your department would

**M. Gwozdecky :** Oui. C'est l'obligation que nous avons et qu'ont tous les États membres de contribuer aux Nations Unies.

Ce dont il est question dans le contexte de la nouvelle stratégie du gouvernement, c'est de ce que nous ferions en plus de cela sous la forme, par exemple, d'une contribution volontaire à différentes activités menées dans le cadre d'opérations de paix.

**Le président :** Je tente d'épuiser la question dans le but de prendre la mesure exacte de l'engagement du Canada dans le monde. Nous avons parlé du Kurdistan avec le ministre de la Défense plus tôt aujourd'hui. Notre contribution y est passablement importante, et, à certains égards, elle s'inscrit dans le cadre ou elle peut être prise dans le contexte d'une mission de maintien de la paix, étant donné que nous fournissons actuellement de la formation et d'autres outils pour le peuple du Kurdistan en ce moment.

Si je pose cette question, c'est parce que je veux avoir une idée précise de l'ampleur de la contribution que fait le contribuable canadien partout dans le monde à ce type de missions dont nous parlons. Nous avons parlé d'Égypte et de la bande de Gaza. Nous y faisons une contribution importante.

Avez-vous une ventilation, compte tenu de vos responsabilités à Affaires mondiales, qui vous permet de dire que c'est ce montant que le Canada dépense lorsque l'on tient compte de toutes les décisions et de tous les engagements pris?

**M. Gwozdecky :** La réponse à votre question, monsieur le sénateur, c'est que je ne suis pas au courant d'un montant total qui englobe l'ensemble de ces coûts. Ce que j'ai mentionné dans ma déclaration, c'est le fait que les « opérations de paix » sont un concept qui englobe une gamme complète des interventions qu'un pays peut faire. Le maintien de la paix ne constitue qu'une partie de cela. Les contributions aux opérations de paix peuvent consister à envoyer un médiateur dans une situation pour aider à appuyer un processus de paix, ou à envoyer des spécialistes de la résolution des conflits. Les Nations Unies comptent plus de 4000 personnes qui font précisément ce genre de choses. Ils appellent cela des missions politiques partout dans le monde. Ils sont présents en Syrie, par exemple, avec des équipes sur le terrain qui tentent d'appuyer le processus de paix en place.

Les opérations de paix, c'est bien plus qu'avoir des Casques bleus sur le terrain. Ces opérations sont de plus en plus susceptibles de mobiliser des civils pour appuyer des processus de paix, des processus de médiation, des processus de résolution ou des processus de consolidation de la paix. Ensuite, il y a tous les autres éléments que j'ai mentionnés : le soutien humanitaire que nous fournissons, habituellement dans des endroits où il y a de la fragilité, et l'aide au développement. Nous n'avons pas l'habitude de regrouper tous ces éléments dans un seul budget parce que ce sont des activités distinctes. Mais, ce que nous tentons de faire dans le contexte d'une opération de paix, c'est de rassembler tous ces outils pour soutenir un résultat.

**Le président :** Je tente simplement d'avoir une idée de l'engagement financier total d'une manière générale dans les différentes régions où nous sommes engagés. Je pensais que votre



have a sense of that to be able to say that in Kurdistan we're spending this much and in Gaza we're spending this much — to give context in terms of how Canadians are participating in events as they unfold around the world.

**Mr. Gwozdecky:** It's a perfectly reasonable question. The question, however, is how do you distinguish, because what is sometimes something you would do in a peace operations context would also be in place to support some other objective. For example, the government has an international assistance envelope of over \$5 billion for all manner of international assistance activities that we do abroad.

**The Chair:** Is that every year?

**Mr. Gwozdecky:** That's every year. The majority of that is development assistance, which includes humanitarian interventions wherever there are conflict situations or humanitarian needs. Not all of that money is directly associated with a peace operation, but very often it can be applied to that peace operation.

Then you have the assets of the Department of National Defence or the RCMP or Public Safety. Their resources are often deployed abroad in a peace operations context, but those resources are also used domestically in Canada or elsewhere for non-peace operations activities.

I guess what I'm saying is that a new peace strategy may involve new resources from the taxpayer, but it's as likely to involve a bringing together of the existing resources that we have across the government in any of these various agencies to be applied in a coordinated way to a problem.

**The Chair:** If I could, colleagues, for the purpose of our study on the question of our involvement in respect of the Defence Department, and the question of the United Nations and their future involvement, I'm trying to get a sense of how this is working.

From what I can read here — tell me if I'm wrong — it seems that the government has made or is making the decision to, as you say, bring everything together. Am I reading this correctly that Global Affairs will basically be taking the lead role in ensuring that those commitments we make vis-à-vis peacekeeping and other areas, along with the Department of National Defence, but Global Affairs will be taking the lead role with respect to overseeing and making sure those things are done in a manner so that you have that combination and collective gathering of resources and information? Is that correct?

ministère en aurait une idée de manière à pouvoir dire qu'au Kurdistan, nous dépensons tant, et qu'à Gaza, nous dépensons tant — pour donner du contexte à la participation des Canadiens aux événements à mesure qu'ils se déroulent partout dans le monde.

**M. Gwozdecky :** C'est une question tout à fait raisonnable. Toutefois, la question consiste à déterminer comment faire les distinctions appropriées, parce qu'il arrive qu'une activité qui serait habituellement réalisée dans le contexte d'opérations de paix soit aussi menée afin de contribuer à la réalisation d'un autre objectif. Par exemple, le gouvernement a une enveloppe d'aide internationale de plus de 5 milliards de dollars pour toutes les formes d'activités d'aide internationale que nous menons à l'étranger.

**Le président :** Chaque année?

**M. Gwozdecky :** Chaque année. La plus grosse part de cette enveloppe est consacrée à des activités d'aide au développement, ce qui comprend les interventions humanitaires partout où il y a des situations de conflit ou des besoins humanitaires. Ces fonds ne sont pas tous directement liés à une opération de paix, mais, bien souvent, ils peuvent être affectés à cette opération de paix.

Ensuite, vous avez les ressources du ministère de la Défense nationale ou de la GRC ou de la Sécurité publique. Leurs ressources sont souvent déployées à l'étranger dans le contexte d'opérations de paix, mais elles sont aussi employées ici au Canada ou ailleurs pour mener des activités qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'opérations de paix.

Je pense que ce que je suis en train de dire, c'est qu'une nouvelle stratégie de paix pourrait bien exiger de nouvelles ressources de la part des contribuables, mais elle pourrait tout aussi bien nous amener à mobiliser des ressources dont nous disposons déjà au sein de différents ministères et organismes à l'échelle du gouvernement afin de les affecter d'une manière coordonnée à la résolution d'un problème donné.

**Le président :** Si je peux me permettre, chers collègues, aux fins de notre étude de la question de notre engagement pour ce qui concerne le ministère de la Défense et la question des Nations Unies et de leur collaboration future, je tente d'avoir une idée de la façon dont cela fonctionne.

D'après ce que je peux lire ici — corrigez-moi si je me trompe —, il semble que le gouvernement ait décidé ou soit en train de décider de, comme vous le dites, tout réunir. Est-ce que j'ai bien lu que les Affaires mondiales assumeront essentiellement le rôle de direction pour ce qui est de veiller à ce que ces engagements que nous prenons en matière de maintien de la paix et dans d'autres domaines, avec le ministère de la Défense nationale, mais les Affaires mondiales assumeront le rôle de direction pour ce qui est de superviser ces choses et de veiller à ce qu'elles soient faites de telle sorte que nous ayons cette combinaison et cette mise en commun de ressources et d'information? Est-ce exact?

**Mr. Gwozdecky:** I think in general terms it's correct. The Department of Global Affairs has the mandate for coordinating Canada's actions abroad.

In the case of this peace operations strategy, it will be a decision that will be co-led by the Minister of National Defence and the Minister of Global Affairs. Both of them, in their mandate letters, were given that joint responsibility. The two of them will come forward to cabinet with this strategy. But in general terms, Canada's involvement abroad is generally coordinated by the Department of Global Affairs.

**The Chair:** Colleagues, could you just bear with me?

We've been charged with looking at a specific area, as you know, and of course that's in part why you're here today. I notice on page 8 of your presentation — which, quite frankly, I thought was very well presented — you have clearly outlined what Canada is going to do once the policy reforms have been taken into account: We're going to advocate for the development of clear and robust mandates, we'll continue to prioritize the protection of civilians, we will support measures to improve the operation and capabilities of troops and police contributors, and to improve UN readiness. There are a number of others. I'm not going to go through it again.

It seems to me that the decision has already been made as to how Canada is going to participate. The only thing you're asking of us is operational, how would we do that. Would we fly in with an airplane or would we drive in with a truck? I hate to put it in those simple terms, but I'm trying to get a sense of what exactly is being asked of us.

**Mr. Gwozdecky:** Senator, there's a slight change to the written text you were provided and what I delivered. Not to be too cute about it, but what I did say in my delivered remarks is that those points you mentioned were the outcomes of various UN high-level reviews. Those are the recommendations that came out of those reviews that we, as Canadians and the Canadian government, will take into account when we develop our strategy.

I didn't mean to mislead you or to suggest that that is our blueprint and it's already done, but I wanted to make it clear that these important reviews came up with a number of recommendations, some of which are I think fairly obvious and would be uncontested. However, I can't say today that they represent the framework for our new strategy because the government hasn't had an opportunity to have its deliberation.

**The Chair:** It's obviously an area that we're going to have to give serious scrutiny to as we move forward from the point of view of the committee.

**M. Gwozdecky :** Je pense que, de manière générale, c'est exact. Le ministère des Affaires mondiales a le mandat de coordonner les activités du Canada à l'étranger.

Dans le cas de cette stratégie relative aux opérations de paix, ce sera une décision concertée du ministre de la Défense nationale et du ministre des Affaires mondiales. Tous deux, dans leurs lettres de mandat, se sont vu confier cette responsabilité conjointe. Ils présenteront tous deux cette stratégie au Cabinet. Mais, de manière générale, c'est généralement le ministère des Affaires mondiales qui coordonne les activités du Canada à l'étranger.

**Le président :** Chers collègues, pourrais-je simplement vous demander un peu de patience?

Nous avons été chargés d'examiner un domaine précis, comme vous le savez, et, évidemment, c'est en partie pourquoi vous êtes ici aujourd'hui. Je constate qu'à la page 8 de votre communication — que, franchement, j'ai trouvée très bien livrée —, vous décrivez sommairement de manière très claire ce que fera le Canada après que les réformes des politiques auront été prises en compte : nous allons plaider en faveur de l'élaboration de mandats clairs et robustes, nous allons continuer de prioriser la protection des civils, et nous allons appuyer les mesures qui visent à améliorer le fonctionnement et les capacités des contributeurs de troupes et de policiers et les mesures qui visent à améliorer l'état de préparation des Nations Unies. Il y a plusieurs autres éléments. Je ne vais pas tous les reprendre.

J'ai l'impression que la décision a déjà été prise quant à savoir comment le Canada participera. La seule chose que vous demandez de nous est de nature opérationnelle, comment faisons-nous cela. Est-ce que nous arriverions par la voie des airs ou par voie terrestre? Je déteste recourir à ces images simplistes, mais je tente de comprendre exactement ce qui est demandé de nous.

**M. Gwozdecky :** Monsieur le sénateur, il y a une légère modification au texte écrit qui vous a été fourni et à ce que j'ai déclaré. Ce n'est pas pour finasser, mais ce que j'ai dit dans mon allocution, c'était que ces points que vous avez mentionnés étaient les résultats de différents examens de haut niveau des Nations Unies. Ce sont les recommandations qui ont été formulées au terme de ces examens et que nous, les Canadiens et le gouvernement canadien, allons prendre en compte lorsque nous élaborerons notre stratégie.

Je n'ai pas voulu vous induire en erreur ni laisser entendre que c'était notre plan détaillé et que c'était déjà réglé, mais je voulais qu'il soit clair que ces importants examens ont débouché sur différentes recommandations, dont certaines sont, à mon avis, assez évidentes et ne prêteraient à aucune controverse. Toutefois, je ne peux pas dire aujourd'hui qu'elles représentent le cadre de notre nouvelle stratégie parce que le gouvernement n'a pas encore eu l'occasion de tenir ses délibérations.

**Le président :** Il s'agit évidemment d'un domaine que le comité devra examiner sérieusement dans le cadre de ses travaux à venir.

[Translation]

**Senator Dagenais:** UN missions can be hindered by a number of shortcomings. I would like to hear your views on Canada's capabilities and expertise and how they can be used to address these shortcomings. Although the UN clearly does excellent work, the fact remains that Canadian assistance must serve to overcome these challenges. I would therefore like to know what kinds of capabilities and expertise Canada has that could help the UN address its shortcomings, if any are found, of course.

[English]

**Mr. Gwozdecky:** In my statement, I refer to some of the unique capacities that Canada has that are in demand in a UN context. One is obviously our francophone capacity. That is a persistent gap in the UN context. They're generally in need of francophone personnel to serve overseas, and obviously Canada has that.

We are also a country with no colonial history. In many places around the world, we are better situated to put our people in place because there isn't an existing tension between Canada and that country as there is in many of our allies' cases.

Another thing has changed about peace operations. I referred to the fact that the top five contributors to UN peace operations are developing countries: India, Pakistan, Bangladesh, Rwanda and Ethiopia. This is consistent with developed countries moving away from providing the raw numbers in terms of boots on the ground. Other countries are able to provide the big numbers, but what Canada and other developed countries can't provide are things others don't have, what we call enabling capacities: air transport, medical support, intelligence capacity, engineering capacity, rapid moving capacity. In a dynamic peace operations context, you need to be able to respond and move your people around. These are the kinds of things that developed countries have that developing countries don't have that may be a value added, where we could have greater impact on the result without deploying large numbers of Canadians.

I should also mention that we have many Canadians who are experts in things like conflict mediation and conflict resolution. We want to develop our civilian capacity to deploy people in these peace missions so that they can hopefully prevent conflict before it happens because obviously it's vastly cheaper and vastly less costly in humanitarian terms to prevent a conflict before it has taken place.

**Senator Jaffer:** What you just said leads to my question. When Minister Sajjan was here he talked about preventing conflicts and working before the conflicts. If you can't share that, I understand.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Les missions des Nations Unies peuvent comporter certaines lacunes. J'aimerais connaître votre opinion sur les capacités et l'expertise du Canada et comment elles peuvent servir à combler ces lacunes. Bien qu'on sache que les Nations Unies font un excellent travail, il n'en reste pas moins que l'aide canadienne doit servir à combler ces lacunes. J'aimerais donc savoir quelles sont les capacités et l'expertise du Canada pour combler les lacunes des Nations Unies, s'il y en a, bien entendu.

[Traduction]

**M. Gwozdecky :** Dans ma déclaration, je parle de certaines des capacités uniques que possède le Canada et qui sont en demande dans un contexte onusien. L'une d'entre elles est évidemment notre capacité francophone. Il s'agit là d'une lacune persistante dans le contexte onusien. Les Nations Unies ont généralement besoin de personnel francophone pour servir à l'étranger, et, évidemment, le Canada peut répondre à ce besoin.

Par ailleurs, nous sommes un pays sans passé colonial. Dans bien des endroits partout dans le monde, nous sommes mieux placés pour poster nos effectifs parce qu'il n'y a aucune tension existante entre le Canada et le pays en question comme c'est le cas pour beaucoup de nos alliés.

Il y a une autre chose qui a changé dans les opérations de paix. J'ai mentionné le fait que les cinq plus grands contributeurs aux opérations de paix des Nations Unies sont des pays en développement : l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Rwanda et l'Éthiopie. Cela s'accorde avec la tendance des pays développés à fournir de moins en moins le gros des troupes sur le terrain. D'autres pays sont capables de fournir les gros contingents, mais, ce que le Canada et d'autres pays développés peuvent fournir, ce sont des choses que d'autres pays n'ont pas, ce que l'on appelle des capacités habilitantes : le transport aérien, le soutien médical, la capacité de renseignement, la capacité d'ingénierie, la capacité de mouvement rapide. Dans le contexte d'opérations de paix dynamiques, vous devez être capable de réagir et de déplacer votre monde. C'est ce genre de choses que les pays développés possèdent et que les pays en développement n'ont pas et qui peuvent constituer une valeur ajoutée et qui peuvent nous permettre d'avoir un plus grand impact sur le résultat sans déployer de grands nombres de Canadiens.

Je devrais également mentionner que nous avons de nombreux Canadiens qui sont des experts dans des domaines comme la médiation de conflits et la résolution de conflits. Nous voulons développer notre capacité civile de déployer du monde dans le cadre de ces missions de paix afin qu'ils puissent idéalement prévenir des conflits avant qu'ils n'éclatent, parce qu'il est évidemment extrêmement moins dispendieux et extrêmement moins coûteux au plan humanitaire de prévenir un conflit avant qu'il n'ait eu lieu.

**La sénatrice Jaffer :** Ce que vous venez tout juste de dire mène à ma question. Lorsque le ministre Jaffan était ici, il a parlé de prévenir les conflits et de travailler avant les conflits. Si vous ne

Are you working in any countries where Global Affairs is working to try to prevent conflicts? You've talked about conflict resolution. You're right; you do a great job in that. What countries are we working with to try to prevent conflicts?

**Mr. Gwozdecky:** Senator, I mentioned the support that we're providing in the Syrian context to some of the —

**Senator Jaffer:** Yes, but that's a conflict already. We're not preventing it.

**Mr. Gwozdecky:** Indeed. We're also trying to prevent a relapse of conflict, but I take your point.

We have provided support in any number of places. Colombia comes to mind. It's not so much a conflict situation, but there's a peace deal in process where we have provided support to the government on its request as it tried to negotiate this very complex peace agreement with the opposition. We've been active there.

**Senator Jaffer:** How about Kurdistan?

**Mr. Gwozdecky:** Kurdistan is an active conflict zone.

**Senator Jaffer:** Yes, it is an active conflict zone, I agree, but there are also internal issues within the communities.

**Mr. Gwozdecky:** We are providing support to the Government of Iraq in terms of, for example, providing some of the lessons we've learned in Canada on how to apply federalism. The Government of Iraq has been very interested in our model because they have a similar scenario in their country with one region that is autonomous in their orientation but also it is a federalist system where if they could find a way to share power and resources, it might be an outcome that would be positive in their case.

We have supported, through some local Canadian organizations, providing that capacity and those lessons learned to the Government of Iraq. That would be an investment in the future stability of Iraq as opposed to a strictly speaking conflict resolution. A similar outcome is what we're looking for.

**Senator Jaffer:** You were talking about providing conflict resolution, but one of the challenges has been, for example in Tunisia, Egypt and Libya, that we removed a difficult leader — not “we” as Canada, but generally — and there hasn't been a plan B. I'm wondering, especially in Libya and in Egypt, are we helping civil society try to resolve their disputes?

**Mr. Gwozdecky:** Yes. I can't speak in detail of the various kinds of support we have in those countries, but I go back to the point I made earlier, which is to say it's not enough to support

pouvez pas nous en parler, je peux comprendre. Y a-t-il des pays dans lesquels les Affaires mondiales travaillent à tenter de prévenir des conflits? Vous avez parlé de résolution de conflits. Vous avez raison; vous faites un excellent travail dans ce domaine. Avec quels pays travaillons-nous pour tenter de prévenir des conflits?

**M. Gwozdecky :** Madame la sénatrice, j'ai mentionné le soutien que nous fournissons dans le contexte syrien à certains des...

**La sénatrice Jaffer :** Oui, mais, ça, c'est déjà un conflit. Nous ne sommes pas en train de le prévenir.

**M. Gwozdecky :** En effet. Nous tentons aussi d'empêcher une reprise du conflit, mais vous avez raison.

Nous avons fourni du soutien dans bien des endroits. La Colombie me vient à l'esprit. Il ne s'agit pas tant d'une situation de conflit, mais il y a un accord de paix en cours d'élaboration dans le contexte duquel nous avons fourni du soutien au gouvernement, à sa demande, alors qu'il tentait de négocier cet accord de paix fort complexe avec l'opposition. Nous avons été actifs là-bas.

**La sénatrice Jaffer :** Et qu'en est-il du Kurdistan?

**M. Gwozdecky :** Le Kurdistan est une zone de conflit actif.

**La sénatrice Jaffer :** Oui, c'est une zone de conflit actif, je suis d'accord, mais il y a également des problèmes internes au sein des communautés.

**M. Gwozdecky :** Nous fournissons du soutien au gouvernement d'Irak, par exemple, en lui transmettant les leçons que nous avons apprises au Canada sur les manières d'appliquer le fédéralisme. Le gouvernement d'Irak a manifesté beaucoup d'intérêt pour notre modèle parce que les Irakiens doivent composer avec une situation très similaire dans leur pays, étant donné qu'il y a une région à tendance autonomiste, mais l'État est aussi un régime fédératif, dans le cadre duquel, s'ils pouvaient trouver une façon de partager le pouvoir et les ressources, ce serait peut-être un résultat qui serait positif dans leur cas.

Nous avons fourni du soutien, par l'intermédiaire de certains organismes canadiens locaux, en fournissant cette capacité et en communiquant les leçons apprises au gouvernement d'Irak.

**La sénatrice Jaffer :** Vous parliez de parvenir à résoudre des conflits, mais, un des défis a été, par exemple en Tunisie, en Égypte et en Libye, que nous avons délogé un dirigeant difficile — pas « nous », le Canada, mais, de manière générale — et il n'y a pas eu de plan B. Je me demande, tout particulièrement en Libye et en Égypte : est-ce que nous aidons la société civile à tenter de régler ses différends?

**M. Gwozdecky :** Oui. Je ne peux pas parler en détail des différents types de soutien que nous fournissons dans ces pays, mais je reviens à l'idée que j'avais plus tôt, à savoir qu'il ne

a country in winning the battle against whatever adversary they're facing. We have to be ready to come in after we've won the battle to provide the support for good governance, for development and for ongoing economic prosperity. It's only with all of those things in place that a country will emerge from conflict and not relapse back into it. That's why we make sure our development programs and our various kinds of assistance are brought together in a coordinated, integrated way. That's what we seek every time we make new investments abroad.

**The Chair:** Colleagues, we've only got a couple of minutes, but I'd like to go back to the question that Senator White and Senator Dagenais raised with respect to the policing contributions we make to various parts of the world and the difference between the municipality, the provinces and the RCMP.

How does it work if they are actually officers of different organizations with different unions, different representation, and they go overseas? How does Global Affairs operate, for example, if there are allegations of sexual misconduct or that type of things? How are rules applied if they belong to different organizations?

**Mr. Gwozdecky:** We have one common approach in that regard. We start with our policy, which is zero tolerance for this. Every officer assigned abroad, whether police, military or civilian, has to sign an undertaking code of conduct, a non-fraternization commitment. All are bound by that same commitment.

As you mentioned, many of our people will come from different home organizations, so if there is a question of sexual exploitation or abuse, the disciplinary undertaking falls to that home organization.

By and large I think it's safe to say that Canadian law enforcement institutions have very robust systems in place to deal with sexual misconduct, and we rely on those protocols to ensure that the right thing is done, that we address every situation.

**The Chair:** So they are addressed, if it does occur?

**Mr. Gwozdecky:** They are addressed, yes.

**The Chair:** We very much appreciate the information that you've provided.

Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence as we continue our examination into the government's defence policy review. The minister has requested that the committee look specifically at how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to renewing Canada's commitment to United Nations peace support operations Canada.

suffit pas d'aider un pays à gagner sa bataille contre l'adversaire qu'il affronte. Nous devons être prêts à intervenir après que nous ayons gagné la bataille, afin de fournir le soutien à la bonne gouvernance, au développement et à la prospérité économique durables. C'est seulement avec toutes ces choses en place qu'un pays sortira d'un conflit et n'y retombera pas. C'est pourquoi nous nous assurons que l'exécution de nos programmes de développement et l'apport de nos différents types d'aide se font d'une manière coordonnée et intégrée.

**Le président :** Chers collègues, il ne nous reste que quelques minutes, mais j'aimerais revenir à la question que le sénateur White et le sénateur Dagenais ont soulevée concernant les contributions policières que nous apportons dans différentes parties du monde et la différence entre les municipalités, les provinces et la GRC.

Comment cela fonctionne lorsque les policiers sont, en fait, des agents de différents corps policiers, ayant des syndicats différents, une représentation différente, et ils vont à l'étranger? Comment est-ce que les Affaires mondiales fonctionnent si, par exemple, il y a des allégations d'inconduite sexuelle ou ce genre de choses? Comment les règles sont-elles appliquées si les policiers appartiennent à des corps différents?

**M. Gwozdecky :** Nous avons un seul régime qui s'applique à tous à cet égard. Nous commençons avec notre politique, qui est la tolérance zéro en la matière. Chaque agent affecté à l'étranger, qu'il s'agisse d'un policier, d'un militaire ou d'un civil, doit signer un engagement de se conformer à un code de conduite, prendre un engagement de non-fraternisation. Tous sont liés par le même engagement.

Comme vous l'avez mentionné, beaucoup de nos gens proviendront de différents organismes d'attache. Par conséquent, en cas d'allégation d'exploitation ou d'agression sexuelle, le régime disciplinaire est celui de l'organisme d'attache.

De façon générale, je pense que nous pouvons dire que les institutions canadiennes d'application de la loi ont des systèmes robustes en place pour traiter les cas d'inconduite sexuelle, et nous nous fions à ces protocoles pour nous assurer que les mesures qui s'imposent sont prises, que chaque cas est traité.

**Le président :** Ces cas sont donc traités si ce type d'incident se produit?

**M. Gwozdecky :** Ils sont traités, oui.

**Le président :** Nous apprécions beaucoup les renseignements que vous avez fournis.

Bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, alors que nous poursuivons notre étude portant sur l'examen de la politique de défense auquel procède le gouvernement. Le ministre a demandé au comité d'examiner la question précise de savoir comment la Défense nationale et les Forces armées canadiennes pourraient contribuer au renouvellement de l'engagement du Canada dans les opérations de paix des Nations Unies.

Joining us for our fourth panel is Hervé Ladsous, Head of Department in the United Nations Department of Peacekeeping Operations. Mr. Ladsous, we are pleased that you are able to join us today, especially in view of the holiday in the United States. I understand you have an opening statement.

[Translation]

**Hervé Ladsous, Head of Department, United Nations Department of Peacekeeping Operations:** It is a great honour for me to have this opportunity to meet with you via video conference on this holiday, as you say. It is important to meet with members of the National Security and Defence Committee of the Canadian Senate.

My message, Mr. Chair, will be a very simple one. I am aware that your country is in the midst of reviewing and re-examining its defence policy and that one of the parameters of that policy is the possibility of Canada returning, in the words of your Prime Minister, Mr. Trudeau, to what was part of its DNA, in other words, a close association with the United Nations and, in particular, with peacekeeping.

It is true that there was a brief period in which, if I may say so, Canada was not among our key partners, but there is an opportunity now — and the needs are certainly there — for Canada to once again become an important contributor of troops and police forces, as it historically was for many years.

This is not limited to providing troops and police officers, but also includes Canada's institutional role, here in New York. You are surely aware that your country's permanent mission has chaired, for a good number of years, what we call the C-34, that is, the Special Committee on Peacekeeping Operations, which is the body that oversees, obviously after the Security Council, everything we do. From that perspective, we have always enjoyed extremely close and positive cooperation with Canadian diplomats.

Now, let's talk statistics. Peacekeeping at the United Nations today employs some 125,000 people spread out across 16 missions. It has a budget of about \$8.2 billion for the upcoming year. These are some of the most delicate and complex theatres of operations on the planet today. I think of Mali, where, as you have seen, 48 hours ago we lost another five Togolese soldiers in a terrorist ambush carried out by a relatively new group calling itself the Macina Liberation Front, made up of Fulanis, but Fulanis who, it would appear, are associated with al Qaeda in the Islamic Maghreb.

Ten days ago, it was another attack on Chadians, this time in Tessalit, in the northernmost part of Mali. There were more dead and injured. So you can see that, while UN peacekeepers used to

Nous accueillons un quatrième expert, monsieur Hervé Ladsous, chef du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Monsieur Ladsous, nous sommes très contents que vous puissiez vous joindre à nous aujourd'hui, surtout compte tenu du congé aux États-Unis. Je crois savoir que vous avez des remarques liminaires à prononcer.

[Français]

**Hervé Ladsous, chef de département, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :** C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de vous rencontrer par vidéoconférence en ce jour de congé, comme vous le dites. Il est important de rencontrer les membres du Comité de la sécurité nationale et de la défense du Sénat canadien.

Mon message, monsieur le président, sera très simple. Je sais que votre pays est en train de revoir et de réexaminer sa politique de défense et que l'un des paramètres de cette politique est la possibilité que le Canada revienne, selon l'expression même de votre premier ministre, M. Trudeau, à ce qui était dans son ADN, c'est-à-dire une association étroite avec les Nations Unies et, notamment, avec le maintien de la paix.

C'est vrai qu'il y a eu une période de parenthèses, si je peux me permettre, durant laquelle le Canada ne faisait pas partie de nos grands partenaires, mais l'occasion se présente et les besoins sont certainement là pour que le Canada redevienne un contributeur de troupes et de polices important, comme il l'a été historiquement pendant plusieurs années.

Cela ne se limite pas seulement à la fourniture de troupes et de policiers, mais c'est aussi tout le rôle institutionnel que joue le Canada ici, à New York. Vous le savez certainement, la mission permanente de votre pays préside, depuis un certain nombre d'années, ce que nous appelons le Comité des 34, c'est-à-dire le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est l'organe qui supervise, évidemment derrière le Conseil de sécurité, tout ce que nous faisons. De ce point de vue, nous avons toujours bénéficié d'une coopération extrêmement étroite et positive de la part des diplomates canadiens.

Maintenant, parlons aux six chiffres. Le maintien de la paix de nos jours aux Nations Unies, c'est 125 000 personnes réparties dans 16 missions. C'est un budget de 8,2 milliards de dollars à peu près pour l'année qui vient. Ce sont quelques-uns des théâtres d'opérations les plus délicats et les plus complexes auxquels on puisse faire face dans le monde actuel. Je pense au Mali où, vous l'avez vu, il y a 48 heures, nous avons encore perdu cinq soldats togolais qui sont morts dans une embuscade terroriste montée par un groupe relativement récent qui s'appelle le Front de libération du Macina, qui sont des Peuls, mais des Peuls qui se sont, semble-t-il, associés à Al-Qaïda au Maghreb islamique.

Il y a 10 jours, c'était une autre attaque contre des Tchadiens, cette fois à Tessalit à l'extrême nord du Mali. Il y a eu encore des morts et des blessés. C'est dire que ce que nous pouvions voir dans

be respected — even revered — this is no longer the case with the intervention of all these armed groups affiliated with jihadist terrorist movements and drug traffickers.

It is obviously very important for us to be able to count on countries that are well prepared, equipped and trained to deal with this very difficult situation.

Furthermore, we also have to deal with the problem of host governments that are less than cooperative, particularly Sudan, South Sudan and the Democratic Republic of the Congo. These are countries that love us, that adore us. However, when things go bad, that isn't quite the case. But once the crisis is over, they thank us and send us on our way.

Our primary mission is to protect civilians. Within the framework of a political process — and we are just a tool to facilitate the political process — we have to protect civilians using every means at our disposal. That involves rules of engagement, which have hardened over the past few years as a result of the Security Council's influence, and the UN's use of the latest technology. In reality, it means taking advantage of technologies that are often already being used in the private sector. It means developing — and we are working on it — an intelligence policy that is worthy of the name. Indeed, it means fulfilling our mission.

It's not easy. We are faced with almost every conceivable kind of problem, including, unfortunately, at the professional performance level. From now on, the policy is quite clear: when a contingent or unit fails to meet our performance criteria, it is sent home for professional misconduct. You are surely aware that we've recently had serious issues involving sexual misconduct, such as in the Central African Republic and the Congo. Now more than ever, we are adopting a zero tolerance policy, and the target we are working towards is "zero instances." Unfortunately, we are the United Nations, and member states have not provided us with the means to launch investigations and legal proceedings. All of this remains in the hands of member states who, with the UN's help, work to ensure that such questionable, regrettable and disheartening situations do not happen again.

So, Mr. Chair, you undoubtedly want to know what we expect from Canada. In my view, in returning to its roots and DNA, Canada can contribute much. First, troops, uniformed personnel, including police officers — individuals who are extremely well trained, equipped, competent and committed — and people who can speak French. At the moment, about half of our personnel on deployment are in francophone countries. Given the current situation in the Central African Republic, Mali and the Congo, we realize that having francophone personnel is vital to meeting our needs, namely, medical and engineering units, staff and

le passé où les Casques bleus étaient respectés, et même révéérés, a cessé d'être vrai avec l'intervention de tous ces groupes armés affiliés à des mouvements djihadistes terroristes et à des narcotrafiants.

Il est évidemment très important pour nous de pouvoir compter sur des pays qui sont bien préparés, équipés et entraînés pour faire face à cette situation très difficile.

Nous avons, de surcroît, le problème de gouvernements hôtes qui sont moins que coopératifs, notamment le Soudan, le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo. Ce sont des pays qui nous aiment, qui nous adorent. Toutefois, quand les choses vont mal... mais dès que la situation se redresse, ils nous remercient et nous donnent congé.

Or, notre principale mission est de défendre des civils. Dans le cadre d'un processus politique — et nous ne sommes qu'un outil au service du processus politique —, nous devons défendre les civils par tous les moyens qui sont les nôtres. Cela implique des règles d'engagement, qui se sont durcies au cours des dernières années à l'initiative du Conseil de sécurité, et le recours à la technologie de pointe pour les Nations Unies. En réalité, il s'agit d'exploiter des technologies qui, souvent, sont déjà utilisées par le secteur privé. Il s'agit de développer, et nous y travaillons, une politique de renseignement qui soit digne de ce nom. En fait, il s'agit de remplir notre mission.

Ce n'est pas facile. Nous faisons face à des problèmes de toute nature, y compris, malheureusement, sur le plan de la performance professionnelle. Désormais, la politique est très claire : quand un contingent ou une unité n'a pas répondu à nos critères de performance, il est rapatrié chez lui sur le plan professionnel, sur le plan de l'inconduite. Vous êtes sûrement au courant. Nous avons eu de gros problèmes d'inconduite sexuelle, par exemple en République centrafricaine et au Congo. Plus que jamais, nous préconisons une politique de tolérance zéro, et l'objectif vers lequel nous souhaiterions progresser, c'est « zéro cas ». Malheureusement, nous sommes les Nations Unies, et les États membres ne nous ont pas donné les moyens de lancer des enquêtes et des poursuites. Tout cela est entre les mains des États membres qui, avec l'aide des Nations Unies, veillent à ce que ces situations contestables, lamentables et désolantes ne se reproduisent plus.

Alors, monsieur le président, vous voulez sans doute savoir quelle est notre attente vis-à-vis le Canada. À mon avis, en renouant avec son ADN passé, le Canada peut nous apporter beaucoup de choses. D'abord, des troupes, du personnel en uniforme, y compris des policiers, extrêmement bien formés, équipés, compétents, engagés, et des gens qui nous apportent de la francophonie. À l'heure actuelle, environ la moitié de notre personnel engagé se trouve dans les pays francophones. Compte tenu de la situation actuelle en République centrafricaine, au Mali et au Congo, nous constatons que le personnel francophone est

intelligence officers, and police officers — especially female police officers. We always need more women, and we know that Canada has one of the strongest policies in that regard.

I think I will leave it at that, Mr. Chair.

[English]

Let me say again we really count on Canada to resume its historic role in UN peacekeeping.

I think the needs are there. I think the capacity to respond to the needs is absolutely outstanding. Realizing that you are reviewing your defence policy, that doesn't happen overnight, obviously, but in due course I would hope that your country can proudly step forward and help us in our endeavours for international peace and security. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much, sir.

**Senator Jaffer:** Thank you very much for your very interesting presentation. As you know, the United Nations has a big women, peace and security agenda. How are you integrating Resolution 1325 and all the other resolutions that have come since then into your peace operations?

**Mr. Ladsous:** It is, indeed, a crucial question. Resolution 1325 has been a landmark resolution and one that we are integrating fully into the way we work. It's recognizing the role of women in peace processes. It's making sure that that agenda perspective is fully integrated. It's about doing concrete things.

Obviously in the military, the Blue Helmets, we can hardly do better than most armies in the world. The world armies still have a limited number of women.

I do have, for the first time in UN history, a lady major general who is commanding personnel in Cyprus. To take another example, we are developing everywhere we can — in Haiti, in Liberia, in DRC — all-female police units to take care of the sad reality that women and children are the first who suffer in conflict.

When you see the dramatic situation in South Sudan, where possibly tens of thousands of women have been raped, where rape has been used as a tool of war, we really need to integrate this fully into our work. It takes many work streams and initiatives, but we are doing all we can to work on this issue in a rigorous and effective way.

**Senator Jaffer:** The report on the UN's High-level Independent Panel on Peace Operations identifies several strategies, but it also says that uniting strengths for peace, politics, partnership and

indispensable pour répondre à nos besoins, à savoir des unités médicales et de génie, des officiers d'état-major et du renseignement, des policiers et, surtout, des policières. Nous avons toujours besoin davantage de femmes. Nous savons que la politique dans ce domaine est très avancée au Canada.

Je crois que je vais m'arrêter ici, monsieur le président.

[Traduction]

Permettez-moi de dire encore une fois que nous comptons vraiment sur le Canada pour qu'il reprenne son rôle historique en matière de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

Je pense que les besoins sont là. Je pense que la capacité à répondre aux besoins est absolument remarquable. Je suis conscient que vous êtes en train de revoir votre politique de défense, et cela ne se fait pas du jour au lendemain, évidemment, mais, en temps voulu, j'espère que votre pays pourra se présenter fièrement et épauler nos efforts visant à favoriser la paix et la sécurité internationales. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur.

**La sénatrice Jaffer :** Merci beaucoup pour votre communication très intéressante. Comme vous le savez, les Nations Unies ont un ambitieux programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. Comment intégrez-vous la résolution 1325 et toutes les autres résolutions subséquentes à vos opérations de paix?

**M. Ladsous :** Il s'agit effectivement d'une question cruciale. La résolution 1325 a constitué une étape historique, et c'est une résolution que nous intégrons pleinement à notre façon de travailler. C'est reconnaître le rôle des femmes dans les processus de paix. C'est nous assurer que ce programme est pleinement intégré. C'est faire des choses concrètes.

Évidemment, au sein de l'armée, les Casques bleus, nous pouvons difficilement faire mieux que la plupart des armées dans le monde. Les armées du monde comptent encore un nombre limité de femmes.

Il est vrai que j'ai, pour la première fois de l'histoire des Nations Unies, une femme major générale qui commande le personnel à Chypre. Pour prendre un autre exemple, nous développons, partout où nous le pouvons — en Haïti, au Libéria, en RDC —, des unités policières exclusivement féminines pour s'occuper de la triste réalité qui est que les femmes et les enfants sont les premiers à souffrir en cas de conflit.

Lorsque vous voyez la situation dramatique au Soudan du Sud, où peut-être des dizaines de milliers de femmes ont été violées, où le viol a été utilisé comme un instrument de guerre, nous devons vraiment intégrer cela pleinement à notre travail. Cela prend de nombreux champs de travail et de nombreuses initiatives, mais nous faisons tout en notre possible pour travailler à ce problème d'une manière rigoureuse et efficace.

**La sénatrice Jaffer :** Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies recense plusieurs stratégies, mais il dit également qu'unir les forces pour la



people, and the panel states that the UN has been slow in implementing many of its policy commitments, such as a merit-based selection of mission leaders and the inclusion of women in the senior leadership positions.

Can we be sure that these commitments will be honoured, contributing up to your push for peace operations that reflect the modern context?

**Mr. Ladsous:** Senator Jaffer, if you look at the practice of the several past years you will see this has been a very strong policy by Secretary-General Ban Ki-moon to make it so more women are brought into leadership positions. Right now we have seven heads of missions, special representatives of the Secretary-General, who are women. In Côte d'Ivoire, in Liberia and Haiti we are doing this because it is the way it should be.

And you mentioned the high-level panel on the study of peace operations. We have arranged it so that the review of peace operations and the review on women, peace and security, as well as yet another third review, which was about peace building, were brought together and were synergized so that we can make the best decisions to make it happen.

**Senator Jaffer:** Thank you.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you for your presentation, Mr. Ladsous. I would like to hear your thoughts on conflict prevention in the context of peacekeeping operations. What kinds of resources does the UN need in order to be in a better position to assess emerging crises?

**Mr. Ladsous:** I would say prevention. Everyone agrees on this point.

[Translation]

That's great, when it works. The only thing is, you see, I've got 16 peacekeeping operations in my portfolio, and they are all prevention-based initiatives that didn't work. Therein lies the problem.

The secretary general introduced a policy two and a half years ago, called Human Rights Up Front, that consists of acting on a certain number of early warning indicators such as human rights violations, acts of violence, and all sorts of things that point to a problem or a developing situation that requires action.

Take the example of Burundi, where, during the past year, God knows we've seen the number of disappearances, acts of torture and illegal detentions multiply. It is clear that everything that can

paix, la politique, le partenariat et les gens, et le groupe affirme que les Nations Unies ont été lentes à mettre en œuvre bon nombre de leurs engagements politiques, comme une sélection des chefs de mission fondée sur le mérite et la nomination de femmes aux postes de haute direction.

Pouvons-nous être certains que ces engagements seront respectés, et qu'ils contribueront ainsi jusqu'à étayer vos pressions en faveur d'opérations de paix qui reflètent le contexte moderne?

**M. Ladsous :** Madame la sénatrice Jaffer, si vous regardez la pratique des dernières années, vous verrez que le secrétaire-général Ban Ki-Moon pratique depuis de nombreuses années une politique très vigoureuse visant à faire en sorte que des femmes soient élevées à des postes de direction. À l'heure actuelle, nous avons sept chefs de mission, des représentantes spéciales du secrétaire-général, qui sont des femmes. En Côte-d'Ivoire, au Libéria et en Haïti, nous faisons cela parce que c'est ainsi que les choses devraient être.

Et vous avez mentionné le groupe de haut niveau qui a étudié les opérations de paix. Nous avons fait en sorte que l'examen des opérations de paix et l'examen portant sur les femmes, la paix et la sécurité, de même qu'encore un troisième examen, qui portait celui-là sur la consolidation de la paix, soient réunis et soient synergisés afin que nous puissions prendre les meilleures décisions pour que cela se produise.

**La sénatrice Jaffer :** Merci.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie pour votre présentation, monsieur Ladsous. J'aimerais vous entendre sur la prévention des conflits dans le contexte des opérations de maintien de la paix. En fait, de quelles ressources l'ONU a-t-elle besoin pour être davantage en mesure d'évaluer les crises émergentes?

**M. Ladsous :** Je dirais la prévention. Tout le monde est d'accord avec cela.

[Français]

C'est formidable, quand cela fonctionne. Seulement, voyez-vous, j'ai 16 opérations de maintien de la paix dans mon portefeuille, et ce sont autant de préventions qui n'ont pas fonctionné. La difficulté, elle se trouve bien là.

Le secrétaire général a lancé une politique, il y a deux ans et demi, qui s'appelle Human Rights Up Front, qui consiste à mobiliser un certain nombre de capteurs, des capteurs comme les violations des droits de la personne, les actes de violence, toutes sortes de choses qui nous alertent sur le fait qu'il y a un problème, une situation qui est en train de se développer et sur laquelle nous devons agir.

Je vous donne l'exemple du Burundi, où Dieu sait qu'au cours de l'année écoulée, nous avons vu se multiplier les cas de disparition, de tortures, d'emprisonnements illégaux. Il est évident

be done to prevent a conflict from erupting must be done; but, at the same time, the Security Council, which is responsible for assessing these types of situations, has yet to make any compelling decisions on the issue.

Since last summer, I have been looking into whether we could temporarily move some of our regiments out of the Democratic Republic of the Congo. I know they are different countries, but the international community would not understand, if, say, a situation were to suddenly arise in Burundi, why we — the United Nations — have 20,000 peacekeepers in the Congo, but nobody 30 kilometres away from there in Bujumbura. I had therefore begun quietly studying the situation and setting up contingency plans, but it has remained on the table.

In December, when the Security Council asked what I was doing in the way of contingency plans, I replied: “Tell me what you want. Do you want prevention? Do you want reaction? Do you want action with the agreement of the Burundi government? Without the agreement of the Burundi government?” For the time being, the Security Council decided on a police presence.

Now, what kind of police presence? Are we talking about executive policing, which requires 2,000 or 3,000 police officers? That kind of presence can't be mobilized overnight. Or would we be doing human rights monitoring at police stations? In prisons? The matter is still being debated by the Security Council.

So I think you are entirely right, prevention is always infinitely preferable to reaction, but once again we need the resources and a vision of what we are really looking for.

**Senator Dagenais:** Correct me if I am wrong, we are talking about reform of the security sector, but what impact will these reforms have on UN peacekeeping operations and on countries such as Canada, which provide troops?

**Mr. Ladsous:** In my opinion, security sector reforms are clearly needed in many crisis or post-crisis situations. What does that mean? I like to think in practical terms, not abstract ones. So when people mention security reform in one country or another, I want a sheet with the key figures. How many forces will have to be demobilized and reassigned? How big is the army? How big should the army be? How big are the local police, the gendarmerie, or both? What budgets are available?

Once you have that information, things become clearer. Look at the situation in Mali right now. The Algiers Agreement was signed a year ago and there are thousands of veterans, mostly Touaregs who were in the armed forces in the north, who have to

que tout ce qui peut être fait pour prévenir l'explosion d'un conflit doit être fait, mais, en même temps, le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité de juger de ce type de situation, n'a pas encore pris de décisions très marquantes dans ce domaine.

Depuis l'été dernier, j'ai commencé à regarder si nous pouvions délocaliser temporairement certains de nos régiments en République démocratique du Congo. Il s'agit de pays différents, mais l'opinion internationale ne comprendrait pas, si une situation se développe de manière dramatique au Burundi, que nous ayons - nous, les Nations Unies - 20 000 Casques bleus au Congo et personne à 30 kilomètres de là, à Bujumbura. J'avais donc discrètement commencé à étudier et à mettre au point des plans de contingence, mais cela est resté sur la table.

Au mois de décembre, lorsque le Conseil de sécurité m'a demandé ce que je faisais en termes de plans de contingence, je lui ai répondu : « Dites-moi ce que vous voulez. Voulez-vous de la prévention? Voulez-vous de la réaction? Voulez-vous de l'action avec l'accord du gouvernement burundais? Sans l'accord du gouvernement burundais? » Finalement, la solution qui a été retenue, pour le moment, par le Conseil de sécurité est celle d'une présence policière.

Cependant, là aussi, quelle sorte de présence policière? S'agit-il de faire de la police exécutive, auquel cas il faut 2 000 ou 3 000 policiers? Cela ne se mobilise pas du jour au lendemain. Ou bien, est-ce que nous voulons faire de l'observation des droits de la personne dans les commissariats de police? Dans les prisons? L'affaire est encore en délibéré au Conseil de sécurité.

Donc, je crois que vous avez tout à fait raison, la prévention est toujours infiniment préférable à la réaction, mais encore faut-il se donner les moyens et avoir une vision de ce que l'on recherche véritablement.

**Le sénateur Dagenais :** Corrigez-moi si je me trompe, on parle d'une certaine réforme du secteur de la sécurité, mais dans quelle mesure cette réforme du secteur de la sécurité jouera un rôle dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et quelles en sont les conséquences pour les pays, comme le Canada, qui fournissent des troupes?

**M. Ladsous :** Je crois que, dans beaucoup de situations de crise ou d'après-crise, la réforme du secteur de la sécurité, à l'évidence, est une nécessité. Qu'est-ce que cela signifie? Je ne suis pas un conceptuel, je suis plutôt un homme pratique. Donc, quand on me parle de la réforme de la sécurité dans tel ou tel pays, moi, je veux une page avec les principaux chiffres. Combien de combattants faut-il démobiliser et recaser? Quel est le volume de l'armée? Quel doit être le volume de l'armée? Quel est le volume de la police ou de la gendarmerie, ou des deux? Quels sont les moyens budgétaires appliqués?

À partir de là, je crois que les choses apparaissent plus clairement. Regardez la situation au Mali actuellement. Cela fait maintenant un an que les Accords d'Alger ont été signés et il y a des milliers d'ex-combattants, essentiellement les Touaregs

be reassigned. The question is how many personnel can be taken from the army or the police or some other body that could be created, and how much will that cost?

I was in Mali three weeks ago. The challenge there was to get the armed forces, the coordination and the platform, as they call it, to give us their list of personnel so we can start quartering them at the cantonment camps we have created. Three are operational, others are being set up, and we will try to move forward on this. Otherwise, we can't imagine that these people would be able to take up arms and go on the offensive again.

The situation is the same in the Democratic Republic of Congo. We did a good job, I would say, in defeating the rebel group called the M23. For two years, though, half of these people have been in Uganda and half in Rwanda, without any clear prospects. So we must absolutely find a way for them to resume a more normal life.

It's the same thing in the Central African Republic. No one takes exception to the Central African Republic wanting to keep an army; they have about 7,000 personnel. The army has to be trained, of course. The European Union has made a lot of progress in this regard in the past year with their military assistance mission and has set the parameters of what the Central African army should be. This military assistance mission will become a training mission, like the European Union had before in Mali. This will make the army professional and respectful of democratic values and human rights.

This kind of thing can't be operational from one day to the next, but this is clearly a priority for our countries that contribute resources and troops, because this is how we can prevent new hostilities and further painful episodes.

**Senator Dagenais:** You mentioned countries that contribute troops. What can UN member states do to deploy troops in a timely manner? Can UN member states serve as facilitators to offer engineers, physicians, planes, special equipment, et cetera, to enable a rapid deployment of troops?

**Mr. Ladsous:** Speed of deployment is crucial. A few years ago when I started in my position, we had a stand-by system, but it didn't work. Under that old system, it took six to nine months to deploy a unit where needed.

qui ont été dans les groupes armés du Nord, qu'il faut recaser. Le problème est le suivant : combien peut-on en reprendre dans l'armée ou dans la police ou dans tel ou tel autre corps qu'on pourrait créer, et combien cela va-t-il coûter?

J'étais au Mali il y a trois semaines, où le problème était d'obtenir que les groupes armés, la coordination et la plateforme, comme on appelle cela là-bas, nous communiquent leur liste de combattants pour que nous puissions commencer à les héberger dans les camps de cantonnement que nous avons créés. Il y en a trois qui sont opérationnels, d'autres sont en cours de préparation, et nous allons essayer d'avancer dans ce projet. Sinon, on ne peut pas imaginer que ces gens puissent reprendre les armes et reprendre l'offensive.

La même situation se répète en République démocratique du Congo. Nous avons accompli, je crois, une belle tâche lorsque nous avons battu le groupe des rebelles qu'on appelait les M23. Cependant, ces gens, depuis deux ans, sont pour moitié en Ouganda et pour moitié au Rwanda, et sans perspective de se recaser. Il est donc évident qu'il faut absolument trouver le moyen de leur permettre de reprendre une vie un peu plus normale.

C'est la même chose en République centrafricaine. Personne ne conteste que la République centrafricaine ait envie de rester dotée d'une armée; on parle de 7 000 personnes environ. Il faut évidemment la former, et c'est là que l'Union européenne, par exemple, a beaucoup progressé dans une mission d'assistance militaire depuis un an et a paramétré tout ce que doit être l'armée centrafricaine. Il y a maintenant cette mission d'assistance militaire qui va se transformer en une mission d'entraînement, comme l'Union européenne en a déjà eu au Mali, ce qui fera en sorte que cette armée soit professionnelle et respectueuse des valeurs démocratiques et des droits de la personne.

C'est une opération qui ne se fera pas du jour au lendemain, mais il est évident, pour nos pays contributeurs de moyens, contributeurs de troupes, que c'est une tâche tout à fait prioritaire, parce que c'est ainsi que nous pouvons espérer ne pas retomber dans de nouveaux combats et de nouveaux épisodes douloureux.

**Le sénateur Dagenais :** Vous avez abordé le sujet des pays contributeurs de troupes. Qu'est-ce que les États membres de l'ONU peuvent faire pour déployer des troupes en temps opportun? Est-ce que les États membres de l'ONU peuvent offrir, à titre de facilitateurs, je ne sais trop, des ingénieurs, des médecins, des avions, des équipements spécialisés pour permettre un déploiement rapide de troupes?

**M. Ladsous :** La question de la rapidité du déploiement est cruciale. Nous avions un système lorsque j'ai pris mon poste, il y a quelques années, qu'on appelait le *stand-by system*, et cela ne marchait pas. Avec ce vieux système, au mieux, il faut six à neuf mois pour déployer une unité sur le terrain.

That all changed last year with help from the United States. President Obama became personally involved. We held a peacekeeping summit at our general assembly in September, and 50 or so countries offered about 50,000 troops that could be available quickly and with a variety of equipment and skills.

Since then, we have been working to implement the Peacekeeping Capability Readiness System, which by the end of the year will have about 15,000 men and women available for deployment within 30 to 60 days. This will enable us to quickly launch a moderately-sized peacekeeping operation with all the technical abilities required.

We are short of equipment such as helicopters, especially attack helicopters. We started using drone surveillance three years ago, and it has become essential. We need capacity in intelligence, engineering units and — in the case of Canada, this is a special request — French-speaking personnel.

In the Central African Republic, we have units that are barely operational. Three years ago, I discussed this problem with the Bangladeshi army chief. He said he intended to create a French-language instruction branch in the Bangladeshi army, and he has done this. Since then, I have met a number of young Bangladeshi captains in Bangui who speak French. But that is not enough. Having French-speaking members of the RCMP and of the Canadian Armed Forces could make a big difference. There is a need. Canada must take part in the Peacekeeping Capability Readiness System so we can make progress. I suggested this to the Canadian ambassador last week in New York. I told him we need a French-speaking major-general in the Democratic Republic of Congo for MONUSCO, our largest mission, which has more than 20,000 soldiers. I hope Canada will contribute.

**Senator Dagenais:** You don't need French-speaking senators?

**Mr. Ladsous:** In France, senators were once called advisors of the Republic. That was a very wise approach.

[English]

You might say it's apple pie and motherhood.

**The Chair:** I want to follow up on a couple of aspects of what we're discussing here. In your opening statement, you said there were 125,000 personnel involved in peacekeeping around the world in one manner or another. Is that correct?

**Mr. Ladsous:** That is correct, sir.

Tout a changé l'an dernier avec l'aide des États-Unis. Le président Obama s'est engagé personnellement. Nous avons organisé un sommet sur le maintien de la paix à notre assemblée générale en septembre, et une cinquantaine de pays nous ont proposé environ 50 000 personnes disponibles rapidement avec une variété d'équipements et de compétences.

Depuis, nous travaillons pour mettre en place le Peacekeeping Capability Readiness System, qui nous permettra, à la fin de l'année, de disposer d'une capacité d'environ 15 000 hommes et femmes disponibles à être déployés de 30 à 60 jours. Cela nous permettra de monter une opération de maintien de la paix de moyenne dimension rapidement et avec toutes les capacités techniques.

Nous manquons de matériel comme des hélicoptères, surtout des hélicoptères de combat. Nous avons commencé à utiliser la surveillance aérienne par drone il y a trois ans, et elle nous est essentielle aujourd'hui. Nous avons besoin d'une capacité en matière de renseignements, d'unités de génie, et — dans le cas du Canada, j'en parle avec une demande particulière — de personnel francophone.

En République centrafricaine, nous avons des unités qui ont peine à fonctionner. Il y a trois ans, j'ai discuté de ce problème avec le chef d'état-major de l'armée bangladaise. Il m'a dit qu'il créerait une filiale d'enseignement du français dans l'armée bangladaise, et c'est ce qu'il a fait. Depuis, j'ai rencontré à Bangui plusieurs jeunes capitaines bangladais qui parlent le français. Mais cela ne suffit pas. Avoir des agents de la Gendarmerie royale du Canada, des militaires canadiens francophones, cela pourrait faire une grande différence. Le besoin y est. Il faut que le Canada s'inscrive dans le Peacekeeping Capability Readiness System afin qu'on puisse avancer. J'ai fait la proposition à l'ambassadeur du Canada la semaine dernière à New York. Je lui ai dit que nous avons besoin d'un major-général francophone en République démocratique du Congo pour la MONUSCO, notre plus grosse mission, qui comporte 20 000 soldats. J'espère que le Canada y sera.

**Le sénateur Dagenais :** Vous n'avez pas besoin de sénateurs francophones?

**M. Ladsous :** En France, autrefois, on appelait les sénateurs les conseillers de la République. C'était une formule très sage.

[Traduction]

Vous direz peut-être que l'on ne peut pas être contre la vertu.

**Le président :** J'aimerais faire suite à quelques-uns des aspects de ce dont nous discutons ici. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit qu'il y avait 125 000 personnes engagées dans le maintien de la paix partout dans le monde d'une manière ou d'une autre. Est-ce exact?

**M. Ladsous :** C'est exact, monsieur.

**The Chair:** Secondly, you just updated us on a commitment that was made for an additional 15,000 personnel, so would that be a total of 140,000 personnel?

**Mr. Ladsous:** Not exactly, sir. These 15,000 are people on standby. They are registered as being totally ready technically with equipment, with training to deploy the minute their government decides to participate in a peacekeeping operation. It means that at the end of this year, if the Security Council were to decide on a new peacekeeping operation, I can say, "I'm ready to deploy up to 15,000 people within 30 to 60 days."

**The Chair:** But just to follow-up, it's 125,000 plus an additional 15,000 if they're used?

**Mr. Ladsous:** No, 15,000 if required, sir, if there is a new operation or a surge in an existing operation decided by the Security Council.

**The Chair:** I'm trying to get a sense of exactly what commitments are being made. You mentioned there were 16 missions where there were peacekeeping operations under way. Is that correct?

**Mr. Ladsous:** That is correct. By the way, two or three of those will be closing shortly. The mission in Côte d'Ivoire will be closing next spring; the mission in Liberia probably in the following year; and, we hope, if local politics allow, the mission in Haiti, MINUSTAH, also in a comparable time frame.

**The Chair:** I want to get a comparison in time. Five years ago, there were 16 missions around the world, or has that been fairly consistent?

**Mr. Ladsous:** No, five years ago it would have been 13 missions, since we created the mission in Abyei, between the two Sudans, the mission in South Sudan, the mission in Mali and the mission in Central African Republic.

**The Chair:** So the numbers of missions have increased?

**Mr. Ladsous:** Yes, definitely.

**The Chair:** If I could go to another area here to get a sense of the type of expertise that Canada could provide, some concerns have been expressed that in some cases where the men and women of the Canadian Armed Forces were to become involved in the United Nations operations, particularly in Africa, having the necessary immunities to withstand some of the tropical diseases there that we don't have here on an ongoing basis is of concern. Perhaps you would want to comment on that.

**Mr. Ladsous:** Of course the safety and personal security of our people is an utmost priority. So in the case of public health, it is of course very important that we have appropriate medical facilities to help our people survive these threats. With threats of disease,

**Le président :** Deuxièmement, vous venez tout juste de nous informer d'un nouvel engagement qui a été pris de mobiliser 15 000 personnes additionnelles, alors, est-ce que cela porterait le total à 140 000 personnes?

**M. Ladsous :** Pas tout à fait, monsieur. Ces 15 000 personnes sont en disponibilité. Elles sont inscrites comme étant fin prêtes au plan technique avec le matériel et la formation nécessaires pour pouvoir être déployées dès l'instant où leur gouvernement décidera de participer à une opération de maintien de la paix. Cela signifie qu'à la fin de cette année, si le Conseil de sécurité devait décider de lancer une nouvelle opération de maintien de la paix, je peux dire : « Je suis prêt à déployer 15 000 personnes dans les 30 à 60 jours. »

**Le président :** Mais, simplement pour faire le point, ce sont 125 000 personnes, plus 15 000 personnes additionnelles si on y a recours?

**M. Ladsous :** Non, 15 000 personnes si elles sont requises, monsieur, s'il y a une nouvelle opération ou un élargissement d'une opération existante décidée par le Conseil de sécurité.

**Le président :** Je tente d'avoir une idée précise des engagements qui sont pris. Vous avez mentionné qu'il y avait 16 missions qui menaient actuellement des opérations de maintien de la paix. Est-ce exact?

**M. Ladsous :** C'est exact. En passant, deux ou trois d'entre elles prendront fin sous peu. La mission en Côte-d'Ivoire prendra fin au printemps prochain; la mission au Libéria, probablement au cours de l'année suivante; et, nous espérons, si la politique locale le permet, la mission en Haïti, la MINUSTAH, elle aussi dans un délai comparable.

**Le président :** Je veux obtenir une comparaison dans le temps. Il y a cinq ans, il y avait 16 missions à l'échelle mondiale, ou est-ce que ce nombre a été assez constant?

**M. Ladsous :** Non, il y a cinq ans, il y aurait eu 13 missions, parce que nous avons créé la mission dans la région d'Abiyé, entre les deux Soudans, la mission au Soudan du Sud, la mission au Mali et la mission en République centrafricaine.

**Le président :** Donc, le nombre de missions a augmenté?

**M. Ladsous :** Oui, absolument.

**Le président :** Si je pouvais changer de sujet pour avoir une idée du type d'expertise que le Canada pourrait fournir, certaines préoccupations ont été exprimées selon lesquelles dans certains cas où les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes étaient censés participer aux opérations des Nations Unies, particulièrement en Afrique, avoir les immunités nécessaires pour résister à certaines des maladies tropicales là-bas que nous n'avons pas ici en permanence est source de préoccupation. Peut-être voudrez-vous formuler un commentaire à ce sujet.

**M. Ladsous :** Évidemment, la sécurité de nos gens, et notamment leur sécurité personnelle, est une priorité absolue. Par conséquent, dans le cas de la santé publique, il est évidemment très important que nous disposions d'établissements médicaux

we have worked a lot on the logistics. You would imagine that in a country like the Central African Republic, which is far from the sea, in a place like Mali, which is also very much removed inside the African continent, it is a huge challenge, but we do our best to provide duty of care to our people.

**The Chair:** I'm not doubting that at all. The point I'm making is that we who are raised in the northern hemisphere don't necessarily have the same immunities as one raised in the tropics to withstand on an ongoing basis some of the illnesses that can happen.

**Mr. Ladsous:** I can only say, senator, that the country I know best, France, is not either a country that is accustomed to those viruses and diseases in Africa, yet we do our best to do the job. Of course, it requires a lot of medical support to make sure that our people don't suffer excessive danger, but you can never, of course, think that zero danger exists.

**The Chair:** Pursuing another area, the question of the financial commitments and capabilities that Canada could provide, has Canada provided you or have you requested from Canada any financial commitments for the forthcoming three to five years? Have there been any negotiations in that sense?

**Mr. Ladsous:** Financial commitments, Mr. Chairman, are dealt with by the General Assembly. There is a scale of assessment which apportions the costs of peacekeeping operations against member states. I should have checked the share of Canada in that scale of assessment. It's there. It's adjusted regularly, and there is nothing there to really negotiate. It's a decision by the General Assembly of the United Nations.

Of course, we always welcome voluntary contributions from a country like yours. Your country has helped us on gender issues, adding additional capabilities, and I welcome that.

**The Chair:** The commitment that we presently are making, the way I understand it, on an annual basis to peacekeeping is \$290 million. That's our proportion.

What I was looking at was any requests over and above that amount being requested of Canada or other countries, whether voluntary or otherwise.

**Mr. Ladsous:** I don't have the exact figure in my mind, but it's about 2.5 per cent of the overall budget of peacekeeping, and that is adjudicated by the General Assembly of the United Nations.

On top of that, of course, as a troop contributor, as a police contributor, you can provide us with people, with equipment, for which we have standard procedures of reimbursement. Certainly,

appropriés pour aider nos gens à survivre à ces menaces. En ce qui a trait aux menaces de maladie, nous avons beaucoup travaillé sur la logistique. Vous pourriez penser que, dans un pays comme la République centrafricaine, qui est très loin de la mer, dans un endroit comme le Mali, qui est lui aussi très reculé à l'intérieur du continent africain, cela pose un défi colossal, mais nous faisons de notre mieux pour assumer une obligation de soins envers nos gens.

**Le président :** Je n'en doute pas du tout. Ce que je dis, c'est que nous qui avons grandi dans l'hémisphère nord n'avons pas nécessairement les mêmes immunités qu'une personne qui a grandi sous les tropiques pour résister en permanence à certaines des maladies qui peuvent être contractées.

**M. Ladsous :** Tout ce que je peux dire, monsieur le sénateur, c'est que le pays que je connais le mieux, la France, n'est pas non plus un pays habitué à ces virus et ces maladies en Afrique, mais nous faisons tout de même de notre mieux pour faire le travail. Évidemment, cela requiert beaucoup de soutien médical pour veiller à ce que nos gens ne soient pas exposés à des dangers excessifs, mais, évidemment, vous ne pouvez jamais penser qu'il n'y a absolument aucun danger.

**Le président :** Pour poursuivre sur un autre sujet, la question des engagements financiers et des capacités que le Canada pourrait fournir, est-ce que le Canada vous a fait part d'engagements financiers pour les trois ou cinq années à venir, ou est-ce que vous en avez demandé au Canada? Y a-t-il eu des négociations quelconques à ce sujet?

**M. Ladsous :** C'est l'Assemblée générale qui s'occupe des engagements financiers, monsieur le président. Il y a une échelle d'évaluation qui répartit les coûts des opérations de maintien de la paix entre les États membres. J'aurais dû vérifier la part du Canada sur cette échelle d'évaluation. Elle est là. Elle est rajustée régulièrement, et il n'y a rien là de vraiment négociable. Il s'agit d'une décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Naturellement, nous sommes toujours heureux de recevoir des contributions volontaires d'un pays comme le vôtre. Votre pays nous a aidés à régler des problèmes liés au sexe, en ajoutant des capacités additionnelles, et je crois que c'était une très bonne chose.

**Le président :** Selon ce que je comprends, notre engagement actuel dans le domaine du maintien de la paix se chiffre à 290 millions de dollars par année. C'est notre part.

Ma question concernait toute contribution, volontaire ou autre, demandée au Canada ou à d'autres pays en sus de ce montant.

**M. Ladsous :** Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais il représente environ 2,5 p. 100 du budget total du maintien de la paix, et il est décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En plus de cela, évidemment, en tant que contributeur de troupes, en tant que contributeur de policiers, vous pouvez nous fournir des gens, du matériel, pour lesquels nous avons des

if your country was able to offer us helicopters, in particular attack helicopters, subject to reimbursement, that would be very much appreciated.

**The Chair:** If I could go on to the question of training of peacekeepers. I'm sure it takes a certain amount of expertise for those involved in peacekeeping to know exactly what their responsibilities and authorities are. Is that an area that Canada could become involved in, as an agency that actually becomes well accredited in the ability to train peacekeepers pre- and post-deployment, so that it's an area we can perhaps get expertise in?

**Mr. Ladsous:** Very much so. I think a country like Canada can help us a lot in training into issues that are quintessential to our job, such as protection of civilians, human rights, protection of children in conflict, dealing with the consequences of warfare.

I know you have been very engaged in repressing sexual harassment in the army and the police. We certainly have to continue to do a better job in this area, even though the main responsibility for training lies with the police-contributing country. We've discovered countless times that we have to step in after deployment when, despite a lot of checking, the training was not quite up to standard. It's one thing to listen to a country showing their military parading and behaving and saying all the right things, but when you are in operational circumstances, sometimes you discover it's not quite the case. That is something that needs to be addressed, and certainly a country with your wealth of experience would be very helpful there.

**The Chair:** I want to refer back to Africa because you've raised it a number of times. You pointed out a number of countries that are now a predominant membership for the UN peacekeeping forces. I'd like to clarify for the record. If a country sends in a thousand troops into, say, the Belgian Congo, do they get paid so much per troop? Is that how it works? Would that work for Canada as well? If we send in troops from Canada, do we get paid per member that we send in?

**Mr. Ladsous:** Absolutely, senator. There is a standard rate of reimbursement. That is a flat rate not dependent on the country contributing. I can tell you right now the reimbursement is in the rate of \$1,363, I believe, per person per month, which of course may not amount to the actual cost in the case of a country like yours, which of course may mean a lot to poorer countries, but that was a decision of the General Assembly.

procédures de remboursement normalisées. Il est certain que si votre pays était capable de nous offrir des hélicoptères, en particulier des hélicoptères d'attaque, sujet à remboursement, ce serait très apprécié.

**Le président :** Si je pouvais passer à la question de la formation des Casques bleus. Je suis certain que les gens qui participent à des activités de maintien de la paix doivent posséder certaines compétences spécialisées pour savoir quelles sont leurs responsabilités et quels sont leurs pouvoirs. Est-ce que c'est un domaine dans lequel le Canada pourrait s'engager et pourrait devenir une entité réputée pour sa capacité à former des Casques bleus avant et après un déploiement, de sorte qu'il s'agirait d'un domaine dans lequel nous pourrions peut-être développer une expertise?

**M. Ladsous :** Tout à fait. Je pense qu'un pays comme le Canada peut nous aider grandement dans le domaine de la formation sur des sujets qui sont quintessentiels à notre travail, comme la protection des civils, les droits de la personne, la protection des enfants en situation de conflit, composer avec les conséquences de la guerre.

Je sais que vous avez beaucoup participé à la répression du harcèlement sexuel au sein de l'armée et de la police. Nous devons certainement continuer à faire un meilleur travail dans ce domaine, même si la formation relève principalement de la responsabilité du pays qui contribue des policiers. Nous avons découvert à d'innombrables occasions que nous devons intervenir après un déploiement parce que, malgré beaucoup de vérifications, la formation n'était pas tout à fait conforme à la norme. C'est une chose que d'écouter un pays montrer son armée parader et se comporter convenablement et dire tout ce qu'il faut, mais, lorsque vous vous retrouvez dans un contexte opérationnel, vous découvrez parfois que ce n'est pas tout à fait le cas. C'est un problème qui doit être corrigé, et un pays comme le vôtre, avec ses trésors d'expérience, serait certainement d'une aide précieuse à cet égard.

**Le président :** Je veux revenir à l'Afrique parce que vous l'avez mentionnée plusieurs fois. Vous avez nommé plusieurs pays qui constituent maintenant des membres prédominants des forces de maintien de la paix des Nations Unies. J'aimerais préciser aux fins du compte rendu. Si un pays envoie un millier de soldats, disons, au Congo belge, est-il payé tant par soldat? Est-ce que c'est comme cela que cela fonctionne? Est-ce que cela fonctionnerait aussi pour le Canada? Si nous envoyons des troupes du Canada, sommes-nous payés en fonction du nombre de membres que nous envoyons?

**M. Ladsous :** Absolument, monsieur le sénateur. Il y a un taux de remboursement normalisé. C'est-à-dire, un taux fixe indépendamment du pays contributeur. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, le remboursement est, au taux de 1 363 \$, je crois, par personne par mois, ce qui, bien sûr, ne correspond pas nécessairement au coût réel dans le cas d'un pays comme le vôtre, et peut évidemment représenter beaucoup pour bon nombre de

Similarly, we have rates for the reimbursement of armoured personnel carriers, helicopters and aircraft and so on. This is a very standardized system, and that's the way it has been for many years.

**The Chair:** Colleagues, are there any more questions for the witness?

Sir, I'm going to thank you very much for taking time out of your schedule. It's very much appreciated. We may ask you to come forward again at another time as we continue the study into the question of the possibility of our participation in the United Nations peacekeeping operations.

We appreciate the expertise you brought to the table. I will now excuse you, and you can go about your evening.

I'll say to my colleagues, we are hereby adjourned.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Monday, June 6, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures, met this day at 10 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Colleagues, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Before we begin, I would like to introduce the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would like to invite each senator to introduce themselves and state the region they represent, starting with the deputy chair.

**Senator Jaffer:** My name is Mobina Jaffer, and I come from British Columbia.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Good morning. My name is Jean-Guy Dagenais and I am from the province of Quebec.

[*English*]

**Senator Ngo:** Senator Ngo from Ottawa, Ontario.

**Senator Campbell:** Good morning. Senator Larry Campbell, Galiano Island, British Columbia.

pays plus pauvres, mais ce taux a été décidé par l'Assemblée générale.

De même, nous avons des taux pour le remboursement des véhicules blindés de transport de troupes, les hélicoptères et les avions, et ainsi de suite. Il s'agit d'un système très normalisé, et c'est ainsi depuis de nombreuses années.

**Le président :** Chers collègues, y a-t-il d'autres questions pour le témoin?

Monsieur, je vous remercie beaucoup d'avoir pris de votre temps. Ce fut très apprécié. Il se peut que nous vous demandions de comparaître de nouveau à un autre moment au cours de la poursuite de notre étude de la question de la possibilité de notre participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous apprécions l'expertise que vous avez amenée à cette table. Je vais maintenant vous excuser, et vous pourrez profiter de votre soirée.

Je vais dire à mes collègues, les travaux sont maintenant ajournés.

(Le comité s'ajourne.)

---

OTTAWA, le lundi 6 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, à qui a été renvoyé le projet de loi C-7, loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 10 heures, pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Avant de commencer, je vais présenter les personnes qui se trouvent à la table. Je suis le sénateur Dan Lang et je représente le Yukon. À ma gauche, se trouve Adam Thompson, greffier du comité. J'invite chaque sénateur à se présenter et à préciser la région qu'il représente, à commencer par la vice-présidente.

**La sénatrice Jaffer :** Je m'appelle Mobina Jaffer et je viens de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Bonjour. Mon nom est Jean-Guy Dagenais. Je viens de la province de Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Ngo :** Sénateur Ngo, d'Ottawa, Ontario.

**Le sénateur Campbell :** Bonjour. Sénateur Larry Campbell, de l'île Galiano, en Colombie-Britannique.



[Translation]

**Senator Carignan:** Good morning. Claude Carignan, from Quebec.

[English]

**Senator Beyak:** Senator Lynn Beyak, northwestern Ontario.

**Senator White:** Vern White, Ontario. Welcome.

**The Chair:** Thank you, colleagues. Today, we will be meeting for six hours as we consider Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures. Bill C-7 is a response to the decision taken last year by the Supreme Court of Canada endorsing the need for a meaningful collective bargaining process between the 21,000 members of the RCMP and 2,500 civilians and the Government of Canada.

Joining us today on panel one to discuss the bill are the Honourable Scott Brison, President of the Treasury Board of Canada, and the Honourable Ralph Goodale, Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. With them are officials from their departments.

Ministers, welcome to the committee, specifically Minister Scott Brison. This is the first time you are appearing before the committee, so please allow us to extend a special warm welcome. As the lead minister on this bill, I understand you have an opening statement. Please begin. You will be followed by Mr. Goodale. We have allocated one hour for this panel.

**Hon. Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board:** Thank you, Mr. Chair. I'm pleased to be here with you this morning. I'm pleased to be joined by my colleague, Ralph Goodale, as well as his officials and my officials from Treasury Board. Joining us from Treasury Board are Manon Brassard and Dennis Duggan.

It's good to be here today to have the opportunity to discuss with you Bill C-7, which marks a historic milestone for the RCMP and Canadian labour relations. With the passage of this bill, RCMP members and reservists would, for the first time, have the same right to collective bargaining as other Canadians.

[Translation]

The bill would give them the right to choose an employee organization to represent them in labour negotiations.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[Traduction]

**La sénatrice Beyak :** Sénatrice Lynn Beyak, du Nord-Ouest de l'Ontario.

**Le sénateur White :** Vern White, de l'Ontario. Bienvenue.

**Le président :** Chers collègues, merci. Nous allons consacrer six heures à l'étude du projet de loi C-7, loi visant à modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures. Le projet de loi C-7 se veut la réponse à la décision rendue l'an dernier par la Cour suprême du Canada qui a confirmé la nécessité d'instaurer un véritable processus de négociation collective entre, d'une part, les 21 000 membres et les 2 500 fonctionnaires civils de la GRC, et, d'autre part, le gouvernement du Canada.

Pour parler de ce projet de loi, nous allons accueillir l'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Ils sont accompagnés de leurs fonctionnaires.

Messieurs les ministres, bienvenue à notre comité, tout particulièrement au ministre Scott Brison, puisque c'est la première fois que vous venez nous rencontrer. Cela justifie que nous vous adressions une chaleureuse bienvenue. J'ai cru comprendre que vous aviez une déclaration d'ouverture en votre qualité de ministre de tutelle pour ce projet de loi. Vous pouvez commencer. Vous serez suivi par M. Goodale. Nous avons réservé une heure pour ses premiers témoins.

**L'hon. Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor :** Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'être des vôtres ce matin. J'ai le plaisir d'être accompagné de mon collègue, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique, ainsi que de ses représentants et de mes représentants du Conseil du Trésor. Je suis accompagné de hauts fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, soit Manon Brassard et Dennis Duggan.

Je suis heureux de me trouver ici et d'avoir la possibilité de parler avec vous du projet de loi C-7 qui représente une étape historique pour la GRC et pour les relations de travail au Canada. Si ce projet de loi est adopté, les membres et les réservistes de la GRC auront, pour la première fois, le même droit à la négociation collective que d'autres Canadiens.

[Français]

Le projet de loi leur donnera le droit de choisir une organisation syndicale pour les représenter dans les négociations collectives.

[English]

I want to address a couple of issues that have been raised already by committee members. Some members spoke about the process of certification and whether to allow for a choice between a vote and a card check. I'd like to respectfully point out that this bill is entirely and intentionally silent on this issue for the reason that there's really no reason for the RCMP to be treated separately in this regard. We believe there needs to be a consistent approach for all employee associations. Debate is happening in the house on this issue through Bill C-4, and it's my belief that those discussions are better suited during that debate on that legislation.

It's important to note that Bill C-4, by repealing Bill C-525, does not deny the RCMP the possibility of having a secret ballot; we're simply returning the choice to the employment board, allowing them to decide which is more appropriate, depending on the circumstances — a vote or a card check. The Public Service Labour Relations and Employment Board will have, with the passage of this legislation, at least two members of that board with knowledge of police organizations.

I'd also like to address some of the concerns that have been expressed by emails, letters and here in the Senate. This bill does restrict certain matters from being included in a collective agreement. I know that Senator Campbell and others have expressed a desire for everything to be on the table. It's not the case that collective bargaining usually starts with everything on the table; certain issues, such as staffing and pensions, have actually been excluded from collective bargaining for public servants for over 40 years. There are other exclusions in this bill relating to matters such as the deployment of RCMP members, conduct and discipline, law enforcement techniques and RCMP uniforms.

Other collective agreements often refer to management rights being restricted from collective bargaining. In the case of the RCMP, these matters relate to the effective management of the police force. They also acknowledge the broader accountability of the RCMP for the safety of Canadians.

I want to be clear that just because these items are excluded from collective bargaining doesn't mean RCMP members' voices will not be heard. There are other avenues where RCMP members can voice their concerns about some of these workplace issues. If a member, for instance, has concerns about the safety of their uniform, they can raise it in the Occupational Health and Safety Committee. That committee, with union representation, can study the issue and determine through evidence the best possible solution.

[Traduction]

Je vais traiter de deux ou trois questions qui ont d'ailleurs déjà été soulevées par des membres du comité. Certains députés ont parlé du processus d'accréditation et se sont demandé s'il fallait ou non donner le choix entre le vote et la vérification des cartes. Eh bien, permettez-moi avec tout le respect que je vous dois, de vous préciser que ce projet de loi est entièrement et intentionnellement muet sur cette question parce qu'il n'y a aucune raison pour laquelle les membres de la GRC devraient être traités de façon différente à cet égard. Nous estimons qu'il faut adopter une approche cohérente pour toutes les associations d'employés. Nous débattons de la question à la Chambre, à l'occasion de notre étude du projet de loi C-4, et j'estime qu'il est davantage justifié de tenir ce genre de discussion dans le cadre du débat sur ce dernier projet de loi.

Il convient de remarquer que le projet de loi C-4, qui abroge le projet de loi C-525, ne retire pas la possibilité aux membres de la GRC de tenir des scrutins secrets; nous laissons simplement le soin à la commission d'emploi de décider de la formule qui lui apparaîtra la plus appropriée, en fonction des circonstances, soit un vote ou une vérification des cartes. La Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, grâce à l'adoption de cette loi, comptera au moins deux membres qui posséderont une connaissance du fonctionnement des organismes policiers.

Je vais aussi parler de certaines préoccupations qui ont été formulées dans des courriels et des lettres et ici même, au Sénat. Ce projet de loi empêche d'inclure certaines questions dans une convention collective ou une décision arbitrale. Je sais que le sénateur Campbell et d'autres ont exprimé le souhait que tout soit déposé sur la table. En règle générale, quand on parle de convention collective, on ne commence pas par tout mettre sur la table. Certaines questions, comme la dotation et les pensions, sont exclues des négociations collectives dans les cas des autres fonctionnaires depuis plus de 40 ans. De plus, les questions comme le déploiement des membres de la GRC, la conduite et la discipline, les techniques d'application de la loi et les uniformes de la GRC seront aussi exclues.

D'autres conventions collectives mentionnent fréquemment le droit de la direction à limiter la négociation collective. Dans le cas de la GRC, ces questions ont trait à la gestion efficace du corps policier. La responsabilité générale de la GRC à l'égard de la sécurité des Canadiens est aussi reconnue.

Je tiens à préciser que, même si ces questions sont exclues des conventions collectives, les membres de la GRC pourront être entendus. Il existe d'autres façons dont ils pourront exprimer leurs préoccupations concernant certaines questions liées au milieu de travail. Si, par exemple, un membre est préoccupé au sujet de la sécurité de son uniforme, il pourra en parler au comité de santé et de sécurité au travail. Le comité, avec les représentants syndicaux, pourra se pencher sur la question et déterminer la meilleure solution possible à partir de données probantes.

If a member has a concern about the processes around workplace conduct, they can raise their concerns, with union representation, in the Labour Management Consultation Committee. Through that committee, they can work with management to strengthen the responsiveness of the process.

Mr. Chair, with these other avenues, RCMP members and the union do have a voice, and they can work collaboratively with management to make their workplace better.

In the same vein, on Thursday, I heard concerns expressed that this bill would only leave pay and benefits to be collectively bargained. In fact, there are many issues in addition to pay and benefits that can be collectively bargained, and we've provided a list to the committee. I'll give just a couple of examples: Conditions of work, such as hours of work, scheduling, call-back and reporting conditions can be collectively bargained; leave provisions, such as designated paid holidays, vacation leave, sick leave and parental leave can be collectively bargained; and labour relations matters, such as the use of employer facilities, membership fees and procedures around workforce adjustment can be collectively bargained.

The decision to discharge an employee, for example, is part of the staffing process, which is not subject to negotiation. However, mitigating measures, such as compensation or the processes related to a discharge, can be negotiated.

Mr. Chair, I appreciate that your committee is moving quickly to study and analyze this bill. By doing so, the committee can help us minimize the disruption and potentially problematic situation the RCMP will be in without the passage of Bill C-7. With the Supreme Court deadline passing on May 16, there is currently an overlap between the RCMP Act and the Public Service Labour Relations Act. Leaving this unaddressed could result in conflicting interpretation. Second, without Bill C-7, members could be represented by multiple bargaining agents. This would go against members' wishes and make it difficult for the RCMP to maintain a coherent national approach to labour relations. Third, there would be increased uncertainty among RCMP members regarding their collective bargaining rights.

In closing, I look forward to our discussion here this morning and to your considered examination of this legislation. At this point, I will turn it over to my colleague, the Honourable Ralph Goodale.

Si un membre se préoccupe des processus relatifs à la conduite en milieu de travail, il pourra en faire part au comité patronal-syndical, par la voix de ses représentants syndicaux. Il sera possible de travailler avec la direction par l'intermédiaire du comité pour accroître la souplesse du processus.

Monsieur le président, grâce à ces autres formules, les membres de la GRC et leur syndicat auront une voix et pourront collaborer avec la direction afin d'améliorer leur milieu de travail.

Dans la même veine, jeudi, certains m'ont dit craindre que ce projet de loi ne revienne qu'à soumettre la paie de vacances et les avantages sociaux à la négociation collective. Il existe de nombreuses questions, en plus de celles concernant la rémunération et les avantages sociaux, qui pourront faire l'objet de négociations collectives. Nous en avons fourni une liste au comité. Je vous en donne deux ou trois exemples. Les conditions d'emploi, comme les heures de travail, les horaires, les conditions liées à l'indemnité de rappel et de rentrée au travail, peuvent être négociées dans le cadre des conventions collectives. Les dispositions concernant les congés, comme les jours fériés payés, les congés annuels, les congés de maladie et les congés parentaux, peuvent aussi être négociées dans le cadre des conventions collectives. Et les questions liées aux relations de travail, comme l'utilisation des installations de l'employeur, les cotisations et les procédures relatives au réaménagement des effectifs, peuvent être négociées dans le cadre des conventions collectives.

En revanche, la décision de renvoyer un employé, par exemple, fait partie du processus de dotation qui échappe à la négociation collective. Cependant, les mesures d'atténuation, comme l'indemnisation ou les processus liés au renvoi, peuvent être négociées.

Monsieur le président, je sais que votre comité s'empresse d'étudier et d'analyser ce projet de loi. Ce faisant, vous pouvez nous aider à réduire au minimum les perturbations et à éviter la situation potentiellement problématique dans laquelle la GRC pourrait se retrouver si le projet de loi C-7 n'était pas adopté. Comme nous avons dépassé la date butoir fixée par la Cour suprême, il y a actuellement chevauchement entre la Loi sur la GRC et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le fait de ne pas régler cet aspect pourrait donner lieu à des interprétations conflictuelles. Deuxièmement, sans le projet de loi C-7, les membres de la GRC pourraient être représentés par plus d'un agent négociateur. Une telle situation serait contraire aux vœux exprimés par les membres et compliquerait la tâche de la GRC dans le maintien d'une démarche nationale en matière de relations de travail. Troisièmement, la situation créerait davantage d'incertitude parmi les membres de la GRC relativement à leurs droits à la négociation collective.

Pour conclure, sachez que je me réjouis de la discussion de ce matin et du fait que vous examiniez ce projet de loi. Cela étant, je cède maintenant la parole à mon collègue, l'honorable Ralph Goodale.

**The Chair:** Before we begin with Mr. Goodale, Mr. Brison, have you passed out or distributed the list you referred to earlier with respect to the areas that are going to be made available for the purpose of bargaining? I don't believe we received that.

**Mr. Brison:** I was informed that it had been distributed.

**The Chair:** We'll check and see. We just received a stack of material.

**Mr. Brison:** If it has not been, we'll rectify that. But I'd been informed that it had been distributed.

**The Chair:** Okay. I'll double-check. Meanwhile, let's get on with business. I'll go with Minister Goodale.

**Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness:** Thank you, Mr. Chair. It's nice to be back. Good day, once again, to all of the members of this committee.

I'm very pleased to appear today on Bill C-7 with my colleague Scott Brison. I'm also joined at the table, from my Department of Public Safety, by the Assistant Deputy Minister for Community Safety and Countering Crime Branch, Kathy Thompson; and also, from the RCMP, Dan Dubeau, the Deputy Commissioner for Human Resources, and Craig MacMillan, who is the Professional Responsibility Officer.

Mr. Chair, Bill C-7 represents a situation that we inherited last November when we became the government. When I say "inherited," I mean in two significant ways. The first is that this bill is the consequence of a judgment of the Supreme Court of Canada from January of 2015, almost 18 months ago. Second, it is shaped by the reality that, in 2012, the government entered into long-term policing contracts with a number of provinces, territories and municipalities and other partners, which, of course, the force is obliged to honour.

On the first point, that is, the Supreme Court ruling, in January of 2015, the court quite rightly ruled, I believe, that Mounties, like all other Canadians, have a right to collective bargaining if they choose to exercise that right, and they have the right to select their own independent collective bargaining representatives. That judgment was rendered in January of last year, and the Supreme Court gave Parliament one year to recognize those long-denied constitutional rights.

Obviously, 2015 turned out to be a complicated political year, with the longest election campaign in Canadian history, and the process of addressing the Supreme Court's judgment from January really didn't gain any traction under the previous administration before we got into that very long election campaign. Then, when the new government was elected and came to office in November, if you think of the deadline that was given by the Supreme Court, there were just basically two months

**Le président :** Avant de passer à M. Goodale, monsieur Brison, avez-vous transmis ou fait distribuer la liste dont vous venez de parler et qui énonce tous les aspects pouvant être soumis à la négociation collective? Je ne pense pas que nous l'ayons reçue.

**M. Brison :** On me dit qu'elle a été distribuée.

**Le président :** Nous allons vérifier. Nous venons juste de recevoir toute une pile de documents.

**M. Brison :** Si vous ne l'avez pas, nous corrigerons la situation. Cependant, on me dit que la liste a été distribuée.

**Le président :** Parfait. Nous allons vérifier de nouveau. Cela étant, reprenons le cours normal des témoignages en poursuivant avec M. Goodale.

**L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile :** Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'être de retour. Bonjour, encore une fois, à tous les membres du comité.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour vous parler du projet de loi C-7 en compagnie de mon collègue Scott Brison. Je suis aussi accompagné de la sous-ministre adjointe Kathy Thompson, chargée du Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, au ministère de la Sécurité publique, de Dan Dubeau, sous-commissaire des ressources humaines à la GRC, et de Craig MacMillan, officier du Secteur de la responsabilité professionnelle, aussi à la GRC.

Monsieur le président, le projet de loi C-7 représente une situation dont nous avons hérité en novembre dernier quand nous nous sommes installés au gouvernement. Quand je dis « hérité », je veux dire de deux façons importantes. D'abord, du fait que ce projet de loi découle d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en janvier 2015, il y a presque 18 mois. Deuxièmement, parce qu'il renvoie au fait qu'en 2012, le gouvernement a conclu des contrats de maintien de l'ordre à long terme avec un certain nombre de provinces, de territoires et de municipalités, ainsi que d'autres partenaires, de contrats que la GRC doit bien entendu honorer.

Concernant le premier point, c'est-à-dire la décision de la Cour suprême, rappelons qu'en janvier 2015, la cour a, à juste titre, conclu que les membres de la GRC, comme tous les autres Canadiens, ont le droit de négocier une convention collective s'ils décident d'exercer ce droit et qu'ils ont en outre le droit de choisir leurs propres représentants indépendants. Ce jugement a été rendu en janvier de l'année dernière et la Cour suprême a donné un an au Parlement pour reconnaître ces droits constitutionnels niés depuis longtemps.

L'année 2015 a bien sûr été une année compliquée sur le plan politique, avec la plus longue campagne électorale de l'histoire du Canada, et la démarche découlant du jugement de la cour n'a pas été entreprise sous l'administration précédente, ni avant que nous n'entamions cette très longue campagne électorale. Après que le nouveau gouvernement a été élu et est entré en fonction en novembre, faites le calcul, il restait deux mois avant l'échéance de la mi-janvier. Nous avons demandé une prolongation de délai à la

left before the deadline arrived in the middle of January. We applied to the court for an extension of time, and the court provided that extension until the middle of May. Of course, we're now into June, so that deadline has come and gone. In the meantime, working as rapidly as we could with the time that we had available, we produced Bill C-7 to address the substance of what the court had to say and the constitutional requirements.

Fortunately, despite the intervening election, the Treasury Board undertook a significant amount of consultation with RCMP members about the nature of the labour representation that they would prefer, and they did that consultation starting in the summer of last year. Through surveys, town hall meetings, video and teleconferences, more than 9,000 members of the force participated. The consultations also reached out to provinces and territories and municipalities that have RCMP police service agreements in place.

Significantly, the regular members of the force indicated that they support a unionized RCMP, and they strongly prefer using binding arbitration as the dispute resolution mechanism without the right to strike. They recognize, obviously, their own critical role in public safety and how essential it is for Canadians to know that the RCMP is there for them to maintain peace and order in their communities to enforce the law and to prevent crime.

Members also showed clear support for independence from RCMP management and representation by a single national bargaining agent whose primary mandate would be the representation of RCMP members.

If Bill C-7 is enacted, it will do the following: It will give RCMP members and reservists the freedom to choose whether to be represented by a bargaining agent and, if so, which one. It will make independent binding arbitration the dispute resolution process for bargaining impasses, with no right to strike. It will allow for a single, national-in-scope bargaining unit for RCMP members and reservists. It will require that the RCMP bargaining agent have, as its primary mandate, the representation of RCMP members, and it will exclude RCMP management from representation, similar to how executives are excluded in the public service.

So, in those respects, the content of Bill C-7 is a strong effort to reflect the views that were expressed by the members when they were surveyed on this set of issues last summer. This legislation endeavours to ensure the rights of RCMP members, while simultaneously ensuring the safety and protection of Canadians.

In the other place, as you know, this bill was subject to extensive examination and debate. We listened carefully and agreed to an amendment in the other place related to the proposed changes to the Government Employees Compensation Act, otherwise known as GECA. During debate and at committee hearings in the other place, there was concern raised about previous sections 40 and 42 in the original Bill C-7. Under these provisions, the RCMP's occupational health care benefits for

cour, qui nous a accordé jusqu'au milieu du mois de mai. Nous sommes en juin, évidemment, et le délai est passé. Entretemps, nous avons travaillé aussi vite que possible et nous avons produit le projet de loi C-7 pour aborder le fond de ce que la cour a déclaré et pour respecter les exigences constitutionnelles.

Heureusement, malgré l'intermède électoral, le Conseil du Trésor a entrepris, à partir de l'été de l'année dernière, de vastes consultations auprès des membres de la GRC sur ce qu'ils préféreraient comme représentation syndicale. Plus de 9 000 membres y ont participé par le biais de sondages, d'assemblées publiques, de vidéoconférences et de téléconférences. Des consultations ont également eu lieu dans les provinces, territoires et municipalités qui ont conclu des contrats de maintien de l'ordre avec la GRC.

Il faut savoir que les membres réguliers de la GRC sont en faveur d'un syndicat, et ils préfèrent le recours à un arbitrage exécutoire comme mécanisme de règlement des différends sans droit de grève. Ils reconnaissent bien entendu le caractère central de leur rôle dans la sécurité publique et ils savent qu'il est essentiel que les Canadiens sachent que la GRC est là pour eux, pour maintenir la paix et l'ordre dans leurs collectivités, pour faire respecter la loi et pour prévenir la criminalité.

Ils sont également favorables à une indépendance par rapport à la direction de la GRC et à une représentation par un seul agent national de négociation collective dont le mandat principal serait de les représenter.

Si le projet de loi C-7 est adopté, il donnera aux policiers et aux réservistes de la GRC la liberté de décider s'ils veulent être représentés par un agent de négociation et de le choisir. Il fera de l'arbitrage exécutoire le mécanisme de règlement des différends sans droit de grève. Il permettra la création d'une seule unité nationale de négociation pour les policiers et les réservistes de la GRC. L'agent de négociation de la GRC aura pour principal mandat de représenter les membres de la GRC à l'exclusion des cadres, de la même façon que, dans la fonction publique, les cadres sont exclus.

Donc, à ces égards, le contenu du projet de loi C-7 représente un effort solide pour tenir compte des points de vue exprimés par les membres dont on a pris l'avis au cours de l'été dernier. Ce projet de loi s'efforce de garantir les droits des membres de la GRC tout en veillant à la sécurité et à la protection des Canadiens.

À l'autre chambre, comme vous le savez, ce projet de loi a fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis. Nous avons écouté attentivement et nous avons accepté une modification concernant les changements proposés à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État ou LIAE. Au cours du débat et durant les audiences du comité de la Chambre des communes, des questions ont été soulevées au sujet des articles 40 et 42 de la version originale du projet de loi. Selon ces dispositions, les indemnités

workplace injuries or illnesses would have been administered by provincial Workers' Compensation Boards, and RCMP coverage would have resembled that of officers working for other police departments. But, given the doubts that were expressed in the proceedings in the other place, a consensus developed to defer consideration of this GECA issue to a later date so that it could be more thoroughly examined. As a result, previous sections 40 and 42, the two parts of the original bill that dealt with GECA, were removed in the course of proceedings in the other place.

I think that's a good example of how we are trying to follow through on our promise to Canadians to make the parliamentary process and parliamentary committees more effective. The government's response to the representations that were received, I think, is an illustration of that.

As I close, I would just like to take a couple of minutes to address the issue of harassment within the RCMP, which has been much discussed generally in the public but also in relation to this specific bill. Harassment is obviously a critical issue, but it's a separate one that is being addressed in a number of other ways.

My mandate letter from the Prime Minister gives me this instruction:

Take action to ensure that the RCMP and all other parts of your portfolio are workplaces free from harassment and sexual violence.

I take that responsibility seriously. It was among the first things that I discussed last November in my first meeting with the commissioner following the selection of the cabinet. He agrees that investigations need to be prompt, comprehensive and transparent, that discipline needs to reflect the seriousness of harassment misbehaviour and that the victims need to be properly supported.

The RCMP code of conduct explicitly prohibits harassing behaviour in the workplace. It is a very strong statement of principle. The RCMP Act and regulations establish recourse procedures to help members to deal with violations.

There are a large number of harassment lawsuits, as you know, that were launched against the force from many years ago. With the assistance of very senior expertise, work is underway to see if those cases can be settled to the satisfaction of the complainants. Progress has been made. We will see how that process continues to unfold.

With respect to the 2013 harassment recommendations of the Civilian Review and Complaints Commission, I have asked the CRCC to revisit their previous advice to give me a comprehensive assessment of the adequacy, appropriateness, sufficiency and clarity of RCMP policies, procedures and guidelines to prevent misbehaviour and to address allegations.

liées à des maladies ou à des accidents professionnels auraient été administrées par les commissions provinciales des accidents du travail, et la couverture accordée à la GRC aurait ressemblé à celle d'agents travaillant pour d'autres services de police. Mais, compte tenu des doutes exprimés lors des délibérations dans l'autre chambre, il a été décidé, de l'avis général, de reporter l'examen de ce problème à une date ultérieure pour qu'il soit étudié plus en profondeur. Les articles 40 et 42 du projet de loi initial ayant trait à la LIAE ont donc été supprimés au cours de ces délibérations.

Je pense que c'est un bon exemple des efforts que nous déployons pour remplir notre promesse aux Canadiens, celle d'améliorer l'efficacité du processus parlementaire et des travaux des comités parlementaires. La réaction du gouvernement aux opinions exprimées en est, je crois, une illustration.

Pour terminer, j'aimerais simplement prendre quelques minutes pour aborder la question du harcèlement au sein de la GRC, dont il a beaucoup été question dans la population, mais aussi en lien avec ce projet de loi. Le harcèlement est évidemment un problème crucial, mais c'est une question distincte qui est abordée par d'autres moyens.

La lettre de mandat que m'a adressée le premier ministre me donne entre autres l'instruction suivante :

Faire le nécessaire pour que la Gendarmerie royale du Canada et d'autres parties de votre portefeuille soient des milieux de travail exempts de harcèlement et de violence sexuelle.

Je prends cette responsabilité très au sérieux. C'est l'une des premières choses dont j'ai discuté en novembre dernier, à ma première réunion avec le commissaire, après la formation du Cabinet. Il était d'accord : il fallait que les enquêtes soient rapides, exhaustives et transparentes; les mesures disciplinaires devaient traduire la gravité du comportement des harceleurs; et les victimes devaient être dûment soutenues.

Le Code de déontologie de la GRC interdit explicitement le harcèlement en milieu de travail. C'est une déclaration de principes très nette. La Loi sur la GRC et son règlement prévoient des procédures de recours pour aider les membres à régler les infractions.

Comme vous le savez, un certain nombre de poursuites sont en cours depuis plusieurs années. Avec l'aide de spécialistes de grande expérience, nous essayons de voir si ces cas peuvent être réglés à la satisfaction des plaignants. Des progrès ont été obtenus. Nous verrons comment la situation évolue.

Concernant les recommandations formulées en 2013 à ce sujet par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, j'ai demandé à la commission de revoir son avis précédent et de me dire, après évaluation exhaustive, si les politiques, les procédures et les directives de la GRC visant à prévenir les mauvaises conduites et répondre aux allégations sont adaptées, appropriées, suffisantes et claires.

With respect to the recent and rather shocking incident at the police college, a special review is nearing completion, and I expect a report shortly, with the added verification of Mr. Paul Kennedy, the former Chair of the CRCC, who was asked explicitly by the commissioner to monitor that process.

Finally, in the next short while, I expect to announce the selection of a distinguished Canadian to provide me with an independent opinion on certain specific matters pertaining to harassment allegations.

Senators, I simply want to make the point to you and to all Canadians that I expect exemplary conduct from the RCMP, befitting their reputation as an iconic representation of Canada and one of the finest police forces in the world.

Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Minister. Before we proceed, I would ask all members to be concise in their preambles to their questions because our time is short.

Secondly, we will start with the critic of the bill and then we will go to the deputy chair. Towards the end of the time available, we will go to the sponsor of the bill. Senator Campbell, welcome to our committee. I just wanted to see what the procedure is.

We will start with Senator Carignan, then Senator Jaffer and I will name members after that.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Thank you. I will get right to the point Minister Goodale just made; he says he expects a police force that is exemplary, iconic, and wants RCMP officers to be proud of their organization.

The RCMP Pay Council did a study in 2015 and produced a report. To the question: “Would you recommend joining the RCMP to a member of your family?”, 53 per cent of RCMP officers replied no.

Moreover, to the question: “Do you think you will leave the RCMP?” 9 per cent replied that they thought about this constantly, and 29 per cent replied that they often thought about leaving the RCMP.

Pour ce qui est de l'incident plutôt choquant qui s'est récemment produit au collège de la police, un examen spécial est près de s'achever, et j'attends un rapport sous peu, avec une vérification supplémentaire de Paul Kennedy, ex-président de la commission, à qui le commissaire a expressément demandé de suivre la procédure.

Enfin, dans peu de temps, j'espère annoncer le choix d'un Canadien éminent qui sera chargé de me donner une opinion indépendante sur certaines questions précises ayant trait aux allégations de harcèlement.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je veux simplement vous dire, ainsi qu'à tous les Canadiens, que je m'attends à une conduite exemplaire de la part des membres de la GRC, conformément à leur réputation d'icône célèbre du Canada et de police de renommée internationale.

Merci.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Avant de continuer, je voudrais demander à tous les membres d'être concis dans les préambules à leurs questions parce que nous avons peu de temps.

Par ailleurs, nous commencerons par la critique du projet de loi, puis nous passerons à la vice-présidente. Vers la fin de la séance, nous passerons au parrain du projet de loi. Sénateur Campbell, bienvenue à notre comité. Je voulais juste préciser le déroulement des choses.

Nous commencerons par le sénateur Carignan, puis la sénatrice Jaffer et moi-même désignerons les membres par la suite.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Merci. Je prends au pied levé le sujet dont le ministre Goodale vient de nous entretenir; il dit vouloir une force policière qui représente un emblème et que les policiers soient fiers de leur corps de police.

Le Conseil de la solde de la GRC a fait une étude en 2015 et a produit un rapport. À la question suivante : « Est-ce que vous recommanderiez à un membre de votre famille de se joindre à la GRC comme corps de police? », 53 p. 100 des policiers de la GRC ont répondu non.

De plus, à la question suivante : « Est-ce que vous pensez quitter la force de police de la GRC? », 9 p. 100 ont répondu qu'ils y pensaient constamment et 29 p. 100 ont répondu qu'ils pensaient fréquemment quitter le corps de police de la GRC.

The RCMP Pay Council did a study on overall remuneration and found, in a comparison with over 50 other police forces, that RCMP remuneration was almost 10 per cent lower than the average for police forces with 50 members or more. One of the conclusions of this pay council, on page 58, was that:

From the above discussions, it is quite clear that the compensation gap between the RCMP and its comparator forces is inconsistent with TBS policy for fair and equitable compensation, and is not in line with the TBS principles for compensation management.

After this introduction, I will now put my question concerning this bill, which excludes — aside from salary matters and a few elements regarding holidays which you mentioned — dismissal, transfers, evaluations, discipline, demotion, job requirements, and the uniform. Do you think that this bill, and putting in place a modern negotiation system, will mean that RCMP officers will want to continue to work for the RMCP, or will it cause them to want to leave the RCMP to go and work for another police force?

My question is addressed to Mr. Brison in particular, since the issue of remuneration falls under Treasury Board.

**Mr. Brison:** First, our bill will give them the opportunity for the first time to be represented by a union and have the right to collective bargaining. That is the objective of this bill.

[English]

Ralph can speak to some of the exclusions that exist; I spoke to some of them earlier. We're changing the Public Sector Labour Relations Act with this, and the board will have at least two members with police experience in order to understand and deal with issues that are specific to policing.

The pay and compensation issues will be subjected to collective bargaining, assuming the passage of legislation that provides that right. That will be something that will be subject to collective bargaining from now on, and if there are issues to be dealt with in terms of a delta between RCMP pay and other police forces, those will be subject to collective bargaining with the passage of this legislation.

**Mr. Goodale:** Could I just add this, Senator Carignan: I certainly accept your point that there are issues to be resolved. I think all of us need to pay very close attention to those issues to maintain the high calibre and reputation of the RCMP.

There are a number of processes under way now that create some uncertainty for a period of time but hopefully will lead to a more certain and more successful situation as they run their course. One is the establishment of this legislation. That will be

Notamment, le Conseil de la solde de la GRC a fait une étude sur la rémunération globale et a constaté, en comparant avec les corps de police de plus de 50 policiers, que la rémunération globale de la GRC est près de 10 p. 100 moins élevée que celle de la moyenne des corps de police qui comptent 50 membres et plus. Une des conclusions de ce rapport du Conseil de la solde, à la page 70, fait mention de ce qui suit, et je cite :

À la lumière des renseignements susmentionnés, il est plutôt clair que l'écart entre la rémunération offerte par la GRC et ses services de police référentiels n'est pas conforme aux principes du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant la gestion de la rémunération.

Après cette introduction, je vous poserai maintenant ma question concernant ce projet de loi qui exclut — outre le salaire et quelques éléments de congé que vous avez notés — le congédiement, le transfert de poste, l'évaluation, la discipline, la rétrogradation, les compétences pour l'exercice et l'uniforme. Pensez-vous que ce projet de loi et la mise en place d'un système moderne de négociation feront en sorte que les agents de la GRC voudront continuer à travailler pour la GRC ou plutôt qu'ils voudront quitter la GRC pour aller travailler au sein d'autres corps de police?

Ma question s'adresse davantage à M. Brison, puisque la question de la rémunération concerne plutôt le Conseil du Trésor.

**M. Brison :** Premièrement, notre projet de loi leur donnera l'occasion pour la première fois d'être représentés par un syndicat et d'avoir le droit à la négociation collective. C'est la raison d'être de ce projet de loi.

[Traduction]

Ralph peut vous parler de certaines des exclusions en vigueur; j'en ai parlé un peu tout à l'heure. Nous sommes en train de modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique à cet égard, et le comité sera composé d'au moins deux membres ayant une expérience de la police pour comprendre les questions propres au travail policier et les régler.

Les questions relatives à la solde et à la rémunération relèvent de la négociation collective, à supposer que le projet de loi prévoyant ce droit soit adopté. Ces questions relèveront désormais de la négociation collective, et, s'il y a des problèmes à régler en termes d'écart entre la solde des membres la GRC et celle des membres d'autres services de police, ils relèveront de la négociation collective après l'adoption du projet de loi.

**M. Goodale :** Permettez que j'ajoute quelque chose ici, monsieur le sénateur Carignan. Je reconnais qu'il y a des problèmes à régler. Je crois que nous faisons tous très attention à ces problèmes pour conserver la grande qualité et la réputation de la GRC.

Certains processus en cours en ce moment vont créer un peu d'incertitude pendant un certain temps, mais nous espérons qu'ils permettront à terme d'instaurer un climat plus sûr et plus fructueux. L'un de ces processus est l'élaboration de cette loi.



followed by the selection, by the RCMP members themselves, of a bargaining agent. It will be very interesting and, I think, instructive for the government to hear and understand the nature of the issues that that new bargaining agent will want to bring forward. I suspect the issue of compensation will be very high on the list of things that they would want to argue for.

There is also, at the present time, as was referenced in the budget a couple of months ago, a program integrity review underway in which the RCMP is participating. You may recall the comments by the commissioner some months ago about the reallocation of personnel and resources within the force in response to national security issues. He made the observation — it might have been in this committee — that some 500 or 600 officers had to be reassigned from certain responsibilities to national security. I think he was drawing attention to some of the stresses and strains within the RCMP on RCMP resources. The program integrity review is examining those kinds of issues.

We have a whole series of steps underway, as I mentioned, with respect to the issue of harassment. I think all of these efforts are aimed at getting to the underlying problems and making sure that, within a reasonable period of time, we can change those statistics that you referred to in your question — statistics that indicated a significant level of anxiety and dissatisfaction. Those numbers are of concern to me, as I'm sure they are to you. I think we all have to seriously address the factors that can turn those numbers around.

**The Chair:** Senator Carignan, please be short with your preamble.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** My next question is for Minister Goodale.

I have a fair grasp of the various police collective agreements; I am fairly familiar with the labour relations field. I have never seen a collective agreement exclude lay-offs, demotion, dismissal, conduct and the uniform.

Here I have a list of different police forces: Calgary, Edmonton, Fredericton, Gatineau, Montreal, the Ontario Provincial Police, the Sûreté du Québec, Longueuil, Quebec. All of their collective agreements contain the elements you wish to exclude.

What specific and rational argument applies to the RCMP which would justify that a person who was dismissed has no access to arbitration by virtue of this exclusion? I have never seen anything like it. I do not see the logic in the fact that someone who was fired will not have access to an independent and impartial arbitration process. That is the opposite of the practice that exists in all other police forces in Canada.

Suivra le choix, par les membres de la GRC eux-mêmes, d'un agent de négociation. Ce sera très intéressant et, je crois, très instructif pour le gouvernement d'entendre et de comprendre les enjeux que l'agent de négociation mettra de l'avant. Je soupçonne que la question de la rémunération viendra très vite sur le tapis.

Il y a aussi, en ce moment, comme on l'a indiqué dans le budget il y a quelques mois, un examen de l'intégrité des programmes auquel participe la GRC. Vous vous rappellerez peut-être les observations du commissaire il y a quelques mois au sujet de la répartition du personnel et des ressources au sein de la GRC en fonction des enjeux nationaux en matière de sécurité. Il a fait remarquer — peut-être devant ce comité d'ailleurs — que quelque 500 ou 600 agents avaient été réaffectés à la sécurité nationale. Je crois qu'il a attiré l'attention sur la pression et les tensions que ça créait au sein de la GRC et dans ses ressources. L'examen de l'intégrité des programmes permet d'étudier ce genre de questions.

Nous avons toute une série de mesures à prendre, comme je l'ai dit, au sujet du problème du harcèlement. Je pense que tous ces efforts visent à affronter les problèmes sous-jacents et à garantir que, dans un délai raisonnable, nous puissions changer les statistiques dont vous parliez dans votre question, ces statistiques qui indiquent un degré d'anxiété et d'insatisfaction considérable. Ces chiffres me préoccupent, et je suis sûr qu'ils vous préoccupent également. Je pense que nous devons tous tenir sérieusement compte des facteurs qui permettront de changer ces chiffres.

**Le président :** Monsieur le sénateur Carignan, veuillez être bref dans votre préambule.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Ma prochaine question s'adresse au ministre Goodale.

J'ai étudié un peu les différentes conventions collectives relatives aux policiers; je connais assez bien le domaine des relations de travail. Je n'ai jamais vu une convention collective exclure les éléments suivants : le licenciement, la rétrogradation, le congédiement, la conduite et l'uniforme.

J'ai ici une liste de différents corps de police : Calgary, Edmonton, Fredericton, Gatineau, Montréal, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec, Longueuil, Québec. Tous ont, dans le cadre de leur convention collective, les éléments que vous voulez exclure.

Quel est l'élément rationnel et spécifique qui s'applique à la GRC et qui permet d'exclure le fait qu'une personne congédiée n'ait pas accès à l'arbitrage? C'est du jamais vu pour moi. Je ne vois pas la logique dans le fait qu'une personne congédiée ne puisse pas avoir accès à un processus d'arbitrage indépendant et impartial. C'est le contraire de la pratique qui existe dans tous les corps policiers au Canada.

The Ontario Provincial Police and the Sûreté du Québec serve huge territories. Transfers and secondments are common in both those police forces. Northern Quebec and northern Ontario are territories that are difficult to cover. The Sûreté du Québec and the Ontario Provincial Police also include these things. Why does the RCMP want to exclude these elements?

[English]

**Mr. Goodale:** Senator, the commissioner holds the strong view that his authority in the RCMP Act is essential in this regard. Maybe I could invite Dan or Craig to comment on how this fits in with the other powers and authorities that the commissioner exercises.

[Translation]

**Daniel Dubeau, Deputy Commissioner and Chief Human Resources Officer, Royal Canadian Mounted Police:** You are correct, that is the case in the other police forces.

[English]

We have management rights. You talked about the OPP, so I will read something to you that the association signed with the OPP that talks about the management rights that are exclusive to management and assists.

... it is the exclusive function of the employer to manage, which function, without limiting the generality of the foregoing, includes the right to determine employment, appointment, complement, organization, work methods and procedures, kinds and location of equipment, discipline and termination of employment, assignment, classification, job evaluation system, merit system, training and development, appraisal and the principles and standards governing promotion, demotion, transfer, lay-off and reappointment ...

When you say that it's in there, they have a strict management right in Ontario, as well as in every other police force, that makes it management's exclusive right. What you're seeing in this bill reflects that. What is put under collective agreement are statements that would allow them to maybe have a discussion about how we get to the process. As we have said before, we have 40 years of working with our staff relations program, developing our policies that do deal with that. They're enshrined in policies and, under law, we would still have to continue that under the union.

I will turn it over now to my colleague to talk specifically about the question of termination.

[Translation]

**Senator Carignan:** I would like an answer to my question. May I specify that it is the legislator's intent that interests me here, and not the commissioner's intention to maintain his management rights. Someone may want to challenge the

La Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec couvrent des territoires immenses. Les mutations et les transferts sont courants dans ces deux services de police. Le Nord du Québec et le Nord de l'Ontario sont des territoires difficiles à couvrir. La Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario ont aussi ces paramètres. Qu'est-ce qui fait que la GRC veut exclure ces éléments?

[Traduction]

**M. Goodale :** Monsieur le sénateur, le commissaire est convaincu que l'autorité que lui confère la Loi sur la GRC est indispensable à cet égard. Peut-être que Dan ou Craig pourrait expliquer comment ça s'inscrit logiquement dans les autres pouvoirs exercés par le commissaire.

[Français]

**Daniel Dubeau, sous-commissaire et dirigeant principal des Ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada :** Vous avez raison, c'est le cas dans les autres corps policiers.

[Traduction]

La direction a des prérogatives. Vous avez parlé de la PPO, et je vais donc vous lire ce que l'association a signé avec la PPO au sujet des prérogatives de la direction.

... la gestion est la fonction exclusive de l'employeur. Cette fonction comporte notamment le droit de déterminer l'embauchage, les nominations, l'effectif complet, l'organisation, les méthodes et procédés de travail, le genre de matériel et son emplacement, les mesures disciplinaires, la cessation d'emploi, l'affectation, la classification, la méthode d'évaluation des emplois, le système d'avancement au mérite, la formation et le perfectionnement, l'évaluation et les principes et les normes qui régissent la promotion, la rétrogradation, la mutation, la mise à pied et la nouvelle nomination. [...]

Quand vous dites que ce n'est pas là-dedans, vous pouvez voir qu'on prévoit des prérogatives strictes en Ontario, comme dans les autres services de police provinciaux, qui sont exclusives à la direction. C'est ce que vous voyez dans le projet de loi. Ce qui relève de la convention collective est ce qui leur permet éventuellement de discuter des moyens d'y arriver. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons 40 ans de relations de travail et des politiques élaborées à cet égard. Ces mesures sont inscrites dans des politiques, et, selon la loi, nous devons continuer à fonctionner ainsi avec un syndicat.

Je vais demander à mon collègue de vous parler plus précisément de la question de la cessation d'emploi.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** J'aimerais qu'on réponde à ma question. Je tiens à préciser que c'est l'intention du législateur qui m'intéresse ici, et non l'intention du commissaire de conserver ses droits de gérance. Quelqu'un pourrait vouloir contester la

constitutionality of this section and may want to know the legislator's reasoning with regard to these limitations. What is the real and urgent objective that makes you want to withdraw this provision from collective bargaining negotiations?

[English]

**Mr. Dubeau:** I think I've answered that. It is a management right across other forces, too. It's the same thing as other police forces. The police industry is framed that way. We can read it, but I will ask my colleague, if I may, Mr. Chair, to talk about the termination side of it.

**The Chair:** Okay, and then Senator White will have a supplementary after Mr. MacMillan speaks.

**Craig MacMillan, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Officer, Royal Canadian Mounted Police:** Thank you, Mr. Chair. To contextually put this in as the Supreme Court put this, in applying a purposive approach, the domain of labour relations under section 2 guarantees

... a right to collective bargaining. However, that right is one that guarantees a process rather than an outcome or access to a particular model of labour relations.

That's at paragraph 67.

At paragraph 93, the court puts this into a more specific context. What does "substantial interference" mean with collective bargaining? It states:

... What is required in turn to permit meaningful collective bargaining varies with the industry culture and workplace in question. As with all s 2(d) inquiries, the required analysis is contextual.

They also specifically said in 140 that Parliament has "much leeway in devising a scheme of collective bargaining that satisfies the special demands . . ."

The first part of the question is we don't accept that we're treating our members differently than anybody. We say we're right on par with the industry standard. In that part, I'll take you right to Alberta. First of all, there are statutory exclusions similar to what is being proposed. There are also collective agreements that talk about what is restricted or not to be dealt with. In Alberta, under sections 21 and 26(1) of the Police Officers Collective Bargaining Act, it states that a matter which is the subject to the Police Act or regulation is not subject to collective bargaining and the resolution process for labour matters.

That section is expressly talking about discipline. It's also talking about the chief's authority to terminate employees. Under the Police Act, police officers are dismissed for disciplinary reasons in Alberta based on the process that's set out in the regulations. If a police officer feels aggrieved based on the findings or action of the chief, then they can appeal to the Alberta Law Enforcement Review Board.

constitutionnalité de cet article et connaître le raisonnement du législateur quant à ces limitations. Quel est l'objectif urgent et réel de retirer cette disposition de la négociation de conventions collectives?

[Traduction]

**M. Dubeau :** Je pense que j'ai répondu à cette question. C'est une prérogative de la direction dans tous les services de police également. C'est la même chose. Le secteur de la police est structuré ainsi. On peut le lire, mais je vais demander à mon collègue, si vous permettez, monsieur le président, de parler de la question de la cessation d'emploi.

**Le président :** D'accord, ensuite le sénateur White aura un mot à dire, puis M. MacMillan prendra la parole.

**Craig MacMillan, officier du Secteur de la responsabilité professionnelle, Gendarmerie royale du Canada :** Merci, monsieur le président. Pour contextualiser à la façon de la Cour suprême, compte tenu d'une approche intentionnelle, le domaine des relations de travail en vertu de l'article 2 garantit

... un droit de négocier collectivement. Ce droit garantit toutefois un processus plutôt qu'un résultat ou que l'accès à un modèle particulier de relations de travail.

C'est au paragraphe 67.

Au paragraphe 93, la cour l'inscrit dans un contexte plus précis. Qu'entend-on par « entrave substantielle » de la négociation collective? Voici :

... les conditions nécessaires pour permettre une véritable négociation collective varient en fonction de la culture du secteur d'activité et du milieu de travail en question. Comme pour tous les examens fondés sur l'al. 2d), l'analyse requise est contextuelle.

Au paragraphe 140, la cour précise que le Parlement jouit d'« une grande latitude dans l'établissement d'un régime de négociation collective qui satisfait aux exigences spéciales... »

La première partie de la question est que nous n'acceptons pas d'être traités différemment des autres. Nous disons que nous sommes sur un pied d'égalité avec la norme du secteur. Dans cette partie, je vous emmène en Alberta. Premièrement, il y a des exclusions statutaires semblables à ce qui est proposé. Il y a aussi les conventions collectives qui indiquent ce qui est limité ou exclu. En Alberta, l'article 21 et le paragraphe 26(1) de la Police Officers Collective Bargaining Act prévoient qu'une question relevant de la loi ou du règlement sur la police échappe au champ de la négociation collective et à la procédure de règlement des différends du travail.

Cette disposition parle expressément de discipline. Elle parle aussi du pouvoir du chef de renvoyer des employés. En vertu de la loi sur la police, les agents de police peuvent être renvoyés pour des raisons disciplinaires en Alberta en application d'une procédure énoncée dans le règlement. Si un policier s'estime lésé par les conclusions ou les actions du chef, il peut faire appel auprès de l'Alberta Law Enforcement Review Board.

In section 60 of that Police Act, it says that none of the matters referred to in section 16, which is the powers of the board, section 20, hearings and appeals, section 31, the commission's responsibility, section 37(1), dismissal by the chief for disciplinary reasons, section 41, duties of the chief, discipline and performance, issuing orders or making directives for the bringing of complaints shall be the subject of a collective agreement referred to in the Police Officer's Collective Bargaining Act.

When you turn to the Calgary Police Service Collective Agreement, for example, at article 17.01, it says:

Misconduct of a Police Officer is defined in Alberta Police Act and Police Service Regulation. The Calgary Police Service shall deal with misconduct of a Member in accordance with this Act and Regulation.

Similarly, the Edmonton Police Service states that "appeals arising from discipline procedure shall be dealt with in accordance with the Police Services Regulation and Police Officers' Collective Bargaining Act."

In a nutshell, that is excluding, statutorily, matters of discipline, discharge and dismissal.

My colleague Deputy Dubeau has spoken about the management rights clause that's now the subject of a letter of understanding that was signed by the OPPA, the Ontario Provincial Police Association, and the Ontario Treasury Board Secretariat. That was preceded up until 2013 by the same clause in the collective bargaining act for the Ontario Provincial Police.

**The Chair:** Could you answer the question? We are running out of time here and you do have another hour after, and I know Senator White wants to follow up with a question.

**Senator Carignan:** Partly because they are talking about ethics, not disciplinary power on the labour system.

**The Chair:** Are you finished, sir?

**Mr. MacMillan:** No, I could provide multiple examples.

**The Chair:** I can see that.

**Mr. MacMillan:** The point, Mr. Chair, is that we have to make it clear on the record that there are examples of exclusion of discipline from collective bargaining in multiple jurisdictions across Canada. It's not novel or new.

**The Chair:** Excuse me. Colleagues, we do have the ministers here. The purpose is to be asking the ministers questions. We do have the officials for an hour afterwards. I would go with Senator White. Please, everybody, try to keep your preamble short and please keep the responses short, like a "yes" or a "no."

L'article 60 de la loi sur la police prévoit qu'aucun des sujets abordés à l'article 16 (pouvoirs de la commission), à l'article 20 (audiences et appels), à l'article 31 (responsabilité de la commission), au paragraphe 37(1) (renvoi pour raisons disciplinaires) et à l'article 41 (fonctions, discipline et performance du chef, ordonnances ou directives relatives aux plaintes) ne sera assujéti à une convention collective telle qu'elle est prévue dans la Police Officer's Collective Bargaining Act.

Si on consulte la convention collective du Service de police Calgary, par exemple, on peut lire ceci à l'article 17.01 :

L'inconduite d'un agent de police est définie dans la loi sur la police de l'Alberta et le règlement sur les services de police. Le Service de police de Calgary traitera l'inconduite d'un agent conformément à cette loi et à ce règlement. »

La convention du Service de police d'Edmonton prévoit de façon similaire que « les appels découlant d'une procédure disciplinaire seront traités conformément au règlement sur les services de police et à la loi sur la négociation collective relative aux agents de police. »

Pour résumer, ça exclut, par règlement, les questions de discipline, de renvoi et de congédiement.

Mon collègue le sous-commissaire Dubeau a parlé des prérogatives de la direction qui font maintenant l'objet d'un protocole d'entente signé par l'OPPA, l'Ontario Provincial Police Association, et le Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario. Cela a été précédé, jusqu'en 2013, par la même disposition dans la Loi sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario.

**Le président :** Pourriez-vous répondre à la question? Le temps file, et vous avez une autre heure plus tard. Et je sais que le sénateur White veut aussi poser une question.

**Le sénateur Carignan :** En partie parce qu'ils parlent d'éthique et non de pouvoir disciplinaire dans le système des relations de travail.

**Le président :** Est-ce que vous avez fini, monsieur?

**M. MacMillan :** Non, je pourrais fournir de nombreux exemples.

**Le président :** Je vois ça.

**M. MacMillan :** Le fait est, monsieur le président, qu'il faut dire clairement qu'il y a des exemples d'exclusion de la discipline du domaine de la négociation collective de nombreuses juridictions du Canada. Cela n'a rien de nouveau.

**Le président :** Excusez-moi. Chers collègues, nous avons les ministres ici. Le but est de poser des questions aux ministres. Nous verrons les fonctionnaires pendant une heure par la suite. Je vais donner la parole au sénateur White. S'il vous plaît, veuillez tous être brefs dans vos préambules et vous en tenir de préférence à « oui » ou « non » dans vos réponses.

**Senator White:** First, a bit of a reminder: This legislation is being brought forward by the government, not by the RCMP, Mr. MacMillan. I appreciate that.

Deputy Dubeau, actually, you just quoted Ontario. I guess one of the challenges we have is Ontario has adequacy standards; right? We don't have national adequacy standards. Some of the things you talk about are actually legislated in the Province of Ontario. We're not going to have that to fall back on in Canada if we don't see the things occur that our expectation is.

How do you square the circle around a lack of adequacy standards meeting what you're talking about around management rights? Because management rights are limited in Ontario. They have to follow legislation. They have to have a criminal intelligence capacity. It goes on and on, clearly identifying the techniques of policing in Ontario.

I know; I've lived it — not always happily, but sometimes you're forced to do the right thing as a result. I guess I'm challenged by the management rights piece that you're quoting because it's in the context of adequacy standards in the Province of Ontario, which we do not have federally.

**Mr. Dubeau:** That's a good question. Thank you for the question. The standards are set by the commissioner, as you are well aware. The commissioner has to set the standards nationally. He has set the standards.

Regarding "adequacy standards," I think the discussion would be health and safety. There is a whole oversight external to the RCMP that could look at that if there was an issue from any union or bargaining agent. They could say it's not adequate. They do have to write the code of ESDC and they have in the past. There are different techniques.

We continue working with our employees. There seems to be this idea that we're not working with our employees to set standards. We have done so for 140 years. We're going to continue doing that, whether you put it in legislation or not. The intent of our organization is to work with our employees because they are our resources. They are our employees and we care as much about our employees as any bargaining agent. The standards themselves are set. They're set in the provincial context, which my minister spoke of. It talks about the standards being set by the commissioner. It's reinforced there, Senator White.

**Senator White:** I appreciate that response. However, at the same time, you're stating that you work with your employees, the RCMP members in particular. The staff relations program was taken away from the membership prior to the decision on whether or not the membership unionized. It's important to understand that you now have in place a representative program that reports directly to police officers, not one that's elected by the membership. What happens if they don't actually vote to unionize? You've already taken away their representation.

**Le sénateur White :** Premièrement, un petit rappel. Ce projet de loi est présenté par le gouvernement et non par la GRC, monsieur MacMillan. C'est à noter.

Monsieur Dubeau, en fait, vous venez de citer l'Ontario. Je pense qu'une de nos difficultés, en Ontario, ce sont les normes de qualité, n'est-ce pas? Il n'y a pas de normes de qualité à l'échelle nationale. Certaines des choses dont vous parlez sont en fait réglementées en Ontario. On ne va pas s'en remettre à des normes nationales quand ces choses ne se produisent pas selon nos prévisions.

Comment résoudre le manque de normes de qualité dont vous parlez concernant les prérogatives de la direction? Parce que ces prérogatives sont limitées en Ontario. On doit appliquer la loi. On doit avoir des moyens de renseignement sur la criminalité. Et ainsi de suite, les dispositions circonscrivent clairement les techniques policières en Ontario.

Je le sais, je l'ai vécu. Pas toujours avec bonheur, mais parfois on est obligé de faire ce qu'il faut à cause de ça. Je pense que cette question des prérogatives de la direction me bouscule parce que c'est dans le contexte des normes de l'Ontario, et que ce n'est pas d'ordre fédéral.

**M. Dubeau :** C'est une bonne question. Merci pour cette question. Les normes sont établies par le commissaire, comme vous le savez bien. C'est lui qui doit les fixer pour l'ensemble du pays. Et il l'a fait.

Concernant les « normes de qualité », je pense qu'il s'agit ici de santé et de sécurité. Il y a tout un système de surveillance extérieur à la GRC qui pourrait s'en occuper si c'est un problème soulevé par un syndicat ou un agent de négociation. Ils peuvent dire que ce n'est pas suffisant. C'est à eux de rédiger le code d'ESDC, et c'est ce qu'ils ont fait dans le passé. Il y a différentes techniques.

Nous continuons de travailler avec nos employés. On semble laisser croire que nous ne travaillons pas avec nos employés pour fixer les normes. Nous le faisons depuis 140 ans. Et nous allons continuer, qu'il y ait une loi ou non. Le but de notre organisation est de travailler avec nos employés parce qu'ils sont nos ressources. Ce sont nos employés, et nous veillons sur eux tout autant que n'importe quel agent de négociation. Les normes sont là. Elles existent dans le contexte provincial, comme mon ministre l'a expliqué. On parle de normes fixées par les commissaires. C'est renforcé ici, monsieur le sénateur White.

**Le sénateur White :** Je vous remercie de votre réponse. Cependant, vous dites que vous travaillez avec vos employés, en particulier les membres de la GRC. Le programme des relations de travail a été retiré aux membres avant que soit prise la décision de savoir s'ils se syndiqueraient ou non. Il est important de comprendre qu'il y a maintenant un représentant qui rend compte directement aux policiers et qui n'est pas élu par eux. Que se passera-t-il si les policiers ne se syndiquent pas? Vous les avez déjà privés de leur représentation.

**The Chair:** I think that's a question to Minister Goodale. Perhaps he would like to reply.

**Mr. Goodale:** If members of the RCMP, once they have the legal right to unionize, for some reason decide not to do that — I think that's unlikely — then obviously, Senator White, just maintaining the status quo would not be good enough. That clearly would leave a real vacuum unfair to the members of the RCMP, and the government would have to address that question.

Every indication would seem to suggest that members of the force will quite vigorously take up their right to have union representation. Once they make their choice about who that's going to be, as a matter of public policy, I would be very interested to meet with them and hear what their views are about the things that they would like to see further debated and discussed.

**Senator White:** Thank you, Mr. Minister.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Ministers. This topic this morning is of great interest to me. You undoubtedly know that I had 28 years of union experience at the Sûreté du Québec. I was president of the union for seven years. I will not give you all of the history, but this past weekend we celebrated the 50 years of existence of the Quebec Police Association and Quebec Provincial Police Association. According to its director general, the Sûreté du Québec would not be what it is today had it not been for the unconditional contribution of its union. I hope to hear the same thing from you, but this morning I get the sense that I am going back 40 years. First of all, as the former president of that union, I will not use the word union, because we were not unionized as such. It was an association, and we did not have the right to strike. Later, we negotiated issues involving dismissal, discipline, equipment, staffing and training. We had an employee assistance program. Everything was on the table and was done on a joint basis.

However, when I hear it said this morning that this is about the commissioner's management powers, I have a lot of trouble with that. Thank God when I was president, I had a good relationship with the director general of the Sûreté du Québec, and everything was done jointly. But if you talk to me about management rights

[English]

**The Chair:** Senator, could you get to the question, please?

[Translation]

**Senator Dagenais:** My question is quite simple. I do not know where this is all going, but either you were poorly informed or you are limiting yourselves to a bill that refuses the unionization of RCMP officers. If it were only a matter of compensation, we

**Le président :** Je pense que la question s'adresse au ministre Goodale. Peut-être qu'il aimerait y répondre.

**M. Goodale :** Si les membres de la GRC, lorsqu'ils auront le droit de se syndiquer, décident pour une raison ou une autre de ne pas le faire, mais je pense que c'est peu probable, alors, oui, évidemment, monsieur le sénateur White, le statu quo ne serait pas suffisant. Cela laisserait un vide qui serait injuste pour les membres de la GRC, et le gouvernement aurait à régler cette question.

Tout indique cependant que les membres vont très vigoureusement faire valoir leur droit à une représentation syndicale. Lorsqu'ils auront pris leur décision officielle, je serai curieux de les rencontrer et d'entendre ce qu'ils ont à dire sur ce qu'ils voudraient voir discuter et débattre.

**Le sénateur White :** Merci, monsieur le ministre.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci, messieurs les ministres. Je me sens interpellé ce matin. Vous savez sûrement que j'ai accumulé 28 ans de vie syndicale à la Sûreté du Québec. J'ai été président du syndicat pendant sept ans. Je n'en ferai pas tout l'historique, mais en fin de semaine, on soulignait les 50 ans d'existence de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Selon son directeur général, la Sûreté du Québec ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui n'eût été l'apport inconditionnel de son syndicat. J'espère entendre la même chose de votre côté, mais ce matin, j'ai l'impression de reculer de 40 ans. Tout d'abord, en tant qu'ancien président du syndicat, je n'utiliserai pas le mot syndicat, parce que nous n'y étions pas syndiqués. C'était une association, et nous n'avions pas le droit de grève. Ensuite, nous avons négocié les questions liées au congédiement, à la discipline, à l'équipement, à la dotation du personnel et à la formation du personnel. Nous avons un programme d'aide au personnel. Tout était sur la table et se faisait de façon paritaire.

Or, lorsque j'entends dire ce matin qu'il s'agit du droit de gérance du commissaire, j'ai beaucoup de difficulté avec cela. Dieu merci, quand j'étais président, j'avais une bonne relation avec le directeur général de la Sûreté du Québec, et tout était paritaire. Si vous me parlez de droits de gérance...

[Traduction]

**Le président :** Monsieur le sénateur, pourriez-vous en venir à la question, s'il vous plaît?

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma question est fort simple. Je ne sais pas comment tout cela va aboutir, mais, d'une part, ou l'on vous a mal informé ou, d'autre part, vous vous en tenez à un projet de loi où l'on ne veut pas syndicaliser les policiers de la GRC. Si c'est

could just set that aside. You have examples where you refer to the OPPA. So, talk to me also about the Canadian Police Association. Senator Carignan explained that very well.

Minister, I am sure you are of good will and acting in good faith, nor do I want to question what the leaders of the RCMP were saying, nor disrespect them. However, when I was at the Canadian Association — you undoubtedly know Mr. Delisle, among others — we even advanced some funds —

[English]

**The Chair:** Senator, I know you're very passionate. Could you get to the question?

[Translation]

**Senator Dagenais:** This morning I get the sense that we have reached an impasse. So I would like to hear your opinion.

[English]

**Mr. Goodale:** Senator, you would have been a very effective head of the union. Was it 40 years ago or 50 years ago? Certainly, congratulations to the Sûreté du Québec for that distinguished record that you referred to.

Senator, one of the things we all need to recognize is that we're in a period with the force of very significant change. This is the beginning of a process.

You have quite rightly celebrated the accomplishments of the Sûreté du Québec after 40 or 50 years of experience with a labour regime. We're just beginning this process.

Why it took this long at the federal level, I don't know. This decision should have been taken some time ago to give members of the RCMP the right to be represented collectively in a bargaining process, but we're beginning to correct that error. This legislation will start that process, and I hope, at the federal level, we'll have a successful experience and — going back to Senator Carignan's point — a rising level of satisfaction among members about their careers as part of the RCMP.

**Mr. Brison:** Mr. Chair, I just wanted to confirm that, indeed, members have received the list of matters that can be included in a collective agreement.

**The Chair:** Yes, we have.

**Mr. Brison:** Good. It does go beyond simply pay.

**The Chair:** My understanding is that the package has been distributed to all members. Thank you, Minister Brison.

**Senator Day:** Subject matters of examples that may be included in collective agreements?

**Mr. Brison:** Yes. They're not excluded.

uniquement une question le salaire, oublions cela. Vous avez des exemples dans lesquels vous faites référence à l'OPPA. Alors, parlez-moi aussi de l'Association canadienne des policiers. Le sénateur Carignan l'a très bien expliqué.

Monsieur le ministre, je suis certain que vous êtes de bonne volonté et de bonne foi, et je ne veux pas mettre en doute ce que disent les dirigeants de la GRC ni leur manquer de respect. Cependant, lorsque j'étais à l'Association canadienne — vous connaissez sûrement M. Delisle, entre autres — nous avons même avancé de l'argent...

[Traduction]

**Le président :** Monsieur le sénateur, je sais que vous êtes très passionné, mais pourriez-vous en venir à la question?

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous le dis ce matin, j'ai l'impression que nous sommes dans un cul-de-sac. Alors, j'aimerais avoir votre opinion.

[Traduction]

**M. Goodale :** Monsieur le sénateur, vous avez dirigé très efficacement le syndicat. C'était il y a 40 ou 50 ans, n'est-ce pas? Il faut certainement féliciter la Sûreté du Québec à cet égard.

Monsieur le sénateur, il faut reconnaître, entre autres, que nous sommes dans une période de très grands changements. On est au début d'une nouvelle démarche.

Vous célébrez à juste titre les réalisations de la Sûreté du Québec après 40 ou 50 années d'expérience dans le cadre d'un système de relations de travail. Nous commençons à peine.

Pourquoi il a fallu si longtemps à l'échelle fédérale, je n'en sais rien. Ça fait déjà un certain temps qu'on aurait dû prendre la décision de donner aux membres de la GRC le droit d'être représentés collectivement dans le cadre d'un processus de négociation, mais nous sommes en train de commencer à corriger cette erreur. Ce projet de loi est un premier pas, et j'espère que, à l'échelle fédérale, l'expérience sera positive. Et, pour en revenir à la remarque du sénateur Carignan, j'espère que ça relèvera le niveau de satisfaction des membres à l'égard de leur carrière dans la GRC.

**M. Brison :** Monsieur le président, je voulais juste confirmer que, effectivement, les membres de la GRC ont reçu une liste de questions susceptibles de faire partie d'une convention collective.

**Le président :** Oui, en effet.

**M. Brison :** Bien. Et ça va bien au-delà de la rémunération.

**Le président :** À ma connaissance, cette liste a été distribuée à tous les membres. Merci, monsieur le ministre Brison.

**Le sénateur Day :** Des exemples de questions susceptibles de faire partie de conventions collectives?

**M. Brison :** Oui. Elles ne sont pas exclues.

**Senator Jaffer:** Thank you to both ministers for being here. Because of time issues, my questions are going to be short. I have a lot of questions, but different questions to both of you.

Minister Brison, you finished by talking about members' wishes. I want to put it on record that we've heard from a lot of members who are not happy with this process. Obviously, it gives us concern.

One of the things that I was disturbed by when I read the record of what you said at the house committee was that when you were asked if you looked at the key elements of the labour relations framework in existence at the time of the RCMP, you said it infringed the Charter because those elements substantially interfered with members' rights to freedom of association. Could you elaborate on that, please?

**Mr. Brison:** The Supreme Court decision was quite clear on that, that there was no substantive reason or legal reason why the RCMP ought to be denied the right to collective bargaining. As a government, and as Minister Goodale said earlier, we inherited a situation with some sense of urgency based on the Supreme Court decision to address that part of it. We sought and received an extension, but that doesn't obviate the need for us to respond to it. We're now beyond the extended deadline, so there is a sense of urgency around that.

The Supreme Court was very clear in its decision that there was no legal reason to prevent RCMP members from having the right to collective bargaining, and this does provide it.

**Senator Jaffer:** Thank you, minister.

Minister Goodale, I want to quote to you what Ron Louis, a retired staff sergeant, said. He wrote to me and spoke about a pre-emptive strike against any would-be union, because it also sets aside a whole range of issues that should be subject to collective bargaining.

Minister, can you give some thoughts on why you have set aside promotions, appraisals, discharges, demotions and probation issues? For me, the most important issue is about sexual harassment. I'd like your opinion on that.

**Mr. Goodale:** Senator, as Mr. Dubeau and Mr. MacMillan have indicated — and I know you will go into greater detail on this today — the exemptions that are listed in Bill C-7 are, in many ways, similar to exemptions that exist in respect of other police forces.

Specifically on the issue of harassment, I take that problem very seriously. Obviously, the Prime Minister takes it seriously, because he made the effort to single that out in my mandate letter as something that he wanted to see addressed.

A number of steps have been taken. More steps are contemplated as we go forward.

**La sénatrice Jaffer :** Merci aux deux ministres d'être parmi nous. Comme nous avons peu de temps, mes questions seront courtes. J'en ai beaucoup, mais elles sont différentes pour chacun de vous.

Monsieur le ministre Brison, vous avez terminé en parlant de ce que souhaitent les membres. Je tiens à dire que beaucoup d'entre eux nous ont fait part de leur insatisfaction à l'égard de ce processus. Et ça nous préoccupe évidemment.

Parmi les choses qui m'ont troublée à la lecture de ce que vous avez déclaré au comité de la Chambre, il y a ce que vous avez dit au sujet des principaux éléments du cadre de gestion des relations de travail en vigueur à l'époque à la GRC, à savoir qu'il portait atteinte à la Charte parce que ces éléments entravaient substantiellement la liberté d'association des membres. Pourriez-vous nous donner un peu plus d'explications, s'il vous plaît?

**M. Brison :** La décision de la Cour suprême est très claire : il n'y a pas de raison de fond ou de raison juridique de refuser aux membres de la GRC le droit à la négociation collective. Notre gouvernement, comme l'a dit tout à l'heure le ministre Goodale, a hérité une situation d'une certaine urgence en raison de l'injonction de la Cour suprême. Nous avons demandé et obtenu une prolongation du délai, mais ça ne nous délie pas de l'obligation de répondre. Nous avons maintenant dépassé l'échéance, et il y a donc urgence.

La Cour suprême a été très claire : il n'y a aucune raison juridique d'empêcher les membres de la GRC de faire valoir leur droit à la négociation collective, et cette décision le leur accorde.

**La sénatrice Jaffer :** Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre Goodale, je voudrais citer ce qu'a dit Ron Louis, sergent d'état-major à la retraite. Il m'a écrit pour me parler d'une attaque préventive contre toute éventualité de syndicalisation, parce qu'on écarte toute une série de questions qui devraient faire l'objet d'une négociation collective.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer pourquoi on a écarté les promotions, les évaluations, les congédiements, les rétrogradations et la probation? Pour moi, la question la plus importante est celle du harcèlement. J'aimerais avoir votre avis.

**M. Goodale :** Madame la sénatrice, comme l'ont dit M. Dubeau et M. MacMillan — et je sais que vous allez approfondir la question aujourd'hui —, les exemptions prévues dans le projet de loi C-7 sont à bien des égards semblables à celles qui existent pour d'autres services de police.

Pour ce qui est plus précisément du problème du harcèlement, je le prends très au sérieux. Évidemment que le premier ministre le prend au sérieux aussi, et il a même pris la peine de le mentionner spécifiquement dans ma lettre de mandat.

On a pris un certain nombre de mesures. D'autres sont envisagées pour la suite des choses.



Specifically, the RCMP Code of Conduct has the most robust statement that you'll find perhaps anywhere in the public service about this issue. It declares harassment as prohibited, and there is a very distinct procedure for how those who feel they are affected can seek recourse and redress.

In addition to that, we have asked the CRCC, the Civilian Review and Complaints Commission, to revisit the recommendations they made in 2013 and to verify for me that they have, in fact, been implemented and are working as intended.

We have a special process around the complaints that arose earlier this year at the police college, which I think shocked all of us in terms of the behaviour there. The commissioner invited Paul Kennedy to monitor that review process to make sure that it was done properly.

There are separate negotiations under way with previous complainants who have started lawsuits against the RCMP to see if those legal matters can be resolved to the satisfaction of the complainants. We'll see where that process goes, but so far it has yielded some encouraging steps forward.

As I indicated earlier as well, there are other steps that we intend to take, including the engagement of a very distinguished, prominent Canadian to provide me with some independent advice.

**Senator Jaffer:** Thank you.

**The Chair:** Ministers, could we ask for a few more minutes of your time past the deadline? We do have a number of other questions, if you don't mind. Would that be okay? We're due to suspend at 11, and there are a few other senators. Would a couple minutes past that be okay?

**Mr. Goodale:** I think so, senator. I have a whip on house duty who is being quite challenging, but as long as I don't make the whip unhappy, I'm okay.

**The Chair:** With that latitude, I'm going to go with Senator Dagenais and then Senator White, but be very brief because I want to leave some time for Senator Campbell.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I thank the two ministers once again. Mr. Brison, my question is addressed to you. In light of the creation of the RCMP union, do you have additional budgets so that the RCMP will not have to dip into its current budgets? We need more of these budgets to fight against terrorism and ensure our citizens' safety. Have you provided any additional funds?

**Mr. Brison:** Treasury Board is currently working with the RCMP to review the integrity of the program. That is an important consideration for us. We are going to work with the Department of Public Safety and the RCMP in order to ensure

Plus précisément, le Code de déontologie de la GRC contient la déclaration probablement la plus solide qui soit dans la fonction publique à ce sujet. On y précise que le harcèlement est interdit et on y prévoit une procédure très distincte pour ceux et celles qui s'estiment lésés et cherchent des ressources et des recours.

En outre, nous avons demandé à la CCETP, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, de reconsidérer les recommandations qu'elle a formulées en 2013 et de vérifier pour moi que ces recommandations ont été mises en œuvre et donnent les résultats escomptés.

Il y a une procédure spéciale pour les plaintes relatives à ce qui s'est passé au début de l'année au collège de la police et qui, je crois, a choqué tout le monde. Le commissaire a demandé à Paul Kennedy de surveiller le déroulement de cette procédure pour veiller à ce que tout se passe correctement.

Il y a des négociations distinctes en cours avec les plaignants antérieurs qui avaient intenté des poursuites contre la GRC pour essayer de régler les questions juridiques à la satisfaction de ces plaignants. Nous verrons où cela nous mènera, mais, jusqu'ici, c'est prometteur.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons l'intention de prendre d'autres mesures, dont l'embauche d'un Canadien éminent qui sera chargé de me donner des avis indépendants.

**La sénatrice Jaffer :** Merci.

**Le président :** Messieurs les ministres, pourriez-vous rester quelques minutes de plus? Nous avons d'autres questions, si vous permettez. Cela ne vous dérange pas? Nous devons terminer à 11 heures, et il y a encore quelques sénateurs. Quelques minutes de votre temps, vous permettez?

**M. Goodale :** Je pense que oui, monsieur le sénateur. J'ai un whip en service à la Chambre, qui est très exigeant, mais, du moment qu'il n'est pas déçu, cela ira.

**Le président :** Puisque nous avons un peu de latitude, je vais donner la parole au sénateur Dagenais, puis au sénateur White, mais soyez brefs, messieurs, car je veux aussi donner du temps au sénateur Campbell.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci encore une fois aux deux ministres. Monsieur Brison, ma question s'adresse à vous. Avec la formation du syndicat de la GRC, avez-vous des budgets supplémentaires pour éviter à la GRC de puiser dans ses budgets actuels? Nous avons besoin de ces budgets pour lutter contre le terrorisme et assurer la sécurité des citoyens. Est-ce que vous avez prévu des budgets supplémentaires?

**M. Brison :** Le Conseil du Trésor travaille présentement avec la GRC pour faire une révision de l'intégrité du programme. C'est un élément important pour nous. Nous allons travailler avec le ministère de la Sécurité publique et la GRC afin de nous

that we have the necessary resources to implement the changes, and for the organization. This is mentioned in our review and it is an important feature.

**Senator Dagenais:** Thank you very much, Minister.

[English]

**The Chair:** Now to Senator Campbell, as he is the sponsor of the bill.

**Senator Campbell:** Thank you, chair, and I want to thank you for allowing me to be here today with the committee.

My question is to Minister Goodale. As I stated in the Senate, my difficulties are with the exemptions. I listened to the deputy and assistant commissioner, and I have to tell you, you're wrong. The commissioner is wrong. The idea that he can rule people's lives from Ottawa is wrong and has been for at least the last 40 years.

My question to the minister is: With these exemptions in this act not being on the table, how is the government going to ensure that management is not being unfair or overreaching to the members who we've heard so much about and from so many?

**Mr. Goodale:** Well, to start with, senator, for the first time ever — it's been a long time coming and it's far too late, but at least it's now happening — RCMP members will have the right to be represented by a collective bargaining agent. While government obviously has, through Treasury Board, management responsibilities to exercise in the public interest, we also need to pay careful attention to the representations that are made by those who are democratically selected by the members of the RCMP to represent them.

As I said earlier, I will be very interested to hear from those representatives, once they have an opportunity to get it into place, about their views, their concerns, where they think they may be treated unfairly, the issues that they would want to see addressed, and I would hope that our government would be willing to give them a fair hearing. If they have points to raise where they think the system is not properly structured, I would like to hear their views.

**Senator Campbell:** I don't think that's quite enough, minister. I'm looking for some kind of assurance or some kind of way that we can address these exemptions.

I stated that I would like to see them removed. I don't know whether that's going to happen or not. I support this bill and I'm not going to let the bill die because of it, but the mounted police, the members, need some kind of reassurance that these exemptions will be dealt with.

If you want to hear the pettiness, the commissioner, as soon as this comes in, gets rid of the div reps, gets rid of the only way that the members can speak to management — gone. A directive was put out that they cannot use in-house mail to discuss with other members what's going on with this bill — gone. They're sent to Fort Mac with no protection or very little protection — gone.

assurer d'avoir les ressources nécessaires pour mener les changements et pour l'organisation. Il en est question dans notre révision, et c'est un élément important.

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup, monsieur le ministre.

[Traduction]

**Le président :** Écoutons maintenant le sénateur Campbell, qui parraine le projet de loi.

**Le sénateur Campbell :** Merci, monsieur le président. Je veux aussi vous remercier de m'avoir invité ici aujourd'hui.

Ma question s'adresse au ministre Goodale. Comme je l'ai dit au Sénat, mes appréhensions concernent les exemptions. J'ai écouté le sous-commissaire et le commissaire adjoint et je dois vous dire que vous avez tort. Le commissaire a tort. L'idée de réglementer la vie des gens à partir d'Ottawa est une erreur, et c'est une erreur depuis au moins 40 ans.

Ma question au ministre est la suivante : puisque ces exemptions à la loi ne sont pas sur la table, comment le gouvernement va-t-il s'assurer que la direction n'est pas injuste ou tentaculaire avec les membres, qui ont été si nombreux à vous parler de leurs problèmes?

**M. Goodale :** Eh bien, pour commencer, monsieur le sénateur, pour la toute première fois — et cela a pris du temps et c'est bien trop tard, mais au moins cela arrive — les membres de la GRC auront le droit d'être représentés par un agent de négociation collective. Il est évident que le gouvernement, par le biais du Conseil du Trésor, a des responsabilités de gestion à exercer dans l'intérêt public, mais nous devons aussi être attentifs à ce que nous disent ceux qui sont démocratiquement choisis par les membres de la GRC pour les représenter.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je serai très curieux d'entendre ce que ces représentants ont à dire lorsque le système sera en place et qu'ils pourront faire valoir leurs points de vue, leurs préoccupations, leurs causes d'insatisfactions, les enjeux qu'ils souhaitent voir aborder, et j'espère que notre gouvernement sera disposé à leur donner la possibilité de se faire entendre équitablement. Je veux aussi entendre ce qu'ils ont à dire s'ils pensent que le système n'est pas correctement structuré.

**Le sénateur Campbell :** Je ne pense pas que ce soit suffisant, monsieur le ministre. J'aimerais avoir l'assurance que ces exemptions seront discutées ou qu'il y aura moyen de le faire.

J'ai dit que j'aimerais qu'on les supprime. Je ne sais pas si cela se fera ou non. J'appuie ce projet de loi et je ne vais pas le laisser mourir au *Feuilleton* à cause de cela, mais la police montée, les membres de la GRC ont besoin d'une sorte de garantie que ces exemptions seront discutées.

De la mesquinerie, je peux vous en parler. Le commissaire, dès que cela se met en place, se débarrasse des représentants de division, se débarrasse du seul moyen par lequel les membres peuvent parler à la direction — fini. Une directive a informé les membres qu'ils ne peuvent pas utiliser le courriel interne pour discuter du projet de loi avec les autres — fini. On les envoie

They're still dealing with the members who went to Slave Lake, and I can read you a letter from a member who went to Slave Lake where there was no protection or protection that was given was inadequate.

I need some reassurance that the commissioner deals with these issues, and I need some reassurance that these exemptions will be dealt with in some way, shape or form to come to a satisfactory agreement for the members. As far as I can see right now, this table is tilted towards the commissioner, and that simply is not acceptable.

So again I ask: What can we do here? How can we find a way to ensure that that's dealt with? I'm not saying that the commissioner shouldn't have powers. I'm saying they should be under some kind of a review. The world will not end. It has never ended in any other police force when these were given up. So please give me something — some way to deal with this.

**Mr. Goodale:** Mr. Chair, could I just ask a purely procedural question?

**The Chair:** Yes.

**Mr. Goodale:** What's your timing for your further deliberation in the committee about this bill?

**The Chair:** The timeline has tentatively been set that we have our hearings today, and there may be some time set aside on Wednesday as well. At that stage, then, it would be my hope that we would be able to proceed with the bill as is or with a bill with proposed amendments back into the Senate.

**Mr. Goodale:** I ask that question simply because —

**The Chair:** This is all tentative.

**Mr. Goodale:** Thank you, and I perfectly understand that.

Senator Campbell has made an interesting point. Within your timelines, so that I don't delay the process, I would like the opportunity to reflect a bit on how we can arrive at a satisfactory arrangement here.

I take it, senator, you're making the point about fairness in the process, and that's something that I want to achieve too. I think you'll find within the force some other views about some of the issues that you have raised, and I think Mr. Dubeau and Mr. MacMillan will take the opportunity later on to respond to those concerns.

But on the general question about the exemptions and why they are necessary in the structure and whether there can be some assessment of that necessity, I would like to give that some thought. I'll get back to this committee promptly with perhaps some ideas about how we can provide to Senator Campbell, as the sponsor of this bill, the kind of reassurance he's looking for. I don't have in mind here a long delay and I certainly wouldn't hold up the proceedings of this committee. I do want some time just to think through some kind of mechanism that will give Senator Campbell the reassurance that he needs.

à Fort Mac sans protection ou presque — fini. On est encore en train de discuter l'affaire des membres envoyés à Slave Lake, et je peux vous lire une lettre d'un membre envoyé à Slave Lake sans protection ou avec une protection insuffisante.

J'ai besoin d'avoir la garantie que le commissaire réglera ces problèmes et j'ai besoin d'avoir la garantie que ces exemptions seront discutées d'une façon ou d'une autre à la satisfaction des membres. Pour autant que je sache pour l'instant, cette table penche vers le commissaire, et ce n'est tout simplement pas acceptable.

Alors je le demande encore une fois : que peut-on faire? Comment trouver le moyen de garantir que ce sera fait? Je ne dis pas que le commissaire ne devrait pas avoir de pouvoirs. Je dis que ces pouvoirs doivent être assujettis à une forme de contrôle. Ce n'est quand même pas la fin du monde. Cela n'a jamais tué aucun service de police. Alors, je vous en prie, donnez-moi quelque chose, un moyen de régler cela.

**M. Goodale :** Monsieur le président, est-ce que je peux poser une question purement procédurale?

**Le président :** Bien sûr.

**M. Goodale :** Prévoyez-vous d'autres délibérations au sujet de ce projet de loi?

**Le président :** Nous aurons les audiences d'aujourd'hui, et il se pourrait que nous puissions prendre du temps mercredi également. À ce stade, j'espère que nous serons en mesure de donner suite au projet de loi tel quel ou avec des modifications pour le Sénat.

**M. Goodale :** Je pose la question simplement parce que...

**Le président :** Je vous dis cela sous toute réserve.

**M. Goodale :** Merci, je comprends tout à fait.

Le sénateur Campbell soulève une question intéressante. Compte tenu de votre calendrier, et je ne veux rien retarder, j'aimerais avoir la possibilité de réfléchir un peu au moyen d'en arriver à un arrangement satisfaisant ici.

Si je comprends bien, monsieur le sénateur, vous remettez en cause l'équité du processus, et c'est ce que je veux obtenir. Je pense que vous trouverez d'autres points de vue dans la GRC sur certaines des questions que vous avez soulevées, et je pense que M. Dubeau et M. MacMillan prendront la peine un peu plus tard de répondre à ces préoccupations.

Mais, concernant la question générale des exemptions, de leur raison d'être dans la structure et l'éventualité que cette nécessité doit être évaluée, j'aimerais vous faire part de certaines réflexions. Je reviendrai sous peu à ce comité, avec peut-être quelques idées qui permettraient de fournir au sénateur Campbell, qui parraine ce projet de loi, le genre de garantie qu'il demande. Ce ne sera pas long, et je n'ai pas l'intention de suspendre les délibérations de ce comité. J'ai besoin d'un peu de temps pour réfléchir à un mécanisme qui donnera au sénateur Campbell la garantie dont il a besoin.

**Senator Campbell:** I thank the minister for that. I look forward to hearing back from him. I appreciate it.

**Senator White:** Thank you as well, minister, for those comments. As you're doing that, considering some of the things that are identified as exemptions in this legislation, the reason I referred to adequacy standards earlier is often in provinces there is a safety net around adequacy standards that deals with some of the issues and forces the hand of organizations that sometimes would not do the right thing, I'm afraid.

Exemptions concern me around law enforcement techniques, particularly when we talk about tactical units. There are also mandatory minimum complements, for example. We're talking about probation and direct entry amalgamations and the fact that some of those things are negotiated. When you do amalgamate, for example, when they took over Moncton, there were three years of arguments between the RCMP and the Canadian Police Association about the fact there was no process by which we could have that. As for discharge and demotions, most of those are an adequate standard with police service acts in the provinces. We don't necessarily have the same level of consistency within the RCMP Act.

Recruiting of officers, for example, I think needs to be negotiated. We've seen the RCMP take away an entrance exam requirement for two different types of applicants — the only police service in Canada, I would argue, or certainly the only one in the top 25, that has no entrance exam and no physical testing for people who join the police service.

I do think a union would actually look out for the organization and for Canadians as well if those things could be negotiated. If would you also consider some of those things as you're walking through the next 48 hours of consideration, I would appreciate it.

**Mr. Goodale:** Thank you, Senator White. I will certainly take those factors into consideration as well.

What we all want here is a strong, effective, national police force that has the skill and the capacity to carry out the critical functions that it is called upon to do on behalf of Canadians nationally, provincially, municipally and internationally. I don't think there is a police organization in the world that is asked to do the diversity of tough jobs that the RCMP is asked to do. We need to make sure they've got the tools and resources to do that, and that part of that should be, hopefully, a good, constructive working relationship between the management of the RCMP and the newly unionized membership of the RCMP. I will be looking for the ways to ensure that that happens to the best extent possible. Further to my undertaking to Senator Campbell, I will get a message back to this committee with a proposal for how we might do that.

**Senator White:** Thank you very much.

**Le sénateur Campbell :** Je suis très reconnaissant au ministre. J'ai hâte de l'entendre et je le remercie.

**Le sénateur White :** Merci également, monsieur le ministre. Au sujet des exemptions de la loi, la raison pour laquelle j'ai parlé de normes de qualité tout à l'heure est que, dans les provinces, il y a souvent un filet de sécurité autour des normes de qualité pour régler certaines questions et forcer la main des organisations qui parfois, malheureusement, ne feraient pas les choses comme il faut.

Les exemptions m'inquiètent du point de vue des techniques d'application de la loi, surtout quand on parle des unités tactiques. Il y a aussi les effectifs minimums obligatoires, par exemple. On parle d'amalgame entre probation et entrée directe et du fait que certains de ces aspects sont négociés. Quand il y a amalgame, par exemple quand ils ont pris Moncton sous leur aile, il y a eu trois années d'argumentation entre la GRC et l'Association canadienne des policiers au sujet du fait qu'il n'y avait pas de processus à cet égard. Quant aux congédiements et rétrogradations, la plupart du temps, ils respectent une norme de qualité conforme aux lois provinciales sur les services de police. Il n'y a pas nécessairement le même degré de cohérence dans le cadre de la Loi sur la GRC.

Je crois que le recrutement des agents doit être négocié. On a déjà vu la GRC supprimer une exigence dans un examen d'entrée pour deux types de candidats. Je dirais que c'est bien le seul service de police du Canada, ou en tout cas le seul dans les 25 premiers de la liste, qui n'a pas d'examen d'entrée, ni d'examen physique, pour ceux qui veulent entrer dans la police.

Je pense qu'un syndicat veillerait sur l'organisation et tiendrait compte des intérêts des Canadiens si ces choses pouvaient être négociées. Si vous vouliez bien tenir compte de ces choses dans les prochaines 48 heures de réflexion, je vous en serais reconnaissant.

**M. Goodale :** Merci, monsieur le sénateur White. J'en tiendrai compte, assurément.

Nous voulons tous un service de police national qui soit fort, efficace et apte à remplir les fonctions cruciales qu'il est appelé à assumer au nom des Canadiens à l'échelle nationale, provinciale, municipale et internationale. Je ne pense pas qu'il existe au monde un service de police qui soit appelé à exécuter la diversité de tâches complexes qu'on demande à la GRC. Nous devons nous assurer que ses membres ont les instruments et les ressources dont ils ont besoin pour cela, et, notamment, qu'il y ait, du moins on peut l'espérer, des relations de travail positives et constructives entre la direction et les employés récemment syndiqués de la GRC. Je ferai de mon mieux pour trouver les moyens de garantir que cela se passe ainsi dans toute la mesure du possible. Conformément à mon engagement envers le sénateur Campbell, je reviendrai voir le comité avec une proposition.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup.

**The Chair:** I think we all share the common objective. The question is how do we get there and what tools will be provided to our national police force.

I think we're all very concerned when we hear the various real numbers being touted out with respect to how you pay a member of the RCMP versus a member of the city police. I'm told, for example, that your numbers could be as broad as the RCMPs in the neighbourhood of about \$84,000 on average per year versus someone in a city police at just over \$100,000. Those are substantial numbers in trying to equate the financial obligations we have as a country to our police force to ensure that we get those individuals we want into the police force, along with the benefits and various other things.

I just want to make this point, and this is a direct question to you, Mr. Goodale. I take it you will send something in writing to me as the chair and something to Senator Campbell that we can distribute to all members. Is that correct?

**Mr. Goodale:** I think that's the appropriate way to communicate, Mr. Chair.

[Translation]

**Senator Carignan:** The minister spoke about the Ontario Provincial Police collective agreement during his testimony. I would like the committee to have a copy of this document. I see that it is posted on the Internet now.

[English]

**Senator Day:** I thought with the minister here we could see if this issue has been resolved. When we had Mr. McPhail of the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP before us not that long ago, he talked about the earlier harassment study that he did. You, Mr. Minister, indicated that you're having an update of that. Mr. McPhail was concerned that he couldn't speak to any of the members without the member first informing the commissioner that he or she was speaking to Mr. McPhail. He felt the study was compromised because he couldn't ensure confidentiality. Have you had a chance to resolve that outstanding problem?

**Mr. Goodale:** Senator, I will check on the status of that. My view is simply this: I have asked Mr. McPhail to undertake a very important examination of issues on behalf of me and the Government of Canada and all Canadians, and no one will interfere in that process.

**The Chair:** Senator Beyak has one more question, and then we will come to an end here.

**Senator Beyak:** This is a follow-up to the discussion we've just been having in reference to a Senate report we had in 2013, chaired by Senator Lang and Senator Dallaire. It was about the RCMP culture. In it, we asked for an ombudsman. One of the

**Le président :** Je pense que nous partageons un objectif commun. La question est de savoir comment le concrétiser et de déterminer les instruments qui seront fournis à notre service de police national.

Je pense que nous sommes tous très préoccupés des divers chiffres concernant la rémunération des membres de la GRC et celle de membres d'un service de police municipal. On m'a dit, par exemple, qu'un agent de la GRC pouvait gagner en moyenne 84 000 \$ par an comparativement à un agent de police municipal, dont le salaire serait d'un peu plus de 100 000 \$. Cet écart est considérable quand on réfléchit aux obligations financières que nous avons, en tant que pays, à l'égard de notre service de police, sans compter les avantages sociaux et diverses autres choses.

Je veux juste souligner cela, et c'est une question directe pour vous, monsieur Goodale. Si je comprends bien, vous enverrez quelque chose par écrit à mon intention et quelque chose au sénateur Campbell qui pourra être distribué aux membres. C'est bien cela?

**M. Goodale :** Je pense que c'est la bonne façon de communiquer, monsieur le président.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Durant le témoignage du ministre, nous avons parlé de la convention collective de la Police provinciale de l'Ontario. J'aimerais qu'on transmette un exemplaire de ce document au comité. Je vois qu'il est affiché en ce moment sur Internet.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Je pensais qu'on pourrait voir avec le ministre ici aujourd'hui si cette question était réglée. Quand nous avons reçu M. McPhail, de la Commission d'examen et de traitement des plaintes contre la GRC, il n'y a pas si longtemps, il a parlé de l'étude qu'il avait déjà faite sur le harcèlement. Vous, monsieur le ministre, avez dit que vous faites une mise à jour. M. McPhail se préoccupait du fait qu'il ne pouvait pas parler à un membre de la GRC sans que celui-ci doive d'abord informer le commissaire qu'il parlerait à M. McPhail. Il estimait que l'étude était compromise par le fait qu'il ne pouvait pas garantir la confidentialité. Avez-vous pu régler ce problème?

**M. Goodale :** Je vais vérifier la situation, monsieur le sénateur. Mon point de vue est simple : j'ai demandé à M. McPhail d'entreprendre un examen très important des problèmes en mon nom et au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens, et personne n'entravera ce processus.

**Le président :** Madame la sénatrice Beyak a une autre question, puis nous terminerons.

**La sénatrice Beyak :** Cela fait suite à la discussion que nous venons d'avoir concernant un rapport du Sénat en 2013, après une étude présidée par le sénateur Lang et le sénateur Dallaire. Cela concernait la culture de la GRC. On y demandait

recommendations adopted by the Senate unanimously was that members would have an ombudsman that they could go to in order to address concerns. I wonder if you've considered that.

**Mr. Goodale:** Senator, that position does not exist as of yet. In the context of all the other changes I've described affecting the force these days, it is an open question. I think that's one of the issues that I would like to hear about from the new labour representatives for the force to see how they would feel about that particular idea. I understand the Senate made that recommendation in good faith as a way to improve relationships and provide members with recourse.

There are, of course, two avenues of recourse now that are available under existing rules, regulations and structures, but that's a topic that I could well discuss with the new union representatives in due course.

**Senator Beyak:** I wanted to mention that I appreciate what you said on sexual harassment. I hope you'll remember the many thousands of wonderful RCMP officers, the world-renowned reputation that our Mounties have and that the actions of a few shouldn't besmirch a whole organization.

**Mr. Goodale:** Absolutely, senator. That really is the whole point. Where there are problems, they need to be addressed in a clear, transparent and decisive way so that they do not in any way diminish the reputation of what I consider to be a very distinguished police force.

**Senator Beyak:** Thank you.

**The Chair:** Minister Brison and Minister Goodale, thank you for joining us today to take our questions. We appreciate your staying over time. Thank you.

Colleagues, joining us in this next panel are officials from the Treasury Board of Canada Secretariat: Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector; and Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations.

Also, from the Royal Canadian Mounted Police, we have Daniel Dubeau, Deputy Commissioner and Chief Human Resources Officer; and Craig MacMillan, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Officer.

From Public Safety Canada, we have Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety and Countering Crime Branch.

As we have already heard from the ministers in the previous panel, does anyone have an opening statement or want to present an opening statement?

**Daniel Dubeau, Deputy Commissioner and Chief Human Resources Officer, Royal Canadian Mounted Police:** No, I do not; however, I'd like to introduce a new witness. With me is

notamment un ombudsman. L'une des recommandations adoptées par le Sénat à l'unanimité a été que les membres aient un ombudsman à qui ils pourraient faire part de leurs préoccupations. Est-ce que vous avez envisagé cela?

**M. Goodale :** Madame la sénatrice, ce poste n'existe pas encore. Compte tenu de tous les autres changements dont j'ai parlé et qui touchent la GRC ces jours-ci, c'est une question ouverte. Je pense que c'est l'un des problèmes dont j'aimerais m'entretenir avec les nouveaux représentants syndicaux pour ce qu'ils en pensent. Je pense que le Sénat a fait cette recommandation de bonne foi dans l'espoir d'améliorer les relations et d'offrir un recours aux membres de la GRC.

Il y a bien sûr deux types de recours dans le cadre des règles, règlements et structures en vigueur actuellement, mais c'est une question que je pourrais discuter en temps et lieu avec les nouveaux représentants syndicaux.

**La sénatrice Beyak :** Je tiens à dire que j'apprécie beaucoup ce que vous avez dit sur le harcèlement sexuel. J'espère que vous vous rappellerez les milliers de merveilleux agents de la GRC et la réputation mondiale de nos « Mounties » et que les actes de quelques-uns ne devraient pas ternir l'image de toute une organisation.

**M. Goodale :** Je suis absolument d'accord, madame la sénatrice. C'est effectivement ce qui importe. Il faut régler les problèmes là où il y en a de façon claire, transparente et décisive pour qu'ils ne soient pas le prétexte à ternir la réputation de ce que j'estime être un très distingué service de police.

**La sénatrice Beyak :** Merci.

**Le président :** Monsieur le ministre Brison et monsieur le ministre Goodale, nous vous remercions d'être venus répondre à nos questions et d'avoir accepté de prolonger votre présence parmi nous. Merci.

Chers collègues, le groupe suivant est composé de représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Voici Manon Brassard, sous-ministre adjointe, chargée du Secteur de la rémunération et des relations de travail, et Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail au Secteur de la rémunération et des relations de travail.

Nous avons également, de la Gendarmerie royale du Canada, Daniel Dubeau, sous-commissaire et dirigeant principal des ressources humaines, et Craig MacMillan, commissaire adjoint et officier du Secteur de la responsabilité professionnelle.

Nous accueillons aussi, de Sécurité publique Canada, Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, chargée du Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime.

Comme nous avons déjà entendu les ministres dans le groupe précédent, est-ce que quelqu'un souhaite faire des remarques préliminaires?

**Daniel Dubeau, sous-commissaire et dirigeant principal des ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada :** Non merci, mais j'aimerais présenter un autre témoin. Je suis avec le

Assistant Commissioner Steve White, Assistant Chief Human Resources Officer, who has been doing a lot of background work on the bill.

**The Chair:** Thank you for that. As you know, we have had a fair debate in the last hour, and you have all been in attendance. We will go right to questions.

[Translation]

**Senator Carignan:** I am particularly interested in the adjudicator's fields of competence regarding the settlement of disputes. Section 238.24 of Bill C-7 proposes the following, and I quote:

Limited right to grieve

238.24 Subject to subsections 208(2) to (7), an employee who is an RCMP member is entitled to present an individual grievance only if he or she feels aggrieved by the interpretation or application, in respect of the employee, of a provision of a collective agreement or arbitral award.

The equivalent in the Public Service Labour Relations Act is section 208 which reads as follows, and I quote:

**208(1)** Subject to subsections (2) to (7), an employee is entitled to present an individual grievance if he or she feels aggrieved

- (a) by the interpretation or application, in respect of the employee, of
  - (i) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, or
  - (ii) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or
- (b) as a result of any occurrence or matter affecting his or her terms and conditions of employment.

I would like to know why you must restrict the right to submit a grievance in a collective agreement, and not include the power of examining acts, guidelines or regulations when they have an impact on working conditions. That is a fundamental aspect. An adjudicator makes his decisions based on the law, all of the law. All of the labour codes I know contain provisions like that, and according to the jurisprudence, the adjudicator may interpret the act when it is applicable. Here it seems to me that the adjudicator would not even be able to interpret the law. It is a particularly important aspect if we take into account the Canadian Human Rights Act, which could have an impact on working conditions and many other acts. In short, why must you exclude the interpretation of laws from the adjudicator's powers?

**Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat:** Here you have a bifurcated system. What I mean is that this

commissaire adjoint Steve White, dirigeant principal adjoint des ressources humaines, qui a fait un gros travail contextuel sur le projet de loi.

**Le président :** Nous vous en remercions. Comme vous le savez, nous avons eu un bon débat dans la dernière heure, et vous étiez tous présents. Passons donc directement aux questions.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Les champs de compétence de l'arbitre attirent particulièrement mon attention lorsqu'il s'agit de la résolution des litiges. L'article 238.24 du projet de loi C-7 propose ce qui suit, et je cite :

Droit limité de présenter un grief

238.24 Sous réserve des paragraphes 208(2) à (7), le fonctionnaire membre de la GRC a le droit de présenter un grief individuel seulement lorsqu'il s'estime lésé par l'interprétation ou l'application à son égard de toute disposition d'une convention collective ou d'une décision arbitrale.

L'équivalent dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique est l'article 208, qui se lit comme suit, et je cite :

**208 (1)** Sous réserve des paragraphes (2) à (7), le fonctionnaire a le droit de présenter un grief individuel lorsqu'il s'estime lésé :

- a) par l'interprétation ou l'application à son égard :
  - (i) soit de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi,
  - (ii) soit de toute disposition d'une convention collective ou d'une décision arbitrale;
- b) par suite de tout fait portant atteinte à ses conditions d'emploi.

J'aimerais savoir pourquoi il faut restreindre le droit de présenter un grief de la convention collective et ne pas inclure le pouvoir d'examiner les lois, les directives ou les règlements lorsqu'ils ont un impact sur les conditions de travail. Il s'agit d'un aspect fondamental. Un arbitre prend sa décision en se basant sur le droit, soit sur l'ensemble des lois. Tous les codes du travail que je connais comportent des dispositions en ce sens et, selon la jurisprudence, l'arbitre peut interpréter la loi lorsqu'elle s'applique. Ici, il semble que l'arbitre ne serait même pas en mesure d'interpréter la loi. C'est un aspect particulièrement important si on tient compte de la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui pourrait avoir un impact sur les conditions de travail et de nombreuses autres lois, entre autres. Bref, pourquoi faut-il exclure l'interprétation des lois du pouvoir de l'arbitre?

**Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor :** Ici, il s'agit d'un système bifurqué. C'est-à-dire que les

section involves the collective agreement provisions that affect working conditions. Other aspects such as the employer's regulations and directives are for the most part issued under the RCMP Act, under the authority of the commissioner and according to the prescriptions in that act. That is what explains the difference.

**Senator Carignan:** What about the mixed issues that involve both the act and the collective agreement? What will the adjudicator do?

**Ms. Brassard:** He or she will have to hear arguments on this. If it clearly involves a collective agreement, it will be a matter for his jurisdiction.

**Senator Carignan:** He will have to build a wall for himself and not look at the law?

**Ms. Brassard:** Arguments will be submitted to the adjudicator as to what should apply or not.

**Senator Carignan:** And you do not think that we should solve the problem right now so as to avoid it in future?

**Ms. Brassard:** We will see what suggestions will be made in this regard.

**Senator Carignan:** According to the accreditation process, when a union has signed up 40 per cent of the members, the commissioner or the board may order that a vote be held. What happens when there are three unions that each have 25 per cent of the members?

[English]

**Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations, Treasury Board of Canada Secretariat:** In that case, under the current rules of the PSLRA, the board, before it can certify an employee or organization as a bargaining agent, has to satisfy itself that a majority of the members in the bargaining unit being proposed wish to have their particular association certified. It's up to the board, then, to determine who actually has the majority, by whichever means they choose, of course, if the law were to be changed in accordance with Bill C-4.

Currently, the 40 per cent is the threshold that they have to show before they can even get to be heard and get a vote. If they don't get the 40 per cent, they don't actually get to pass that point.

[Translation]

**Senator Carignan:** If three unions each have 25 per cent of the members, you say that the board can order a vote? Is that what you are saying? Could you cite the section that contains that provision?

dispositions de la convention collective qui portent sur les conditions de travail sont visées par cet article. D'autres aspects, comme les règlements et les directives de l'employeur sont, en grande partie, émis en vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale, sous l'autorité du commissaire et selon les recours prévus à cette loi. C'est ce qui explique la différence.

**Le sénateur Carignan :** Que faites-vous des questions mixtes qui touchent la loi et la convention collective? Que fait l'arbitre?

**Mme Brassard :** Il devra recevoir les arguments à ce sujet. S'il s'agit clairement de la convention collective, ce sera de son ressort.

**Le sénateur Carignan :** Il devra se dresser un mur et ne pas regarder la loi?

**Mme Brassard :** Les arguments seront faits devant l'arbitre sur ce qui devrait s'appliquer ou pas.

**Le sénateur Carignan :** Vous ne pensez pas qu'on devrait régler le problème tout de suite afin de prévoir?

**Mme Brassard :** Nous verrons quelles seront les suggestions faites à cet égard.

**Le sénateur Carignan :** Le processus d'accréditation prévoit que, lorsqu'une organisation syndicale compte 40 p. 100 des membres, le commissaire ou la commission peut ordonner la tenue d'un vote. Qu'est-ce qui se produit lorsqu'il y a trois syndicats qui ont chacun 25 p. 100 des membres?

[Traduction]

**Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :** Dans ce cas, selon les règles actuelles de la LRTFP, le conseil, avant de pouvoir reconnaître un employé ou une organisation comme agent de négociation, doit se convaincre qu'une majorité des membres de l'unité de négociation proposée souhaitent faire reconnaître leur association. C'est donc au conseil de déterminer qui a effectivement la majorité, quels que soient les moyens qu'ils choisissent, bien sûr, si la réglementation doit être changée conformément au projet de loi C-4.

Actuellement, le seuil est de 40 p. 100 avant de pouvoir même être entendu et obtenir un vote. S'ils n'obtiennent pas 40 p. 100, ça ne va pas plus loin.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Si trois syndicats comptent chacun 25 p. 100 des membres, vous dites que la commission pourra ordonner un vote? C'est ce que vous dites? Pouvez-vous me citer l'article qui contient cette disposition?



[English]

**Mr. Duggan:** I hesitate to substitute my opinion for the board's because that would be a decision for the board, but, frankly, if they are not at the 40 per cent, I suspect the board would probably not hear either of them.

[Translation]

**Senator Carignan:** Can we be certain, in order for the system to work, that there will be a vote? If we take into account the fact that three unions each have 25 per cent of the members, this means that 75 per cent of the members have signed a membership card. There would at least have to be a vote. However, it is far from clear when we examine the current provisions.

[English]

**Mr. Duggan:** Those are the current rules, senator.

[Translation]

**Senator Carignan:** Could you let us know which clause you mean?

[English]

**Mr. Duggan:** Sorry?

**Senator Carignan:** You will be able to identify exactly which section for this position so that we could find this power?

**Mr. Duggan:** The current section, I think, is section 64 of the PSLRA.

**The Chair:** Senator, we're going to move on and go to Senator —

**Senator Carignan:** Excuse me. I just want one more point. He's right; it is 64, but —

[Translation]

— is because he is referring to the notion of grouping unions to use that power.

I direct your attention to subclause 3 of clause 64 of the bill. I think there may be a typo, as they refer to the application of paragraph (1)(a). That paragraph (1)(a) does not exist.

[English]

**Mr. Duggan:** You're referring to 64(1), and it doesn't exist. That's right. But that's in the current section.

[Translation]

**Senator Carignan:** That error needs to be corrected.

**Senator Dagenais:** My question is addressed to Ms. Brassard. Earlier, the minister was saying that when a collective agreement is being negotiated, if the government does not agree with the police officers of the RCMP there would be arbitration and the adjudicator's decision would be binding. For instance, supposing

[Traduction]

**M. Duggan :** J'hésite à substituer mon opinion à celle du conseil parce que c'est à lui de décider, mais, franchement, s'ils n'obtiennent pas les 40 p. 100 nécessaires, je ne crois pas que le conseil accepterait de les entendre.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Peut-on avoir la certitude, pour que le système fonctionne, qu'il y aura un vote? Si on tient compte du fait que trois syndicats ont chacun 25 p. 100 des membres, cela signifie que 75 p. 100 des gens ont signé une carte de membre. Il faudrait au moins qu'il y ait un vote. Or, c'est loin d'être clair lorsqu'on examine les dispositions actuelles.

[Traduction]

**M. Duggan :** Ce sont les règles actuelles, monsieur le sénateur.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Vous allez pouvoir nous indiquer l'article?

[Traduction]

**M. Duggan :** Pardon?

**Le sénateur Carignan :** Est-ce que vous pourrez identifier exactement l'article en question pour que nous puissions voir où est prévu ce pouvoir?

**M. Duggan :** La disposition actuelle est, je crois, l'article 64 de la LRTFP.

**Le président :** Monsieur le sénateur, nous allons continuer et passer la parole à...

**Le sénateur Carignan :** Excusez-moi, j'ai encore une remarque. Il a raison, c'est l'article 64, mais...

[Français]

—c'est parce qu'il se réfère à la notion de regroupements de syndicats pour utiliser ce pouvoir.

J'attire votre attention au paragraphe 3 de l'article 64 de la loi. Je crois qu'il y a une coquille, car on fait référence à l'application de l'alinéa (1)a). Or, l'alinéa (1)a) n'existe pas.

[Traduction]

**M. Duggan :** Vous renvoyez au paragraphe 64(1), mais il n'existe pas. Exact. Mais c'est dans l'article actuel.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Il faudrait corriger cette erreur.

**Le sénateur Dagenais :** Ma question s'adresse à Mme Brassard. Plus tôt, le ministre disait que, dans le cadre des négociations d'une convention collective, si le gouvernement ne s'entend pas avec les policiers et policières de la GRC, il y aurait arbitrage et la décision de l'arbitre sera exécutoire. Par exemple, disons qu'il

the dispute is about remuneration. RCMP officers are asking for a 4 per cent salary increase and the government refuses, saying that in the current economic context it cannot grant an increase of more than 2 per cent. The parties go to arbitration and the adjudicator sides with the RCMP officers. At that point the government will not be able to say that it is invoking the economic context despite the adjudicator's decision, nor will it be able to create a special law in order to not grant the increase. Did I understand correctly that the adjudicator's decision would be binding?

**Ms. Brassard:** You understood correctly. The adjudicator's decision is binding. The argument regarding the state's ability to pay is presented to the adjudicator when each side makes its representations. The union explains why the increase is fair, reasonable, equitable and comparable. As the employer, the government makes its representations, citing retention, recruitment and appropriate criteria, including ability to pay. It is then up to the adjudicator to decide what percentage he will agree to. At that point, the arbitral decision is binding, just as a collective agreement would be.

**Senator Dagenais:** Indeed. That means that the adjudicator's decision supersedes any complaints the government might have.

I have experienced a few arbitrations in my career. I understand that even if the adjudicator were to side with the RCMP association, it is the adjudicator's decision that is binding and overarching despite the government's testimony.

**Ms. Brassard:** That is the general rule, yes.

**Senator Dagenais:** Thank you very much, Madam. I think that is clear.

[English]

**Senator Day:** Could one of you tell me where I could go to find out who management is? Management is not entitled to be part of the bargaining unit. How do I find out who management is?

**Mr. Dubeau:** If I may, senator, all of the commissioned officer ranks in the organization, inspector and up, are considered management and would be excluded. That's an automatic exclusion under law. It would be all of our commissioned officers, which would be inspector all the way up to commissioner.

**Senator Day:** All of the officers?

**Mr. Dubeau:** All of the officers would be excluded, and then there are also managerial exclusions. We identify those positions across the force like we do with the public service where we'll identify a detached commander. We'll identify who cannot be part of that unit, and they would be excluded. But that would be through a process with colleagues at the Treasury Board, as well as talking to the union, as to who that would be. We would identify all of those positions also. When you are sitting in those positions, you would not be part of it.

s'agit de la rémunération. Les policiers de la GRC demandent une hausse de 4 p. 100 et le gouvernement refuse, en indiquant que, dans le contexte économique, il ne peut pas accorder une hausse de plus de 2 p. 100. Les parties passent à l'arbitrage, et l'arbitre donne raison aux policiers et policières de la GRC. À ce moment-là, le gouvernement ne pourra pas dire qu'il invoque le contexte économique malgré la décision de l'arbitre, et il ne pourra pas créer une loi spéciale afin de se soustraire à l'attribution de la rémunération. Ai-je bien compris que la décision de l'arbitre est exécutoire?

**Mme Brassard :** Vous avez bien compris. La décision de l'arbitre est exécutoire. L'argument de la capacité de payer de l'État est présenté devant l'arbitre au moment où chacun fait ses représentations. Le syndicat, de son côté, explique pourquoi l'augmentation est juste, raisonnable, équitable, et comparable. Le gouvernement, étant l'employeur, fait ses représentations en évoquant la rétention, le recrutement et les critères appropriés, y compris la capacité de payer. Il revient ensuite à l'arbitre de décider quel pourcentage il accordera. À ce moment-là, la décision arbitrale fait force de convention collective.

**Le sénateur Dagenais :** Effectivement. Cela veut dire que la décision de l'arbitre a préséance sur les doléances que le gouvernement pourrait avoir.

J'ai vécu quelques arbitrages dans ma carrière. Je comprends que, même si l'arbitre donnait raison à l'association des policiers de la GRC, c'est la décision de l'arbitre qui est exécutoire et qui a préséance, malgré le témoignage du gouvernement.

**Mme Brassard :** C'est la règle générale, oui.

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup, madame. Je crois que c'est clair.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Est-ce que l'un de vous pourrait me dire où me renseigner pour savoir qui sont les cadres? Les cadres n'ont pas le droit de faire partie de l'unité de négociation. Comment savoir qui sont les cadres?

**M. Dubeau :** Si je peux me permettre, monsieur le sénateur, tous les grades d'officiers de l'organisation, à partir d'inspecteur, sont considérés comme des cadres et seraient exclus. C'est une exclusion automatique en vertu de la loi. Donc tous nos officiers, depuis les inspecteurs jusqu'au commissaire.

**Le sénateur Day :** Tous les officiers?

**M. Dubeau :** Tous les officiers seraient exclus. Et il y a aussi les exclusions administratives. On identifie ces postes comme on le fait dans la fonction publique, où nous identifierons un commandant détaché. Ceux qui ne peuvent pas faire partie de l'unité seront identifiés et exclus. Mais ça passerait par un processus effectué avec nos collègues du Conseil du Trésor et en pourparlers avec le syndicat. Tous les postes seront également identifiés. Les titulaires de ces postes seront exclus.

**Senator Day:** You're anticipating where I was going with this, and that's having in mind the particular structure of the RCMP in a lot of units across the country, especially in more remote areas, where a staff sergeant would be management in the normal sense. So this will be a matter of negotiation between the new union and management, or how will that be determined?

**Mr. Dubeau:** If I may, I'll speak for the organization. We are currently in the process of identifying those positions. Then we would go over to our colleagues at Treasury Board and provide it to our colleagues at Treasury Board, and I would have to ask my colleagues to explain the process of how we get to an exclusion.

**Ms. Brassard:** There are exclusions that are automatic. The officers as management is clear cut. There can be examples where somebody works for a manager and is very closely related and sees everything that has to do with management and HR issues, someone who would see documents of that nature. In that case, those would be submitted to be excluded as well. That's the same thing that happens in the public service.

**Senator Day:** Submitted to whom? How is this determined?

**Ms. Brassard:** We look at it at Treasury Board, in the group that works in my sector, and there's a discussion between us, as representing the employer, and the bargaining agent, when there is one. We see if we agree. There are a number of times where we actually agree, and, therefore, that position is excluded. When we don't, we go to the board.

**Senator Day:** So you haven't done anything yet because there's no bargaining agent?

**Ms. Brassard:** There's no bargaining agent.

**Senator Day:** But the RCMP know who they think should be listed as management?

**Mr. Dubeau:** Yes, sir. What we have done in anticipation, because there will be, at one point, a bargaining agent, is that we have started that process already so that we're able, at that point, when a bargaining agent does arrive and they start collective bargaining, to go quickly on this to be able to be ahead of the game and be proactive.

**Senator Beyak:** Mr. Dubeau, I wonder if you could you tell me, with your expertise on the numbers and the challenges: When you receive complaints from members of the force regarding transfers, discharge, probation, appraisals or demotions, what percentage of them believe that they're being punished by their superiors, and is there a mechanism to investigate that?

**Mr. Dubeau:** There is always a harassment side of it, the abuse of authority. I'll have my colleague Craig MacMillan speak on the abuse of authority. Through our harassment process, they could always do that.

You've touched on several of them. On promotions, in fact, they will have grievance rights. They grieve to our internal system. It goes through an internal system of adjudication. Management

**Le sénateur Day :** Vous anticipez sur ce que j'allais dire. Et je parle de la structure particulière de la GRC dans beaucoup d'unités à travers le pays, surtout dans les régions éloignées, où un sergent d'état-major est un cadre dans le sens normal du terme. Donc, est-ce que ce sera matière à négociation entre le syndicat et la direction ou, sinon, comment est-ce que ce sera décidé?

**M. Dubeau :** Si je peux me permettre, je vais parler pour l'organisation. Nous sommes justement en train d'identifier ces postes. Ensuite, nous irons voir nos collègues du Conseil du Trésor avec une liste et nous leur demanderons de nous expliquer le processus d'exclusion.

**Mme Brassard :** Il y a des exclusions qui sont automatiques. Les officiers sont clairement exclus comme cadres. Il est possible que quelqu'un travaille de très près avec un cadre et soit au courant de tout ce qui concerne la direction et les questions de RH, qui verrait des documents de cette nature. On proposerait l'exclusion de cette personne également. C'est pareil dans la fonction publique.

**Le sénateur Day :** Ce serait proposé à qui? Comment ça se passerait?

**Mme Brassard :** On examine ça au Conseil du Trésor, dans le groupe qui travaille dans mon secteur. Il y a une discussion entre nous, en tant que représentant de l'employeur, et l'agent de négociation, s'il y en a un. Et on cherche un accord. On est souvent d'accord, et il y a donc exclusion du poste. Quand il n'y a pas accord, on s'adresse au conseil.

**Le sénateur Day :** Donc vous n'avez encore rien fait parce qu'il n'y a pas d'agent de négociation?

**Mme Brassard :** Il n'y a pas d'agent de négociation.

**Le sénateur Day :** Mais la GRC sait qui devrait être dans cette liste, n'est-ce pas?

**M. Dubeau :** Oui, monsieur. Ce que nous avons fait à titre d'anticipation, parce qu'il y aura un agent de négociation à un moment donné, c'est commencer le processus de façon proactive pour pouvoir, le moment venu, quand l'agent de négociation viendra entamer la négociation, faire tout ça rapidement.

**La sénatrice Beyak :** Monsieur Dubeau, pourriez-vous me dire, compte tenu de votre connaissance des chiffres et des difficultés, quand vous recevez des plaintes des membres concernant des mutations, des congédiements, des périodes de probation, des évaluations ou des rétrogradations, quel pourcentage d'entre eux estiment être punis par leurs supérieurs et existe-t-il un mécanisme pour le savoir?

**M. Dubeau :** Il y a toujours la procédure concernant le harcèlement ou l'abus de pouvoir. Mon collègue Craig MacMillan vous parlera de l'abus de pouvoir. On peut toujours passer par la procédure de plainte pour harcèlement.

Vous avez parlé de plusieurs de ces sujets. Concernant les promotions, en fait, il y a la procédure de grief. Ça passe par notre système interne d'arbitrage. La direction fait valoir ses arguments,

puts their case forward, the member puts their case forward, and then the adjudicator does rule on that. That is binding on us. It is the commissioner's authority, and it is binding. If somebody says, on the promotion side — and we get many of those — that there is an error of fact or an error of process, if an adjudicator says, "There's been an error here," we correct it. We have done that in the past. That's the same for all of them, except there are some that are referable to our External Review Committee. I'd have to ask Mr. MacMillan to actually talk about those.

**Mr. MacMillan:** It depends if you're talking about the proposed new process under Bill C-7 or the current process. Under the current process, yes, certain matters can go to the External Review Committee. They can make findings and recommendations that go to the commissioner.

In terms of numbers, I was just reflecting on that. We did a review, and I was trying to figure out under the new process. I think transfers were a very small percentage of grievances that we actually had. In terms of whether abuse was proposed as one of the issues, what we've tried to do, under the new process, is that, if it's clearly a harassment matter, it gets funnelled into that process, and that's where it can be handled and managed. Because, under the grievance process, to really have an adjudicator try to make a decision on submissions by the parties, sometimes absent an investigation, it becomes very difficult, and I have the role of an adjudicator in that situation. I tried to have the parties go into a more formalized process to resolve it if they could.

Your question kind of goes across a couple of the three processes. But the numbers that we have aren't high on abuse of authority. It's mostly interpersonal conflict that happens. I don't know if that's helpful or not.

**Senator Beyak:** Thank you. Very helpful.

**Senator Campbell:** My first question is: How is the RCMP management involved in this bill? I want to make it clear that I'm not suggesting that you should not be involved with the bill, the same as there were public venues for members. But how exactly was management involved in this bill?

**Mr. Dubeau:** It was through working with our colleagues at Treasury Board, as well as Public Safety, inputting on what we feel would be necessary to organize this force and ensure that the commissioner has the authorities he needs to operate the force.

**Senator Campbell:** Did you get everything you asked for?

**Mr. Dubeau:** No.

**Senator Campbell:** That's life.

le policier fait valoir ses arguments, et l'arbitre tranche. Sa décision est exécutoire. C'est le pouvoir du commissaire et c'est exécutoire. Si quelqu'un, concernant une promotion — et ça arrive souvent —, dit qu'il y a erreur de fait ou erreur de procédure, si l'arbitre décide qu'il y a eu erreur, nous corrigeons la situation. Nous l'avons déjà fait. C'est la même chose pour tout le monde, sauf que certains cas doivent être adressés au Comité externe d'examen. Je vais passer la parole à M. MacMillan à ce sujet.

**M. MacMillan :** Ça dépend si vous parlez du nouveau processus proposé dans le projet de loi C-7 ou du processus actuel. Dans le processus actuel, en effet, certaines questions relèvent du Comité externe d'examen. Le comité peut rendre des conclusions et formuler des recommandations qu'il adresse au commissaire.

En termes de chiffres, j'y réfléchissais justement. Nous avons fait un examen, et j'ai essayé de me faire une idée de ce qui se passerait dans le cadre du nouveau processus. Je pense que les mutations représentent un très faible pourcentage des griefs. Concernant les abus de pouvoir, qui est l'un des objets proposés et que nous avons essayé d'inscrire dans le nouveau processus, ce qui se passera, c'est que, s'il y a harcèlement manifeste, la situation sera acheminée par cette voie et par là qu'elle sera analysée et réglée. Parce que, dans le cadre de la procédure de règlement des griefs, c'est difficile de demander à un arbitre de rendre une décision à partir des arguments des parties, parfois sans qu'il y ait enquête, et c'est moi qui assume le rôle d'arbitre dans ce cas. J'ai essayé d'obtenir que les parties passent par une procédure plus formalisée pour régler leur différend si possible.

Votre question touche en quelque sorte à quelques-uns de ces trois processus. Mais les chiffres que nous avons sur les abus de pouvoir ne sont pas élevés. Les conflits sont surtout interpersonnels. Je ne sais pas si ça clarifie les choses ou non pour vous.

**La sénatrice Beyak :** Merci. Oui, c'est très instructif.

**Le sénateur Campbell :** Ma première question est la suivante : quelle est la participation de la direction de la GRC à ce projet de loi? Je tiens à préciser que je ne suis pas en train de dire que vous ne devriez pas y participer, mais j'aimerais savoir quel a été exactement le rôle de la direction dans ce projet de loi?

**M. Dubeau :** Nous avons travaillé de concert avec nos collègues du Conseil du Trésor et de la Sécurité publique pour faire valoir ce qui nous semblait nécessaire pour organiser la Gendarmerie et veiller à ce que le commissaire ait les pouvoirs dont il a besoin pour la diriger.

**Le sénateur Campbell :** Avez-vous obtenu tout ce que vous vouliez?

**M. Dubeau :** Non.

**Le sénateur Campbell :** C'est la vie.

The second question I have is for Mr. Duggan. It seems to me that we're taking the RCMP, which will be a separate bargaining unit, and we're trying to lift them out of virtually nothing that they have now and move them over and slot them into the public service by way of this bill. My question is: First of all, do you think that the RCMP, by the virtue of their job, are properly in the right place underneath the public service?

**Mr. Duggan:** Well, by definition, in the current PSLRA, the RCMP is an organization listed in Schedule IV of the Financial Administration Act, and that, by definition, in accordance with the PSLRA, is part of the public service. That's just sort of the simple answer to it.

The act basically just provides a process by which any employee or organization can be certified as a bargaining agent and, therefore, bargain collectively, and Bill C-7 essentially just creates situations. That's why it would create a separate part in the bill, Part 2.1, that deals specifically with those aspects of the RCMP as a police organization so that it's not simply a cookie cutter application of the act to the RCMP. There are differences that you have to accommodate, not the least of which is the no right to strike, binding arbitration and some of the other aspects that have already been talked about.

There's nothing really in the PSLRA, as long as you take into account those particular aspects, that would not make it a proper place to allow the members to exercise their legitimate rights to be represented and bargain collectively. In the end, it's the bargaining part where a lot of the issues can be resolved, and we've had a lot of experience in the public service, since 1967, in fact, in doing that. There's no reason to assume that this scheme wouldn't. It is principally the same as the one that already exists where you do have some restrictions that exist in bargaining to accommodate the fact that the public interest has to be accommodated in this kind of environment. Certainly, in the case of the RCMP, that would be the case.

**Senator Campbell:** Certainly I have no fight with no right to strike, and I have really no fight with exclusions because in former lives I've dealt with that. I don't have any difficulty with that.

A question to the officers: Where does service court fit into all of this?

**Mr. MacMillan:** Under Bill C-24, which came into effect in November of 2014, there have been quite a few changes. Officers were previously treated differently under the conduct or discipline process or service court, as you talked about. That's no longer the case. They're subject to the same measures, the same process, so there isn't a distinction.

**Senator Campbell:** Welcome.

**Mr. MacMillan:** Yes, absolutely. I was a strong proponent of that because I've defended and prosecuted, internally and externally, police officers and RCMP members in practice and saw the equity of it being important that there's similar treatment.

Ma deuxième question s'adresse à M. Duggan. Il me semble qu'on est en train de prendre la GRC, qui sera une unité de négociation distincte, et d'essayer de la sortir de ce qu'elle a en ce moment, presque rien, pour la faire passer du côté de la fonction publique au moyen du projet de loi. Ma question est la suivante : premièrement, est-ce que vous pensez que la GRC, en raison de son travail, est à sa place sous le chapeau de la fonction publique?

**M. Duggan :** Eh bien, par définition, selon la LRFP actuelle, la GRC est une organisation énumérée à l'annexe IV de la Loi sur la gestion des finances publiques et, donc, par définition, conformément à la LRFP, elle fait partie de la fonction publique. C'est pour ainsi dire la réponse simple.

La loi prévoit simplement un processus par lequel n'importe quel employé ou n'importe quelle organisation peut être reconnu comme agent de négociation et, donc, être habilité à négocier collectivement, et le projet de loi C-7, en fait, ne fait que créer les situations. C'est pourquoi il y aurait une partie distincte dans le projet de loi, la Partie 2.1, qui concerne spécifiquement les aspects propres à la GRC, pour que ça ne soit pas simplement une application générale de la loi à la GRC. Il y a des différences à prévoir, les moindres n'étant pas l'arbitrage exécutoire sans droit de grève et quelques autres aspects dont nous avons déjà parlé.

Il n'y a rien, en fait, dans la LRFP, à condition de tenir compte de ces aspects particuliers, qui n'en ferait pas le moyen approprié qui permette aux membres de la GRC d'exercer leur droit légitime d'être représentés et de négocier collectivement. En fin de compte, c'est tout l'aspect de la négociation collective, où peuvent être réglées toutes sortes de questions, qui est en cause, et nous avons beaucoup d'expérience dans la fonction publique depuis 1967 à cet égard. Il n'y a aucune raison de penser que ce système ne marchera pas. C'est essentiellement la même chose que ce qui existe déjà avec quelques exceptions compte tenu de l'intérêt public à protéger dans ce cadre, et ça correspond bien à la situation de la GRC.

**Le sénateur Campbell :** Je ne contesterai certainement pas l'interdiction du droit de grève, pas plus que les exceptions, à cause de mon expérience dans une autre vie. Ça ne me pose pas de problème.

Une question aux officiers : Où s'inscrit le tribunal de service de la GRC dans tout ça?

**M. MacMillan :** Le projet de loi C-24, entré en vigueur en novembre 2014, a apporté pas mal de changements. Les officiers étaient traités différemment auparavant dans le cadre de la procédure disciplinaire ou du tribunal de service. Ce n'est plus le cas. Ils sont assujettis aux mêmes mesures et à la même procédure. Il n'y a donc pas de distinction.

**Le sénateur Campbell :** Tant mieux.

**M. MacMillan :** Oui, absolument. J'y tenais beaucoup personnellement parce que j'ai défendu ou poursuivi, selon le cas, à l'interne et à l'externe, des agents de police et des membres de la GRC, et j'estimais qu'il fallait un traitement semblable et que l'équité était un principe important.

So as to service court, in the more formalized process, we've really tried to move, in a lot of ways, toward what the B.C. model is — less formalistic, legalistic and adversarial and more timely. The vast majority of our conduct matters, around 95 per cent, are now dealt with in a meeting. That's between a manager or the supervisor and the employee. They can have somebody attend the meeting with them if they'd like. That's where we think the vast majority should be resolved, and, for the first year, very early, that seems to be happening.

What we did have happen, though, is an increase in the number of dismissal cases. So what's heard now only by a board is a dismissal case. It's no longer three officers. It can be any person appointed by the commissioner. It can be a civilian member or public servant, and we've tried to make it less adversarial, give the board more authority than one person to kind of resolve issues. The parties are encouraged to resolve issues before they get to the hearing. Really, we shouldn't be having these long, drawn-out hearings that go on. That seems to be the case. But, frankly speaking, we got caught off-guard because we had like a 300 per cent increase in dismissal cases.

We took nine to ten years of our data, and it showed we had about 287 discipline matters in a year. I'd have to get the numbers here, but a small percentage were actually dismissal cases, and we can't really figure out why, after ten years, your total number of discipline cases — we anticipated some increase, but — went up significantly on dismissal. And it's not like, well, where was that hiding? I don't have a good answer for you on that, but the reality is we've had to play catch up to get more bodies into that formal process.

**Senator Campbell:** And where are you now in the process? Are you caught up or close to caught up?

**Mr. MacMillan:** We're getting close to being caught up. There was a dismissal case a week arriving, which was not anticipated. We had about 12 a year before. So we're getting caught up with that now. The timelines have increased a little bit, but the boards are being more proactive in handling these matters.

So it's not the service court as you would have understood it in the old days. You have a lawyer. We provide lawyers to these things now, and it's a much different process.

**The Chair:** Could I just maybe follow up on that on the question of the dismissals and the fact that there's been such an obviously substantial increase. Does that have to do with the legislation that was passed two years ago because it clarified the process and the fact that certain steps could be taken?

**Mr. MacMillan:** I think part of the explanation is that we've made it very clear that we have driven down to the lowest appropriate level matters that ought to be handled in meetings,

Pour ce qui est du tribunal de service, dans la procédure plus formalisée, nous avons essayé de nous orienter à bien des égards vers le modèle de la C.-B., qui est moins formaliste, moins légaliste, moins antagoniste et plus rapide. La grande majorité de nos affaires de déontologie, environ 95 p. 100, sont désormais réglées dans le cadre d'une rencontre entre un responsable de gestion ou le supérieur hiérarchique et l'employé. Il peut y avoir une autre personne présente s'ils le désirent. C'est comme ça que, d'après nous, la plupart des problèmes devraient être réglés, et, pour la première année, dès le début, ça a l'air de se passer comme ça.

Ce qui a augmenté, par contre, c'est le nombre de cas de congédiement. Ce qui est maintenant entendu uniquement par une commission, ce sont les cas de congédiement. Ce n'est plus un groupe de trois officiers. Ça peut être une personne nommée par le commissaire. Ça peut être un membre civil ou un fonctionnaire, et nous avons essayé de rendre la procédure moins antagoniste, de donner au comité plus de pouvoir qu'à une personne pour régler les problèmes. Les parties sont encouragées à régler les problèmes avant d'arriver à l'audience. En fait, on ne devrait plus avoir ces audiences qui traînent en longueur et épuisent tout le monde. Et ça semble être le cas. Mais, franchement, nous avons été surpris par l'augmentation de quelque chose comme 300 p. 100 de cas de congédiement.

Nous avons analysé neuf des dix années couvertes par nos données, et nous avons calculé environ 287 affaires disciplinaires par an. Il faudrait vérifier, mais les cas de congédiement représentaient un petit pourcentage, et nous ne savons pas vraiment pourquoi, dix ans plus tard, le nombre d'affaires de congédiement a augmenté considérablement sur le total. Et ce n'est pas comme si on pouvait se demander où ça se cachait auparavant. Je n'ai pas de réponse satisfaisante à ce sujet, mais il y a aussi que nous avons dû courir pour faire participer plus d'organismes à cette procédure formelle.

**Le sénateur Campbell :** Et où en êtes-vous maintenant? Êtes-vous à jour ou proches d'être à jour?

**M. MacMillan :** Proches. Il y avait une affaire de congédiement par semaine, ce qu'on n'avait pas prévu. Il y en avait 12 par an auparavant. On est en train de rattraper ça maintenant. Les délais ont un peu augmenté, mais les comités sont plus proactifs dans le traitement de ces questions.

Donc, le tribunal de service ne fonctionne pas comme auparavant. Il y a un avocat. Nous fournissons des avocats maintenant, et c'est une procédure très différente.

**Le président :** Permettez que je donne suite à la question des congédiements et à l'augmentation considérable des cas. Est-ce que ça aurait à voir avec la loi adoptée il y a deux ans parce qu'elle clarifiait la procédure et les mesures susceptibles d'être prises?

**M. MacMillan :** Je pense que c'est dû en partie au fait que nous avons clarifié le fait qu'on réglerait par des rencontres les affaires les moins graves et que les affaires les plus graves sont maintenant

and the more serious matters are now being identified for dismissal because, before, the artificial cut-off was 10 days. If it was going to be 10 days, it was dismissal, but if it was more than one day, it had to go to a board. So there was a whole bunch of stuff you couldn't deal with at a lower level. We are dealing with that now at a lower level, but, in terms of the process, I can't tell you that we're dismissing more. We have still about 1.7 per cent of our total population of regular members that's involved in discipline. We're going to do research this year to see how that compares to other agencies, but it's not considered to be dramatic. It's dramatic, in a sense, if you're talking 52 or 53 cases a year when you had 12 to 13, but, first year in, we don't have enough to know whether that's going to continue. Into our second year, we're still getting about one a week. I don't know if that answers your question.

**The Chair:** I think it does. Could I just ask one question? It has to do with finances here. What has come across during these hearings, as well as other hearings we've had, is that the force has been put in a position where other issues have come to the fore, mainly the terrorism/public security issue, which obviously caused a transfer of as high as 600 officers, in one manner or another, onto that file, away from other responsibilities that they had.

We've also been told that the benefits and the pay that are available for members of the force are somewhat less, if not substantially less, than those within the city or municipal forces across the country.

My question would be this: In order to be able to meet everything that's being asked of the force to do with respect to being able to be competitive with other members within the same type of responsibilities across the country, have there been any estimates presented to the government, going forward, to be able to bring the force up to the standard that you would like them to be? If you have a number, can you give that number?

**Mr. Dubeau:** Mr. Chair, I do not have a number with me. What I can tell you is you've heard our minister speak of the program integrity review that's currently ongoing, sponsored by, I believe, Treasury Board and our minister, which would inform the government, then, of what those numbers would be. So we're currently engaged with the government on providing details and having people come in and take a look at our books and our finances to be able to inform that decision and inform a number for the government. That's where we are, sir.

**The Chair:** When do you expect that to be done?

**Mr. Dubeau:** I believe it's really on the fast track into the fall. I can get you the exact dates.

**The Chair:** If you would let the chair know, we'll let all members know.

**Mr. Dubeau:** I shall do that.

les cas de congédiement parce qu'il y avait auparavant le seuil artificiel des 10 jours. Si c'était 10 jours, c'était un congédiement, mais, si c'était plus d'une journée, ça allait à un comité. Il y avait donc un tas de choses qu'on ne pouvait pas régler à un niveau inférieur. On s'en occupe maintenant à ce niveau, mais, en termes de procédure, je ne peux pas vous dire que nous congédions plus de membres qu'avant. Il y a encore environ 1,7 p. 100 de nos membres réguliers qui font l'objet de mesures disciplinaires. Nous allons vérifier cette année pour voir si nos chiffres sont comparables à ceux d'autres organisations, mais ça ne nous semble pas dramatique. C'est dramatique en un sens, si vous parlez des 52 ou 53 cas par an, alors qu'il y en avait 12 ou 13, mais, au bout de la première année, on n'a pas assez d'information pour savoir si cette tendance va continuer. Depuis le début de notre deuxième année, on en a encore environ un par semaine. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

**Le président :** Je pense que oui. Est-ce que je pourrais juste poser une question? Au sujet des finances. Ce qui a transpiré dans nos audiences actuelles et dans d'autres, c'est que la GRC a été placée dans une situation telle que d'autres enjeux sont passés au premier plan, notamment le terrorisme et la sécurité publique, qui ont entraîné la mutation, d'une manière ou d'une autre de 600 agents, auparavant occupés à d'autres tâches.

On nous a également dit que les avantages sociaux et la rémunération des membres de la GRC sont inférieurs, de peu ou de beaucoup, à ceux des agents des polices municipales du pays.

Ma question est la suivante : pour mettre la GRC sur un pied d'égalité avec les autres agents remplissant le même genre de responsabilités à travers le pays, est-ce qu'on a présenté au gouvernement une estimation des coûts de mise à niveau telle que vous la désirez? Si vous avez un chiffre, pourriez-vous nous le fournir?

**M. Dubeau :** Je n'ai pas de chiffre, monsieur le président. Ce que je peux vous dire, c'est ce que notre ministre vous a dit au sujet de l'examen de l'intégrité des programmes, actuellement en cours sous le parrainage, je crois, du Conseil du Trésor et de notre ministre, et c'est ce qui permettra ensuite de fournir des chiffres au gouvernement. Nous sommes en train de fournir de l'information au gouvernement et de recevoir des gens qui examinent nos livres comptables et nos finances pour fournir un chiffre au gouvernement et lui permettre de prendre une décision. Nous en sommes là, monsieur.

**Le président :** Quand pensez-vous que ce sera fait?

**M. Dubeau :** Je pense que ce sera à l'automne. Je pourrai vous donner les dates exactes.

**Le président :** S'il vous plaît. Et nous en informerons tous les membres du comité.

**M. Dubeau :** Ce sera fait.

[Translation]

**Senator Carignan:** I want to be sure that I understand the system correctly. Regarding all of the elements excluded from the collective agreement, such as dismissals, lay-offs, transfers, conduct and harassment, whatever the internal mediation, conciliation, or investigation with review, the person who makes the final decision is the commissioner.

**Mr. MacMillan:** Yes, that is correct.

**Senator Carignan:** Could you explain this to me from a technical point of view? In clause 238.22, paragraph 1(c), refers to the arbitration of disputes. Section 238.19 concerns the negotiation of collective agreements, and section 238.22 concerns the part that falls under arbitration. The two are almost identical, with the exception of paragraph 238.22(1)(c). What I understand of subparagraph (c) is that certain points that are negotiable in the collective agreement would not become the subject of arbitration.

**Ms. Brassard:** Correct.

**Senator Carignan:** Why?

**Ms. Brassard:** We want to encourage the negotiation of certain things, but we do not want to place a premium on not agreeing and postponing arbitration. In certain files, it is legitimate to negotiate, but ultimately if the parties do not agree, we will not force an arbitration.

**Senator Carignan:** In paragraph (c), which discusses the assignment of duties in positions and the employed persons, the assignment of duties, or rather the classification of positions — since promotions cannot be negotiated — is the only element that could be negotiated and that is excluded from arbitration?

**Ms. Brassard:** There is also subparagraph (d)(ix).

**Senator Carignan:** Subparagraph (d)(ix), which refers to standards, procedures and methods governing issues in subparagraphs (i) to (viii). I see. That paragraph is even more specific, but certain passages are the same as in other sections.

**Ms. Brassard:** Yes.

**Senator Carignan:** Paragraph (c) has the biggest difference.

**Ms. Brassard:** It is the longest, yes.

**Senator Dagenais:** I would like to get back to the negotiation of the retirement plan. When I was president of the Quebec Police Association, I was also chair of the retirement committee where there were management representatives, Treasury Board representatives, the Department of Finance, actuaries, and the Caisse de dépôt et placement du Québec.

If I understood correctly, aside from the unionization of RCMP officers, Bill C-7 will forbid negotiations on the retirement plan at the same time as the collective agreement. If you take all of

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je veux m'assurer de bien comprendre le système. De tous les éléments exclus de la convention collective, entre autres les congédiements, les licenciements, les mutations, la conduite et le harcèlement, peu importe les mécanismes internes de médiation, de conciliation ou d'enquête avec révision, la personne qui prend la décision sans appel, c'est le commissaire.

**M. MacMillan :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Carignan :** Pouvez-vous m'expliquer cela d'un point de vue technique? Dans l'article 238.22, alinéa 1c), il est question de la compétence en matière d'arbitrage de différends. L'article 238.19 concerne la partie en négociation de convention collective, et l'article 238.22 concerne la partie qui est en arbitrage de différends. Les deux sont presque identiques, à l'exception de l'alinéa 238.22(1)c). Ce que je comprends de l'alinéa c), c'est que certains points négociables dans la convention collective ne feraient pas l'objet d'un arbitrage de différends.

**Mme Brassard :** C'est exact.

**Le sénateur Carignan :** Pourquoi?

**Mme Brassard :** On veut favoriser la négociation de certains sujets, mais on ne veut pas qu'il y ait une prime à ne pas s'entendre et des délais à l'arbitrage. Dans certains dossiers, il est légitime de négocier, mais, ultimement, si les parties n'arrivent pas à s'entendre, on ne forcera pas une décision arbitrale.

**Le sénateur Carignan :** Dans l'alinéa c), qui porte sur l'attribution des fonctions aux postes et aux personnes employées, l'attribution des fonctions, ou plutôt l'établissement des catégories d'emploi — puisqu'on ne peut pas négocier la question des promotions — est le seul élément qui peut faire l'objet d'une négociation et qui est exclu d'un arbitrage de différends?

**Mme Brassard :** Il y a aussi le sous-alinéa d)(ix).

**Le sénateur Carignan :** Le sous-alinéa d)(ix), soit les normes, procédures et méthodes régissant les questions visées à l'un des sous-alinéas (i) à (viii). D'accord. Ce paragraphe est encore plus précis, mais certains passages sont les mêmes que dans les autres articles.

**Mme Brassard :** Oui.

**Le sénateur Carignan :** C'est l'alinéa c) qui comporte la plus grande différence.

**Mme Brassard :** C'est le plus long, oui.

**Le sénateur Dagenais :** J'aimerais revenir à la négociation du régime de retraite. Lorsque j'étais président de l'Association des policiers et policiers provinciaux du Québec, j'assumais aussi la présidence du comité de retraite qui réunissait des représentants patronaux, le Conseil du Trésor, le ministère des Finances, la Caisse de dépôt et placement du Québec et des actuaires.

Si j'ai bien compris, outre la syndicalisation des policiers de la GRC, le projet de loi C-7 interdira de mener des négociations liées au régime de retraite en même temps que la convention collective.



this together, the work contract is part of the retirement plan, part of the overall remuneration where, occasionally, if the work contract is going well, greater emphasis will be put on the retirement plan. If that is not part of Bill C-7, how will the retirement plan be negotiated?

I understand that this bill applies to the public service, but police officers are not public servants. They are often part of an independent pension plan. Could you clarify that for me?

**Mr. Dubeau:** You are quite right. The RCMP pension plan is independent from the public service. That said, the advisory committee negotiates with the union in order to provide advice to our minister, because he is the one responsible for our pension plan. That is how it will happen.

[English]

So we have a pension advisory committee, and on that pension advisory committee you would have representation from the unions. It's in our act for the pension that that's the representation, and that's how we consult with our minister on what's in our pension. That's currently what we're doing. Formerly, we had the staff relations program. We still have members that are appointed by the minister from the employee side, as well as from the veterans side, to talk about pensions and pension reform, anything that comes out of that, to inform our minister of any changes to our pension plan.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Are those discussions actually under way at the moment?

**Mr. Dubeau:** Yes, members of the RCMP and retired members are sitting down at the bargaining table. We consult them so that we can then advise our minister.

**Senator Dagenais:** Great. Thank you.

[English]

**The Chair:** Colleagues, I would like to put another question to the secretariat, and it has to do with the tribunal in respect to the hearing of grievances and dealing with grievances.

I understand the bill adds two full-time positions. In fact, you're now bringing on another almost 25,000 employees over and above what you already have.

Can you tell us how long it takes to hear an average case and how long it takes to render a decision? We have received correspondence that it takes years to deal with these issues. Is that correct?

**Mr. Duggan:** I don't actually have the data with us here on that. That information can be obtained from the PSLREB itself. It depends on the cases in question, of course; they vary.

Si on prend le tout ensemble, le contrat de travail fait partie du régime de retraite, d'une rémunération globale où, à l'occasion, si le contrat de travail va bien, on mettra davantage l'accent sur le régime de retraite. Si cela ne fait pas partie du projet de loi C-7, comment se négociera le régime de retraite?

Je comprends que ce projet de loi s'applique à la fonction publique, mais les policiers ne sont pas des fonctionnaires. Souvent, ils font partie d'un régime de retraite indépendant. J'aimerais que vous me donniez des précisions à ce sujet.

**M. Dubeau :** Vous avez tout à fait raison Le régime de retraite de la GRC est indépendant de la fonction publique. Ceci dit, le comité consultatif s'occupe de négocier avec le syndicat afin de fournir des conseils à notre ministre, car c'est lui qui est responsable de notre régime de retraite. C'est ainsi que cela va se passer.

[Traduction]

Donc, on a un comité consultatif sur les pensions, où les syndicats sont représentés. Et nous consultons notre ministre de cette façon. C'est comme ça que ça fonctionne en ce moment. Avant, il y avait le programme des relations de travail. Il y a encore des membres qui sont nommés par le ministre du côté des employés et du côté des anciens combattants pour discuter des pensions et de la réforme des pensions et de tout ce qui s'ensuit, pour informer notre ministre des changements apportés à notre régime de pensions.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ces discussions ont-elles bel et bien lieu en ce moment?

**M. Dubeau :** Oui, des membres de la GRC et des membres retraités s'assoient à la table de négociations. Nous les consultons afin de pouvoir ensuite donner des conseils à notre ministre.

**Le sénateur Dagenais :** Parfait. Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président :** Chers collègues, j'aimerais poser une autre question au secrétariat au sujet du tribunal et de l'audition et du règlement des griefs.

Je crois comprendre que le projet de loi propose d'ajouter deux postes à temps plein. En fait, vous incluez presque 25 000 employés de plus que ce que vous avez déjà.

Pourriez-vous nous dire combien de temps prend le traitement d'un cas en moyenne et combien de temps il faut pour rendre une décision? Selon le courrier que nous avons reçu, cela peut prendre des années. Est-ce que c'est exact?

**M. Duggan :** Je n'ai pas d'information ici avec nous à ce sujet. On peut l'obtenir auprès de la CRTEFP elle-même. Cela dépend des cas, bien sûr. C'est variable. Les affaires disciplinaires

Disciplinary matters tend to take longer, obviously, and they tend to be more complicated. It also depends on the volume.

**The Chair:** According to this legislation, you won't be dealing with disciplinary issues.

**Mr. Duggan:** Sure, but in terms of the history of where the PSLREB is now and the information they've had generally. We don't actually have the data here, but it can be obtained from the board.

**The Chair:** I don't think I'm getting an answer here, obviously. You must have an idea of some sense, because you're in charge, indirectly or directly, in respect to how this whole system works. We have received information that it takes a very long time, and there's some question as to whether or not the numbers of further positions that are going to be made available will be able to cope with perhaps what you're going to be facing. Is that correct?

**Ms. Brassard:** We can come back with more specific data from the board. What you have to understand is that the board has recently been merged. It was two tribunals. They had to review their rules and get re-organized, and then they had to go through the adaptation with the ATSSC, the Administrative Tribunals Support Service of Canada. The two of them together, combined, probably explains some of the delays that they might have faced up to now.

ATSSC has been in place for about a year now, and the merger a little while longer. So they're likely being able to cope now with their caseload, and having two more people who can do that.

Remember that the caseload that they would be getting from this piece of legislation is the one that derives from the collective bargaining. It will only happen once there is a collective agreement in place, so they have time to put measures in place so that they can meet their obligations in a timely way.

If you're interested in specific numbers, we can ask the board and come back to the clerk with the information.

**The Chair:** It would be very interesting to see that.

Mr. Duggan, do you have a comment?

**Mr. Duggan:** Just one additional bit of information: Aside from the permanent members of the board, the board also has part-time members, and the Governor-in-Council can appoint unlimited numbers of those. They are not capped at a number.

**The Chair:** Perhaps, Mr. Dubeau, you could comment on this. Does this cause you concern? I would say from a morale point of view, when you do have these types of grievances, you want them dealt with and dealt with quickly. Perhaps you have a comment. Is that a concern to you?

**Mr. Dubeau:** I leave it to my colleagues at Treasury Board to take a look at the numbers.

prennent généralement plus de temps, évidemment, parce qu'elles ont tendance à être plus complexes. Cela dépend aussi du volume.

**Le président :** Selon cette loi, vous n'aurez pas à régler les affaires disciplinaires.

**M. Duggan :** Effectivement, mais je parle de ce qui se passe actuellement et de l'information que la commission a en main. Nous n'avons pas ces données ici, mais on peut les obtenir auprès de la commission.

**Le président :** Ce n'est pas une réponse, vous comprenez. Vous devez bien avoir une idée, parce que vous êtes responsable, directement ou indirectement, du fonctionnement de ce système. On nous a dit que cela prend énormément de temps, et on se pose la question de savoir si le nombre de nouveaux postes permettra de faire face à ce que vous devrez peut-être affronter. C'est cela?

**Mme Brassard :** Nous pourrions vous revenir avec des données plus précises de la commission. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que la commission a récemment fusionné. Il y avait deux tribunaux auparavant. Il a fallu examiner les règles et tout réorganiser, ensuite il a fallu s'adapter au SCATA ou Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs du Canada. Les deux combinés expliquent probablement en partie les retards qui pourraient se produire.

Le SCATA est en place depuis environ un an, et la fusion remonte à un peu plus d'un an. Ils sont probablement capables d'absorber leur volume de travail, et deux personnes de plus, cela les aide.

Il faut se rappeler que la charge de travail découlant de ce projet de loi découle de la négociation collective. Cela n'arrivera que lorsqu'une convention collective aura été conclue. Ils ont donc le temps de mettre des mesures en place pour pouvoir remplir leurs obligations en temps et lieu.

Si vous voulez des chiffres précis, nous pouvons les demander à la commission et les fournir à votre greffier.

**Le président :** Ce serait très intéressant de connaître ces chiffres.

Monsieur Duggan, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Duggan :** Juste un peu d'information. En dehors des membres permanents de la commission, il y a des membres à temps partiel, et le gouverneur en conseil peut en nommer le nombre qu'il veut. Il n'y a pas de plafond.

**Le président :** Peut-être que M. Dubeau pourrait nous donner son avis : est-ce que cela vous préoccupe? Je dirais que, pour le moral des troupes, quand on a ce genre de griefs, on veut les régler et les régler rapidement. Qu'en pensez-vous? Est-ce que cela vous préoccupe?

**M. Dubeau :** Je laisse à mes collègues du Conseil du Trésor le soin de vérifier les chiffres.

From an HR perspective in the RCMP, of course, we would hope any grievance that would come in would be resolved quickly so that we can get a decision on the grievance in terms of related conditions, and the sooner the better for us. But I will leave it to my colleagues here to provide the numbers and the assurances that they have staffed up to 200 people and that they're looking at the board to ensure they can take on the workload.

**Senator Campbell:** How do you replace a troop and a half of dismissals every year? How is your establishment right now? What's your establishment at?

**Mr. Dubeau:** I'll turn to my colleague to look at that. I think the vacancy pattern is across the floor, so I will ask Assistant Commissioner White to talk to that.

**Stephen White, Assistant Commissioner, Human Resources Officer, Royal Canadian Mounted Police:** Establishment right now, I think, is just over 19,000 regular members. Any dismissals that would evolve during the year are part of our attrition numbers, and we plan our recruiting processes taking those numbers into account.

**Senator Campbell:** Is 19,000 the number of members that you should have?

**Mr. White:** Approximately. I don't have the exact number.

**Senator Campbell:** And how many do you actually have?

**Mr. White:** That is what we actually have.

**Senator Campbell:** What is your establishment? What are you allowed to have?

**Mr. Dubeau:** The vacancy right now is about 3 to 4 per cent across the force. Those would be hard vacancies, when you have somebody who's left the organization or for whatever reason the position is not staffed. We're about 3 to 4 per cent.

How do we establish the next count? Every quarter, we do ask what the growth is and how much attrition. We do reach out to areas to try to get a number on that, keeping in mind that — you are correct — it's a troop and a half. Every time we lose members, we have to try to replace them.

Right now we're going at about a 34 troop count at training. We're at 34, with the intent of hopefully capping out at 40 troops. We are in a full recruiting drive. When you heard Senator White speak of our recruiting challenges and our changes, that is part of the reason why we did do the changes. We believe having university graduates, college graduates, write an entrance exam to show that they are able to write exams and have certain skills to be able to pass depot was working for us, because they were passing depot very well. Really, that's what that test was for, to see that they had the right education and that when they went into depot, they could actually pass the tests that are given to them at depot. That's why we've made those changes, sir.

Du point de vue de la gestion des ressources humaines dans la GRC, évidemment que nous espérons régler rapidement les griefs éventuels pour obtenir une décision. Plus vite cela se règle, mieux c'est pour nous. Mais je laisse à mes collègues le soin de vous fournir des chiffres et l'assurance qu'ils ont nommé presque 200 personnes et qu'ils comptent sur la commission pour absorber la charge de travail.

**Le sénateur Campbell :** Comment remplacez-vous l'équivalent d'une troupe et demie de congédiements par an? À combien se montent vos effectifs actuellement? Où en êtes-vous?

**M. Dubeau :** Je m'en remets à mon collègue. Je pense que les caractéristiques des postes vacants sont les mêmes partout. Je vais demander au sous-commissaire White de vous en parler.

**Stephen White, sous-commissaire, Programmes et services relatifs à l'effectif, Gendarmerie royale du Canada :** Nos effectifs se montent actuellement à un peu plus de 19 000 membres réguliers. Les congédiements qui se produiront au cours de l'année font partie de nos données d'attrition, et nous prévoyons que nos procédures de recrutement permettront de tenir compte de ces chiffres.

**Le sénateur Campbell :** Est-ce que le chiffre de 19 000 représente les effectifs que vous êtes censés avoir?

**M. White :** À peu près. Je n'ai pas le chiffre exact.

**Le sénateur Campbell :** À combien en êtes-vous effectivement?

**M. White :** C'est la situation actuelle.

**Le sénateur Campbell :** À combien se montent vos effectifs? À combien avez-vous droit?

**M. Dubeau :** Le taux de vacance est actuellement d'environ 3 à 4 p. 100 dans toute la GRC. Ce sont des postes vacants difficiles à pourvoir quand quelqu'un a quitté l'organisation pour une raison ou une autre et que le poste n'est pas comblé. Cela représente 3 à 4 p. 100.

Comment calcule-t-on le compte suivant? Tous les trimestres, on calcule la croissance et l'attrition. On fait le tour pour essayer d'obtenir des chiffres, en se rappelant que cela représente une troupe et demie, comme vous l'avez dit. À chaque fois que nous perdons des membres, nous devons essayer de les remplacer.

Actuellement, il y a environ 34 troupes à l'entraînement. On en est à 34, avec l'espoir d'arriver à 40. Nous sommes en plein recrutement. Le sénateur White a parlé des problèmes de recrutement et des changements, et c'est une des raisons des changements que nous avons faits. Nous pensons que l'examen d'entrée des diplômés d'université et de collège, qui permet de montrer qu'ils sont capables de rédiger des examens et qu'ils ont certaines compétences qui les rendent aptes à participer à la formation à Dépôt, cela fonctionnait bien, parce qu'ils réussissaient très bien à Dépôt. C'est exactement à cela que servait l'examen, à voir s'ils avaient les connaissances qu'il fallait et à s'assurer qu'ils réussiraient les examens à Dépôt. C'est pour cela qu'on a fait ces changements, monsieur.

**Mr. White:** Our attrition rate annually averages probably somewhere around the 700 mark. It varies. Last year it was high 600s; this year it was 830. There is a slight variance year to year. On an average year, overall attrition in the organization is close to about 700.

**Senator Campbell:** Basically half of the troops going through, if you get to the 40 number, will be taken care of by attrition, and the other half will be to bring your ranks up to the establishment?

**Mr. Dubeau:** That would be for the establishment or any new growth that comes in for any of the contracts, any provinces, as well as federal. That's what the intent would be, to go to a 40-troop level for a period of time, to get ourselves there.

**Senator Campbell:** How do you think this bill will affect your recruiting?

**Mr. Dubeau:** I think this bill, as the minister said, is long overdue. Our members will then be represented by an organization.

I have to put something on the table. The SR program did a great job for us, and they were very open to talking to us and negotiating through a lot of hard times, and they did a very good job. I have to put that marker down. The Supreme Court ruled that they were unconstitutional, hence why we made the decision to stop the SR program. But it was very effective, and I need to put that to all the employees that put their heart and soul into that program. They were very effective, and I think they deserve a thank you from this organization for what they did for the last 40 years.

However, now a unionized environment will allow the members to have that independent voice. They will be able to discuss, especially when it comes to pay and benefits, and they will have access to arbitration, which is something that they did not have access to in the past. They will be the masters of their own destiny at the table for pay and benefits. They will have, like any other police force, arbitration, should there be an impasse, which they do not have right now. I think that's going to help us on the recruiting side. It's going to give them the independence they need and the reassurance that they will have that.

[Translation]

**Senator Carignan:** As I looked at the RCMP's annual report, I noticed that three-quarters of your members are assigned to contracts with provinces, territories and municipalities. So they carry out their duties at municipal and provincial levels.

**M. White :** Notre taux d'attrition annuel tourne probablement autour de 700 en moyenne. C'est variable. L'année dernière il était dans les 600; cette année, il était de 830. Il y a une petite fluctuation annuelle, mais en moyenne, ce taux annuel oscille autour des 700.

**Le sénateur Campbell :** En gros, si vous atteignez le chiffre de 40, la moitié des effectifs est éliminée par attrition et l'autre moitié sert à augmenter vos effectifs pour correspondre au tableau de dotation.

**M. Dubeau :** Cela servirait à combler la dotation ou serait utilisé pour toute nouvelle augmentation d'effectifs associée à n'importe quel contrat, avec n'importe quelle province ou avec le fédéral. Ce serait notre intention, soit atteindre le niveau de 40 pour les effectifs pendant un temps, pour nous permettre d'y arriver.

**Le sénateur Campbell :** Quel va être, selon vous, l'effet de ce projet de loi sur votre recrutement?

**M. Dubeau :** Je crois qu'on attend ce projet de loi, comme l'a dit le ministre, depuis trop longtemps. Nos membres seront alors représentés par une organisation.

Il faut que je dise quelque chose. Le Programme des représentants des relations fonctionnelles a très bien fonctionné pour nous et les gens étaient très ouverts à l'idée de nous parler et de négocier dans nombre de situations difficiles, et ils ont fait du très bon travail. Il faut que cela soit dit. La Cour suprême du Canada a jugé que c'était inconstitutionnel, c'est pourquoi nous avons pris la décision de mettre fin à ce programme. Mais il était très efficace et je dois rendre hommage à tous les employés qui se sont investis corps et âme dans ce programme. Ils étaient très efficaces et je crois qu'ils méritent les remerciements de cette organisation pour ce qu'ils ont accompli pendant ces 40 dernières années.

Cependant, un milieu syndicalisé permettra aux membres d'avoir une voix indépendante. Ils pourront discuter, surtout lorsqu'il s'agit de salaire et d'avantages sociaux et ils auront accès à l'arbitrage, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ils seront maîtres de leur destinée concernant les salaires et les avantages sociaux. Ils auront accès, comme n'importe quel autre corps de police à l'arbitrage, en cas d'impasse, ce qui n'est pas le cas actuellement. Je crois que cela va nous aider pour les recrutements. Cela va leur donner l'indépendance et les garanties dont ils ont besoin.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** En consultant le rapport annuel de la GRC, j'ai constaté que les trois quarts de vos membres sont affectés à des contrats avec les provinces, les territoires ou les municipalités. Donc, ils exercent leurs fonctions aux échelons municipal et provincial.

All comparable provincial or municipal police forces have collective bargaining agreements that contain provisions about more or less all the points that you exclude.

The Supreme Court was clear when it said:

Just as a ban on employee association impairs freedom of association, so does a labour relations process that substantially interferes with the possibility of having meaningful collective negotiations on workplace matters.

I would like to go back to the matter of the exclusion of three-quarters of the RCMP officers who are doing comparable work to their colleagues at municipal and provincial levels.

How does the RCMP justify excluding all the things we have talked about from the list? They include law enforcement techniques, transfers from one position to another, appointments, appraisals, probation, discharges and demotions, conduct, harassment, basic job skills, order of dress, uniforms and equipment. How does the RCMP justify members not being able to negotiate a person's discharge conditions or safety in terms of equipment? Why would that be different for provincial or municipal police forces?

[English]

**Mr. MacMillan:** I'll take the first part of that question and then I'll turn it over to my colleague.

It's still the view that we're not differentially treating our members in terms of the items identified in the exclusion. I won't bore you with reading a series of agreements that I have here from Ontario, Nova Scotia and others that generally say that discharged, direct, classified, transfer, promote, demote, suspend or otherwise discipline any member are management rights and they're not dealt with in that fashion in terms of being "bargainable." That's also to say that it's clear there can be negotiation and discussion around those items, but it might not be formalized into a bargaining matter for that association.

The other point I would make is that section 8 of the PSLRA has made it clear that there will be a consultation committee within the RCMP that will deal with the association and workplace issues, and it will specifically have to deal with workplace harassment. It's consultative — not binding or negotiated — but I make that distinction.

I have no doubt negotiation goes on between associations and the employer or the police agency about things that would be technically said not to be negotiable because that's what they're doing; they're setting measures. I've done it myself; that is, negotiated with chiefs of police, and others, to come to

Tous les corps policiers provinciaux ou municipaux comparables ont des conventions collectives qui contiennent des dispositions qui concernent à peu près tous les points que vous excluez.

La Cour suprême a clairement dit ce qui suit, et je cite :

[...] le modèle de relations de travail qui entrave substantiellement la possibilité d'engager de véritables négociations collectives sur des questions relatives au travail porte également atteinte à cette liberté.

J'aimerais revenir à la question de l'exclusion des trois quarts des agents de la GRC qui accomplissent un travail comparable à celui de leurs confrères aux échelons municipal et provincial.

Quand on exclut de la liste tous les éléments dont on a parlé, qu'il s'agisse de techniques de contrôle, de transferts d'un poste à un autre, de nominations, d'évaluations, de stages, de licenciements et de rétrogradations, de conduite, de harcèlement, de compétences de base pour l'exercice, de tenue vestimentaire, d'uniforme et d'équipement, qu'est-ce qui justifie cela pour la GRC? Qu'est-ce qui justifie, pour la GRC, qu'on ne puisse pas négocier les conditions du congédiement d'une personne ou la sécurité par rapport à l'équipement? Pourquoi cela serait-il différent pour les polices provinciales ou municipales?

[Traduction]

**M. MacMillan :** Je vais répondre à la première partie de cette question, puis je passerai la parole à mon collègue.

C'est toujours l'idée selon laquelle nous ne faisons pas de différence de traitement entre nos collègues en ce qui concerne les éléments mentionnés dans l'exclusion. Je ne vais pas vous ennuyer en vous lisant une série d'accords que j'ai ici et qui proviennent de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et autre, qui disent en général que de décharger, diriger, classifier, transférer, promouvoir, rétrograder, suspendre ou prendre d'autres mesures disciplinaires à l'égard de tout membre sont des droits de direction et qu'ils ne sont pas gérés de manière « négociable ». C'est aussi pour dire qu'il est clair qu'il peut y avoir discussion et négociation autour de ces éléments, mais que cela ne peut devenir un objet de négociation formelle pour cette association.

Je voudrais aussi insister sur le fait que l'article 8 de la LRTFP indique clairement qu'il y aura un comité de consultation au sein de la GRC qui traitera avec l'association et qui s'occupera des problèmes liés au lieu de travail, et qui devra spécifiquement gérer les problèmes de harcèlement professionnel. Il aura une fonction consultative — ce n'est ni contraignant, ni négocié — mais je souligne cette différence.

Je ne doute pas que la négociation se poursuive entre les associations et l'employeur ou le service de police concernant des choses qui seraient techniquement considérées comme étant non négociables parce que c'est ce qu'elles font, elles établissent des mesures. Moi-même j'ai négocié avec des chefs de police et

a resolution on specific matters. However, the processes that exist around conduct, discharge and other matters in many respects are in the legislation so they can't be touched.

I've said before that that's because it's in the public interest, but I don't think conduct matters should be left entirely to the two parties — not because they're not competent or wouldn't act in good faith, but because Parliament has a role to set out what, in relation to police in a democratic society, should be the regime they want to govern in relation to conduct. I think that's a general understanding and why police jurisdictions across Canada have mostly said that complaints involving misconduct by police, whether a public complaint or misconduct itself — there are many different regimes — by and large are defined by a legislative enactment.

The consultation committee comes into that. I think that's important because it currently exists. There won't be a lot of change in terms of the new organization being able to discuss with the deputy head; a committee will be created for that.

Looked at objectively, I don't think members should see themselves as being treated different from other police officers and other agencies. There are always minor exceptions and differences, and I agree with that.

[Translation]

**Senator Carignan:** Clearly, we will never agree. So let's take out the example of discharge and discipline. By the way, as a lawyer, I do not negotiate my code of conduct, but that does not mean that I cannot have discipline conditions in a collective agreement. If we look at transfers, this is an important matter in the RCMP. It is in all collective agreements covering large territories. Why exclude transfers from collective bargaining?

[English]

**Mr. White:** If you look at a lot of collective agreements, transfers are included under management rights. That's how it's listed in the collective agreement, that it is a right of management, and quite a number of collective agreements have that.

For ourselves, that's the foundation of our organization. As you mentioned, we're municipal, provincial, national and international police services, at points right across this country and locations internationally. The cornerstone of our organization has to be, from a management perspective, the ability to transfer individuals.

There are always discussions about transfers in our organization. We do not force transfers. It is very rare, if ever. There are a lot of discussions. The way we have it now, we're able to accommodate a lot of people. A lot of people who do want to

d'autres, pour parvenir à une résolution sur des problèmes précis. Néanmoins, les processus existants concernant la conduite, la révocation et bien d'autres domaines sont inscrits dans la loi et ne peuvent donc pas être changés.

J'ai déjà dit que c'est parce que c'est dans l'intérêt du public, mais je ne crois pas que les questions de conduite devraient être entièrement laissées aux deux parties — non pas parce qu'elles ne sont pas compétentes ou qu'elles n'agiraient pas de bonne foi, mais parce qu'il incombe au Parlement d'établir, dans le cas la police dans une démocratie, ce que doit être le régime de gouvernance concernant la conduite. Je crois que c'est généralement admis et c'est la raison pour laquelle les services de police dans tout le pays ont surtout dit que les plaintes portant sur les fautes commises par la police, qu'il s'agisse d'une plainte du public ou d'une faute en elle-même — il y a de très nombreux régimes — sont dans l'ensemble définies par un acte législatif.

C'est là qu'intervient le comité consultatif. Je crois que c'est important, car il existe déjà. Il n'y aura pas beaucoup de modifications en ce qui concerne la capacité de la nouvelle organisation à discuter avec l'administrateur général; un comité sera créé pour cela.

Si l'on regarde les choses objectivement, je ne crois pas que les membres devraient se voir comme étant traités différemment des autres officiers de police et des autres agences. Il y a toujours des différences et des exceptions mineures et je suis d'accord avec cela.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Manifestement, on ne s'entendra jamais. Alors, enlevons l'exemple du congédiement et de la discipline. En tant qu'avocat, en passant, je ne négocie pas mon code d'éthique, mais cela ne veut pas dire que je ne peux pas avoir des conditions disciplinaires dans une convention collective. Si je prends le sujet de la mutation, c'est un élément important dans la GRC. Cet élément se retrouve dans toutes les conventions collectives qui ont un grand territoire. Pourquoi exclure de la négociation collective la mutation?

[Traduction]

**M. White :** Il y a beaucoup de conventions collectives dans lesquelles les mutations font partie des droits de la direction. C'est ainsi que cela apparaît dans la convention collective; il s'agit d'un droit de la direction et c'est le cas dans de nombreuses conventions collectives.

Pour nous, c'est le fondement de notre organisation. Comme vous l'avez dit, nous sommes des services de police municipaux, provinciaux, nationaux et internationaux, dans tout le Canada et dans le monde entier. La pièce maîtresse de notre organisation doit être, du point de vue de la direction, la capacité à muter des individus.

Il y a toujours des discussions dans notre organisation au sujet des mutations. Nous ne faisons pas de mutations forcées. C'est très rare, voire inexistant. Il y a beaucoup de discussions. Notre fonctionnement actuel permet de satisfaire beaucoup de

transfer in our organization choose to do so. As an example, there are a lot of members in Western Canada who would like to come back to either Central or Eastern Canada. With our practices today, we're able to accommodate that in a lot of cases. We're not unlike a lot of municipal and provincial police services in terms of how we address transfers and who has the responsibility over transfers.

**Mr. Dubeau:** One unique condition the RCMP has versus all the other forces — they're all great police forces, by the way — is that when we sign on, we sign on for anywhere in Canada. We do not sign on to a position. That's why we have that and that's why we included that here. That's not collective bargaining. We still talk to employees. We have done so for the last 40 years through our staff relations program and created a lot of process with their input. It hasn't been lost on us that we want employees involved in the discussion. You have to remember the terms of condition of employment. They key ones for the organization, which we still ask our recruits, anybody applying, is you have to be able to serve anywhere in Canada and you have to say "yes" to that. That's something we're still asking for. That's unique to us. No other organization has that. No other police force has that. Ontario does have that and Quebec.

[Translation]

**Senator Carignan:** You can still negotiate the conditions, making the decision to transfer is one thing but establishing and negotiating the conditions of the sale of a person's property and the allowances that may go with that is another thing.

**Ms. Brassard:** That is already covered in the National Joint Council standards. The guideline applies to everyone, including people in the RCMP. It is covered, and according to an assessment that we had done by an external firm, it is very comparable to what exists in the market.

**Senator Carignan:** Is arbitration done by an independent and impartial arbitrator?

**Ms. Brassard:** There is a grievance system.

**Senator Carignan:** But is it done by an independent and impartial arbitrator?

**Ms. Brassard:** Ultimately, but this is an internal appeal that goes to the National Joint Council; that is a joint committee.

[English]

**Senator Day:** I'm thinking, deputy, of the lawsuit that has commenced in New Brunswick claiming that part of the reason for the death of those three members was that there wasn't proper equipment provided to them.

gens. Beaucoup de gens qui veulent avoir une mutation dans notre organisation le choisissent. Par exemple il y a beaucoup de membres qui se trouvent dans l'ouest du Canada et qui voudraient revenir soit dans le Canada central soit dans l'est du Canada. Avec nos pratiques actuelles, nous sommes souvent en mesure de les satisfaire. En ce qui concerne la manière dont nous gérons les mutations et les personnes responsables de ces mutations, nous ne sommes pas très différents d'un grand nombre de services de police municipaux et provinciaux.

**M. Dubeau :** Il y a une condition unique à la GRC et qui n'existe pas dans les autres services, qui sont tous d'excellents services de police d'ailleurs. Quand nous nous engageons, nous devons être prêts à partir n'importe où au Canada. On ne s'engage pas pour un poste. C'est pour cela que nous avons cette disposition et c'est pour cela que nous l'avons incluse ici. Ce n'est pas de la négociation collective. Nous continuons de parler aux employés. Cela fait 40 ans que nous le faisons par le truchement de notre Programme des représentants des relations fonctionnelles et nous avons créé de nombreux processus avec leur collaboration. Nous n'avons pas oublié que nous voulons que nos employés participent à la discussion. Il faut garder en mémoire les conditions d'emploi. La principale, pour l'organisation, que nous signifions toujours à nos recrues, à quiconque postule, est qu'il faut être prêt à servir partout au Canada et il faut répondre « oui » à cette condition. C'est une chose que nous demandons toujours. C'est une chose qui nous est propre. Aucune autre organisation ne le fait. Aucun autre service de police ne le fait. L'Ontario et le Québec le font.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Vous pouvez quand même négocier les conditions. Prendre la décision de transférer est une chose, mais prévoir et négocier les conditions de la vente de la propriété de la personne et les indemnités qui peuvent l'accompagner est autre chose.

**Mme Brassard :** Cet aspect est déjà couvert dans les normes du Conseil national mixte, où la directive s'applique à l'ensemble, y compris aux gens de la GRC. C'est couvert, et d'après une évaluation qu'on a fait faire par une firme extérieure, c'est très comparable à ce qui existe dans le marché.

**Le sénateur Carignan :** L'arbitrage est-il fait par un arbitre indépendant et impartial?

**Mme Brassard :** Il y a un système de griefs.

**Le sénateur Carignan :** Mais est-ce fait par un arbitre indépendant et impartial?

**Mme Brassard :** Ultimement, mais c'est un appel interne qui est confié au Conseil national mixte, un comité paritaire.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Je pense, monsieur le sous-commissaire, à l'action judiciaire qui a commencé au Nouveau-Brunswick et qui clame qu'une des causes de la mort de ces trois agents réside dans le fait qu'ils n'auraient pas reçu le matériel adapté.

It's my understanding that the RCMP is like the Armed Forces in that members are expected and required to put themselves in harm's way. There is, however, a group of employees within the RCMP that are subject to the Public Service Labour Relations Act and they do have the right to refuse to be put in harm's way, in effect. They have the right to refuse — I think the terminology is — “any dangerous situations.” However, RCMP members do not have that right or privilege. Is that correct? Do I have that right?

**Mr. Dubeau:** That's incorrect, senator. Under the Canada Labour Code, our members are covered under Part II.

**Senator Day:** All members?

**Mr. Dubeau:** Yes, so that would still continue to —

**Senator Day:** Under Part II, I understand that only applied by virtue of the definition of “employee.” So under Part II, RCMP come under the Canada —

**Mr. Dubeau:** Yes, they do have the right to refusal.

**Senator Day:** — Public Service Labour Relations and then the Canada Labour Code —

**Mr. Dubeau:** The Canada Labour Code does cover our membership.

**Senator Day:** — which is brought in under the Public Service Labour Relations Act, is that correct?

**Mr. Dubeau:** No, it's under the Canada Labour Code.

**Senator Day:** Do I have I the legalese flowing correctly?

**Mr. Duggan:** If I may, the reference in the PSLRA is Part 3, to which you are referring. That substitutes the PSLREB as the board who would determine issues that come to it with respect to those persons employed in the public service broadly speaking in those matters rather than the Canada Industrial Relations Board in the case of everybody else, because the Canada Labour Code applies to a much broader section, obviously to the private sector and the federal sector.

That change was made back in the 1980s. RCMP members were covered by Part II of the code, as was mentioned. However, the board is the board rather than the CIRB for members of the public service, including the RCMP.

**Senator Day:** Under this legislation, Bill C-7, is there going to be a change in relation to that situation of the commissioner and management being able to direct members to, from time to time, put themselves in harm's way to perform their policing activity?

**Mr. Dubeau:** That's a good question, senator. In our organization, we have an inherent risk in our job. It's just the simple fact of the job we do. We'll never take away the right to refuse. They have the right to refuse today. However, there is an

Si je comprends bien, on attend des membres de la GRC comme des militaires qu'ils mettent leur vie en danger. Il y a cependant un groupe d'employés au sein de la GRC qui dépendent de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et ils ont effectivement le droit de refuser d'être mis en danger. Ils sont en droit de refuser d'être exposés à... je crois que la terminologie est « toute situation dangereuse ». Toutefois, les membres de la GRC n'ont pas ce droit ni ce privilège. Est-ce exact? Ai-je bien compris?

**M. Dubeau :** C'est inexact, monsieur le sénateur. Selon le Code canadien du travail, nos membres sont couverts par la partie II.

**Le sénateur Day :** Tous les membres?

**M. Dubeau :** Oui, donc cela continuerait de...

**Le sénateur Day :** Selon moi, la partie II s'applique uniquement en vertu de la définition donnée à « employé ». Donc, selon la partie II, la GRC tombe sous...

**M. Dubeau :** Oui, ils ont le droit de refuser.

**Le sénateur Day :** ... la Loi sur les relations de travail dans la fondation publique et puis le Code canadien du travail...

**M. Dubeau :** Le Code canadien du travail ne couvre pas nos membres.

**Le sénateur Day :** ... qui est sollicité au titre de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, est-ce exact?

**M. Dubeau :** Non, cela tombe sous le coup du Code canadien du travail.

**Le sénateur Day :** Est-ce que je manie correctement le jargon juridique?

**M. Duggan :** Si je peux permettre, c'est de la partie III de la LRTFP dont vous voulez parler. Cela remplace la CRTEFP comme conseil qui traite les questions qui lui sont adressées concernant ces personnes employées dans les services publics au sens large sur ces sujets, au lieu du Conseil canadien des relations industrielles pour tous les autres, parce le Code canadien du travail s'applique à une partie beaucoup plus grande, évidemment au secteur privé et au secteur fédéral.

Ce changement a été fait dans les années 1980. Les membres de la GRC étaient visés par la partie II du code, comme cela a été dit. Toutefois, le conseil se substitue au CCRI pour les membres du secteur public, y compris la GRC.

**Le sénateur Day :** Selon cette loi, je veux dire le projet de loi C-7, va-t-il y avoir un changement concernant la capacité du commissaire et de la direction à pouvoir ordonner aux membres de se mettre en danger, de temps en temps, pour exercer leur activité de police?

**M. Dubeau :** C'est une bonne question, monsieur le sénateur. Dans notre organisation, nous avons un risque inhérent à notre travail. C'est la simple réalité du travail que nous faisons. Nous ne retirerons jamais le droit de refus. Ils ont le droit de refuser



expectation that with the training, the equipment and everything else, that you still do have to put yourself in harm's way because that is an expectation of the job. That still does happen.

Members do have access to ESDC. They have access to external oversight on that piece, and they use it. When you mentioned Moncton, the ESDC laid charges against it. Members still have that right.

The Canada Labour Code mandates that you will have a consultative committee on occupational health and safety. It's in the law, so we have it on the union side and we have it for our members. We will continue to have those discussions. If you're not able to resolve there, they could go outside to ESDC and ask for interventions.

**Senator Day:** That would not be part of the bargaining process? It would be something else, then?

**Mr. Dubeau:** It would be a separate process. They have external oversight that could impose conditions on the organization if they feel what we're doing is not appropriate.

**Senator Day:** If I may just make a comment that confirms the deputy's comment. I have heard from many retired RCMP officers who have indicated to me in writing that the work done by staff relations — SR, as you've referred to it — has been very effective and very much appreciated over the past 40 years.

**The Chair:** Just before we conclude — I know we're going a bit over time — I'm rather surprised that during the course of this hearing you haven't discussed at length the process put in place for the purposes of conduct in Bill C-42, I believe it was, if I've got my numbers correct. I thought it clearly gave an appeals procedure and made sure there was legal counsel.

In other words, from the point of view of conduct in the running of the organization, putting in the various steps as you proceed through the process, everyone's rights were taken into consideration. Before we close this, do you want to just expand on that a little bit? It certainly has gotten lost in this discussion, I believe.

**Mr. MacMillan:** Thank you, Mr. Chair. Yes, Bill C-42 did provide an extensive regime to deal with conduct and harassment matters, and it has been in place for a year and a half now. It is a comprehensive regime to deal with conduct in terms of appeals processes, rights, obligations and responsibilities.

We currently do provide legal counsel internally for members on the serious matters, such as dismissal. They have access to employee reps and formerly the SRRs on the less serious matters, because we were trying to make it less formalistic, adversarial and legalistic. That was the human cry that came from all stakeholders leading up to the changes in Bill C-42, whether it was employees, representatives, managers or external critics — that it was too formal and taking too long. The vast majority

aujourd'hui. Cependant, il est attendu que malgré la formation, le matériel et tout le reste, il faut quand même se mettre en danger parce que c'est une exigence de ce travail. Cela arrive encore.

Les membres ont accès à ESDC. Ils ont accès à une surveillance externe sur cette loi et ils en font usage. Vous avez parlé de Moncton, ESDC a lancé des poursuites contre Moncton. Les membres ont encore ce droit.

Le Code canadien du travail établit que vous devez avoir un comité consultatif sur la santé et la sécurité au travail. C'est inscrit dans la loi, donc nous l'avons du côté syndical et nous l'avons pour nos membres. Nous continuerons à avoir ces discussions. Si l'on n'est pas en mesure de résoudre les problèmes dans ce cadre-là, ils peuvent se tourner vers ESDC et demander des interventions.

**Le sénateur Day :** Cela ne ferait pas partie du processus de négociation? Cela serait autre chose alors?

**M. Dubeau :** Cela serait un processus séparé. Ils ont une surveillance externe qui pourrait imposer des conditions à l'organisation s'ils ont le sentiment que ce qui se passe n'est pas approprié.

**Le sénateur Day :** Je voudrais juste faire une remarque qui confirme celle du sous-commissaire. Beaucoup d'agents de la GRC à la retraite m'ont contacté par écrit pour me dire que le travail effectué par les Relations de travail, a été très efficace et très apprécié au cours des 40 dernières années.

**Le président :** Juste avant de conclure — je sais que nous avons un peu débordé — je suis assez surpris qu'au cours de cette audience vous n'avez pas discuté dans les détails du processus mis en place pour les besoins de la conduite dans le projet de loi C-42, je crois, si je ne me trompe pas dans les chiffres. Je croyais que cela établissait clairement une procédure d'appel et garantissait l'existence d'un conseil légal.

Autrement dit, du point de vue de la conduite dans le fonctionnement de l'organisation, en mettant en place les différentes étapes à mesure que vous avanciez dans le processus, les droits de tous étaient pris en compte. Avant de clore cette discussion, voulez-vous développer un peu ce sujet? Il a été oublié lors de cette conversation, je crois.

**M. MacMillan :** Merci, monsieur le président. Oui, le projet de loi C-42 a fourni un système complet de gestion des affaires de conduite et de harcèlement et cela fait maintenant un an et demi qu'il est en place. C'est un système complet pour gérer la conduite, pour ce qui concerne les processus d'appel, les droits, les obligations et les responsabilités.

Nous fournissons actuellement un conseil légal en interne à nos membres sur les questions graves telles que le congédiement. Ils ont accès à des représentants des employés et avaient précédemment accès aux représentants des relations fonctionnelles pour les affaires moins graves, parce que nous essayions de rendre les choses moins formelles, moins accusatoires et moins legalistes. C'était un cri du cœur venant de toutes les parties intéressées qui a mené aux changements du projet de

of your discipline conduct matters are remedial or corrective in nature; they weren't serious where you needed to be looking at dismissal.

I also want to note that the new process has been in effect for a year and a half. We were responding to *Conduct Unbecoming*, a report by the Senate here. Also, with respect to the CPC report, the Canadian police commission, we've implemented the vast majority of recommendations from that. One is whether we should have an external body that deals with issues in a binding way, maybe subject to discussion.

We amended our code of conduct to deal with harassment. We made it a schedule in the new regulation so it can be easily accessed by all members. We followed up with what the Senate committee recommended.

We have a workplace reporting system now that provides confidential reporting. It has been in place for almost two years, so employees can access reporting internally that is confidential.

With that, if it's a serious complaint, at some point they know it may have to be formalized because we have to protect our employees. We do send criminal misconduct to other police jurisdictions. We're subject to Part VII.1 of the RCMP Act, where if somebody is seriously injured or killed by the RCMP, there are external, independent, civilian bodies that may investigate that. We also have an observer program where another police agency investigates.

A lot of change has happened. We've really tried to go to the lowest appropriate level on conduct. We created a separate process for harassment, and that's one of the reasons it's specifically mentioned, because it is a conduct matter at the end of the day. If somebody is harassing somebody else, it is misconduct and it has to be dealt with.

Following up on the preceding history, we created a specific system to address complaints that were made about not sharing reports, that we didn't keep complainants updated and that they didn't have the ability to appeal. Now we let them see the investigative report at the draft stage and they get to comment on it. That was filling in gaps that had been identified, so we put that process in place. It's responding to that time frame, but it is ultimately a misconduct matter.

Identifying harassment and conduct in the same phrase is simply to make it clear to arbitrators and others who would be looking at this in the future if the bill is passed that harassment can't be seen as something separate; it is a conduct matter.

loi C-42, qu'il s'agisse des employés, des représentants, des dirigeants ou des critiques externes — ils disaient que c'était trop formaliste et que cela prenait trop longtemps. La grande majorité des affaires de discipline et de conduite sont de nature corrective; elles n'étaient pas suffisamment sérieuses pour envisager le congédiement.

Je veux également noter que le nouveau processus est en application depuis un an et demi. Nous répondions à *Des questions de conduite*, un rapport du Sénat. Par ailleurs, en ce qui concerne le rapport du CPP, la Commission des plaintes du public, nous avons mis en œuvre la grande majorité de ses recommandations. L'une d'elles, qui est de savoir si nous devrions avoir un organisme externe qui traite les problèmes de façon contraignante, peut être débattue.

Nous amendons notre code de conduite pour traiter du harcèlement. Nous avons prévu dans la nouvelle réglementation que cela soit facilement accessible à tous les membres. Nous avons suivi ce que le comité du Sénat a recommandé.

Nous avons désormais un système de rapport au sujet du lieu de travail qui permet de faire des rapports confidentiels. Cela fait presque deux ans que cela existe, les employés ont donc accès en interne à la possibilité de faire des rapports confidentiels.

Avec cela, s'il s'agit d'une plainte grave, en fin de compte, ils savent qu'il faudra peut-être que cela soit formalisé, car nous devons protéger nos employés. Nous envoyons les affaires de comportement criminel vers d'autres services de police. Nous sommes soumis à la partie II de la Loi sur la GRC qui indique que si quelqu'un est sérieusement blessé ou tué par la GRC, des organismes civils externes et indépendants peuvent mener une enquête. Nous avons aussi un programme d'observateurs par lequel un autre service de police mène une enquête.

Il y a eu beaucoup de changement. Nous avons vraiment essayé d'atteindre le niveau le plus bas qui soit approprié pour ce qui est de la conduite. Nous avons créé un processus séparé pour le harcèlement et c'est l'une des raisons pour lesquelles c'est spécifiquement mentionné, parce qu'en fin de compte c'est une affaire de conduite. Si quelqu'un harcèle quelqu'un d'autre, c'est une faute et il faut s'en occuper.

Pour revenir à la situation précédente, nous avons créé un système spécifique pour traiter les plaintes formulées au sujet du fait que les rapports n'étaient pas diffusés, que nous n'informions pas les plaignants et qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire appel. Désormais nous les laissons lire le rapport d'enquête dans sa phase préliminaire et ils ont la possibilité de faire des remarques. Cela comble des lacunes qui avaient été identifiées, nous avons donc mis ce processus en place. Cela répond à ce calendrier, mais en fin de compte c'est une affaire de faute.

D'identifier le harcèlement et la conduite dans la même expression sert simplement à montrer clairement aux arbitres et aux autres personnes qui examineront cela à l'avenir, si le projet de loi est adopté, que le harcèlement ne peut être considéré comme une chose séparée; c'est une affaire de conduite.

**The Chair:** My final question to you on this subject, Mr. Dubeau: Is the system working? We're going to have other witnesses later today and I'm sure this will come up. In your judgment, is the new system working?

**Mr. Dubeau:** Is that with respect to Bill C-42?

**The Chair:** Yes.

**Mr. Dubeau:** I will have to defer to my colleague who's currently doing a review of the whole system.

**The Chair:** All I want to know is if it's working. Has it done what it said it was going to do?

**Mr. MacMillan:** Yes, in most respects it has. There have been some challenges identified. We're still learning about the harassment process. By and large, yes, it is working. There are still some things that have to be learned and changes that can be made. It's not perfect.

**The Chair:** I appreciate that. I felt we should have this discussion so we understand there is a process in place, as it seems to have been forgotten.

It's quarter past two. I'm going to excuse the witnesses and ask senators to stay and go in camera for a brief moment.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

**The Chair:** Welcome back to the Standing Senate Committee on National Security and Defence as we consider Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

Joining us in panel 3 to discuss this bill are Mr. Paul Champ, Lawyer, Champ and Associates; Mr. Paul Dupuis, President; and Mr. James R. K. Duggan, Legal Advisor, to the Quebec Mounted Police Members Association; and also joining the panel is Mr. Alain Jolicoeur, a consultant who conducted the RCMP survey of members.

Welcome. I understand that Mr. Champ and Mr. Dupuis have an opening statement. Mr. Champ, may I ask you to begin, followed by Mr. Dupuis. We have one hour for this panel. Please proceed.

**Paul Champ, Lawyer, Champ and Associates, as an individual:** Mr. Chair and members of the committee, thank you very much for the opportunity to appear before you and speak about this important bill to introduce the right to unionize for RCMP officers.

I'm a labour lawyer in private practice here in Ottawa, and it has been my great privilege to represent RCMP members from across Canada for several years in a wide variety of workplace

**Le président :** La dernière question que je vous poserai sur ce sujet, monsieur Dubeau, est la suivante : le système fonctionne-t-il? Nous allons recevoir d'autres témoins au cours de la journée et je suis certain que ce sujet sera abordé. Selon vous, le nouveau système fonctionne-t-il?

**M. Dubeau :** En ce qui concerne le projet de loi C-42?

**Le président :** Oui.

**M. Dubeau :** Il va falloir que je vous renvoie à mon collègue qui mène en ce moment une étude de l'ensemble du système.

**Le président :** Tout ce que je veux savoir c'est si ça fonctionne. Est-ce que cela tient ses promesses?

**M. MacMillan :** Oui, pour l'essentiel. Des difficultés ont été identifiées. Nous en apprenons toujours au sujet du processus de harcèlement. Dans l'ensemble, oui, cela fonctionne. Il y a encore des choses à apprendre et des changements possibles. Ce n'est pas parfait.

**Le président :** Merci. Il me semblait que nous aurions dû avoir cette conversation pour que nous comprenions qu'un processus est en place et cela semblait avoir été oublié.

Il est 14 h 15. Je vais remercier les témoins et demander aux sénateurs de rester et nous allons passer à huis clos un court instant.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

**Le président :** Bienvenue à nouveau à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, nous étudions le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois comportant d'autres mesures.

Pour cette troisième table ronde, pour débattre de ce projet de loi, nous accueillons M. Paul Champ, avocat, Champ et associés; M. Paul Dupuis, président et M. James R. K. Duggan, conseiller juridique, de l'Association des membres de la police montée du Québec et nous accueillons également Alain Jolicoeur, consultant, qui a mené l'étude des membres pour la GRC.

Soyez les bienvenus. Il me semble que M. Champ et M. Dupuis ont des remarques préliminaires à faire. Monsieur Champ, si vous voulez bien commencer, M. Dupuis prendra la suite. Nous disposons d'une heure pour cette table ronde. Je vous en prie.

**Paul Champ, avocat, Champ et associés, à titre personnel :** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, merci beaucoup de me donner la possibilité de comparaître devant vous pour parler de cet important projet de loi qui introduit le droit à la syndicalisation pour les agents de la GRC.

Je suis avocat en droit du travail en cabinet privé ici à Ottawa et j'ai le privilège de représenter des membres de la GRC de tout le Canada depuis plusieurs années dans un grand nombre d'affaires

issues and matters, which includes discipline, promotion matters, harassment cases, whistle-blower cases, occupational injuries, duty to accommodate and racial and sexual discrimination cases.

I have had quite a broad experience in dealing with the RCMP, and I've also appeared a number of times before the Public Service Labour Relations and Employment Board, so I have some experience on the Public Service Labour Relations Act. I have a pretty good sense of this act and what these amendments are trying to do for members, and I would just like to set out some of the concerns that I have right now.

Primarily, I would like to talk about the exclusions from collective bargaining — as you know, there are a number of issues that are excluded from collective bargaining — as well as the complex recourse mechanism system that we now have, or what would be implemented with this bill. There are three different places where RCMP members would go. With some grievances, you'd go to the Public Service Labour Relations Board, some issues would go to a conduct board under the RCMP, and then other issues would be grievances that would go up internally through grievance advisory board members who are appointed by the commission and ultimately the commissioner. That is really what the House of Commons is proposing with this bill, and I want to explain to you why I think that's a problem.

Just to start, I think it is important to note that this really is an historic moment. Men and women who have served in the RCMP for over 50 years have sought unionization and the right to unionize, so this is a really important moment for many members.

If you look into the history, it's interesting that the right to unionize was denied to RCMP members for years because there was a fear during the Cold War that somehow police associations would be infiltrated by communists. I don't think we have to worry about that anymore. In recent years, I can tell you from my own experience I have no doubt that this right was denied because RCMP management really had zero interest in any type of change and in addressing the imbalance that we see between RCMP members and management. As you know, the RCMP as of now is the only police force in Canada that is not unionized.

The RCMP is also a unique workforce, as I'm sure you'll hear. Aside from being police officers, which creates its own specialized type of labour relations environment, the RCMP are different from other police forces because they are posted across the country, coast to coast to coast, and in many cases they're in very small, isolated postings, far from head office, and they are particularly vulnerable. There are also a number of RCMP officers at any time who are posted around the world.

et de problèmes liés au lieu de travail, y compris la discipline, les questions de promotion, les cas de harcèlement, les cas de dénonciateurs, les accidents du travail, l'obligation d'adaptation et les cas de discrimination raciale et sexuelle.

J'ai une expérience assez étendue des affaires qui concernent la GRC et j'ai également comparu plusieurs fois devant la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, j'ai donc une certaine expérience de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. J'ai une assez bonne connaissance de cette loi et de ce qu'essaient de proposer ces amendements pour les membres et j'aimerais vous faire part de certaines de mes inquiétudes.

Je voudrais principalement parler des exclusions de la négociation collective — comme vous le savez, il y a un certain nombre de questions qui sont exclues de la négociation collective — ainsi que du mécanisme complexe de recours que nous avons désormais ou qui serait mis en œuvre par ce projet de loi. Il y a trois différents lieux de recours pour les membres de la GRC. Pour certains griefs, ils doivent s'adresser à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, pour d'autres c'est un comité de déontologie de la GRC et les autres problèmes sont des griefs qui remontent en interne via les membres du Comité consultatif sur les griefs qui sont nommés par la commission et en fin de compte par le commissaire. C'est en réalité ce que propose la Chambre des communes avec ce projet de loi et je voudrais vous expliquer les raisons pour lesquelles je crois que c'est un problème.

Pour commencer, je crois qu'il est important de noter qu'il s'agit vraiment d'un moment historique. Les hommes et les femmes qui servent dans la GRC réclament la syndicalisation et le droit de se syndiquer depuis plus de 50 ans, alors c'est vraiment important pour de nombreux membres.

Si l'on jette un œil sur l'histoire, il est intéressant de noter que le droit de syndicalisation a été refusé aux membres de la GRC pendant des années parce que pendant la guerre froide existait la peur que des associations de policiers soient infiltrées par les communistes. Je ne crois pas que nous ayons encore besoin de nous soucier de cela. Ces dernières années, je peux vous dire, d'après ma propre expérience, que je n'ai aucun doute sur le fait que ce droit a été refusé parce que la direction n'avait en réalité aucun intérêt à modifier en quoi que ce soit le déséquilibre que l'on observe entre les membres de la GRC et cette direction. Comme vous le savez, la GRC est désormais la seule force de police au Canada qui n'est pas syndiquée.

La GRC constitue également une main-d'œuvre unique, comme je suis sûr que vous le comprendrez. En plus d'être des agents de police, ce qui crée un environnement bien particulier de relations de travail, la GRC est différente des autres forces de police parce qu'elle est en poste dans tout le pays, du nord au sud et d'est en ouest et ses agents se trouvent bien souvent dans des postes très petits et isolés, loin de l'administration centrale et ils sont particulièrement vulnérables. Il y a aussi en permanence un

There's really no police force like this in Canada, and I would argue almost no workforce like this in Canada. This makes it extremely difficult to organize these members, however. And I know that for whatever association wins the right to certify these members, it will be very challenging to represent them and organize them. When members are in so many isolated communities, decent representation can be difficult.

I would like to emphasize that these realities makes RCMP members, in my experience and in my view, particularly vulnerable to abuse and unfair treatment by local managers, as well as senior managers and management generally.

In my experience, the RCMP is still an inherently autocratic institution. The old traditions of a paramilitary force still are strong within the RCMP, in my own experience. Those RCMP constables or corporals or sergeants who speak up are often ostracized and even targeted by management. That's my experience.

The RCMP is also rife with favouritism, grudges and vindictiveness, and the types of arbitrary and unfettered power that is given to the RCMP commissioner and senior managers will remain unchecked with this bill. Really, that was part of the issue that the MPAO is trying to address to allow unionization, have the right to collectively bargain and have the right to independent adjudication.

The exclusion issues are particularly important. Staffing levels are excluded. This all has to do with occupational health and safety. This is obviously a vital issue for RCMP members, and it should not be excluded from discussion and negotiation with senior management.

Some park wardens in Canada right now carry sidearms because of a case I won over 10 years ago. This was a matter that Parks Canada said was a management issue. We said no, it can be adjudicated and ultimately they won on an occupational health and safety issue.

The shooting in Moncton two years ago was tragic. What we know now, though, is that there's a prosecution being brought against the RCMP for violations of health and safety under the Canada Labour Code. No one can say what might have been different, but I can say that some of the concerns that RCMP members had at the time about the lack of adequate equipment and lack of adequate training were an issue there, and they could have been subject to negotiation and adjudication. In my view, that's an important issue to members and should not be excluded from this bill.

certain de nombre d'agents de la GRC qui sont en poste dans le monde entier.

Il n'existe vraiment pas d'autre force de police comparable au Canada et je dirais même pas d'autre main-d'œuvre comparable au Canada. Cela rend très compliquée toute tentative d'organisation de ses membres, cependant. Et je sais que, quelle que soit l'association qui gagne le droit d'accréditer les membres de la GRC, cela sera très difficile de les représenter et de les organiser. Lorsque les membres se trouvent dans autant de communautés isolées, il peut être difficile d'assurer une représentation correcte.

Je voudrais souligner que ces réalités font que les membres de la GRC sont particulièrement vulnérables aux abus et aux traitements injustes de la part des responsables locaux, mais aussi des cadres supérieurs et de la direction en général.

D'après mon expérience, la GRC reste une institution intrinsèquement autocratique. Les vieilles traditions d'une force paramilitaire sont toujours vigoureuses au sein de la GRC. Ces gendarmes, ces caporaux ou ces sergents qui prennent la parole sont souvent ostracisés, voire ciblés par la direction. Voilà mon expérience.

La GRC est aussi pleine de cas de favoritisme, de rancunes et de vengeances et les différents pouvoirs arbitraires et inconditionnels qui sont conférés au commissaire de la GRC et aux cadres supérieurs resteront sans contrôle avec ce projet de loi. Cela fait vraiment partie du problème que l'APMO essaie de régler pour autoriser la syndicalisation, pour avoir le droit de négocier collectivement et avoir le droit à un jugement indépendant.

Les questions d'exclusions sont particulièrement importantes. Les niveaux des effectifs sont exclus. Cela concerne la santé et la sécurité au travail. C'est évidemment un enjeu vital pour les membres de la GRC et cela ne devrait pas être exclu des débats et des négociations avec l'encadrement supérieur.

Aujourd'hui certains gardes de parc au Canada sont armés à la suite d'une affaire que j'ai gagnée il y a 10 ans. Parcs Canada disait que c'était une affaire de direction. Nous avons répondu non, cela peut faire l'objet d'un jugement et en fin de compte les gardes ont gagné sur une question de santé et de sécurité au travail.

La fusillade de Moncton, il y a deux ans, a été tragique. Ce que nous savons à l'heure actuelle, cependant, c'est qu'il y a des poursuites à l'encontre de la GRC pour infraction aux règles de santé et de sécurité au travail dans le cadre du Code canadien du travail. Personne ne peut dire ce qui aurait pu se passer différemment, mais je peux dire que certaines des préoccupations des membres de la GRC à l'époque au sujet du manque de matériel et d'entraînement adaptés constituaient un problème et que ces préoccupations auraient pu être le sujet d'une négociation et d'un jugement. À mon sens, c'est un enjeu important pour les membres et cela ne devrait pas être exclu de ce projet de loi.

Promotions and postings are also an extremely serious issue. The Brown report in 2007, entitled *Rebuilding the trust*, said that most members find the promotion system universally as being ineffective, unfair and opaque. A more recent report in 2012, the RCMP's own gender-based assessment report, said the lack of fairness and transparency in the promotional processes is one of the key issues for RCMP members.

I can tell you from what I've seen that promotions are often given as rewards to those who are loyal, those who are part of a club, and it is not often for merit. Transgressions or perceived transgressions from 20 or even 30 years ago are used as excuses to not promote stellar officers with stellar records who have spoken out against the force, whereas at the same time, RCMP members with ugly histories of discipline and rank sexual harassment are climbing the ladder in the RCMP. This is what RCMP members see across the country and that's why they feel it's deeply unfair. To exclude this from collective bargaining, to exclude this from adjudication, in my submission, would be unfair.

I had a couple of other issues about harassment, but I know I'm short on time. I'll make this one point on harassment, however. Early in his tenure, RCMP Commissioner Bob Paulson spoke about the problems of harassment in the RCMP. He spoke of himself having been placed in the penalty box. What RCMP Commissioner Paulson meant about that is he was assigned a pointless or demeaning job to demean and punish him, to ensure he learned the culture and values of the force, which is you follow what the boss says no matter what. In my experience, the RCMP commissioner has learned those lessons because he has continued to perpetuate that kind of cultures in the RCMP. There is a culture of harassment in the RCMP, and unless it is addressed openly, through open adjudication and open collective bargaining, I don't think it will be fixed.

Thank you.

**James R. K. Duggan, Legal Advisor, Quebec Mounted Police Members' Association:** One thing I must say at the outset is I find this committee to be very well informed and very well prepared, compared to the committee at the other place.

That being said, what I see in the legislation is a misapprehension of what the MPAO case stood for. The MPAO case, at its core, was to provide a process of collective bargaining, not a result. When you allow one side, here the employer, to take out of the process fundamental issues, basically they're determining the result. It is the MPAO case sort of on its head.

Les promotions et les affectations constituent également une question très importante. Le rapport Brown de 2007, intitulé *Rétablir la confiance*, disait que la plupart des membres trouvaient que le système de promotion était inefficace, injuste et opaque. Un rapport plus récent, datant de 2012, le propre rapport de la GRC sur l'évaluation des rapports hommes-femmes, indiquait que le manque de justice et de transparence au sein du processus de promotion était l'un des principaux problèmes pour les membres de la GRC.

Je peux vous dire que d'après ce que j'ai vu, les promotions sont souvent attribuées comme des récompenses à ceux qui font preuve de loyauté, ceux qui font partie d'un club, mais pas souvent pour des raisons de mérite. Des transgressions ou des actes perçus comme tels remontant à 20 ou 30 ans sont employés comme excuse pour ne pas accorder de promotion à des agents brillants, ayant des états de service brillants parce qu'ils ont critiqué la police, tandis que des membres de la GRC avec de vilaines histoires de discipline et qui ont profité de leur rang pour faire du harcèlement sexuel gravissent les échelons de la GRC. C'est ce que constatent les membres de la GRC dans tout le pays et c'est pour cela qu'ils trouvent que c'est une profonde injustice. Exclure cela de la négociation collective, exclure cela du jugement, à mon avis, serait injuste.

J'ai aussi quelques autres éléments concernant le harcèlement, mais je sais que ne n'ai pas beaucoup de temps. Je vais parler d'une question de harcèlement, tout de même. Au début de son mandat, le commissaire de la GRC Bob Paulson a évoqué les problèmes de harcèlement au sein de la GRC. Il a dit qu'il avait été envoyé sur le banc des punitions. Ce que le commissaire Paulson voulait dire, c'est qu'on lui a attribué un travail inutile ou dévalorisant pour l'humilier et le punir, pour s'assurer qu'il apprenne la culture et les valeurs de la police, à savoir qu'il faut exécuter les ordres du chef quoi qu'il arrive. D'après mon expérience, le commissaire de la GRC a appris ces leçons, car il a continué à perpétuer ce type de culture au sein de la GRC. Il y a une culture du harcèlement au sein de la GRC et à moins que l'on ne s'y attaque ouvertement, au moyen d'une décision arbitrale ouverte et d'une négociation collective ouverte, je ne crois pas que cela puisse se régler.

Merci.

**James R. K. Duggan, conseiller juridique, Association des membres de la police montée du Québec :** Une chose que je voudrais dire dès le début, c'est que je trouve ce comité très bien informé et très bien préparé, comparé au comité de l'autre lieu.

Cela étant dit, ce que je vois dans cette loi, c'est une mauvaise compréhension de ce qu'a représenté l'affaire de l'AMPO. L'affaire de l'AMPO, au fond, visait à aboutir à un processus de négociation collective, non pas à un résultat. Lorsque vous permettez à l'une des parties, en l'occurrence l'employeur, de retirer les enjeux fondamentaux du processus, en définitive cette partie détermine le résultat. C'est l'affaire APMO qui marche sur la tête en quelque sorte.

[Translation]

Restrictions were also dealt with in the legislation. If I am not mistaken, the examples provided were restrictions in the collective agreements, meaning that those restrictions, in large part, were negotiated.

[English]

It is important to make a distinction between exclusions that are the fruit of a collective bargaining process and exclusions that are imposed by legislation. That's fundamental.

In labour law, as Senator Carignan and others here would know, dismissal is capital punishment. If that doesn't end up before an independent tribunal, you have left the ultimate power in the hands of the employer.

I have sent in a brief. I have outlined these things succinctly, I hope, but the two glaring omissions or errors in this legislation that I would submit must be addressed are the exclusions and the need for an independent tribunal at the end of the day.

**The Chair:** Mr. Dupuis, do you have some comments?

[Translation]

**Paul Dupuis, President, Quebec Mounted Police Members' Association:** Honourable senators, thank you for inviting us to appear before you. We would like to have been consulted before Bill C-7 was drafted, but that was not the case. The members of the RCMP and their associations therefore turn to you, senators, in your role of custodians of the law.

We recognize that the upper chamber exists to bring reason and right to the government's affairs. We are pleased to be here to help you in your role. We fear that, with Bill C-7, the government has used its role as a legislator to anticipate, to facilitate and to derive benefit from its role as an employer. We are asking you to correct the situation.

You have heard from James Duggan how Bill C-7 complies with neither the Mounted Police Association of Ontario decision nor the Charter of Rights and Freedoms. I am going to focus my comments on the problems that will persist if the restrictions in clauses 238.19 and 238.22 remain.

When you studied Bill C-42, in May 2013, you expressed concern about the future of our civilian members, if a conversion should occur. Their future is still uncertain and Bill C-7 prevents them from being represented by their current associations, which also represent regular members.

Harassment has been a problem in the RCMP for a long time and remains so even more. It also includes the tools with which that harassment is committed: transfers, promotions, appraisals, probation, discharge, demotion and conduct.

[Français]

Il a été question d'exclusion aussi dans la législation. Les exemples qui ont été donnés, sauf erreur, étaient des exclusions dans des conventions collectives, ce qui signifie que ces exclusions, en grande partie, ont été négociées.

[Traduction]

Il est important de faire la distinction entre les exclusions qui sont le fruit d'un processus de négociation collective et les exclusions qui sont imposées par la loi. C'est fondamental.

Dans le droit du travail, comme le sénateur Carignan et les autres ici le savent, le congédiement est la peine capitale. Si cela ne se termine pas devant un tribunal indépendant, vous avez laissé le pouvoir ultime entre les mains de l'employeur.

J'ai envoyé un mémoire. J'ai souligné ces choses succinctement, j'espère, mais les deux omissions ou erreurs criantes de cette loi, qui devraient selon moi être corrigées, sont les exclusions et la nécessité d'avoir en fin de compte un tribunal indépendant.

**Le président :** Monsieur Dupuis, avez-vous des commentaires?

[Français]

**Paul Dupuis, président, Association des membres de la police montée du Québec :** Merci, honorables sénateurs, de nous avoir invités à comparaître devant vous. Nous aurions voulu être consultés avant la rédaction du projet de loi C-7, mais ce ne fut pas le cas. Les membres de la GRC et leurs associations se tournent alors vers vous, sénateurs, qui êtes les gardiens du droit.

Nous reconnaissons que la Chambre haute existe pour ramener la raison et le droit dans les affaires du gouvernement. Nous sommes heureux d'être ici pour vous aider dans votre rôle. Nous craignons que, avec le projet de loi C-7, le gouvernement se soit servi de son rôle de législateur pour prévenir, faciliter et tirer avantage de son rôle d'employeur. Nous vous demandons de corriger la situation.

Vous avez entendu de la part de M<sup>e</sup> James Duggan comment le projet de loi C-7 ne respecte ni la décision de l'Association de la police montée de l'Ontario ni la Charte des droits et libertés. Je vais concentrer mes commentaires sur les problèmes qui vont perdurer si les restrictions aux futurs articles 238.19 et 238.22 demeurent.

Lors de votre étude du projet de loi C-42, en mai 2013, vous aviez exprimé une inquiétude par rapport à l'avenir de nos membres civils advenant une conversion. Leur avenir est toujours incertain, et le projet de loi C-7 les empêche d'être représentés par leurs associations actuelles, qui représentent aussi des membres réguliers.

Le harcèlement est un problème à la GRC depuis longtemps et le demeure davantage. Il comprend aussi les outils pour commettre ce harcèlement, qui sont les transferts, les promotions, les évaluations, les stages, les probations, le licenciement, la rétrogradation et la conduite.

On almost every occasion when the commissioner has come to testify before this committee, he has told you that he has a plan, that you must trust him, and that he is going to stop harassment in the RCMP. Yet he continues to denigrate members who dare to complain about harassment, to deny that their complaints have any basis and to stretch out the timelines for investigating the complaints and the grievance process, which is supposed to provide us with our recourse. That approach does not work.

Bill C-7 will do nothing to get rid of the problem. Only by dealing with the matter at the bargaining table are we going to begin to be able to solve the problem of harassment, including the grievances based on harassment. More than 5,000 grievances are sitting in filing cabinets at RCMP headquarters; some of them have been there for more than 10 years. There is a shortage of grievance managers to move the process along. The respondents — the parties against whom we are filing the grievances — use every imaginable tactic to put off the day when they will have to answer for their actions. The arbitrators are not impartial. Only the claimants have deadlines imposed on them. The final level of appeal is the commissioner.

Our grievance system is so chronically biased that courts in all jurisdictions in the country are agreeing to hear labour disputes from the RCMP. No union would accept that the person setting the rules and being a party to a dispute is also the person who makes the final decision.

As Bill C-7 is drafted today, a number of aspects of health and safety in the workplace are restricted, such as law enforcement techniques, the application of legislation, basic skills, uniform, order of dress, and equipment. These aspects must all be part of collective bargaining. Left to their own devices, RCMP managers have, on many occasions, failed in their duty towards the members by not providing a safe workplace. It is time for that to change.

In conclusion, we are asking you to require our employer to grant us nothing more nor less than other police forces in the country have: full collective bargaining. We must change what the Supreme Court has described as a long-standing attitude of hostility towards unionization in the RCMP, on the part of both RCMP management and of successive governments.

In its wisdom, the Supreme Court reassured the legislator that, in fact, evidence suggests that freedom of association can even ensure, not compromise, good labour relations, thereby enhancing stability.

I am ready to answer your questions.

[English]

**The Chair:** Mr. Jolicoeur, do you have an opening statement?

À presque chaque occasion où le commissaire est venu témoigner devant ce comité, il vous a dit qu'il avait un plan, qu'il fallait lui faire confiance, qu'il allait faire cesser le harcèlement au sein de la GRC. Il continue, par contre, de dénigrer les membres qui osent se plaindre de harcèlement, à nier que leur plainte est fondée, à étirer les délais des processus d'enquête de plainte de harcèlement et du processus de grief, qui est censé être notre recours. Cette façon de faire ne fonctionne pas.

Le projet de loi C-7 ne fera rien pour enrayer le problème. Ce n'est qu'en abordant la question à la table des négociations que nous allons pouvoir commencer à régler le problème du harcèlement, y compris les griefs liés au harcèlement. Plus de 5 000 griefs traînent dans les classeurs du quartier général de la GRC, dont certains depuis plus de 10 ans. Il y a pénurie de gestionnaires de griefs pour faire avancer le processus. Les répondants — la partie contre laquelle nous déposons un grief — utilisent toutes les tactiques imaginables pour retarder la journée où ils auront à répondre de leurs actes. Les arbitres ne sont pas impartiaux. Seuls les requérants ont des délais imposés. Le commissaire est le dernier niveau d'appel.

Notre système de grief est tellement biaisé, de façon chronique, que les tribunaux de toutes les juridictions au pays acceptent d'entendre les litiges en milieu de travail de la GRC. Aucun syndicat n'accepterait que la personne qui fixe les règles et qui est partie au litige soit aussi celle qui prend la décision finale.

Le projet de loi C-7, tel qu'il est rédigé aujourd'hui, exclut plusieurs éléments de la santé et de la sécurité au travail, soit les techniques de contrôle et d'application des lois, les compétences de base, l'uniforme, la tenue vestimentaire et l'équipement. Ces éléments doivent tous faire partie de la négociation collective. Laissés à eux-mêmes, les gestionnaires de la GRC ont, à maintes reprises, failli à leur devoir envers les membres en ne leur offrant pas un milieu de travail sécuritaire. Il est temps que cela change.

En conclusion, nous vous demandons d'obliger notre employeur à nous accorder ni plus ni moins ce qu'ont tous les autres corps policiers au pays, soit la pleine négociation collective. Nous devons changer ce que la Cour suprême a qualifié d'attitude d'hostilité envers la syndicalisation au sein de la GRC, tant de la part de la direction de la GRC que des gouvernements qui se sont succédé, et ce, depuis longtemps.

Dans sa sagesse, la Cour suprême rassure le législateur en disant que, en fait, selon la preuve, le respect de la liberté d'association peut même assurer, plutôt que de compromettre, l'existence de bonnes relations de travail, et ainsi, renforcer la stabilité.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

[Traduction]

**Le président :** Monsieur Jolicoeur, avez-vous une déclaration préliminaire?



**Alain Jolicoeur, Consultant, as an individual:** My contribution is much narrower than the one of my colleagues here. The reason for my presence is that I authored a report on the result of the consultation process that occurred last year.

My relation with the RCMP has generally been on the other side of the table. I have chaired for more than four years their external audit committee. I have also chaired the Pay Council, or Le Conseil de la solde.

[Translation]

I signed the report that Senator Carignan referred to earlier this morning. My work ended last fall, when I submitted my report on the consultation process. I am ready to answer any questions you may have about it.

[English]

**The Chair:** Thank you. We'll start with Senator Carignan and then go to Senator Dagenais.

**Senator Kenny:** You've had the same people now three or four times. It doesn't mean you can come three or four times and have other members of the committee not get an opportunity to ask questions.

**The Chair:** Senator Kenny, you will get your opportunity. Senator Carignan is the critic of the bill.

**Senator Kenny:** So what?

**The Chair:** Senator Carignan, please proceed.

[Translation]

**Senator Carignan:** Mr. Jolicoeur, would it be possible for you to send us a copy of your report? I have it in electronic format only. I would like to be able to send the clerk a paper copy, so that it is properly submitted and so that we can then take it into consideration.

**Mr. Jolicoeur:** Certainly. I will ask the Treasury Board Secretariat to send it to you.

**Senator Carignan:** I agree with what was said about the process, but I also have the impression that they want to delay the collective bargaining negotiations for as long as possible. Actually, that seems quite clear to me.

I wonder if a certain rigour in the accreditation process has not slipped away; it has not been undertaken for a long time in Canada. I want to make sure that the elements are in place. The bill is a modern one in terms of negotiating a collective agreement.

Earlier, I asked whether the commission could ask for a vote when there are three unions, each with 25 per cent of the members. First, I am not an expert in federal legislation on collective agreements in the public service. Can you confirm for

**Alain Jolicoeur, Consultant, à titre personnel :** Ma contribution est bien plus étroite que celle de mes collègues ici. Ma présence tient au fait que je suis l'auteur d'un rapport sur les résultats du processus de consultation qui a eu lieu l'an passé.

En général, dans mes relations avec la GRC, j'étais de l'autre côté de la table. J'ai présidé son comité d'audit externe pendant quatre ans de même que le Conseil de la solde.

[Français]

J'ai signé le rapport que citait le sénateur Carignan plus tôt ce matin. Mon travail s'est terminé l'automne dernier, quand j'ai soumis mon rapport sur le processus de consultation. Je suis prêt à répondre à vos questions à ce sujet.

[Traduction]

**Le président :** Merci. Nous allons commencer par le sénateur Carignan, puis nous passerons au sénateur Dagenais.

**Le sénateur Kenny :** Cela fait trois ou quatre fois que vous désignez les mêmes personnes. Cela ne veut pas dire que vous pouvez venir trois ou quatre fois et ne pas donner l'occasion aux autres membres du comité de poser des questions.

**Le président :** Monsieur le sénateur Kenny, vous aurez l'occasion de poser des questions. Le sénateur Carignan est le porte-parole du projet de loi.

**Le sénateur Kenny :** Et alors?

**Le président :** Monsieur le sénateur Carignan, vous avez la parole.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Monsieur Jolicoeur, serait-il possible pour vous de nous faire parvenir un exemplaire de votre rapport? Je ne l'ai qu'en format électronique. Or, afin qu'il soit déposé auprès du greffier, pour que nous puissions en tenir compte, j'aimerais qu'on lui transmette une copie papier en bonne et due forme.

**M. Jolicoeur :** Certainement. Je demanderai au Secrétariat du Conseil du Trésor de vous la transmettre.

**Le sénateur Carignan :** Je suis d'accord avec ce qui a été dit à propos du processus, mais j'ai aussi l'impression qu'on veut retarder le plus possible les négociations dans le cadre de la convention collective. En fait, cela me semble tout à fait évident.

Je me demande si on n'a pas échappé à une certaine rigueur dans le cadre du processus d'accréditation, qui n'a pas été amorcé depuis longtemps au Canada. Je veux m'assurer qu'on prévoit les éléments. Le projet de loi est un texte de loi moderne dans le cadre des négociations d'une convention collective.

Plus tôt, j'ai posé une question à savoir si la commission pouvait demander un vote lorsqu'il y a trois syndicats qui comptent chacun 25 p. 100 des membres. Tout d'abord, je ne suis pas un spécialiste du droit fédéral en ce qui concerne les

me whether it is possible to hold a vote with three unions, each with 25 per cent of the representatives? The provisions are not very clearly drafted. I am not grasping all the information we have been given.

Then, can you explain to us the danger, the consequences of the fact that, in terms of grievances, the only mention is of applying and interpreting the collective agreement, with no reference to the possibility of examining other legislation that could have an impact on working conditions? In my opinion, that limits the scope of the arbitrator a great deal.

Did I understand the situation correctly? Are you more optimistic, because you believe there is a way to find a solution?

[English]

**The Chair:** Who is that directed to, Senator Carignan? Mr. Duggan?

[Translation]

**Mr. Duggan:** I am going to try to answer Senator Carignan.

If you look at the definitions more closely, it talks about a group of labour organizations. In my opinion, that would be the best way of allowing existing associations to form a group. Then they could submit a request for accreditation.

**Senator Carignan:** It is important to correct the situation before we end up with a major problem.

**Mr. Duggan:** Yes. As for it being possible for an arbitrator to interpret other legislation, both the case law and the Supreme Court are consistent. To settle a dispute by arbitration, arbitrators must have all the resources they need. You very rightly raised that point this morning. Arbitrators will be powerless when the time comes to settle the dispute. I know of no other arbitration tribunal in labour law, either federally or provincially, where the jurisdiction of the arbitrator is skimmed off in that way.

**Senator Carignan:** Two of our witnesses are lawyers. I would like to hear their points of view.

[English]

**Mr. Champ:** Just very quickly, Senator Carignan, on the vote issue, under the Public Service Labour Relations Act as it stands now, it does not have specific provisions that allow the Public Service Relations Board in conjunction with the unions to try to come up with a process that they think works best for them. A vote in this situation would probably be difficult, but not impossible. People are being posted in so many different locations. I don't have the number at my fingertips, but it would not surprise me if you have 350 work locations for RCMP members, seriously. If there was a vote, that's what would have to

conventions collectives au sein de la fonction publique. Pouvez-vous me confirmer s'il est possible de procéder à un vote avec trois syndicats formés de 25 p. 100 de représentants? La rédaction des dispositions n'est pas claire. Je n'arrive pas à saisir toute l'information qui nous a été remise.

Ensuite, pouvez-vous nous expliquer le danger ou la conséquence que, dans la notion de grief, il y ait seulement l'application et l'interprétation de la convention collective, sans faire appel à la possibilité d'examiner les autres lois qui peuvent avoir une incidence sur les conditions de travail? Selon moi, cela limite beaucoup la compétence de l'arbitre.

Ai-je bien compris la situation? Êtes-vous plus optimiste, parce que vous croyez qu'il y a moyen de trouver une solution?

[Traduction]

**Le président :** À qui cela s'adresse-t-il? Au sénateur Carignan? Monsieur Duggan?

[Français]

**M. Duggan :** Je vais tenter de répondre au sénateur Carignan.

Si on examine de plus près les définitions, il s'agit d'un regroupement d'organisations syndicales. À mon avis, ce serait le meilleur moyen de permettre aux associations existantes de former un regroupement. Ensuite, elles pourraient déposer une requête en accréditation.

**Le sénateur Carignan :** Il importe de corriger la situation avant que nous nous retrouvions devant un problème majeur.

**M. Duggan :** Oui. En ce qui concerne la possibilité pour un arbitre d'interpréter d'autres lois, la jurisprudence, à l'instar de la Cour suprême, reste constante. On veut qu'un arbitre dispose de toutes les assises nécessaires pour régler un litige au niveau de l'arbitrage. Vous avez très bien soulevé ce point ce matin. Les arbitres se retrouveront démunis lorsque viendra le temps de régler un litige. Je ne connais pas d'autres tribunaux d'arbitrage en droit du travail, que ce soit à l'échelle fédérale ou provinciale où on varlope de cette façon les compétences de l'arbitre.

**Le sénateur Carignan :** On a deux avocats comme témoins. J'aimerais entendre leur point de vue.

[Traduction]

**M. Champ :** Très rapidement, monsieur le sénateur Carignan, sur la question du vote, dans le cadre de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique telle qu'elle existe aujourd'hui, elle ne comporte pas de dispositions spécifiques qui permettent au CRTEFP, en conjonction avec les syndicats de tenter d'imaginer un processus qu'ils pensent être le meilleur pour eux. Un vote dans cette situation serait certainement difficile, mais pas impossible. Les gens se trouvent affectés dans tellement d'endroits différents. Je ne connais pas le chiffre par cœur, mais je ne serais pas étonné qu'il y ait 350 lieux de travail pour les

happen, but it could be done and the parties would work it out, and that's why they don't have specific provisions under the PSLRA.

On the other issue, I agree with what Mr. Duggan said, although there is some dispute at times about whether the RCMP internal grievance system adjudicators have the power to apply external statutes. For example, if a member grieved about human rights under the Canadian Human Rights Act and asked for damages, there are issues there about whether RCMP grievance members can order damages under the act.

I had one case very recently that went to the Federal Court where it is not even about whether they can apply statutes. These internal grievance decision makers are commissioned officers, but they're below the commissioner, and aside from the bias inherent in that, they cannot make decisions that the commissioner does not like.

I had one case where an individual won the grievance, and the grievance board said he should be put back on the promotional list, but the deputy commissioner and the commissioner didn't like the decision so they ignored it. I went up to Federal Court over that, and the RCMP argued, "Well, he should have just grieved that decision." And the court said, "Well, this is perverse." Literally, they said, "This is perverse." He won the grievance. The commissioner ignored it, and now they're saying he should go back and grieve the commissioner ignoring a grievance that he won.

There are issues with that internal grievance system in terms of what statutes they can apply, but it underlines the lack of independent adjudication problem that Mr. Duggan and I and the others have raised.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My first question goes to Mr. Jolicoeur. Can you tell us exactly how the consultation process will be undertaken?

**Mr. Jolicoeur:** Actually, the report was submitted last autumn. The report deals with a number of aspects, including an online survey, with a series of questions on certain aspects of the new plan for labour relations. The survey was intended to identify preferences for certain areas.

At the same time, that survey led to a series of town hall meetings all across the country. I do not recall the exact number. We met in every RCMP region with the exception of the Far North. We dealt with the same questions, but in a more open and general manner. We also had teleconferences and video conferences.

membres de la GRC, sérieusement. S'il y avait un vote, c'est ce qu'il faudrait faire, mais cela pourrait avoir lieu et les parties trouveraient une solution et c'est pour cela qu'il n'existe pas de disposition spécifique dans la LRTFP.

Concernant l'autre problème, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Duggan, bien qu'il y ait parfois débat quant à savoir si les arbitres du système de règlement interne des griefs de la GRC ont le pouvoir d'appliquer des statuts externes. Par exemple, si un membre est lésé au niveau des droits de la personne dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne et demande réparation, il y a des incertitudes quant au fait que les arbitres du système de règlements des griefs de la GRC puissent ordonner des indemnisations en vertu de la loi.

J'ai très récemment eu un cas qui est passé devant la Cour fédérale dans lequel il ne s'agissait même pas de savoir s'ils pouvaient appliquer les actes. Ces décisionnaires de griefs internes sont des officiers brevetés, mais ils sont sous les ordres du commissaire et au-delà de la partialité que cela implique, ils ne peuvent pas prendre de décisions que n'approuve pas le commissaire.

J'ai travaillé sur une affaire dans laquelle un individu a eu gain de cause sur son grief et le comité de griefs a dit qu'il devait être réintégré sur la liste des promotions, mais le commissaire adjoint et le commissaire n'ont pas aimé cette décision et l'ont donc ignorée. Je suis allé à la Cour fédérale avec cette affaire et la GRC a déclaré : « Eh bien, il aurait dû simplement déposer un grief contre cette décision. » Et la Cour a dit « Eh bien ceci est pervers. » La cour a littéralement dit « Ceci est pervers ». Il a eu gain de cause au sujet de son grief. Le commissaire a ignoré ce résultat et maintenant on lui dit qu'il devrait y retourner pour déposer un grief contre le commissaire qui ignore le résultat d'un grief qu'il a gagné.

Il y a des problèmes avec ce système de griefs internes au sujet des lois que ce système peut faire appliquer, mais cela souligne le problème du manque d'arbitrage indépendant que M. Duggan, moi-même et d'autres ont souligné.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma première question s'adresse à M. Jolicoeur. Pouvez-vous nous préciser la façon dont le processus de consultation sera mené?

**M. Jolicoeur :** En fait, le rapport a été déposé l'automne dernier. Ce rapport porte sur de nombreux éléments, notamment un sondage sur le système Internet, où une série de questions a été posée sur certains aspects du nouveau régime des relations de travail. Ce sondage avait pour but de cerner les préférences pour certains points.

Ce sondage a été mené en même temps qu'une série d'assemblées publiques dans l'ensemble du pays. Je ne me souviens pas du nombre exact. On s'est réuni dans toutes les régions de la GRC, à l'exception du Grand Nord. On a abordé les mêmes questions, mais de manière plus ouverte et plus générale. On a aussi tenu des téléconférences et des vidéoconférences.

In total, we got opinions from about 9,000 people, or half the members of the RCMP. Some people brought up points and asked questions online and those were subsequently channeled to those responsible for the process.

Each meeting began with a presentation, about an hour in length, dealing with the various labour relations schemes in the public service or in police forces across Canada. It was important to fully understand the content of the legislation and the collective agreements. Then discussions were held, presentations were made and information was distributed. The survey data were also analyzed, which resulted in a report that I produced myself.

The major issues raised. . . Especially since the survey had an open question at the very end. . . What surprised me the most was the intensity of feeling in the comments expressed. One group felt that unionization was very bad for the organization, whereas another group took the position that it was absolutely necessary to have it now. There were about 2.5 members in favour of unionization for every one against.

The comments were expressed with a lot of intensity on both sides. The major concerns raised in the debate were born out of fear, or from the idea that it is very bad for the organization to be put in a situation where it would be treated like the rest of the public service. The preference of the members is to have something very specific for the Royal Canadian Mounted Police.

Another big preference that emerged right across the country was having a single bargaining unit. Members would have preferred to have their own labour relations act, specific to the organization. They would have also preferred to have an RCMP-specific board, but that may have been based less on a detailed analysis of the situation. The general feeling, however, was this: the greater the separation between members and the public service, the better. Members also wanted to have their own bargaining unit and open up a dialogue with the management team because they did not feel the current dialogue was sufficient.

**Senator Dagenais:** Mr. Dupuis, we are hearing a lot about the exclusions. As far as the joint committee is concerned, we are talking about equipment and placement. For the time being, however, Bill C-7 doesn't include that.

Now I'd like to come back to the pension plan. I'm having trouble wrapping my head around something. During a more technical meeting, we were told that, in terms of the bargaining process, the pension plan was not the same as that of the public service but, rather, that it was similar. Is there a special committee that negotiates the pension plans, and are RCMP members currently represented on that committee? I don't mean people from management; I mean rank-and-file members because they

En tout, on a obtenu l'avis d'environ 9 000 personnes, soit la moitié des membres de la GRC. Certaines personnes ont soulevé des points et posé des questions via Internet et ceux-ci étaient ensuite acheminés aux responsables du processus.

Chaque assemblée commençait par une présentation d'une durée d'environ une heure portant sur les différents régimes de relations de travail au sein de la fonction publique ou des corps policiers partout au Canada. Il était important de bien comprendre le contenu des lois et des conventions collectives. Par la suite, on a mené des discussions, présenté des exposés et distribué des informations. On a également analysé les données du sondage, ce qui a donné suite à un rapport que j'ai moi-même produit.

Les grands thèmes qui ont été soulevés... Surtout que le sondage comportait une question ouverte à la toute fin... Ce qui m'a le plus surpris, c'est l'intensité des sentiments relativement aux commentaires qui ont été exprimés. En matière de syndicalisation, un groupe était d'avis que c'était très mauvais pour l'organisation, alors qu'un autre affirmait qu'il était absolument nécessaire d'y avoir recours maintenant. Environ 2,5 membres contre 1 étaient en faveur de la syndicalisation.

Les commentaires étaient exprimés avec beaucoup d'intensité des deux côtés. Les principales préoccupations soulevées lors de ce débat étaient liées à la peur ou à l'idée qu'il soit très mauvais pour l'organisation d'être mise dans un contexte où elle serait traitée comme le reste de la fonction publique. La préférence des membres, c'est d'avoir quelque chose de très spécifique pour la Gendarmerie royale du Canada.

Une autre préférence importante qui a été relevée partout au pays, c'est d'avoir une seule unité de négociation. Les membres préféreraient avoir une loi spécifique concernant les relations de travail qui s'appliquerait seulement à l'organisation. Ils auraient aussi préféré avoir un conseil spécifique pour la GRC, mais cela, c'était peut-être un peu moins basé sur une analyse approfondie. Le sentiment général qui ressort, toutefois, c'est que, le plus loin possible nous sommes de la fonction publique, le mieux c'est. Les membres désirent également se doter d'une unité de négociation et ouvrir un dialogue avec l'équipe de gestion, puisque, de leur avis, le dialogue n'était pas suffisant.

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur Dupuis, on parle beaucoup des exclusions; lorsqu'on parle de comité paritaire, on parle d'équipement et de placement, mais pour l'instant, cela n'apparaît pas dans le projet de loi C-7.

Je voudrais maintenant revenir au régime de pension. Il y a quelque chose que j'ai de la difficulté à comprendre. Nous avons tenu une réunion d'ordre technique lors de laquelle on nous a dit que le régime de pension ne se négociait pas avec la fonction publique, mais que cela s'apparentait. Existe-t-il un comité spécial qui négocie les régimes de pension et dont les membres de la GRC font partie actuellement? Je ne parle pas des membres de la direction, mais des membres de la base, puisqu'ils

are the beneficiaries of the plan. I'd like you to comment on the pension plan and the makeup of the committee. I'd also like you to tell us whether it's a joint committee.

**Mr. Dupuis:** We do, in fact, have a national pension plan advisory committee. The membership is not equal, but it is a joint committee in the sense that it encompasses employees, retired members and management. It has actually been led by Treasury Board since the RCMP pension plan scandal that occurred in the mid-2000s, between 2005 and 2007, leading to the Brown commission and the Brown report.

Since the SRR program's elimination, I am wondering who on the committee currently represents employees. The advisory committee used to have two representatives. But the committee had no control over how the funds were managed. As you probably know, an outside firm, PSP Investments, is responsible for managing the RCMP pension plan.

**Senator Dagenais:** What does "PSP" stand for?

**Mr. Dupuis:** PSP Investments is also the fund manager for all federal public service pension plans.

**Senator Dagenais:** Police pension plans are usually separate from those of their public service counterparts and separately negotiated. I know Bill C-7 doesn't include that component, but I think it would eventually have to be part of the responsibilities of a future union in a unionized RCMP workforce.

**Mr. Dupuis:** You're right, Senator Dagenais, except for the fact that, as things stand, we have only an advisory role. The last big change undertaken by the committee had to do with pension portability. We do indeed have our own pension fund separate from that of the public service, and the last big change that was made involved pension portability. Someone who works on another police force can keep their years of service under that force's pension plan and transfer them over to the RCMP plan; whereas before, only federal government pensions were portable.

[English]

**Senator Kenny:** Welcome to the committee, gentlemen. I think I see a consensus forming amongst committee members. Their concern, I think, is that they have a belief that the legislation before us could be a vehicle to rebalance the power structure within the RCMP. I think there's concern that the government has given us a bill that is drafted to fit in more with a government than with other police organizations. I think there's a concern that there aren't appropriate checks on power within the system, particularly at the very top; and absent that, you won't see any

sont des bénéficiaires du régime. J'aimerais que vous nous parliez de la composition du régime de pension et du comité, et j'aimerais aussi savoir si ce comité est paritaire.

**M. Dupuis :** Nous avons effectivement un comité consultatif pour le régime de pension à l'échelle nationale. Ce n'est pas égal, mais c'est paritaire, dans le sens qu'il y a des représentants des employés et des représentants des retraités, ainsi que des représentants de la direction. Le comité est d'ailleurs dirigé par le Conseil du Trésor depuis le scandale du régime de pension de la GRC au milieu des années 2000, soit de 2005 à 2007, et qui a donné lieu à la Commission Brown et au Rapport Brown.

À l'heure actuelle, depuis que le programme des RRF est dissous, je me demande également qui siège à ce comité au nom des employés. À l'époque, deux personnes siégeaient à ce comité de consultation. Toutefois, ce comité n'avait pas de contrôle sur la façon dont les fonds étaient gérés. Comme vous le savez probablement, c'est une firme externe, Investissements PSP, qui gère la caisse de retraite de la GRC.

**Le sénateur Dagenais :** Que signifie « PSP »?

**M. Dupuis :** Investissements PSP est le gestionnaire qui gère aussi les fonds des caisses de retraite de tous les fonctionnaires fédéraux.

**Le sénateur Dagenais :** Les régimes de pension des policiers sont habituellement des régimes de pension séparés de ceux de la fonction publique et qui se négocient de façon séparée. Je sais qu'on ne retrouve pas cela dans le projet de loi C-7, mais je pense que, tôt ou tard, advenant une syndicalisation des policiers et policières de la GRC, cela devrait faire partie de l'ensemble des responsabilités d'un futur syndicat.

**M. Dupuis :** Vous avez raison, sénateur Dagenais, sauf qu'à l'heure actuelle, notre rôle n'est que consultatif. Le dernier grand changement opéré par ce comité a été celui de la transférabilité des pensions. Effectivement, nous disposons de notre propre fonds de pension indépendant de celui de la fonction publique, et le dernier changement important concernait la transférabilité des pensions. Quelqu'un qui travaille dans un autre corps de police peut conserver ses années de service relativement au régime de pension et les transférer à la GRC, alors qu'auparavant, ce n'était que les fonds de pension du gouvernement fédéral qui pouvaient être transférés.

[Traduction]

**Le sénateur Kenny :** Bienvenue au comité, messieurs. Je crois qu'un consensus est en train de se former parmi les membres du comité. Leur préoccupation, je crois, est qu'ils pensent que la législation que nous étudions pourrait permettre de rééquilibrer la structure du pouvoir au sein de la GRC. Je crois que nous sommes inquiets que le gouvernement nous ait transmis un projet de loi qui soit davantage rédigé pour convenir à un gouvernement que pour satisfaire les autres organisations de police. Je crois qu'il existe une inquiétude quant au fait qu'il n'existe pas de contrôles

significant changes.

The areas that seem to come forward most frequently are health and safety, promotion, staffing levels and equipment. I think it would be very helpful to the committee if you gentlemen could give some thought to what sort of changes in a specific way we should be making to those things. Really what I'm asking you to do is help us with some draft amendments so that we can actually take a look at what you hear talked about in passing but we haven't talked about in a specific way about how we might change the legislation.

**Mr. Dupuis:** Thank you very much for your question. You're right; there seems to be a resistance to having change within our work relation system. If you go back, let's say, almost 20 years, to the Duxbury report, the Brown report, all the reports that were done provided a recommendation that we needed to change our culture. Since 2000, all we've been hearing is that we have to change our culture. This is an opportunity to change our culture, but there still is resistance. The day we do provide free collective bargaining will be the day we can start changing our culture. As Dr. Duxbury recommended, it will take a generation to do that, once we start. But right now we haven't started doing this culture change that's been recommended across the years.

**Senator Kenny:** We have a very limited amount of time. We're talking about producing a response within a week, chair?

**The Chair:** Within a week at the most.

**Senator Kenny:** So we have a vehicle, and I'm asking if you can provide assistance in terms of specific changes to the vehicle. You don't necessarily have to do it right now, but tomorrow morning at nine would be nice.

**Mr. Dupuis:** I am doing it right now. I stated in my introductory statement that removing all of the restrictions that are found at the present 238.19 and 238.22 would be a good start to start changing the culture of the RCMP.

**Senator Kenny:** Questions like moderating the commissioner's power?

**Mr. Dupuis:** By removing these restrictions, you permit the representatives of the employees, the associations, to engage with the commissioner on these subjects. This is the only way we can change anything, even our chronic problems like harassment and the fact that we might be poorly equipped to do our work safely.

**Mr. Champ:** If I may, Senator Kenny, here's one recommendation. The Brown report and other reports before have commented how the RCMP is the only police force in this country that is not governed in some way by a civilian oversight body, and I don't mean the external review committee. I mean

appropriés du pouvoir au sein du système, en particulier à son sommet et que sans cela, il n'y aura pas de changements significatifs.

Les sujets qui sont le plus souvent mis en avant sont la santé et la sécurité, l'avancement, les effectifs et l'équipement. Je crois qu'il serait très utile au comité que vous donniez vos points de vue sur les changements précis que nous devrions opérer sur ces points. En réalité, ce que je vous demande de faire, c'est de nous aider à rédiger des amendements afin que nous puissions effectivement examiner ce dont vous avez parlé ici, mais nous n'avons pas encore parlé de la manière précise dont nous pourrions modifier la loi.

**M. Dupuis :** Merci beaucoup pour votre question. Vous avez raison, il semble y avoir une résistance au changement dans notre système de relations de travail. Si vous revenez, disons presque 20 ans en arrière, au rapport Duxbury, au Rapport Brown, tous les rapports qui ont été rédigés ont recommandé qu'il nous fallait changer de culture. Depuis l'an 2000, nous n'entendons que cela, que nous devons changer de culture. Voici une occasion de changer de culture, mais la résistance demeure. Le jour où nous proposerons des négociations collectives libres sera le jour où nous pourrons commencer à changer de culture. Comme l'a recommandé M. Duxbury, cela prendra une génération à faire, une fois que l'on aura commencé. Mais pour le moment nous n'avons pas commencé à faire ce changement de culture qui a été recommandé maintes fois au cours des années.

**Le sénateur Kenny :** Nous n'avons que très peu de temps. Nous disions qu'il nous fallait produire une réponse d'ici une semaine, monsieur le président?

**Le président :** Une semaine au maximum.

**Le sénateur Kenny :** Nous avons un projet de loi et je vous demande de nous aider à apporter des changements précis à ce projet de loi. Vous ne devez pas forcément le faire tout de suite, mais si vous pouviez le faire pour demain matin à 9 heures, cela serait bien.

**M. Dupuis :** Je le fais en ce moment-même. J'ai fait valoir dans mes remarques liminaires que l'élimination de toutes les restrictions énoncées aux articles 238.19 et 238.22 serait un bon début pour un changement de culture à la GRC.

**Le sénateur Kenny :** Des aspects comme la modération des pouvoirs du commissaire?

**M. Dupuis :** L'élimination de ces restrictions permettra aux représentants des employés, aux associations, d'aborder ces sujets auprès du commissaire. C'est le seul moyen pour nous de changer quelque chose, même nos problèmes chroniques, tels que le harcèlement et le fait que nous risquons d'être mal équipés pour faire notre travail en sécurité.

**M. Champ :** Si vous le permettez, sénateur Kenny, voici une recommandation. Le rapport Brown et d'autres avant lui ont signalé que la GRC est le seul corps de police de ce pays qui ne soit pas régi par un organe de contrôle civil, et je ne fais pas allusion au Comité externe d'examen. Je veux dire un conseil de

either a police board that oversees it or the grievance system where every police force in the country goes up to a provincial overview body. In Ontario, for example, it's the Ontario Civilian Police Commission. Alberta is the Alberta Law Enforcement Review Board. There is the Saskatchewan police review board and the Nova Scotia Police Review Board, and those are where the grievances that were previously decided exclusively by the chiefs would go up to, and in some cases they would overturn. They have that oversight.

Right now, the RCMP commissioner in terms of operational matters doesn't report to a civilian board. He reports to the minister who, as we know, has all kinds of things on his plate as the Minister of Public Safety. When the RCMP commissioner is the final decision maker in a grievance, that's it. He doesn't have to be worried or concerned that his final decision will then go on to a civilian police commission that's going to review it. There is the RCMP External Review Committee, but that's below him and only makes recommendations.

Those are some really key issues that relate to the lack of independent adjudication and the oversight issues that I believe you're raising, Senator Kenny.

**Senator Kenny:** Have you given any thought to a more specific proposal for an oversight board?

**Mr. Champ:** If we're dealing with this sort of framework that we already have before us, on the one hand, I'm concerned about how complex the process is. You go to the conduct board for this, to the PSLRB for this. You go internally for this. One thing I would recommend is that the RCMP External Review Committee could be modified slightly to look more like the Ontario Civilian Police Commission or the Alberta Law Enforcement Review Board, where any type of decisions and grievance decisions by the commissioner actually go to them for final decision making, and you have eminent people appointed to that body, as we have with the Ontario commission. If the RCMP commissioner knows that his or her decision is not the final stop, I think that will not only lead to better decisions by the commissioner, but, ultimately, when he's wrong, it will be overturned. I think some kind of changes along those lines would not be that difficult.

**Senator Kenny:** Very helpful. Thank you.

**Senator Stewart Olsen:** I'll be quite brief. I'm not a lawyer, and I would like to bring things down to more of a people level. In my consideration, based on your testimony, I don't get the feeling that you believe this legislation is fair or offers a fairness to the RCMP in comparison to the rest of the police services throughout this country. Am I correct in that? Perhaps, Mr. Dupuis, you could respond.

police qui détient le contrôle ou le système de règlement des griefs voulant que chaque corps de police du pays s'adresse à un organe de contrôle provincial. En Ontario, par exemple, il y a la Commission civile de l'Ontario de la police. Il y a ensuite les « Review Boards » ou conseils d'examen de la police de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse et c'est à ces organes que les griefs sont soumis alors qu'ils étaient auparavant exclusivement réglés par les chefs, dont les décisions ont été renversées dans certains cas. Ces organes exercent ce pouvoir de contrôle.

À l'heure actuelle, le commissaire de la GRC n'a pas de comptes à rendre à un conseil civil pour les questions opérationnelles. Il relève du ministre, qui, comme nous le savons, a toutes sortes de questions à régler en sa qualité de ministre de la Sécurité publique. S'il appartient au commissaire de la GRC de prendre la décision finale en cas de grief, le processus s'arrête là. Il n'a pas l'inquiétude de savoir que sa décision finale devra être examinée par un conseil civil. Il y a bien entendu le Comité externe d'examen de la GRC, mais c'est un organe de hiérarchie inférieure qui se contente de formuler des recommandations.

Voilà certains des enjeux vraiment importants liés à l'absence d'arbitrage indépendant et aux questions de contrôle que je crois que vous êtes en train de soulever, sénateur Kenny.

**Le sénateur Kenny :** Avez-vous réfléchi à une proposition plus concrète pour un conseil de contrôle?

**M. Champ :** Avec le genre de cadre de travail que nous avons, c'est la complexité des démarches qui m'inquiète. Suivant la nature du problème, il faut tantôt s'adresser au conseil de conduite, tantôt à la CRTFP, tantôt à l'interne. Une chose que je recommanderais c'est que le Comité externe d'examen de la GRC soit légèrement modifié pour ressembler davantage à la Commission civile de l'Ontario sur la police ou au Law Enforcement Review Board de l'Alberta, qui sont saisis de tout genre de décisions sur les griefs et autres prises par le commissaire afin d'émettre la décision finale. Ces organes se composent de personnes éminentes, comme celles que nous avons à la Commission de l'Ontario. Si le commissaire de la GRC sait que sa décision n'est pas finale, je crois qu'il prendra de meilleures décisions et, en définitive, sa décision sera renversée si elle laisse à désirer. Il me semble que des changements de ce genre ne sont pas si difficiles à implanter.

**Le sénateur Kenny :** Très utile, merci.

**Le sénateur Stewart Olsen :** Je serais assez bref. Je ne suis pas avocat et j'aimerais revenir au côté humain des choses. À en croire votre témoignage, je n'ai pas l'impression que vous pensiez que cette loi soit juste ou quelle rende justice à la GRC par rapport au reste des services de police du pays, n'est-ce pas? Peut-être que vous pourriez répondre, monsieur Dupuis.

**Mr. Dupuis:** Absolutely, you are correct. By having the restrictions imposed on us on collective bargaining, you're essentially condemning us to reusing the same system that's been proven not to work.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you.

My other question is, of course, about health and safety. Being from New Brunswick and close to the Moncton tragedy, I'm appalled that the recommendations from the report on the actual incident have not been acceded to. They have still not received their equipment. Only yesterday, there were reports that a good many of the officers have transferred out of the Codiak division. I think that's a shame. I think that we're not supporting our people. I don't want to see something like that happen again. I think, if you would agree, that this is a devastating blow to officers who put their lives on the line and do not receive the equipment that they need and that has been recommended. I'm very concerned that this legislation will do nothing to rectify that.

**Mr. Dupuis:** Senator, if I may, I don't want you to fall off your chair, but, in Mayerthorpe, when we lost four members, the same equipment was supposed to be provided within a few months after the Mayerthorpe shootings. I'm talking about the long range carbines, the bulletproof vests that can stop — hard body armour — and communication systems. All three of these pieces of equipment were declared essential in 2005 following the Mayerthorpe shooting.

In Moncton, they had a problem with the communications because different detachments didn't have the same system of communication with the central emergency communications centre. They would have liked to have long range rifles and hard body armour. Had they had those things, we would have had a lot fewer deaths and a lot fewer people wounded.

**Senator White:** I apologize for being late. I was across the hall at another meeting.

Mr. Champ, I'm going to ask a supplementary of you, only because you referred to Ontario. In the provincial jurisdictions and municipal jurisdictions, that wouldn't have occurred post-Mayerthorpe because the union would have taken on the general manager, the governments, and forced the issue, whereas, today, if we pass this legislation, we'll find ourselves in the exact same position of the commissioner dealing with the union instead of the government dealing with the union because the commissioner will maintain authority.

**Mr. Champ:** Yes, Senator White. I think you're probably aware now that I represent the Ottawa Police Association, so I'm quite familiar with the Police Services Act and the kinds of recourse that police officers here in Ottawa have, as well as those across the province. You're quite correct; there are all kinds of mechanisms there where the member officers would be able to grieve ahead of time. That's the key. It's tragic. Now there's a prosecution involving the RCMP, and I guess that can effect some change, but would it not be better if the members could raise

**M. Dupuis :** Vous avez absolument raison. Par le fait d'imposer des restrictions sur la négociation collective, vous êtes à toutes fins pratiques en train de nous condamner à réutiliser le même système qui a déjà démontré ne pas fonctionner.

**Le sénateur Stewart Olsen :** Merci.

Mon autre question se rapporte, bien entendu, à la santé et à la sécurité. Étant originaire du Nouveau-Brunswick et me sentant donc très proche de la tragédie de Moncton, je suis consterné de constater que l'on n'ait pas retenu les recommandations du rapport sur cet incident. Les policiers n'ont pas encore reçu leur équipement et hier encore on signalait que bon nombre d'entre eux avaient été transférés à la division de Codiak. Je crois que c'est une honte. Je crois que nous ne sommes pas en train de soutenir nos gens. Je ne veux pas que quelque chose de la sorte se reproduise. Je crois, et vous en conviendrez peut-être, que c'est un coup dévastateur pour des policiers qui risquent leur vie et qui, malgré les recommandations, ne reçoivent pas l'équipement dont ils ont besoin. Ce qui m'inquiète énormément, c'est que cette loi ne va rien faire pour corriger la situation.

**M. Dupuis :** Sénateur, si vous le permettez, vous ne serez donc pas trop surpris d'apprendre qu'à Mayerthorpe, quand nous avons perdu quatre policiers, ce même équipement devait être fourni dans les mois qui ont suivi les fusillades en question. Je parle de carabines pour tir longue distance, de gilets pare-balles — des vêtements blindés — et d'un système de communication. Les trois articles avaient été déclarés essentiels en 2005 dans la foulée de la fusillade de Mayerthorpe.

À Moncton, les communications ont été problématiques parce que les divers détachements n'avaient pas le même système de communication que l'unité centrale des communications d'urgence. Les policiers auraient aimé avoir des carabines pour tir longue distance et des vêtements blindés. S'ils les avaient eus, nous aurions compté beaucoup moins de morts et de blessés.

**Le sénateur White :** Désolé d'être en retard. Je participais à une réunion dans une autre salle.

Monsieur Champ, une précision, seulement parce que vous avez parlé de l'Ontario. Dans les administrations provinciales et municipales, une telle chose ne se serait pas produite après Mayerthorpe car le syndicat aurait fait pression sur le directeur général et les gouvernements alors qu'aujourd'hui, si nous adoptons cette loi, nous ne serions pas plus avancés, car ce serait le commissaire qui continuerait à exercer son autorité et ce serait lui qui négocierait avec le syndicat à la place du gouvernement.

**M. Champ :** Oui, sénateur White. Je crois que vous savez que je représente l'Association des policiers d'Ottawa, alors je connais assez à fond la Loi sur les services policiers et les recours que les policiers ont à Ottawa et dans le reste de la province. Vous avez tout à fait raison; il existe toutes sortes de mécanismes pour qu'ils puissent soumettre leurs griefs à l'avance. C'est la clef. C'est tragique. Il y a des poursuites contre la GRC et je suppose que cela pourrait aboutir à des changements, mais ne vaudrait-il pas mieux que les policiers puissent soulever et essayer de régler ces



these issues beforehand and try to address them beforehand to prevent a tragedy? You don't want to sensationalize that, but it really comes down to that, as you know full well from your background, Senator White.

As you know also, these people are the experts usually. It's the sergeants and the staff sergeants who know this stuff. When the RCMP wants an expert, they go to their sergeants and staff sergeants. They're the tactical experts usually, and they will know and say, "We need the long range carbines" or whatnot. When management doesn't respond, they really have no recourse.

**Senator White:** The negotiation is between representative labour and those who hold the purse strings, not representative labour and somebody who has very limited control over those very purse strings.

**Mr. Champ:** In some cases. It's complicated because, with the Ottawa Police, there's the police board, which then has the control of the purse strings.

**Senator White:** But that's where negotiations lie, between the association and —

**Mr. Champ:** That's right.

**Senator Campbell:** Mr. Champ, I have to give you some information. By my count, I'm at 715 detachments, double the 350. I'm not sure I included all the headquarters staff.

I'm not going to go into my views again on the exemptions, but I do want to comment and ask a question. Somebody said that we should force the two parties together. I'm not sure who it was. Somebody said that. We're not here to force anybody to do anything. This is about collective bargaining. There's no doubt in my mind that, at the end of the day these exemptions will be dealt with in collective bargaining. What I'm waiting for now — and I don't know whether you heard — was that Minister Goodale is going to come back with a letter to the chair. He has some ideas of how we can work with this, but this really is about collective bargaining.

The question I have is: Which part do you find of this bill that you think we will have difficulty with constitutionally, the Supreme Court? Mr. Duggan, I know that you have dealt with this.

**Mr. Duggan:** Yes. I think that, if you read the MPAO decision — and I have a feeling that some members here, some senators, know that I argued this case and that I argued the preceding *Delisle* case — the exclusions basically are unconstitutional. They're so broad. They encompass so much that the whole concept in MPAO, that there was to be a process that would allow for all issues to be discussed, basically, that's stifled; it's reduced right down to, essentially, pay and benefits. It's unfortunate.

questions à l'avance pour éviter une tragédie? Il ne s'agit pas de faire du sensationnalisme mais c'est à cela que se résume la chose, comme vous le savez très bien de par votre propre parcours, sénateur White.

Comme vous le savez également, ces gens sont habituellement des experts. Il s'agit de sergents et de sergents d'état-major qui connaissent bien la matière. C'est à eux que s'adresse la GRC quand elle veut des experts. Ce sont habituellement des tacticiens experts qui savent vous dire s'il faut des carabines de tir longue distance ou autre. Quand la direction ne réagit pas ils n'ont pas vraiment de recours.

**Le sénateur White :** La négociation se fait entre les organisations syndicales et ceux qui tiennent les cordons de la bourse et non pas ceux qui n'ont qu'un contrôle très limité sur ces cordons.

**M. Champ :** Cela arrive parfois. C'est compliqué parce que dans le cas de la police d'Ottawa, c'est le conseil de la police qui contrôle les cordons.

**Le sénateur White :** Mais c'est là que se font les négociations, entre l'association et...

**M. Champ :** C'est cela.

**Le sénateur Campbell :** Monsieur Champ, je dois vous donner quelques informations. D'après mon compte il y a 715 détachements, soit le double de 350. Je ne suis pas sûr d'avoir inclus tous les effectifs du quartier général.

Je ne vais pas recommencer à vous donner mon avis sur les exemptions, mais j'aimerais faire un commentaire et poser une question. Quelqu'un a dit que nous devrions obliger les deux parties à se concerter. Je ne sais pas qui, mais quelqu'un l'a dit. Nous ne sommes pas ici pour obliger quiconque à faire quoi que ce soit. Il est question de négociation collective et je suis convaincu que ces exemptions finiront par être réglées dans le cadre des négociations collectives. Ce que j'attends en ce moment — et je ne sais pas si vous en avez entendu parler — c'est la lettre que le ministre Goodale va transmettre au président. Il a quelques idées sur la façon de nous y prendre, mais en définitive, il s'agit de négociation collective.

Ma question est la suivante : Quelle serait selon vous la partie de ce projet de loi qui pourrait poser des difficultés sur le plan constitutionnel ou du côté de la Cour suprême? Monsieur Duggan, je sais que vous vous êtes penché là-dessus.

**M. Duggan :** Oui. Je pense que, si vous parcourez l'arrêt *APMO* — et il me semble que certains sénateurs ici présents savent que j'ai plaidé cette affaire et antérieurement l'affaire *Delisle* — en faisant valoir que les exclusions sont essentiellement inconstitutionnelles. Elles sont trop générales. Elles englobent tellement d'aspects que pour l'APMO, le concept s'est réduit à une question de rémunération et d'avantages alors qu'il s'agissait d'instituer un processus pour pouvoir discuter de toutes sortes de questions. C'est malheureux.

We've seen the same thing in other constitutional issues over freedom of association, where the employees or the associations are obliged to go to the Supreme Court and get sort of one judgment and then, when the legislation comes out, take another constitutional challenge. It just delays everything.

One thing that hasn't been addressed here yet today is that there's frustration, at a certain point, from the members. They think they won something, and, if it's a hollow victory, that doesn't bode well for the relationship going forward.

**Senator Beyak:** Thank you, gentlemen. I think you've answered most of my questions around occupational health and safety, but I wondered: Is there any other force that you know of anywhere in Canada or North America that doesn't include that, and what were the members' feelings about the exclusion? Do you know what I'm asking?

**Mr. Duggan:** No, not really.

**Senator Beyak:** I'll read it, then. I thought I had it properly.

This is the question that was put to me from officers: Is there a police force in Canada or North America that excludes occupational safety and harassment from bargaining, and do you see these specific exclusions as being constitutional?

**Mr. Dupuis:** Well, I would say first-hand, and I'm not a lawyer, but most police forces are covered either by provincial jurisdiction or workforce labour law within their provinces. Even within the federal public service or other federal police forces, like the CN police or the CP police, they're covered by Part II of the Canada Labour Code, which provides an extensive investigation process.

**Senator Beyak:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Carignan:** I want to pick up on the exclusions. Looking at the list of items that can supposedly be included in the collective agreement, pursuant to the bill, I was reminded of a bargaining element we would use when negotiating collective agreements with the municipal police force of the city I was mayor of: solo patrols.

It's a crucial issue in collective bargaining because, depending on the time of day, location or place where the patrol is assigned, a backup officer must be designated to ensure the effectiveness of the work being done, as well as officer safety.

I see that law enforcement techniques are listed in the exclusions. But I don't see patrols in the list of items that could be included. My understanding is that the possibility of assigning

Nous avons vu la même chose se passer pour d'autres questions constitutionnelles liées à la liberté d'association, où les salariés ou les associations sont obligés de s'adresser à la Cour suprême pour obtenir une décision sur une question concrète et ensuite, quand la loi est adoptée, recommencer pour contester une autre question d'ordre constitutionnel. Cela ne fait que retarder les choses.

Un aspect qui n'a pas encore été abordé ici aujourd'hui est celui de la frustration que les policiers ressentent à certains égards. Ils pensent qu'ils ont gagné quelque chose, et s'il s'agit d'une fausse victoire, cela n'augure rien de bon pour la relation à l'avenir.

**La sénatrice Beyak :** Merci, messieurs. Je pense que vous avez répondu à la plupart de mes questions sur la santé et la sécurité au travail, mais je me demande si vous êtes au courant de l'existence d'un autre corps de police au Canada ou en Amérique du Nord qui n'inclut pas cela et dans l'affirmative, quels sont les sentiments des policiers à propos de l'exclusion? Comprenez-vous ma question?

**M. Duggan :** Non, pas vraiment.

**La sénatrice Beyak :** Alors je la lirai. Je croyais l'avoir bien formulée.

Voici la question telle qu'elle m'a été posée par les policiers : Y a-t-il un corps de police au Canada ou en Amérique du Nord qui exclut la sécurité au travail et le harcèlement des négociations, et trouvez-vous que ces exclusions concrètes sont constitutionnelles?

**M. Dupuis :** Eh bien, je dirais a priori, et je ne suis pas avocat, que la plupart des corps de police sont couverts soit par compétence provinciale ou en vertu du droit du travail au sein de leurs provinces. Même au sein de la fonction publique fédérale ou d'autres corps de la police fédérale, comme la police du CN ou celle du CP, ils sont couverts par la Partie II du Code canadien du travail, qui prévoit une procédure d'enquête approfondie.

**La sénatrice Beyak :** Merci beaucoup.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je reviens à la question des exclusions. En regardant la liste des éléments qui, selon le projet de loi, sont supposément des exemples de points qui peuvent être inclus dans la convention collective, je me suis rappelé un élément de négociation que nous utilisions lors de nos négociations de convention collective avec les policiers de la ville où j'étais maire, soit la patrouille en solo.

Il s'agit d'un enjeu fondamental en matière de négociation de convention collective, car selon le moment de la journée, le lieu ou l'endroit où la patrouille est assignée, un agent en renfort doit être désigné pour s'assurer de l'efficacité du travail tout autant que de la sécurité des policiers.

Dans les exclusions, je note les techniques de contrôle d'application des lois. Par contre, je ne vois pas la question des patrouilles dans les éléments qui pourraient être inclus.

a backup officer after certain hours, during certain work schedules, is non-negotiable and completely excluded from the bargaining process. Is your interpretation the same as mine?

This is especially crucial when you consider the extensive area that the RCMP covers, including the North. The backup officer could be 100 kilometres away. In cases like that, solo patrols should not be an option. Do I understand that correctly?

**Mr. Dupuis:** As Mr. Duggan mentioned earlier, the exclusions are so broad that RCMP managers could argue that it was covered by the exclusions.

As for solo patrols, the issue can be considered in one of two ways. We also have contracts with cities. In municipalities, the backup officer could be quite close, in the next neighbourhood over, say; but up North, the backup officer could be, as you pointed out, 100 kilometres away, or an hour-and-a-half plane ride away. It's an entirely different set of circumstances.

In Quebec, when Senator Dagenais was head of his union, decisions on solo patrols were made in three specific cases, or three specific regions. A labour arbitrator set out some basic conditions. First, it was determined that, for a solo patrol, contact had to be maintained at all times with the central station. Second, the officer's calls had to be responded to within five to eight minutes. I can't quite recall the specifics of the third requirement, but it was related to that.

The Sûreté du Québec allowed solo patrols in very rural areas, with smaller populations, but someone was always available to assist, if need be.

In our case, some detachments ran on just two people: the off-duty officer and the backup officer, and vice versa. That doesn't leave much time for sleep in between.

**Senator Carignan:** My second question is for Mr. Jolicoeur. Your report indicates the number of police officers per capita. In taking a closer look, I gathered that the number was lower in areas covered by the RCMP than in other jurisdictions. Do you have an explanation for that?

Not only are there fewer police officers, but the crime severity index is also higher. Did I understand that correctly? Would you care to comment on that?

**Mr. Jolicoeur:** I would imagine that, historically speaking, it was a matter of resources. Obviously, that's the nature of the areas covered by the RCMP and the challenges it has to deal with. The northern parts of provinces are home to many remote detachments, in remote areas with smaller populations.

Je comprends que la possibilité d'assigner un agent en renfort après certaines heures, dans certains horaires de travail, n'est pas négociable et est complètement exclue de la négociation. Faites-vous la même lecture que moi?

C'est fondamental surtout quand on pense que la GRC couvre une grande partie du territoire, comme dans le Grand Nord. L'agent en renfort pourrait se trouver à 100 kilomètres de distance. La patrouille en solo ne devrait pas être considérée dans ces cas. Est-ce que je comprends bien?

**M. Dupuis :** Comme M<sup>e</sup> Duggan l'a mentionné tantôt, les exclusions sont tellement vagues que les gestionnaires de la GRC pourraient prétendre que c'est exclu.

En ce qui a trait à la patrouille solo, il y a deux façons de voir les choses, ou deux différents volets. Nous avons aussi des contrats avec des villes. Dans les villes, l'agent en renfort peut se trouver tout près, dans un quartier avoisinant, alors que dans le Grand Nord, comme vous le disiez, il peut être à 100 kilomètres de distance, à une heure et demie d'avion. C'est très différent.

Au Québec, lorsque le sénateur Dagenais était président de son syndicat, des décisions ont été rendues dans trois cas particuliers ou trois régions particulières concernant la patrouille solo. Des exigences de base avaient été décrétées par un arbitre du travail. Premièrement, il avait été déterminé que, pour une patrouille solo, le contact avec la centrale devait être constant; deuxièmement, une réponse à nos appels devait être fournie en cinq à huit minutes. Pour ce qui est du troisième critère, je ne m'en souviens pas exactement, mais c'était relié à cela.

Concernant la Sûreté du Québec, la patrouille en solo était permise dans les zones très rurales, là où la population est moins nombreuse, sauf qu'il y avait quand même toujours quelqu'un qui était prêt à répondre.

Dans notre cas, certains détachements comprennent deux personnes, donc l'agent qui n'est pas en service est le renfort, et vice versa. Cela ne laisse pas beaucoup de temps pour dormir entre les deux.

**Le sénateur Carignan :** Ma deuxième question s'adresse à M. Jolicoeur. Dans votre rapport, on peut constater le taux de policiers par habitant. En le regardant de plus près, j'ai compris que, dans les endroits couverts par la GRC, le nombre de policiers par habitant est moins important que dans les autres juridictions. Avez-vous une explication à me fournir à ce sujet?

Non seulement le nombre de policiers est moins élevé, mais l'indice de gravité des crimes est plus élevé. Ai-je bien lu? Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**M. Jolicoeur :** J'imagine que, historiquement, c'est une question de ressources. C'est évidemment la nature des territoires et la nature des défis auxquels la GRC doit faire face. On trouve beaucoup de détachements isolés dans le nord des provinces, dans des endroits isolés, là où la population est moins importante en nombre.

This analysis was carried out to justify our proposals, our views on the overall relative compensation of RCMP officers versus eight police forces. Thus, in addition to comparing overall compensation — overall remuneration — we made sure that, at least, in terms of work-related challenges, it was equivalent. That's one of the Treasury Board's criteria used to define remuneration, from the perspective of the employer, so that, at least their challenges are similarly substantial.

We also compared the different situations that are found in small, remote municipalities that are located near each other and that face the same kinds of challenges. We compared the resources allocated by the Sûreté du Québec and the Ontario Provincial Police, for example, to those allocated to the RCMP in small municipalities close to each other.

In many cases, there were significant differences. However, our goal was not to pass judgment in that regard; it was to justify our reasoning when we compare the overall remuneration of the RCMP to that of other police forces. We noticed a gap that became more and more pronounced over the years that added up — according to the indicators used — to a difference of about 10 per cent less for the RCMP.

[English]

**The Chair:** Colleagues, we're coming to the end of our time. We have three more questioners. I would ask that you be more concise in your preambles and get to your questions quicker. To the witnesses, please be concise as well.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Senator Carignan mentioned solo patrols, and the third element that you no longer remembered was the issue of whether to assign a police officer on standby at home. Given the distances involved, a police officer remained on standby at home, and was paid. The officer was not on duty, but had to be ready to respond.

I would like to go back to the exclusions, because, when we are talking about solo patrols, we are talking about occupational health and safety. In Quebec, the employer is responsible for occupational health and safety. When you have a union, you work in tandem with the employer on health and safety in the workplace, and therefore there are often union representatives —

[English]

**The Chair:** Senator Dagenais, excuse me. Could you ask your question? We're running out of time.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Mr. Duggan made it quite clear that the exclusions are vague, but when we are talking about unionizing RCMP officers, do you agree that the focus should really be on

Cette analyse avait été faite pour justifier nos propositions, nos vues concernant la compensation globale relative entre les agents de la GRC et huit corps policiers. Donc, en plus de comparer la compensation globale, la rémunération globale, on s'est assuré que, au moins, en matière de défis liés au travail, c'était équivalent. C'est un des critères du Conseil du Trésor pour définir la rémunération, d'une perspective de l'employeur, que, au moins, leurs défis sont aussi grands.

On a aussi comparé les différentes situations qu'on peut retrouver dans les petites municipalités isolées, mais qui sont situées l'une près de l'autre, et qui font face au même genre de défis. On comparait les ressources allouées par la Sûreté du Québec ou la Police provinciale de l'Ontario, par exemple, à celles accordées à la GRC dans une petite municipalité très rapprochée.

Dans bien des cas, il y avait des différences importantes. Cependant, notre but n'était pas de porter un jugement à ce sujet, c'était de justifier que nous avons raison lorsque nous comparions la rémunération globale de la GRC par rapport aux autres corps policiers. Nous avons constaté une diminution de plus en plus importante au fil des années, pour arriver, selon les indicateurs utilisés, à une différence d'environ 10 p. 100 en défaveur de la GRC.

[Traduction]

**Le président :** Chers collègues, nous arrivons à la fin de notre temps. Nous avons trois autres intervenants. Je vous demande d'être plus concis dans vos préambules et de poser vos questions plus rapidement. Je demanderais également aux témoins d'être plus concis.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Le sénateur Carignan a fait mention de la patrouille solo, et le troisième élément dont vous ne vous souveniez plus, c'était la question d'assigner un policier en disponibilité à son domicile. Compte tenu des distances, un policier restait en disponibilité à son domicile, et il était payé. Il n'était pas en devoir, mais il devait être prêt à intervenir.

Je voudrais revenir aux exclusions, parce que, quand on parle de la patrouille solo, on parle de santé de et sécurité au travail. Au Québec, l'employeur a une responsabilité en matière de santé et de sécurité au travail. Quand on a un syndicat, on travaille paritairement avec l'employeur sur la santé et la sécurité au travail, donc ce sont souvent les représentants syndicaux...

[Traduction]

**Le président :** Excusez-moi, sénateur Dagenais. Pourriez-vous poser votre question? Le temps presse.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** M<sup>c</sup> Duggan l'a bien fait sentir, les exclusions sont floues, mais quand on parle de la syndicalisation des policiers de la GRC, êtes-vous d'accord avec moi que vous

occupational health and safety, at least when it comes to equipment, training and especially solo patrols, which is a major issue for the RCMP, given the territory it covers?

**Mr. Dupuis:** I couldn't agree with you more, senator. I would add that minimum service levels also pose a big problem today, because we are understaffed everywhere.

In addition, as was mentioned this morning, there's a reason for integrity studies. They even try to buy time. We are pushed to our limits and beyond, so there's burnout in the ranks.

[English]

**Senator Day:** Mr. Jolicoeur, first of all, your survey indicated that those surveyed — and there were quite a few of them; you got a very good response — indicated they wanted a regime that recognized the difference between the normal public servant and the RCMP. Do you feel that we have achieved that in this particular legislation?

**Mr. Jolicoeur:** Well, there are some differences, but, interestingly enough, some of the differences have to do with elements that some of you are not comfortable with. The regime treats both sides slightly differently because there are provisions in the bill that are specific to the RCMP.

To what extent would the members — because I don't have a view — be comfortable with that? Are they far enough from the rest of the public service? I'm not sure. You could be more clearly separate and different by using specific legislation for the RCMP. You could achieve that, but I don't see any reason why it could not be achieved within the PSLRA by being specific enough for the RCMP.

The concern that they might have — and this was raised this morning — is the availability of arbitrators or mediators that are specifically knowledgeable about the police environment as opposed to the generalists that we have right now. To what extent the results would be sufficient, I don't know, but theoretically, it can be achieved within the existing legislation. To what extent this bill has achieved it, well, it's for people —

**The Chair:** Senator Day, can you be short? We are running out of time and Senator Kenny is on the list.

**Senator Day:** My question can be short. We didn't get this done by May 16, which was the Supreme Court extended deadline. What is the impact of that? Is the Public Service Labour Relations Act in force now and are they where they don't want to be?

devriez être très axés sur la santé et la sécurité au travail, ne serait-ce qu'en ce qui a trait aux équipements, à la formation et surtout à la patrouille solo, qui est un enjeu majeur dans le cas de la GRC, compte tenu des territoires qui sont couverts?

**M. Dupuis :** Je ne peux qu'être d'accord avec vous, sénateur. Je vous dirais qu'on a aussi les niveaux minimaux de service qui posent un gros problème aujourd'hui, parce qu'on manque d'effectifs partout.

D'ailleurs, cela a été mentionné ce matin, ce n'est pas pour rien que des études d'intégrité sont menées. Ils essaient même d'acheter du temps. Nous sommes utilisés au maximum et davantage, donc il y a de l'épuisement dans les rangs.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Monsieur Jolicoeur, tout d'abord, votre sondage a indiqué que les personnes interrogées — et les répondants étaient nombreux — voulaient un régime qui fasse la distinction entre les fonctionnaires et les membres de la GRC. Pensez-vous que nous y avons réussi dans ce projet de loi?

**M. Jolicoeur :** Eh bien, il y a des différences, mais, fait intéressant, certaines se rapportent à des aspects que certains d'entre vous n'apprécient pas particulièrement. Le régime traite les deux parties un peu différemment parce que le projet de loi contient des dispositions qui s'appliquent exclusivement à la GRC.

À quel point les membres de la GRC — car moi je n'ai pas d'opinion — sont à l'aise avec cela? Sont-ils assez loin du reste de la fonction publique? Je n'en suis pas sûr. Vous pourriez faire la distinction plus clairement en formulant une loi spéciale pour la GRC. Vous pourriez le faire, mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas y arriver aussi en ajoutant suffisamment de précisions touchant la GRC dans la LRTFP.

Ce qui pourrait les inquiéter — et la question a été soulevée ce matin — c'est la disponibilité d'arbitres ou de médiateurs qui connaissent bien le milieu de la police, par opposition aux généralistes que nous avons en ce moment. Dans quelle mesure les résultats seraient suffisants, je l'ignore, mais théoriquement, cela peut se faire dans la législation en vigueur. Dans quelle mesure ce projet de loi y est arrivé, eh bien, il appartient aux gens...

**Le président :** Sénateur Day, pourriez-vous raccourcir? Nous n'avons presque plus de temps et le sénateur Kenny doit encore intervenir.

**Le sénateur Day :** Ma question peut être courte. Nous n'avons pas réussi à le faire pour le 16 mai, qui était la date limite prolongée imposée par la Cour suprême. Quelles en sont les conséquences? La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique est-elle en vigueur aujourd'hui et les membres de la GRC se retrouvent-ils là où ils ne voulaient pas être?

**Mr. Champ:** In my opinion, it is a grey zone. There's no specific provision. I would say that the provisions are struck down. Hypothetically, I suppose, RCMP members could try to apply for certification under the Public Service Labour Relations Act. That would be one avenue.

One thing I can tell you, senator, is that RCMP commissioner has rolled back the representation. I'm not sure if this committee is aware, but the staff representation program has been cut. Now, ironically — perversely, I would say — members are in a worse situation than they were before the judgment. It looks like it is going to prevail until an association gets certified, which might be a couple years down the road. That's a serious issue and concern that violates the spirit of the act, in my opinion.

**Senator Kenny:** Mr. Jolicoeur, I have here — I assume it is your work — a comparison between Wabowden and Pickle Lake. It compares the OPP detachment in Pickle Lake to the RCMP attachment at Wabowden, two communities of roughly the same size but a dramatic difference in that for 420 residents, the OPP had 12 officers assigned; and for 550 residents, the RCMP had three regular members assigned.

When we received our technical briefing, we talked about under-staffing. The message we got was that the communities they're policing couldn't afford to have more officers.

What sort of reaction did you get when you put forward these comparisons on it? What is the solution where you have a community that needs more officers if it's going to provide backup, but the community is impoverished? What's the solution that one should try and arrive at?

**Mr. Jolicoeur:** Our purpose was not to resolve that problem. Our purpose was to measure it and use it in making a case for proper compensation for members.

Obviously, the solution to the deployment of resources within the RCMP requires quite a few other pieces of input. For instance, there are different kinds of arrangements with different provinces, municipalities and even First Nation reserves. The deployment of resources in each case is based upon third-party agreements, provinces being the big one. Those things are negotiated. At the end of the day, if the government wanted to spend more or change the model, they could. No matter what, however, it will require a lot of money and resources.

**Senator Kenny:** A subsidy?

**Mr. Jolicoeur:** It is a resource question.

**Senator Kenny:** Thank you.

**M. Champ :** À mon avis, c'est une zone grise. Il n'y a pas de disposition concrète. Je dirais que les dispositions ont été invalidées. Je suppose qu'en théorie, les membres de la GRC pourraient essayer de demander l'accréditation en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Ce serait une des voies possibles.

Ce que je peux vous dire, sénateur, c'est que le commissaire de la GRC a réduit la représentation. Je ne sais si ce comité est au courant, mais le programme de représentation du personnel a été coupé. Ironie — pour ne pas dire perversité — du sort, j'affirmerais que les membres sont dans une situation pire que celle d'avant le jugement et on dirait qu'elle va prévaloir jusqu'à ce qu'une association obtienne l'accréditation, ce qui pourrait prendre quelques années encore. C'est un problème grave et préoccupant qui va à l'encontre de l'esprit de la loi, à mon avis.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur Jolicoeur, j'ai devant moi une comparaison entre Wabowden et Pickle Lake — je présume que c'est votre travail. Il compare le détachement de la Police provinciale à Pickle Lake à l'unité de la GRC à Wabowden, deux localités d'à peu près la même taille, mais avec une énorme différence dans la mesure où pour 420 habitants, la Police provinciale avaient 12 policiers alors que pour 550 habitants, la GRC n'avait affecté que trois membres du rang.

Lorsque nous avons reçu notre séance d'information technique, nous avons parlé du manque de personnel. On nous a expliqué que les localités ne pouvaient pas se permettre d'avoir plus de policiers.

Comment a-t-on réagi quand vous avez présenté ces comparaisons? Que faites-vous quand une localité a besoin de plus de renforts, mais elle n'en a pas les moyens? Quelle est la solution?

**M. Jolicoeur :** Nous n'avions pas l'intention de résoudre ce problème. Notre but était de le mesurer et de l'utiliser pour souligner le besoin de rémunérer les policiers comme il faut.

De toute évidence, la solution au déploiement des ressources au sein de la GRC dépend de beaucoup d'autres facteurs. Par exemple, il existe divers types d'arrangements avec différentes provinces, les municipalités et même les réserves des Premières Nations. Le déploiement des ressources dans chaque cas dépend des accords conclus avec des tiers, surtout avec les provinces. Ces aspects sont négociés. En définitive, si le gouvernement souhaite dépenser davantage ou changer le modèle, il le peut. D'une façon ou d'une autre, il faudra beaucoup d'argent et de ressources.

**Le sénateur Kenny :** Une subvention?

**M. Jolicoeur :** C'est une question de ressources.

**Le sénateur Kenny :** Merci.

**The Chair:** Colleagues, we're just a bit past time here. I have one question about the Senate report that was passed about two years ago and which recommended an ombudsman to be put in place for the rank and file within the RCMP. Mr. Dupuis, do you want to give a quick comment on that?

**Mr. Dupuis:** I don't believe an ombudsman would be able to do anything with regard to harassment. We need to sit down and be equal partners with management to get to the bottom of the problem and then resolve it.

**The Chair:** Thank you very much for coming.

Joining us in our fourth panel are Mr. Rae Banwarie, President, Mounted Police Professional Association of Canada; Mr. Peter Engelmann, Partner, Goldblatt Partners; and also joining us is Mr. Brian Sauvé, Co-Chair, National Police Federation.

I will invite Mr. Banwarie to make a statement.

**Rae Banwarie, President, Mounted Police Professional Association of Canada:** Thank you, everyone. Good afternoon, honourable members of this committee. My name is Rae Banwarie, and I'm President of the Mounted Police Professional Association of Canada. Thank you for giving us the opportunity to address this committee regarding Bill C-7.

Our association, MPPAC, is a national, non-profit police association which represents regular members of the RCMP in every region of the country. Our executive is not compromised of the any of the individuals who are part of the employer-run and manipulative program known as the SRP, or SRR later on.

MPPAC is seeking to become the certified bargaining agent for all non-commissioned members of the RCMP. We've been involved in the RCMP association movement since 1994 in our first inception as the EDMA, which is the E Division Members Association, later rebranded as the BCMPPA, now as the national body, MPPAC.

We've advocated for members in grievances, codes of conduct cases and compassionate transfers in the workplace. We've advocated on behalf of our members at the commanding officer level, the commissioner of the RCMP level and public safety minister level, in some of the situations we have had to deal with. In all of these situations, we have sought accountability and redress for our members. We have been successful, unlike the failures found in the management-controlled SRP program. I'm also a board member of the Canadian Police Association and have met a few of you already in previous RCMP labour matters.

**Le président :** Chers collègues, nous venons tout juste de dépasser notre temps. J'ai une question au sujet du rapport du Sénat qui a été adopté il y a environ deux ans et qui recommandait la mise en place d'un ombudsman pour les membres du rang et civils de la GRC. Monsieur Dupuis, pourriez-vous faire un commentaire très rapidement?

**M. Dupuis :** Je ne crois pas qu'un ombudsman serait en mesure de faire quoi que ce soit en ce qui concerne le harcèlement. Nous devons nous asseoir en partenaires égaux avec la direction pour aller au fond du problème et le résoudre.

**Le président :** Merci beaucoup d'être venu.

Pour notre quatrième groupe de témoins, nous accueillons M. Rae Banwarie, président de l'Association professionnelle de la police montée du Canada; M. Peter Engelmann, associé de la firme Goldblatt Partners; ainsi que M. Brian Sauvé, coprésident de la Fédération de la Police Nationale.

J'invite M. Banwarie à prendre la parole.

**Rae Banwarie, président, Association professionnelle de la police montée du Canada :** Merci et bonjour à tous. Je m'appelle Rae Banwarie et je suis le président de l'Association professionnelle de la police montée du Canada. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous parler au sujet du projet de loi C-7.

Notre association, l'APPMC, est une association nationale sans but lucratif, qui représente les membres réguliers de la GRC dans toutes les régions du pays. Notre direction ne compte aucune des personnes qui font partie du programme manipulateur du patronat connu sous le nom de SRP ou plus tard, SRR.

L'APPMC cherche à être accréditée en tant qu'agent négociateur pour tous les membres du rang de la GRC. Nous participons au mouvement associatif de la GRC depuis 1994. À l'origine, il s'agissait de l'EDMA, à savoir l'Association des membres de la Division E, qui a été plus tard rebaptisée la BCMPPA, qui est devenue l'organisation nationale, soit l'APPMC.

Nous avons défendu des membres dans le cadre de griefs, de cas se rapportant aux codes de conduite et de mutations pour des motifs de compassion. Il nous est arrivé de nous porter à la défense de nos membres au niveau du commandant, du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique. Dans toutes ces situations, nous avons exigé des comptes et cherché réparation pour nos membres, et nous avons réussi, contrairement au programme SRP contrôlé par le patronat, qui a connu des échecs. Je suis également membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des policiers et j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous dans le

I will highlight some of the amendments we would like to see in Bill C-7, and it's not restricted. Ideally we would like to see all the amendments removed from the legislation. I will touch on some of the key ones we want to highlight, starting on page 2 of our brief, with staffing levels and equipment.

Members of the RCMP are being killed on the job. We've had Mayerthorpe, Spiritwood, Moncton, St. Albert and now the tragedy in Fort McMurray, in which many of our members were placed in harm's way. In all of these incidents, inadequate resourcing, inadequate training and inadequate equipment have all caused death and/or serious injury to our members. The RCMP is being charged with four violations, as everyone knows, under the Canada Labour Code, and this supports our position that the RCMP cannot be trusted to protect its own members' health and safety on its own.

When are we going to end this and give the ability to protect and provide the mandatory safety, equipment and resourcing standards that are already enshrined in many other police collective agreements nationwide?

I ask this of you: What if it was your daughter or son or family in the RCMP? Would you allow them to be put at unnecessary risk? We all know the answer to that is no.

We know that police work is inherently dangerous, but we must put processes in place to reduce these risks. Without us being able to negotiate these things in our collective bargaining agreement, our CBA, our government is putting our members' safety and our members' lives at risk and jeopardizing public safety.

Page 2 of our brief speaks to the minimum staffing levels, and there we've noted that article 22 of the Toronto Police Service CBA deals with this matter. It is addressed in other collective bargaining agreements in other police agencies like Niagara, Sudbury and Windsor. This must be included in our first collective bargaining agreement.

Another point I will briefly touch on is harassment. This issue must be included in our collective bargaining agreement. The management of the RCMP has had the old RCMP Act and now the Enhancing Royal Canadian Mounted Police Accountability Act, and they have failed to reduce this issue to the level it should be. We're not going to get rid of it altogether, but we need to put processes in place that will allow us to minimize it. There are class action lawsuits being filed by hundreds of members, and we believe this will continue until we put mechanisms in place to reduce it.

cadre de dossiers antérieurs portant sur les relations de travail à la GRC.

Je vais mettre en relief certains des amendements que nous aimerions voir dans le projet de loi C-7, parmi d'autres. Idéalement, nous aimerions que toutes les modifications soient retirées de la mesure législative. Je vais aborder quelques-uns des principaux amendements, à partir de la page 2 de notre mémoire, qui porte sur les niveaux de dotation et l'équipement.

Des membres de la GRC sont tués au travail. Nous avons eu droit à Mayerthorpe, Spiritwood, Moncton, Saint-Albert et à présent à la tragédie de Fort McMurray, où la vie de plusieurs de nos membres a été mise en danger. Dans tous ces incidents, des fonds insuffisants accompagnés d'une formation et d'un équipement inadéquats ont causé la mort ou des blessures graves à nos membres. Comme tout le monde le sait, la GRC est accusée de quatre infractions au Code canadien du travail, ce qui vient renforcer notre opinion, c'est-à-dire qu'on ne peut se fier à la GRC pour protéger la santé et la sécurité de ses propres effectifs.

Quand allons-nous mettre fin à cette situation et respecter les normes obligatoires de sécurité, d'équipement de protection et de ressourcement qui font déjà partie intégrante de beaucoup d'autres conventions collectives de la police à l'échelle nationale?

Je vous le demande : Et si c'était votre fille, votre fils ou l'un de vos proches qui travaillait à GRC? Voudriez-vous qu'ils soient obligés de prendre des risques inutiles? Nous connaissons tous la réponse à cette question et c'est non.

Nous savons que le travail de la police comporte des dangers intrinsèques, mais nous devons adopter des processus pour réduire ces risques. En nous empêchant de pouvoir négocier ces aspects au moyen de notre convention collective, notre gouvernement met en danger la vie et la sécurité de nos en plus de compromettre la sécurité publique.

La page 2 de notre mémoire porte sur les niveaux de dotation minimale et signale que la question est abordée dans la clause 22 de la convention collective des services policiers de Toronto et dans d'autres, telles celles de Niagara, Sudbury et Windsor. Cet aspect doit être inclus dans notre première convention collective.

Un autre aspect que je vais brièvement aborder est celui du harcèlement. Cette question doit être incluse dans notre convention collective. Malgré le fait de disposer de l'ancienne Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et maintenant la Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada, le patronat n'a pas réussi à réduire ce problème au niveau où il devrait être. Nous ne saurions nous en débarrasser complètement, mais nous devons mettre en place des processus qui nous permettront de le réduire au minimum. Des centaines de membres ont entamé des poursuites collectives et nous pensons que cela va continuer jusqu'à ce que nous mettions en place des mécanismes de réduction du harcèlement.



The old SRP program failed to deal with harassment, and the new program that the commissioner has created, called the Member Workplace Services Program, is a new SRR with a new, different name on it. It's the same process. It will also fail, mainly because it is controlled by management, it is not independent and it is not impartial. The issue of harassment and discipline must be brought under the collective agreement so that it can be dealt with in an open and transparent manner.

Some police agencies, like Niagara Regional Police Department and Winnipeg Police Department, have mechanisms that address harassment in their collective bargaining agreements. Without harassment being included in the collective agreement, we're helping to further this issue to allow it to reproduce and flourish in the RCMP. That's why we must address it.

In the legislation, paragraph 238.19(c) of the legislation, we must delete the reference there. Our recommendations are found on page 3 of the brief.

I'm here with Peter Engelmann of Goldblatt Partners, who can speak to the other restrictions set out in our brief and our concerns about the question of affiliation, which is a big piece as well.

**Peter Engelmann, Partner, Goldblatt Partners:** I'm here to answer questions.

**The Chair:** Do you have a prepared statement?

**Mr. Engelmann:** A brief one, if there's time.

**The Chair:** You just follow up on Mr. Banwarie, then.

**Mr. Engelmann:** Let's not forget why we're here, honourable senators. We're here because of a decision from the Supreme Court of Canada last January, a very insightful decision that talks at great length about the importance of meaningful collective bargaining. I'm not going to read to you from it, but have a look at paragraphs 58, 68, 70, 71 and 99. It could not be clearer about what the Supreme Court of Canada is telling us about not restricting collective bargaining in an unnecessary way. Otherwise, it is not meaningful, and otherwise it is a breach of section 2(d), freedom of association, of the Charter.

We know that successive governments did not deal with this anomaly — the anomaly being that the RCMP was the only major police force in this country that was not allowed to unionize. Let's not pass a bill that again treats the RCMP as an anomaly, with more restrictions on collective bargaining than any other police legislation in this country.

I'll leave you with that. I'm here to answer your questions on some of the restrictions and on affiliation, if you have any. Thank you.

L'ancien programme SRP n'a pas réussi à lutter contre le harcèlement, et le nouveau programme que le commissaire a créé, appelé programme de services aux membres en milieu de travail, est un nouveau SRR avec un nom différent. Le processus est le même et il est voué à l'échec lui aussi parce qu'il est contrôlé par le patronat, et il n'est ni indépendant ni impartial. La question du harcèlement et de la discipline doit faire partie de la convention collective afin qu'elle puisse être traitée de manière ouverte et transparente.

Certains services policiers, comme ceux de la région de Niagara et de Winnipeg, prévoient des mécanismes qui traitent du harcèlement dans leurs conventions collectives. Si le harcèlement n'est pas inclus dans la convention collective, nous contribuons à aggraver le problème en lui permettant de se reproduire impunément à la GRC. Voilà pourquoi nous devons y remédier.

Nous devons supprimer le renvoi dans l'alinéa 238.19c) de la loi. Nos recommandations se trouvent à la page 3 du mémoire.

Je suis accompagné de Peter Engelmann de Goldblatt Partners, qui peut parler des autres restrictions énoncées dans notre mémoire et de nos préoccupations au sujet de la question de l'affiliation, majeure elle aussi.

**Peter Engelmann, associé, Goldblatt Partners :** Je suis ici pour répondre à vos questions.

**Le président :** Avez-vous préparé une déclaration?

**M. Engelmann :** Une très courte, s'il y a assez de temps.

**Le président :** Dans ce cas, poursuivez les propos de M. Banwarie.

**M. Engelmann :** Il ne faut pas oublier pourquoi nous sommes ici, mesdames et messieurs. Nous sommes ici à cause d'une décision de la Cour suprême du Canada en janvier dernier, une décision très judicieuse qui parle longuement de l'importance d'une négociation collective significative. Je ne vais pas vous lire tout cela, mais je vous invite à parcourir les paragraphes 58, 68, 70, 71 et 99. La Cour suprême du Canada nous avertit on ne peut plus clairement de ne pas restreindre la négociation collective de façon inutile. Autrement, la négociation ne peut être significative et c'est une violation de l'alinéa 2d) de la Charte, qui porte sur la liberté d'association.

Nous savons que les gouvernements successifs n'ont pas réglé cette anomalie — l'anomalie étant que la GRC est le seul corps policier majeur du à ne pas être autorisé à se syndiquer. Il ne faut pas adopter un projet de loi qui traite à nouveau la GRC comme une anomalie en imposant plus de restrictions à la négociation collective que toute autre loi sur la police dans ce pays.

Je vous laisse avec cet ordre d'idées. Je suis ici pour répondre à vos questions sur certaines restrictions et sur l'affiliation, si vous en avez. Je vous remercie.

**Brian Sauvé, Co-Chair, National Police Federation:** Good afternoon, Mr. Chair, committee members and guests. My name is Brian Sauvé. I'm a regular member of the RCMP. I'm also the Co-chair of the National Police Federation. It is my honour to serve Canadians on a daily basis as a member of the RCMP.

Thank you for the opportunity to appear before you today on behalf of the over 2,000 regular members and reservists of the RCMP who are members of the National Police Federation and serve across Canada and internationally. My associate Peter Merrifield was scheduled to attend with me, but due to a last-minute operational requirement — apparently the Governor General is in Kingston today — he was unable to. Mr. Merrifield made a request to have Mr. Edward Aust attend as an adviser for the MPAO, and he is here with me.

As you will note from the brief we submitted last week, the NPF has many concerns with Bill C-7, namely the exclusions from collective bargaining and the lack of a requirement for the chair of an arbitration committee to have some police-specific arbitration experience. I know the labour relations employment board will be tasked under this legislation to hire two more who have police-specific experience, but nowhere does it speak to the chair of an arbitration board having that experience.

Both of these issues are directly linked to the need to make a clear distinction — this has been a long-running battle within the RCMP — between the role and function of members in the RCMP and the broader public service.

We had that opportunity within this legislation, and in a nutshell, members of the RCMP are provided with abilities, rights and privileges as part of their sworn duty that few other public servants enjoy, some of those being the ability to take a life or suspend someone's liberty. In executing these duties, the Canadian public expects that members of the RCMP will be able to do so without any actual or perceived interference. Bill C-7, as presently written, enshrines that interference in law.

In addition, there seems to be some great interest and debate about the notion of a secret ballot, which we also have an opinion on, should you have a question about that later.

Your work here is very important to our membership, and we welcome any questions the committee may have. I will now turn it over to Mr. Aust for his opening remarks.

**A. Edward Aust, Lawyer, Mounted Police Association of Ontario:** Ladies and gentlemen, I would like to thank you for the opportunity to speak briefly about what I consider to be most serious legislation dealing with the police, not only in Canada but in Canada as a whole.

**Brian Sauvé, coprésident, Fédération de la police nationale :** Bonjour, monsieur le président, membres du comité et invités. Je m'appelle Brian Sauvé et je suis membre du rang de la GRC. Je suis également le coprésident de la Fédération de la police nationale. J'ai l'honneur de servir les Canadiens sur une base quotidienne en tant que membre de la GRC.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui au nom des plus de 2 000 membres du rang et réservistes de la GRC qui sont membres de la Fédération de la police nationale et qui travaillent partout au Canada et à l'échelle internationale. Mon associé Peter Merrifield devait assister avec moi, mais il n'a pu m'accompagner en raison d'une exigence opérationnelle de dernière minute — apparemment le gouverneur général est à Kingston aujourd'hui. M. Merrifield a demandé que M. Edward Aust soit présent à titre de conseiller pour l'APMO, et c'est donc lui qui m'accompagne.

Comme vous le constaterez dans le mémoire que nous avons présenté la semaine dernière, la FPN a beaucoup de préoccupations à l'égard du projet de loi C-7, notamment en ce qui a trait aux exclusions de la négociation collective et à la non-obligation du président d'un comité d'arbitrage d'avoir une certaine expérience d'arbitrage dans le domaine concret de la police. Je sais qu'en vertu de cette loi, la Commission des relations de travail sera chargée d'embaucher deux autres personnes ayant une expérience concrète en la matière.

Ces deux questions sont directement liées à la nécessité de faire une distinction claire entre le rôle et la fonction des membres de la GRC et celle des fonctionnaires en général, ce qui a été une bataille de longue haleine à la GRC.

Ce projet de loi nous en a donné l'occasion et en un mot, lors de leur assermentation, les membres de la GRC se font attribuer des aptitudes, droits et privilèges dont peu d'autres fonctionnaires jouissent, notamment la capacité de prendre une vie ou de suspendre la liberté de quelqu'un. Dans l'exécution de ces fonctions, le public canadien s'attend à ce que les membres de la GRC pourront s'acquitter de leurs tâches sans aucune ingérence réelle ou perçue. Tel qu'il est actuellement rédigé, le projet de loi C-7 enchâsse cette ingérence dans la loi.

Par ailleurs, il semble y avoir énormément d'intérêt et de débat sur la notion d'un scrutin secret, et nous avons notre avis au sujet de cela également, au cas où vous auriez une question à ce sujet plus tard.

Le travail que vous faites ici est très important pour nos membres et nous serons heureux de répondre à vos questions. Je cède maintenant la parole à M. Aust pour ses remarques liminaires.

**A. Edward Aust, avocat, Association de la police montée de l'Ontario :** Mesdames et messieurs, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de parler brièvement de ce que je considère être la plus grave des lois concernant la police, et ce, dans l'ensemble du Canada.

The RCMP, in my humble view, has taken an approach to this legislation that is, I would say, the first nail in the coffin of harmonious relationships with police members in the RCMP. If this legislation is to be passed as is, I would suggest to you it will set back relationships with the RCMP to before there was a div rep program.

The police are the gatekeepers of the criminal justice system. They have powers that the courts do not have. A judge cannot take a life. A judge cannot arrest. A judge cannot lead a prosecution. In sum, there's been confusion not only in the RCMP about this legislation but there's been confusion across the country about the role that the RCMP officer has as a subordinate employee subject to the commands and the role that an RCMP officer has as a public officer.

I will distribute my remarks to the members because in five minutes I can't relay this. The famous case is the case of *Roncarelli v. Duplessis*. In that case, the Supreme Court of Canada decided that a member of the civil service who holds an office, such as granting a liquor licence, cannot follow the orders of the premier. Mr. Duplessis removed a person with a liquor licence who happened to be a Jehovah Witness. That case in the Supreme Court was pleaded by my late professor F.R. Scott, who was the founding father of the CCF, which led to the NDP.

You will see I mentioned the unanimous decision of the Supreme Court of Canada in *Campbell*, also referred to as *Stinchcombe*. In that decision, the Supreme Court of Canada decided that a police officer is not a functionary like any other civil servant, and the reason is, as a public office-holder, when he arrests, investigates and prosecutes, he is not subordinate to the orders of anyone. This is a principle to protect the Canadian public against politicians using the police for their own purposes.

Now, we have had two recent commissioners whose behaviour was over the line. Theoretically, in law, I as a subordinate officer have the right to arrest him. Find out what happened to the whistle-blowers who reported on the scandal with the pensions and the people who reported about the behaviour in the corridors of a certain commissioner.

What I am suggesting to you here is none of this legislation — none of this legislation — deals with the two separate roles of police; they have two different functions. For example, if I'm a police officer, I can arrest the commissioner who crosses the line. Do you think, with the paramilitary structure that exists in the RCMP, that that's a reality or a possibility?

A senator this morning mentioned a certain situation.

À mon humble avis, la GRC a adopté une approche dans ce projet de loi qui est le premier clou dans le cercueil des relations harmonieuses avec ses membres. Si ce projet de loi doit être adopté tel quel, je vous augure que les relations de travail de la GRC reculeront au niveau où elles étaient avant qu'il n'y ait un programme de représentation des divisions.

Les policiers sont les gardiens du système de justice pénale. Ils ont des pouvoirs que les tribunaux n'ont pas. Un juge ne peut pas prendre une vie. Un juge ne peut pas arrêter quelqu'un. Un juge ne peut pas mener une poursuite. En somme, il y a eu confusion à propos de ce projet de loi non seulement à la GRC, mais dans le pays tout entier en ce qui a trait aux fonctions des membres de la GRC comme employés subordonnés assujettis aux commandements et au rôle qu'ils doivent jouer en tant que fonctionnaires.

Je vais distribuer mes remarques aux membres car je ne peux pas vous faire part de tout cela en cinq minutes. L'affaire la plus célèbre est la cause *Roncarelli c. Duplessis*. Dans ce cas, la Cour suprême du Canada a décidé qu'un fonctionnaire qui exerce une charge publique tel l'octroi d'un permis d'alcool, ne peut suivre les ordres du premier ministre. M. Duplessis a retiré le permis à une personne qui se trouvait être un témoin de Jehovah. Cette affaire devant la Cour suprême a été plaidée par mon regretté professeur F.R. Scott, père fondateur de la CCF, qui a été le précurseur du NPD.

Vous verrez que j'ai mentionné la décision unanime de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Campbell*, également désigné comme *Stinchcombe*. Dans ce cas, la Cour suprême du Canada a décidé que l'agent de police n'est pas un fonctionnaire comme les autres, car en tant que titulaire d'une charge publique, quand il arrête, enquête et poursuit, il n'est subordonné aux ordres de personne. Le principe consiste à protéger la population canadienne contre les politiciens qui utilisent la police pour leurs propres fins.

Or, nous venons d'avoir deux commissaires dont le comportement avait franchi certaines limites. Théoriquement, j'ai légalement le droit de les arrêter en ma qualité d'officier subordonné. Découvrez ce qui est arrivé aux dénonciateurs qui ont signalé le scandale des pensions et aux personnes qui ont fait des déclarations au sujet du comportement d'un certain commissaire dans les couloirs.

Ce que j'essaye de vous dire par là c'est qu'il n'y a rien dans cette loi — et je dis bien rien dans cette loi — qui porte sur les deux rôles distincts de la police; ils ont deux fonctions distinctes. Par exemple, si je suis un agent de la paix, je peux arrêter le commissaire qui franchit les limites. Compte tenu de la structure paramilitaire qui existe à la GRC, croyez-vous que ce soit une réalité ou une possibilité?

Un sénateur a fait allusion à une certaine situation ce matin.

[Translation]

Why isn't there redress for dismissal? It should be emphasized that someone who has the courage, as a peace officer, to make an arrest must be protected. Imagine if the commissioner, who has all the power, was the one who was arrested. We mustn't get things confused.

Police officers across the country must not be viewed as mere public servants. They must be viewed as independent, public office-holders. Upon reading the *Campbell* decision, we see that, when someone acts as an officer and office-holder, no one and nothing — other than that person's conscience — can control that person. It's their decision.

At the time of the APEC scandal, when Mr. Chrétien ordered a police officer to do certain things, the report indicated that there were some limits, and I included the relevant paragraphs.

Second, there is the issue of who the employers are. In the legislation now before you, it states that there is one employer, namely, the Treasury Board. However — on the contrary — there are, in fact, two employers: the Royal Canadian Mounted Police and the Treasury Board. One is responsible for certain work conditions, and the other, Treasury Board, is responsible for salaries.

The Supreme Court decision, in *Ontario Attorney General*, states the following.

[English]

The right to a meaningful process of collective bargaining is therefore a necessary element to the right to collectively pursue workplace goals . . .

[Translation]

It is not limited to salary. Passing a bill such as the one before you would be the equivalent of going against a decision of the Supreme Court of Canada.

In the second decision, in the matter involving the Mounted Police Association of Ontario, I would refer you to paragraph 72, and I quote:

[English]

The balance necessary to ensure the meaningful pursuit of workplace goals can be disrupted in many ways. Laws and regulations may restrict the subjects that can be discussed, or impose arbitrary outcomes. They may ban recourse to collective action by employees without adequate countervailing protections, thus undermining their bargaining power. They may make the employees' workplace goals impossible to achieve.

That's the Supreme Court of Canada. It seems this legislation has been proposed without taking into consideration what the Supreme Court has said. We're talking about Mr. Justice Louis

[Français]

Pourquoi n'y a-t-il pas de recours pour congédiement? J'insiste pour dire que la personne qui a le courage, en tant qu'officier de la paix, de faire l'arrestation de quelqu'un doit être protégée. Imaginez si le commissaire, qui a tout le pouvoir, était celui qui était arrêté. Il ne faut pas mélanger les cartes.

Les policiers, à travers le pays, ne doivent pas être considérés comme de simples fonctionnaires. Ils doivent être considérés comme détenteurs d'une position d'un office indépendant. En lisant la décision *Campbell*, on voit que, lorsque la personne agit comme officier et détenteur d'un office, sauf sa propre conscience, personne ne peut la contrôler. C'est sa décision.

Dans l'affaire de l'APEC, lorsque M. Chrétien a ordonné au policier de faire certaines choses, le rapport a indiqué qu'il y avait des limites, et j'ai inclus les paragraphes visés.

Deuxièmement, il y a la question à savoir qui sont les employeurs. Dans la législation que vous avez devant vous, on dit qu'il n'y a qu'un employeur, soit le Conseil du Trésor. Toutefois, au contraire, il y a deux employeurs : la Gendarmerie royale du Canada et le Conseil du Trésor. L'un a la responsabilité de certaines conditions de travail, et l'autre, le Conseil du Trésor, a la responsabilité des salaires.

La décision de la Cour suprême, dans l'affaire *Ontario Attorney General*, dit ce qui suit.

[Traduction]

Le droit à un processus véritable de négociation collective constitue donc un élément nécessaire du droit de poursuivre collectivement et de manière véritable des objectifs relatifs au travail...

[Français]

Ce n'est pas limité au salaire. Le fait d'adopter le projet de loi, tel que vous l'avez devant vous, sera l'équivalent d'aller à l'encontre de la décision de la Cour suprême du Canada.

Dans la deuxième décision, dans l'affaire liée à l'Association de la police montée de l'Ontario, je vous invite à lire le paragraphe 72, et je cite :

[Traduction]

L'équilibre nécessaire à la poursuite véritable d'objectifs relatifs au travail peut être rompu de maintes façons. Des lois et des règlements peuvent restreindre les sujets susceptibles de faire l'objet de négociation ou imposer des résultats arbitraires. Ils peuvent interdire l'action collective des employés sans offrir de mesures de protection adéquate en compensation et réduire ainsi leur pouvoir de négociation. Ils peuvent rendre impossible la réalisation des objectifs des employés relatifs aux conditions de travail.

Voilà pour la Cour suprême du Canada. Il semble que ce projet de loi ait été proposé sans prendre en considération ce que la Cour suprême a dit. Nous parlons du juge Louis LeBel, peut-être l'un

LeBel, perhaps one of the greatest jurists in Quebec. We're talking about the Chief Justice, who must be one of the most respected judges in the land. This is what they wrote, and this legislation hasn't taken it into consideration.

**The Chair:** Our time is short, sir. If you wanted to come to a conclusion, that would be great.

**Mr. Aust:** You've been very generous.

Finally, I'd just like to say that the Supreme Court has decided that, in the case of judges, salaries have to be independently decided because they hold office. I am not suggesting that the RCMP have to have independent salaries determined, but I would invite this committee to take note of what I've written on pages 46 and 47 with respect to safeguards to make sure that office-holders do not become tools of the government.

**The Chair:** Thank you, sir. We'll start with questioners.

**Senator White:** Thanks to all of you for being here. Mr. Aust, thanks for your passion.

I was reading a report by Professor Kent Roach in relation to police independence, and listening to you here and having heard you previously, I know the consideration you've given police independence.

When I look at the legislation, I ask myself the question whether or not the commissioner, who is a police officer, has the independence needed from the government based on this legislation, which would give him powers — because there are a number of items that are not excluded and not within the purview of government to labour negotiation but instead directly among the police officer, the commissioner and the government. Wouldn't you suggest that he is now under the direction of the government, which is contrary to policing in Canada?

**Mr. Aust:** You're raising a question that I can't answer in two minutes, so to please the chair, because I understand I'm subordinate, I would say simply this: You are raising serious questions, and that's why I would invite this committee to seek independent legal counsel on the propositions that I've submitted, because I believe to not do so would be irresponsible.

**Senator White:** In fact, in Canada we talk about the police being responsible to the law, not the lawmaker. We're very clear on that.

**Mr. Aust:** That's correct.

**Senator White:** My second question is also to you, if I may, Mr. Aust. I've read your CV and seen your work previously. I know you did work for the RCMP in 2012. Could you walk us through what was expected of you and what you produced?

des plus grands juristes du Québec. Nous parlons du président de la Cour suprême, qui doit être l'un des juges les plus respectés au pays. Voici ce qu'ils ont écrit et ce projet de loi n'en a pas tenu compte.

**Le président :** Nous ne disposons que de très peu de temps, monsieur. Ce serait parfait si vous pouviez conclure.

**M. Aust :** Vous avez été très généreux.

Enfin, je voudrais simplement dire que la Cour suprême a décidé que, dans le cas des juges, les salaires doivent être décidés de façon indépendante, car ils exercent leurs fonctions. Je ne suggère pas que la GRC doive faire déterminer les salaires indépendants, mais je voudrais inviter ce comité à prendre connaissance de ce que j'ai écrit aux pages 46 et 47 en ce qui concerne les mesures de sauvegarde qui permettraient de garantir que les titulaires de charges publiques ne deviennent pas des outils du gouvernement.

**Le président :** Merci monsieur. Nous allons commencer avec les questions.

**Le sénateur White :** Merci à tous d'être venus et merci à vous, monsieur Aust, pour la passion que vous y mettez.

Je lisais un rapport par le professeur Kent Roach sur l'indépendance de la police, et en vous écoutant et vous ayant entendu précédemment, je sais que vous vous êtes penchés sur la question.

Quand je parcours le projet de loi, je me pose la question de savoir si oui ou non le commissaire, qui est un agent de police, a suffisamment d'indépendance par rapport au gouvernement pour que des pouvoirs lui soient conférés en vertu de ce projet de loi, car il y a des éléments qui ne sont pas exclus et ne relèvent pas du gouvernement et la négociation a lieu directement entre l'agent de police, le commissaire et le gouvernement. Ne diriez-vous pas qu'il est alors sous la direction du gouvernement, ce qui est contraire aux normes de la police au Canada?

**M. Aust :** Vous soulevez une question à laquelle je ne peux pas répondre en deux minutes, alors pour faire plaisir au président, parce que je comprends que je lui suis subordonné, je dirais simplement ceci : Vous soulevez des questions sérieuses, et c'est pourquoi je voudrais inviter ce comité à consulter un conseiller juridique indépendant sur les propositions que je vous ai présentées, car je crois qu'il serait irresponsable de ne pas le faire.

**Le sénateur White :** En fait, au Canada, nous disons que la police doit répondre devant la loi, et non pas devant le législateur. Nous sommes très clairs à ce sujet.

**M. Aust :** Tout à fait.

**Le sénateur White :** Ma deuxième question s'adresse à vous également, si vous le permettez, monsieur Aust. J'ai lu votre CV et parcouru vos travaux. Je sais que vous avez travaillé pour la GRC en 2012. Pourriez-vous nous expliquer ce que l'on attendait de vous et ce que vous avez produit?

**Mr. Aust:** I was invited in 2012 by the commissioner and by the representatives of the people at the time to revisit the report that I did in 1997 which created the pay council. That document — unfortunately, I can't explain how — was never translated into French and didn't seem to receive much attention, but in it I dealt with the issues I'm raising here because I felt that it was impossible, given the state of relationships within the RCMP, to create the kind of harmony and good faith by only discussing salary. It is too narrow a subject, and anybody who has negotiated — in my previous life, I was senior adviser to the commissioner and I was a sworn civilian member of the RCMP. I also negotiated for 40 years as head of the employment law section at Stikeman Elliott in Montreal. I just recently retired as a practising lawyer.

I can tell you, if you read this report, you will see that the problems that are preventing progress in the culture with respect to the women, with respect to safety and all of these things will not be solved by discussing one item before an adjudicator and one item before the External Review Committee, and now you're going to create another document, a collective agreement. I suggest to you that it's going to be very difficult for any member to understand their rights and obligations. It's too complicated.

I listened to Senator Dagenais and to Senator Carignan, and I have to tell you that in Quebec, we've made a lot of progress with our laws. To not have a provision for an officer acting in his role as a statutory office, not subordinate to anybody, if he gets fired for doing what is to protect the Canadian people against unlawful arrest, he is going to file a grievance or go to adjudication with somebody named by the commissioner? This doesn't hold up in any sense to the principles of the Charter, nor to the principles of the rule of law. It is undemocratic.

**Senator White:** Mr. Chair, if I may, I have a copy of the document he's referring to. It's only in English. I'm not sure if the committee would be willing to accept it in one language only. It was never translated by the RCMP, obviously. It was deemed not to be released in 2012, but I think it's an important document.

**The Chair:** Can we just deem it as information?

**Senator White:** Yes, please, if you don't mind.

**Senator Ngo:** My question is for Mr. Banwarie or Mr. Aust. How important is it for RCMP members to be able to negotiate on issues like harassment? Why is the current system not working for members?

**Mr. Banwarie:** Thank you for the question, senator. The issue of harassment is directly tied to many parts of the legislation that should be addressed by our collective agreement. If you break it

**M. Aust :** J'ai été invité en 2012 par le commissaire et par les représentants du peuple de l'époque pour revenir sur le rapport que j'avais rédigé en 1997 et qui a créé le Conseil de la solde de la GRC. Malheureusement, je ne sais trop pourquoi, ce document n'a jamais été traduit en français et ne semble pas recevoir beaucoup d'attention. Pourtant, je m'y penchais sur les questions que je soulève ici car je sentais que compte tenu de l'état de relations au sein de la GRC, il était impossible de créer un climat où régnerait l'harmonie et la bonne foi en discutant exclusivement de la rémunération. C'est un sujet trop étroit et quiconque a négocié... j'ai négocié quand j'étais conseiller principal du commissaire et je faisais partie des effectifs civils assermentés de la GRC. J'ai aussi négocié pendant 40 ans en tant que chef de la section du droit du travail chez Stikeman Elliott à Montréal. Je n'exerce plus comme avocat depuis que j'ai pris ma retraite tout récemment.

Je peux vous dire que si vous lisez ce rapport, vous verrez que les problèmes qui empêchent les progrès dans la culture à l'égard des femmes, la sécurité et toutes ces choses ne seront pas résolus en discutant d'un élément devant un arbitre et un autre devant le Comité externe d'examen, et voilà que vous allez créer un autre document, une convention collective. Je vous avance qu'il sera très difficile que tous les membres comprennent leurs droits et obligations. C'est trop compliqué.

J'ai écouté les propos des sénateurs Dagenais et Carignan et je dois vous dire qu'au Québec, nous avons fait beaucoup de progrès avec nos lois. Si vous n'avez pas une disposition prévoyant que si un policier s'acquittant de ses fonctions réglementaires sans être subordonné à quiconque, est congédié pour avoir protégé la population canadienne contre l'arrestation illégale, va-t-il déposer un grief ou passer à l'arbitrage avec quelqu'un nommé par le commissaire? Cela ne correspond pas du tout aux principes de la Charte, pas plus qu'à ceux de la primauté du droit. C'est antidémocratique.

**Le sénateur White :** Monsieur le président, si vous permettez, j'ai une copie du document dont il parle. Il est en anglais seulement. Je ne sais pas si le comité serait prêt à l'accepter dans une seule langue. Il n'a jamais été traduit par la GRC, de toute évidence. Il n'est pas considéré comme ayant paru en 2012, mais je pense que c'est un document important.

**Le président :** Pourrions-nous simplement le considérer comme de la documentation?

**Le sénateur White :** Oui, s'il vous plaît, si vous le voulez bien.

**Le sénateur Ngo :** Ma question s'adresse à M. Banwarie ou à M. Aust. À quel point est-il important pour les membres de la GRC de pouvoir négocier des questions comme le harcèlement? Pourquoi le système actuel ne marche pas pour les membres?

**M. Banwarie :** Je vous remercie de la question, sénateur. La question du harcèlement est directement liée à de nombreuses parties de la loi qui devraient être examinées par

down, there are many components. That's just one issue.

If you look at something like minimum resourcing, taking that as an example, lack of proper minimum resourcing leads to officer safety, or lack thereof; stress for the managers trying to make sure the work is done; stress on the employee, the men and women out in the field trying to do the job, not having proper backup, enough people there to help them, which leads to spinoff and the managers getting frustrated, which leads to harassment, intimidation and all kinds of other issues that come out of just that one piece.

So what members are seeing is just one part of it. The other part where it's happening in the workplace — bullying, people being told what to do and they don't agree with it or they don't feel they're up to the job or they don't have the proper training, knowledge or equipment to do it — that's another component, another sidebar that harassment spins off from. There are many different pieces to it.

We assist and represent a lot of the members who come to us to talk about it, but there is no process that is independent in this new act or the previous act that has dealt with harassment independently. If you are the member who files a harassment complaint against your superior, guess what? Now you're the leper; nobody wants to come close to you because you've stood up and called that person to be accountable for their actions. It's a no-win situation. Your career is damaged. Your reputation becomes damaged, even though you're doing the right thing and even though that's what you're required to do as a police officer.

That example is happening across the country. That bit needs to be captured. The only way to reduce that harm is with a collective agreement, where the person who lays the complaint is represented by an independent body that takes that on, and it's no longer the member; it's now the association that deals with that on their behalf. That's where we have to go.

**Senator Ngo:** Mr. Sauvé, do you want to say something?

**Mr. Sauvé:** If I may, senator, I'll add to Mr. Banwarie's comments, and there are a couple of clarifications from this morning that I wanted to bring to the attention of the committee.

With respect to grievances, there was some talk this morning about adjudicators and the External Review Committee and the fact that members can file grievances that are decided on by an adjudicator, who is an officer, an employee of the RCMP, and who answers to the commissioner.

A grievance is not necessarily something you can take externally. Even if you go to the External Review Committee with a grievance or with a specific harassment complaint, as

notre convention collective. Si vous la décomposez, vous verrez qu'il y a de nombreuses composantes. Ce n'est qu'un aspect parmi d'autres.

Si vous vous penchez sur un aspect comme les ressources minimales, pour citer un exemple, le manque de ressources minimales adéquates peut compromettre la sécurité des policiers; causer du stress aux gestionnaires qui tentent de vous assurer que le travail est effectué; du stress aux employés, les hommes et les femmes qui s'efforcent de faire le travail; l'absence de mesures de sauvegarde convenables; pas assez de gens pour prêter main forte. Tout cela se traduit à son tour par des gestionnaires frustrés, et de là il n'y a qu'un pas vers le harcèlement, l'intimidation et toutes sortes d'autres questions découlant d'un seul problème à la source.

Ce que les membres voient n'est donc juste qu'une partie des choses. L'autre partie, ce qui se passe au travail — intimidation, des gens à qui ont dit quoi faire qui ne sont pas d'accord ou ne pensent pas être à la hauteur de la tâche ou qu'ils n'ont pas la formation, les connaissances ou l'équipement voulus pour le faire — est une autre composante, un autre encadré latéral qui sert de levier au harcèlement. Il y a beaucoup de pièces différentes.

Nous desservons et représentons de nombreux membres qui viennent nous en parler, mais il n'y a pas de processus dans cette nouvelle loi ou la loi précédente qui s'occupe de manière indépendante du harcèlement. Si vous déposez une plainte de harcèlement contre votre supérieur, devinez quoi? Vous devenez un lépreux; personne ne veut s'approcher de vous parce que vous avez pris position et exigé que la personne soit tenue responsable de ses actions. C'est une situation sans issue. Votre carrière en souffre. Votre réputation aussi, même si vous faites la bonne chose et même si vous êtes tenu de le faire en tant que policier.

Cet exemple illustre ce qui se passe partout au pays. Il faut bien le comprendre. La seule façon de diminuer ce mal réside dans une convention collective, où la personne qui dépose la plainte est représentée par un organisme indépendant qui assume le cas à la place du membre; c'est maintenant l'association qui va négocier en son nom. C'est ce que nous devons viser.

**Le sénateur Ngo :** Monsieur Sauvé, vous vouliez dire quelque chose?

**M. Sauvé :** Avec votre permission, sénateur, je voudrais ajouter aux commentaires de M. Banwarie, et je voulais attirer l'attention du comité sur quelques éclaircissements de ce matin.

Pour ce qui est des griefs, on a parlé ce matin des arbitres et du Comité externe d'examen et du fait que les membres peuvent présenter des griefs qui sont tranchés par un arbitre, qui est un agent, un employé de la GRC, et qui est responsable devant le commissaire.

On ne peut pas toujours présenter un grief en externe. Même si vous vous adressez au Comité externe d'examen pour présenter un grief ou une plainte spécifique pour harcèlement, comme vous

you well know, the External Review Committee only makes a recommendation to the commissioner, who is, again, the ultimate deciding authority on harassment as well as grievances.

The only way, in our perspective, in our view, to solve the harassment issue within the RCMP is to shine a light on it. The only way to shine a light on it is to take it outside the force. We need to have a way to have a binding decision placed upon the commissioner by an external body. If that is the PSLREB, then that is the PSLREB.

**Senator Ngo:** If that is the case, then, do you consider the absence of an independent review process within the grievance system in the RCMP to be constitutional?

**Mr. Sauv :** It is what it is today. Ideally, once you look at Bill C-7 going the way it is, the grievances with respect to a collective agreement will be dealt with outside the force. Today, we're in a state of flux.

**Mr. Engelmann:** To answer your question, if I may, sir, on constitutionality, it's not the absence of a particular provision. There are all sorts of reasons why "harassment" should be in a collective agreement. One has to look no further than the fact that over 400 officers have filed a civil action. Clearly, they don't believe in the internal systems in place right now and they want something that's more independent.

You have to look at the combination of restrictions here. You have a discipline process that's not nearly as independent as other regulatory regimes in other provinces because it's the commissioner who is appointing the people who decide. Then you're looking at other issues — you've heard some of them already today — and Mr. Banwarie talked about the harassment issue and he talked about staffing. There are transfers. There are probationary employees. There is the issue of pensions. There are the issues of uniforms and clothing. These are all issues that can be negotiated in other provincial regimes.

It's that combined effect of the restrictions on collective bargaining that make this piece of legislation troubling and that make it fall short of meaningful collective bargaining. Look at those words from the MPAO decision. It's only a year old. They're very important.

**Mr. Aust:** To answer your question about harassment, in 1995, I invited the commissioner of the day to come to a motel. I surrounded him with 12 female RCMP members. He asked me who he was going to see, and I said, "Your members." I said, "I'm not going to have the agenda. There's no agenda. We're just going to meet them." His daughter was a member of the RCMP. He came out of that room, and I would suggest to you that 25 years later, I don't think the situation has changed that much. The reason it hasn't changed is because of the paramilitary promotion system. You have to move up through the grades. If you go against the grain, you can be eliminated. So you have a conflictual situation between a person who is an office-holder, who is independent, but the organization is organized in

le savez, celui-ci se contente de faire une recommandation au commissaire, qui, de nouveau, tranche en dernier recours sur les questions de harc lement et les griefs.

La seule fa on, selon nous, de r soudre la question du harc lement au sein de la GRC, c'est en braquant dessus les projecteurs. Et la seule fa on de braquer les projecteurs dessus, c'est de porter l'affaire au dehors. Il nous faut trouver le moyen de soumettre le commissaire   une d cision contraignante prise par un organe externe. Si c'est la CRTEFP, alors c'est la CRTEFP.

**Le s nateur Ngo :** Si c'est le cas, est-ce que vous consid rez alors l'absence d'un processus ind pendant dans le cadre du syst me des griefs au sein de la GRC comme conforme   la constitution?

**M. Sauv  :** C'est ce qu'il y a aujourd'hui. Dans l'id al, lorsqu'on voit la tournure que prend le projet de loi C-7, les griefs relatifs   une convention collective seront trait s en externe. Aujourd'hui, la situation peut encore  voluer.

**M. Engelmann :** Pour r pondre   votre question, monsieur, sur la constitutionnalit , il ne s'agit pas de l'absence d'une disposition particuli re. Il y a mille et une raisons pour lesquelles le « harc lement » devrait figurer dans une convention collective. Il suffit de constater que plus de 400 agents ont d pos  une plainte au civil. De toute  vidence, ils ne croient pas dans le syst me en place aujourd'hui en interne et se tournent vers quelque chose de plus ind pendant.

Il faut voir quelle est la combinaison de restrictions ici. Il y a un processus disciplinaire qui est loin d' tre aussi ind pendant que les r gimes r glementaires dans les autres provinces parce que c'est le commissaire qui nomme les personnes qui d cident. Puis, il y a d'autres questions — dont quelques-unes ont d j   t  abord es aujourd'hui — et M. Banwarie a parl  de la question du harc lement et des questions de personnel. Il y a les transferts. Il y a les employ s en probation. La question des pensions. Celle des uniformes et des v tements. Toutes questions qui peuvent  tre n goci es dans les autres r gimes provinciaux.

C'est l'effet combin  de ces restrictions sur la n gociation collective qui font de ce texte l gislatif quelque chose de troublant qui n'ouvre pas la voie   une v ritable n gociation collective. Voyez en quels termes est r dig e la d cision sur l'APMO. Elle n'a qu'un an. Le choix des termes est tr s important.

**M. Aust :** Pour r pondre   votre question sur le harc lement, en 1995, j'ai invit  le commissaire de l' poque   me rejoindre dans un motel. Je l'ai entour  de 12 polici res de la GRC. Il m'a demand  qui il allait voir et je lui ai dit, « vos membres. » J'ai dit « Je ne vais pas me charger de l'ordre du jour. Il n'y en a pas. Nous allons juste les rencontrer. » Sa fille  tait membre de la GRC. Il a quitt  la pi ce, je crois pouvoir vous dire que 25 ans plus tard, la situation n'a gu re chang . Elle n'a pas chang    cause du syst me paramilitaire de promotion. Il vous faut gravir les  chelons. Si vous allez contre le grain, vous pouvez  tre  limin . Il y a donc une situation conflictuelle entre une personne titulaire d'un office, qui est ind pendante, alors que l'organisation est de type paramilitaire. Ce sont des r les contradictoires.



a paramilitary fashion. These are contradictory roles. They're both necessary, but the only way to have a balance is to have an independent person decide. If we don't go that route, we're not going to solve the problems.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** I have two questions for Mr. Banwarie. You and your colleagues alluded to the culture within the RCMP. When I was a member of the board of directors of the Canadian Police Association, we had to intervene in a matter in which we learned that, when RCMP officers died in the line of duty, they would hold a civil funeral and the bill would be sent to the family. I don't know if it's been resolved today, whether the RCMP pays the bill. We found that shameful. Can you tell us if this has been resolved? It illustrates the culture that reigns within the organization.

My second question is the following: you represent two associations in two big provinces. Did RCMP management previously consult you on certain aspects relating to police officers? Or, on the contrary, given that you are a member of an association representing RCMP officers — I say “association;” there isn't one, but there's still some kind of association that takes care of its members — have you ever been harassed for having participated in union activities?

[*English*]

**Mr. Banwarie:** Thank you for your question, senator. I will answer the first part. Whether or not they deal with us, when they have to deal with us, it's because the members have tried everything internally and it has failed. When it comes to us, basically, we have no recourse but to lay the hammer down and to say it and to tell it as it is. Sometimes it's at the extreme end.

I can give you a case in point, a rural Prairie detachment where a husband and wife team works. This does tie into harassment. She's expecting her first child. It's the happiest time. I have two children. My daughter just turned six. It's the happiest time of your life, or it should be. There are complications in the pregnancy. It's a rural detachment, though. She comes to the staff sergeant and says: “I've been advised by my doctor I cannot work here anymore because I could potentially jeopardize my pregnancy if I get involved in any altercation or something happens.” She then hands in the medical certificate as we're all required to do when you have to leave the workplace and leaves.

That wasn't good enough. She's asked, “What is wrong? Why can't you come to work? We need more information.” She replies, “No, no, no. You've gotten what you required. That's it.” The staff sergeant says, “No. We need to know exactly why you're not coming and what are the problems?” She replies, “No. You're not entitled to that. You're entitled to the 2135,” which is the form. “Here you are. It identifies from the physician

Tous deux sont nécessaires, mais la seule façon de parvenir à un équilibre, c'est de confier la décision à une personne indépendante. En dehors de cela, on ne résoudra pas les problèmes.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** J'aurais deux questions pour M. Banwarie. Vous et vos collègues avez fait allusion à la culture de la GRC. Lorsque j'étais membre du conseil de direction de l'Association canadienne des policiers, nous avons dû intervenir dans un dossier où l'on avait appris que, lorsque les policiers de la GRC mouraient en service, il y avait des funérailles civiles et la facture était envoyée à la famille. Je ne sais pas si c'est réglé aujourd'hui, si la GRC paie la facture. Nous avons trouvé cela honteux. Pouvez-vous nous dire si c'est réglé? Cela illustre la culture qui règne au sein de l'entreprise.

Ma deuxième question est la suivante : vous représentez deux associations de deux provinces importantes. La direction de la GRC vous a-t-elle déjà consulté sur certains aspects touchant les policiers? Ou, a contrario, puisque vous êtes membre d'une association représentant les policiers de la GRC — je dis « association »; il n'y en a pas, mais vous avez quand même une association qui s'occupe de ses membres —, avez-vous été harcelé pour avoir participé à des activités syndicales?

[*Traduction*]

**M. Banwarie :** Merci pour votre question, sénateur. Je répondrai à la première partie. Que les membres aient ou non affaire à nous, lorsqu'ils ont affaire à nous, c'est parce qu'ils ont tout essayé en interne et que cela n'a rien donné. Lorsque cela arrive, en gros, on n'a pas d'autre recours que de frapper du marteau sur la table et de dire les choses telles qu'elles sont. Parfois, c'est à la dernière extrémité.

Je peux vous citer un exemple, celui d'un détachement rural dans les Prairies, où un mari et sa femme font équipe. Cela touche la question du harcèlement. Elle attend son premier enfant. Le plus beau moment. J'ai deux enfants. Ma fille vient juste d'avoir six ans. C'est le meilleur moment de votre vie, ce devrait l'être. Il y a des complications dans la grossesse. C'est un détachement rural, n'oubliez pas. Elle s'adresse au sergent d'état-major et lui dit : « Mon docteur m'a conseillé de ne plus travailler ici parce que cela pourrait compromettre ma grossesse, si je me trouve mêlée à une altercation ou si quelque chose arrive. » Elle lui remet le certificat médical, comme chacun est tenu de le faire lorsqu'on doit s'absenter du travail et elle sort.

Cela ne suffisait pas. On lui demande « Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi ne peux-tu pas venir travailler? Nous avons besoin de plus d'information. » Elle répond « Non, non, non. Vous avez ce que vous avez demandé. C'est tout. » À quoi le sergent d'état-major répond « Non. Nous avons besoin de savoir exactement pourquoi vous ne venez pas et quels sont les problèmes. » Elle répond « Non. Vous n'y avez pas droit. Vous

why I can't be here." The staff sergeant tells her, "We want more information. If you don't give us information, we're going to cut off your pay." I'm like: Excuse me?

It gets better. It goes up the next step. The husband works in the same office, finds out this is happening and basically says, "If you jeopardize our first child, you guys are going to pay." They turn around and serve a code of conduct on the member for standing up for his family and for his wife. From there, it goes up. He has to leave the workplace because now it's become a poisonous environment. He cannot work there because he is going to be targeted. He's already a target now because he's standing up for his family and his unborn child. They both leave.

What do we do when we go look for people, our clients? We bang on the door and see if we can talk with them. If not, we leave cards. That's what management does to this couple. Both are members; no problems before. This is the one incident that happened.

It gets to the next point where they've left. They can't work on the work site. It goes up to the superintendent rank, who writes them a letter basically saying if you don't return to work and you don't provide the information, we are going to be cutting off your medical benefits and your pay.

That's when we get involved. We say, "This is not going to happen." I get involved. I write to the commanding officer and say, "Look, you may be unaware of these different things. There are certain rules and regulations within the act that you're required to comply with. These are people. They have rights. You cannot do this. If you don't deal with it, you're going to have to deal with it publicly because if this family decides to go public on this, it will look bad."

We're trying to mitigate situations like this happening — not only in rural areas but in major municipalities as well. For those sorts of things, yes, in terms of my situation with harassment, it's a similar thing, because of what I'm doing. I was the wingman for a lot of people in the different units I've worked in. I've worked in federal for a long time. The best work I did was in patrol, because you had another person, guy or gal there, to back you up and be there when you needed them. Federal policing is a whole different concept, more political within the ranks. But these same things happened to me. I was the person when I was working in the unit. I wasn't vocal; I wasn't in your face. I dealt with people professionally, but at the same time I said, "You're not going to do that. You can't do that. You cannot be speaking to this member like this. That's inappropriate and unprofessional. You cannot." What do you think happens in a paramilitary organization we belong to? Basically, you're setting yourself up not to go further — not because you're doing something wrong but because you're setting the standards. Somebody much more famous than me once said the standard we walk by is the standard we accept. It comes down to every one of us,

avez droit au 2135, » c'est-à-dire au formulaire. « Le voici. Le médecin y précise pourquoi je ne peux pas être ici. » Le sergent d'état-major lui dit, « Nous voulons davantage d'information. Si vous ne nous la donnez pas, nous ne vous payerons pas. » Je n'en reviens pas : pardon?

Il y a mieux. Cela passe à l'échelon supérieur. Le mari travaille dans le même bureau, apprend ce qui se passe et dit, en gros, « Si vous mettez en danger notre premier enfant, vous allez le payer. » Ils ne font ni une ni deux, ils imposent une sanction disciplinaire aux membres pour avoir défendu sa famille, sa femme. À partir de là, c'est l'escalade. Lui doit quitter son travail parce que l'environnement est empoisonné. Il ne peut pas travailler parce qu'il va être ciblé. Il l'est déjà parce qu'il défend sa famille et son enfant à naître. Ils s'en vont tous les deux.

Que faisons-nous lorsque nous allons chercher des gens, nos clients? On frappe à la porte pour voir si on peut leur parler. Sinon, on laisse une carte de visite. C'est ce que fait la direction à ce couple. Tous deux sont des membres de la GRC; sans problèmes antérieurs. C'est le seul incident qu'il y ait eu.

On en vient au point suivant où ils ont laissé le travail. Ils ne peuvent pas travailler à cet endroit. Cela remonte jusqu'au niveau du surintendant, qui leur envoie une lettre disant « si vous ne reprenez pas le travail et ne fournissez pas l'information, vous serez privés de vos avantages médicaux et de votre solde ».

C'est à ce stade que nous intervenons. Nous disons, « cela ne se produira pas. » J'interviens. J'écris au commandant du poste disant, « Voyez, vous n'êtes peut-être pas au courant de ces différentes choses. Il y a certaines règles et dispositions de la loi auxquelles vous devez vous conformer. Ce sont des personnes. Elles ont des droits. Vous ne pouvez pas faire cela. Si vous ne réglez pas le problème, vous devrez le régler en public parce que si cette famille décide de rendre l'affaire publique, cela vous fera mauvaise presse. »

Nous essayons de désamorcer ce genre de conflit — pas seulement dans les zones rurales, mais dans les grandes villes aussi. Pour ce genre de choses, oui, pour ce qui est du harcèlement, c'est similaire, en raison de mon travail. Dans les différentes unités où j'ai travaillé, je suis intervenu en coulisses pour beaucoup de monde. J'ai travaillé au fédéral pendant longtemps. Mon meilleur travail, c'était en patrouille, parce que là, vous êtes avec quelqu'un, un gars ou une fille, qui est là pour vous aider quand vous avez besoin d'eux. La police fédérale, c'est une notion complètement différente, avec plus de politique dans les rangs. Mais les mêmes choses me sont arrivées. J'étais la personne quand je travaillais dans l'unité. Sans faire de bruit; sans me montrer agressif. Je traitais avec les gens en professionnel, mais en même temps, je leur disais « Vous n'allez pas faire cela. Vous ne pouvez pas le faire. Vous ne pouvez pas parler de cette façon à ce membre. Cela est déplacé et non professionnel. Vous ne pouvez pas. » Que se passe-t-il, selon vous, dans une organisation paramilitaire comme la nôtre? En fait, vous vous privez d'avancement — non pas parce que vous faites quelque chose de mal, mais parce que vous faites respecter le règlement.

even here at this committee, to make sure that we write and that we create the laws and pass the proper legislation that is going to protect our people.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Do they still bill the families for funerals? That was one of the Canadian Police Association's requests. Any self-respecting police force pays for civil funerals. Do they currently pay, or do they continue to send the bill to the families while saying they take care of it in order to look good in the media?

[*English*]

**Mr. Banwarie:** I think in some cases they do cover the costs. I know for Moncton, for our brothers that died there, being as small as we were, we did the right thing. We sent some funds to the family members because it was the right thing to do to help them during that time.

**The Chair:** Mr. Sauvé, do you have any comments on the question?

**Mr. Sauvé:** I can speak to the funerals. Thanks to that intervention in 1994-ish, yes, the RCMP does pay for line-of-duty deaths to the family. There is a set amount and there are parameters about that.

As far as the workplace conflict, which can escalate into harassment, as Mr. Banwarie was speaking to, I think I'll allude to what was spoken of this morning by Deputy Commissioner Dubeau, Assistant Commissioner MacMillan and Assistant Commissioner White with regard to resourcing and the lack of resourcing. In fact, this particular committee or Senator Kenny did the report in 2012, I think, where it stated we were anywhere between 5,000 and 7,000 members understaffed. That was in 2012. We're in 2016. It was mentioned this morning it was 19,000 as far as regular strength. They wouldn't give our established number — perhaps they don't know it — but that includes commissioned officers. The latest data I have is that we are at about 18,000 regular members across the country. But that's a pretty good number.

What you have to think about is that presently we have anywhere between 400 and 600 funded, unstaffed positions. That means they're vacant across the country. Every day, there are approximately 1,000 members of the RCMP that are on some form of paternal leave, some form of family-related leave, which is a fantastic benefit for our membership. Also what you have to think about is that those who take family-related leave are usually the more junior ones, in their child-bearing years. In our organization, just because we have more men, it's the men that are taking the family-related leave in larger proportion. That same demographic, obviously, is usually operating in a uniform capacity because they're fresh out of depot at their first or second

Quelqu'un de bien plus célèbre que moi a dit un jour que le règlement que l'on suit est le règlement que l'on accepte. Il appartient à chacun de nous, même ici à ce comité, de veiller à rédiger et à créer des lois et à adopter la législation appropriée, celle qui va protéger nos gens.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Est-ce qu'ils continuent de facturer les familles pour les funérailles? C'était une demande de l'Association canadienne des policiers. Un corps de police qui se respecte paie les funérailles civiques. Est-ce qu'ils les paient, à l'heure actuelle, ou est-ce qu'ils continuent d'envoyer la facture à la famille tout en disant qu'ils s'en chargent afin de bien paraître dans les médias?

[*Traduction*]

**M. Banwarie :** Je pense que dans certains cas, les coûts sont couverts. Je sais que pour Moncton, pour nos frères qui y sont morts, à notre petit niveau, nous avons fait ce que nous devons faire. Nous avons envoyé un peu d'argent aux membres de la famille parce que c'était ce qu'il fallait faire pour les aider à ce moment-là.

**Le président :** Monsieur Sauvé, vous avez des commentaires sur cette question?

**M. Sauvé :** Je peux parler des funérailles. Grâce à cette intervention en 1994, je crois, oui, la GRC a pris en charge les frais pour la famille des membres qui sont morts en service. Il y a des dispositions qui fixent le montant et le reste.

Pour ce qui est du conflit sur le lieu de travail, qui, en cas d'escalade, peut se transformer en harcèlement, comme le disait M. Banwarie, je crois devoir rappeler ce que disait ce matin le sous-commissaire Dubeau, le commissaire adjoint MacMillan et le commissaire adjoint White, en ce qui concerne les ressources et le manque de ressources. En fait, ce comité-ci ou le sénateur Kenny ont fait le rapport en 2012, je crois, qui disait que nous aurions besoin de 5000 ou 7000 membres de plus. C'était en 2012. Nous sommes en 2016. On a mentionné ce matin le chiffre de 19 000 pour les effectifs réguliers. Ils ne donnent pas le chiffre officiel — peut-être ne le connaissent-ils pas — mais cela inclut les officiers. D'après mes derniers chiffres, nous sommes environ 18 000 membres réguliers dans tout le pays. Mais c'est un assez bon chiffre.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle il y a entre 400 et 600 postes non pourvus, les crédits sont là, mais ils restent vacants à l'échelle du pays. Chaque jour, il y a à peu près 1 000 membres de la GRC qui sont en congé de paternité, ou en congé pour raisons de famille, ce qui est un avantage fantastique pour nos membres. Il faut savoir aussi que ceux qui prennent ces congés pour raisons de famille sont généralement les plus jeunes, ceux qui sont en âge d'avoir des enfants. Dans notre organisation, simplement parce que nous avons plus d'hommes, ce sont les hommes qui prennent proportionnellement plus de ces congés. La plupart du temps les membres de ce groupe sont des agents en uniforme, frais émoulu de la Division Dépôt, qui en sont à leur premier ou à leur

post. Those positions are not backfilled. That's another thousand vacancies on any given day throughout the year. We're up to about 1,400 or 1,500 now.

In addition to that, we have our members who are trying to go through a disability case management process and return to work because there is some form of illness. That number, on any given day, is around 800. We're up to almost 2,200 or 2,300 members that are not showing up to work any given day out of those 18,000. This leads to your five-man post operating at two men, your 40-man watch operating at probably 18, because we haven't even spoken about those taking annual leave, those who have the 24-hour flu or those on mandatory training on any given day. General duty supervisor was the best job I had in the force, and I know that any given day, if you have a 20-man watch, you're lucky to operate at 12.

That brings in the questions of post-traumatic stress and operational stress injuries due to burnout. In the Lower Mainland, where both Rae and I work, Surrey cannot get people to volunteer for overtime to fill positions that are vacant anymore. They have burnt out their members.

We have a different demographic today in the force. A little over 60 per cent of our membership has under 10 years of service, and the ages are between 25 and 35 of that demographic. They value their quality of life and they value their time away from work.

As for the collective agreement, as Manon spoke about this morning, talking about pay, a lot of things are included in pay. They gave you a list of things that can be negotiated. All of those things are pay: designated paid holidays, overtime, call-outs and operational availability. All of that is directly related to pay. If a bargaining agent cannot even talk to the employer at a bargaining session about optimal resource levels, we will never get there. We will never have that within a collective agreement, and we will continue to advance the RCMP's culture of burnout within the eyes of Canadians and on the backs of our members.

[Translation]

**Senator Carignan:** Basically, from what I understand, in terms of negotiations on conduct, discipline, et cetera, what you are looking for is to have someone who is independent and impartial who would be able to resolve conflicts between parties. If that's not part of the negotiations, you won't be able to get it, because, under the act, the commissioner is the most powerful man in Canada, I believe. I have rarely seen a case in which an individual has the power to fire 21,000 people without cause and in which that same individual is given final appeal. Thus, you don't have that mechanism, and that's the only way to get it.

deuxième poste. Ils ne sont pas remplacés à leur poste. Cela fait 1 000 postes vacants de plus chaque jour de l'année. Nous en sommes à 1 400 ou 1 500 maintenant.

À quoi il faut ajouter les membres engagés dans un processus de gestion des cas d'invalidité et qui retournent au travail, en raison d'une forme quelconque de maladie. On en compte, quotidiennement, autour de 800. Cela fait presque 2 200 ou 2 300 membres sur des effectifs de 18 000, qui chaque jour ne se présentent pas au travail. C'est comme cela qu'un poste de cinq policiers tourne avec deux seulement, et un de 40 avec 18 à peu près, parce qu'on n'a pas encore parlé de ceux qui sont en congé annuel, ceux qui ont la grippe de 24 heures ou ceux qui suivent une formation obligatoire. Superviseur des services généraux, c'est le meilleur emploi que j'ai eu dans la force, et je sais que, n'importe quel jour de l'année, si sur un service de 20 personnes, vous en avez 12 qui se présentent au travail, vous avez de la chance.

Cela nous amène aux questions liées au stress post-traumatique et les blessures de stress opérationnel dans les cas d'épuisement professionnel. Dans le Lower Mainland, où nous travaillons Rae et moi, Surrey ne réussit plus à recruter des volontaires pour des heures supplémentaires afin de pourvoir des postes qui sont vacants. Leurs membres sont épuisés.

Le profil démographique des effectifs aujourd'hui est différent. Un peu plus de 60 p. 100 de nos membres comptent moins de 10 années de service et sont âgés de 25 à 35 ans. La qualité de la vie et le temps passé en dehors du travail comptent beaucoup pour eux.

Pour ce qui est de la convention collective, comme l'a dit Manon ce matin, quand on parle de solde, cela couvre beaucoup de choses. On vous a donné une liste de choses qui peuvent être négociées. Elles entrent toutes dans la solde : les jours fériés payés, le temps supplémentaire, les interventions sur appel et la disponibilité opérationnelle. Tout cela est directement relié à la solde. Si un agent négociateur ne peut même pas parler à l'employeur lors d'une séance de négociation de niveau optimal de ressources, on n'y arrivera jamais. Nous n'aurons jamais cela dans une convention collective et l'on continuera d'encourager cette culture de l'épuisement professionnel à la GRC aux yeux des Canadiens et au détriment de nos membres.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Dans le fond, ce que je comprends, c'est que dans le concept de négociation sur la conduite, la discipline, et cetera, ce que vous recherchez, c'est d'avoir une personne indépendante, impartiale qui pourra régler les litiges entre les parties. Si cela ne fait pas partie de la négociation, vous ne pourrez pas l'avoir, parce que dans la loi, le commissaire est l'homme le plus puissant au Canada, je crois. J'ai rarement vu un cas où une personne a le pouvoir de congédier 21 000 personnes sans motif, et où cette même personne est chargée de l'appel final. Vous n'avez donc pas ce véhicule-là, et c'est la seule façon de l'obtenir.

How is it that this has never been challenged before, the commissioner's power as a sort of court of final appeal? I understand that there are a lot of cases that end up in Federal Court. The number of cases sent to the Federal Court must be enormous, because this is neither independent, nor impartial. The superior court must show no deference in ruling on the conduct of someone with that much power, which has never been challenged. Is the only way to do this to put it in the negotiation of collective agreements?

I would like to emphasize one thing. In appeal court I won an arbitration against the medical committee of the Association de bienfaisance des policiers, in which one of the parties had an unfair advantage in the choice of adjudicator. Solely for this reason, I was able to have the decision set aside. Here, we are far from having a similar case. What we have here is worse, and it has never been challenged. Am I to understand that the only means of doing this is to put it in the collective agreement in order to get an adjudicator?

**Mr. Sauvé:** I would really like to respond in French, but since I haven't spoken French regularly in about fifteen years, I'll use French.

**Senator Carignan:** Don't worry about it. It is a constitutional right to express oneself in the language of one's choice.

[English]

**Mr. Sauvé:** Federal Court has always been our endgame as members. We hope to change that. Federal Court is a long way away under the current regime. It takes five, probably six years. Under the new act, Bill C-42, it has yet to be tested on that route. When you have the option of going to Federal Court, you're going to Federal Court as a civilian because there's no longer a stay provision on a hearings decision. If you're ordered dismissed, you're appealing through Federal Court or internally as a civilian, whereas it used to be you could stay a member.

Speaking to your question about whether it should be enshrined in a collective agreement, the fact that it's excluded in the legislation would mean that, should Senator Campbell be the employer and I be the employee, we can't even really discuss how we're going to address questions about staffing, conduct, grievances or harassment, because that's not on the table for negotiation.

As much as I still have faith and trust in the leadership of the RCMP to a degree — some would say I shouldn't — I do not believe what Assistant Commissioner MacMillan said this morning, that we will have a joint management consultation committee. If you were going to have a joint management consultation committee, leave it open for negotiation at the table and let's word it into a collective agreement. That will force you to have a joint management consultation committee and you can detail what it's going to look like to employees, to management — however it's going to be. One paragraph to deal with staffing levels, one paragraph to deal with conduct, if that's the way you

Comment se fait-il que cela n'ait pas été contesté avant le pouvoir du commissaire comme une sorte de tribunal final? Je comprends qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont dirigés vers la Cour fédérale. Le nombre de dossiers qui sont transmis à la Cour fédérale doit être terrible, parce que ce n'est pas indépendant, ni impartial. La Cour supérieure ne doit avoir aucune retenue pour contrôler les comportements d'une personne à ce niveau. Cela n'a jamais été défié. Est-ce que la seule façon est de le mettre dans la négociation de conventions collectives?

J'aimerais souligner quelque chose. J'ai déjà gagné, en Cour d'appel, un arbitrage contre le comité médical de l'Association de bienfaisance des policiers, dans lequel une des parties avait un avantage dans le choix de l'arbitre. Simplement pour cette raison, j'ai pu faire annuler la décision. Aujourd'hui, nous sommes loin d'un cas semblable. Ce que nous avons ici est pire, et cela n'a jamais été contesté. Dois-je donc comprendre que le seul véhicule est de le mettre dans la convention collective afin d'avoir un arbitre?

**M. Sauvé :** J'aimerais bien vous répondre en français, mais comme cela fait une quinzaine d'années que je ne parle pas le français régulièrement, j'utiliserai le français.

**Le sénateur Carignan :** Soyez à l'aise. C'est un pouvoir constitutionnel de pouvoir s'exprimer dans la langue de son choix.

[Traduction]

**M. Sauvé :** La Cour fédérale a toujours signifié la fin de notre statut de membres. Nous espérons changer cela. Dans le cadre du régime actuel nous sommes loin de la Cour fédérale. Cela prend cinq, peut-être six ans. Avec la nouvelle loi C-42, elle doit encore être mise à l'épreuve sur ce plan. Lorsque vous disposez d'un recours devant la Cour fédérale, vous saisissez la Cour fédérale en tant que civil parce qu'il n'y a plus de disposition permettant de suspendre l'exécution des décisions. Si vous êtes mis à pied, vous faites appel devant la Cour fédérale ou en interne en tant que civil, alors qu'avant vous pouviez rester membre.

Vous demandiez s'il fallait que cela soit inscrit dans la convention collective, le fait que ce soit exclu de la législation semble indiquer que, si le sénateur Campbell était l'employeur et moi l'employé, nous ne pourrions même pas réellement discuter de la façon d'aborder les questions concernant la dotation en personnel, la conduite, les griefs ou le harcèlement, parce que cela ne peut faire l'objet de négociations.

Bien que j'aie encore foi et confiance dans la direction de la GRC jusqu'à un certain point, — selon certains, je ne devrais pas — je ne crois pas ce que le commissaire adjoint MacMillan a dit ce matin, que nous aurons un comité consultatif mixte. Si on voulait que ce soit le cas, il faudrait pouvoir en négocier les modalités et les inscrire dans la convention collective. De cette façon, il devient obligatoire de constituer un comité consultatif mixte et d'en préciser les détails de sorte que tous les employés et la direction peuvent savoir à quoi il va ressembler — quelle que soit la forme qu'il prendra. Un paragraphe consacré au niveau de dotation, un paragraphe consacré à la conduite, si c'est ce que vous voulez,

want to go, but at least the collective agreement is there, you've discussed it, you've had some meaningful consultation and you're moving forward. But just to leave it out and not even open it for discussion is, to me, asinine.

**Mr. Engelmann:** I'm wondering if I could respond to Senator Carignan's question. I believe I understood everything you said. The biggest concern, obviously, is you don't want to adjudicate discipline in the Federal Court. In the Federal Court, you're on a judicial review, and that's a very limited appeal, as you know. You want these things dealt with by independent tribunals.

I've had the pleasure of going all the way to the Supreme Court of Canada, arguing that the Human Rights Tribunal was sufficiently independent from the Human Rights Commission. Questions of institutional independence and impartiality are dear to my heart.

What I am concerned about here is that staffing is one issue, and that should be negotiated. That should not be restricted. In the police circle, many police processes are dealt with by regulation, not through the normal collective agreement discipline processes, and that can work. But that process has to be truly independent. It's not a process where the commissioner decides who is doing what because this process is not institutionally independent, the present process, and that is what the bill now calls for to be continued.

So you either allow for collective bargaining over discipline, and we go the normal route as we do in normal labour relations — the parties pick a third party, and that party decides — or you have regimes like we have in Ontario and many of the provinces where the police discipline process that is set out by statute is at arm's-length from the commissioner or the police chief because, if it's not, the process isn't fair and the process cannot be impartial. That doesn't advance anyone's interests.

**The Chair:** Mr. Aust, if you could be brief.

**Mr. Aust:** Very briefly, the question was asked: How could this omnipresent power of the commissioner go unchallenged all of these years, and the answer is that no written law has ever been stronger than the culture of an organization. That's the whole issue. This legislation is going to be a pillar on which the future of the relationships will be built, and, if it is faulty, the pillar will not hold the weight. I think that's the concern here today, that so much is unwritten. It's the way the system internally works that has to be fixed.

**Senator Jaffer:** May I quite quickly ask you, Mr. Sauvé, about secret ballot.

**Mr. Sauvé:** You can quickly ask me. Will the answer be quick? I can be quick.

**Senator Jaffer:** We just have limited time.

mais au moins la convention collective est là, vous en avez parlé, vous avez mené des consultations fructueuses et vous avancez. Mais simplement le laisser de côté sans même aborder la discussion, pour moi, c'est une ânerie.

**M. Engelmann :** Je me demande si je pourrais répondre à la question du sénateur Carignan. Je crois avoir compris tout ce que vous avez dit. Votre plus grand souci, naturellement, est que vous voulez éviter de trancher les questions disciplinaires devant la Cour fédérale. À la Cour fédérale, on demande un examen judiciaire, et c'est un recours très limité, comme vous le savez. Vous voulez que ces questions soient examinées par des tribunaux indépendants.

J'ai eu le plaisir de plaider ma cause jusque devant la Cour suprême du Canada, en faisant valoir que le Tribunal des droits de la personne était suffisamment indépendant de la Commission des droits de la personne. Les questions d'indépendance institutionnelle et d'impartialité me tiennent à cœur.

Ce qui nous préoccupe ici, c'est la question de la dotation en personnel, qui devrait faire l'objet de négociations. Il ne devrait pas y avoir de restriction. Dans la police, on a trop souvent recours à la réglementation pour régler les problèmes, et non à la voie habituelle de la négociation collective, et cela ne peut pas marcher. Mais ce processus doit être vraiment indépendant. Le commissaire ne peut pas décider qui fait quoi parce que le processus n'est pas indépendant sur le plan institutionnel, le processus actuel, et c'est ce que le projet de loi demande maintenant de maintenir en place.

Par conséquent, ou bien vous autorisez la négociation collective sur les questions de discipline et l'on suit la voie ordinaire comme dans les relations de travail courante — les parties choisissent une tierce partie, et c'est cette dernière qui décide — ou bien vous avez des régimes comme celui que nous avons en Ontario et dans de nombreuses provinces où le régime disciplinaire de la police établi par la loi est indépendant du commissaire ou du chef de la police parce que, autrement, le processus ne peut être équitable et impartial. Ce qui ne sert les intérêts de personne.

**Le président :** Monsieur Aust, veuillez être bref.

**M. Aust :** Très brièvement, on a posé la question : comment se fait-il que les pouvoirs de ce commissaire omniprésent n'aient pas été remis en question durant toutes ces années. La réponse est qu'aucune loi écrite n'a jamais été aussi forte que la tradition d'une organisation. Là est toute la question. Cette législation sera le pilier sur lequel reposeront les rapports à venir, et s'il a des défauts, il ne supportera pas le poids. C'est le problème que nous avons aujourd'hui, tout ce qui concerne les règles non écrites. C'est le régime interne du système qui doit être remis d'aplomb.

**La sénatrice Jaffer :** Je voudrais vous poser une question rapidement, monsieur Sauvé, à propos du vote à bulletin secret.

**M. Sauvé :** Vous pouvez me la poser rapidement. La réponse sera-t-elle rapide? Je peux répondre rapidement.

**La sénatrice Jaffer :** Nous n'avons que peu de temps.

**Mr. Sauv :** I have watched a lot of the debate, and I have talked to members of Parliament from both sides and have gotten their perspectives on this.

As to secret ballot, the way I see it, the debate that they're bringing up is a bit of a red herring. They're trying to draw attention away from the actual contentious issues of the bill, which to us are exclusions and police-qualified arbitration, chair of an arbitration committee.

The way the PSLRA or the newly worded PSLRA within Bill C-7 is, should an employee organization apply for certification, the PSLREB will demand a vote. Presumably, the PSLREB will hold a secret ballot. The employee information and the cards, if you will, whether they be electronic or paper, are not provided to the employer. They are provided to the PSLREB outside of the force. That vote that they hold is completely up to their discretion. The law, as it is today, is a mandatory vote.

Should C-4 pass, and when C-4 passes, then they have the discretion of under 50 per cent support for an employee organization. They can demand a vote. Over 50 per cent support for an employee organization, they can option for a vote, or they can say, "We're satisfied with what's been presented."

The secret ballot, I think, is a little bit confusing to the membership. They see it as, "Are we going to have the ballot to unionize or not unionize?" In reality, it's going to be, "Are we going to be voting for this specific employee organization that has applied or not, depending on the law of the day?" which is today or post Bill C-4.

**Senator Jaffer:** Mr. Banwarie, I have a question for you. It's a difficult question, but it's about paramilitary. I come from the Lower Mainland. I love and have great respect for the RCMP. I have worked with them in the past. You're an organization: Do same, be same, think same. For a woman, you do not think that way. You might be from an ethnic minority. We've talked about harassment, but then harassment becomes very different when you are a little different. That's another challenge, isn't it?

**Mr. Banwarie:** Yes, and speaking as a visible minority, I've had my fair share of it within the organization in terms of my career being held back because I don't roll the way they expect you to because I'm one of these people for whom right is right, wrong is wrong. You don't bend it or say, "There's a shade of grey here." When you're doing the right thing, you're doing the right thing.

**M. Sauv  :** J'ai suivi de nombreux d bats et parl  aux d put s des diff rents partis et je connais leurs points de vue sur la question.

Pour ce qui est du vote   bulletin secret, j'ai l'impression pour ma part que ce d bat fait diversion. On essaie de d tourner l'attention des questions r ellement controvers es que soul ve le projet de loi,   savoir, en ce qui nous concerne, les exclusions et l'arbitrage par quelqu'un de qualifi  dans le domaine de la police, la pr sidence du comit  d'arbitrage.

Sur la base des dispositions actuelles de la LRTEFP ou de sa nouvelle version dans le projet de loi C-7 lorsqu'une organisation d'employ s fait une requ te en accr ditation, un vote doit  tre organis  en vertu de la CRTEFP. On peut supposer qu'il s'agit d'un vote   bulletin secret en vertu de la CRTEFP. Les renseignements relatifs   l'employ  et les cartes de membres, si vous voulez, qu'ils existent sur papier ou sous forme  lectronique, ne sont pas communiqu s   l'employeur. Ils sont fournis   la CRTEFP en dehors de la GRC. Ce scrutin est laiss    leur enti re discr tion. En vertu de la loi actuelle, il est obligatoire.

Si le C-4 est adopt , et d s son adoption, s'il y a moins de 50 p. 100 de soutien pour une organisation d'employ s, un vote peut  tre exig . Une organisation d'employ s qui recueille plus de 50 p. 100 des suffrages peut soit demander un vote, soit dire « nous sommes satisfaits de ce qui a  t  pr sent . »

Le vote   bulletin secret, je crois, embrouille quelque peu les id es des adh rents. Ils se voient face   ce choix, « Est-ce que nous allons voter pour nous syndiquer ou ne pas nous indiquer? » En r alit , la question qui est pos e, c'est, « allons-nous voter pour cette organisation syndicale particuli re qui a pr sent  une demande ou non, en fonction de la loi en vigueur? » Celle d'aujourd'hui, post rieure au projet de loi C-4.

**La s natrice Jaffer :** Monsieur Banwarie, j'ai une question   vous poser. C'est une question difficile, mais elle concerne le paramilitaire. Je viens du Lower Mainland. J'adore la GRC pour qui j'ai un grand respect. J'y ai travaill  autrefois. Dans votre organisation, c'est : fais pareil, sois pareil, pense pareil. Une femme ne pose pas la question de la m me mani re. On peut appartenir   une minorit  ethnique. Nous avons parl  de harc lement, mais le harc lement prend une forme toute diff rente lorsqu'on est un peu diff rent. C'est l  un autre d fi, n'est-ce pas?

**M. Banwarie :** Oui, et parlant en tant que membre d'une minorit  visible, j'en ai eu plus que ma part dans l'organisation concernant les retards dans mon avancement, parce que je ne r agis pas comme on le souhaiterait, parce que je fais partie de ces gens pour qui ce qui est juste est juste, ce qui est mal est mal. On ne biaise pas, on ne dit pas, « il y a une nuance de gris, l . » Lorsque ce que vous faites est juste, vous faites ce qui est juste.

A lot of the people we're helping, a lot of the ladies that call for me for help and assistance, are all over the country, and it's directly tied to workplace conflict, which, in a lot of situations, is harassment. It's there, and it will continue to be there until we address it.

**Senator Jaffer:** I was privately talking to the chair, saying, "We have focused on sexual harassment in the workplace, but that's just part of it."

**Mr. Banwarie:** Correct.

**Senator Jaffer:** Maybe our next thing is to look at harassment just generally.

**Mr. Banwarie:** There is a lot of harassment that goes on with male members, but it's not the cool thing to stand up and talk about it because it's not expected in the RCMP. But there are a lot of male members who are exposed to this, and it's taking its toll on them, too. It's not just females and it's not just sexual harassment.

**Mr. Sauvé:** Just quickly on that: The commissioner was here in front of you three weeks ago or so, and he did mention that 55 per cent of our harassment complainants are men. He kind of skewed it for you, if I may. Sorry, Bob, if you're watching. Fifty-five per cent being men and 45 per cent of complainants being women. But you have to remember that we're about 80/20 men to women as far as our demographics go. So when you have 45 per cent of your complaints coming from 20 per cent of your demographic, that is a problem, versus 55 per cent coming from 80 per cent your demographic.

**The Chair:** It sounds to me like there are a fair number of problems no matter how you cut it.

**Senator Beyak:** My concerns have always been exclusions too, and I hope I made that clear when Senator Campbell spoke this morning. Everyone who calls me — the officers, my constituents — wonders why we're the only jurisdiction, it seems, in the world that is putting these exclusions in. The minister said we don't need to worry about it because they're all included elsewhere, but that seems so convoluted. Do you have thoughts on why the government is digging in their heels on this one? Because I can't understand it.

**Mr. Sauvé:** To me, it's extremely simple. They want to. As Ms. Brassard said today and said at the committee in the clause by clause, the RCMP are employees of the Treasury Board. Therefore, we should be treated like public servants. As you'll see in the first half of my brief that we sent in, it shows you and definitively proves that, for members of the RCMP, there are clear differences between what we do and what the public service does. We need to enshrine that distinction in law. We have that opportunity with Bill C-7.

Une grande part des gens que nous aidons, une grande part des femmes qui m'appellent pour demander de l'aide, viennent d'un peu partout dans le pays, et c'est en rapport direct avec des conflits sur le lieu de travail, qui dans bien des cas sont du harcèlement. C'est là, et cela restera là tant qu'on ne s'y attaquera pas.

**La sénatrice Jaffer :** J'ai parlé en privé avec le président et je lui ai dit, « Nous avons mis l'accent sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, mais c'est juste un élément. »

**M. Banwarie :** Exact.

**La sénatrice Jaffer :** Peut-être nous faut-il examiner la question du harcèlement en général.

**M. Banwarie :** Les hommes aussi sont souvent victimes de harcèlement, mais ce n'est pas très bien vu de parler de cela, à la GRC, on ne s'attend pas à cela. Mais beaucoup de policiers y sont exposés et ils en pâtissent également. Ce n'est pas juste les femmes et le harcèlement n'est pas seulement sexuel.

**M. Sauvé :** Brièvement, là-dessus : Le commissaire a témoigné ici, il y a trois semaines environ, et il a effectivement signalé que 55 p. 100 des plaintes de harcèlement proviennent d'hommes. Il a un petit peu tordu le bâton dans votre sens, si je peux m'exprimer ainsi. Désolé, Bob, si tu regardes. Donc, 55 p. 100 des plaignants sont des hommes et 45 p. 100 des femmes. Mais il ne faut pas perdre de vue que le rapport hommes-femmes dans nos effectifs est de 80/20. Donc si vous avez 45 p. 100 des plaintes qui viennent de 20 p. 100 de vos effectifs, il y a un problème, par rapport aux 55 p. 100 des plaintes qui proviennent de 80 p. 100 de vos effectifs.

**Le président :** Il me semble qu'il y a beaucoup de problèmes quel que soit l'angle d'observation.

**La sénatrice Beyak :** Je me suis toujours souciée également des exclusions, et j'espère avoir été claire lorsque le sénateur Campbell a pris la parole ce matin. Tous ceux qui m'appellent, — les agents, les membres de ma circonscription — s'étonnent que nous soyons les seuls au monde, semble-t-il, à imposer ces exclusions. Le ministre a dit que nous ne devons pas nous en faire parce qu'elles sont toutes regroupées ailleurs, mais cela semble tellement embrouillé. Pourquoi, selon vous, le gouvernement freine-t-il des quatre fers là-dessus? Parce que je n'arrive pas à le comprendre.

**M. Sauvé :** Pour moi, c'est extrêmement simple. Parce qu'ils le veulent. Comme l'a dit Mme Brassard aujourd'hui au comité, lors de l'examen article par article, les employés de la GRC sont des employés du Conseil du Trésor. Ils devraient, par conséquent, être traités comme des fonctionnaires. Comme le démontre clairement le mémoire que je vous ai envoyé, dans sa première partie, pour les membres de la GRC, il existe de nettes différences entre ce que nous faisons et ce que fait la fonction publique. Cela doit être inscrit dans la loi. Le projet de loi C-7 nous offre la possibilité de le faire.



Yes, there are Canada Labour Code complaints. Yes, there are investigations that result in charges. However, what I'll put to you here is the Canada Labour Code investigations and the Canada Labour Code complaints are always after the fact, after someone has been hurt, after someone has been exposed. We need to be in a position to have preventative measures, whether it be better equipment, better uniform or better safety protocols so that those complaints don't happen.

**Mr. Engelmann:** I think the proponents of the current bill want to have it both ways. They want to treat RCMP members, who are peace officers, as regular civil servants. They are not employees under the Public Service Employment Act, and, therefore, they shouldn't be treated like employees under the Public Service Employment Act. They should be treated like police officers are treated throughout this country. That was the problem before when they weren't allowed to unionize. It's the problem today when they're not being allowed to bargain and argue issues before interest arbitrations, as other forces are in this country.

I have a chart I prepared — I wasn't sure I was going to be here — just setting out some of the comparisons on restrictions. It's only in English. I will try to get it translated and pass it to the clerk, if I may, because I think it's important. There is a lot of smoke and mirrors here, and the government is suggesting that, really, the officers will have a great deal of bargaining available to them, but, as several of you have noted, it's pay issues only. There are many important issues that officers are able to negotiate throughout this country, and RCMP officers should be able to.

**The Chair:** Thank you, colleagues. Thank you, Mr. Engelmann. You can provide that as information. We can get it translated here if you wish, and we'll do that.

Time has passed us on. It's 10 past 3, so I would like to thank all panel members for appearing.

Joining us on our fifth panel today are Mr. Roy Hill, Assistant Secretary and Treasurer of the Mounted Police Members Legal Fund; Mr. Mike Webster, a psychologist appearing as a private citizen; and by video conference we welcome Mr. Tom Stamatakis, President of the Canadian Police Association.

Gentlemen, welcome. I understand that you each have an opening statement. Mr. Stamatakis, as you are the farthest away, I will ask you to begin, followed Mr. Hill and by Mr. Webster. We have one hour for this panel. Sir, please proceed.

**Tom Stamatakis, President, Canadian Police Association:** Thank you. Good afternoon, honourable senators. It is a privilege for me to be able to appear this afternoon as you continue your consideration of Bill C-7 — legislation that will, if

Certes, il y a des plaintes en vertu du Code canadien du travail. Certes, il y a des enquêtes qui aboutissent à des mises en accusations. Cependant, je vous fais remarquer que les enquêtes et les plaintes en vertu du Code canadien du travail interviennent toujours ex post, après que quelqu'un ait subi un tort, après que quelqu'un ait couru un risque. Il nous faut nous donner les moyens de prendre des mesures préventives, que ce soit en améliorant l'équipement, l'uniforme ou les protocoles de sécurité, pour supprimer la raison d'être de ces plaintes.

**M. Engelmann :** Ceux qui préconisent l'adoption de ce projet de loi cherchent, je crois, à gagner sur les deux tableaux. Ils veulent traiter les membres de la GRC qui sont des agents de maintien de la paix, comme des fonctionnaires ordinaires. Mais ils ne relèvent pas de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et ne devraient par conséquent pas être traités comme si c'était le cas. Il convient de les traiter de la même façon que les agents de police partout au pays. C'est le problème qui se posait avant qu'ils ne soient autorisés à se syndiquer. C'est le problème aujourd'hui quand ils ne sont pas autorisés à négocier et à recourir à l'arbitrage pour la défense de leurs intérêts, à l'instar des autres forces de police dans ce pays.

Ne sachant pas si j'allais pouvoir venir, j'avais préparé un tableau comparatif des restrictions. Il est en anglais seulement. J'essaierai de le faire traduire et de le remettre au greffier, si vous me le permettez, parce que je crois que c'est important. Il y a beaucoup de fumée et de reflets ici, et le gouvernement laisse entendre que, en réalité, les agents auront beaucoup de marges de négociation, mais, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait remarquer, cela ne concerne que la solde. Il y a quantité de questions importantes que les agents de police peuvent négocier partout au pays, et ceux de la GRC devraient pouvoir en faire autant.

**Le président :** Merci, chers collègues et merci, monsieur Engelmann. Vous pourrez nous fournir cela à titre d'information que nous ferons traduire, si vous désirez.

Le temps nous a rattrapés. Il est 15 h 10 et le moment est venu de remercier tous les témoins de ce groupe.

Pour le cinquième groupe de la journée, nous accueillons Roy Hill, secrétaire adjoint et trésorier du Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie; Mike Webster, psychologue témoignant à titre personnel; et, par vidéoconférence, Tom Stamatakis, président de l'Association canadienne des policiers.

Bienvenue messieurs. Je crois savoir que vous avez chacun une déclaration en ouverture et, monsieur Stamatakis, comme vous témoignez à distance, je vais vous demander de commencer et vous serez suivi par M. Hill, puis par M. Webster. Nous aurons une heure pour ce groupe de témoins. Je vous en prie, monsieur, vous pouvez commencer.

**Tom Stamatakis, président, Association canadienne des policiers :** Merci et bonjour, honorables sénateurs. Je m'estime privilégié de pouvoir témoigner devant vous cet après-midi à l'occasion de la poursuite de votre étude du projet de loi C-7

passed, finally give members of the Royal Canadian Mounted Police the same rights enjoyed by every other police officer in Canada: the right to decide their own labour relations future.

As the president of an association that represents over 60,000 unionized civilian and sworn police personnel, I wish I were appearing here to praise the legislation, a bill for which the CPA has been advocating for quite some time — in fact, for as long as I have been involved with our national organization.

I should note that our association has been in support of RCMP members who have challenged the longstanding exclusions that have prevented them from pursuing meaningful collective bargaining, including appearing as intervenors in the Supreme Court of Canada case that ultimately pushed the government to introduce this legislation.

While I would like to praise this legislation — and, certainly, this is a step in the right direction — the fact is that Bill C-7 is a highly flawed bill that I believe fails to respect the spirit of the Supreme Court judgment that was given in 2015.

As you are no doubt aware, the court struck down the previous labour relations regime, which was centred around the Staff Relations Representative Program. Under the previous system, elected SRRs, who were not independent from the RCMP chain of command, did have some ability to represent members with respect to workplace issues, but they did not have access to collective bargaining for the purpose of wages and benefits, or the independent adjudication of other matters.

Under the proposed new structure that would be brought into place if Bill C-7 were to be passed unamended, a new labour relations organization would be able to collectively bargain wages and benefits, but due to the specified exclusions written into this legislation, it would largely be prohibited from representing members on any other workplace issues.

I'd like to quote the Supreme Court judgment itself here to help explain our opposition to the exclusions:

We conclude that the s. 2 (d) guarantee of freedom of association protects a meaningful process of collective bargaining that provides employees with a degree of choice and independence sufficient to enable them to determine and pursue their collective interests. The current RCMP labour relations regime denies RCMP members that choice, and imposes on them a scheme that does not permit them to identify and advance their workplace concerns free from management's influence.

qui, s'il était adopté, donnerait enfin aux membres de la Gendarmerie royale du Canada les mêmes droits que ceux dont jouissent d'autres policiers au pays, soit celui de décider de leurs propres relations de travail dans l'avenir.

En ma qualité de président d'une association représentant plus de 60 000 civils syndiqués et policiers assermentés, j'aurais aimé me montrer plus emballé à propos de cette mesure législative que l'ACP réclame depuis longtemps déjà, en fait depuis sa création.

Je tiens à souligner que notre association appuie les membres de la GRC qui contestent les exclusions dont ils font l'objet depuis longtemps, exclusions qui les empêchent de mener des négociations collectives véritables, y compris lors de leur participation aux audiences de la Cour suprême du Canada en qualité d'intervenants dans une cause qui, en fin de compte, a contraint le gouvernement à présenter cette loi.

J'aurais donc aimé applaudir cette mesure — qui est certainement un pas dans la bonne direction —, mais le projet de loi C-7 est tellement imparfait que, selon moi, il ne respecte pas l'esprit du jugement rendu par la Cour suprême en 2015.

Comme vous le savez sans doute, la cour a invalidé l'ancien régime de relations de travail qui s'articulait essentiellement autour du Programme des représentants des relations fonctionnelles. En vertu du système précédent, les représentants des relations fonctionnelles, ou RRF, qui n'étaient pas indépendants de la chaîne hiérarchique de la GRC, pouvaient représenter les membres dans une certaine mesure dans les questions concernant le milieu de travail, mais ils ne pouvaient pas recourir à la convention collective pour négocier les rémunérations et les avantages sociaux ni aux instruments d'arbitrage indépendants pour les autres questions.

En vertu de la nouvelle structure proposée, qui s'appliquerait si le projet de loi C-7 était adopté sans modification, un nouvel organisme de relations de travail pourrait négocier collectivement les rémunérations et les avantages sociaux, mais à cause des exclusions précisées dans ce texte de loi, il n'aurait pas la possibilité de représenter les gendarmes dans les autres questions concernant le milieu de travail.

Permettez-moi de citer l'arrêt de la Cour suprême pour expliquer notre opposition à ces exclusions :

Nous concluons que la liberté d'association garantie par l'al. 2d) protège l'existence d'un processus véritable de négociation collective qui offre aux employés une liberté de choix et une indépendance suffisantes pour leur permettre de décider de leurs intérêts collectifs et de les défendre. Le régime actuel de relations de travail de la GRC prive les membres de cette liberté de choix et leur impose un programme qui ne leur permet pas de définir et de faire valoir leurs préoccupations professionnelles à l'abri de l'influence de la direction.

Under the proposed legislation you're considering today, should the exclusions be kept in place, I firmly believe that the government is simply inviting more litigation and forcing RCMP members to spend more time and money challenging a system that would still prevent them from, as the court said, identifying and advancing "workplace concerns free from management's influence."

I'd like to give a bit of background to explain how I've come to this opinion. I've been the president of my local association, the Vancouver Police Union, since 1998 — almost 18 years now. I've also been involved in the police associations at the provincial, national and even the international level as the current chair of the International Council of Police Representative Associations.

In that role, and with my home association, we have all manner of joint committees that work collaboratively with management on almost all aspects of a modern police service, from staffing and deployment to health and safety issues, equipment and uniform issues, and even promotions within the service. It is absolutely fair to say that there isn't much that happens within a police service in Canada where the local association isn't at least consulted or has a significant role to play in implementation.

That was why much of the debate on the legislation on the House of Commons side was quite frustrating. It's impossible for me to overemphasize how absolutely unique the specified inclusions within Bill C-7 are in the policing environment.

Much has been made about the unique nature of the RCMP, although I would challenge that particular assumption. Both Quebec and Ontario have provincial police services that are quite similar in structure if not scale to the RCMP. Both engage in broad provincial policing, as well as contracted municipal policing, much like the RCMP. Both serve large geographic areas with diverse populations, much like the RCMP. The only difference is that both the Sûreté du Québec members as well as members of the Ontario Provincial Police are represented by elected associations that have the same abilities as other municipal associations to work with management on the same issues I handle as President of the Vancouver Police Union.

There are times when conflict arises between associations and management; however, I believe you would be hard-pressed to find a police chief or commissioner in this country who doesn't understand and appreciate the role their local association can play as an advocate for the front-line men and women they lead. It's important to note that the policing sector is 100 per cent unique in the sense that every chief executive began their career in

Selon le projet de loi que vous étudiez aujourd'hui, si les exclusions étaient maintenues, je suis intimement convaincu que le gouvernement se trouverait à ouvrir la porte à d'autres litiges et à contraindre les membres de la GRC à consacrer plus de temps et d'argent à la contestation d'un système les empêchant, comme la cour l'a indiqué, « de définir et de faire valoir leurs préoccupations professionnelles à l'abri de l'influence de la direction. »

Je vais vous expliquer un peu comment nous en sommes arrivés à cette conclusion. Je suis président de mon association locale, la Vancouver Police Union, depuis 1998 — soit depuis près de 18 ans. Je participe également aux associations de police aux échelons provincial, national et même international, puisque je suis actuellement président de l'International Council of Police Representative Associations.

Dans ce rôle, tout comme je le fais au sein de ma propre association, j'orchestre le travail d'un ensemble de comités mixtes qui collaborent avec les directions des corps policiers dans presque tous les aspects du fonctionnement d'un service de police moderne, de la dotation et au déploiement, en passant par la santé et la sécurité, l'équipement et les uniformes et même les promotions au sein des corps policiers. On peut à juste titre affirmer qu'il ne se passe pas de grand-chose au sein des corps policiers du Canada sans que nos associations locales soient au moins consultées ou soient appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des décisions.

Voilà pourquoi nous avons trouvé particulièrement agaçante une grande partie des débats qui ont eu lieu autour de ce projet de loi, à la Chambre des communes. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que les inclusions précisées dans le projet de loi C-7 revêtent un caractère unique dans l'univers de la police.

On a beaucoup parlé de la nature unique de la GRC, bien que, personnellement, je conteste cette hypothèse de départ. Les corps policiers provinciaux du Québec et de l'Ontario présentent des structures quasiment pour ne pas dire entièrement identiques à celles de la GRC. Les deux sûretés provinciales font du travail de police à l'échelle des provinces et remplissent des mandats municipaux, tout comme la GRC. Les deux couvrent de vastes territoires géographiques aux populations diversifiées, tout comme la GRC. La seule différence réside dans le fait que les membres de la Sûreté du Québec, de même que ceux de la Police provinciale de l'Ontario, sont représentés par des associations élues qui ont les mêmes pouvoirs que les associations de policiers municipaux en ce qui a trait à la collaboration avec la direction des corps policiers, sur les mêmes dossiers que ceux dont je m'occupe en ma qualité de président de la Vancouver Police Union.

Il arrive que des conflits se produisent entre les associations et les directions, mais je pense que vous aurez beaucoup de mal à trouver un chef de police ou un commissaire, au Canada, qui ne comprenne pas et qui n'apprécie pas le rôle que peut jouer leur association locale, celui de défenseur des hommes et des femmes qu'il dirige et qui sont en première ligne. Il convient de remarquer que le milieu de la police est tout à fait particulier en ce sens que

the same manner — walking or driving the beat as a newly sworn police constable. They recognize the value that a strong association brings to their local police services, and I have long appreciated my own relationships with those executives, even when conflict arises.

I want to leave time for questions, but I will conclude with this: Bill C-7 is a positive step in the sense that RCMP members will finally be given the right to decide for themselves how to best proceed with respect to their own labour relations. However, I'd like to ask each of you to consider the Supreme Court judgment that brought us to this point, respect the spirit of their decision and amend this bill by removing the exclusions listed. In the end, it will save another series of expensive and time-consuming litigation and ensure RCMP members perform their duties in the kind of workplace they deserve. It will also create a measure of accountability both for the RCMP management and employees when it comes to labour relations.

Thank you for your consideration.

**The Chair:** Thank you. I will go with Mr. Hill next.

**Roy Hill, Assistant Secretary and Treasurer, Mounted Police Members Legal Fund:** Good afternoon, honourable senators. Thank you for the opportunity to present to you today.

I joined the RCMP in 1968, so I come from different era in the RCMP. I think even Mr. Campbell is a little bit behind me, so I'm the senior man in the room today — and the oldest man in the room. I served for over 40 years in various provinces, including New Brunswick, Ontario, and Newfoundland and Labrador.

I would like to provide you some background on the Mounted Police Members Legal Fund.

I was a member elected from Newfoundland and Labrador to represent the RCMP members in Newfoundland and Labrador under the staff relations program. I was elected and re-elected for over 13 years. I also had an interest prior to that in that I was an elected sub-rep for another 13 years. So for 26 years, I've had a vested interest with regard to members' welfare and dignity.

I still bleed "royal red," as most of us do, so there is nothing with regard to me personally against the organization. However, my objective always was to improve. When the members are treated fairly and equitably, and taken care of, they can deliver service to Canadians, and everybody benefits from that.

chaque chef, chaque dirigeant, a débuté sa carrière de la même façon, soit en effectuant des patrouilles à pied ou à bord d'un véhicule, dans la peau d'un jeune policier frais émoulu de l'école. Ces responsables reconnaissent la valeur qu'une association solide peut apporter à leurs services de police locaux et j'ai beaucoup apprécié mes propres relations avec ses directeurs de police, même en période de désaccords.

Je veux vous laisser du temps pour les questions, mais je conclurai sur une chose : le projet de loi C-7 est une mesure positive en ce sens que les membres de la GRC auront enfin le droit de décider pour eux-mêmes de la meilleure façon de négocier leurs relations de travail. Toutefois, je vous invite à tenir compte du jugement de la Cour suprême qui nous a conduits jusqu'ici, à respecter l'esprit de cet arrêt et à modifier le projet de loi en retirant les exclusions qu'il contient. À terme, il nous permettra d'éviter toute une série de litiges coûteux en temps et en argent et de faire en sorte que les membres de la GRC puissent s'acquitter de leurs fonctions au sein du milieu de travail qu'ils méritent. Nous parviendrons, par le fait même, à instaurer un certain degré de reddition de comptes tant pour la direction de la GRC que pour les employés, en matière de relations de travail.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, nous allons maintenant passer à M. Hill.

**Roy Hill, secrétaire adjoint et trésorier, Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie :** Bonjour, honorables sénateurs, et merci de m'avoir donné l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

Je suis entré à la GRC en 1968 et j'appartiens donc à une époque différente pour cette institution. Je crois même que M. Campbell est arrivé un peu après moi, ce qui ferait de moi le plus ancien de la GRC dans cette salle aujourd'hui. J'ai accumulé 40 années de service dans différentes provinces, dont le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador.

Permettez-moi de vous donner quelques informations de base sur le Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie.

J'ai été élu par les membres de la GRC de Terre-Neuve-et-Labrador pour les représenter dans le cadre du Programme des représentants des relations fonctionnelles. J'ai été ainsi élu et réélu pendant 13 années. Avant cela, je m'intéressais déjà à ce dossier, puisque j'avais été élu en qualité de remplaçant du représentant, ce que je fis pendant 13 années. Cela fait donc 26 ans en tout que je m'intéresse de près au bien-être et à la dignité des membres de la GRC.

Je me sens encore porteur de la « tunique rouge », comme la plupart d'entre nous, et je n'ai donc personnellement rien contre cette organisation. Cependant, j'ai toujours eu pour objectif d'améliorer la situation. Quand les membres sont traités avec justice et équité, qu'on s'occupe d'eux, ils peuvent alors offrir le service qu'on attend d'eux aux Canadiens et tout le monde en ressort gagnant.

Back in 1995-96, we recognized that there was a need to have the ability to be able to research and do things on behalf of members. That was missing — a big gap. We created a corporation called the Mounted Police Members Legal Fund, and it was separate and apart from the RCMP. It wasn't controlled by them. There was no input from them. It was duly elected directors who controlled the whole thing with an executive, with annual audits by Deloitte Touche, and so it functioned for all these years until March 31 of this year.

At the time, Commissioner Phil Murray gave his blessing with regard to pay deductions because it was the easiest thing we could do in regard to being able to fund what the members wanted. So they voluntarily signed. Nobody forced them. So 16,500 members signed and said, "Please deduct 4 bucks from my pay." Commissioner Murray had no problem with this, and successive commissioners had no problem. As late as 2008, Commissioner Elliott confirmed. That was up until this past March.

Now, the legal fund is a non-profit corporation that promotes the improvement of member conditions of employment or work and, throughout its history, since 1998, the legal fund has provided financial and other support to RCMP members so that they can advance their interests concerning issues that affect their welfare and dignity through legal proceedings and other avenues. As I said, approximately 16,500 members are signed.

If the legal fund had not been in existence, and not in existence today, members had no recourse or ability to do things on their behalf. So we met those challenges — we the legal fund — on behalf of those members. A lot of these members would face financial ruin and/or destruction of their character and career if not for the legal fund, which has the ability to take on issues for them.

Now, in my comments today on behalf of the members' legal fund, I want to describe the extremely concerning and deteriorating situation that RCMP members currently face in respect of their basic working conditions. I'll characterize it as behaviour. I listened to some of the information here today from the various people, and obviously when Senator Campbell and I joined it was very much more paramilitary than what it is today. My introduction to the RCMP of respecting the office of and the officers, et cetera, all the way up through the ranks, was the norm. That was probably more the situation in the RCMP than other police departments. I still respect those positions; however, that doesn't give people authority to do certain things to other employees that they shouldn't be doing. So there's a pattern of behaviour that really irritates me and I'll give you a couple of examples.

En 1995-1996, nous avons pris conscience qu'il fallait pouvoir effectuer des recherches et réaliser certaines choses au nom de nos membres. Quelque chose manquait, et manquait cruellement. C'est alors que nous avons créé une société, baptisée Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie, complètement distincte de la GRC. La GRC n'avait rien à y voir, elle ne la contrôlait pas et elle était dirigée par des administrateurs dûment élus. Elle était composée d'un bureau élu, elle faisait faire des audits annuels par Deloitte Touche et cela, durant toutes ces années, jusqu'au 31 mars de cette année.

À l'époque de la création du fonds, le commissaire Phil Murray avait autorisé les déductions salariales qui représentaient alors la façon la plus facile de doter le fonds que souhaitaient les membres. Les membres de la GRC ont volontairement adhéré au fonds. Personne ne les y a contraints. C'est ainsi que 16 500 d'entre eux ont signé et nous ont autorisés à leur prélever 4 \$ sur leur solde. Le commissaire Murray n'y avait vu aucun problème et ceux qui l'ont suivi par la suite ne s'y sont pas non plus opposés. Cette modalité a été confirmée la dernière fois en 2008 par le commissaire Elliott. Elle a été maintenue jusqu'en mars dernier.

Le Fonds de recours juridique est un organisme sans but lucratif qui assure la promotion de l'amélioration des conditions d'emploi ou de travail des membres et qui, tout au long de son histoire depuis 1998, a assuré un soutien financier et autre aux membres de la GRC pour qu'ils puissent faire valoir leurs intérêts dans des dossiers en lien avec leur bien-être et leur dignité, dans le cadre de procédures légales ou autres. Comme je le disais, nous comptons quelque 16 500 membres.

Si le Fonds légal n'avait pas existé, et s'il n'existait pas aujourd'hui, les membres n'auraient aucun recours et rien ne pourrait être fait en leur nom. C'est donc au nom de tous ces membres que le Fonds de recours juridique a fait face à tous ces défis. Bien de nos camarades policiers auraient été acculés à la faillite financière ou à la destruction de leur réputation et de leur carrière si ce n'avait été de l'intervention du Fonds de recours juridique qui a pu les représenter.

Cela étant, au nom des adhérents au Fonds de recours juridique, je tiens à vous décrire la situation, très préoccupante et en pleine dégradation que connaissent actuellement les gendarmes dans leurs conditions de travail les plus élémentaires. Je parlerai d'ailleurs d'un comportement, d'une attitude. J'ai pris note de tout ce qui a été dit aujourd'hui par les uns et par les autres et il est vrai, quand le sénateur Campbell et moi-même sommes rentrés dans la GRC, qu'il s'agissait d'une organisation beaucoup plus paramilitaire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quand j'ai dit en introduction que nous respectons la fonction et les agents de la GRC, jusqu'en haut de la hiérarchie, il faut savoir que c'était la norme de mon temps. C'était sans doute davantage le cas d'ailleurs dans la GRC que dans d'autres corps policiers. Je continue de respecter ces positions, mais cela ne donne pas le pouvoir à des supérieurs de faire à certains employés ce

The RCMP commissioner, without any consultation with the executive of the legal fund, unilaterally cut off the process of automatic payroll deductions for membership dues that fund the work of the legal fund on behalf of members, effective March 31, 2016. This notification came approximately three hours before RCMP management sent out a bulletin to all RCMP members advising them of this significant change. That's a large thing, affecting 16,500 members.

Immediately, we tried to establish a dialogue with the commissioner, including possible remedies and to find out exactly what the problem, if any, or problems were. We immediately dispatched correspondence to him on that date, in writing, on February 18, 2016. The legal fund did not even receive a response from him. Ultimately, a memo from one of his assistant commissioners was received on March 31 — the very day that everything is terminated — saying he refused to entertain anything in relation to this matter. And one of those assistant commissioners was here this morning.

In the short term, the end of the voluntary payroll deductions threatens the very existence of the legal fund. RCMP management knows that, one, the legal fund depended exclusively on this payroll deduction system to fund its work on behalf of RCMP members and, two, as a result, arbitrarily stopping the deductions would have a dramatic, adverse effect on the legal fund and its ability to assist members on their issues.

That is the first thing that happened. Then the second was that the RCMP replaced the staff relations program and put in that system of workplace advisers. Those members will not have any access to a form of collective representation in respect of workplace matters or other issues that may affect their welfare and dignity. In doing so, the program will prevent RCMP members from obtaining any form of meaningful representation concerning these issues. Furthermore, it will do so until a bargaining agent is certified under the legislative framework. Who knows when that's going to take place? It could be years. But in the meantime, the void is there.

I'm saying that the commissioner knew the one means whereby we could do something on behalf of members was the Mounted Police Members Legal Fund. To cut that off and to remove the staff relations program meant this void takes place, and it was absolutely unjust and it's a very serious issue. We believe that it's entirely at odds with the principles set out by the Supreme Court of Canada in MPAIO.

qu'ils ne devraient pas leur faire. C'est ce genre d'habitude comportementale qui m'énerve et je vais d'ailleurs vous en donner quelques exemples.

Le commissaire de la GRC, sans avoir consulté les dirigeants du Fonds de recours juridique, a unilatéralement mis fin au processus de déductions automatiques effectué sur les chèques de paye des membres au titre des cotisations au fonds, et cela à compter du 31 mars 2016. Nous avons reçu l'avis à peu près trois heures avant que la direction de la GRC n'envoie un bulletin à tous les membres de la GRC pour leur faire part de ce changement très important. C'est important parce que cela concerne 16 500 membres.

Nous avons immédiatement essayé de nouer le dialogue avec le commissaire. Nous étions prêts à proposer des solutions et à déterminer la nature exacte du problème ou des problèmes éventuels. Nous lui avons immédiatement écrit, le jour même, le 18 février 2016. Le Fonds de recours n'a même pas reçu de réponse de sa part. Finalement, le 31 mars — le jour même où toute cette affaire s'est terminée — nous avons reçu une note de service d'un des commissaires adjoints nous indiquant que la haute direction se refusait à discuter de quoi que ce soit en lien avec ce dossier. Un de ces commissaires adjoints est venu témoigner devant vous ce matin.

À court terme, la fin des prélèvements volontaires sur la solde menace l'existence même du Fonds de recours juridique. La direction de la GRC sait que le fonds dépendait uniquement du système de déductions automatiques pour financer ses activités au nom des membres de la GRC et que l'interruption arbitraire de ces prélèvements aurait des répercussions catastrophiques sur le Fonds de recours juridique et sur sa capacité à assister ses membres.

Voilà donc quel a été le premier incident. Le second est intervenu quand la GRC a décidé de remplacer le Programme des représentants des relations fonctionnelles par un système de conseillers en milieu de travail. Ces conseillers n'ont accès à aucune forme de représentation collective pour les questions concernant le milieu de travail ou les autres enjeux susceptibles d'avoir un effet sur le bien-être et la dignité des membres. Ce faisant, le programme empêchera les membres de la GRC d'obtenir toute forme de représentation véritable relativement à ces questions-là. Qui plus est, la situation demeurera tant qu'un agent négociateur n'aura pas été accrédité en vertu du cadre législatif. Qui sait quand cela arrivera? Cela pourrait prendre des années. Toutefois, entretemps, nous sommes face à un vide.

Je soutiens que le commissaire savait que le Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie était le seul moyen de faire quelque chose pour le compte des membres. En mettant fin au Programme de déductions automatiques et au Programme des représentants des relations fonctionnelles, il se trouvait à créer un vide, totalement inique et de portée très sérieuse. Nous estimons d'ailleurs que cela va tout à fait à l'encontre des principes énoncés par la Cour suprême du Canada dans son jugement sur l'APMO.

Rather than improving RCMP members' ability to exercise their freedom of association, RCMP's management current course of action is totally eliminating collective representation of the RCMP. We, the legal fund, would appeal to you, senators, to see what, if anything, you can do to assist us to have reinstatement of those dues, because that is simply wrong, plain and simple. It's mean-spirited.

So we come to Bill C-7 and we have all these exclusions, and I've got to jump through some of the things here that I'm saying.

Members and their families are very angry. I've never seen this before to this degree, and I know what it's like back in the late 1960s and early 1970s, which gave rise to the staff relations program. I know what that's like. In the room today, some of these people who spoke this morning have no idea what that was about. I know they're from another era. Well, we're from an era whereby we know what it was like back then, and I'm saying to you honourable people that the situation you have today, with this Bill C-7 and the exclusion of these things that says you cannot collectively bargain, is putting us back prior to 1968 when I joined.

We have people today who have entirely different expectations. They come from an entirely different era altogether, and to impose this on them is just another means whereby it's the thumb and it's "as I say" and it's "as I do."

In 2016, coming on bended knee and looking for crumbs from the table should not be part of the way we operate this fine organization. It is being destroyed. I've never seen morale as bad as this, ever, and I talk to a lot of people because I'm assistant secretary treasurer of the legal fund. I talk to people across Canada. They call me now asking for assistance. "What's going to happen?" they're asking me. "Can you please tell me what recourse I have?"

**The Chair:** Thank you, Mr. Hill.

Mr. Webster.

**Mike Webster, Psychologist, as an individual:** If Mr. Hill needs another moment, he can have a moment of mine.

**Mr. Hill:** Can I ask quickly, Mr. Chair? I heard references this morning to the Canada Labour Code. The Canada Labour Code, even that, when François Carrière died in Nova Scotia in a diving accident, the RCMP took the position that the Canada Labour Code wasn't applicable to the members. The RCMP was charged, and they took that all the way to the Supreme Court of Canada saying that the members weren't under the Canada Labour Code. That's the type of attitude and behaviour. Finally it says we are under Part II of the Canada Labour Code. But why the heck

Plutôt que d'améliorer la capacité des membres de la GRC à exercer leur droit d'association, l'orientation actuelle suivie par la direction de la GRC se trouve à éliminer entièrement toute forme de représentation collective au sein de la GRC. Le Fonds de recours juridique fait appel à vous, sénateurs, pour voir s'il y a quoi que ce soit que vous pourriez faire afin de nous aider à rétablir le versement automatique des contributions parce que sa suppression est purement et simplement injuste. Elle est mesquine.

Nous nous retrouvons donc avec le projet de loi C-7 et toutes les exclusions qui dénoncent et je me dois de sauter certaines des parties dont je voulais vous parler.

Les membres et leur famille sont très en colère. Je n'ai jamais rien vu de tel auparavant et c'est d'ailleurs une situation de ce genre, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, qui avait été à l'origine du Programme des représentants des relations fonctionnelles. Je sais ce à quoi cela ressemble. Ceux qui ont témoigné ce matin et qui sont présents dans cette salle n'ont aucune idée de ce qui s'est passé à cette époque. Ils appartiennent eux-mêmes à une nouvelle ère. Nous, nous venons d'une époque vers laquelle j'ai l'impression que nous sommes en train de retourner, car je vous le dis, honorables sénateurs, quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, avec ce projet de loi C-7 et toutes les exclusions qu'il comporte, soit au fait qu'il n'est pas possible d'accéder à la négociation collective, nous sommes ramenés à 1968, l'année où je me suis engagé.

Aujourd'hui, les gens ont des attentes différentes. Ils appartiennent à une époque radicalement différente et leur imposer ce genre de régime revient à les faire marcher à la baguette, comme dans l'ancien temps, et à leur imposer les volontés de la direction.

En 2016, une institution respectable comme celle-ci ne devrait pas nous contraindre à nous traîner à genou pour récupérer quelques miettes tombant de la table. C'est de la destruction. Je n'ai jamais vu le moral des gendarmes aussi bas et je parle avec beaucoup d'entre eux parce que je suis secrétaire adjoint et trésorier du Fonds de recours juridique. Je parle à des gens de partout au Canada. Ils m'appellent pour me demander de leur prêter assistance. « Que va-t-il se passer? » me demandent-ils. « Pouvez-vous me dire de quel recours je dispose? »

**Le président :** Merci, monsieur Hill.

Monsieur Webster.

**Mike Webster, psychologue, à titre personnel :** Si M. Hill a besoin d'encore un moment, il peut prendre sur mon temps.

**M. Hill :** Puis-je poser rapidement une question, monsieur le président? On a fait référence, ce matin, au Code canadien du travail. À propos du Code canadien du travail, lorsque François Carrière est mort en Nouvelle-Écosse dans un accident de plongée sous-marine, la position de la GRC a été de dire que le Code canadien du travail n'était pas applicable aux membres. La GRC a été accusée, et tout au long de la procédure jusqu'à la Cour suprême du Canada, elle a soutenu que les membres ne sont pas assujettis au Code canadien du travail. Voilà son genre d'attitude

would you have to go through that process to prove it? I would respectfully submit that the same attitude is prevalent today in the organization.

**Mr. Webster:** First, I have a confession to make. I was introduced as an ordinary citizen. I am actually here undercover. I'm a practising police psychologist and had a long history with the RCMP that I no longer have.

**The Chair:** You want to keep it hidden.

**Mr. Webster:** They certainly do. I was actually an RCMP member myself for a very brief time after I had been a fee-for-service provider for them, and I left in short order once I found out how disorganized they were.

I'm a clinical psychologist. I have a side to my practice where I deal with people who have clinical and emotional issues, and I also have another side to my practice where I'm an emergency response consultant. I'm trained by the FBI and I've been around the world to numerous high profile incidents, including Waco, Texas; Jordan, Montana; Gustafsen Lake and on and on. I won't bore you with the list. I have a long experience, over 40 years, as a police psychologist.

Today I'm not going to rehash all this ground that we hear over and over again. I agree with them. I have four points here that I can steamroll through quite quickly, but I forgot my French introduction.

[Translation]

Thank you for your invitation. I am very honoured to be here with you.

[English]

I will mention to senators: Do you remember Senator Kenny's question about specifics? He's gone now. If one of you wants to ask that question, I have specifics for you.

**Senator Campbell:** Consider it asked.

**Mr. Webster:** Okay. There has been much discussion around the table about obvious weaknesses. I'm not going to go through that again.

I'll simply say to you that Bill C-7 fails to respect and protect the rights of RCMP workers and covers old ground versus maximizing the use of your precious time by addressing central issues. I will address central issues, I believe.

Now, what I say to you is not subjective opinion. What I say to you is based on mounds of data that has been collected since 2001. If you want to know the people who collected it, ask me later and I'll tell you. Some of them have been divorced from the RCMP just like I have.

et de comportement. Finalement, elle dit que nous sommes assujettis à la partie II du Code canadien du travail. Mais pourquoi diable s'infliger tout ce processus pour le prouver? À mon humble avis, la même attitude prévaut aujourd'hui dans l'organisation.

**M. Webster :** Tout d'abord, je dois vous faire une confession. On m'a présenté comme un citoyen ordinaire. Je suis en fait ici comme agent infiltré. Je suis un psychologue praticien de la police et j'ai longtemps travaillé avec la GRC, ce qui n'est plus le cas.

**Le président :** Vous voulez le garder caché.

**M. Webster :** Eux, en tout cas, y tiennent. J'ai été moi-même membre de la GRC durant une période très brève après avoir été prestataire de services, j'en suis rapidement parti dès que j'ai vu la désorganisation qui y régnait.

Je suis psychologue clinicien. Ma pratique me met au contact de personnes qui ont des problèmes cliniques et émotionnels d'un côté, et de l'autre, elle m'amène à intervenir comme consultant en matière d'intervention d'urgence. J'ai reçu une formation du FBI et j'ai voyagé un peu partout dans le monde à l'occasion d'incidents dont on a beaucoup parlé, comme ceux de Waco, au Texas; de Jordan, au Montana; de Gustafsen Lake, et cetera. Je vous fais grâce de la liste. J'ai une longue expérience, plus de 40 ans, comme psychologue de la police.

Aujourd'hui, je ne vais pas vous servir tous les poncifs que l'on nous débite à tout bout de champ. Je suis d'accord avec eux. J'ai quatre points que je peux vous présenter rapidement, mais j'ai oublié mon introduction en français.

[Français]

Merci de votre invitation. Je suis très honoré d'être parmi vous.

[Traduction]

Je me tourne vers les sénateurs : avez-vous en mémoire la question du sénateur Kenny sur les détails? Il est parti maintenant. Si l'un de vous souhaite poser cette question, j'ai des détails à vous donner.

**Le sénateur Campbell :** Faites comme si elle avait été posée.

**M. Webster :** Très bien. On a beaucoup parlé des faiblesses patentes. Je n'y reviendrai pas.

Je vous dirai simplement que le projet de loi C-7 ne respecte pas et ne protège pas les droits des travailleurs de la GRC et ressasse de vieilles histoires au lieu d'aborder les questions fondamentales et d'optimiser l'emploi de votre temps précieux. C'est de celles-là que j'entends vous parler.

Ce n'est pas mon avis subjectif que je vous livre. Ce que je vous dis repose sur une masse de données recueillies depuis 2001. Si vous voulez savoir qui les a recueillies, il suffit de poser la question, je vous le dirai. Certaines des sources ont, comme moi, quitté la GRC.



The organization is horribly broken, nowhere near as change-receptive or as change-ready as has been assumed during the debate in that other place. I cannot believe how naive and Pollyannaish these people are when they talk about this national icon that is fast becoming a national disgrace. Using Bill C-7 to address the ills of the RCMP is akin to approaching a broken nuclear battleship with a monkey wrench.

Point number one: existing empiricism. Several key conclusions can be drawn from this existing data that I mentioned. The RCMP is better at developing strategies than implementing them. They are not a change-ready organization. Members have been overpromised and underdelivered. Failed efforts in the past have resulted in increased work, increased burnout and less resources. They are not attracting the brightest and the best. They have dropped their standards. It's quite well known throughout the industry: If you can't make it on with a good municipal police service like Chief White's, apply to the RCMP and you'll get in.

Complicated cultural change: They don't know what cultural change is. They avoid cultural change. Cultural change means addressing core values and the core culture of the organization. In a moment or two, I'll tell you what that involves, from my perspective.

They are the victim of what is known as a success spiral. They believe that what worked yesterday will work today and will work well into the future. Absolutely false. They are a paramilitary culture. It's an anachronism. The organization needs flattening. It's time to turn around and march east. Forget about the March West.

Members are change-weary, skeptical and cynical regarding the motives of senior management. Data has been accumulated since 2001 concluding that change management and leadership behaviour are the critical factors with respect to positive change. These points are as valid today as we sit here as the day the data was collected.

Tinkering and monkeying around with existing systems and structures will not get us anywhere. What we're looking for is transformational change — actually, re-creational change, which tackles core values and culture. If you want me to define those two, I'll do so during the question period.

You had an example this morning in those uniforms that came into this room of what happens when you push for transformational change: You get the most resistance from the top. Why? Because they have the most to lose. And increased political behaviour.

L'organisation est terriblement fragmentée, loin d'être aussi ouverte ou réceptive aux changements qu'on ne le supposait dans le débat dans l'autre enceinte. J'ai du mal à croire le degré de naïveté et d'optimisme béat de ces gens lorsqu'ils parlent de cette icône nationale qui se métamorphose sous nos yeux en une honte nationale. S'attaquer aux maux de la GRC avec le projet de loi C-7, c'est un peu comme s'apprêter à réparer un navire de guerre nucléaire avec une clé anglaise.

Premier point : l'empirisme en vigueur. On peut tirer plusieurs conclusions importantes des données que j'ai mentionnées. La GRC est plus habile à élaborer des stratégies qu'à les mettre en œuvre. C'est une organisation qui n'est pas prête aux changements. On a fait trop de promesses non tenues à ses membres. L'échec des efforts faits dans le passé a abouti à une surcharge de travail, à une augmentation des cas d'épuisement professionnel et à un amenuisement des ressources. La GRC n'attire pas les recrues les plus brillantes et les meilleures. Ses critères sont moins exigeants. C'est bien connu de tous dans l'industrie : si tu n'arrives pas à te faire recruter dans un bon service de police municipale, comme celui du chef White, présente ta candidature à la GRC et tu seras admis.

Changement culturel compliqué : on ne sait pas ce que c'est, le changement culturel. On l'évite. Le changement culturel consiste à remettre en question les valeurs de fonds, la culture de fonds de l'organisation. Je vous dirai dans un instant ce que cela implique, dans ma perspective.

La GRC est victime de ce qu'on appelle la spirale du succès. Elle croit que ce qui a donné de bons résultats hier donnera de bons résultats demain et après-demain. C'est absolument faux. La GRC a une culture paramilitaire. C'est un anachronisme. L'organisation doit être remise à plat. Il est temps de faire demi-tour et mettre le cap sur l'Est. Oubliez la Marche vers l'Ouest.

Les membres sont rétifs au changement, sceptiques et cyniques en ce qui concerne les motifs de la haute direction. Il ressort des données accumulées depuis 2001 que les facteurs décisifs favorables à un changement positif concernent la gestion des changements et le comportement de la direction. Ces conclusions sont aussi valables aujourd'hui que le jour où les données ont été recueillies.

Les petits rafistolages des systèmes et structures en place ne mèneront nulle part. Il est nécessaire de procéder à un changement qui soit une véritable refonte — en fait, une re-création, à partir des valeurs fondamentales et de la culture. Si vous souhaitez que je donne une définition de ces deux éléments, je le ferai durant la période de questions.

Ce matin, vous avez eu un exemple, avec ces témoins en uniforme, de ce qui se passe lorsqu'on milite en faveur d'une refonte des services : la résistance la plus opiniâtre provient du sommet de la hiérarchie. Pourquoi? Parce que c'est là qu'on a le plus à perdre. Et le comportement dépend toujours plus du facteur politique.

Second point: RCMP uniqueness. The RCMP is tripping over its uniqueness. It now denies its members the rights available to all workers. Labour rights are human rights. What worked back in the day is not necessarily good for today or tomorrow.

Third point: harassment. I'll take a moment on this, because unfortunately, the RCMP is short-sighted on this as is that place and I think this place.

It is a much larger issue than perceived by most people. Harassment is a human rights issue. Harassment can be used as technology. That is, sexual harassment and harassment in general can be used as a tool. There are multiple motives behind harassing or sexually harassing someone in the workplace that people don't seem to recognize. The motive can be rank, religion, race, nationality, appearance, sexual orientation, achievement or class.

In today's society, to masculinize males and feminize females just doesn't fly. There are a lot more variations — and I couldn't tell you what they all are. However, they need to be respected. There are a lot more variations than we think there are.

The final point I want to make, this naive assumption. I forget who the honourable MP was, a young fellow with an Italian name, who said the Liberals:

... start with the assumption that employees and the RCMP membership will work collaboratively with their supervisors and upper management to achieve collective workplace goals.

What fantasyland does this individual live in? This is fantasy. The RCMP is far better at developing than implementing strategies. Don't forget, this is a culture out of step with the times. I bet you I'll hit some buttons around this table when I say that problems can arise in any system — marital, familial or organizational — when the system stagnates. The RCMP system, the RCMP culture, has stagnated now for how many years? One hundred and forty-three? It's sick. It needs changing from the bottom to the top.

Thank you very much.

**Senator White:** Thanks to the witnesses, in particular to Tom out in Vancouver.

Tom, I'm going to ask you a question specific to the exemptions. Do you know of any other police agency in this country — 198 of them — that find themselves in a similar position of having all of those areas or even most of those areas exempted from negotiations?

**Mr. Stamatakis:** No.

Second point : le caractère unique de la GRC. C'est le dada de la GRC. Elle refuse maintenant à ses membres les droits reconnus à tous les travailleurs. Les droits du travail sont des droits de la personne. Ce qui marchait à l'époque ne convient pas nécessairement aujourd'hui. Pas plus que demain.

Troisième point : le harcèlement. Je m'y attarderai un instant, parce que malheureusement la GRC fait preuve de myopie à cet égard, tout comme l'autre enceinte et, je pense, celle-ci.

Le problème est beaucoup plus vaste que ne le pense la plupart des gens. Le harcèlement est une question qui relève des droits de la personne. Le harcèlement peut être utilisé comme une technologie. Autrement dit, on peut se servir du harcèlement sexuel et du harcèlement en général comme d'un outil. Il peut y avoir de multiples raisons expliquant le harcèlement ou le harcèlement sexuel d'une personne au travail, qu'on semble ne pas vouloir prendre en considération. Le motif peut être le grade, la religion, la race, la nationalité, l'apparence, l'orientation sexuelle, le rendement ou la classe.

Dans la société d'aujourd'hui, masculiniser les hommes et féminiser les femmes, c'est ignorer la réalité. Il y a beaucoup plus de diversité — et je serai en peine de vous citer tous les cas de figure. Toutefois, il faut les respecter. La diversité des cas est beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine.

Le dernier point que je signalerai, le présupposé naïf. Je ne sais plus quel député en a parlé, un jeune gars au nom à consonance italienne, qui a dit que les libéraux partent :

... plutôt de l'hypothèse que les employés et les membres de la GRC travailleront en collaboration avec leurs superviseurs et leur haute direction pour réaliser les objectifs communs à leur milieu de travail.

Dans quel monde d'illusions vit cet individu? C'est pure fantaisie. La GRC est meilleure dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des stratégies. Ne perdez pas de vue qu'il s'agit d'une culture surannée. Je parie que je vais susciter quelques réactions ici quand je dis que des problèmes peuvent surgir dans tout système — conjugal, familial ou organisationnel — quand le système stagne. Le système de la GRC, la culture de la GRC stagne depuis combien d'années aujourd'hui? Cent quarante-trois? Il est malade. Il a besoin d'être transformé de fond en comble

Merci beaucoup.

**Le sénateur White :** Je remercie les témoins, en particulier Tom à Vancouver.

Tom, je vais vous poser une question précise sur les exemptions. À votre connaissance, sur les 198 agences de police qu'il y a dans le pays, y en a-t-il une autre qui se trouve dans la même situation eu égard au nombre de secteurs qui sont exclus des négociations?

**M. Stamatakis :** Non.

**Senator White:** The second piece is going to refer to your leadership in policing in Vancouver. Would it even make sense for a police leader today to want to have those exemptions? The police leader wants to focus on things like operational policing, not on those areas that are typically outside of his purview and certainly outside of his control financially. Most police leaders would want to see those areas negotiated between an association/union and those who control the purse strings in management so the tough decisions around money actually become someone else's decision and so the police chief could actually do their job. Wouldn't that make more sense?

**Mr. Stamatakis:** Yes. What you're describing definitely allows the Chief of Police to focus on the operational side of policing much more if issues related to financial concerns, particularly around collective bargaining, can be dealt with in another process.

But I have to say — and I know there was testimony earlier around this whole management rights piece — I don't think anyone quarrels with the notion that employers or managers should have certain rights. The key difference, though, is those clauses and provisions are generally contained within a collective agreement so that if there is an issue, if an employer or manager is acting capriciously or arbitrarily or in a punitive way, the independent association can then say, "Wait a minute. The members we represent take issue with that. Let's have a conversation about it and try to find a better way."

I think the notion that these exclusions need to exist because they somehow will affect the successful and efficient operation of a police force are not borne out in fact. As I alluded to in my comments, every other police force in this country, whether provincial or municipal, and many internationally, operate in a similar environment to that which I've described and function quite well.

The other thing to remember is at the end of the day we're all police officers and I haven't met a police officer who isn't completely invested in their police force and concerned about the service we provide to the public.

**Senator White:** Thanks for that, Tom.

Mr. Hill, by the way, was my first corporal when I joined the RCMP in 1982 in Stephenville, Newfoundland. I have a question for you, Roy, if I may.

You talked about the fact that the SRR Program has been taken away now after decades of building it up. For the most part, I argue — and not everybody would agree — that it represented the membership very well. In fact, I felt it provided a very good member rep program. With that being taken away for the next two, three or four years — who knows how long this might take — what impact will that have on the 25,000 civilian and sworn members, in particular, who are left behind with limited, if any, representation?

**Le sénateur White :** Le second élément porte sur votre rôle à la tête de la police de Vancouver. Un chef de la police aurait-il aujourd'hui des motifs rationnels d'exiger ces exemptions? Un dirigeant de la police veut pouvoir se concentrer sur des choses comme la gestion des opérations, pas sur des questions qui ne relèvent pas normalement de sa compétence ni, assurément, de son contrôle financier. La plupart des dirigeants de la police souhaiterait que ces questions puissent être négociées entre une association ou un syndicat et ceux qui tiennent les cordons de la bourse au sein de la direction afin que les questions difficiles d'ordre monétaire soient confiées à quelqu'un d'autre et que le chef de la police puisse réellement faire son travail. Cela ne serait-il pas plus rationnel?

**M. Stamatakis :** Oui. Dans le schéma que vous décrivez, le chef de la police peut se consacrer à l'aspect opérationnel des activités de la police d'autant plus librement que les questions ayant une incidence financière, particulièrement en ce qui concerne les négociations collectives, relèvent d'un processus distinct.

Mais je dois dire — et je sais que d'autres témoins ont déjà abordé cette question des droits de la direction — que personne ne conteste que l'employeur ou la direction doivent avoir certains droits. La différence principale, toutefois, c'est que ces clauses et dispositions sont généralement inscrites dans une convention collective de sorte que si un problème se pose, si un employeur ou un cadre dirigeant agit de manière capricieuse ou arbitraire ou pénalisante, l'association indépendante peut alors dire « Un instant! Les membres que nous représentons contestent cela. Parlons-en et tâchons de trouver une meilleure solution. »

Selon moi, l'idée que ces exclusions sont nécessaires parce qu'elles facilitent le bon fonctionnement des forces de police ne trouve pas de confirmation dans les faits. Comme je l'ai dit dans mes commentaires, toutes les autres forces de police du pays, qu'elles soient municipales ou provinciales et bien d'autres au niveau international, fonctionnent dans le cadre d'un régime semblable à celui que j'ai décrit et qui donne de bons résultats.

Sans perdre de vue, par ailleurs, que nous sommes tous en fin de compte des agents de police et que je n'ai pas rencontré un seul agent de police qui ne soit complètement investi dans son service de police et soucieux du service que nous dispensons au public.

**Le sénateur White :** Merci, Tom, pour cette réponse.

M. Hill, au fait, a été mon premier caporal lorsque j'ai intégré les rangs de la GRC en 1982 à Stephenville, à Terre-Neuve. Permettez que je vous pose une question, Roy.

Vous avez dit que le programme des RRF que l'on avait renforcé au fil des décennies vient d'être supprimé. Pour ma part, je serais prêt à dire — et tout le monde ne sera pas d'accord — qu'il représentait très bien les membres. En fait, c'est un programme qui permettait de représenter très bien les membres. Avec la suppression de ce programme pour les deux, trois ou quatre années à venir — qui sait combien de temps cela peut prendre — quelle sera l'incidence sur les 25 000 civils et membres assermentés, en particulier, qui se retrouvent sans représentation ou presque?

**Mr. Hill:** It's devastating, because the membership right now has no one to advocate on their behalf. Thank you for the kind comments. The rep program obviously had some failings and tweaking that needed to be done. I served on all of those committees, whether it was dealing with transfers, relocation, internal affairs dealing the RCMP — and I served on that for 13 years myself.

So for every part of that, when management talked about making some changes or just mused about it, it was fed to the committee. Since I retired, obviously, certain conversations were taking place and it was muted and no one was allowed to know. Not membership, no one. For the members, who now are facing a blank, this legal fund was the one thing that was left standing whereby we could do something to represent them on their behalf. With that having been removed, now we have to try to find another vehicle and another means of rejoining the members to get them up and going. They have nothing.

That's why I talked about behaviour and those two things I showed you specifically. Then it falls in line with what's contained in Bill C-7, and is just a continuation. Does anybody at the commissioner and senior management level really care? What you people and the government hear are the messages from the commissioner and the senior team. I listened to some of that stuff today and I could have stood up and said something because of how I felt. Obviously I wouldn't do that, but the people are in unbridled positions. There's nobody in check.

The message that you get is from them, and they have the most to lose, but the people with the boots on the ground across the country, 24/7, are serving in locations where no other agency would even dare to set up an office without the RCMP members being present. You're the chief of police and you're the constable; Senator White knows exactly what I'm talking about. He was the fireman, the policeman, the doctor and nurse at the time, and the priest.

**Senator White:** A good-looking nurse.

**Mr. Hill:** That's the long way around to say there's a large void here, ladies and gentlemen, that should never have happened. It is criminal what has taken place here, and nobody seems to care because the people on the ground don't have any power to do anything and they've been neutered.

**The Chair:** Before I go to Senator Carignan, can you answer this question: Have you corresponded with Minister Goodale to ask for reinstatement of that fund?

**Mr. Hill:** We reached out to his office and officials in his office, and we got zero.

**The Chair:** How long ago?

**Mr. Hill:** March.

**M. Hill :** L'effet est dévastateur, parce que les membres n'ont aucun représentant pour les défendre aujourd'hui. Merci pour vos aimables commentaires. Le programme des représentants avait ses lacunes naturellement et devait être retouché ici et là. J'ai siégé au sein de ces comités traitant des transferts, des relocalisations, et des affaires internes de la GRC — et cela pendant 13 ans pour ma part.

Donc, dans chaque cas lorsque la direction parlait de faire des changements ou se contentait de les envisager, le comité en était informé. Après mon départ à la retraite, bien sûr, certaines conversations restaient confidentielles, personne n'avait le droit de savoir. Ni les membres, ni personne. Pour les membres, qui sont maintenant tenus dans l'ignorance, le fonds d'assistance juridique était tout ce qui nous restait comme moyen de les représenter. Maintenant qu'il a été supprimé, il nous faut trouver un autre moyen de regrouper les membres, les aider à se remettre sur pied et à avancer. Ils n'ont plus rien.

C'est pourquoi j'ai parlé du comportement et des deux choses que je vous ai montrées spécifiquement. Cela est dans la logique du contenu du projet de loi C-7, et n'est qu'une continuation. Est-ce que quiconque s'en soucie au niveau du commissaire et de la haute direction? Ce qui parvient à vos oreilles et au gouvernement, c'est le message du commissaire et de la haute direction. J'ai écouté ce qui s'en est dit aujourd'hui et j'aurais pu intervenir comme j'avais envie de le faire. Naturellement, je ne l'ai pas fait, mais rien n'entrave ces personnes. Personne n'exerce de contrôle.

Le message qui vous parvient, c'est le leur, c'est eux qui ont le plus à perdre, mais ceux qui travaillent sur le terrain partout au pays 24 heures sur 24 et tous les jours, travaillent dans des endroits où aucune autre agence n'oserait monter un bureau si les membres de la GRC n'étaient pas sur place. Vous êtes le chef de la police et vous êtes le gendarme; le sénateur White sait parfaitement de quoi je parle. Il était le pompier, le policier, le médecin et l'infirmier tout à la fois, et le prêtre.

**Le sénateur White :** Un charmant infirmier.

**M. Hill :** Tout cela pour dire qu'il y a un vide béant, mesdames et messieurs, qui n'aurait jamais dû se créer. Ce qui s'est produit est criminel et personne ne semble s'en soucier parce que ceux qui travaillent sur le terrain n'ont aucun pouvoir de faire quoi que ce soit et ont été châtrés.

**Le président :** Avant de passer au sénateur Carignan, pouvez-vous répondre à cette question : avez-vous écrit au ministre Goodale pour lui demander le rétablissement de ce fonds?

**M. Hill :** Nous nous sommes adressés à son bureau et aux fonctionnaires de son bureau et résultats zéro.

**Le président :** Il y a longtemps?

**M. Hill :** Mars.

[Translation]

**Senator Carignan:** Mr. Hill, would you be able to provide us with a sampling of the main cases, disputes or issues that the assistance fund was dealing with in terms of the members' working conditions, situations in which the fund had to intervene to support the members?

[English]

**Mr. Hill:** Yes. If you take a look at our website, you will see that our newsletter is produced every year — except this past year — and in it there's a sampling of all of those cases.

The very first case I recall involved two members out in British Columbia. They were charged criminally and convicted of assault causing bodily harm. Both of those members were sentenced to jail. Once they were sentenced to jail, there was no more provision for legal fees at public expense; they were on their own. They reached out to the fund, but we were newly-started. We had to go out and borrow money so they could pay for their defence. In the end, the whole thing was fabricated. What the accused said took place never did take place and the members were exonerated. As a matter of fact, one person is still serving today. I think he's an inspector and probably still in British Columbia.

Going from that to serious harassment — it's like the rainbow: everything that's under the sun since 1998, we've dealt with in some manner. One thing that people forget is that not every accusation made against a member is truthful or actual fact. You want to talk to the member in Alberta accused of sexual assault. They were never in that person's apartment, never in the person's house, and were investigated by the RCMP's major crime division. That was one of the few times in the history of the Province of Alberta where an official apology was issued to a member because of the prosecution that took place. He was acquitted, obviously, but his career is in tatters. I think he maybe served a couple of years after that and just went by the wayside. How do you recover after that? Those things take place.

In one case that was close to my home and that I was involved in, the accused was acquitted, but there was no funding right from the get-go. When members are falsely accused, what do you do? You've got to defend yourself on your own dime, sometimes, if it's duty related, but there's a provision here that says "meeting the reasonable expectations of the force." The fact is that somebody said, "He did it," or "She did it," and the member says it never happened, so what do you do? You aren't meeting the reasonable expectations of the force.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Monsieur Hill, pouvez-vous nous donner un échantillon de l'éventail des principaux dossiers, litiges ou problématiques que le fonds d'aide traitait en ce qui concerne les conditions de travail des membres, où le fonds a eu à intervenir pour soutenir les membres?

[Traduction]

**M. Hill :** Oui. Si vous jetez un coup d'œil sur notre site web, vous verrez que nous produisons un bulletin annuel — à l'exception de l'année passée — et vous y trouverez un échantillon de tous ces cas.

Le tout premier dont je me souviens, concernait deux membres de Colombie-Britannique. Ils ont fait l'objet de poursuites pénales et été reconnus coupables de voies de fait causant des lésions corporelles. Tous deux ont été condamnés à des peines de prison. Une fois condamnés à la prison, ils n'avaient plus accès à l'assistance juridique aux frais du contribuable; ils se sont retrouvés seuls. Ils se sont adressés au fonds, mais on venait de démarrer. Il nous a fallu emprunter de l'argent pour pouvoir couvrir leurs frais de défense. Au bout du compte, c'était un coup monté de toutes pièces. Ce qui s'était produit d'après l'accusation, ne s'était jamais produit et les membres ont été disculpés. L'un d'entre eux, en fait, est toujours en service aujourd'hui. Il est inspecteur, je crois et probablement toujours en Colombie-Britannique.

Pour en venir au harcèlement grave — c'est comme un arc-en-ciel : nous avons eu à traiter de tout ce qui s'est produit sous le soleil depuis 1998, d'une manière ou d'une autre. On a tendance à oublier que toutes les accusations portées contre des membres ne correspondent pas à la vérité ou aux faits réels. Il vous faut parler au membre en Alberta qui est accusé de harcèlement sexuel. Ils ne sont jamais allés dans l'appartement de cette personne, jamais allé dans sa maison, et l'enquête a été menée par la division des crimes majeurs de la GRC. C'est une des rares fois dans l'histoire de la province de l'Alberta où les autorités se sont officiellement excusées auprès du membre en raison des poursuites dont il avait fait l'objet. Il a été acquitté, évidemment, mais sa carrière est en lambeaux. Je pense qu'il a continué de travailler deux, trois ans encore et puis il s'est mis sur la touche. Comment se remettre après cela? Ces choses-là se produisent.

Dans un cas, proche de chez moi, dont j'ai eu à m'occuper, l'accusé a été acquitté, mais n'y avait aucun financement depuis le début. Lorsque les membres font l'objet d'accusations trompeuses, qu'est-ce que vous faites? Vous devez, parfois, vous défendre en payant de votre poche si c'est en lien avec les services mais il y a une disposition qui oblige à « répondre aux attentes raisonnables de la force. » Le fait est que quelqu'un a dit, « c'est lui qui l'a fait, » ou « c'est elle qui l'a fait, » et le membre dit que ça ne s'est jamais produit, alors qu'est-ce que vous faites? Vous ne parvenez pas à répondre aux attentes raisonnables de la force.

There's got to be something there to take on those members. We've taken them on, and there's been no ceiling on the limit of what we've put out to the members with regard to assisting them. I notice some other organizations or associations say there's a cap of \$10,000 or \$50,000 or something, but you go and see what you could do for \$100,000. You cannot do very much. You can't even get to discovery, and you certainly have that experience with regard to some of that stuff.

There have been big dollars put out on behalf of the 16,500 members; not all of them require assistance, but the insurance is in place. Now that the void is gone and the reps have gone, who represents the members now? Who advocates on their behalf? Who takes up their cause?

[Translation]

**Senator Carignan:** I understand, therefore, that a number of elements in the fund were used to help individuals who were affected by certain issues that are excluded, and who had been subject to inappropriate or contentious decisions with respect to transfers, dismissals, conduct or harassment. Thus, the fund helped individuals deal with a number of elements currently excluded from collective bargaining by Bill C-7.

[English]

**Mr. Hill:** Exactly, because of the organization, the uniqueness of it and the transfers, et cetera.

Quickly, one comes to mind of a female member in British Columbia transferred from this place to that place. En route, her moving truck overturned and her furniture was all beat up. She says: "Okay, now who is paying me for the damage? I didn't do anything. You're hired to relocate me." And then the battle started. Senator White would know exactly what I'm talking about. The member says, "What do I do here now? I don't have any furniture. I've arrived at a new place." The mover says, "Go take up the issue with the RCMP." The RCMP says, "Take up the issue with the mover."

There has to be someone who jumps in and brings common sense to the table. She came to the legal fund and asked what to do. The Mounties won't listen; the movers won't listen, so we have to go to you, legal counsel, and serve a notice on your behalf. This is totally wrong. In the meantime, you have to be put up in a hotel. You're lucky if you're in someplace where you have a hotel. In some places you don't have that. That's the type of stuff that's aggravating and irritating. The members aren't at fault for some of these things.

Some of the stuff with regard to harassment has not been addressed and the higher the rank, the worse it is. The members say, where do we turn? They turn to the legal fund.

Il faut qu'il y ait un moyen de s'occuper de ces policiers. Nous l'avons fait, et nous n'avons mis aucun plafond à nos dépenses pour leur venir en aide. Je constate que d'autres organisations ou associations établissent un plafond de 10 000 \$ ou 50 000 \$ ou autre, mais essayez de voir ce que vous pouvez faire avec 100 000 \$. Pas grand-chose. Vous ne couvrez même pas les frais de l'enquête, et vous avez certainement l'expérience de ce genre de choses.

On a dépensé des sommes considérables pour nos 16 500 membres; tous n'ont pas besoin d'assistance, mais l'assurance est en place. Maintenant que le programme des représentants n'existe plus, avec ce vide, qui représente les membres? Qui fait entendre leur voix? Qui défend leur cause?

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je comprends donc qu'il y a plusieurs éléments du fonds qui ont permis d'aider des gens qui étaient touchés par certains aspects qui sont exclus, qui avaient reçu des décisions inappropriées ou contestables par rapport à des transferts, à des congédiements, à de la conduite, à du harcèlement. Donc, sur plusieurs éléments qui sont actuellement exclus par le projet de loi C-7 de la négociation de la convention collective.

[Traduction]

**M. Hill :** Exactement, à cause de l'organisation, de son caractère unique, des transferts, et cetera.

Rapidement, un cas me revient à l'esprit d'une policière de Colombie-Britannique transférée à tel ou tel endroit. En route, son camion de déménagement se renverse et ses meubles sont tout esquinés. Elle dit : « Eh bien, qui va payer les dégâts? Je n'ai rien fait. On vous a engagé pour faire mon déménagement. » Et la bataille démarre. Le sénateur White saurait exactement de quoi je parle. Le membre dit, « qu'est-ce que je fais maintenant? Je n'ai plus de meubles. J'arrive dans un nouvel endroit. » Le déménageur dit, « réglez le problème avec la GRC. » La GRC dit, « réglez le problème avec le déménageur. »

Quelqu'un doit intervenir pour ramener tout le monde à la raison. Elle s'est adressée au fonds d'assistance juridique pour demander ce qu'elle devait faire. La GRC ne veut rien savoir, le déménageur ne veut rien savoir, c'est pourquoi je m'adresse à vous, notre conseiller juridique, pour donner un préavis de plainte sous couvert de votre autorité. Cela ne va pas du tout. Entre-temps, il faut vous loger à l'hôtel. Vous avez de la chance si vous êtes dans un endroit où il y a un hôtel. Dans certains endroits, il n'y en a pas. C'est le genre de choses qui tapent sur les nerfs et vous mettent en colère. Les membres parfois n'ont commis aucune faute dans ces affaires.

Certains aspects liés au harcèlement n'ont pas été abordés et plus on s'élève dans la hiérarchie, pire c'est. Les membres se demandent à qui s'adresser. Ils se tournent vers le fond d'assistance juridique.

[Translation]

**Senator Carignan:** My question is for Mr. Webster. We've often heard talk of the problem of depression among members of the armed forces. We've also heard talk of suicide. I understand that your role involves providing assistance to members. What are the main irritants of the police officers who consulted you that you noted in your professional capacity, regarding the RCMP, of course?

[English]

**Mr. Webster:** To answer your question in a broad fashion initially, the main irritant to a member of the RCMP, whether that individual is suffering from an anxiety disorder, depression or post-traumatic stress issues, is the organization.

**Senator Carignan:** The organization is out of respect?

**Mr. Webster:** No. It's the biggest part, the worst part.

What usually happens now — and it was described here earlier by President Banwarie — the member will come forward with some sort of health-related issue and look at the organization at the detachment level, having consulted a physician. The physician has suggested some time off and so on. Now the RCMP will take it in their own hands to ensure that this individual returns to work. They will do so by harassing. The harassment now becomes a bigger issue than the depression; and the depression was caused by — somebody else addressed this earlier — not enough members on the shift to deal with it, no time off, pay issues, holiday issues, and on and on and on.

In the end, the biggest irritant to the health of the RCMP members is the organization itself. If the organization cleaned up its act, if the organization was transformationally changed, you would see the levels of emotional disorders in the RCMP drop drastically, because contrary to other things you've heard around the table, policing is not really a dangerous occupation. It's stressful, but it's not really dangerous. Depending upon what list you're looking at, it doesn't make it into the top 20 or 25 most dangerous jobs. If you want to see dangerous jobs, you come to where I live and talk to some of the loggers, miners, fishermen, who are in danger every day. Really, what is the greatest irritant to a police person, in the case that you and I are discussing, an RCMP member, is the RCMP itself. It creates the most stress in that individual's life, which then results in aggravated depressions, aggravated anxiety disorders, aggravated post-traumatic stress disorders and so on.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My question is for Mr. Webster. Last weekend, I heard the RCMP superintendent in New Brunswick say that he was on the verge of retiring. He was commenting on the incidents in Moncton in which three of his men were slain. He was saying that, in the aftermath of the incidents, training sessions were given and firearm equipment was modified.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Ma question s'adresse à M. Webster. On a souvent entendu parler du problème de la dépression chez les membres des forces armées. On a entendu parler de suicide également. Je comprends que vous êtes en relation d'aide. Quels sont les principaux sujets irritants des policiers et policières qui vous ont consulté et que vous avez notés dans le cadre de votre carrière, en ce qui concerne la GRC, bien sûr?

[Traduction]

**M. Webster :** Pour répondre à votre question, en termes généraux pour commencer, le principal sujet d'irritation pour un membre de la GRC, qu'il souffre d'un désordre d'anxiété, de dépression ou de stress post-traumatique, c'est l'organisation.

**Le sénateur Carignan :** L'organisation, c'est juste par respect?

**M. Webster :** Non. C'est la plus grosse partie du problème, la pire.

Ce qui se passe d'habitude maintenant — et le président Banwarie en a donné la description ici un peu plus tôt —, c'est que le membre commence par présenter un problème de santé et se tourne vers l'organisation au niveau du détachement après avoir consulté un médecin. Le médecin a suggéré un congé, et cetera. La GRC fera tout pour que cet individu reprenne le travail. Elle va le harceler. Le problème du harcèlement devient plus grave que la dépression; et la cause de la dépression, c'était — quelqu'un d'autre l'a dit plus tôt — le manque d'effectifs pour le travail qu'il y a, le manque de congés, les problèmes de solde, les problèmes de vacances, la liste est interminable.

En fin de compte, la principale source des problèmes de santé des membres de la GRC, c'est l'organisation elle-même. Si l'organisation mettait de l'ordre dans ses affaires, si elle se transformait en profondeur, les désordres émotionnels baisseraient d'intensité, parce que contrairement à ce que vous avez pu entendre ici, le travail du policier n'est pas réellement un travail dangereux. Il est source de stress, mais il n'est pas réellement dangereux. Selon les classements, il ne figure même pas parmi les 20 ou 25 emplois les plus dangereux. Si vous voulez voir des emplois dangereux, venez là où je vis et parlez avec les bûcherons, les mineurs, les pêcheurs qui sont en danger tous les jours. Réellement, le plus grand problème pour un policier, dans le cas dont vous et moi parlons, pour un membre de la GRC, c'est la GRC elle-même. C'est elle qui provoque le plus de stress dans la vie des individus, ce qui se traduit par des dépressions graves, des désordres d'anxiété graves, des désordres de stress post-traumatique graves et j'en passe.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma question s'adresse à M. Webster. La fin de semaine dernière, j'ai entendu le surintendant de la GRC au Nouveau-Brunswick dire qu'il s'apprêtait à prendre sa retraite. Il commentait les événements de Moncton où trois de ses hommes avaient été assassinés. Il disait que, à la suite des événements, des séances de formation ont été dispensées et que l'équipement de tir

Personally, I would add that they should perhaps have also reviewed the use of solo patrols, in other words, having only one officer in a patrol car at night.

Among other things, he said, that in the aftermath of the incidents, he suffered from post-traumatic shock and had to consult a therapist regularly. He blamed himself for not having provided his officers with the best possible training and equipment sooner, telling himself that the tragedy might not have unfolded as it did. He wonders what might have been.

In your opinion, if an association or joint committee had looked into the issue of police officers' equipment, training and solo patrols, don't you think the situation would have turned out differently?

When I was president of the provincial police association, we had difficulties with solo patrols and created a joint committee with the employer to study the issue.

Do you not think the superintendent would not be second-guessing himself as much today? I think he would not be suffering as much post-traumatic shock today if there had been an association with the employer to assist him in the decision-making process.

I am not saying that none of this would have happened, but I think that precautions need to be taken. Up to now, the culture within the RCMP has been to react after the fact. What do you think?

**Mr. Webster:** Thank you for your question, senator.

*[English]*

The simple answer is yes, I think so. If we had a union in place, then the union would be able to represent the member.

I have several patients — I shouldn't be admitting this here because the RCMP has divorced itself from me. They even brought a charge against me in the College of Psychologists, which was overturned. As a secondary effort, they said, "Well, sure, okay. You can still visit Dr. Webster, but we're not paying. You're going to have to pay out of your own pocket." So I still see RCMP members. However, I'll see them for a dozen eggs or a loaf of bread, whatever they've got; I don't care.

With these members that are dealing with post-traumatic issues, I'll sit down, senator, and I'll speak to them in a therapy session. Rarely does the incident that they were exposed to ever come up. Largely, we're talking about the way the organization is handling the member who is now on sick leave. Very rarely do we talk about the horrific events that he or she may have been exposed to. Largely, we're talking about what this supervisor has done, what this detachment commander is doing, what headquarters is demanding of them now, and on and on and on.

a été modifié. Personnellement, j'ajouterais qu'ils auraient peut-être dû se questionner aussi sur l'utilisation de la patrouille solo, c'est-à-dire un seul policier à bord d'une autopatrouille le soir.

En outre, il racontait que, à la suite de ces événements, il a subi un choc post-traumatique et qu'il devait consulter régulièrement. Il se faisait le reproche de ne pas avoir offert à ses agents la formation et le meilleur équipement possible plus tôt, en se disant que la tragédie ne serait peut-être pas arrivée. Il se questionne.

D'après vous, s'il y avait eu une association ou un comité paritaire pour étudier la question de l'équipement des policiers, de leur formation et des patrouilles solo, ne pensez-vous pas que le résultat de cette situation aurait été différent?

Quand j'étais président de l'Association des policiers provinciaux, nous avons eu des difficultés avec la patrouille solo et nous avons créé un comité paritaire et conjoint avec l'employeur pour étudier cet aspect.

Ne pensez-vous pas que le surintendant se poserait moins de questions aujourd'hui? Je crois qu'il éprouverait moins de chocs post-traumatiques aujourd'hui s'il y avait eu une association avec l'employeur pour l'aider à prendre ses décisions.

Je ne dis pas que cela ne serait pas arrivé, mais je pense qu'il faut prendre des précautions. Jusqu'à maintenant, c'est dans la culture de la GRC de réagir après les événements. Qu'est-ce que vous en pensez?

**M. Webster :** Merci pour votre question, sénateur.

*[Traduction]*

Je peux répondre par un simple oui, je crois bien. Si nous avions un syndicat, celui-ci pourrait représenter les membres.

J'ai plusieurs patients — je ne devrais pas l'admettre ici parce que la GRC s'est divorcée de moi. Elle a même engagé une poursuite contre moi devant le collège des psychologues, qui a été rejetée. Elle a fait un deuxième effort en disant « Bien, sûrement, d'accord. Vous pouvez continuer de consulter M. Webster, mais nous ne paierons pas. Vous devrez payer de votre poche. » Alors, je continue de voir les membres de la GRC. Toutefois, je les vois pour une douzaine d'œufs ou une miche de pain, ce qu'ils ont; je m'en fiche.

Avec ceux d'entre eux qui ont des problèmes post-traumatiques, je m'assieds avec eux, sénateur, je leur parle en session thérapeutique. Il est rare que l'incident auquel ils ont été exposés soit évoqué. Le plus souvent, on parle de la façon dont l'organisation traite le membre qui est maintenant en congé de maladie. On ne parle que très rarement des événements horribles dont il ou elle a été témoin. Le plus souvent, on parle de ce qu'a fait ce superviseur, ce que fait ce commandant de détachement, ce que la direction exige d'eux maintenant, ainsi de suite.



The answer to your question is, yes, I think so. If there was a union in place, then the union would be able to protect the member from these irritants that come from the organization. The events that they are exposed to are far less traumatic than their dealings with the organization.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Following incidents that result in post-traumatic shock, the police officer must sometimes consult a specialist and even take sick leave. Often, the employer will require the officer to return to work and will send. . . . I wanted to know whether you had ever witnessed a situation in which the employer used the services of an expert physician, while the union found its own physician and paid them for a second expert opinion. I guarantee you it can change the diagnosis. Would you not agree?

[*English*]

**Mr. Webster:** Yes, I agree, and I'll go farther. The RCMP, as you likely know, has its own health services department, where the member goes in order to receive psychological care or medical care. The health services department has a list of preferred psychologists. In my experience — and I apologize to my colleagues — most of them are in the pockets of the RCMP.

So the member now gets referred to a psychologist who doesn't want to upset his or her relationship with the RCMP because that relationship can be quite lucrative. If I was one of those, I wouldn't want to write the things that I just told you about the organization — that the organization is the greatest irritant to this member's mental health.

I've had patients that I see now for the loaf of bread who tell me they've gone to see one of these mental health care providers on the list, and the health care provider says, "Okay, so what's the problem?" The member says, "My supervisor is doing this to me and the organization is demanding this." The mental health care provider will now say, "Oh, that's not my business. I can't get into that kind of business. Let's just talk about your depression. Let's just talk about your anxiety disorder."

Now, from my perspective — and I'm getting a little long in the tooth; the perspective may be a bit worn — that is part of the perspective. The organization is a very big part of the perspective. Patients need to be considered in context. They are impinged upon by many contexts: the family context, the work context, the friend context, the community context. In this case, the work context, the employment context, is having a great effect on their mental health.

**The Chair:** Mr. Webster, we have two more questioners, Senator Jaffer and then Senator Campbell.

La réponse à votre question est, oui, je le pense. S'il y avait un syndicat en place, il pourrait protéger le membre contre ces tracasseries que cause l'organisation. Les événements auxquels ils sont exposés sont bien moins traumatiques que leurs rapports avec l'organisation.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** À la suite d'événements de choc post-traumatique, le policier doit parfois consulter un spécialiste et même prendre un congé de maladie. Souvent, l'employeur va exiger qu'il revienne au travail et va envoyer...Je voulais savoir si vous aviez déjà vécu cette situation où l'employeur utilise les services d'un médecin expert, alors que le syndicat en choisit un autre et le paie pour qu'il fasse une contre-expertise. Je vous garantis que cela peut changer le diagnostic. Êtes-vous d'accord avec cela?

[*Traduction*]

**M. Webster :** Oui, je suis d'accord, et j'irai plus loin. La GRC, comme vous le savez sans doute, a son propre service de santé, auquel le membre s'adresse pour recevoir des soins psychologiques ou médicaux. Le département des services de santé a une liste de ses psychologues préférés. D'après mon expérience — je présente mes excuses à mes collègues —, la GRC les a pour la plupart dans sa poche.

Donc, le membre est maintenant renvoyé à un psychologue qui ne veut pas perturber son propre rapport avec la GRC, rapport qui peut être très lucratif. Si j'étais l'un d'eux, je ne voudrais pas écrire les choses que je viens de vous dire à propos de l'organisation —, que l'organisation elle-même est le principal tracassier affectant la santé mentale du membre.

J'ai eu des patients, de ceux que je vois maintenant pour une miche de pain, qui me disent être allés voir un de ces prestataires de soins de santé mentale figurant sur la liste, et le prestataire de soins de santé en question lui demande « D'accord, alors quel est le problème? » Le membre répond « Mon surveillant me fait ceci et l'organisation demande cela. » Le prestataire de soins de santé mentale lui répond alors « Ah, ça ne me regarde pas. Je ne peux pas m'occuper de ce genre de choses. Parlons seulement de votre dépression. Seulement de vos problèmes d'anxiété. »

Alors, dans la perspective qui est la mienne — et je commence à avoir un peu de bouteille; c'est une perspective peut-être un peu usée —, cela fait partie de la perspective. L'organisation occupe une large place dans la perspective. Les patients doivent être considérés dans leur contexte. Ils sont au croisement de nombreux contextes qui les affectent : le contexte familial, le contexte du travail, le contexte des amis, le contexte de la communauté. Dans ce cas, le contexte du travail, le contexte de l'emploi a un effet majeur sur leur santé mentale.

**Le président :** Monsieur Webster, deux autres personnes ont demandé la parole, la sénatrice Jaffer puis le sénateur Campbell.

**Senator Jaffer:** Mr. Stamatakis, this morning we were told by the minister that Commissioner Paulson — and he has not come, so we have not been able to ask him questions. I'm not saying he said no; he just hasn't been here.

**The Chair:** He was invited.

**Senator Jaffer:** Oh, he was invited. Okay. So that's a big issue. He was invited.

He said he needed the exemptions. Are there any exemptions you think he needs? Because he's not here, that's why I'm asking for your point of view on why he thinks he needs those exemptions.

**Mr. Stamatakis:** Let me just say a couple of things. While I agree generally with Dr. Webster's comments, I do take exception to the notion that policing is not a dangerous occupation. I think we've mitigated the risk because of the work that has been done and the advocacy that's been engaged in by police associations and unions around all of the exemptions that are being proposed that have provided officers with better equipment, better tactics.

**Senator Jaffer:** Okay, but please answer my question.

**Mr. Stamatakis:** To your point, madam senator, I think he's looking for the exclusions because it makes it easy for him to ignore a lot of difficult questions around whether it's deployment, whether it's uniform and equipment issues, whether it's staffing issues, whether it's transfer issues, whether its promotion issues. In my experience, certainly in Vancouver where I sit on a number of joint committees around all of those issues, ultimately, if you have interest-based engagement you get the better outcomes.

Back to Dr. Webster's point, I think the RCMP, while they say it's appropriate for the RCMP to now have an independent association, they say that, but their actions, by proposing to have these exclusions in the legislation, I think demonstrate something different, and I don't believe it's correct.

**Senator Campbell:** I just want to acknowledge Tom. He was the president when I was mayor, and I appreciate his honesty and his integrity.

I'd like to ask Mr. Hill: Why would the commissioner shut down the legal fund and the SRA? Why?

**Mr. Hill:** I don't know the real reason, if there was somebody who felt that the SRRs would have carried on with regard to their role. They weren't going to strike up as a bargaining agent that I'm aware of. He was either scared of some interference, or I don't know.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur Stamatakis, ce matin, le ministre nous a dit que le commissaire Paulson — et comme il n'est pas venu nous n'avons pas pu lui poser de questions. Je ne dis pas qu'il a dit non; il n'est tout simplement pas venu.

**Le président :** Il était invité.

**La sénatrice Jaffer :** Ah, il était invité. Très bien. Donc, c'est un gros problème. Il était invité.

Il a dit qu'il avait besoin des exemptions. Y a-t-il des exemptions dont il aurait besoin, selon vous? Comme il n'est pas ici, je vous demande pourquoi, d'après vous, il estime avoir besoin de telles exemptions.

**M. Stamatakis :** Permettez-moi de vous dire deux, trois choses. Bien que je sois d'accord, en général, avec les commentaires de M. Webster, je m'inscris en faux contre l'idée que le travail du policier n'est pas un travail dangereux. Je pense que nous avons atténué le risque grâce au travail qui a été fait pour défendre les droits du policier au sein des associations et syndicats de police concernant toutes les exemptions qui sont proposées et que cela a donné aux agents de meilleurs équipements et de meilleures tactiques.

**La sénatrice Jaffer :** Très bien, mais veuillez répondre à ma question.

**M. Stamatakis :** J'y viens, madame la sénatrice, je pense qu'il cherche à obtenir ces exclusions parce que cela lui permet d'ignorer plus facilement une foule de questions difficiles concernant, par exemple, le déploiement, les questions concernant l'uniforme et l'équipement, les questions de dotation en personnel, les questions de transfert, les questions de promotion. Mon expérience, en tout cas à Vancouver où je siège à de nombreux comités mixtes sur toutes ces questions, me dit que l'on obtient les meilleurs résultats lorsque l'engagement est fondé sur les intérêts.

Pour en revenir à ce que disait M. Webster, je pense que la GRC, bien qu'elle dise qu'il convient que la GRC ait maintenant une association indépendante, tient ce discours, tandis que ses actions, en proposant d'insérer ces exclusions dans la législation, démontrent, je pense, quelque chose d'assez différent, et je ne crois pas que cela soit correct.

**Le sénateur Campbell :** Je voulais seulement remercier Tom. C'était lui le président lorsque j'étais maire, et j'apprécie son honnêteté et son intégrité.

Je voulais demander à M. Hill : pourquoi le commissaire a-t-il voulu fermer le fonds d'assistance juridique et le SRA? Pourquoi?

**M. Hill :** Je ne sais pas quelle est la raison réelle, si quelqu'un pensait que le programme des RRF pouvait prendre le relais. Autant que je sache, celui-ci n'aspirait pas à devenir agent négociateur. Il craignait des ingérences, ou je ne sais pas.

With regard to the legal fund — this is my own personal feeling — my personal feeling is that he was irritated with the legal fund because we've gone to Federal Court on a number of issues, not the least of which was the ordering of reinstatement of a member that should never have been fired.

**Senator Campbell:** Somehow the word “petulance” comes to mind with regard to this. Why would you want a void? Why would you want to create a void by shutting down the only way that members can actually speak to management and leave it open for, somebody suggested here, it could be two or three years. Because he was POed? That's what you're saying? I think I'm going to need Dr. Webster by the time I'm finished with this.

**Mr. Hill:** Senator Campbell, you would think that as the leader and commander-in-chief, you would want people representing and advocating on behalf of the members on all of those things that happen on a daily basis in carrying out policing in Canada, and indeed around the world. You would think that. To create this void is just beyond comprehension.

**Senator Campbell:** I come from an era where I was advised that I would be transferred someplace where they send me sunshine in a tin can. I thought they were joking and continued on with my career because that was the golden era. It's way beyond that now. These two issues, the legal fund and the SRA, are classic of what is going on within this organization. I am extremely disappointed that the commissioner did not have the guts to come to this committee and take our questions.

**The Chair:** I'm going to Senator Day, because time is moving on here and he hasn't had a chance.

**Senator Day:** Thank you. I wanted to make the point for the record that there was another organization that was created, and we haven't analyzed that. It may be that the commissioner felt, under the circumstances, that it would be more effective than the previous ones.

**Mr. Hill:** I don't think so.

**Senator Day:** I don't know.

**Mr. Hill:** I don't know either.

**Senator Day:** I want it on the record that there was another organization created when the SR —

**Mr. Hill:** Oh, yes.

**Senator Day:** When the SR was done away with, he created another organization.

**Mr. Hill:** He created an adviser group, and if some member contacted him and said “How do I do this?” here's a 1-800 number. Nobody could advocate on their behalf; nobody could do anything on behalf of them, other than give them a 1-800 number to call the policy centre in Ottawa. That's to make it as simplistic an explanation as I can. However, that's an entirely

Pour ce qui est du fonds d'assistance juridique — c'est un point de vue personnel —, mon point de vue personnel, c'est que le fonds le gênait parce que nous avons saisi la Cour fédérale à de nombreuses reprises, et nous avons obtenu, en particulier, la réintégration d'un membre qui n'aurait jamais dû être renvoyé.

**Le sénateur Campbell :** Le mot « pétulance » vient à l'esprit à ce propos. Pourquoi souhaiteriez-vous un vide? Pourquoi souhaiteriez-vous bloquer la seule voie ouverte aux membres pour parler à la direction et créer un hiatus qui, d'après quelqu'un ici, pourrait durer deux ou trois ans. Parce qu'il en avait ras-le-bol? C'est ce que vous dites? Je crois que j'aurai besoin des services de M. Webster à la fin de ces travaux.

**M. Hill :** Sénateur Campbell, on pourrait penser que en tant que leader et commandant en chef, vous voudriez que des gens représentent et défendent les intérêts des membres sur tout ce qui se passe au jour le jour dans le travail de la police au Canada, et dans le monde entier. C'est ce qu'on pourrait penser. Créer ce vide est simplement incompréhensible.

**Le sénateur Campbell :** Je viens d'une époque où l'on m'avait averti que je serais transféré dans un endroit où je ne verrais le soleil que si on me l'envoyait dans une boîte de conserve. J'ai pris ça à la rigolade et j'ai poursuivi ma carrière parce que c'était l'âge d'or. Nous en sommes bien loin maintenant. Ces deux questions, le fonds d'assistance juridique et le SRA, illustrent bien ce qui se passe au sein de cette organisation. Je suis extrêmement déçu que le commissaire n'ait pas eu le cran de venir devant ce comité répondre à nos questions.

**Le président :** Je passe au sénateur Day, parce que le temps passe et qu'il n'a pas eu sa chance.

**Le sénateur Day :** Merci. Je voulais souligner pour le compte rendu que l'on a créé une autre organisation et nous n'avons pas analysé cela. Peut-être le commissaire pensait-il, dans ces circonstances, qu'elle serait plus efficace que les précédentes.

**M. Hill :** Je ne crois pas.

**Le sénateur Day :** Je ne sais pas.

**M. Hill :** Je ne sais pas non plus.

**Le sénateur Day :** Je voudrais qu'il soit pris acte du fait qu'une autre organisation a été créée quand les RF...

**M. Hill :** Oh, oui.

**Le sénateur Day :** Quand les RF ont été supprimées, il a créé une autre organisation.

**M. Hill :** Il a créé un groupe consultatif, et si un membre le contactait et demandait « comment est-ce que je dois faire cela? » appelez ce numéro 1-800. Personne n'était là pour défendre leur point de vue; personne ne pouvait rien faire pour eux, à part leur donner ce numéro 1-800 pour appeler le centre d'orientation à Ottawa. Voilà, pour vous donner l'explication la plus simple

different role. It's like apples and oranges with regard to role of the staff relations program.

You would think until such time as this bargaining agent has stood up that life carries on normal. I tell you how mean-spirited they were, and this is from me, Roy. They would normally have a caucus. Staff relations come in I think in November. They shut that down. They said, "Well, maybe we'll make it in December." So they shut that down. And then, "Well, maybe we'll make it in January." That group never came in to meet collectively to talk about members' issues, albeit probably being the last time. It was never done. It was shut down by Mr. Dubeau. In my opinion, he never had authority to do that, because the members were still in place and legitimately in place. But when you think you have the authority to do things and you arbitrarily go and do it, there's the result. Those staff relations reps didn't come in to speak collectively on behalf of the members and their concerns.

**The Chair:** Colleagues, we've come to the end of our time here. I want to thank our witnesses. Are you waving at me, Mr. Webster, or are you asking to speak?

**Mr. Webster:** I am, sir. I find you very attractive.

**The Chair:** I'm happy to hear that. Please be very brief because we have another panel coming on.

**Mr. Webster:** I will be brief. I'm going to attempt to answer Senator Kenny's request for specifics. It won't be popular, and there will be other models. However, I gave you a hint when I said it's time for the march east. I'm sure you're all familiar with the March West, when the RCMP went west to quell the problems with our Aboriginal people. It's time to return east, which means the RCMP should be taken out of provincial and municipal policing. They should be centered in Ottawa, dealing only with federal statutes. They should be Canada's answer to the Federal Bureau of Investigation in the United States.

The commissioner should be removed arm's-length from the government. He is, as it stands now, the Prime Minister's policeman. That should not be.

**The Chair:** Thank you, Mr. Webster. You definitely have a point of view, there's no question about that. Senator Kenny will be pleased to hear that.

It's 4:30. I want to thank our witnesses, especially the witness from Vancouver who joined us. I'm sure it took a bit of time and effort to get organized to do that. We appreciate your contribution.

possible. Toutefois, il s'agit d'un rôle entièrement différent. Par rapport au rôle du programme des relations fonctionnelles, c'est comparer des pommes et des oranges.

On pourrait penser qu'à partir du moment où l'agent négociateur intervient, la vie reprend son cours normal. Mais je vais vous dire à quel point ils étaient hargneux, et cela vient de moi, Roy. Normalement, ils se réunissent en caucus. Le représentant des relations fonctionnelles intervient, je pense, en novembre. Ils annulent cette réunion. Ils disent « Eh bien, nous la ferons en décembre, peut-être. » Donc, ils annulent la réunion. Et puis, « Eh bien, nous la ferons en janvier, peut-être. » Le groupe, en réalité, ne s'est jamais réuni pour parler des problèmes des membres, alors même que ce devait probablement être la dernière fois. Il ne s'est jamais réuni. M. Dubeau a tout annulé. À mon avis, il n'était pas autorisé à le faire, parce que les membres étaient encore en place et légitimement en place. Mais quand vous pensez être autorisé à faire les choses et qu'arbitrairement vous prenez sur vous de les faire, voilà le résultat. Les membres du programme des représentants des relations fonctionnelles n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer collectivement au nom des membres sur leurs préoccupations.

**Le président :** Chers collègues, nous avons épuisé le temps à notre disposition. Je souhaite remercier nos témoins. Monsieur Webster, vous agitez la main pour me saluer ou pour demander la parole?

**M. Webster :** Oui, monsieur. Je vous trouve très séduisant.

**Le président :** Je suis heureux de l'entendre. Je vous prie d'être très bref parce que nous avons un autre groupe de travail qui arrive.

**M. Webster :** Je serai bref. Je voulais répondre au sénateur Kenny qui demandait des détails précis. Ce ne sera pas populaire, et il y aura d'autres modèles. Toutefois, je vous ai donné un indice quand j'ai dit qu'il était temps d'entreprendre la marche vers l'est. Je suis sûr que vous avez tous entendus parler de la Marche vers l'Ouest, quand la GRC a fait marche vers l'ouest pour calmer les problèmes liés aux Autochtones. Il est temps de retourner à l'est, ce qui veut dire que la GRC doit cesser de s'occuper des services de police provinciaux et municipaux. Elle devrait avoir son centre à Ottawa, et s'occuper uniquement des lois fédérales. Elle devrait être la réplique canadienne du Federal Bureau of Investigation aux États-Unis.

Le commissaire devrait devenir indépendant du gouvernement. Aujourd'hui, il est le gendarme du premier ministre. Ce n'est pas normal.

**Le président :** Merci, monsieur Webster. Il ne fait pas de doute que vous avez votre point de vue, c'est indiscutable. Le sénateur Kenny sera heureux d'entendre cela.

Il est 16 h 30. Je tiens à remercier nos témoins, en particulier ceux de Vancouver qui se sont joints à nous. Je suis certain que cela n'est pas allé sans certaines difficultés d'organisation. Votre contribution nous est précieuse.

Joining us in our final panel of the day as we consider Bill C-7 are Mr. Ian McPhail, Chair of the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, and from the Department of National Defence, Mr. Gary Walborne, Canadian Forces Ombudsman, accompanied by Robyn Hynes, Director General, Operations.

Gentlemen, welcome, Mr. Walborne and Mr. McPhail, I understand that you each have an opening statement. Mr. Walborne, please begin, followed by Mr. McPhail.

**Gary Walborne, Ombudsman, National Defence and Canadian Forces Ombudsman:** Thank you, Mr. Chair and members. I will talk about my office, what we do, and our areas of interest and investigation.

The office was created in 1998. Its sole reason to be is to ensure that all members of the defence community, both military and civilian, are treated with fairness during any process and procedure occurring inside the department.

I'm independent of both military and civilian chains of command, and I report directly to the Minister of National Defence.

Our mandate is to act as a source of information, referral and education for our individual members, both military and civilian. We act as a neutral, objective, sounding board, mediator, investigator and reporter. The biggest part of our mandate is to contribute to long-lasting change to the environment.

Our mandate does have some limitations, things we can investigate and things we cannot. The things outside my area of authority are anything having to do with the military judge, court-martial or summary trial, the exercise of discretion and laying charges by the chain of command inside the Canadian Armed Forces, matters which are exclusively the jurisdiction of the Treasury Board as the employer, and military police being dealt with under part 4 of the act. We will not perform any duty similar to that of the military police. Those are our limitations.

This office was created in 1998. I have full authority to investigate any issue that I think warrants it. Anything before 1998, if I should wish to investigate, I would need ministerial authority to do so.

The core principles of ombudsmanry; independence, impartiality, confidentiality and very informal. I am independent of both chains of command. I am impartial. I have nothing to win or lose and no axe to grind. Confidentiality; all information shared with us by our constituents will not be shared with anyone without their written consent to do so. I think that's the cornerstone of ombudsmanry.

Se joignent à nous dans le cadre de notre dernier groupe de travail de la journée sur l'examen du projet de loi C-7, M. Ian McPhail, président de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, et ensuite, venant du ministère de la Défense nationale, M. Gary Walborne, ombudsman des Forces armées canadiennes, accompagné par Robyn Hynes, directrice générale, Opérations.

Messieurs, bienvenue, monsieur Walborne et monsieur McPhail, je crois comprendre que vous avez chacun une déclaration d'ouverture. Monsieur. Walborne, si vous voulez bien commencer, monsieur McPhail suivra.

**Gary Walborne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes :** Merci, monsieur le président et chers membres. Je vous parlerai de mon service, de ce que nous faisons et de mon domaine d'intérêt et de recherche.

Le bureau a été créé en 1998. Sa seule raison d'être est de veiller à ce que les membres de la communauté de la défense, tant militaires que civils, soient traités de manière équitable dans le cadre des processus et procédures qui se déroulent à l'intérieur du ministère.

Je suis indépendant des deux chaînes de commandement, militaire et civile, et je relève directement du ministre de la Défense nationale.

Notre mandat est d'agir comme source d'information, d'orientation et d'éducation pour nos membres, à la fois militaires et civils. Nous agissons en toute neutralité et objectivité, et faisons fonction de caisse de résonance, médiateur, enquêteur et journaliste. L'essentiel de notre tâche est de contribuer à un changement durable de notre environnement.

Notre mandat comporte certaines restrictions de nos pouvoirs d'enquête dans tel ou tel domaine. Les domaines qui échappent à ma compétence concernent le tribunal militaire, la cour martiale ou les procès sommaires et les mises en accusation par la chaîne de commandement interne aux Forces armées canadiennes, qui relèvent de la compétence exclusive du Conseil du Trésor en qualité d'employeur, et de la police militaire en vertu de la partie IV de la loi. Nous ne prenons en charge aucune des tâches qui se rapprochent de celles de la police militaire. Voilà les restrictions qui nous sont imposées.

Le bureau a été créé en 1998. J'ai pleins pouvoirs pour enquêter sur tout sujet qui me semble le mériter. Pour toute affaire antérieure à 1998 sur laquelle je souhaiterais enquêter, j'ai besoin de l'autorisation du ministre.

Les principes de base de l'ombudsman sont l'indépendance, l'impartialité, la confidentialité et l'absence de formalismes inutiles. Je suis indépendant des deux chaînes de commandement. Je suis impartial. Je n'ai rien à gagner, ou à perdre, pas de cause personnelle à défendre. Confidentialité : les informations que nous communiquent nos interlocuteurs ne sont communiquées à personne sans leur consentement écrit. Voilà, je pense, les principaux piliers de la protection des employés.

We are informal. We work at the lowest possible level through the department to fix issues on behalf of our members. You will see a stat a little later only. We handle 10,000 inbound phone calls a year. About 80 per cent are handled at first engagement, just making sure people have the information they need or can contact the people who are in a position to help them.

Our constituency base is quite large. We not only serve all current serving members, but also all former members and their families, the cadets, all members of nonpublic funds, anyone who has applied to or is a recruit in the recruitment process, families of all, and those who may be seconded or attached to the Canadian Forces.

We do stakeholder engagements across the country where we get out and actually meet the men and women in uniform to find out the issues and problems they're facing. It gives us the ground truth, so when we have conversations around policy and procedure, we can tell the centre what will happen in the region as a ripple effect of any decision made. It brings a lot of evidence back to the minister, and I hope helps inform policy decision.

We do intake. I talked about 10,000 inbound phone calls. We have complaint analysts. If cases are more complex, an analyst will determine if it requires an individual investigation or if it is turned back to the intake officer to deal with.

We do investigations on behalf of individuals. We do systemic recommendations based on the complaints we receive and the concerns raised by our constituency. We can interject ourselves in a process if there are compelling circumstances where we feel there may be harm to the member or others. We can interject ourselves very quickly.

We're an office of last resort, soo the members, both civilian and military, must use any mechanism that's in place currently prior to coming to the office.

We will not talk about the outcome of that process, but we will talk about how the person was treated during the process and whether they got fair and equal treatment.

We make recommendations. We've made 325 to the department since the office has been created. Seventy-five per cent of those have been accepted and implemented.

We publish everything we do. All correspondence between me and the department and any systemic review we do, we will publish for public consumption.

Nous évitons les formalités. Nous travaillons aussi près que possible de la base dans le ministère pour résoudre les problèmes au nom de nos membres. Je vous citerai un chiffre un peu plus tard seulement. Nous recevons 10 000 appels téléphoniques par an. Nous donnons suite à 80 p. 100 d'entre eux dès le premier contact, afin de nous assurer d'emblée que les gens disposent de l'information dont ils ont besoin et qu'ils sont en mesure d'entrer en contact avec ceux qui peuvent les aider.

Nous couvrons un domaine assez large. Nous sommes au service non seulement des membres en service actif, mais également de tous les anciens membres et leurs familles, les cadets, tous les membres de fonds non publics, de ceux qui ont présenté une demande de recrutement ou sont en cours de recrutement, les familles de toutes ces personnes, et ceux qui sont en détachement auprès des Forces canadiennes ou mis à leur disposition.

Nous procédons à des consultations avec les parties prenantes partout au pays et nous allons à la rencontre des hommes et des femmes en uniforme pour nous informer de leurs difficultés et des problèmes auxquels ils doivent faire face. Cela nous donne la vérité de terrain, de sorte que, quand nous discutons de politiques et de procédures, nous pouvons dire au centre quel contrecoup aura dans les régions chacune des décisions prises. Le ministre dispose ainsi d'une solide documentation, ce qui, j'espère, permet d'informer les décisions politiques.

Nous répondons aux demandes. J'ai parlé de 10 000 appels téléphoniques reçus. Nous avons des analystes des plaintes. Dans les cas plus complexes, un analyste détermine s'il convient de procéder à une enquête individuelle ou si la demande doit être renvoyée au préposé aux plaintes.

Nous procédons à des enquêtes pour le compte des individus. Nous faisons des recommandations systémiques sur la base des plaintes que nous recevons et des préoccupations exprimées par ceux que nous servons. Nous pouvons intervenir d'office dans un procès lorsque nous avons de bonnes raisons de penser qu'un de nos membres ou d'autres peuvent subir un tort. Nous pouvons très rapidement nous inviter à la procédure.

Nous sommes un service de dernier recours, de sorte que nos membres, tant civils que militaires, doivent avoir épuisé tous les recours disponibles avant de s'adresser à notre bureau.

Nous ne parlons pas des résultats du processus, mais nous parlons de la façon dont la personne a été traitée durant le processus et si le traitement reçu était juste et équitable.

Nous faisons des recommandations. Depuis la création du bureau, nous avons fait 325 recommandations au ministère. Quelque 75 p. 100 d'entre elles ont été acceptées et mises en œuvre.

Nous publions tout ce que nous faisons. Toute la correspondance entre moi-même et le ministère et tout examen systématique mené à bien font l'objet d'une publication.

Types of complaints: The top military complaint categories are benefits, release, information requests, medical assessment, harassment and postings. These are the top categories of complaints we receive from the military. Sad to say, they've been the same for the last eight or ten years. They may move position on the list, but they are the same complaints.

From the civilians, we receive complaints regarding benefits, staffing procedures, harassment, civilian grievances and pay.

I talked about 10,000 inbound phone calls a year. Since the office was created, 26,000 individual cases have been resolved on behalf of our constituents, and we have made 325 recommendations, as I mentioned earlier, 75 per cent accepted and implemented.

I just also added a slide there that talks about our recent and ongoing work. It just gives the members of the committee a chance to see the scope of what we touch on on a daily basis, anything from priority hiring to releasing members to the 1974 Valcartier cadet accident, which we also did an investigation on. So we run the full gamut.

That, ladies and gentlemen, is the Canadian Forces Ombudsman, Reader's Digest version.

**The Chair:** You do it very well. Thank you very much.

**Ian McPhail, Chair, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** Thank you, Mr. Chair, for inviting me here today. I recently appeared before your committee in relation to Bill S-205, An Act to amend the Canada Border Services Agency Act, which seeks to create an inspector general for the Canada Border Services Agency. It's a pleasure to be here before you again in relation to Bill C-7.

In 2014, amendments to the RCMP Act resulted in the creation of the Civilian Review and Complaints Commission. The commission's mandate was expanded beyond public complaints to include specified activity reviews of RCMP activities and programs to ensure they are carried out in accordance with legislation, regulations, ministerial direction or any policy, procedure or guideline.

While the commission's mandate is quite broad and includes the ability to review any program or activity of the RCMP, the management of the RCMP remains the responsibility of the commissioner. As such, issues or concerns relating to staffing, promotions, discharges and demotions and resources fall outside of the commission's mandate.

Types de plaintes : les catégories de plaintes les plus fréquentes chez les militaires sont celles concernant les avantages sociaux, les libérations, les demandes d'information, l'évaluation médicale, le harcèlement et les affectations. Ce sont les principales catégories de plaintes que nous recevons des militaires. C'est triste à dire, mais ce sont les mêmes depuis 8 ou 10 ans. Elles ne sont pas nécessairement classées au même rang dans la liste, mais ce sont les mêmes plaintes.

De la part des civils, les plaintes concernent surtout les avantages sociaux, les procédures de dotation en personnel, le harcèlement, les griefs civils et la solde.

J'ai parlé de 10 000 appels téléphoniques reçus chaque année. Depuis la création du bureau, 26 000 cas individuels ont été réglés, et nous avons fait 325 recommandations, dont 75 p. 100 comme je l'ai dit plus tôt, ont été acceptées et mises en œuvre.

Je viens également d'ajouter une diapositive résumant nos travaux récents et en cours de réalisation. Les membres du comité pourront se faire une idée de la portée de nos activités au quotidien, qui vont du recrutement prioritaire à la libération des membres en passant par l'accident de 1974 chez les cadets de Valcartier, sur lequel nous avons également enquêté. Nous couvrons toute la gamme.

Cela, mesdames et messieurs, est la version genre *Reader's Digest* de l'ombudsman des Forces canadiennes.

**Le président :** C'est très réussi. Merci beaucoup.

**Ian McPhail, président, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité ici aujourd'hui. Récemment, j'ai comparu devant votre comité pour traiter du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada, qui vise à créer un poste d'inspecteur général de l'Agence des services frontaliers du Canada. Je suis heureux de comparaître de nouveau devant vous pour traiter du projet de loi C-7.

En 2014, des modifications apportées à la Loi sur la GRC ont mené à la création de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes. Le mandat de la commission a été élargi afin d'englober, outre l'examen et le traitement des plaintes du public, l'examen d'activités et de programmes précis de la GRC pour s'assurer qu'ils sont exécutés conformément aux lois, aux règlements, aux directives ministérielles ou à toute politique, procédure ou autre directive.

Bien que le mandat de la commission soit très large et qu'il comprenne la possibilité d'examiner tout programme ou toute activité de la GRC, il reste que la gestion de la GRC incombe toujours au commissaire. Par conséquent, les questions ou les préoccupations concernant la dotation, les promotions, les licenciements et les rétrogradations ainsi que les ressources ne relèvent pas du mandat de la commission.

That said, ongoing debate in relation to Bill C-7, section 238.19, regarding the restriction on content of collective agreement, is quite relevant for the commission's investigation into RCMP workplace harassment. In this regard, I understand that the proposed restrictions, more specifically the exclusion of conduct and harassment, refer to issues that are covered by existing legislative, regulatory and policy frameworks.

In the case of conduct and harassment, the RCMP Act Regulations, the code of conduct, the commissioner's Standing Orders and RCMP policies outline the responsibilities and expectations of members, employees and management, and also include a process for appeals and grievances.

The commission's follow-up investigation into RCMP workplace harassment will evaluate existing RCMP policies and processes to determine whether they are adequate. This may well include reviewing whether the policies and processes currently in place have been established in consultation with bargaining agents, employee representatives and other appropriate stakeholders, and whether these groups are regularly consulted on the application of the policy.

If the commission's investigation finds gaps in existing policies and processes or areas that could be improved in this regard, I will make clear and definitive recommendations on how to address them.

I would also like to note that, whether or not Bill C-7 proceeds with the proposed restrictions, the commission's enabling legislation continues to apply, and we maintain the ability to review the adequacy and sufficiency of the RCMP's harassment policies, as well as the RCMP's compliance with the practical implementation and application of the policies and processes.

I thank you for giving me this opportunity to share my thoughts, and I would be happy to answer your questions.

**The Chair:** Colleagues, before we go to individual senators for questions, I would ask Mr. McPhail if he could update us with respect to the review that he has underway on harassment within the RCMP. If I recall correctly, the last time you were here, you had received no word from the commissioner with respect to whether or not you could interview members of the force confidentially. Perhaps you could update us on that.

**Mr. McPhail:** Yes, Mr. Chair. As a matter of fact, two days later, I did receive communication from the commissioner and, in that response, the commissioner pledged that, notwithstanding the wording of the directive to RCMP members, that that would not apply in the case of our review into harassment within the RCMP.

Cela étant dit, le débat en cours concernant l'article 238.19 dont il est question dans le projet de loi C-7, article ayant trait aux réserves relatives aux dispositions de la convention collective, revêt beaucoup d'importance pour l'enquête de la Commission sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC. À cet égard, je crois comprendre que les limites proposées, plus particulièrement l'exclusion de la conduite et du harcèlement, concernent des questions déjà traitées par les cadres législatifs, réglementaires et stratégiques en vigueur.

En ce qui concerne la conduite et le harcèlement, la Loi sur la GRC et le Règlement de la GRC; le code de déontologie; les Consignes du commissaire et les politiques de la GRC décrivent les responsabilités des membres, des employés et des gestionnaires, ainsi que les attentes à leur égard, tout comme ils prévoient un processus applicable aux appels et aux griefs.

L'enquête de suivi de la Commission sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC permettra d'évaluer les politiques et les processus en vigueur à la GRC pour déterminer s'ils sont adéquats. Dans le cadre de cet exercice, il se peut fort bien que nous examinions si les politiques et les processus en vigueur ont été établis en collaboration avec les agents négociateurs, les représentants des employés et d'autres intervenants concernés, et que nous examinions aussi si ces groupes sont consultés régulièrement au sujet de l'application des politiques.

Si l'enquête de la commission révèle des lacunes dans les politiques et les processus en vigueur ou si elle permet de cerner des éléments pouvant être améliorés à cet égard, je formulerai des recommandations claires et définitives sur la façon d'y remédier.

Je tiens aussi à souligner que, peu importe que le projet de loi C-7 soit adopté ou non avec les limites proposées, la loi habilitante de la commission continue de s'appliquer. Par conséquent, nous sommes toujours en mesure d'examiner la pertinence et le caractère suffisant des politiques de la GRC sur le harcèlement ainsi que la manière dont la GRC respecte la mise en œuvre et l'application concrètes des politiques et des processus.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mes réflexions. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

**Le président :** Chers collègues, avant de vous laisser la parole pour poser vos questions, je vais demander à M. McPhail de faire le point sur l'examen en cours au sujet du harcèlement au sein de la GRC. Si je me souviens bien, la dernière fois que vous êtes venu ici, le commissaire ne vous avait pas encore dit si vous pourriez ou non interviewer les gendarmes en toute confidentialité. Pourriez-vous nous dire où vous en êtes?

**M. McPhail :** Bien sûr, monsieur le président. Il y a deux jours, il se trouve que j'ai reçu des nouvelles du commissaire et que, dans sa réponse, il s'est engagé à ne pas appliquer la consigne donnée aux membres de la GRC dans le cas de notre examen de la question du harcèlement au sein de ce corps policier.



The commissioner also stated in that letter that he would ensure that an announcement from us as to the ongoing investigation was posted on the RCMP website. I then responded, thanking the commissioner for his offer of cooperation and enclosing a form of announcement for posting on the website. Subsequently, I'd be pleased to table that correspondence with the committee.

**The Chair:** If you could table that correspondence, we would appreciate that. You're satisfied with the response you received; is that correct?

**Mr. McPhail:** I'm very encouraged by it, yes.

**Senator Jaffer:** Mr. McPhail, you certainly aren't a newcomer to our hearings, and we certainly appreciate you always making yourself available for us.

Under the new proposed section 238.19 of the federal Public Service Labour Relations Act, there are restrictions on what can be in a collective agreement. This is no news to you. What I would like to hear from you is: As you know, these restrictions include any term or condition that relates to law enforcement techniques, transfers, appraisals, probation discharges, demotions and conduct, including harassment. Can you please expand — because of your review, you may not want to — on the section of harassment, to start off with?

**Mr. McPhail:** As I stated, senator, in my opening remarks —

**Senator Jaffer:** And I wanted you to elaborate further.

**Mr. McPhail:** Yes. Regardless of the provisions of Bill C-7, the mandate of the commission to investigate issues of harassment won't be affected. We will still retain that authority, and our ongoing investigation and review is part of that mandate.

Whether those restrictions should be included in the bill or not is really outside of the mandate of the commission and, I would suggest, the responsibility of this committee and other parliamentarians. I'll leave it at that.

**Senator Jaffer:** How will Bill C-7 affect your work? Will it improve it, will it be the same, or will there be some challenges?

**Mr. McPhail:** Bill C-7 could affect our work because one of the recommendations that we made in our harassment report three years ago was that there be a mechanism outside of the normal chain of command dealing with harassment allegations. We believed then, and still do very strongly, that that's necessary in order to ensure that members feel free to step forward without concerns of retaliation and that they see the process as being fair.

Par ailleurs, dans cette même lettre, le commissaire a indiqué qu'il afficherait sur le site web de la GRC les nouvelles concernant notre enquête en cours. Je l'ai remercié pour son offre de collaboration et j'ai joint à ma réponse un formulaire d'annonce de notre enquête, à afficher sur le site web. Je suis donc heureux de déposer cette correspondance auprès du comité.

**Le président :** Nous apprécions que vous déposiez cette correspondance et vous êtes satisfait de la réponse qui vous a été donnée, c'est bien cela?

**M. McPhail :** Je trouve cela très encourageant.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur McPhail, vous n'êtes pas un nouveau venu à nos audiences et j'apprécie que vous vous soyez rendu disponible.

Le nouvel article 238.19 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique limite ce que peut contenir une convention collective. Cela ne vous est pas nouveau. En revanche, j'aimerais que vous me disiez une chose : comme vous le savez, le nouvel article 238.19 prévoit des réserves quant à ce qui peut figurer dans une convention collective, comme les conditions d'emploi portant sur les techniques de contrôle d'application des lois, les transferts, les évaluations, les stages, le licenciement ou la rétrogradation et la conduite, y compris le harcèlement. Pouvez-vous nous en dire un peu plus long à ce sujet, je parle de l'article sur le harcèlement, parce que, à l'occasion de votre examen, vous ne voudrez peut-être pas faire certaines choses?

**M. McPhail :** Comme je l'ai dit, sénatrice, dans mes remarques préliminaires...

**La sénatrice Jaffer :** Et je souhaiterais que vous alliez un peu plus loin.

**M. McPhail :** J'ai compris. Sans égard aux dispositions du projet de loi C-7, le mandat de la commission en ce qui a trait aux enquêtes dans les causes de harcèlement, ne sera pas modifié. Nous conserverons ce pouvoir et l'enquête et l'examen en cours s'inscrivent dans le cadre de ce mandat.

Quant à savoir s'il y a lieu d'inscrire ces restrictions dans le projet de loi, cela échappe au mandat de la commission et même, selon moi, à celui de ce comité et des parlementaires. Je m'arrêterai à cela.

**La sénatrice Jaffer :** En quoi le projet de loi C-7 va-t-il influencer sur votre travail? Va-t-il l'améliorer, les choses demeureront-elles en l'état ou serez-vous confronté à des défis?

**M. McPhail :** Le projet de loi C-7 pourrait affecter notre travail parce que l'une des recommandations que nous avons faites dans notre rapport sur le harcèlement, il y a trois ans, était d'adopter un mécanisme qui soit extérieur à la hiérarchie de l'organisation pour les cas de plainte pour harcèlement. Nous demeurons convaincus de la validité de cette recommandation si l'on veut que les gendarmes puissent s'exprimer sans crainte de rétorsion et avec l'espoir que la procédure soit juste.

We didn't specify at that time what form that should take. I know that there's been, particularly recently, a lot of discussion as to how that could occur. That's one of the issues that we're going to be addressing in our present report.

**Senator Jaffer:** Mr. Walborne, in your opening remarks, you spoke about Bill C-7 and how it would affect your work. Accommodating the creation of a union under the public service model, how would that affect you?

**Mr. Walborne:** I haven't made any comment in reference to Bill C-7. I've just put what our office does as an ombudsman.

I live in an organization inside of an environment where there are military members who are not represented and there are civilian employees who are covered by collective agreements. I'm living in a bit of both worlds. I can honestly say that I'm not sure whether it is an issue of having it in legislation or having the leadership and desire to change. They are two distinct things.

I believe there are certain authorities that should be held by management, and I do believe there are certain authorities that should be given to members. As Mr. McPhail has said, that's the responsibility of this committee and other parliamentarians to decide.

From our perspective, we work in this type of environment today where there are some people who are unionized and others who are not. I think our success rate of 325 recommendations, with 75 per cent accepted and implemented, is a pretty good track record. I think we've done a good job inside the environment we have, but it's been an evolution over 18 years to get us to where we are today.

**Senator Day:** My questions flow in part, Mr. McPhail, from the question asked of you about the study you did in 2013, and we discussed that the last time you were here. I recall that one of the points you made at that time was that you made a recommendation that there be an appeal or complaint mechanism outside the normal chain of command. Has there been any movement on that particular recommendation?

**Mr. McPhail:** One part of the mandate or the instruction letter from the minister was to explore the changes of policy and the implementation of those policies. I don't want to prejudge the results of our investigation; however, at the present time, I'm not aware that that recommendation has been implemented.

**Senator Day:** We're talking about harassment, complaints and issues here.

**Mr. McPhail:** Correct.

**Senator Day:** You made the point to the chairman that the commissioner had done a news release and published it on the Internet so that everybody, presumably, would become aware of

À l'époque, nous n'avions pas précisé la forme que devrait prendre cette procédure. Je sais que, récemment, il a beaucoup été question de la façon dont les choses pouvaient se dérouler. C'est un des aspects dont nous allons traiter dans notre rapport.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur Walborne, dans vos remarques liminaires, vous avez parlé du projet de loi C-7 et de la façon dont il pourrait affecter votre travail. En quoi est-ce que le fait de permettre la création d'un syndicat sur le modèle en vigueur dans le reste de la fonction publique pourrait vous concerner?

**M. Walborne :** Je n'ai pas parlé du projet de loi C-7, j'ai simplement indiqué ce que notre bureau fait en tant qu'ombudsman.

Mon organisation appartient à un milieu composé de paramilitaires qui ne sont pas représentés et d'employés civils qui sont visés par les conventions collectives. Je suis à cheval sur les deux mondes. Honnêtement, je peux vous dire que je ne sais pas si nous allons avoir un problème en retrouvant cela dans la loi ou s'il y a vraiment un appétit pour le changement. Ce sont deux choses différentes.

Je crois que certains pouvoirs pourraient être détenus par la direction et que d'autres pourraient être donnés aux membres. Comme M. McPhail l'a dit, il appartient à votre comité et aux parlementaires de décider.

En ce qui me concerne, nous travaillons quotidiennement dans ce genre de milieu composé d'employés qui sont syndiqués et d'autres qui ne le sont pas. Sur nos 325 recommandations, 75 p. 100 ont été acceptés et mis en œuvre, ce qui n'est tout de même pas mal. J'estime que nous avons fait un bon travail au sein de notre milieu, mais il nous a fallu 18 ans pour en arriver là où nous en sommes.

**Le sénateur Day :** Monsieur McPhail, mes questions vont en partie découler de celles qui vous ont été posées au sujet de l'étude que vous avez réalisée en 2013, et nous en avons d'ailleurs parlé la dernière fois quand nous nous sommes vus. À l'époque, je me souviens vous avoir entendu dire que vous alliez recommander l'adoption d'un mécanisme d'appel ou de plainte duquel la hiérarchie serait exclue. Cette recommandation a-t-elle fait l'objet d'un suivi?

**M. McPhail :** La lettre de mandat demande notamment au ministre d'étudier les changements à apporter aux politiques et de mettre ces politiques en œuvre. Je ne veux pas m'avancer quant aux résultats éventuels de notre enquête mais, pour l'instant, je ne pense pas que cette recommandation ait été mise en œuvre.

**Le sénateur Day :** On parle ici de harcèlement, de plaintes et de problèmes.

**M. McPhail :** C'est exact.

**Le sénateur Day :** Vous avez fait remarquer au président que le commissaire a publié un communiqué et affiché une annonce sur Internet pour que, c'est du moins ce qu'on peut supposer, tout le

it. Are you satisfied that that communication has become knowledge of the members of the RCMP and their families and friends?

**Mr. McPhail:** We've sent that announcement over to the commissioner in response to his invitation to have it posted. It has not yet been posted.

**Senator Day:** Our concern is one of intimidation. If somebody knows that the standing rule has been forever and ever that they must not be talking to any outside groups or agencies, including yourself, without first talking to the commissioner, it would take a rather major effort, I would think, to communicate this major policy change.

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Day:** Do you agree with that?

**Mr. McPhail:** I do agree.

**Senator Day:** For the outside independent chain of command issue that you were talking about, or a group to deal with complaints or an appeal with respect to harassment, is an organization like Mr. Walborne's ombudsman — and you've heard his mandate with respect to National Defence and the families of members of National Defence and Canadian Armed Forces — the kind of outside independence you would be looking for?

**Mr. McPhail:** Again, I don't want to prejudge the results of our review, but when we made that recommendation, it was our thinking that the body could either be external or could actually be internal to the RCMP but outside the normal chain of command, the key being that a member who thought that he or she was the victim of harassment could feel confident in bringing forward that complaint in confidence.

**Senator Day:** Mr. Walborne, could you clarify something for the record? You work closely with another ombudsman's office, being the ombudsman for Veterans Affairs and the families of veterans. I know there is a memorandum of understanding with respect to certain medical attention that RCMP officers receive from Veterans Affairs. Do you know the mandate of the ombudsman for Veterans Affairs? Do either of you have any authority to deal with any issues of the RCMP, retired officers or their families?

**Mr. Walborne:** Prior to coming into this position, I was the deputy ombudsman at Veterans Affairs for three years. As for RCMP veterans, the only authority held by the veterans' ombudsman was when there was a dispute or conflict between the services being received by a RCMP member through their memorandums of understanding with Veterans Affairs Canada. That's the only authority he holds.

**Senator Day:** And you have none?

**Mr. Walborne:** I have none.

monde soit au courant. Êtes-vous certain que ces communications ont permis de mettre les membres de la GRC, leur famille et leurs amis au courant de la situation?

**M. McPhail :** Nous avons fait parvenir cette annonce au commissaire en réponse à son invitation à afficher l'information en ligne. Ça n'a pas encore été fait.

**Le sénateur Day :** Nous craignons qu'il y ait des problèmes d'intimidation. Si tout le monde estime que la règle qui prévaut est de ne parler à personne de l'extérieur, pas même à vous, sans d'abord demander l'autorisation au commissaire, il en faudra beaucoup, selon moi, pour faire passer l'idée que la politique a radicalement changé.

**M. McPhail :** C'est vrai.

**Le sénateur Day :** Vous êtes d'accord avec ça?

**M. McPhail :** Tout à fait.

**Le sénateur Day :** Si l'on devait imaginer un mécanisme pour traiter des questions dont vous parlez, en toute indépendance de la hiérarchie, ou imaginer un groupe qui entendrait les plaintes ou les appels en matière de harcèlement, estimez-vous que l'ombudsman, comme le bureau de M. Walborne — et vous êtes au courant de la lettre de mandat relative à la Défense nationale et aux familles des employés du MDN et des membres des Forces armées canadiennes — pourrait être le genre de mécanisme indépendant que vous recherchez?

**M. McPhail :** Encore une fois, je ne veux pas m'avancer quant aux résultats de votre étude, mais quand nous avons formulé cette recommandation, nous nous étions dit que cet organisme pourrait être externe ou interne à la GRC, mais hors du contrôle de la chaîne de commandement, cela essentiellement pour permettre à tout membre de la GRC s'estimant victime de harcèlement de déposer plainte en toute confiance.

**Le sénateur Day :** Monsieur Walborne, je vais vous demander de préciser une chose pour la transcription. Vous travaillez en étroite collaboration avec un autre ombudsman, celui des Anciens Combattants et des familles d'anciens combattants. Je suis au courant d'un protocole d'entente concernant les soins médicaux que des membres de la GRC ont reçus d'Anciens Combattants Canada. Êtes-vous au courant du mandat de l'ombudsman d'Anciens Combattants Canada? Est-ce que l'un de vous est habilité à entendre les plaintes de membres de la GRC, de policiers à la retraite ou de leur famille?

**M. Walborne :** Avant d'occuper mes fonctions actuelles, j'ai été ombudsman adjoint à Anciens Combattants Canada pendant trois ans. En ce qui concerne les anciens membres de la GRC, l'ombudsman d'Anciens Combattants Canada ne pouvait être saisi que des différends ou des conflits à propos des services reçus par un gendarme, en vertu du protocole d'entente conclu avec Anciens Combattants Canada. C'est le seul pouvoir dont soit investi l'ombudsman.

**Le sénateur Day :** Et vous n'en avez aucun?

**M. Walborne :** Aucun.

**The Chair:** I would like to pursue a couple of questions.

First of all, I'd like to ask Mr. Walborne for the record, and I believe you outlined it the last time you were here, just exactly what you see would happen if there was a memorandum of understanding with the RCMP. What would you have to do within your organization in order to play the same role for the RCMP that you do for the Department of National Defence, if that was requested? I'm not going to hold you to it, but just a template..

**Mr. Walborne:** I thank you for that, senator.

I see a lot of similarities between the two organizations. The RCMP can be called a paramilitary or quasi-military organization. I see the issues we're talking about in relationship to the RCMP are exactly the life we've led inside the Department of Canadian Armed Forces — harassment, postings, benefits and those types of things. I see a lot of similarities.

If someone did tag me with this, it would be an establishment of a unit of some sort to do pretty much the same job we currently do for the Canadian Armed Forces' members and civilians.

We are independent of both chains of command. I have my own IT systems, legal and communications, so we're totally separate from the department. That does not stop us from working collaboratively with the department. Like I said, we're very informal, working at the lowest level up through. So, yes, there are synergies there. I think it's something that could be considered.

**The Chair:** I'd like to go to Mr. McPhail. I have a couple of questions.

First of all, I would like to go back to your review of harassment with the RCMP that's under way. My initial question I thought was answered, that you had had full authorization to proceed accordingly, but then, to the response to Senator Day, it had not been posted.

**Mr. McPhail:** That's correct.

**The Chair:** How long have you been waiting for it to be posted?

**Mr. McPhail:** My initial letter to Commissioner Paulson was dated April 20. His letter in response to me was dated May 18.

**The Chair:** That's a month.

**Mr. McPhail:** On June 1, we responded, accepting his invitation and enclosing a draft notice.

**The Chair:** So you're expecting this to be done in the next number of days, then?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Le président :** Je vais enchaîner par deux ou trois questions.

Premièrement, la dernière fois que vous avez témoigné devant notre comité, vous nous avez rapidement décrit ce qui pourrait se passer dans le cadre d'un protocole d'entente avec la GRC. Que devriez-vous faire, au sein de votre organisation, pour jouer exactement le même rôle envers la GRC que celui que vous jouez pour le ministère de la Défense nationale, si toutefois cela vous était demandé? Je ne vous remettrai pas vos déclarations sous le nez, mais c'est juste pour avoir une idée.

**M. Walborne :** Merci pour cela, sénateur.

Je constate qu'il y a beaucoup de recoupements entre les deux organisations. On peut décrire la GRC comme étant une organisation paramilitaire ou quasi militaire. Les questions dont on parle au sujet de la GRC sont exactement celles dont nous sommes occupés au sein du ministère de la Défense nationale : des questions de harcèlement, d'affectation, d'avantages sociaux et d'autres du genre. Je vois beaucoup de similitudes.

J'imagerais donc la mise sur pied d'une unité qui serait plus ou moins chargée de faire la même chose que ce que nous faisons pour les membres militaires et civils des Forces armées canadiennes.

Nous sommes indépendants des hiérarchies militaire et civile. Je dispose de mes propres systèmes de technologie de l'information, de mon service juridique et de mon service de communication et nous sommes donc entièrement indépendants du ministère. Cela ne nous empêche pas de collaborer avec celui-ci. Comme je le disais, nous appliquons une démarche essentiellement officieuse du haut vers le bas. On peut donc parler de synergie et je crois pouvoir dire qu'un tel mécanisme serait envisageable.

**Le président :** Je vais poser deux questions à M. McPhail.

D'abord, revenons sur la question de l'examen du harcèlement au sein de la GRC que vous êtes en train d'effectuer. Je crois que vous avez déjà répondu à ma première question, soit que vous disposez du pouvoir de conduire cet examen, mais vous n'avez pas répondu à celle du sénateur Day.

**M. McPhail :** C'est vrai.

**Le président :** Depuis combien de temps attendez-vous l'affichage de cette information en ligne?

**M. McPhail :** La lettre que j'ai envoyée au commissaire Paulson était datée du 20 avril et il m'a répondu le 18 mai.

**Le président :** Autrement dit un mois.

**M. McPhail :** Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons répondu en lui disant que nous acceptons son invitation et avons joint un projet d'avis.

**Le président :** Vous vous attendez donc à ce que cela soit fait dans les prochains jours, n'est-ce pas?

**M. McPhail :** Oui.

**The Chair:** I will follow up on Senator Day, if I could. What further steps will be taken so that the rank and file understand that the policy that they operate under will be nullified for the purposes of this?

**Mr. McPhail:** In terms of the draft announcement that we prepared, we've outlined the nature of our work, the fact that it was important for us to get insight from RCMP members, that consultation was key, and that Commissioner Paulson has recently clarified to me that the internal framework on interaction with the CRCC will not apply to members and employees who contact the commission. And we bolded this: All information provided to the commission in this regard shall remain confidential. A summary of key themes derived from such information will be provided to the RCMP.

We've set up a specific website and 1-800 number for members. We're not going to just passively wait for calls, but we'll conduct — the exact process hasn't yet been determined, but we're considering focus groups and such to try to get a more objective insight into internal culture so as to help us get greater insight into this issue.

This will not necessarily be sent directly, but it will be accessible to all members of the RCMP.

**The Chair:** Just for the record, when do you expect this to be completed again? You told us last time, but I'd like it again for the record. What's your time frame?

**Mr. McPhail:** The time frame is obviously dependent on our ability to obtain the necessary files and cooperation from the RCMP. My target is the spring of 2017.

**The Chair:** Going into another area, I've got a question about the staff relations association that has been disbanded. You are aware that was disbanded some time ago.

**Mr. McPhail:** Yes.

**The Chair:** Then we heard today that contributions to the legal fund have been discontinued. From what was told here by witnesses, totally arbitrary decisions were taken.

With your mandate and your responsibility to be an agent, in part, for the RCMP and for the public, do you think with the removal of the staff relations association and no elected members for the rank and file to call upon — and the fact that the legal fund is not being replenished — will this affect your workload now? Obviously, if people have a complaint within the RCMP and nowhere else to go, where will they go?

**Le président :** Alors, si vous me le permettez, je vais enchaîner sur la question du sénateur Day. Quelles autres mesures allez-vous prendre afin de vous assurer que les membres de la GRC comprennent bien que la politique qui s'appliquait jusqu'ici est désormais nulle et non avenue?

**M. McPhail :** Dans le projet d'annonce que nous avons préparé, nous décrivons la nature de notre travail, le fait qu'il est important pour nous de savoir ce que pensent les membres de la GRC, que les consultations sont fondamentales et que, récemment, le commissaire Paulson m'a précisé que le cadre d'interaction interne avec la CCETP ne s'appliquera pas aux gendarmes ni aux employés qui contactent la commission. Nous avons mis un passage en exergue : « Tout renseignement fourni à la commission à cet égard demeurera confidentiel. Les informations reçues seront regroupées par thème clé avant d'être communiquées à la GRC. »

Nous avons créé un site web et une ligne 1-800 à l'intention des membres de la GRC. Nous n'allons pas nous contenter d'attendre passivement leurs appels, mais nous allons effectuer... nous n'avons pas encore arrêté la démarche précise que nous allons suivre, mais nous envisageons d'organiser des groupes de discussion pour essayer de dégager un aperçu plus objectif de la culture interne afin de pouvoir mieux appréhender la question.

Les résultats ne seront pas nécessairement envoyés directement comme tels, mais tous les membres de la GRC y auront accès.

**Le président :** Pouvez-vous nous rappeler quand vous estimez que tout cela sera terminé? Vous nous l'aviez dit la dernière fois, mais j'aimerais que vous nous le répétiez pour mémoire. Quel est votre échéancier?

**M. McPhail :** Il dépend évidemment de la mesure dans laquelle nous parviendrons à mettre la main sur les dossiers nécessaires en collaboration avec la GRC. Je vise le printemps de 2017.

**Le président :** Passons à autre chose. Parlons de l'association des représentants des relations fonctionnelles qui a été démantelée. Vous êtes au courant, n'est-ce pas?

**M. McPhail :** Oui.

**Le président :** Nous venons d'apprendre aujourd'hui que les contributions au fonds ont été interrompues. D'après ce que nous ont dit les témoins, cette décision est totalement arbitraire.

Compte tenu de votre mandat et de votre responsabilité de fiduciaire pour la GRC et pour la population, estimez-vous que le démantèlement du Programme des représentants des relations fonctionnelles et que le fait qu'il n'y ait plus de membre élu représentant la base au sein de la GRC — outre le fait que le Fonds de recours juridique ne soit plus provisionné — vont se faire sentir sur votre charge de travail? Où les membres de la GRC qui veulent se plaindre devraient-ils désormais s'adresser?

**Mr. McPhail:** It could potentially have an impact on the commission's workload, because while the commission's complaint-taking mandate is with respect to members in the exercise of their duties, there's nothing that precludes an existing member of the RCMP from making a complaint.

**The Chair:** That's what I'm getting at. What we've heard today has been somewhat unsettling in some ways. What it comes to is the morale within the rank and file of our national police force. We've heard a lot of negativity today. Perhaps you could make an observation or comment from where you sit in respect of how you see the rank and file from the mandate under which we're asking them to do their job. What's your sense?

**Mr. McPhail:** In terms of morale, I don't think I'm in a position to make a comment just yet. But our objective, as we explore the issue of harassment and the broader picture of culture, which includes morale, is something that we're determined to get insights on. While I don't think I can answer that question today, when the time comes, I would be very pleased to return and share our findings with you.

**The Chair:** Colleagues, we're coming to a conclusion.

**Senator Day:** Before you do that, I have a question arises from that last question. The study that you're doing now on harassment is really just an update or a comparison with the 2013 study that you did, is it not?

**Mr. McPhail:** It's actually considerably broader, because we're looking at implementation of the recommendations that we made in 2013. We're looking at the implementation of the commissioner's action plan. As part of this, we're also studying attitudes within the force — with harassment, issues of morale and general attitudes that people might have — in order to determine the degree to which both our recommendations and the commissioner's action plan have been implemented, and to make any remedial recommendations that we can.

**Senator Day:** Mr. McPhail, that request for the new study that you indicated was a little bit behind time the last time you were here, that request came from the minister?

**Mr. McPhail:** Yes, it did, although I might also say that when I appeared before this committee some three years ago, I did say at the time that once the new code of conduct process was in place, we would be revisiting the issue.

**Senator Campbell:** Mr. McPhail, can you give me the timeline on this announcement that you wanted to have on the RCMP website? When did you request that it go on to the website?

**Mr. McPhail:** I'll table the letters and correspondence, in both French and English, on April 20. I'll quote here:

**M. McPhail :** Cela pourrait effectivement avoir un effet sur la charge de travail de la commission parce que, compte tenu de son mandat qui est d'entendre des plaintes des membres dans l'exercice de leurs fonctions, tout gendarme peut lui adresser une plainte.

**Le président :** C'est précisément ce que je voulais dire. Ce que nous avons entendu aujourd'hui est assez troublant. Tout cela se ramène à une question du moral de la base au sein du corps policier national. Les témoignages d'aujourd'hui ont été plutôt négatifs. Pourriez-vous nous dire quelques mots, en fonction de votre situation actuelle, comment réagissent les membres de la GRC actuellement en vertu du mandat qui leur est confié? Qu'en pensez-vous?

**M. McPhail :** Je ne suis pas encore en mesure de vous parler de la question du moral au sein des troupes. Nous avons cependant pour objectif, à la faveur de notre examen du harcèlement et de la situation plus globale de la culture de l'organisation, d'examiner la question du moral. Donc, si je ne suis pas en mesure de répondre à cette question aujourd'hui, dans le temps, je serai heureux de revenir devant vous et de vous faire part de mes conclusions à ce sujet.

**Le président :** Chers collègues, nous arrivons au terme de la séance.

**Le sénateur Day :** Avant de conclure, monsieur le président, je me posais une question qui découle de la précédente. L'étude que vous effectuez actuellement au sujet du harcèlement n'est qu'une mise à jour de votre étude de 2013 ou une comparaison par rapport à celle-ci. N'est-ce pas?

**M. McPhail :** Je dirais qu'elle est beaucoup plus vaste que cela parce que nous revenons sur la mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées en 2013. Nous examinons la mise en œuvre du plan d'action du commissaire. À cette occasion, nous étudions aussi les attitudes au sein de la GRC, pour ce qui est du harcèlement, du moral et des attitudes en général, cela pour déterminer dans quelle mesure nos recommandations et le plan d'action du commissaire ont été mis en œuvre et pour éventuellement recommander des correctifs.

**Le sénateur Day :** Monsieur McPhail, d'après ce que vous nous avez dit la dernière fois que vous êtes venu devant le comité, cette demande de nouvelle étude émanant du ministre s'est fait attendre.

**M. McPhail :** Oui, c'est effectivement le cas, mais je rappellerai que je suis venu témoigner devant votre comité il y a trois ans de cela, également, et qu'à l'époque j'avais indiqué qu'une fois le nouveau code de conduite en place, nous reviendrions sur la question.

**Le sénateur Campbell :** Monsieur McPhail, pouvez-vous revenir sur l'enchaînement des événements entourant l'annonce à publier sur le site web de la GRC? Quand avez-vous demandé à ce que cela soit fait?

**M. McPhail :** Je vais déposer les lettres et la correspondance du 20 avril, en français et en anglais. Voici un extrait :

I request that you authorize and encourage all members and employees who wish to contact the commission directly be allowed to do so for the purpose of this investigation.

Furthermore, I request that you authorize members and employees to be contacted by the commission, as the commission may determine to be appropriate. Having access to members and employees who feel they can speak freely to the commission without fear of reprisal is critical to ensuring that the commission can report on this important issue. As such, I would like to extend confidentiality.

Then, a letter dated May 18 —

**Senator Campbell:** So there was nothing in the first letter about putting this on a website?

**Mr. McPhail:** No. I was looking for the commissioner's assurance that we could extend confidentiality and that members could speak to us without first advising their superiors.

**Senator Campbell:** May 18?

**Mr. McPhail:** April 20.

**Senator Campbell:** No, but on May 18 you wrote again?

**Mr. McPhail:** No, on May 18 I received a response from Commissioner Paulson, and he said:

Permit me to suggest an alternative, more collegial means of accomplishing your objective. I would be pleased to have information regarding your specified activity review, including the commissioner's contact information, posted on our internal website.

**Senator Campbell:** What does that mean?

**Mr. McPhail:** I take it that it means that he was inviting me to prepare a notice that would be posted on the RCMP's internal website for all members.

**Senator Campbell:** And then in June?

**Mr. McPhail:** On June 1, we responded, acknowledging receipt and confirming the internal framework subparagraph 3 stating personnel are not to initiate direct contact with the CRCC relative to a file or CRCC outreach activities without contacting their divisional PRU, which in turn will contact the NPCD, does not apply in cases such as this review. Then I attached an announcement for posting on the website.

**Senator Campbell:** One more question: A year seems like a long time. You've said it would not be until spring of 2017 that you would be rocking and rolling. Why a year? And how long have you been in your current position as the head of the commission?

Je vous invite à autoriser et à encourager tous les membres et tous les employés qui désirent communiquer avec la Commission à le faire directement aux fins de la présente enquête.

En outre, je vous demanderais de bien vouloir autoriser les membres et les employés à être contactés par la Commission, chaque fois que celle-ci le jugera approprié. Il est essentiel que nous puissions avoir accès aux membres et aux employés, sans que ceux-ci craignent de représailles s'ils parlent ouvertement à la Commission, et pour que nous puissions faire rapport au sujet de cette question importante. Cela étant, j'aimerais que le tout soit traité sous le sceau de la confidentialité.

Puis, vient la lettre datée du 18 mai...

**Le sénateur Campbell :** Donc, dans la première lettre, vous ne parlez pas du versement sur le site web?

**M. McPhail :** Non. Je voulais obtenir du commissaire la garantie que nous pourrions traiter tout cela sous le sceau de la confidentialité et que les gendarmes pourraient nous parler sans avoir, d'abord, à s'en ouvrir auprès de leurs supérieurs.

**Le sénateur Campbell :** Le 18 mai?

**M. McPhail :** Le 20 avril.

**Le sénateur Campbell :** Non, mais vous avez réécrit le 18 mai?

**M. McPhail :** Non, le 18 mai, j'ai reçu la réponse du commissaire Paulson qui me disait ceci :

Permettez-moi de suggérer une solution de rechange, un moyen plus convivial de réaliser votre objectif. Je serais heureux de publier dans notre site web interne de l'information sur votre examen d'activités précises ainsi que les coordonnées de la Commission.

**Le sénateur Campbell :** Qu'est-ce que ça veut dire?

**M. McPhail :** Je crois comprendre qu'il m'invitait à rédiger un avis qui serait affiché sur le site web interne de la GRC, à l'intention de tous les membres.

**Le sénateur Campbell :** Puis, en juin, que se passe-t-il?

**M. McPhail :** Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons accusé réception de la lettre et confirmé que le cadre interne, indiqué au paragraphe 3, ne s'appliquerait pas à notre enquête. Celui-ci mentionnait que les employés de la GRC désireux de communiquer avec la CCETP relativement à un dossier en particulier ou pour toute autre activité de la Commission, devaient d'abord en aviser le groupe de la responsabilité professionnelle, ou GRP, dans leurs divisions respectives, lequel en aviserait ensuite l'ADNPP. J'ai joint à ma missive l'annonce à faire paraître sur le site web.

**Le sénateur Campbell :** Une autre question. Un an, ça paraît beaucoup. Vous avez dit que vous ne seriez pas pleinement opérationnel avant le printemps de 2017. Pourquoi une pleine année? Depuis quand occupez-vous votre poste à la tête de la Commission?

**Mr. McPhail:** Full time, for about a year and a half.

In 2013, one of our recommendations was that the harassment files be centralized so that it would be possible to monitor them more closely. We've just been discussing this, and our people have been advised that simply tracking down these files could take a long time. In fact, just this morning, my advice to them — because it was suggested by our counterparts at the RCMP — was that if we wished, we could go out to the various divisions and review the files ourselves there. My opinion was that that would probably speed up the process a lot. Unfortunately, there's just no centralized filing system.

**Senator Campbell:** Gee, and I thought it was 2016. Doesn't it concern you just a bit that in this day and age, harassment files — and in fact, I suppose we could extend that to many other different types of issues — cannot be found in one spot?

**Mr. McPhail:** Yes, it's 2016, and in 2013 we thought that was a problem, which was why we recommended that the national headquarters have the ability to centrally monitor these complaints.

**Senator Campbell:** Just so I'm clear here: For three years they've been — I can't even say it because we're on public TV. For three years, you have not had anything from them saying, "Yeah, that's a good idea, and we're going to get right on that?"

**Mr. McPhail:** After we issued our report, Commissioner Paulson wrote me and expressed his agreement with our recommendations and the fact that he looked forward to working with us.

**Senator Campbell:** Just moving at warp speed. Thank you, Mr. Chair.

**The Chair:** I want to pursue this a little bit more, because I don't think it should go unsaid here. Could you update us with the recommendations that you put forward in 2013, and also, in writing, let us know which of those recommendations have been implemented?

I find it very difficult to understand that, in this day and age, when harassment has been such an issue with the RCMP — and it has not been good for the RCMP — we don't know and, more importantly, you don't know the number of harassment cases. And you're going to have to go out with a pen and paper to every detachment?

**Mr. McPhail:** Every division, not every detachment.

**The Chair:** But that's beyond comprehension. You would think that that would be sent to you.

**Mr. McPhail:** Yes.

**The Chair:** Where does your responsibility go? You made a recommendation. Do you have any authority at all?

**M. McPhail :** À temps plein? Depuis un an et demi environ.

En 2013, nous avons recommandé que les dossiers sur le harcèlement soient centralisés afin qu'il nous soit possible de nous en occuper plus directement. Nous en avons parlé et notre personnel a appris que le simple fait de retracer ces dossiers pourrait prendre beaucoup de temps. Pas plus tard que ce matin, en réponse à cette remarque de nos homologues à la GRC, j'ai dit à ces gens-là que nous pourrions nous-mêmes nous rendre dans les différentes divisions pour examiner les dossiers. J'estimais que cela pourrait accélérer le processus. Malheureusement, il n'existe pas de système de classement centralisé des dossiers.

**Le sénateur Campbell :** Grand Dieu, et je pensais que nous étions en 2016. Ça ne vous préoccupe pas de voir qu'à notre époque, les dossiers de harcèlement — et c'est sans doute le cas de bien d'autres types de dossiers — ne sont pas regroupés en un seul et même endroit?

**M. McPhail :** Nous sommes bien en 2016, mais en 2013, nous pensions que c'était déjà un problème, raison pour laquelle nous avons recommandé que les plaintes puissent être contrôlées centralement au niveau de l'administration centrale.

**Le sénateur Campbell :** Je veux être sûr de bien comprendre. Autrement dit, pendant trois ans, la GRC... je ne peux pas dire quoi, parce que nous sommes à la télévision publique. Pendant trois ans, vous n'avez absolument pas reçu de réaction de la GRC vous indiquant que c'était une bonne idée et qu'elle allait faire cela tout de suite?

**M. McPhail :** Après la publication de notre rapport, le commissaire Paulson a écrit pour me dire qu'il était d'accord avec nos recommandations et qu'il allait collaborer avec nous.

**Le sénateur Campbell :** Ça bouge à la vitesse de l'éclair. Merci, monsieur le président.

**Le président :** Je veux m'attarder un peu plus sur cette question, parce que je ne veux pas que nous en restions sur des non-dits. Pourriez-vous nous dire ce qu'il est advenu de vos recommandations formulées en 2013 et, par écrit, nous indiquer si elles ont été mises en œuvre?

J'ai beaucoup de mal à comprendre ce genre de choses, à notre époque, quand on sait que le harcèlement est un véritable problème au sein de la GRC — ce qui n'est pas bon pour son image — et que, pis encore, vous ignorez quel est le nombre de cas de harcèlement. Allez-vous devoir aller dans chaque détachement, carnet de notes et crayon en main?

**M. McPhail :** Dans chaque division, pas dans chaque détachement.

**Le président :** Ça dépasse l'entendement. On aurait pu imaginer que ces dossiers vous soient envoyés.

**M. McPhail :** Oui.

**Le président :** Qu'en est-il de votre responsabilité? Vous avez fait une recommandation. Avez-vous un pouvoir quelconque?



**Mr. McPhail:** We can't compel the RCMP to implement our recommendations. However, the commissioner stated that he agreed with them and would. So I'd be quite pleased to table with the committee a copy of our recommendations from 2013 and the subsequent correspondence with the commissioner.

In terms of the degree of implementation of the recommendations, that's a major part of what we will be investigating.

**Senator Day:** On behalf of the minister.

**Mr. McPhail:** Yes.

**The Chair:** It will be interesting to see what you do find out.

Colleagues, it is 5:15. I'd like to thank the witnesses for spending their time with us. This has been very informative.

I would also like to mention that, right now, we're tentatively looking at reconvening between 11:00 and 12:00 on Wednesday to look at further recommendations on Bill C-7, just so you're aware of that. You will be notified.

(The committee adjourned.)

**M. McPhail :** Nous ne pouvons pas contraindre la GRC à mettre nos recommandations en œuvre. Cependant, le commissaire a déclaré qu'il était d'accord avec ces recommandations et qu'il les appliquerait. Je serais donc très heureux de faire parvenir un exemplaire de nos recommandations de 2013 au comité, ainsi que la correspondance qui a suivi avec le commissaire.

Quant à la mesure dans laquelle nos recommandations ont été mises en œuvre, cela constitue une partie importante de notre enquête.

**Le sénateur Day :** Au nom du ministre.

**M. McPhail :** Oui.

**Le président :** Il serait intéressant de savoir ce que vous avez découvert.

Chers collègues, il est 17 h 15. Je remercie maintenant nos témoins d'avoir pris sur leur temps pour venir nous rencontrer à l'occasion d'une séance riche d'enseignements.

Permettez-moi de vous préciser que nous allons essayer de continuer nos travaux, mercredi, entre 11 et 12 heures pour étudier nos recommandations relatives au projet de loi C-7. Vous voilà prévenus.

(Le comité s'ajourne.)



**Monday, June 6, 2016**

*Treasury Board of Canada Secretariat:*

Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Daniel Dubeau, Deputy Commissioner and Chief Human Resources Officer;

Stephen White, Assistant Commissioner, Workforce Programs and Services;

Craig MacMillan, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Officer.

*Public Safety Canada:*

Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety and Countering Crime Branch.

*As individuals:*

Paul Champ, Lawyer, Champ and Associates.

*Quebec Mounted Police Members' Association:*

Paul Dupuis, President;

James R. K. Duggan, Legal Advisor.

*As an individual:*

Alain Jolicoeur, Consultant.

*Mounted Police Professional Association of Canada:*

Rae Banwarie, President;

Peter Engelmann, Partner, Goldblatt Partners.

*National Police Federation:*

Brian Sauvé, Co-Chair.

*As an individual:*

A. Edward Aust, Senior Strategic Advisor, Aust Legal and Former Senior Advisor to Executive Committee of RCMP.

*Mounted Police Members Legal Fund:*

Roy Hill, Assistant Secretary and Treasurer.

*As an individual:*

Mike Webster, Psychologist.

*Canadian Police Association:*

Tom Stamatakis, President (by video conference).

*Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:*

Ian McPhail, Chair.

*National Defence and Canadian Forces Ombudsman:*

Gary Walborne, Ombudsman;

Robyn Hynes, Director General, Operations.

**Le lundi 6 juin 2016**

*Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:*

Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

*Gendarmerie royale du Canada:*

Daniel Dubeau, sous-commissaire et dirigeant principal des Ressources humaines;

Stephen White, sous-commissaire, Programmes et services relatif à l'effectif;

Craig MacMillan, commissaire adjoint, officier du Secteur de la responsabilité professionnelle.

*Sécurité publique Canada:*

Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime.

*À titre personnel:*

Paul Champ, avocat, Champ et Associés.

*Association des membres de la police montée du Québec:*

Paul Dupuis, président;

James R. K. Duggan, conseiller juridique.

*À titre personnel:*

Alain Jolicoeur, consultant.

*Association professionnelle de la police montée du Canada:*

Rae Banwarie, président;

Peter Engelmann, associé, Goldblatt Partners.

*Fédération de la Police Nationale:*

Brian Sauvé, coprésident.

*À titre personnel:*

A. Edward Aust, conseiller stratégique principal, Aust Legal et ancien conseiller principal du Comité exécutif de la GRC.

*Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie:*

Roy Hill, secrétaire adjoint et trésorier.

*À titre personnel:*

Mike Webster, psychologue.

*Association canadienne des policiers:*

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

*Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC:*

Ian McPhail, président.

*Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes:*

Gary Walborne, ombudsman;

Robyn Hynes, directrice générale, Opérations.

APPEARING

**Monday, May 30, 2016**

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness;

The Honourable Harjit Singh Sajjan, P.C., M.P., Minister of National Defence.

**Monday, June 6, 2016**

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board ;

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES

**Monday, May 16, 2016**

*As individuals:*

The Honourable Senator Wilfred P. Moore, sponsor of the bill.  
*Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:*

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations;

Joanne Gibb, Director, Research, Policy and Strategic Investigations.

*Canadian Human Rights Commission:*

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner;

Fiona Keith, Counsel, Dispute Resolution Branch.

*Canadian Council for Refugees:*

Janet Dench, Executive Director (by video conference);

Jenny Jeanes, Co-Chair, Inland Protection Working Group (by video conference).

*Canadian Association of Refugee Lawyers:*

Lorne Waldman, President.

*As an individual:*

Julie Taub, Immigration lawyer.

*Canadian Civil Liberties Association:*

Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director (by video conference).

**Monday, May 30, 2016**

*Global Affairs Canada:*

Mark Gwozdecky, Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs.

*United Nations Department of Peacekeeping Operations:*

Hervé Ladsous, Head of Department (by video conference).

COMPARAISSENT

**Le lundi 30 mai 2016**

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale.

**Le lundi 6 juin 2016**

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor ;

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS

**Le lundi 16 mai 2016**

*À titre personnel:*

L'honorable sénateur Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi.  
*Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC:*

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations;

Joanne Gibb, directrice, Recherche, politique et investigations stratégiques.

*Commission canadienne des droits de la personne:*

Marie-Claude Landry, présidente;

Fiona Keith, avocate, Direction générale du règlement des différends.

*Conseil canadien pour les réfugiés:*

Janet Dench, directrice exécutive (par vidéoconférence);

Jenny Jeanes, coprésidente, Groupe de travail sur la Protection au Canada (par vidéoconférence).

*Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés:*

Lorne Waldman, président.

*À titre personnel:*

Julie Taub, avocate spécialisée en droit de l'immigration.

*Association canadienne des libertés civiles:*

Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive (par vidéoconférence).

**Le lundi 30 mai 2016**

*Affaires mondiales Canada:*

Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et affaires politiques.

*Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies:*

Hervé Ladsous, chef de département (par vidéoconférence).